



AHS



RAPPORT D'ACTIVITE 2023

Association d'Hygiène Sociale de Franche-Comté

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS.....	3
IMPLANTATION DE L’AHS-FC PAR MISSION	5
PRESENTATION	7
ORGANIGRAMME DE GESTION	11
CONSEIL D’ADMINISTRATION	13
DIRECTION GENERALE	15
MISSION « HANDICAP »	27
DISPOSITIF REPIT AUTISME DU DOUBS (DRA25)	29
EQUIPE MOBILE D’APPUI AUX TSA DU DOUBS (EMA-TSA 25)	37
SECTEUR « ENFANTS »	47
CMPP	49
DAME GRAND BESANÇON	63
DAME AIRE URBAINE-DOUBS CENTRAL	89
DAME HAUT-DOUBS	115
DAPEH 25	145
EQUIPES MOBILES D’APPUI A LA SCOLARISATION (EMAS)	155
POLE D’ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE (PAS)	155
SECTEUR « ADULTES »	168
EA LA CUISINE DE VILLERSEXEL	169
ESAT DE VILLERSEXEL	180
EAM BELLEVUE	193
EAM LA CITADELLE	205
EANM FOYER DE VIE ROUSSET	219
EANM FOYER DE VIE LE MANOIR	231
MAS GUY DE MOUSTIER	245
MAS GEORGES PERNOT	259
DISPOSITIF VIVRE EN VILLE	273
MISSION « SANTE PUBLIQUE »	285
CEGIDD DOUBS-JURA	287
CLAT DOUBS-JURA	301
POLE ADDICTOLOGIE NORD FRANCHE-COMTE	311
CSAPA LE RELAIS EQUINOXE	315
CAARUD ENTR’ACTES	325
MISSION « ACTION SOCIALE ET INSERTION »	333
DAHIS (DISPOSITIF D’ACCOMPAGNEMENT, D’HEBERGEMENT ET D’INSERTION SOCIALE)	335
SPADA FRANCHE-COMTE	343
CADA 25	351
CADA 70	357
CPH	363
DMNA 25	369
DMNA 70	379
CEP ST JOSEPH	387
MECS ANDRE MARGUET	399
MAISON D’ENFANTS PAS A PAS	411
SIGLES ET ABREVIATIONS	425

AVANT-PROPOS

La photographie qui illustre la carte de vœux associative pour l'année 2024 symbolise bien les actions menées par l'ensemble des professionnels auprès des personnes accompagnées en 2023 et mises en lumière dans ce rapport d'activité publié en juin 2024.

Photographiées au cours de travaux réalisés en ateliers et séances thérapeutiques au CMPP, la main du professionnel guide la main de la personne accompagnée et lui apporte réconfort et apaisement afin qu'elle puisse construire et « façonner » son projet de vie de façon la plus épanouissante possible.

Main dans la main, continuons, ensemble, à être solidaires, à faire émerger des talents et soutenir les personnes accompagnées par l'Association dans leurs différences.



IMPLANTATION DE L'AHS-FC PAR MISSION



PRESENTATION

I. HISTORIQUE

L'Association d'Hygiène Sociale de Franche-Comté (AHS-FC), reconnue d'Utilité Publique, est un acteur de l'économie sociale et solidaire agissant dans le domaine sanitaire, médico-social et social grâce à l'opérationnalité de près de 35 établissements et services implantés sur le territoire régional.

Fondée en 1918, l'Association assure une mission de service public. Elle rappelle dans ses statuts que sa finalité « est d'être à l'écoute et de venir en aide aux personnes en difficulté ».



Pierre-Etienne de Moustier - Président depuis 1994

II. PRÉSENTATION ET ÉVOLUTION DES MISSIONS

Comme le prévoient ses statuts, l'AHS-FC est investie dans trois missions :



L'Association met en œuvre ces 3 missions grâce à l'engagement et la technicité des 1 100 professionnels qu'elle emploie au sein de ses établissements et services.

En plus de 100 ans d'existence, l'AHS-FC a élargi son champ d'action dans le secteur social et médico-social sous l'effet de deux mouvements :

- ✓ La volonté d'apporter des réponses concrètes, adaptées et évolutives aux besoins repérés par les professionnels chaque jour sur le terrain
- ✓ La conviction de ses administrateurs de l'intérêt qu'il y a à prendre en compte l'ensemble des problématiques des personnes les plus vulnérables et de leur apporter des réponses différenciées mais cohérentes. L'objet social particulièrement large de l'association reposant ainsi sur l'idée universelle de *l'unicité* de la personne humaine.

Pour consolider ses missions et les adapter, l'AHS-FC est engagée dans une démarche de contractualisation avec les Autorités de Tarification et de Contrôle dont relèvent les établissements et services de l'Association : ARS BFC, Départements (Doubs et haute-Saône), DREETS...

Cette contractualisation pluriannuelle permet de poser avec les Autorités un cadre de référence et d'action pérenne dans le territoire franc-comtois, à travers la définition partagée d'objectifs et de moyens.

Parallèlement, la signature des conventions avec l'Education Nationale pour la scolarisation des enfants en situation de handicap soutient, via les Unités d'Enseignement, un objectif affirmé d'inclusion.

III. RÉPARTITION DES MISSIONS

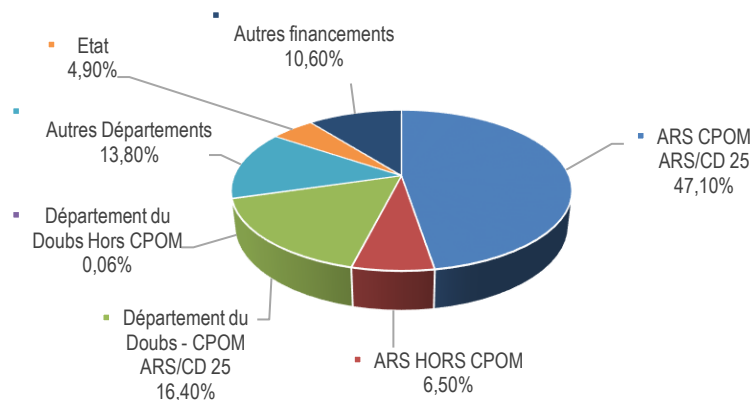
Les missions principales de l'ASSOCIATION D'HYGIÈNE SOCIALE DE FRANCHE-COMTÉ sont ainsi réparties au regard de leur part respective dans les charges associatives :



L'Association accompagne et prend en charge plus de 1 500 personnes chaque jour en institution ou à domicile. En 2023, elle a accueilli près de 3 000 bénéficiaires au sein des services ambulatoires.

IV. RÉPARTITION DES FINANCEMENTS

La répartition des différents financements est la suivante :



En 2023, le compte de résultat consolidé des établissements et services de l'association -après retraitement des opérations inter-établissements- présente des produits à hauteur de 68 995 689 € (contre 64 652 357 € en 2022).

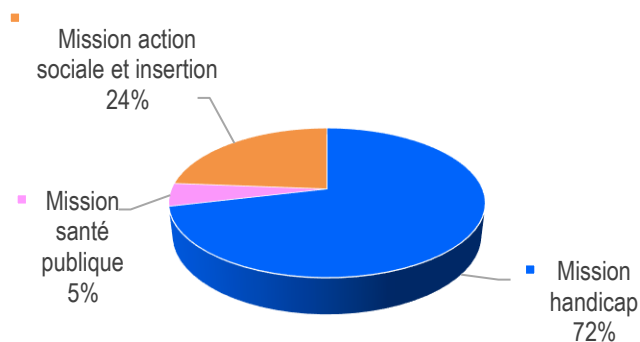
V. PERSONNEL

Pour mettre en œuvre ses missions, l'Association a employé 1 599 personnes différentes entre le 1^{er} janvier 2023 et le 31 décembre 2023 (contre 1 555 l'année précédente).

Au 31/12/2023, les salariés présents (hors personnels mis à disposition par l'Education nationale et l'enseignement catholique) étaient au nombre de 1 139 représentant 926 ETP (contre 1 104 en N-1 ou 861 ETP).

A ces effectifs, il convient d'ajouter les postes mis à disposition par l'Éducation nationale et l'enseignement catholique qui, fin mai 2024, représentent 26 personnes.

Par « mission », la répartition des professionnels est la suivante :



Par groupes de familles d'emplois, la répartition des personnels est la suivante (Nombre de personnes bénéficiant à un instant T d'un contrat de travail, quelle que soit la quotité de temps, quelle que soit la nature du contrat) :

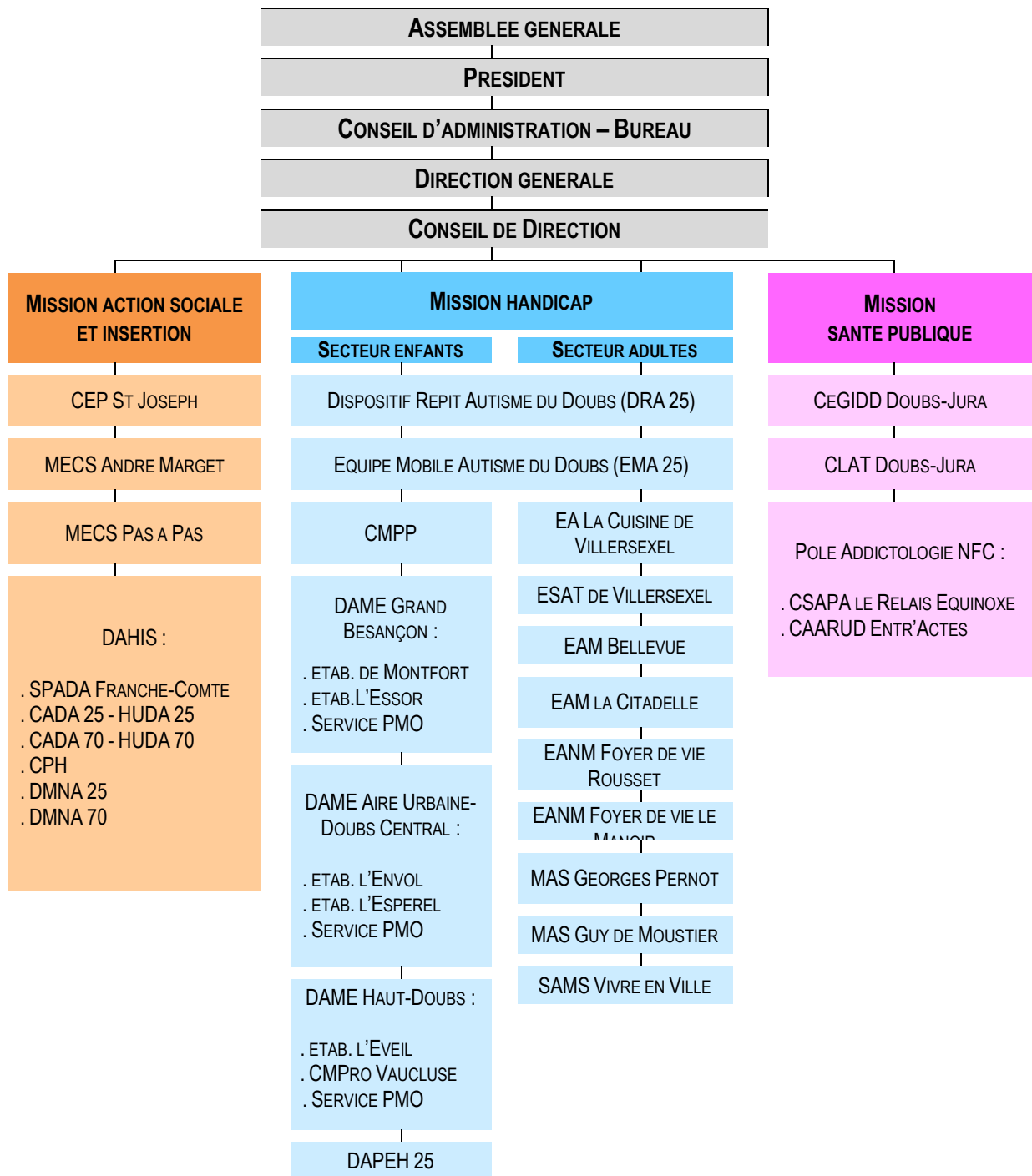
GROUPES DE FAMILLES D'EMPLOIS	FAMILLES D'EMPLOIS	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023
Direction	Direction / Encadrement (2)	60	65	64
Administration & Gestion	Administration	55	54	59
	Gestion & Finances	13	13	13
	Ressources Humaines	5	5	5
Médical	Médecin	20	24	22
Soin	Paramédical	108	116	118
	Psychologie	44	47	45
Educatif, Pédagogique & Social	Educatif	410	422	457
	Pédagogique	38	37	38
	Social	37	48	48
Restauration	Cuisine	65	71	68
Services Généraux	Installation, bâtiment, équipement	68	71	66
	Service aux usagers	102	94	98
Agents production et prestation de service en ESAT		39	37	38
TOTAL		1 064	1 104	1139

(1) La famille d'emplois « Direction / Encadrement » intègre les emplois de directeurs, chefs de service, cheffes de projet, coordinateurs.

L'AHS-FC est également engagée dans l'accueil de stagiaires, de professionnels en situation d'apprentissage et de volontaires en service civique.



ORGANIGRAMME DE GESTION



CONSEIL D'ADMINISTRATION

MEMBRES DE DROIT

- Mme la Présidente du Département du Doubs
- M. le Président du Département de Haute-Saône

MEMBRES ELUS A L'ISSUE DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 15/06/2022

- M. Yves AMIOT
- M. le Professeur Régis AUBRY
- Mme Marie-France BARRAUX
- Mme Odile FAIVRE
- M. le Dr Bernard FERGANE
- Mme le Dr Béatrice GRIMON
- M. Romain GROSPERRIN
- M. Pierre GUILLAUMOT
- M. Robert JEAMBRUN
- M. Jérôme LACAILLE
- M. Marc MEZIÈRE
- M. Pierre-Etienne de MOUSTIER
- M. Théodore de MOUSTIER
- Mme Sonia de PANAFIEU
- M. Jean-François ROBERT
- M. Ernest SCHAEER
- Mme Marie-Noëlle SCHOELLER

BUREAU ELU A L'ISSUE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 05/12/2023

○ Président	M. Pierre-Etienne de MOUSTIER
○ Vice-Président	M. le Dr Bernard FERGANE
○ Trésorier	M. Marc MEZIERE
○ Trésorier adjoint	M. Romain GROSPERRIN
○ Secrétaire	Mme Marie-Noëlle SCHOELLER



15 AVENUE DENFERT-ROCHEREAU
25000 BESANÇON
TEL : 03.81.65.44.44
dg@ahs-fc.fr



DIRECTEUR GENERAL : M. ERWAN BECQUEMIE

DIRECTRICE GENERALE ADJOINTE :
MME CLAIRE DUTILLEUL-BRAHIMI

DIRECTION GENERALE

I. PRÉSENTATION

CATEGORIE D'ETABLISSEMENT OU SERVICE		Siège social
DATE D'AUTORISATION (CREATION OU RENOUVELLEMENT)		ARS : Décision n° DA 17-074 du 28/11/2017 portant renouvellement des frais de siège pour la période 2018-2022 ; prolongé en 2023, renouvelé le 12/01/2024
PERIMETRE	CATEGORIE DE BENEFICIAIRES	Instances dirigeantes de l'AHS-FC Etablissements et services de l'AHS-FC
	NOMBRE D'ESSMS CONCERNES	35 ESSMS en 2023

La Direction Générale assure 3 missions :

- ✓ Appui à la vie associative auprès du Président et des instances dirigeantes de l'AHS-FC
- ✓ Siège social pour les 35 établissements et services sociaux et médico-sociaux de l'Association, mission définie à l'article R314-88 du CASF
- ✓ Gestion directe des services sans responsable administratif spécifique (CeGIDD et CLAT Doubs-Jura) : élaboration et animation des projets, gestion du personnel, du budget et des locaux, démarche qualité.

Elle est composée de professionnels qui exercent les compétences administratives et techniques nécessaires à la mise en œuvre de la politique définie par l'Association.

II. ACTIVITE DES SERVICES

II.1. SECRÉTARIAT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE :

Service constitué d'un cadre et de trois professionnelles à temps partiel (secrétaires et standardiste), soit 2.95 ETP. La Cheffe de service assure également une coordination des interventions de l'agent technique en charge de l'entretien de l'immeuble. L'année 2023 a été marquée par le départ de la cheffe de service Mme Brévaut présente depuis 1998 dans l'Association. Le poste est désormais occupé par Clotilde Barbet.

II.1.a. Vie associative :

Les tâches principales sont les suivantes :

- ✓ Préparation, organisation et suivi des réunions statutaires et événements à l'initiative du Conseil d'Administration (assemblées générales, conseils d'administration, inaugurations...), visites du Président
- ✓ Suivi des adhésions et coordination avec les administrateurs
- ✓ Réalisation et suivi des démarches liées aux obligations statutaires et à la reconnaissance d'utilité publique
- ✓ Suivi du patrimoine immobilier non affecté à un établissement (travaux, lien avec les locataires ou agences immobilières, acquisition/vente...).

II.1.b. Fonctionnement du siège social :

Le secrétariat de direction assure :

- ✓ L'organisation des Conseils de Direction mensuels, des réunions trimestrielles de la direction générale,
- ✓ Le suivi des agendas du Directeur général et de la Directrice générale adjointe
- ✓ La gestion de la communication : en lien avec la charte associative, création, actualisation et suivi des supports internes et externes :

- Site internet (cf. ci-après) : actualisation des données et de l'organisation des informations.
- Au cours de l'année 2023, travail initié sur les supports liés au passage en DAME des établissements handicap enfants, à finaliser en 2024.
- Rapport d'activité annuel, dépliants ou flyers associatifs (plaquette associative, info « taxe d'apprentissage ») ou spécialisés (CeGGID, DAPEH25...)
- Concours annuel interne « carte de vœux ».

Plus généralement, la préparation, la constitution ou le suivi :

- ✓ Des réponses à appels à projets (habitat inclusif...) ou demandes de subvention en lien avec les opérations de travaux (ESAT de Villersexel, Cuisine de Villersexel...)
- ✓ Des rapports d'activité et de gestion : finalisation, consolidation et transmission aux autorités de contrôle et de tarification
- ✓ Des contrats service civique : 5 volontaires (10 en 2022)
- ✓ De la campagne « taxe d'apprentissage » en lien avec la nouvelle plate-forme nationale SOLTEA.

Mais également, le suivi et la gestion centralisée des dossiers associatifs suivants :

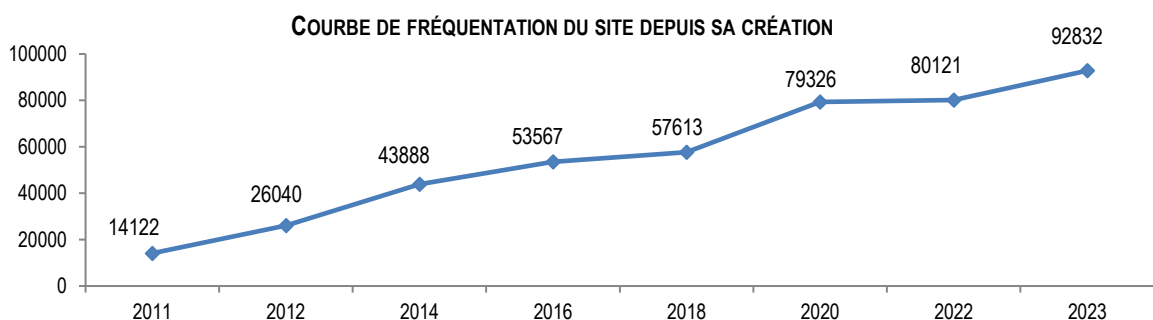
- ✓ Contrats d'assurance : automobile, multirisque, RC. 91 sinistres déclarés et suivis (89 en 2022) et 51 accidents de travail/trajet (identique à 2022)
- ✓ Flotte automobile : 233 véhicules (217 en 2022). Suivi des 34 infractions au Code de la Route conformément aux dispositions législatives (51 procédures en 2022)
- ✓ Notification, archivage et suivi des marchés de travaux en lien avec le chargé de patrimoine et travaux.

II.1.c. Communication :

LE SITE ASSOCIATIF : www.ahs-fc.fr

Le site présente l'offre de service de l'association et rend compte de la vie associative. Il est mis à jour en continu :

- ✓ Depuis 2011, 387 coupures de presse, rapports ou communiqués mis en ligne (33 en 2023)
- ✓ En 2023, l'onglet « Nous rejoindre » a fait l'objet de 11 621 consultations. Au 05 juin 2023, le lien LinkedIn (outil à développer) compte 406 abonnés
- ✓ Une attention particulière est apportée aux opérations de mécénat ou aux partenariats par la diffusion de « communiqués ».



L'INTRANET ASSOCIATIF

Depuis septembre 2022, l'intranet permet aux professionnels d'accéder à des informations internes et des actualités récentes des ESSMS. 4 onglets le constituent : « accueil », « mes droits », « IRP » et « offres internes ». Il constitue un trait d'union entre les établissements, les activités et les professionnels.

FOCUS 2023 ET AXES DE TRAVAIL 2024

Focus 2023 :

- ✓ Préparation de l'inauguration du bâtiment « Saphir » (EANM Foyer de vie Roussel) à Levier en présence de Madame la présidente du Département du Doubs et de Monsieur le Préfet à l'issue de l'Assemblée Générale du 15 juin 2023

- ✓ Poursuite du suivi administratif lié aux opérations de travaux en cours : IME l'Envol, ESAT de Villersexel, Pôle de Besançon Palente
- ✓ Création des supports de communication pour les trois Dispositifs d'Accompagnement Médico Educatifs (DAME)
- ✓ Travail sur l'organisation du secrétariat de direction et de l'accueil/standard en lien avec le départ à la retraite de la cheffe de service au 31 août.

Axes de travail 2024 :

- ✓ Organisation et suivi des entretiens professionnels conduits par les directeurs généraux qui seront menés entre avril et décembre
- ✓ Consolidation d'une nouvelle organisation du pôle administratif favorisant un découplage des tâches pour faciliter la continuité de service.

II.2. SERVICE COMPTABLE ET FINANCIER :

L'équipe est constituée d'une cheffe de service, de son adjoint et de 5 collaborateurs, soit 6.1 ETP (dont 0,5 ETP pour la facturation du CMPP). Un renfort du service est prévu en 2024 avec le recrutement d'un directeur administratif et financier qui assurera également la coordination avec les services informatique et travaux.

Le service comptable est en charge de 32 budgets financés principalement par l'ARS BFC, les Départements, les DDETSP du Doubs et de Haute-Saône. Chaque comptable assure le suivi d'un portefeuille d'établissements. Le suivi des investissements est réalisé par l'adjoint à la cheffe de service.

La totalité de la comptabilité de l'Association est centralisée à la Direction Générale. Les dépenses de fonctionnement et d'investissement sont mandatées à ce niveau, de même que la totalité des encaissements permettant d'assurer :

- ✓ Une gestion centralisée de trésorerie
- ✓ Une séparation, pour les établissements, de l'ordonnateur et du comptable (à l'exception de certaines dépenses mandatées directement au titre de régies d'avance strictement définies)
- ✓ La préparation et l'élaboration des budgets prévisionnels, exécutoires, et des comptes administratifs des établissements et services
- ✓ Le suivi, après la préparation des dossiers par les établissements concernés, des mouvements relatifs à la participation des résidents, leurs frais d'hébergement et la facturation des prix de journée.

Dans le cadre de sa mission, le commissaire aux comptes poursuit la démarche d'audit et d'évaluation du contrôle interne au sein des établissements. En 2023, un audit a été réalisé pour le volet « paye ».

FOCUS SUR LES ACTIONS MARQUANTES 2023

- ✓ Pilotage financier avec suivi des situations comptables
- ✓ Travaux pour le renouvellement des CPOM DREETS (Secteur asile), ARS-CD25 secteur PH et protection de l'enfance, ARS secteur santé CLAT/CEGIDD : Budgets, PPI.. ; signatures envisagées en 2024
- ✓ Formations des assistantes sur CEGI : les objectifs étant d'appréhender les modules CEGI, d'acquérir les compétences pour saisir un budget et établir une situation comptable. Cinq formations ont lieu en 2023
- ✓ Formation des nouvelles assistantes : tout comme en 2022, 4 assistantes ont bénéficié d'un accompagnement individuel par les membres de l'équipe comptable.
- ✓ Dématérialisation des factures : l'outil a été choisi en 2022, pour une mise en place en 2023. Le déploiement n'a pu aboutir, il est prévu au cours du second semestre 2024.
- ✓ Négociations de contrats groupe d'énergie concernant les établissements ne pouvant bénéficier des tarifs réglementés :
 - Gaz : 14 sites à compter du 1er janvier 2024 pour 12 mois
 - Electricité : 12 sites à compter du 1er novembre 2023 pour 12 mois
- ✓ Passage en DAME : un travail conséquent a eu lieu sur l'import des écritures, des immobilisations et des budgets. Chaque DAME correspondant à la consolidation comptable de plusieurs ex-établissements.

- ✓ Travaux sur la mise en concurrence des assurances VAM.

II.2.a. Investissements :

La centralisation de la gestion des investissements se traduit par plusieurs niveaux d'intervention :

- ✓ Elaboration et suivi des Plans Pluriannuels d'Investissements (PPI) et Plans de financement obligatoires pour les établissements tarifés ayant un actif brut immobilisé de plus de 306 000 € ; les PPI des ESSMS du CPOM ARS/CD 25 couvrent la période 2018-2023
- ✓ Suivi des engagements sur la base des PPI approuvés ou des prévisions de renouvellement auprès des directeurs d'établissements
- ✓ Validation des mouvements comptables liés aux acquisitions et sorties d'immobilisations.

INVESTISSEMENTS REALISES	2021	2022	2023
Logiciel	21 760 €	27 905 €	10 757 €
Terrain	- €	242 060 €	166 612 €
Bâtiments	- €	2 855 353 €	2 675 400 €
Agencements Installations	398 424 €	1 015 145 €	638 062 €
Matériel	249 913 €	386 063 €	260 557 €
Matériel de Transport	671 332 €	540 035 €	993 583 €
Matériel de Bureau	113 314 €	190 473 €	199 958 €
Mobilier	71 430 €	117 871 €	298 499 €
Investissement Taxe Apprentissage	7 012 €	12 148 €	1 191 €
TOTAL	1 533 215 €	5 387 053 €	5 244 619 €

NB : Les investissements liés aux constructions sont comptabilisés l'année de réception définitive des travaux alors que dans les faits, ils sont étalés sur plusieurs exercices.

PRINCIPAUX TRAVAUX REALISES ET EN COURS EN 2023				
ETABLISSEMENT	TRAVAUX	PREVISION	REALISES	EN COURS AU 31/12/2023
Association	Achat Locaux Palente – Besançon	170 000€	171 026 €	0 €
	Rénovation énergétique bâtiment Besançon	En cours		11 077€
Dame GB – Service PMO	Aménagement du site A à Palente (Besançon)	1 803 837 €	0€	197 045€
	Aménagement du site B à Palente (Besançon)	480 783 €	0€	45 415€
EANM Foyer de Vie Rousset IME l'Envol	Création et mise en service du bâtiment – Saphir	2 073 210 €	2 162 162 €	0€
	Réhabilitation du bâtiment	2 756 104€	0 €	1 626 688 €
ESAT de Villersexel	Achat d'un terrain pour la construction du bâtiment	166 612 €	166 612€	0€
ESAT de Villersexel	Construction bâtiment	3 627 783 €	0€	604 003€
CLAT/CEGIDD	Rénovation énergétique et fonctionnelle	746 264 €	0€	10 944€
MAS Guy de Moustier	Rénovation noyau central + aile AD du bâtiment	378 241 €	338 048€	0€
MAS Georges Pernot	Extension du bâtiment	4 301 666 €	0€	83 506€
Association	Achat Locaux Palente – Besançon	170 000€	171 026 €	0 €

Parmi les autres projets significatifs en cours :

- ✓ Dossier individuel de l'utilisateur (DIU) : déploiement en cours. Seuls les investissements des 5 sites pilotes ont été basculés en amortissements
- ✓ Projet de téléphonie sur IP.

POINT SUR LA POLITIQUE ACHAT

Pour garantir une bonne gestion et une maîtrise des dépenses, nous regroupons les gros investissements (achats de véhicules ou matériel informatique), ainsi que certains achats de fonctionnement : assurances, électricité, gaz, contrats copieurs, téléphonie, maintenance ascenseurs... L'AHS-FC adhère également à plusieurs centrales d'achats dont peuvent bénéficier les établissements.

II.3. SERVICE PATRIMOINE & TRAVAUX :

Principales missions du chargé de gestion du patrimoine :

- ✓ Assurer une Assistance Maitrise d'Ouvrage interne et une coordination des travaux importants
- ✓ Veiller au respect de la réglementation (sécurité incendie, électrique, légionnelle...) et à l'accessibilité des bâtiments
- ✓ Assurer une veille et un appui concernant les maintenances et suivis d'exploitation des bâtiments
- ✓ Assurer une maîtrise des coûts d'entretien et de réhabilitation.

II.3.a. Accompagnement des projets travaux :

Le Service travaux / patrimoine a accompagné directement des projets selon leurs étapes d'avancement. Les différents projets sont répartis selon les étapes suivantes :

AUDIT / FAISABILITÉ / PROGRAMMATION

L'objectif est de réaliser un état des lieux des besoins, évaluer leur faisabilité, et les actions à mener pour y répondre en identifiant les conditions financières et temporelles :

- ✓ IME de Montfort : suivi des engagements travaux pris dans le cadre de la convention d'occupation temporaire (terrassement, couverture, électricité...), élaboration, construction de scénarii d'évolution du patrimoine de l'établissement
- ✓ Immeuble av. Denfert-Rochereau, Besançon : suivi des études d'avant-projet, redéfinition du périmètre des travaux dans le cadre des perspectives d'occupation des différents services
- ✓ MECS André Marguet : déclaration administrative pour intégrer le PEAD dans les locaux récemment acquis, élaboration dossier nouveau projet pour Département du Doubs
- ✓ DAME Haut-Doubs - EVEIL : réalisation d'une étude de programmation en interne en vue d'étayer des scénarii d'investissement dans le cadre du CPOM ARS
- ✓ Maison d'Enfant Pas à Sas : étude de faisabilité pour la rénovation de l'ancienne Ecole Sainte-Marie en vue d'accueillir le groupe jeunes enfants
- ✓ DAME Haut-Doubs – site PMO : établissement d'un cahier des charges et construction de scénarii pour des nouveaux locaux pour le site de VALDAHON.
- ✓ DAHIS : analyse de l'évolution des besoins du dispositif, visite de locaux pour acquisition.
- ✓ CAARUD Belfort : réflexion sur l'acquisition/rénovation d'un site alternatif.

ETUDES DÉTAILLÉES ET AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES

Après validation de l'étude de faisabilité, il s'agit de passer aux études détaillées permettant la formulation des demandes d'autorisation de travaux ou permis de construire et le choix des entreprises :

- ✓ Pôle santé – Montbéliard (construction neuve réunissant les services CéGIDD, CSAPA, CAARUD) : suivi des études architecturales, dépôt du permis de construire,
- ✓ MAS Georges PERNOT - François (extension de 10 places et amélioration fonctionnelle) : redéfinition du périmètre travaux pour optimisation, demande de subvention PAI
- ✓ CLAT – CeGIDD, Besançon : suivi des études (avant-projet définitif) pour la réhabilitation du plateau du 1^{er} étage du 15 av. Denfert-Rochereau
- ✓ Vivre en Ville : suivi de études (avant-projet définitif) pour la réhabilitation du RDC 15 av. Denfert-Rochereau pour accueil du dispositif.

SUIVI DES TRAVAUX

- ✓ IME ENVOL – Rougemont : suivi du chantier et réponse aux aléas (défaillance de l'entreprise de sol), suivi des contentieux avec la maîtrise d'œuvre, remplacement de la maîtrise d'œuvre d'exécution.
- ✓ ESAT de Villersexel (construction d'un bâtiment ossature bois aux standards passifs) : consultation et négociation avec les entreprises, lancement et suivi des travaux.
- ✓ DAME Grand Besançon – Projet Palente (réhabilitation d'un ancien site industriel) : suivi des travaux, demande de subvention de rénovation énergétique (EFFILOGIS) – réception prévue à l'automne 2024.

OPÉRATION DE RÉCEPTION ET PARFAIT ACHÈVEMENT

Réception, suivi des réserves, finalisation des dossiers d'assurance dommage-ouvrage :

- ✓ Foyer de Vie Rousset – SAPHIR : réception le 24/02/2022, suivi des réserves, finalisation des dossiers d'assurance dommage-ouvrage
- ✓ MAS Guy de Moustier – Villersexel (rénovation acoustique et fonctionnelle du noyau central et de l'administration) : suivi travaux puis réception le 27/12/2023, suivi de levée des réserves (10/10/23).

II.3.b. Pilotage de sujets transversaux liés au patrimoine :

Le service a également accompagné des sujets transversaux :

- ✓ Mise en conformité accessibilité pour finaliser l'AdAP en 2023 : mise à jour des diagnostics, organisation des travaux (entreprise ou régie)
- ✓ Mise en conformité amiante en cours (réalisation des DTA)
- ✓ Travaux sur la construction des PPI CPOM ARS
- ✓ Accompagnement sur des actions de rénovation énergétiques ponctuelles : raccordement de la Maison d'Enfant par à Pas à un réseau de chaleur, isolation de combles et calorifugeage (Manoir, EAM La Citadelle)
- ✓ Réalisation des déclarations liées au décret tertiaire
- ✓ Instruction et avis sur les demandes d'investissement des établissements.

II.4. DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES – SERVICE PAYE :

II.4.a. Direction des ressources humaines :

Les principales missions et attributions de l'équipe, composée d'un directeur, d'une Responsable des Ressources Humaines et de 3 assistantes (soit 4.5 ETP) sont inchangées :

- ✓ Proposer, piloter et mettre en œuvre une politique de gestion des ressources humaines dans l'Association en lien avec la Direction Générale
- ✓ Conseiller et accompagner les directeurs dans la mise en œuvre opérationnelle de la gestion des ressources humaines
- ✓ Assurer une veille juridique concernant la réglementation du travail
- ✓ Proposer une politique de relations sociales et favoriser le dialogue social avec les Instances Représentatives du Personnel et les organisations syndicales représentatives (CSE, CSSCT, RDP et Négociations Annuelles Obligatoires...)
- ✓ Recruter le personnel en Contrat à Durée Indéterminée
- ✓ Promouvoir et accompagner la mobilité professionnelle et géographique des salariés
- ✓ Prévenir les situations contentieuses individuelles et collectives et gérer les procédures engagées
- ✓ Mener les procédures disciplinaires et gérer les litiges en lien avec le Directeur Général et les établissements
- ✓ Gérer et accompagner les fins de contrat
- ✓ Elaborer et consolider les données sociales et les indicateurs RH notamment à travers la réalisation de bilans : Bilan Social, Rapport de situation comparée, bilan formation, Bilans SSCT, bilans des accords d'entreprise...
- ✓ Développer et coordonner la politique de formation de l'Association et plus globalement la politique de gestion des emplois et des parcours professionnels notamment via le plan de développement des compétences de l'Association
- ✓ Promouvoir et coordonner une politique d'amélioration des conditions de travail et de prévention des risques professionnels.

FOCUS SUR LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES 2023

L'Association consacre un effort important pour la formation professionnelle, qui va au-delà des obligations légales conventionnelles de financement avec une cotisation de 2.30% de la masse salariale brute en 2023. La signature d'une nouvelle convention de services avec l'OPCO Santé a permis de bénéficier de leurs services associés et de garantir des financements annuels et pluriannuels pour le plan de développement des compétences.

Les chiffres clés 2023 :

808 stagiaires, soit 539 salariés formés ont participé à une ou plusieurs formations réparties en 146 actions de formation pour un total de 19 492 heures. Toutes les catégories socio-professionnelles ont bénéficié de ces formations.

L'engagement total formation est de 531 315. € (Compte Investissement Formation Adhérent + cofinancements OPCO)

Face aux enjeux de recrutements, un accent important est mis sur la qualification de salariés, notamment à travers le recours à l'alternance : 58 actions de formations qualifiantes (= 8 876 heures) engagées ou poursuivies en 2023 dont :

- ✓ 11 contrats de professionnalisation
- ✓ 23 contrats d'apprentissage

Les actions de formations sont regroupées en 2 types de formation :

- ✓ Les Actions Transversales Associatives : 18 actions de formation pour 259 stagiaires soit 167 salariés de 37 établissements

Les thématiques : la démarche éthique, les écrits professionnels, la démarche évaluative dans les ESSMS, prévenir le harcèlement sexuel et les agissements sexistes, les compétences psychosociales, SST, Word/Excel

- ✓ Actions bientraitances : 406 heures réalisées par 63 stagiaires issus de 5 établissements ; cette action s'inscrit dans une logique de stratégie de promotion de la bientraitance au sein des établissements, soutenue par des formations action.
- ✓ Formations sur l'Éthique : 539 heures réalisées par 53 stagiaires issus de 9 établissements
- ✓ Les actions pilotées par les établissements :
 - Actions qualifiantes : 59 stagiaires dont 23 contrats d'apprentissage et 11 contrats de professionnalisation soit un total de 8 876 heures (volume horaire hors contrat d'apprentissage)
 - Thématique Addictions / Dépistage / Prévention : « Sexualité, RDR et Chemsex » pour 25 stagiaires du CSAPA, soit 525 heures
 - Thématique Autisme/TSA : 68 stagiaires formés issus de 9 établissements, totalisant 1041.50 heures de formation
 - Thématique Comportements problèmes hors autisme : thématique sur la gestion de la violence soit 1517 heures réalisées par 84 stagiaires issus de 10 établissements.

FAITS MARQUANTS 2023

- ✓ Création de poste et arrivée d'une Responsable des Ressources Humaines pour renforcer les fonction supports sur les thématiques RH qui représentent des enjeux importants et notamment sur le volet recrutement
- ✓ Le recrutement, dans la continuité des années précédentes, a fortement mobilisé le service RH et les établissements travers notamment :
 - La poursuite et le développement d'une politique de qualification de salariés non ou insuffisamment qualifiés notamment à travers le développement de l'alternance (contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation, Pro A....)
 - L'embauche en 2023 de 139 salariés en CDI dont 10 postes de cadres de direction (Chef de service, Direction adjointe, Direction d'établissement)
- ✓ Le Dialogue social reste un enjeu associatif important et s'est notamment traduit en 2023 par la négociation et le renouvellement du CSE :
 - 17 Réunions ordinaires et extraordinaires du CSE tenues en 2023 et 6 réunions des commissions du CSE. Dans ce cadre le service RH a été à nouveau mobilisé pour des expertises missionnées par le CSE sur la politique sociale, les conditions de travail et l'emploi

- 17 réunions de négociations menées portant sur des thématiques du dialogue social, de rémunération, de durée du travail. Ces réunions ont permis la signature de 2 accords d'entreprises.
- La mise en place des élections professionnelles en décembre 2023 qui a permis le renouvellement du CSE

ACCORDS D'ENTREPRISE SIGNÉS AVEC LES ORGANISATIONS SYNDICALES EN 2023

- ✓ Accord relatif à la mise en place et au fonctionnement du CSE et des Représentants de Proximité
- ✓ Accord relatif au recours au vote électronique dans le cadre des élections professionnelles

Protocole d'accord préélectoral pour la mise en place et l'organisation des élections professionnelles

II.4.b. Service paye :

Le service est composé d'une cheffe de service, de 2 techniciens paie et d'1 technicien partagé entre le service Paye et RH soit 4,50 ETP.

Les principales missions du service sont inchangées :

- ✓ Gestion administrative des personnels
- ✓ Calcul de la paye, des cotisations sociales/fiscales salariales et patronales ; déclarations diverses pour les établissements et services
- ✓ Paramétrage, mise à jour et optimisation du logiciel paye
- ✓ Préparation budgétaire, adaptation des outils de gestion aux nouvelles exigences réglementaires, consolidation des données relatives au personnel
- ✓ Fiabilisation de la base de données du personnel
- ✓ Amélioration des outils de gestion/suivi (interne au service ou à destination des établissements)
- ✓ Elaboration des CDI et des avenants
- ✓ Veille juridique (taux de cotisations, évolutions de la convention collective...)
- ✓ Gestion des contrats de retraite complémentaire, de prévoyance et de mutuelle
- ✓ Gestion administrative des établissements (création/modification/radiation de SIRET auprès de l'URSSAF, de Pôle Emploi, des institutions de retraite/prévoyance/mutuelle...)
- ✓ Assistance et conseil aux établissements et services
- ✓ Embauches, congés, budgets, etc., pour les services en gestion directe.

FAITS MARQUANTS 2023

- ✓ Paramétrage et versement d'une Prime de Partage de la Valeur pour les salariés de la Cuisine de Villersexel
- ✓ Prise en compte en paye des évolutions réglementaires

QUELQUES CHIFFRES SUR L'ACTIVITÉ PAYE

ANNEE	CONTRATS DE TRAVAIL GERES	DONT CONTRATS AIDES	MOUVEMENTS DU PERSONNEL		NOMBRE DE SALAIRES CALCULES ET VERSES	PERSONNES PHYSIQUES AYANT TRAVAILLE DU 01ER-01 AU 31-12		
			ENTREES	SORTIES		NOMBRE	CDI	CDD
2021	4 378	52	3 345	3 037	16 070	1 497	902	595
2022	4 325	55	3 073	2 913	16 547	1 555	948	607
2023	4 423	55	3 101	2 965	16 513	1 599	957	642

Nombre de personnes salariées au 31/12/2023 (y compris travailleurs handicapé de l'ESAT) : 1 156 ou 925,80 ETP.

II.5. SYSTÈME D'INFORMATION :

Le service informatique est constitué d'un Responsable du Système d'Informations (RSI) et d'un technicien informatique soit 2 ETP. Un technicien supplémentaire a été recruté en CDD en octobre 2022 avec un objectif de renfort pérenne de l'équipe. Cet objectif sera effectif en 2024.

II.5.a. Service informatique :

✓ Volet informatique :

GESTION DU PARC INFORMATIQUE	N-1	N
Commande, paramétrage et installation de postes informatiques	123	88
Gestion et maintenance de postes informatiques	610	639
Gestion et administration de serveurs virtuels	25	32
ADMINISTRATION RESEAUX	N-1	N
Gestion et administration de la messagerie associative : adresses de messagerie (en nombre)	590	730

- Administration réseaux : gestion des comptes sécurisés de connexion utilisateurs au serveur
 - Pilotage de travaux de câblage
 - Sécurité des données : poursuite des actions en place (filtrage internet et anti-virus professionnel) ; suivi des sauvegardes, tests PRA réalisés une fois par an
 - Communication : systématisation des messages d'alerte et d'information à l'ensemble des utilisateurs lors des événements : incidents techniques, maintenance, mises à jour...
- ✓ Volet téléphonie : gestion, maintenance et programmation des autocom.

FAITS MARQUANTS 2023

- ✓ Réalisation des travaux de réfection de câblage informatique pour : IME L'Essor et l'Eveil, EANM Foyer de vie Roussel, MECS A. Marguet, EAM La Citadelle, EA La cuisine de Villersexel, Service PMO Haut Doubs et Direction Générale
- ✓ Téléphonie Fixe Analogique : transfert des contrats Orange et SFR chez FC-NET en préalable au passage à la Téléphonie sur IP
- ✓ Upgrade de l'infrastructure informatique (ajout d'un serveur et d'une baie de stockage) pour répondre au besoin croissant de connexion des professionnels au Système d'Informations (en lien notamment avec le déploiement du DIU)
- ✓ Upgrade des liens internet : 8 sites migrés en fibre optique, soit 32 sites fibrés au 31/12
- ✓ Parc copieurs : poursuite de l'harmonisation avec une 2^{ème} phase qui a concerné 15 copieurs
- ✓ RGPD :
 - Mise en place d'une nouvelle politique de sécurité des mots de passe d'accès au Système d'Informations
 - Réunion de sensibilisation des élus du CSE en octobre et accompagnement en novembre des membres du bureau du CSE à la formalisation de l'inventaire des traitements de données à caractère personnel propres au CSE
 - Inventaire des traitements de données à caractère personnel réalisé par chaque ESMS.

AXES DE TRAVAIL 2024

- ✓ Upgrade liens internet : poursuite de la migration en fibre optique (reste 6 sites)
- ✓ Interconnexion des antennes de Belfort et Héricourt du Pôle Addictologie NFC au réseau AHS-FC
- ✓ Câblage informatique : poursuite de la réfection partielle ou totale des sites
- ✓ Téléphonie Mobile : Portabilité de l'ensemble des lignes chez Bouygues Télécom d'ici fin 1^{er} semestre
- ✓ Suivis de chantier partie téléphonie, réseau informatique concernant les opérations de travaux en cours : Rougemont (IME l'Envol), Villersexel (ESAT), Pontarlier (MECS André Marguet), Montbéliard (Pôle Addictologie NFC et CeGIDD), Franois (MAS Georges Pernot), Moimay (MECS Pas à Pas) et Besançon (DAME Grand Besançon et bâtiment du siège social)
- ✓ RGPD : poursuite de la mise en conformité (dont notamment la création du registre Associatif des traitements de données à caractère personnel)
- ✓ Passage à la téléphonie sur IP : pilotage des travaux à réaliser sur le cœur de réseau et premières bascules prévues au 2^{ème} trimestre.

II.5.b. Dossier Informatisé de l'Usager (DIU) :

Dans le cadre du programme ESMS Numérique, L'AHS-FC a fait le choix de se faire assister par l'Association Ressourcial pour accompagner le déploiement du logiciel Vivality et l'usage de ce dernier dans les établissements concernés. Le montant de cet accompagnement (83 790 € TTC) est couvert par la subvention FMIS.

La réunion de lancement du programme ESMS Numérique s'est tenue le 3 octobre en présence de CEGI, RESSOURCIAL, le GRADeS BFC ainsi que tous les Directeurs d'établissement concernés.

Le CoPil animé par la Direction Générale regroupant les 5 sites pilotes s'est ensuite réuni 2 fois.

PERSPECTIVES 2024

- ✓ Mise en place des services socles (INSi, DMP, MSSanté) pour les 5 sites pilotes
- ✓ Déploiement du logiciel Vivality pour 14 ESMS :
 - 1^{ère} vague (à partir de mars) : EAM Bellevue, ESAT Villersexel, IMP L'Esperel, IME l'Envol et l'Eveil, MAS Guy de Moustier
 - 2^{ème} vague (à partir de septembre) : EAM la Citadelle, EAM Foyer de vie le Manoir, IME l'Essor et Montfort, Vivre en Ville, CEP Saint Joseph, MECS Pas à Pas, DMNA 25
- ✓ Mise en place de l'organisation structurelle des 3 DAME dans Vivality
- ✓ Mise en place d'une interface bi-directionnelle entre Vivality et Wikikap.

III. MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE SERVICE

Les missions de la Direction Générale ont été réalisées au bénéfice de 35 établissements et services.

III.1. ORGANISATION ET ANIMATION DES INSTANCES :

III.1.a. Au niveau associatif :

4 Conseils d'administration et une Assemblée Générale Ordinaire se sont tenus.

III.1.b. Au niveau des services de la Direction Générale :

- ✓ La « réunion hebdomadaire » des cadres des services : revue d'agenda, coordination des actions entre les services de la Direction Générale et avec les établissements pour assurer la cohérence des interventions
- ✓ Une « réunion trimestrielle » avec les salariés des services de la DG : point sur l'actualité associative, le fonctionnement des services de la DG, les projets en cours.

III.1.c. Au niveau des établissements et services :

La Direction Générale anime différentes réunions de coordination et de réflexions :

- ✓ Le « Conseil de Direction » réunit de façon mensuelle les Directeurs d'établissements et services : 9 réunions
- ✓ Une réunion institutionnelle le 16/11 avec tous les cadres de direction (directeurs, directeurs adjoints et chefs de service) portant sur 4 points : l'organisation des évaluations externes, le système d'information (RGPD et plan ESMS numérique), l'accord d'entreprise sur les IRP 2024-2027 ; les orientations stratégiques 2024/2026
- ✓ Les groupes de travail ont porté principalement sur les évaluations externes et les CPOM

III.2. SUIVI DE PROJETS :

La Direction Générale a soutenu des projets transversaux ou spécifiques en réponse aux Appels à projets ou aux besoins repérés sur le territoire.

III.2.a. Développement des activités de l'Association en 2022 :

- ✓ Mission santé publique :
 - Réponse à la sollicitation pour la mise en place de la vaccination HPV et réflexion pour l'ouverture d'un centre de vaccination dans le Doubs

- Pilotage du comité territorial stratégique addictions en Nord Franche-Comté suite à la fusion avec ALTAU (2 réunions en 2023).
- ✓ Mission handicap :
 - Travail avec l'ARS et la MDPH concernant les besoins au titre de la rentrée inclusive, et soutien aux établissements concernant les demandes d'accueil de situations complexes.
 - Poursuite des études de faisabilité pour :
 - La structuration d'une offre de répit « enfance »
 - Les hypothèses de développement d'habitat inclusif dans le Doubs
 - Finalisation avec les autorités ARS/CD25/MDPH de l'évolution de l'offre de l'EAM Bellevue
 - Engagement d'une réflexion sur une nouvelle organisation du DAPEH 25
 - Réflexion sur la mise en place d'une PCO 7-12 ans
- ✓ Mission insertion sociale et professionnelle
 - Pour le DAHIS, augmentation de 27 places de CPH et réponses aux Appels à projet AGIR pour lesquels nous n'avons pas été retenus pour le Doubs et la Haute Saône
 - Finalisation du renouvellement CPOM avec le CD70 et la PJJ et passage à la Mesure Unique Mobulable.

III.2.b. Développement des partenariats et actions permettant d'apporter une expertise métier spécifique au sein des établissements :

- ✓ Démarche qualité : pilotage à travers notamment 3 axes :
 - Pilotage des évaluations externes : finalisation des calendriers avec les autorités ; appel d'offre pour le choix des cabinets ; négociations suite à l'appel d'offre ; organisation des réunions de lancement par secteur
 - Appui permanent à la démarche d'amélioration continue de la qualité : poursuite de l'adhésion au REQUAMS (14 adhérents) et pilotage global par la Direction générale.
 - Appui direct aux établissements sur la déclaration, le suivi et la résolution d'Événement Indésirable Grave (EIG, intervention de l'ERAGE)
- ✓ Accompagnement des situations complexes individuelles : saisine et lien avec les Communautés 360, les services ASE/PJJ, PTSM, préparation des participations aux commissions d'harmonisation pilotées par les MDPH du Doubs et de Haute-Saône
- ✓ Appui spécifique aux établissements lors de situations de tension ou crise impliquant plusieurs partenaires (médecine du travail, CSSCT...).

III.2.c. Soutien aux établissements et services en termes de continuité de direction :

L'intérim ou l'accompagnement pour la continuité des fonctions de direction d'établissement a concerné :

- ✓ l'EAM Bellevue (décembre 2022/août 2023) avec l'appui d'une direction de transition de mars à juillet
- ✓ la MECS André Marguet (décembre 2022/juillet 2023) ;
- ✓ la MAS Guy de Moustier depuis juillet 2023

III.2.d. Participation aux réflexions régionales concernant l'évolution de l'offre et des politiques publiques :

Cette implication a été orientée en 2023 sur :

- ✓ les questions d'attractivité des métiers et de rémunération, avec une mobilisation forte de la direction générale auprès des partenaires et autorités.
- ✓ La participation aux diagnostics territoriaux partagés concernant le secteur handicap

III.3. EXPRESSION ET PARTICIPATION DES USAGERS AU NIVEAU ASSOCIATIF :

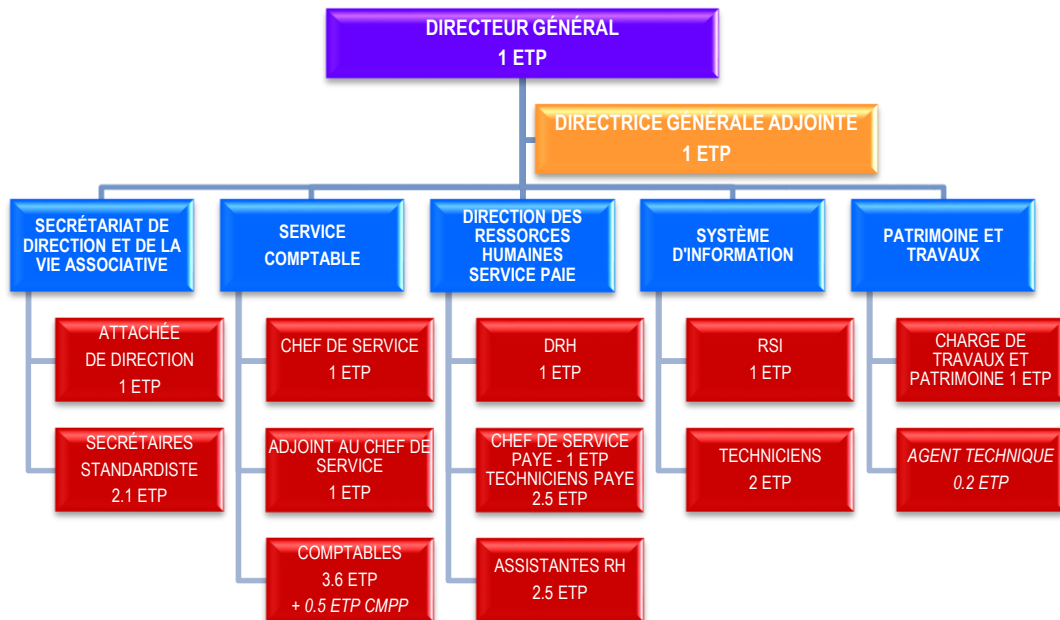
Le Conseil de la vie sociale associatif a été réuni le 21/11/2023 et a réuni des administrateurs de l'Association, des parents représentants dans les CVS d'établissements et des directeurs d'ESSMS.

Les sujets abordés ont porté sur l'évolution de l'offre, l'évaluation externe, les attentes des parents. Un programme de travail 2024 a été fixé avec les sujets suivants : éthique ; communication ; organisation d'une journée sur l'accompagnement à la santé.

III.4. MOYENS HUMAINS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE :

L'équipe de la Direction Générale est constituée de 24 personnes (22.7 ETP financés sur le budget du siège).

ORGANIGRAMME DE LA DIRECTION GÉNÉRALE



NB : Les postes figurant en italique sont gérés par la Direction Générale mais dédiés au fonctionnement d'autres services de l'immeuble qui les financent.

IV. CONCLUSION

Dans un contexte marqué par des besoins croissants d'expertise et d'aide au pilotage pour les établissements et services, la direction générale a poursuivi en 2023 sa mission d'appui aux ESSMS afin de permettre un accompagnement de qualité des personnes vulnérables.

Pour consolider cette expertise, le dossier de renouvellement de l'autorisation du siège déposé fin 2023 a prévu un renfort des moyens de la direction générale avec l'apport de nouvelles compétences ou le renfort des services (RRH, DAF, technicien informatique). Après instruction du dossier, l'ARS a autorisé dans les termes sollicités le renouvellement de l'autorisation confirmant sa confiance dans le travail réalisé par les équipes de la Direction générale, dont il faut saluer l'implication.

L'année 2024 verra le déploiement complet de ces nouvelles compétences pour mieux répondre aux enjeux actuels d'un secteur social et médico social en mutation importante. Ces enjeux portent sur l'évolution de l'offre via les CPOM, la réponse aux besoins nouveaux des usagers, et le soutien aux professionnels du secteur.



MISSION « HANDICAP »

MISSION HANDICAP

ENFANTS, ADULTES, TRAVAIL

- DÉFICIENCE INTELLECTUELLE
 - DÉFICIENCE MOTRICE
 - HANDICAP PSYCHIQUE
- TROUBLE DU SPECTRE DE L'AUTISME
- POLYHANDICAP

Cette mission s'organise à partir de dispositifs et services médico sociaux pour enfants et adultes permettant un accompagnement éducatif, pédagogique, professionnel et thérapeutique.

L'Association élabore des parcours individualisés prenant en compte les besoins et attentes des personnes accueillies et de leurs familles.

Elle propose des réponses de proximité à visée inclusive en hébergement, accueil familial, accueil de jour et suivi à domicile et intervient pour soutenir le droit au répit. Pour les enfants, ces réponses sont organisées autour de 3 territoires : Grand Besançon, Haut-Doubs, Aire Urbaine-Doubs Central.

Cette mission concerne également l'insertion professionnelle avec un secteur travail constitué d'une Entreprise Adaptée et un ESAT.



DISPOSITIF REPIT AUTISME DU DOUBS (DRA25)

I. PRÉSENTATION

AGREMENT OU HABILITATION	DATE D'AUTORISATION (CREATION OU RENOUVELLEMENT)	Courrier ARS du 28/01/2018
	TERRITOIRE D'INTERVENTION	Département du Doubs hors Aire Urbaine
	MODE DE FONCTIONNEMENT	Prestations en milieu de vie
	CATEGORIE DE BENEFICIAIRES	Enfants / Adultes tout âge avec Troubles du Spectre Autistique (TSA)

Le **Dispositif Répit Autisme du Doubs** est un dispositif de soutien pour les aidants de personnes porteuses de TSA créé et financé par l'ARS-BFC dans le cadre du 3^{ème} plan autisme et qui s'inscrit pleinement dans l'engagement 6 de la Stratégie Nationale-TND (2023/2027), mesure 74 « poursuivre le déploiement des services de répit et relayage aux personnes et familles concernées par le TDAH, les TSA et le TDI ».

Le DRA25 vise à coordonner l'offre de répit existante en milieu ordinaire et à développer des prestations pour prévenir les risques d'isolement et d'épuisement des aidants. Le but est de construire des solutions de répit pour contribuer au maintien de leur vie sociale et relationnelle, tout en apportant à leurs enfants des solutions d'accueil favorisant l'inclusion, l'accès au sport, aux loisirs et à la culture. Ainsi, pour mener à bien ses missions cette année, le DRA25 a travaillé en étroite collaboration notamment avec ELIAD, le CDSA, ALEDD, « nos enfants d'ailleurs », l'ADMR, l'UFCV et 2 éducatrices spécialisées en libéral.

L'année 2023 est marquée par une activité importante dont l'augmentation des samedis répit par le portage de 3 samedis par le CDSA et le renouvellement de prestations testées en 2022, comme la proposition de séjours et la « tournée des clowns » ; mais aussi la nouvelle action favorisant le partage et le lien entre aidants baptisée « nos aidants ont du talent ».

Les aidants sollicitent directement le dispositif, il n'y a pas de notification MDPH pour l'accès.

II. ACTIVITÉ

II.1. ACTIVITÉ QUANTITATIVE :

II.1.a. Nombre de personnes concernées :

Le DRA25 s'adresse aux aidants des personnes avec TSA, accompagnées ou non par un ESMS, bénéficiant d'un diagnostic, avec une suspicion de TSA ou en cours de diagnostic.

ACTIVITÉ ANNUELLE AUPRÈS DES FAMILLES

ACTIVITE (EN NOMBRE)	N-1			N		
	ENFANTS	ADULTES	TOTAL	ENFANTS	ADULTES	TOTAL
Familles activant un projet de répit	37	6	43	41	7	48
Personnes avec TSA bénéficiaires d'une prestation de répit	38	6	44	43	7	50

50 personnes ont été accompagnées, ce qui représente 6 de plus qu'en 2022. Sur les 48 familles demandeuses, 11 sont des nouvelles familles, soit 5 familles et 6 personnes bénéficiaires de plus qu'en 2022.

II.1.b. Profil des publics accompagnés au 31/12 :

RÉPARTITION PAR ÂGE ET PAR SEXE

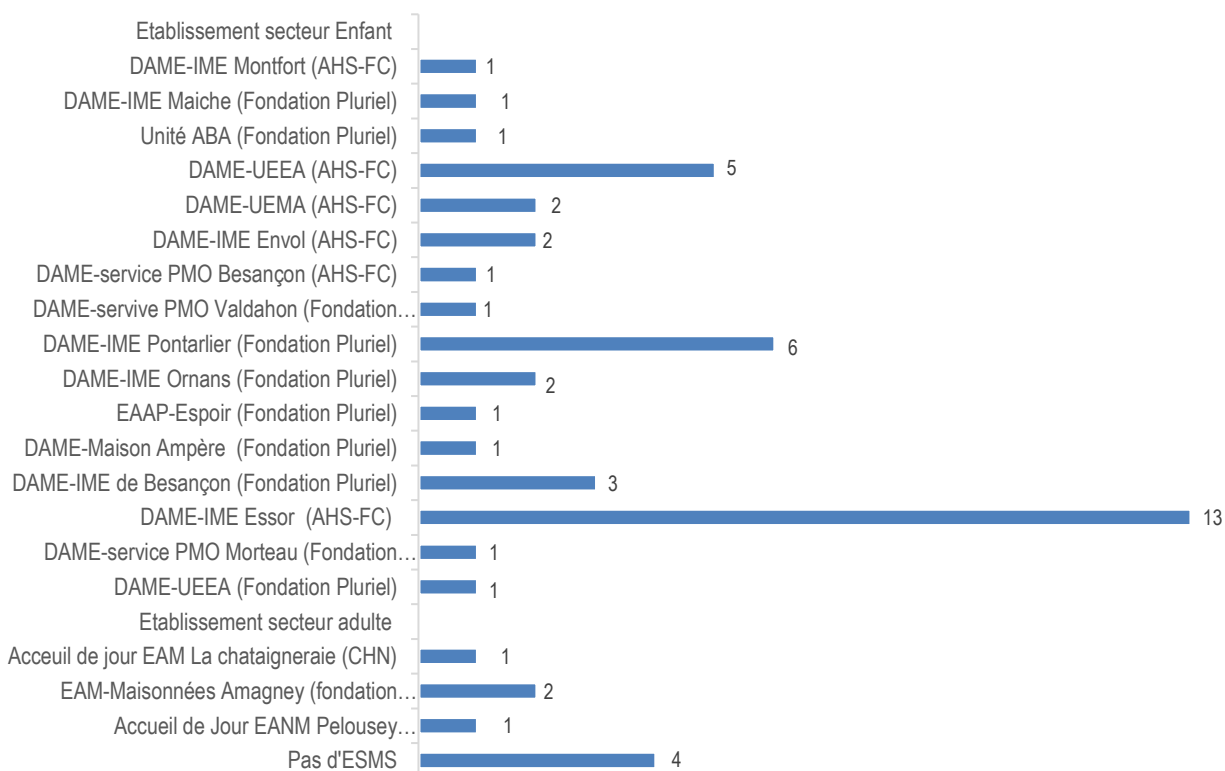
REPARTITION	MOINS DE 6 ANS	DE 6 A 18 ANS	DE 19 A 25 ANS	PLUS DE 25 ANS	TOTAL
Garçons	4	32	0	4	40
Filles	0	8	1	1	10
TOTAL	4	40	1	5	50
TAUX EN %	8%	80%	2%	10%	100%

La moyenne d'âge est de 12 ans et demi.

DIAGNOSTIC AUTISME ET AUTRES TSA

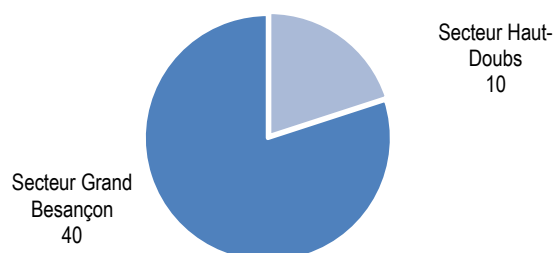
DIAGNOSTIC (EN NOMBRE)	ENFANCE	ADULTE	TOTAL
Personnes avec diagnostic autisme ou TSA	40	6	46
Personnes en cours de diagnostic	1	0	1
Personnes avec suspicion TSA	2	1	3
TOTAL	43	7	50

RÉPARTITION PAR ESSMS ENFANT/ADULTE



Parmi les bénéficiaires sans ESMS, 1 enfant est à l'école en milieu ordinaire et 3 adultes au domicile.

LOCALISATION DES AIDANTS



PROFIL DES AIDANTS

SITUATION FAMILIALE DES AIDANTS (EN NOMBRE)	FAMILLES
En couple	34
Parent isolé	12
Parent en garde alternée	2
TOTAL	48

Parmi les parents isolés, 12 femmes dont 2 sont veuves. Lorsque les aidants sont en couple, c'est la femme qui est l'aidante principale.

II.1.c. Nombre d'interventions :

Des temps de coordination sont nécessaires à la mise en place du projet : RDV, échanges téléphoniques, mails avec la famille et partenaires.

REPARTITION DES INTERVENTIONS (EN NOMBRE)	INTERVENTIONS
Rendez-vous initiaux nouvelles familles	11
Echanges préalable référent éducatif ESMS	10
Echanges téléphone ou mail familles	Non comptabilisés
Echanges Eliad/éducatrices préparation « samedis de répit »	72
Echanges ESMS/DRA préparation « Samedis de répit »	33
Echanges Réseau sport loisir autisme	30
Rdv Partenaires/Famille/DRA25	5
Echanges préparation séjours famille/partenaires	23
Temps de coordination MDPH/PRH/ADMR	25
Echanges famille préparation tournée des clowns	32
TOTAL	241

II.1.d. Liste d'attente :

Au 31/12, une seule famille en attente.

II.2. ANALYSE QUALITATIVE :

II.2.a. Nature des demandes et motifs :

Les aidants expriment leur besoin de :

- ✓ Souffler, se reposer
- ✓ Prendre du temps pour soi ou avec les autres membres de la famille
- ✓ Prendre du temps pour les tâches domestiques
- ✓ Reprendre une activité professionnelle.

II.2.b. Délais d'intervention :

Le délai entre la demande et la date du rendez-vous est en moyenne de 6 jours (identique à 2021).

II.2.c. Nature des prestations :

PRESTATIONS DE REPIT MISE EN ŒUVRE	NOMBRE DE PRESTATIONS	BENEFICIAIRES CONCERNES PAR CHAQUE PRESTATION	FAMILLES CONCERNEES PAR CHAQUE PRESTATION
Aide à l'inclusion : réseau « sport loisir autisme »	38	11	11
Répit individuel	27	11	11
Handisitting	4	4	4
Interventions à domicile	6	6	6
« Samedis de répit » Pontarlier	6	30	8
« Samedis de répit » Besançon	6	39	17
« Samedis de répit » Pirey	5	21	8
Aide aux transports	30	5	4
La tournée des clowns	32	16	15
Séjours	4	17	17
Orientation/coordination	31	28	27
Samedis répit CDSA	3	9	6
Nos aidants ont du talent	2	8	8
TOTAL	194	205	142

Certaines familles bénéficient de plusieurs prestations et recherchent plutôt des solutions hors du domicile lors :

- ✓ Du week-end (40)
- ✓ Des vacances scolaires (34)
- ✓ De la semaine (7)
- ✓ Du mercredi (5).

III. MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE SERVICE

Les prestations se déclinent autour de 4 leviers principaux :

- ✓ Les samedis de répit
- ✓ L'accès au sport et loisirs
- ✓ L'accès aux séjours adaptés
- ✓ L'intervention au domicile.

Les « samedis de répit » répondent aux besoins prioritaires des aidants.

Le réseau « sport loisir autisme » développé avec le CDSA, Apach'évasion, le Vesontio, ALEDD, le soleil brille pour tout le monde et nos enfants d'ailleurs, a permis de proposer des inclusions sur les vacances scolaires.

L'offre de séjours adaptés s'est étoffée avec la proposition de 4 séjours sur les vacances de printemps, été et automne.

La « Tournée des clowns » au domicile s'est déployée sur 16 journées pour le plus grand bonheur des aidants et de leur(s) enfant(s). Définie l'an passé comme une parenthèse ludique, cette approche des clowns se veut résolument innovante en matière de soins et de liens inter-familiaux, tout comme elle offre une ouverture sur le monde du spectacle, de la musique, de l'expression et de la créativité.

La nouvelle prestation « *nos aidants ont du talent* », née d'une réflexion entre le Directeur d'ALEDD et la coordinatrice du DRA25 propose des activités aux aidants pendant que leur enfant est inscrit sur un samedi de répit, afin de lutter contre le phénomène d'isolement. Sur les 2 journées proposées en fin d'année, 8 mamans ont participé à un atelier cuisine, sous l'impulsion des 2 professionnels et la collaboration de la MJC de Palente et l'Association Pari pour le prêt de locaux.



Enfin, le DRA accompagne les familles pour la mobilisation d'aides financières réduisant le reste à charge : la PCH pour de l'aide humaine ou l'aide aux transports (4 familles), les aides au répit de la CAF ou MSA (30 familles).

III.1. PRINCIPES D'INTERVENTION :

La coordinatrice recueille les demandes des aidants et programme une rencontre pour recenser les besoins des familles et les informations sur le profil de leur(s) enfant(s). Souvent, ces derniers bénéficient d'un parcours en structure, que la coordinatrice sollicite afin d'être au plus près des besoins des bénéficiaires avant de proposer une offre de répit personnalisée avec les modes de financement et les aides mobilisables. Lors de la mise en œuvre des prestations, elle suit, évalue et effectue un bilan avec les aidants et les partenaires.

Récapitulatif de l'offre de répit :

- ✓ Domicile :
 - ELIAD et l'ADMR pour du répit à domicile régulier
 - Handisitting avec des étudiantes, demandes ponctuelles
 - Tournée des clowns : interventions de 2h par famille

- ✓ Hors domicile :
 - 17 « Samedis de répit » avec ELIAD et 3 avec le CDSA
 - Réseau « sport loisir autisme » pour l'accompagnement d'enfants en inclusion
 - Prestations sportives en accompagnement individuel
 - 4 séjours adaptés (2 à 5 jours) avec ELIAD, UFCV, CDSA
 - Aide aux transports (sous conditions) pour un accueil vers ALEDD.



Médiation animale



Tournée des clowns



Sortie bowling groupe ado/adultes

Pour poursuivre la mise en œuvre des prestations de répit, la recherche de soutien financier est constamment activée. En 2023, le DRA25 a obtenu :

- ✓ Des CNR « agir/aidants » de l'ARS BFC
- ✓ Une subvention de l'Assurance Maladie « aide aux personnes en situation de handicap »
- ✓ Des dons en prestations, Association « brin d'amour » pour la « Tournée des clowns »
- ✓ Des dons de « Nos enfants d'ailleurs ».

Pour développer le réseau d'intervenants dédiés à l'autisme, des temps de formation et sensibilisation ont été dispensés :

- ✓ Langue des signes par Mme Mourot : 11 professionnels d'ELIAD et 2 éducatrices en libéral
- ✓ « Parcours ABC » par le CRA-FC : 2 professionnels Clowns
- ✓ Sensibilisation à l'autisme par la cheffe de projet : 14 professionnels du réseau CDSA, 9 du réseau petite enfance Haut-Doubs et 3 animateurs UFCV.

III.2. OUVERTURE SUR L'ENVIRONNEMENT :

Parmi les actions qui ont marqué l'année :

- ✓ Construction du réseau « sport loisir autisme »
- ✓ Suivi de 3 situations avec le PRH25
- ✓ Travail de partenariat DRA-PCPE-EMA-Accueil de jour EAM la Châtaigneraie pour 1 adulte sans solution
- ✓ 2 rencontres au réseau DRA du CRA-FC
- ✓ 4 réunions de supervision avec ELIAD
- ✓ Rencontre DRA/CAF du Doubs permettant des présentations respectives du dispositif et du schéma départemental
- ✓ Présentation du DRA aux parents des UEMA et UEEA de l'AHS-FC, à Vitalliance service d'aide à domicile, à la maison de quartier Nelson Mandela
- ✓ Rencontre avec le Directeur de l'AFEV, association de lutte des inégalités scolaires et sociales
- ✓ Rencontre avec la professeure ressource TSA
- ✓ Participation aux AG de « Nos enfants d'ailleurs », ALEDD et du CDSA
- ✓ Organisation et suivi de la « tournée des clowns »
- ✓ Rencontre avec le Président de l'Association « brin d'Amour »

- ✓ Préparation des journées « nos aidants ont du talent »
- ✓ Mise à jour des supports de suivi d'activité du DRA
- ✓ Rencontre avec les « écrivains publics » avec ALEDD pour l'aide aux renseignements administratifs
- ✓ Diffusion de sensibilisations, formations, événements auprès des aidants
- ✓ Participation au « Panora Trail ».



Formation LSF avec les professionnelles ELIAD et les éducatrices libérales



Remise des dons au DRA25 et autres partenaires par Mme Amiotte-Suchet « Nos enfants d'ailleurs »

LES PARTENAIRES ET RESEAUX DE PROXIMITE	ASSOCIATIONS ET DISPOSITIFS HANDICAP	LES RESSOURCES EXTERNES
ARS BFC CRA EMA25 MDPH IRTS Associations de famille : Nos enfants d'ailleurs et AAB ELIAD ADMR Valdahon Professionnelles libérales IME l'ESSOR CMS PLANOISE PTSM Association PARI MJC Palente	AHS-FC Les Salins de Bregille La Fondation Pluriel CAMSP du Doubs Les DRA (70/39/aire urbaine) SARAH (70) ARA (39) PRH25 GEM TSA et PCPE TSA	CAF L'Assurance Maladie CDSA ALEDD ATLAS Vesontio Sport UFCV FRANCAS Familles rurales Plateformes Relais Apach' Evasion Le soleil brille pour tout le monde

III.3. MOYENS HUMAINS :

III.3.a. Salariés :

La coordinatrice à temps plein déploie la mise en œuvre du dispositif

- ✓ La cheffe de projet supervise le dispositif et assure la bonne gestion et fonctionnement.
- ✓ Les deux professionnelles ont des temps de coordination hebdomadaire.

III.3.b. Formations, colloques, journées d'études suivies :

La coordinatrice a poursuivi sa formation de médiation familiale démarrée en 2022.

Elle a bénéficié de 2 formations du plan de formation continue :

- ✓ « Intervention Thérapeutique lors des conduites agressives » avec EDI.
- ✓ « Parcours ABC » avec le CRA

Elle a participé à l'analyse de la pratique en intégrant le groupe DAME-GB service PMO.

III.4. DÉMARCHE QUALITÉ :

Le comité de suivi s'est tenu en novembre en présence de représentants de l'ARS, des associations de famille et du CRA-FC au cours duquel ont été abordés le suivi d'activité, les prestations d'offre de répit, la présentation du réseau « sport loisir autisme », le bilan de la « tournée des clowns », les nouveautés 2023 et les projets.

Par ailleurs, les professionnelles ont été sensibilisée à la charte des systèmes d'information et RGPD dans le cadre de la protection et gestion des données personnelles.

Il n'y a pas eu d'enquête de satisfaction des aidants, néanmoins les retours sont très positifs :

- ✓ « Nous avons bien profité de la journée comme chaque fois qu'il est pris en charge par le DRA. L'équipe est vraiment bien, j'ai confiance en elle, donc je profite de la journée sereinement. »
- ✓ « Vraiment merci beaucoup à vous Stéphanie et Yannick pour cette belle journée, j'ai passé un très bon moment, j'ai été ravie de faire connaissance avec d'autres mamans et partager nos expériences. »
- ✓ « La visite des clowns a été magique ! Autant pour mon fils autiste que pour nous, un lien très touchant et créatif s'est immédiatement établi, ils se sont adaptés aux particularités de mon fils en un clin d'œil, avec tant d'humour et de douceur ...cela va nous rester comme un souvenir hors du temps, ponctué de rire, d'audace, de musique et surtout d'émotions ... ».

IV. CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Le bilan de l'année est positif et marqué par une offre de répit diversifiée répondant aux besoins des aidants et de leurs enfants. La construction du réseau « sport loisir autisme » a demandé beaucoup d'énergie pour l'inclusion de quelques enfants qui ouvriront la voie d'accès à d'autres...De la même manière, les jalons posés par les clowns « Ernest et Paulette » entrouvent l'espoir pour les aidants d'oser le monde du spectacle avec leur enfant et nous pousse à réfléchir à un accès plus large à la culture.

Le travail d'accompagnement sur chaque projet de répit demande un lien de confiance affiné avec les aidants. La question du répit ne se résume pas à une définition classique. Est-ce que le répit c'est souffler sans mon proche ? Est-ce que c'est vivre un moment heureux avec lui ? Est-ce que c'est partager du temps avec un autre membre de ma famille ? Autant de questions que nous souhaitons mettre en réflexion dans le cadre du réseau des DRA.

L'horizon 2024 se profile avec :

- ✓ La programmation de 22 « samedis de répit »
- ✓ Des projets de séjour
- ✓ L'idée de construction d'un réseau « culture »
- ✓ Une nouvelle programmation de la « Tournée des clowns » sur 19 journées et le projet de réalisation d'un film afin de mettre en lumière cette approche familiale si singulière
- ✓ Le développement des journées « Nos aidants ont du talent »
- ✓ Une réflexion partagée sur la définition plus large du répit.





EQUIPE MOBILE D'APPUI AUX TSA DU DOUBS (EMA-TSA 25)

I. PRÉSENTATION

CATEGORIE D'ETABLISSEMENT OU SERVICE		Equipe Mobile
DATE D'AUTORISATION (CREATION OU RENOUELEMENT)		Décision ARS 2023-018 du 17/04/2023
AGREMENT OU HABILITATION	TERRITOIRE D'INTERVENTION	Département du Doubs hors Aire Urbaine
	MODE DE FONCTIONNEMENT	Prestations en milieu de vie
	CATEGORIE DE BENEFICIAIRES	Enfants / Adultes tout âge avec autisme ou Trouble du Spectre Autistique (TSA)

L'Equipe Mobile d'Appui aux Troubles du Spectre Autistique du Doubs ou EMA-TSA 25 est le nouveau dispositif de soutien et d'appui à l'accompagnement des personnes porteuses d'autisme autorisé et financé par l'ARS en avril 2023. L'EMA-TSA 25 fait suite à l'appel à candidature « Déploiement des équipes mobiles d'appui aux structures accueillant des personnes avec TSA sur la région Bourgogne Franche-Comté » de l'ARS-BFC dans le cadre de la Stratégie Nationale Autisme (2018/2022) et dans un souci de convergence des équipes mobiles autisme en Franche-Comté et des dispositifs d'appui aux TSA en Bourgogne.

L'EMA-TSA 25 s'inscrit dans la continuité de fonctionnement de l'Equipe Mobile Autisme du Doubs mise en place à titre expérimental de janvier 2017 à décembre 2022, portée par l'AHS-FC et construite en étroite partenariat avec le CAMSP, le CHN et la Fondation Pluriel.

Organisée en service ambulatoire, elle s'adresse à tous les établissements et services médico-sociaux et sanitaires du Doubs (hors aire urbaine) et aux structures pour personnes âgées qui souhaitent bénéficier d'un soutien dans leur accompagnement de personnes autistes.

Les modalités de mise en œuvre de l'EMA-TSA 25 sont régies par une convention signée par l'ARS-BFC et l'AHS-FC suite à l'obtention de l'appel à candidature. La dotation globale de fonctionnement 2023 a été dimensionnée aux besoins de l'équipe et à la cible d'activité. Aussi, l'équipe professionnelle a été renforcée et compte 3.28 ETP au 31/12.

En dehors de l'activité propre au fonctionnement de l'EMA-TSA 25 liée à ses missions, l'année est marquée par nombre de mise à jour ou création de documents en lien avec le nouveau cahier des charges ; actualisation de la charte de fonctionnement, du questionnaire de satisfaction, des grilles de suivi d'activité, de la plaquette de communication, du site web, et élaboration de nouvelles conventions de partenariat formalisées avec le CRA-FC, le PCPE-TSA 25 et le GEM-TSA 25.

L'activité dans ce rapport est recensée à partir de l'outil de suivi révisé par l'ARS-BFC en 2023, qui intègre de nouveaux indicateurs, notamment :

- ✓ La possibilité de saisine par les établissements sanitaires et les EHPAD
- ✓ Le portage avec le CRA du déploiement de la mesure 37 (repérage des adultes TSA)
- ✓ Une file active évaluée à 67 suivis annuels pour le département du Doubs
- ✓ L'accord préalable de l'ARS pour les structures avec agrément TSA

Ce rapport s'appuie sur cet outil et prend en compte l'étude comparative à l'année N-1.

Les missions de l'EMA-TSA s'articulent autour de 4 domaines :

- ✓ L'amélioration de la qualité de vie des bénéficiaires et de leur famille
- ✓ Le développement des compétences et des savoir-faire des professionnels
- ✓ L'aide à l'analyse de la situation et à la mise en place d'un projet d'accompagnement

- ✓ Le soutien et la promotion de la continuité de l'accompagnement à tout âge.

II. ACTIVITÉ

II.1. ACTIVITÉ QUANTITATIVE :

II.1.a. Nombre de personnes concernées :

Ce tableau comptabilise les interventions pour les situations individuelles :

ACTIVITE (EN NOMBRE)	N-1			N		
	ESMS ENFANTS	ESMS ADULTES	TOTAL	ESMS ENFANTS	ESMS ADULTES	TOTAL
Personnes en cours de suivi au 01/01	12	20	32	9	19	28
Personnes avec une 1ère intervention	7	13	20	9	16	25
Personnes définitivement sorties	10	14	24	10	20	30
Personnes en cours de suivi au 31/12	9	19	28	8	15	23
FILE ACTIVE	19	33	52	18	35	53

La durée moyenne de suivi par l'EMA-TSA est de 11 mois et 6 interventions sur site.

Ce tableau traduit les interventions collectives par type d'établissement.

NATURE DE L'INTERVENTION	TYPE D'ETABLISSEMENT	NOMBRE D'INTERVENTION
En complément d'une intervention individuelle	EAM- MAS	2
	EAM- FAM	3
	EANM-FH	1
	DAME Service PMO	1
	DAME-IME	1
	EEAP	2
Au titre de la mesure 37	-	0
TOTAL	6	10

En 2023, la file active est de 62 suivis repartis en 52 situations individuelles et 10 suivis collectifs (8 pour des ESMS adultes et 2 pour des ESMS enfants), chiffre similaire à l'an passé avec un nombre plus important de nouvelles demandes. L'accompagnement au titre de la mesure 37 n'a fait l'objet d'aucune demande cette année, en lien avec la démarche de repérage globalement en attente au CRA-FC avec l'absence du médecin référent et des départs de professionnels formés dans les structures engagées.

Sur 4 demandes non instruites, 2 ont fait l'objet d'une réorientation, l'une vers le professeur ressource TSA et l'autre vers le PCPE-TSA.

Au niveau des suivis clos, nous déplorons le décès brutal d'une adolescente de 15 ans dont la demande de soutien concernait des troubles sévères du comportement. Mais aussi l'arrêt de suivi d'un jeune de 22 ans pour une demande de soutien à son projet d'orientation, suite à sa sortie de l'établissement, sans autre structure d'accueil pour la continuité de l'accompagnement par l'EMA-TSA.

II.1.b. Profil des publics accompagnés :

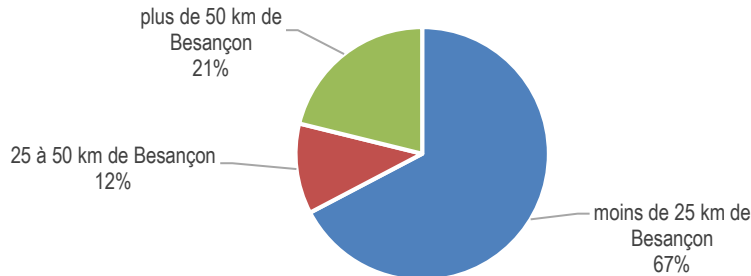
RÉPARTITION PAR ÂGE ET PAR SEXE

REPARTITION AGE ET SEXE	MOINS DE 6 ANS	6/ 12 ANS	13/ 20 ANS	21/ 40 ANS	41/ 60 ANS	PLUS DE 60 ANS	TOTAL
Garçons	0	2	9	28	3	0	32
Filles	0	2	3	5	0	0	10
TOTAL	0	4	12	33	3	0	52
TAUX EN %	0	7.7	23.07	63.46	5.77	0	100

DIAGNOSTIC AUTISME ET AUTRES TSA

DIAGNOSTIC (EN NOMBRE)	SECTEUR ENFANCE	SECTEUR ADULTE	TOTAL
Personnes avec diagnostic autisme ou TSA	13	25	38
Personnes en cours de diagnostic	1	0	1
Personnes avec suspicion et repérage d'autisme ou TSA par une équipe de terrain	3	10	13
TOTAL	17	35	52

RÉPARTITION PAR LIEU D'INTERVENTION GÉOGRAPHIQUE



II.1.c. Nombre d'interventions :

Le mode de cotation est 1 intervention = 1 action à destination d'un site. Les interventions comptabilisées dans le tableau ci-dessous sont celles réalisées sur site (la demande d'instruction, les interventions d'observation et d'évaluation de la personne ainsi que les temps de coordination d'équipe).

REPARTITION DES INTERVENTIONS (EN NOMBRE)	N-1			N		
	INDIVIDUELLE	COLLECTIVE	TOTAL	INDIVIDUELLE	COLLECTIVE	TOTAL
Sites enfants	52	6	58	55	4	59
Sites adultes	111	11	122	123	6	129
Tous établissements confondus	163	17	180	178	10	188

Les interventions du secteur enfance concernent 10 ESMS de l'AHS-FC, de la Fondation Pluriel, de l'ADDSEA, de l'APF et des Salins de Bregille.

Les interventions du secteur adulte concernent 15 ESMS de l'AHS-FC, de la Fondation Pluriel et du CHN.

II.1.d. Nombre de demandes ayant fait l'objet d'un accord à l'ARS :

Avec le nouveau cahier des charges, les demandes des établissements et services ayant un agrément autisme sont soumises à l'accord préalable de l'ARS. En 2023, l'EMA-TSA 25 est intervenue pour 23 situations relevant d'ESMS avec agrément autisme (8 situations du secteur enfance et 15 du secteur adulte), dont la plupart correspondent à des suivis antérieurs non soumis à cet accord.

Le tableau ci-dessous traduit les demandes d'autorisation pour les nouvelles situations depuis avril 2023.

ETABLISSEMENTS DEMANDEURS	ACCORD ARS	REFUS ARS
EAM MAS Foissotte	1	-
EAM les Maisonnées de Frasne	1	-
EAM MAS La Chataigneraie	1	-
TOTAL	3	0

II.1.e. Liste d'attente :

Au 31/12, 2 nouvelles demandes sont en attente d'instruction.

II.2. ANALYSE QUALITATIVE :

II.2.a. Nature des demandes :

Pour le secteur enfance, sur 17 situations individuelles :

NATURE DES DEMANDES/SECTEUR ENFANCE	SOUTIEN A LA SCOLARITE	COMPREHENSION DES TSA	TROUBLES DU COMPORTEMENT	AUTONOMIE AU QUOTIDIEN	PREVENTION ET CONTINUITE D'ACCUEIL	VIE AFFECTIVE ET SEXUELLE	TOTAL
Nombre	2	2	7	4	3	0	18
Taux en %	11.1	11.1	38.9	22.2	16.7	0	100

Pour le secteur adulte, sur 35 situations individuelles :

NATURE DES DEMANDES/ SECTEUR ADULTE	TROUBLES DU COMPORTEMENT	CONSTRUCTION D'UN PROJET ADAPTE	TROUBLES SENSORIELS	COMPREHENSION DES TSA	TROUBLES DE LA COMMUNICATION	AUTONOMIE AU QUOTIDIEN	SOUTIEN A L'INSERTION	TOTAL
Nombre	15	5	2	6	4	1	1	34
Taux en %	44.1	14.7	5.9	17.6	11.7	3	3	100

La gestion des troubles du comportement représente toujours une grande partie de l'accompagnement des équipes par l'EMA-TSA avec des situations complexes du fait de l'importance des troubles et l'hétérogénéité des profils, dont 3 situations (2 enfants et 1 adulte), faisant l'objet de PAG et de saisine de la communauté 360. Ces situations nécessitent un important travail de coordination avec les différents partenaires et les services de soins.

II.2.b. Délais d'intervention :

- ✓ Entre la demande de soutien et la demande d'instruction : 33 jours (36 en 2022)
- ✓ Entre l'instruction de la demande et la première intervention : 42 jours (53 en 2022).

Les délais dépassent ceux fixés par l'ARS, à savoir 15 jours pour le 1^{er} contact et 30 jours pour la première intervention, néanmoins ils sont en baisse par rapport à 2022. De plus, ils sont à mettre en lien avec les disponibilités organisationnelles des structures.

II.2.c. Nature de prestations :

Plusieurs prestations sont délivrées par l'EMA-TSA 25 dans le cadre de ses missions.

L'unité de compte qui suit, est l'intervention d'un ou plusieurs professionnels de l'EMA-TSA sur site. Les prestations sont comptabilisées individuellement même si elles sont réalisées durant une même intervention.

En 2022, l'activité représentait 459 prestations. Elle est plus conséquente en 2023 malgré l'activité similaire à l'année N-1, en raison de l'ajout de la prestation « bilan et évaluations fonctionnelle » qui n'existait pas dans l'ancien outil de suivi de l'activité.

PRESTATIONS	NOMBRE	TAUX %
1. Appui à l'analyse et à l'évaluation des situations, observations	115	24.1
2. Bilan et évaluations fonctionnelles	18	3.6
3. Adaptation du projet personnalisé et du programme d'intervention individualisé	58	12.2
4. Identification des ressources existantes au sein de la structure dans laquelle la personne est accueillie ou accompagnée sur le territoire	25	5.2
5. Suivi et coordination du programme d'intervention en lien avec les différents intervenants	74	15.5
6. Transmission de compétences et savoir-faire, d'outils et de méthodes spécifiques	42	8.8
7. Continuité du parcours et accompagnement des transitions	10	2.1
8. Identification des relais possibles et construction de solutions nouvelles	17	3.6
9. Sensibilisation et conseil des professionnels	80	16.7
10. Autres (coordination médicale, guidance parentale)	39	8.2
TOTAL	478	100

III. MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE SERVICE

III.1. PRINCIPES D'INTERVENTION :

III.1.a. Méthodologie relative à la démarche d'intervention :

La demande de soutien est instruite par la cheffe de projet selon le critère de population cible et l'accord préalable des représentants légaux. Les modalités d'interventions sont définies lors de la validation de la demande pour une durée maximale de 12 mois, renouvelable une fois. L'approche s'appuie sur des observations de terrain et/ou des évaluations (cliniques ou normées) permettant de construire des propositions d'accompagnement avec les équipes, soutenues par un suivi de préconisations régulier, traduites par des comptes rendus après chaque intervention ainsi que des guides/outils pratiques sur lesquels les professionnels peuvent s'appuyer. Cette démarche facilite une dynamique de suivi des situations (proposée à intervalle de 6 semaines) et pose les jalons d'amélioration de la problématique, jusqu'à la décision de clôture.

III.1.b. Réponse aux besoins en matière de santé somatique et psychique :

L'accès aux soins des personnes TSA est rendu difficile en raison de leurs difficultés de communication, de compréhension, de gestion émotionnelle, sensorielle, ou encore d'altération de ressenti de la douleur. Aussi, savoir reconnaître les signes d'état douloureux physiques et les signes d'état de souffrance psychique représente un enjeu important au risque de négligence de suivi médical. C'est pourquoi l'EMA-TSA 25 porte une attention particulière à cette question somatique notamment lorsqu'elle est sollicitée pour des situations avec description de changements de comportement brutaux, auto ou hétéro-agressivité, baisse significative des intérêts, isolement, perte de poids...

L'EMA-TSA constate globalement une plus grande sensibilité des professionnels à rechercher une cause somatique dès lors qu'ils repèrent des manifestations comportementales inhabituelles, et l'utilisation plus généralisée de l'échelle de la douleur simplifiée ESDDA par les infirmières. En revanche, les manifestations liées à une souffrance psychique sont plus difficiles à repérer d'un point de vue clinique du fait des caractéristiques propres aux personnes autistes qui ont une tendance au repli, à l'isolement, à l'absence de communication, au manque d'intérêt.

Les temps de coordination médicale avec le médecin de l'EMA-TSA 25 sont précieux pour partager nos observations, nos interrogations, faire du lien avec les médecins, les équipes de liaisons en psychiatrie, et préconiser des suivis médicaux.

Cette question de l'accès au soin est également travaillée au Comité d'Orientation Stratégique du CRA-FC, à laquelle participe la cheffe de projet en tant que membre élu, dans le but de promouvoir le concept d'handiconsultations telles qu'elles existent dans certains hôpitaux en France.

Ce tableau décrit quelques actions menées en matière de soins et santé psychique :

BENEFICIAIRE	MOTS CLES POUR LA DEMANDE D'INTERVENTION	DESCRIPTION DE L'ACCOMPAGNEMENT DU PARCOURS DE SOIN ET DU SUIVI SOMATIQUE
Enfant DAME-IME	Troubles du comportement, destruction de matériel, angoisses corporelles, et troubles alimentaires	Investigations pour mieux appréhender la sélectivité alimentaire. Mise en place d'activités sensorielles pour travailler la diminution des angoisses corporelles. Grilles ABC pour la compréhension des comportements destructeurs. Travail en lien avec la psychomotricienne. Profil sensoriel CPS-R en appui.
Enfant DAME-IME	Troubles du comportement, hétéro-agressivité, destruction de matériel, mise en danger	Lien avec la commission 360 pour ce jeune dont l'accompagnement nécessite selon la structure d'accueil un à deux adultes pour lui seul. Evaluation de ses intérêts, reprise de l'analyse de son échelle sensorielle pour les recherches hypo sensorielles, mise en place d'un outil de communication et de structuration de l'espace/temps pour diminuer les angoisses psychiques et l'absence de repères.
Adulte EAM-FAM	Perte de poids vertigineuse, constipation, risque de fausse route, état général dégradé, lien distant avec la famille	Investigations sur le plan général de la santé, avec prises de sang, scanner, pas de relevés de marqueurs infectieux. Lien avec le médecin du CHI pour remise en place du neuroleptique et suspicion de dépression dans un contexte de lien distant avec la famille (plus de retour au domicile). Troubles alimentaires avec risque de fausse route, cherche la nourriture partout y compris dans les ordures ménagères mais amélioré par la mise en place de 2 collations. Troubles du sommeil amélioré par la prise d'un somnifère suite à l'avis d'un médecin expert de Strasbourg. Nombreuses coordinations entre médecins (médecin généraliste référent, médecin spécialiste du sommeil, médecin psychiatre du CHI, médecin coordinateur du DAC) et projet d'accompagnement porté sur le bien-être avec des activités de relaxation et massages.
Adulte EAM-FV	Difficulté de compréhension de ses TSA, encoprésie limitant son projet d'accompagnement personnalisé	Préconisations en lien avec le médecin de la structure pour revoir la diminution des lavements et l'historique de la mise en place du traitement. Il a tendance à maigrir malgré la bonne prise alimentaire, ce qui fait qu'il a des apports nutritionnels supplémentaires. Il ritualise toute nouvelle activité du quotidien, aussi la mise en place de repères visuels et flexibles est préconisée.
Adulte EAM-MAS	Comportements d'échappement, perte d'intérêts, perte de ses déambulations autonomes	Suite à une chute et de nombreux mois passés en fauteuil roulant, cet adulte refuse de reprendre ses déambulations autonomes malgré la bonne évolution de son état physique. Ses intérêts vestibulaires à se déplacer en fauteuil et à tourner sur lui-même sont plus puissants que l'envie de se remettre debout et de marcher. Un gros travail en lien avec la kinésithérapeute, la psychomotricienne et l'équipe éducative permet de poser les enjeux de ces blocages par l'approche sensorielle et de reprendre la marche par les étapes de développement moteur.
Adulte EAM-FV	Intérêts restreints pour les installations électriques qu'il détruit	Investigations entre ce qui relève des troubles du spectre autistique et troubles psychiques. Evaluation du traitement psychotrope, évaluation de ses intérêts et de ses besoins. Travail d'approche comportementale avec la mise en place d'une caisse de bricolage personnelle, des espaces dédiés pour arracher, dénuder des fils électriques, expérimenter des connexions électriques par le biais d'une mallette de jeu éducative, proposition d'activité de tri sélectif.
Adulte EAM-MAS	Idée de passage du service de psychiatrie en MAS, notification EAM depuis de nombreuses années.	Lien entre médecins pour connaître les enjeux et les blocages liés à son accueil sur l'EAM. Points réguliers avec la commission 360 et la maman. Positionnement en amont de l'EMA-TSA 25 afin d'accompagner l'équipe de la MAS dès son admission effective. Résident toujours en attente malgré les jalons posés pour une admission qui devait se faire en septembre 2023.

Par ailleurs, 18 évaluations ont été réalisées par l'EMA-TSA lors des accompagnements pour soutenir une démarche de développement des compétences et de compréhension de fonctionnement de la personne :

- ✓ Evaluation des intérêts : 2
- ✓ Evaluation des comportements-problème : 2
- ✓ Evaluation de la compréhension ComVoor : 3
- ✓ Profil sensoriel : 3
- ✓ Evaluation du niveau d'autonomie Vineland : 3
- ✓ Profil sensoriel CPS-R : 2
- ✓ Evaluation BITP/AMSE (repérage TSA) : 1
- ✓ Echelle Laridi (autodétermination) : 1
- ✓ Evaluation TTAP (compétences interpersonnelles) : 1

III.1.c. Réponse aux besoins en matière de participation sociale :

L'EMA-TSA a accompagné plusieurs situations pour lesquelles les interventions ont permis un accès plus large à la participation sociale des bénéficiaires, notamment par l'inclusion sociale et professionnelle ainsi que la contribution à la vie en établissement aux moyens d'activités dédiées et adaptées. Ces réponses sont illustrées par le biais de cet exemple :

ACCOMPAGNEMENT D'UN ADULTE EN EAM-MAS

La demande concerne un adulte de 51 ans qui présente des troubles du comportement (cris, auto-agressivité), qui perd du poids et des compétences motrices et qui semble ne plus trouver d'intérêt aux activités qu'il appréciait. La structure traverse des difficultés de recrutement, de nombreux intérimaires comblent les absences. De plus, cette personne ne voit plus sa maman qui a intégré une Marpa. Il a donc été important de prendre en compte ces différents facteurs de changement et de perte de repères dans les difficultés décrites. Une consultation médicale avec l'EMILAH a permis d'ajuster le traitement en mettant en place un antidépresseur. En parallèle, un lien téléphonique avec la maman a été mis en place à minima pour pallier l'absence de retour en famille. Pour permettre à cet adulte de s'y retrouver dans l'accompagnement éducatif, un programme écrit a été élaboré avec les différentes étapes qui constituent sa journée et sur lequel les professionnels peuvent s'appuyer. Cet outil a produit une régularité dans son accompagnement et a intégré deux temps forts comme la mise en fauteuil manuel pour qu'il puisse déambuler sur le groupe en autonomie ainsi que la demi-heure de marche tous les après-midi favorisant l'exercice physique quotidien. Au bout de 3 semaines, sur conseils de l'EMA-TSA, l'équipe ajoute au programme des activités sensorielles de bien-être (massages, loto des odeurs, stimulations tactiles). L'équipe met en place une fiche avec les activités à proposer. Au bout de 7 interventions sur site, l'EMA-TSA clos ses interventions, la personne ne perd plus de poids, son état de santé n'inquiète plus les équipes, il est plus alerte et souriant, il marche tous les jours et apprécie les ateliers sensoriels.

III.1.d. Réponse aux besoins en matière d'autonomie :

Ce domaine correspond aux activités de la vie quotidienne, aux moyens de communication, aux relations aux autres pour lesquelles des préconisations sont formulées. Voici un exemple pour illustrer la réponse à ces besoins :

ACCOMPAGNEMENT D'UN ADULTE EN ESAT

La demande de soutien concerne un jeune homme de 25 ans présentant des difficultés au niveau communicationnel et relationnel et ce malgré un bon niveau de communication verbale. Il n'y a pas de problème sur les tâches de travail, il s'épanouit et montre une bonne maîtrise du poste. Il cherche particulièrement la relation avec une collègue de travail, réclame de façon incessante et envahissante son contact téléphonique. Pour aboutir à ses recherches, il compose des numéros au hasard sur son téléphone avec l'espoir de tomber sur elle. L'ambiance s'alourdit à l'ESAT, l'équipe ne sait plus quoi faire pour sortir ce jeune homme de ces comportements envahissants et obsessionnels et pour protéger sa collègue qui se sent harcelée. Les parents, décrits comme un couple fusionnel y voient de leur côté une ouverture relationnelle car ils aimeraient que leur fils ait une amoureuse.

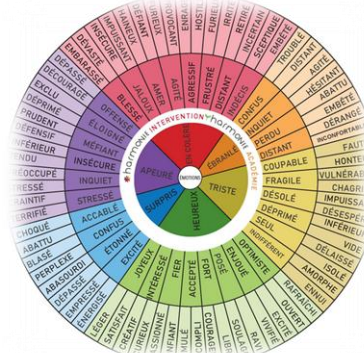
L'accompagnement de l'EMA-TSA 25 viendra s'appuyer sur l'évaluation des relations sociales et la compréhension des émotions, l'évaluation de la fonction du comportement envahissant et l'aide à la compréhension des relations amicales, amoureuses, professionnelles. Grâce à des observations cliniques et à une évaluation sur

l'autodétermination, il sera mis en lumière des difficultés d'ajustement des comportements interpersonnels et une tendance à suivre des schémas suggérés, comme le fait d'avoir une amoureuse « comme tout le monde ». L'équipe de l'ESAT va rapidement apprendre à accompagner ce jeune vers ses propres choix, vers ses propres réponses en l'aidant à aborder des situations vécues au quotidien à travers des scénarii sociaux travaillés lors d'entretiens d'autorégulation hebdomadaires. Après 10 mois d'accompagnement, les aides apportées lui permettent de s'ajuster et d'être plus serein vis-à-vis des autres. Le comportement envahissant a disparu, il n'y avait pas d'autres enjeux derrière la recherche de contact téléphonique de sa collègue que d'obtenir ce numéro et de ne pas savoir quoi en faire ensuite. Le jeune homme a suivi une formation qualifiante et montre de nouvelles compétences sur une machine plus performante qu'il a appris à piloter. Il a intégré une activité sportive de pétanque en groupe et s'appuie sur un référentiel pour autoévaluer ses émotions.

Quelques autres illustrations de suivis :



Accompagnement en équité



Travail sur la roue des émotions



Observation temps de repas

III.2. OUVERTURE SUR L'ENVIRONNEMENT :

L'accompagnement de personnes TSA impose de travailler en réseau et avec les partenaires de son champ d'action.

LES PARTENAIRES ET RESEAUX DE PROXIMITE	LES PARTENAIRES EN LIEN AVEC LES ESMS	LES RESSOURCES EXTERNES
ARS CAMSP CRA BFC DRA25 EDAP EMA-NFC EMA70 EMA39 EMIL EMILAH Equipe de liaison CHI EMAS MDPH AIR	Fondation Pluriel APF AHS-FC Salins de Bregille SDH ADDSEA AFTC PCPE TSA GEM TSA PTSM Education Nationale Professeur ressource TSA Professionnels libéraux Les aidants familiaux	Centre de documentation du CRA-FC Maison de l'autisme Réseau Autisme Numérique Est de la Fondation Orange Formavision EDI Adèle de Glaubitz BD santé IRTS

L'EMA-TSA est abonné à la lettre d'information du CRA-FC et consulte régulièrement le site de la maison de l'autisme inaugurée en avril 2023 à Aubervilliers.

Dans le cadre des interventions, 4 aidants familiaux ont été rencontrés une ou plusieurs fois sur les lieux de vie des personnes suivies.

La cheffe de projet est toujours impliquée dans le réseau autisme numérique de la Fondation Orange, 2 rencontres cette année, à Dijon et Nancy au cours desquelles ont été présentés des projets numériques tels que les applications numériques musicales pour le développement psychosocial des personnes autistes, la réalité augmentée pour un accès à la culture, l'hypnodistraktion pour prévenir les douleurs et un meilleur accès à la santé de la personne. Mais aussi la préparation et la participation au 1^{er} colloque Autisme & numérique de ce réseau grand-est qui s'est déroulé le 15 juin à Nancy sous l'impulsion de la Fondation.



Hypnodistraktion



Bac à sable réalité augmentée



Colloque Autisme & Innovation Numérique



Comme évoqué plus haut, la cheffe de projet est membre élu au Comité d'Orientation Stratégique du CRA et a participé à 2 réunions dont 1 sur la mise en place du nouveau COS avec les nouveaux membres nommés et élus et l'autre sur la présentation de la stratégie TND ainsi que la présentation des travaux du groupe « soins somatiques ».

III.3. MOYENS HUMAINS :

En 2023, grâce à la nouvelle dotation de l'ARS faisant suite à l'autorisation de fonctionnement de l'EMA-TSA 25, l'équipe est renforcée par l'augmentation du temps de travail de la cheffe de projet, de l'éducateur spécialisé et d'une neuropsychologue et se compose de 6 professionnels formés et expérimentés dont le recrutement d'une nouvelle collègue éducatrice spécialisée qui a intégré l'équipe sur le dernier trimestre. Le poste de secrétaire est mutualisé avec le DAPEH. Tous les postes sont pourvus au 31/12.

MOYENS HUMAINS	ISSU DE LA STRUCTURE	ETP AUTORISÉS EN 2023	ETP POURVUS AU 31/12
Direction - Cheffe de projet	AHS-FC	0.9	0.9
Educateur spécialisé	FONDATION PLURIEL	1	1.00
Educatrice spécialisée	AHS-FC	0.50	0.5
Médecin	CHN	0.10	0.03
Neuropsychologue	AHS-FC	0.50	0.50
Neuropsychologue	CAMSP	0.25	0.25
Secrétaire	DAPEH25	0.10	0.10
TOTAL		3.35	3.28

III.3.a. Rôle et missions des professionnels :

La cheffe de projet est l'interlocutrice directe des responsables d'établissements et services. Elle instruit les demandes et définit les modalités d'interventions, la fréquence et les moyens humains à mobiliser (binôme d'intervention). Elle mène quelques actions d'accompagnement auprès des équipes et des bénéficiaires et dispense des sensibilisations aux TSA. Elle assure la gestion administrative et financière de l'EMA-TSA, anime les réunions de coordination et les comités de suivi, coordonne les transmissions des équipes et assure le bon fonctionnement du service.

Le médecin garantit la coordination du parcours de santé et soutient l'évaluation des facteurs somatiques et psychiques, notamment dans les situations de comportements-problèmes, participe aux réunions mensuelles de coordination médicale et travaille en réseau avec les professionnels ressources des sites.

Les neuropsychologues évaluent et aident à la compréhension des fonctions cognitives, émotionnelles, instrumentales (coordinations motrices, oculo-manuelles...), comportementales et psychologiques. Elles apportent leur éclairage sur les modes de fonctionnement des personnes TSA. Elles guident leurs pairs dans la passation d'évaluations et contribuent à la transmission de leur savoir-faire. Elles dispensent des sessions de sensibilisations aux TSA et aux troubles de la communication.

Les éducateurs spécialisés interviennent sur site pour des observations de terrain et participent à l'élaboration et au suivi des préconisations. Ils guident les professionnels dans la mise en place des modes d'accompagnement spécifiques et agissent en « pair-aidant ». Ils soutiennent les évaluations fonctionnelles, et sont individuellement compétents pour la passation de certaines évaluations comme l'évaluation sensorielle (ESAA et CPS-R), l'évaluation des intérêts et la Vineland.

La secrétaire assure principalement des tâches administratives en lien avec la gestion comptable de l'EMA-TSA.

III.3.b. Formations, colloques, journées d'étude :

FORMATIONS	TYPE DE PROFESSIONNEL	Nb DE SALARIES
Profil sensoriel et perceptif revisité (CPS-R)	ES	1
Prévention des agissements sexistes	Cheffe de projet	1
Mesure 37	Equipe	4
Interventions thérapeutiques face aux conduites agressives	Equipe	5
WEBINAIRES		
Inclusion en France, où en est-on ?	Neuropsychologue	1
Aidants familiaux : quand le rôle de parent est trop lourd à porter	Neuropsychologue	1
Neurovision : troubles et conséquences	ES	2
Les neurosciences au service de la pédagogie	Neuropsychologue	1
Autisme : osons le dissensus	Neuropsychologue	1
COLLOQUES		
Autisme et innovation numérique	Cheffe de projet Neuropsychologue	2

III.3.c. Interventions sur site par professionnels :

- ✓ Cheffe de projet : 66 interventions (72 en 2022).
- ✓ Educateurs Spécialisés : 122 interventions (108 en 2022)
- ✓ Neuropsychologues : 74 interventions (49 en 2022 du fait de l'absence d'une professionnelle sur une période de 6 mois).

Soit 164 comptes rendus envoyés aux ESMS.

Le médecin a participé à 10 réunions de coordinations médicales et réalisé des préconisations autour du soin pour 12 suivis individuels.

III.4. DÉMARCHE QUALITÉ :

L'EMA-TSA 25 intervient conformément au cahier des charges qui régit ses actions. Elle a fait l'objet d'une évaluation externe en 2019 et d'un audit en 2022 par le cabinet ENEIS.

Le comité de suivi élargi, qui a pour rôle de veiller au bon fonctionnement de l'EMA-TSA 25, s'est réuni le 8 novembre en présence de ses membres représentants de l'ARS, du CHN, du CAMSP, du CRA, de la fondation Pluriel et de l'AHS-FC pour faire le point sur :

- ✓ L'intégration des nouveautés inscrites au cahier des charges
- ✓ Les ressources humaines et le plan de formation 2023
- ✓ L'activité au 31/10/2023 sur la base des nouveaux indicateurs de suivi

Par ailleurs, les professionnels ont été sensibilisés cette année à la charte des systèmes d'information et RGPD dans le cadre de la protection et de la gestion des données personnelles.

Enfin, pour évaluer ses propres prestations, l'EMA-TSA recueille la satisfaction des ESMS à chaque fin d'intervention. Sur 26 questionnaires envoyés en 2023, seules 8 structures ont évalué le service rendu par l'EMA-TSA malgré les demandes réitérées de retour. Pour autant, la satisfaction est exprimée à l'oral lors des clôtures de suivi ou par mail et se mesure par d'autres demandes d'interventions individuelles par la suite pour plusieurs ESMS :

TRÈS SATISFAIT	SATISFAIT	MOYENNEMENT SATISFAIT	PEU SATISFAIT	PAS DU TOUT SATISFAIT	TOTAL
6	2	-	-	-	8

IV. CONCLUSION ET PERSPECTIVES

L'EMA-TSA 25 est le nouveau dispositif de soutien aux structures accueillant des personnes avec TSA. Elle fait suite à l'obtention du dossier de candidature porté par l'AHS-FC en janvier 2023 et de la notification de décision adressée en avril, formalisée par la convention fixant les modalités de mise en œuvre de l'EMA-TSA du Doubs.

Cette décision était très attendue par l'équipe qui avait besoin de reconnaissance du travail mené auprès des structures depuis 2017 et qui espérait les moyens supplémentaires en rapport à son activité. C'est donc une nouvelle page qui s'ouvre dans la continuité et l'élargissement de ses missions, comme la mesure 37 ou l'ouverture aux établissements issus du sanitaire.

L'EMA-TSA 25 présente en 2023 une file active de 62 suivis. Elle a déployé ses forces vives pour soutenir les équipes dans l'accompagnement de personnes porteuses d'autisme, et a pu le faire en développant des interventions en binôme. Face aux nombreux suivis de situations sur des problématiques de troubles du comportement, l'équipe s'est formée à l'ITCA avec Jocelyn Blondeau, formateur canadien, pour mieux guider les professionnels à se protéger des conduites agressives et à agir dans le respect de l'individu afin de préserver la relation d'aide.

L'évolution des situations individuelles au fil des interventions, actée concrètement lors des clôtures de suivi confortent l'EMA-TSA 25 dans sa mission de soutien aux professionnels et d'amélioration de la qualité de vie des bénéficiaires et de leur famille.

La perspective 2024 s'ouvre sur la continuité de 24 suivis individuels en cours et 2 nouvelles demandes en attente d'instruction ainsi que la volonté de toucher plus largement des structures du sanitaire par une action de communication auprès du secteur.



SECTEUR « ENFANTS »

DISPOSITIFS, ETABLISSEMENTS OU SERVICES	IMPLANTATION GEOGRAPHIQUE	CAPACITE AGREEE 2023
CMPP	BESANÇON PONTARLIER MORTEAU	(1)
DAME GRAND BESANÇON		175
ETABLISSEMENT MONTFORT	LE VAL	49
ETABLISSEMENT L'ESSOR	BESANÇON	32
SERVICE PMO (EX SESSAD)	BESANÇON	94
DAME AIRE URBAINE-DOUBS CENTRAL		130
ETABLISSEMENT L'ENVOL	ROUGEMONT	45
ETABLISSEMENT L'ESPEREL	MONTBELIARD	42
SERVICE PMO (EX SESSAD)	MONTBELIARD	43
DAME HAUT-DOUBS		161
ETABLISSEMENT L'EVEIL	VILLENEUVE D'AMONT	63
ETABLISSEMENT CMPRO VAUCLUSE	VAUCLUSE	46
SERVICE PMO (EX SESSAD)	VALDAHON	52
TOTAL SECTEUR « ENFANTS »		466

(1) la capacité du CMPP ne s'exprime pas en places mais en séances (7 740 réalisées en 2023)

L'Association compte également un Dispositif d'Appui « Protection de l'enfance et handicap » (DAPEH 25) ainsi que deux Equipes Mobiles d'Appui à la scolarisation, l'une pour le Doubs (EMAS25), l'autre pour l'Aire Urbaine Nord Franche-Comté (EMAS AU-NFC).



15 AVENUE DENFERT-ROCHEREAU
25000 BESANÇON
TEL : 03.81.65.44.45
cmpp@ahs-fc.fr

1 RUE DES ABBES CATTET
25300 PONTARLIER
TEL : 03.81.38.88.44
cmpp.pontarlier@ahs-fc.fr

ESPACE CATTIN – 8 C AVENUE CHARLES DE GAULLE
25500 MORTEAU
TEL : 03.81.67.47.11
cmpp.morteau@ahs-fc.fr



MEDECIN-DIRECTEUR CMPP
RESPONSABLE CLINIQUE BESANÇON :
MME LE DR CLARA AUBRY RAGUIN

RESPONSABLE :
MME LE DR CATHERINE DAILLET-MARTIN

CMPP

I. PRÉSENTATION

CATEGORIE D'ETABLISSEMENT OU SERVICE		Centre Médico Psycho Pédagogique
DATE D'AUTORISATION (CREATION OU RENOUVELLEMENT)		Besançon : 17/11/1968 Pontarlier : 23/02/1971 Morteau : 30/10/1978 Renouvelé : 04/01/2017
AGREMENT OU HABILITATION	DATE DERNIER AGREMENT	Idem autorisation
	CAPACITE TOTALE	NC
	MODALITE D'ACCUEIL	NC
	MODE DE FONCTIONNEMENT	Traitement ambulatoire Consultation/prise en charge individuelle, groupale
	CATEGORIE DE BENEFICIAIRES	Enfants-adolescents en difficultés affectives ou d'apprentissage de 0 à 20 ans

Etablissement inscrit dans le CPOM avec l'ARS de Bourgogne Franche-Comté (2018/2023).

II. ACTIVITE

II.1. ACTIVITÉ QUANTITATIVE :

II.1.a. Données d'activité consolidées des 3 antennes :

ACTIVITE (EN JOURNEES)	N-1	N
Capacité installée	NC	NC
Nombre de jours d'ouverture (38 semaines)	225	223
Actes cibles CPOM	11 500	11 500
Actes prévisionnels AHS-FC	9 256	8 962
Actes(*) réalisés	8 438	9 107
Séances(**) réalisées	7 341	7 740
Interventions(***) réalisées	7 747	8 496

(*) Acte : entretiens, consultations, examens et rééducations en présence des bénéficiaires.

(**) Séance : unité de tarification pouvant comprendre plusieurs actes : à remplir par les CMPP qui sont facturés en séances.

(***) Intervention : nombre de RDV et réunions réalisés par type de profession.

On note une augmentation des actes, séances et interventions en lien avec la hausse de la file active. Cette hausse s'explique par des ressources humaines mobilisables plus importantes et une baisse du taux d'absentéisme.

II.1.b. Mouvements des enfants et modalités d'accompagnement :

MOUVEMENTS DES ENFANTS SUIVIS ET MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT	N-1	N
Enfants présents au 01/01	263	330
Enfants entrés dans l'année	122	159
Enfants sortis dans l'année :	56	139
- pendant ou après un diagnostic	14	61
- pendant ou après une période de traitement	42	78
Enfants présents au 31/12 (*)	329	350
Enfants suivis dans l'année (file active) :	386	419
- ayant bénéficié d'au moins un diagnostic	176	196
- ayant bénéficié d'au moins un traitement	290	313
- ayant bénéficié de soins complémentaires hors CMPP et non financés	42	82

(*) décalage des données : décalage entre 31/12 N-1 et 01/01 N lié aux process sorties administratives.

Une file active en hausse significative (+8,55%), à mettre en lien avec l'équipe renforcée, l'occupation de tous nos postes médicaux, la diminution des postes vacants.

ENFANTS DE LA FILE ACTIVE AYANT BENEFICIE D'AU MOINS UNE SYNTHESE	N-1 265 (68,7% FILE ACTIVE)	N 281 (67,06% FILE ACTIVE)
Synthèses individuelles effectuées au CMPP	845	860
Actes réalisés dans le cadre d'ESS/EE	28	36
Synthèses avec partenaires extérieurs autre qu'établissement scolaire	12	8

La synthèse est le cœur de l'activité pluridisciplinaire du CMPP, permettant pour chaque patient un regard pluridisciplinaire en réunion et une réflexion croisée. Malgré un temps contraint, nous veillons à favoriser les échanges autour des situations sous différentes formes : point rapide, en lien avec une problématique aiguë, synthèses programmées, temps de travail plus approfondi de la dynamique thérapeutique et d'élaboration collective du projet de soin individuel.

Malgré un constat en dessous de nos attendus (objectif que 100% des patients bénéficient annuellement d'une synthèse clinique pluridisciplinaire), 100% des enfants ont bien une fois par an, un bilan interdisciplinaire par étude sur dossier médical, s'appuyant sur les comptes-rendus annuels des thérapies engagées. Le temps médical étant très sollicité, nous noterons cependant une tension croissante sur ce point.

Les réunions interinstitutionnelles relatées sont celles en présence. Nombre ont lieu également sur des temps téléphoniques, et nous ne pouvons répondre favorablement à toutes les invitations des partenaires (absence d'indication médicale, manque de disponibilité des psychopédagogue, médecins).

II.1.c. Analyse de l'activité par antenne :

REPARTITION DES ACTES PAR ANTENNE	ACTES REALISEES		ENFANTS SUIVIS (FILE ACTIVE)	
	N-1	N	N-1	N
Besançon	4 770	5 323	186	215
Morteau	1 103	964	66	67
Pontarlier	2 565	2 820	134	137
TOTAL	8 438	9 107	386	419

- ✓ Besançon : renfort temps psychologues-psychothérapeutes et médical, équipe complète et stable.
- ✓ Morteau : changement psychomotricienne. Poursuite du renfort psychopédagogue. La part des temps institutionnels sur une petite équipe est plus élevée, certains temps étant incompressibles réunions, qualité ou temps théorico-clinique).
- ✓ Pontarlier : arrivée secrétaire médicale et stabilité sur l'année, orthophoniste présent au dernier trimestre.

II.1.d. Analyse du taux d'absentéisme des enfants :

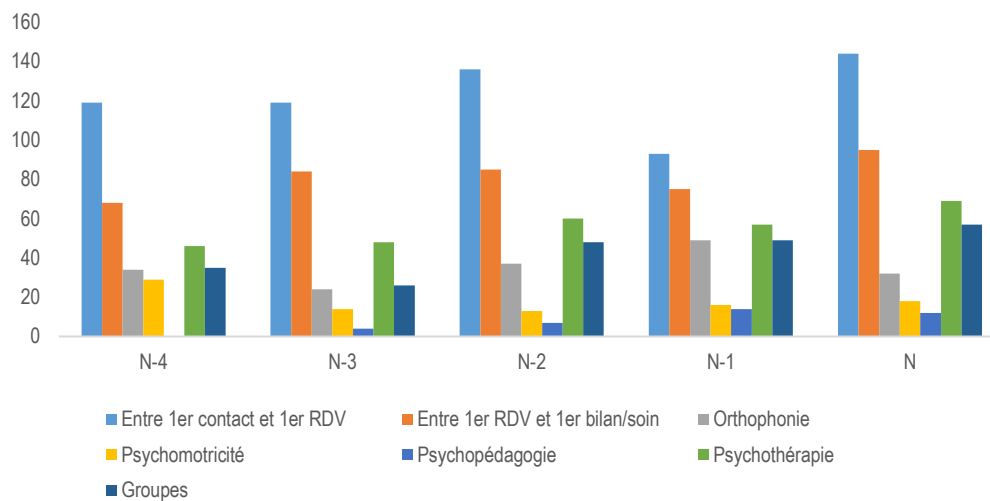
ANNEE	MORTEAU	BESANÇON	PONTARLIER	TOTAL
N-1	25,50%	17,80%	22,50%	20,33%
N	23,25%	18,46%	18,97%	19,15%

Le taux d'absentéisme patient était stable (17% avant 2021), tendance actuelle plutôt à la baisse sauf à Besançon. Nous rapprocherons cela de situations cliniques (phobie, évitement anxieux...), scolaires et familiales (couples parentaux en conflit sévère). Nous attendons de pouvoir différencier absences prévues/absences non excusées (logiciel).

II.1.e. Délai d'accueil et de soins (au 31/12) :

DELAIS	MORTEAU	BESANÇON	PONTARLIER	TOTAL
NOMBRE D'ENFANTS EN ATTENTE DE 1^{ER} RENDEZ-VOUS OU DE 1^{ER} BILAN/SOIN EN DECEMBRE				
Entre 1 ^{er} contact et 1 ^{er} RDV	30	56	59	144
Entre 1 ^{er} RDV et 1 ^{er} bilan/soin	18	57	20	95
NOMBRE D'ENFANTS EN ATTENTE DE 1^{ER} BILAN/SOIN OU SOIN COMPLEMENTAIRE PAR DISCIPLINE EN DECEMBRE				
Orthophonie	6	13	13	32
Psychomotricité	4	11	3	18
Psychopédagogie	2	8	2	12
Psychothérapie	1	57	11	69
Groupes	1	49	7	57

EVOLUTION DU NOMBRE D'ENFANTS EN ATTENTE SUR 5 ANS



Nous restons inquiets des délais d'attente ; malgré les renforts accordés au niveau associatif, la diminution des postes vacants et l'engagement plein des équipes, ces délais restent en grande majorité trop élevés au regard des besoins de santé des enfants et des prescriptions. Ils majorent les inquiétudes de l'environnement (parents, école).

Les familles arrivent plus éprouvées, la répétition des invitations au soin/injonctions produisent un effet malmenant. La multiplication de rencontres de professionnels avant le début du soin au CMPP amène à des premières consultations accueillant/constatant l'impact négatif pour les enfants, engagés dans les relations professionnelles qui se multiplient et ne tiennent pas sur le temps. Pour autant, les indications CMPP sont toujours bonnes. En effet, la réalité du développement global de l'enfant, l'interdépendance des champs de développement du petit humain justifient pleinement des accueils en lieu de soins pluridisciplinaires plus qu'une prise en charge multiple même bien coordonnée. Mais nous partageons avec les représentants de nos jeunes usagers une indignation quant aux scandales des délais d'attente, en lien avec les moyens humains du secteur des soins pédopsychiatriques. Nous attirons l'attention sur le fait que malgré les renforts RH sur Besançon, la liste d'attente pour des soins psychothérapiques augmente : 22 attentes en 2021, 56 en 2023, qui s'élèverait à une centaine si nous n'avions pas les 1,50 ETP de renfort temporaires.

Nous soulignerons les biais d'analyse de ces données chiffrées :

- ✓ Complexité des situations accueillies (multiaxiale développementale, troubles neuropsychiatriques)
- ✓ Indication soins multiples, priorisation des types de traitement tenant compte des délais longs (attente simultanée sur deux traitements dont l'objectif peut être similaire [exemple : orthophonie et psychopédagogie, groupe thérapeutique/psychothérapie individuelle]).
- ✓ Reprise de la possibilité d'orthophonie à Pontarlier (réouverture des indications internes).

- ✓ Délégation médicale aux psychologues-cliniciens-psychothérapeutes de plus en plus marquée, au regard des besoins de consultations parentales, familiales (impact disponibilités pour psychothérapies individuelles, groupales).

II.2. ANALYSE QUALITATIVE :

II.2.a. Profil et caractéristiques des jeunes en soins au CMPP au 31/12 :

- ✓ Caractéristiques des suivis des enfants présents au 31/12 :

DERNIERES MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT (EN NOMBRE)	EFFECTIF		TAUX	
	N-1	N	N-1	N
Enfants vus une seule fois dans l'année	43	60	13%	17,14%
Enfants avec diagnostic en cours	80	84	24%	24%
Enfants en cours de traitement	249	266	76%	76%

Les proportions concernant la répartition du process psychothérapique institutionnel sont stables, représentatives de la dynamique de déploiement des pratiques soignantes. Nos CMPP, nos savoir-faire, savoir-soigner font que les orientations accueillies relèvent majoritairement de soins pluridisciplinaires : nous ne travaillons jamais de manière isolée disciplinairement.

Nos pratiques restent mobilisées principalement pour des souffrances lourdes et/ou complexes, nous amenant le plus souvent à accompagner des enfants et leurs familles sur plusieurs temps hebdomadaires, et/ou pluridisciplinaires.

Malgré cela, les premières consultations médicales, mêlant objectifs de bilan clinique et diagnostic associé à un travail psychothérapique, amènent parfois à des réorientations : appui des soins déjà engagés en libéral, améliorations cliniques et fonctionnelles permettant un arrêt au décours de ce travail soignant premier.

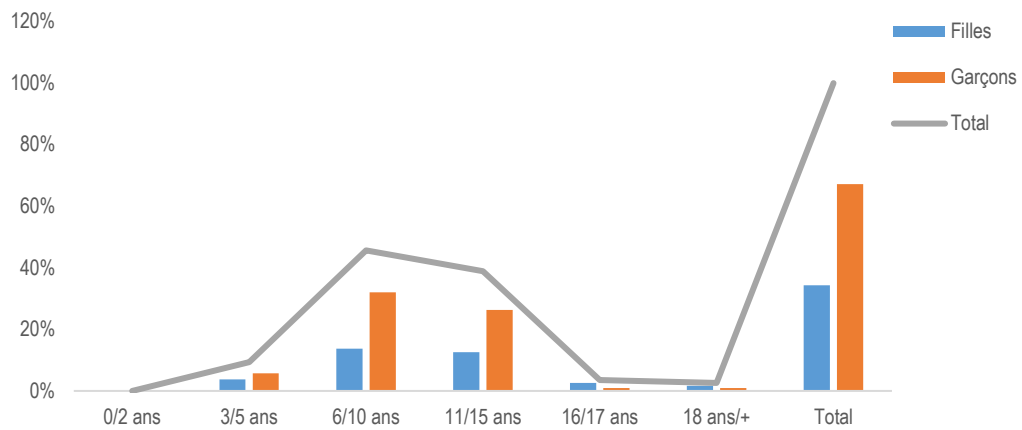
ENFANTS SELON NOMBRE DE TRAITEMENTS AYANT ETE OU ETANT EN COURS EN N	EFFECTIF	TAUX
0 (=bilan effectué)	65	18,95%
1	142	41,40%
2	91	26,53%
3	36	10,50%
4	9	2,62%

La grande majorité des projets de soins personnalisés comporte 1 à 3 séances hebdomadaires plus des consultations. Généralement, au-delà de trois séances hebdomadaires : travail de transition-ajustement en cours (interne, avec partenaires), ou de thérapie familiale engagée. En dessous d'une séance hebdomadaire : travail de début ou fin de traitement.

Les données chiffrées concernant la fréquence des séances des enfants en cours de traitement seront extractibles en 2024.

Concernant :

- ✓ Accessibilité des familles au CMPP :
 - 70,20% habitent à moins de 30 minutes de leur antenne
 - 21,14% bénéficient d'une prise en charge taxi prescrite par le CMPP, pas toujours effective (tension avec les taxis)
- ✓ Nous avons connaissance d'au moins 66 enfants avec dossier MDPH ouvert, 26 avec AESH.
- ✓ Scolarité : 47.14% scolarisés en classe ordinaire, 7,14% en ULIS, 2,29% autre, 43.43% inconnu.

RÉPARTITION PAR ÂGE ET PAR SEXE DES ENFANTS PRÉSENTS AU 31/12/23 :


Chiffres stables depuis des décennies (cohérence avec âge PCO-TND).

✓ Profil des enfants en cours de traitement présents au 31/12 :

FACTEURS ET CONDITIONS D'ENVIRONNEMENT SELON CIM 11 AXE D-III	EFFECTIF	TAUX
	N	N
QD50 Pauvreté	0	0,00%
QE0Z Problèmes liés à l'environnement social ou culturel, sans précision	12	4,51%
QE61 Disparition ou décès d'un membre de la famille	8	3,01%
QE70 Problèmes liés à l'entourage immédiat, y compris la situation familiale	37	13,91%
QE82 Antécédents personnels de maltraitance	0	0,00%
QE83 Expérience personnelle terrifiante dans l'enfance	3	1,13%
QE90 Supervision ou contrôle parental inadéquats	3	1,13%
QE93 Départ du foyer pendant l'enfance	3	1,13%
QE94 Education institutionnelle	0	0,00%
DEPJJ Placement judiciaire en famille d'accueil	8	3,01%
DEAEMOA Accompagnement éducatif judiciaire	2	0,75%
DEAEDA Accompagnement éducatif administratif	0	0,00%
Pas de facteurs somatiques associés - comorbidité	40	15,04%
Sans cotation	193	72,56%
Enfants concernés par au moins un facteur (sans double compte)	73	27,44%

✓ Profil des enfants présents au 31/12 :

CATEGORIES CLINIQUES CIM 11	EFFECTIF	TAUX
*Troubles du développement intellectuel dont	1	0,40%
6A00.0 Trouble du développement intellectuel léger	1	0,40%
*Trouble du développement de la parole et du langage dont	12	4,50%
6A01 Trouble du développement de la parole et du langage	12	4,50%
Troubles du spectre de l'autisme dont	6	2,30%
6A02.0 Sans trouble du développement intellectuel et avec une légère ou aucune altération du langage fonctionnel	1	0,40%
6A02.1 Avec du développement intellectuel et avec une légère ou aucune altération du langage fonctionnel	4	1,50%
6A02.2 Sans trouble du développement intellectuel et avec altération du langage fonctionnel	1	0,40%
*Trouble développemental des apprentissages dont	49	18,40%
6A03.1 Avec troubles de l'expression écrite	23	8,60%
6A03.2 Avec difficultés en mathématiques	4	1,50%
6A03.3 Trouble du développement avec autre altération précisée de l'apprentissage	4	1,50%
6A04 Trouble du développement des coordinations motrices	17	6,40%
6A05 Trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité	4	1,5%
**Troubles psychiques dont	76	28,60%
6B00 Trouble d'anxiété généralisée	2	0,80%
6B05 Trouble d'anxiété de séparation	5	1,90%
6B0Z Troubles anxieux sans précision	41	15,40%
6B20 Trouble obsessionnel compulsif	1	0,40%
6B40 Trouble de stress post-traumatique	4	1,50%
6B44 Trouble réactionnel de l'attachement	3	1,10%
6A7Z Troubles dépressifs sans précision	5	1,90%
6C00 Enurésie	2	0,80%
6C01 Encoprésie	1	0,40%
6C90 Trouble oppositionnel avec provocation	11	4,10%
6D10 Trouble de la personnalité	2	0,80%
6D11.5 Traits de personnalité importants, état limite	1	0,40%
Aucun de ces troubles	4	1,50%
Pas de diagnostic	117	43,98%
Nombre d'enfants avec cotation	149	56,00%

2023 marque une transition concernant le référentiel cotation diagnostic médical (CIM10-CFTMEA→CIM-11 [en attente nouvelle CFTMEA]). Les données chiffrées ne sont pas comparables avec N-1 ; les données qualitatives le sont, stables sur les 5 dernières années.

Malgré des temps de travail pour s'approprier les nouvelles modalités de nominations des tableaux cliniques (entre médecins du CMPP, sur le plan régional, avec la fédération nationale, autres corpus médicaux pédopsychiatriques), nous n'avons pas eu le temps médicalement de reprendre tous les diagnostics et de tous les formaliser sur les dossiers informatiques.

Les catégories de diagnostics médicaux amenant à l'engagement de soins au CMPP restent comparables au fil des ans, dont les principaux axes pédopsychiatriques sont et restent :

- ✓ en premier lieu, des troubles psychiques**
- ✓ puis des troubles neuro-développementaux*

II.2.b. Caractéristiques des jeunes entrés au CMPP en 2023 :

- ✓ Procédure d'accueil des enfants entrés dans l'année, délais d'attente :
 - Qui oriente ?
 - Dans la cohérence de nos valeurs fondatrices et éthiques, nos pratiques, l'accès direct parents/familles au CMPP reste majoritaire (78% 2023, 37,7% 2022).
 - Ecole, repérant, orientant, soutenant activement les familles et les enfants-adolescents dans les prises de contact reste deuxième adresseur (6,3% 2023, 21,3% 2022).
 - Soignants, médicaux-paramédicaux, hospitaliers-libéraux, orientent vers le CMPP (5,70% 2023, 18% 2022).
 - CAMSP, CMPP, PCO et autres SMS : 3,2 % en 2023, 2,4% 2022.

Le recueil de ces informations se base sur la seule expression des adultes en charge de l'autorité parentale qui demandent des soins pour l'enfant/adolescent, recueillie au niveau du secrétariat médical lors de la prise de contact.

- Quels délais ?

NOMBRE D'ENFANTS ENTRES DANS L'ANNEE SELON DELAI ENTRE	LA DEMANDE DE RDV ET LE 1 ^{ER} RDV				LE 1 ^{ER} RDV ET LE BILAN OU LES SOINS			
	EFFECTIF		TAUX		EFFECTIF		TAUX	
	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N
Moins de 15 jours	4	5	3,3%	3,1%	2	2	1,6%	1,3%
Entre 15 jours et moins de 1 mois	3	24	2,5%	15,1%	8	6	6,6%	3,8%
Entre 1 mois et moins de 3 mois	30	58	24,6%	36,5%	19	29	15,6%	18,2%
Entre 3 mois et moins de 6 mois	46	50	37,7%	31,4%	12	23	9,8%	14,5%
Entre 6 mois et moins de 12 mois	11	12	9,0%	7,5%	11	4	9,0%	2,5%
12 mois ou plus	26	10	21,3%	6,3%				

Données chiffrées globalement stables par rapport à 2022. Malgré les renforts et réorganisations, nous restons dans des délais ne convenant ni à nos indications et attentes, ni aux besoins de santé des enfants-adolescents :

- ✓ 40,30% ont bénéficié de 1er bilan/traitement en 2023 (42,60%/2022)
- ✓ 59,70% sont encore en phase diagnostique, en attente d'un 1^{er} bilan/traitement.

Nous notons l'amélioration de l'accessibilité au soin initial :

- ✓ 54,70% (30,4% 2022, 42,3% 2019) accèdent à une première consultation en moins de 3 mois,
- ✓ 86,10% (68,1% 2022, 72,8%) en mois de 6 mois.

Sans le travail de la direction générale et d'établissement dans le renforcement des moyens thérapeutiques (médecins, psychologues, psychopédagogue), cela serait plus grave. Les facteurs soutenant une amélioration :

- ✓ Absorption dans la liste d'attente des 1er RDV médicaux à Pontarlier (vacance poste 2 ans, arrivée nouveau médecin en 2021),
- ✓ Renforts :
 - Temps psychologues depuis 2022 : développement des consultations psychologiques, dispositifs familiaux, réactivité des psychothérapies (petite enfance, adolescence), bilans psychologiques, temps rééducateurs et administratifs,
 - Point de vigilance : nous souhaitons pérenniser ces renforts, en s'appuyant sur la stratégie régionale de l'ARS visant à soutenir l'activité des CMPP, bien que notre demande 2023 n'ait pas été retenue

Les facteurs impactant à la hausse les délais :

- ✓ Vacances de poste,
- ✓ Charge de travail clinique et administrative, démarche qualité mobilisent beaucoup de temps pour l'ensemble des professionnels.

Il est fondamental de soutenir les mouvements engagés depuis 2018, d'ajustements et renforcements humains pour continuer à gagner en qualité (soins, accessibilité, éthique et qualité de vie au travail).

II.2.c. Caractéristiques des jeunes sortis du CMPP en 2023 :

- ✓ Durée de soin des enfants sortis :

DUREE DE SOIN	EFFECTIF		TAUX	
	N-1	N	N-1	N
Moins de 1 an	50	83	89,3%	59,7%
1 an	4	16	7,1%	11,5%
2 ans	1	3	1,8%	2,2%
3 à 5 ans	1	19	1,8%	13,7%
6 ans ou plus	0	18	0%	12,9%

La forte évolution des données sur deux ans n'est pas représentative du fait de profonds changements au sein des équipes ayant impacté les modalités de recueil des informations : arrivées/départs, introduction nouveau process avec dossier numérique, turn-over générationnel des équipes.

Les chiffres 2023 semblent plus représentatifs des soins possibles et réalisés en CMPP : travail de soins sur des temps courts et/ou longs, en fonction des besoins, des tableaux cliniques, de la dynamique de croissance de chaque enfant.

✓ Modalités de sorties des enfants :

MOTIF DE SORTIE	EFFECTIF		TAUX	
	N-1	N	N-1	N
Fin d'accompagnement, départ concerté (dont déménagement prévu)	37	68	66,1%	48,9%
Sortie du fait de la famille, suivi interrompu	19	71	33,9%	51,1%
Autre	0	0	0%	0%

Le recueil de cet indicateur mérite d'être retravaillé de manière transversale, sous supervision médicale–Nous travaillons à améliorer la qualité et donc fiabilité de ces données, car nous sommes très étonnés du chiffre évoquant des ruptures de soin pour 51,1%, non représentatif des données qualitatives remontées des pratiques soignantes. Il y a un travail important fait, non chiffrable à ce jour, d'écrits-courriers, appels secrétariat, entretiens soignants téléphoniques et rencontres cliniques, pour ne pas laisser des fins de travail sous le coup de rupture entre CMPP–patient et famille.

Il reste malgré tout évident que certaines situations de suivi s'arrêtent par absence de reprise de contact par les représentants des patients, ou arrêt brut sans explication reçu à notre niveau, malgré nos propositions d'en échanger, pour comprendre, ensemble.

PARCOURS ENVISAGE APRES LE CMPP (POUR LES FINS D'ACCOMPAGNEMENT)	EFFECTIF		TAUX	
	N-1	N	N-1	N
Sans nécessité de soins ni d'accompagnement médico-social	26	25	70,3%	18%
Suivi libéral	1	10	2,7%	7,2%
Autre CMPP ou BAPU (ou CAMSP)	1	13	2,7%	9,4%
CMP / CATTP (2022)	0		0%	
Secteur Psychiatrique (2023)		4		2,9%
Hôpital de jour (2022)	1		2,7%	
Autre secteur sanitaire (2022)	0		0%	
Service médico-social (SESSAD, SAFEP, SAVS, SAMSAH...)	0	7	0%	5%
Etablissement médico-social (IME, IEM, ITEP...)	2	3	5,4%	2,2%
Maison des ados ou autres dispositifs	0	3	0%	2,2%
Suivi PMI	0	0	0%	0%
Sans accompagnement, en rupture de prise en charge (2023)		2		1,4%
Autre orientation – non connue	6	1	16,2%	0,7%

Proportions cohérentes au fil des années, fluctuations observées à relativiser.

Les données attendues dans le rapport standardisées CNSA pour les CMPP ont changé cette année, et sont encore susceptibles d'évolution. Cela explique des données chiffrées en partie incomplètes et difficiles à commenter.

Par exemple comment comprendre la différenciation hôpital de jour (sanitaire et secteur infanto juvénile) de secteur psychiatrique ? ; modification des termes désignant les établissement handicap de l'enfant (ici encore SESSAD, IME, ITEP, alors que la réalité de terrain nomme de manière cohérente DITEP, DAME ?)

III. MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Notre projet d'établissement couvre la période 2020-2025, accessible à tous, professionnels et usagers, partenaires à leur demande.

III.1. PRÉSENTATION ET BILAN DES ACTIVITÉS MISES EN ŒUVRE :

Les principales dynamiques observées pour l'établissement sont liées aux points suivants :

- ✓ Evolution des demandes et de leurs complexités grandissantes (troubles plus sévères),
- ✓ Institutions partenaires et familles plus éprouvées,
- ✓ Accès à des transporteurs conventionnés avec la sécurité sociale de plus en plus compliqué pour les familles.
- ✓ Transition forte que vit l'institution depuis 5 ans, en lien avec :
 - Départs en retraite de nombreux professionnels engagés depuis des décennies dans nos services,
 - Changements des cliniques accueillies,
 - Fortes tensions sur les champs de santé-sécurité de l'enfance.

Nous tendons vers un équilibre nouveau : transmissions, continuité des pratiques et des savoirs-soigner, création de réponses nouvelles. L'étayage apporté par la création d'un poste d'assistant de direction permet maintenant une venue à minima une fois par trimestre auprès des équipes, pour veiller à un meilleur dialogue entre les champs administratifs et médicaux. Ajustement de la répartition des ETP sur les trois antennes engagé, renforts RH maintenus.

Il est fondamental pour nous de garder une qualité de soins dont la cohérence doit rester liée aux besoins des jeunes accueillis, de leurs situations de vie et aux pratiques de soins à visées thérapeutiques.

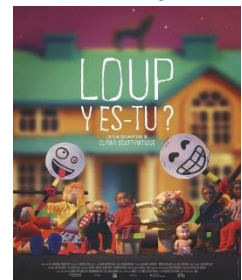
Cela sous-entend de veiller à permettre une dynamique d'équipe favorable aux soins pluridisciplinaires, de préserver des temps de réflexion, d'échange et de co-élaboration pluridisciplinaire, des formations couvrant les différents champs rencontrés :

- ✓ Action-formations avec des professionnels extérieurs réalisées pour les trois antennes (analyse dynamique institutionnelle), pour des groupes de professionnels (médiation terre, TND, groupes, FDCMPP, CAMSP) et en réponse à des projets individuels,
- ✓ 5 temps de réunion théorico-clinique interne au CMPP (thème TND),
- ✓ Médecins engagées dans la formation de sensibilisation à la démarche éthique associative ; d'autres professionnels, très intéressés, s'engageront ultérieurement.

Dans le cadre de la démarche continue qualité, nous avons pu nous appuyer sur le CoPil (9) avec un représentant de chaque corps de métier et de chaque antenne, pour travail de fond, appropriation du nouveau référentiel qualité, auto-évaluation et préparation de l'évaluation.

Nous noterons également, pour nos trois locaux, des temps de travail concernant les questions énergétique, économique et d'adaptation aux évolutions des besoins.

Dans le cadre des liens entre direction des CMPP régionaux, nous avons pu co-organiser sur Besançon deux diffusions du film « Loup-y-es-tu ? », de Clara BOUFFARTIGUE. Ce film documentaire réalisé en CMPP a permis un temps d'échange entre professionnels des CMPP de l'AHS-FC et du CMPP Charles Bried en présence de la réalisatrice, puis une deuxième séance, ouverte au public avec invitation des professionnels partenaires, suivie d'un débat. Cela s'inscrit dans un partenariat nous permettant depuis deux ans d'organiser une journée inter-CMPP.



L'établissement a également engagé un travail avec notre direction générale de réponse à l'appel à projet concernant le déploiement départemental de la Plateforme de Coordination et d'Orientation pour les Troubles Neuro-Développementaux, pour les enfants de 7 à 12ans.

III.1.a. Antenne de Pontarlier :

Au cours de l'année écoulée, les mouvements de personnels ont été encore importants.

Certains de ces mouvements ont pu être travaillés et anticipés ce qui a permis de les intégrer dans le rythme de la vie institutionnelle et dans le processus de soin pour les enfants accompagnés : départ en retraite d'une psychomotricienne avec relais mis en place, accueil d'une nouvelle secrétaire en janvier ainsi qu'une orthophoniste en septembre. L'équipe est donc complète dans sa pluridisciplinarité.

La liste d'attente des 1^{er} RDV a un peu diminué. Nous sommes toutefois confrontés à des demandes en urgence, ressenties par les familles et l'école, qui semblent désemparées et sans ressources propres.

Nous constatons une souffrance et une impuissance des parents de plus en plus importantes pour soutenir et accompagner leurs enfants. Certains enfants ne peuvent accéder aux soins proposés par manque de disponibilité parentale et insuffisance de l'offre de soins des transports. Il semble donc que les enfants sont de moins en moins protégés et soutenus avec une demande d'aide qui reste à travailler du côté de l'engagement parental nécessaire.

La clinique des enfants accueillis évolue et nécessitera de réfléchir en équipe aux outils de soins nécessaires pour soutenir ces nouvelles situations.

Les locaux du CMPP dont nous sommes locataires ont été affectés par des fuites d'eaux récurrentes et chacun espère une amélioration en lien avec le propriétaire.

L'automne fut marqué par une situation de tension au sein de l'équipe et la santé au travail a été sollicitée pour nous aider à trouver des pistes d'amélioration.

III.1.b. Antenne de Morteau :

L'équipe de Morteau a connu des mouvements de personnel qui ont pu être travaillés et anticipés.

L'absence de la secrétaire a été compensée par des remplaçantes engagées et compétentes.

En septembre, nous avons accueilli une stagiaire orthophoniste en fin de cursus avec tutorat de l'antenne de Besançon, ainsi qu'une nouvelle psychomotricienne avec un relais qui a pu être travaillé en présentiel avec les deux professionnelles, les enfants et leurs familles.

Le dispositif groupal a pu se poursuivre.

L'antenne de Morteau a également accueilli des réunions entre professionnels du CMPP, notamment la réunion des trois antennes. Celle-ci nous a donné l'occasion de solliciter nos collègues du Centre de Guidance Infantile qui ont eu la gentillesse de nous accueillir dans leurs locaux.

L'équipe de Morteau est en cours de stabilisation dans une nouvelle dynamique qui sera à renforcer en 2024.

III.1.c. Antenne de Besançon :

La stabilité de l'équipe renforcée permet un travail clinique, thérapeutique, soutenu par une réflexivité riche en pluridisciplinarité.

Constat de sollicitations grandissantes quantitativement, en complexité, en besoin de réactivité. Il ne nous est pas possible de répondre à toutes les demandes, en particulier des partenaires. Temps de réunion clinique hebdomadaire permet tout de même de travailler les réponses, et les retours aux familles.

Différents temps de formation en groupe ont permis de trouver des appuis, tant sur des outils que des projets de dispositifs thérapeutiques. La dynamique d'équipe permet également d'aborder le travail à amorcer concernant des perspectives de départ en retraite de professionnelles dans les années à venir.

Le dispositif thérapeutique « groupe jeu » s'est clôturé. Un dispositif « groupe patouille » s'est ouvert, s'adressant à des troubles du lien précoce, de l'oralité et nous avons pu finaliser la présence d'un psychothérapeute dans la co-animation du dispositif « études thérapeutiques » s'adressant à des adolescents en souffrance ou difficultés dans le rapport au scolaire. Un deuxième créneau de psychodrame analytique individuel a pu s'ouvrir.

Interventions de plusieurs professionnels dans des colloques, séminaires ou cours universitaires.

Nous continuons à accueillir, former des stagiaires : en psychologie clinique, plusieurs en orthophonie. Ces étudiants ont su s'impliquer et apporter leurs propres connaissances. Pas d'accueil d'interne en médecine (convention avec le CAMSP, projet interservices médico-social). Rencontre de quelques partenaires (CRA, EDAP, PMO-DAME, CAMSP, PCO 0-6 ans).

III.2. OUVERTURE DE L'ÉTABLISSEMENT SUR SON ENVIRONNEMENT :

III.2.a. Partenaires cliniques extérieurs :

Soins des enfants :

- ✓ Education Nationale : participation aux réunions (ESS, EE, PAI), échanges entre équipes, rédaction de certificats médicaux pour soutenir les adaptations scolaires nécessaires.
- ✓ MDPH : avec accord et information des parents, sur leur sollicitation, celle de l'école ou MDPH (certificats médicaux, ESS).
- ✓ Structures de diagnostics, d'accompagnement, de soins de niveau III : pédopsychiatrie CHRU-CHN, CRA, centre de référence du langage, CAMSP, EDAP, PCO-TND 0-6ans..., ainsi qu'établissements médico-sociaux (DAME, DITEP) : synthèses partagées physiques, téléphoniques, correspondance.
- ✓ Services de protection de l'enfance (PEC et autres) : rencontres des assistants familiaux, tiers digne de confiance, référents PEC lors de consultations, en réunion dans leur service ou invitation aux nôtres (37 enfants concernés). Deux notes d'information préoccupante adressées au CRIP.

Travail en réseau :

- ✓ Médecins :
 - Temps de travail interinstitutionnel CAMSP-PCO-TND-0-6ans,
 - Liens médicaux dans les champs spécifiques (libéraux, hospitaliers, médico-social),
 - Réunion pédopsychiatres de Franche-Comté,

- Réunions régionales directeurs CMPP,
- Liens, journées avec Fédération nationale des CMPP,
- Société Collégiale des Psychiatres de Franche-Comté (SCPFC),
- Société Européenne de Psychanalyse de l'Enfant et de l'Adolescent (SEPEA),
- CoTech MDA-Rés'ado.
- ✓ Equipe soignante :
 - Participation rééducateurs aux temps organisés (CRA, CAMSP),
 - Liens avec professionnels partenaires (temps téléphonique, réunion inter-partenaire),
 - Rencontre des référents de l'enfant.

Travail actif depuis plusieurs années pour favoriser des temps d'échange, de réflexion commune entre équipes administratives/soignantes, inter CMPP au niveau locorégional. Projet de journées des équipes des CMPP de Bourgogne Franche-Comté se réfléchit activement. Réflexion en cours sur les outils et moyens financiers, humains pour la concrétiser.

III.2.b. Activités d'enseignement et de formateur du personnel du CMPP :

- ✓ Psychologues : participation à l'enseignement universitaire, tutorat de stagiaires.
- ✓ Orthophoniste : intervention IRTS, école d'orthophonie.
- ✓ Psychopédagogue : intervention D.U., commission psychopédagogie FDCMPP.
- ✓ Médecin-directeur : intervention formation régionale des internes en psychiatrie, SEPEA, SCPFC.

III.2.c. Partage de compétences avec les services extérieurs :

Plusieurs praticiens soignants ont des activités mixtes (libéral, CHRU, autres ESMS).

III.3. EXPRESSION ET PARTICIPATION DES USAGERS :

Questionnaire de satisfaction transmis à chaque famille en septembre, disponible en salle d'attente, réévalué dans nos CoPil (fiche action PAQ 2024-2025).

III.4. MOYENS HUMAINS :

III.4.a. Organigramme :

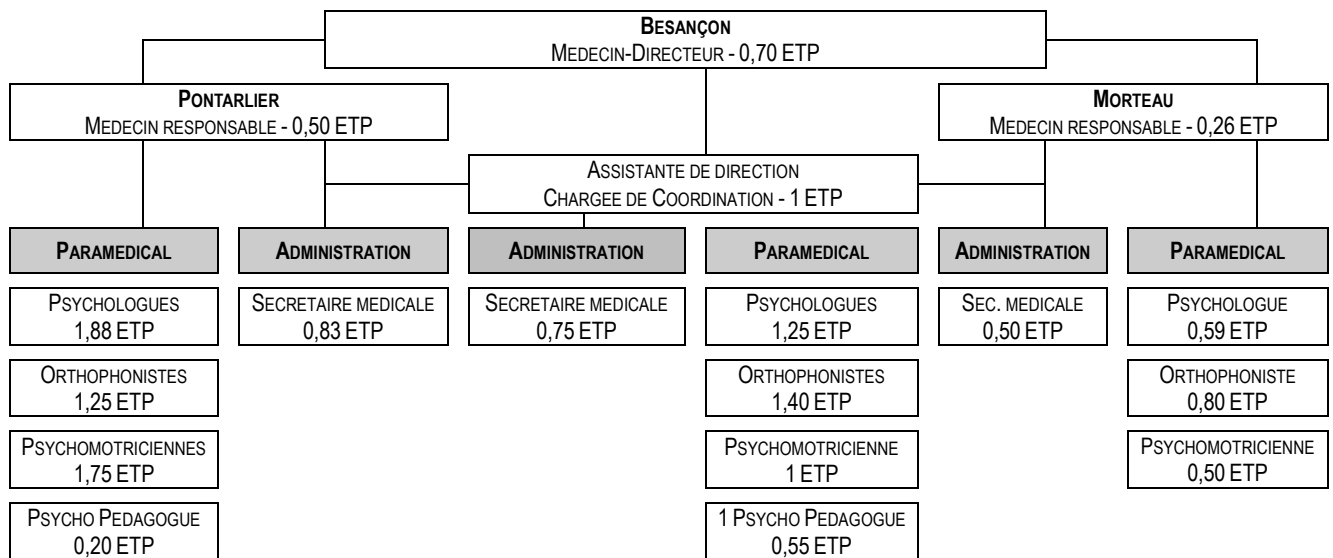
Organigramme autorisé : 16,5 ETP (dont 0,5 ETP rattachés à la DG).

Effectif prévisionnel 2023 : 16,83 ETP regroupant :

- ✓ 16,33 ETP au sein du CMPP (intégrant notamment +0,20 d'ETP médecin-directeur, +0,50 de psychologue, -0,33 ETP secrétariat médical)
- ✓ 0,50 ETP au sein de la Direction Générale (suivi RH, comptable, budgétaire, paie, informatique, locaux).

Equipe constituant le CMPP en 2023 : 23 personnes physiques avec plusieurs renforts activés (pour 1,94 ETP).

ORGANIGRAMME DU CMPP – AUTORISE



Arrivées/départs personnels et temps de travail :

- ✓ A Pontarlier :
 - Secrétaire médicale (0,80 ETP), embauche 01/2023
 - Orthophoniste : 1 ETP, embauche 09/23 ; 0,25 vacant au 31/12
 - Psychomotricien :
 - Départ retraite (0.875 ETP 02/23), remplacé 09/2023
 - -0,375 ETP de 01 à 12/23, sur demande personnelle
- ✓ A Morteau :
 - Psychomotricien (0,50 ETP) : un départ 07/2023, remplacé en 09/2023
 - Psychologue : + 0,05 ETP (09/2022)
 - Orthophoniste : 0,80 vacant année complète
 - Secrétaire médicale : remplacement d'absences
 - Avenant + 0,20 ETP (secrétaire de Pontarlier sur le 1er semestre)
 - Embauche remplaçante (CDD 0,50 ETP) 06/2023
- ✓ A Besançon :
 - Secrétariat médical : + 0,10 ETP 07/22,
 - Psychologues-psychothérapeutes : + 2 x 0,125 ETP depuis 09/2021 ; + 1,25 ETP depuis 10/2022

Une réorganisation des temps vacants sera mise en oeuvre début 2024.

III.4.b. Formations :

FORMATIONS	JOURNEES	PROFESSIONNELS	FORMATIONS
Inscrites au plan de formation dont collectives	67,5 30	22 20	15 2
Inscrites au budget établissement	86	17	7
Cliniques	107,5	16	14
Administratives/Autres	52,5	22	11
Sans nécessité de financement	4,5	3	3
TOTAL	160	23	25

L'accueil de nouveaux professionnels, les besoins de formation continue et aux nouveaux outils nécessitent un engagement certain de l'établissement, en plus du plan associatif. 2023 a permis de répondre aux besoins de manière satisfaisante avec : temps d'analyse institutionnelle des trois antennes, ainsi que des formations transversales et spécifiques aux corps de métiers.

III.4.c. Accueil de stagiaires :

Accueil stagiaires : psychologie clinique (2 à Besançon), orthophonie (2 à Besançon, dont 5^{ème} année avec temps d'autonomie à Morteau, sous supervision de sa tutrice et coresponsabilité médicale), psychomotricité (1 Besançon-Pontarlier).

III.5. DÉMARCHE QUALITÉ :

9 CoPil réalisés avec comme thèmes :

- ✓ Finalisation de l'actualisation de la fiche de poste secrétaire médicale d'antenne,
- ✓ Recomposition de l'équipe du CoPil,
- ✓ Sensibilisation nouvelles démarche qualité et modalités d'évaluation,
- ✓ Mise en place de l'autoévaluation,
- ✓ Préparation évaluation externe,
- ✓ Organisation des points d'amélioration à prioriser (cf. PAQ).

13 fiches d'événements indésirables reçues et traitées ; thèmes :

- ✓ Protection des données/intervenant extérieur,
- ✓ Vie d'équipe/santé au travail,
- ✓ Préoccupation sécurité enfants accueillis.

Mise à jour des projets personnels de soins : 96 DIPC-PS initiaux réalisés, 118 avenants. CoPil dédié attendu après évaluation externe (cf. PAQ).

Bibliothèque accessible : ouvrages, revues scientifiques, classeur RBPP.

Livret d'accueil remis à chaque 1er accueil administratif aux secrétariats, lors de consultations, à la demande.

Règlement de fonctionnement affiché en salle d'attente, imprimable sur demande.

Projet d'établissement et projet associatif disponibles aux secrétariats, sur serveur, imprimables sur demande.

IV. CONCLUSION

Le bilan de l'année 2023 met en évidence les points suivants :

- ✓ Implication forte des équipes dans le travail institutionnel (thérapeutique, administratif)
- ✓ Poursuite renforts humains afin de soutenir plusieurs enjeux:
 - maintien d'une réponse qualitative des soins,
 - amélioration démarche qualité continue,
 - ajustements RH aux besoins des patients (RBPP).
- ✓ Réponse à la sollicitation de l'ARS : PCO-TND pour les enfants 7-12 ans
- ✓ Implication dans les réseaux : local, départemental, régional, national.
- ✓ Deuxième journée clinique annuelle des équipes de CMPP, partenariat association Charles Bried : rencontre Clara BOUFFARTIGUE, réalisatrice du film-documentaire « Loup y-es-tu ? »
- ✓ Projection publique, ciné-débat de ce film
- ✓ Préparation nouveau CPOM associatif point de vigilance indicateurs spécifiques CMPP, attente nouveau RA standardisé (CNSA).
- ✓ Carte de vœux associative



Travaux des Ateliers et séances thérapeutiques - CMPP Besançon



L'année 2024 s'engage autour de plusieurs projets :

- ✓ Consolider et renforcer les équipes et moyens humains en lien avec les objectifs régionaux
 - Renforts pour répondre aux besoins quantitatifs (hausse de la file active) et qualitatifs : (hausse des besoins par enfant avec des situations davantage complexes ; besoins spécifique de pilotage réseau/développement) : renfort médical, psychopédagogue, temps de direction, temps soignants
 - Stabilisation de postes : secrétariats, psychologues,
 - Nouvelle affectation des postes vacants en fonction des besoins
- ✓ Réaliser l'évaluation externe
- ✓ Finaliser l'action-formation analyse institutionnelle
- ✓ Engager des dispositifs d'analyse des pratiques ou supervision répondant à des besoins plus spécifiques.
- ✓ Finaliser le travail avec l'ARS concernant la candidature PCO-TND 7/12 ans

Les enjeux d'évolution pour le CMPP sont nombreux, déjà repérés et au travail. Le CMPP constitue un maillon essentiel dans l'offre d'accompagnement des enfants dans le champ de la santé mentale, dans un contexte global de besoins en augmentation et de fragilité des dispositifs d'accueil. Afin de répondre aux enjeux, une diversification de l'offre est étudiée mais suppose en parallèle une consolidation structurelle du service afin de garantir la capacité à porter les projets institutionnellement d'une part, et à proposer aux familles des réponses adaptées tant sur le plan diagnostic que thérapeutique.



RUE DE L'EGLISE - HAMEAU DE MONTFORT
25440 LE VAL
TEL : 03.81.63.78.68
dame.gb@ahs-fc.fr



DIRECTEUR :
M. LYLIAN LEUBA

DAME GRAND BESANÇON

I. PRÉSENTATION

CATEGORIE D'ETABLISSEMENT OU SERVICE		Dispositif d'Accompagnement Médico-Educatif (DAME)
DATE D'AUTORISATION		02/01/2023
AGREMENT OU HABILITATION	DATE DERNIER AGREMENT	ARS arrêté du 10/02/2023
	CAPACITE TOTALE	175 places
	MODALITE D'ACCUEIL	Accueil de jour (50) Prestation Milieu Ordinaire (PMO) (77) PMO UEEA/UEMA (17) Hébergement (29 dont 6 en accueil familial spécialisé) Accueil temporaire (2)
	CATEGORIE DE BENEFICIAIRES	Enfants de 0 à 20 ans ; Déficience intellectuelle, TSA, Tous types de déficiences (PMO)

Le DAME Grand Besançon est composé de différents sites :

- ✓ Etablissement Montfort (49 places)
- ✓ Etablissement l'Essor (32 places)
- ✓ Service PMO Grand Besançon (94 places)

Il est inscrit dans le CPOM avec l'ARS BFC pour la période 2018/2023.

Cette capacité intègre 4 nouvelles places autisme créées avec moyens nouveaux dans le cadre du passage en DAME : avec hébergement pour site de Montfort et 2 en accueil de jour pour le site de l'Essor.

MODALITE D'ACCOMPAGNEMENT DU DAME GB	SITE ESSOR		SITE MONTFORT		SERVICE PMO		TOTAL
	TYPE DE HANDICAP	Nb DE PLACES	TYPE DE HANDICAP	Nb DE PLACES	TYPE DE HANDICAP	Nb DE PLACES	
Hébergement	-		DI	17	-		17
Hébergement	-		TSA	6	-		6
Hébergement	-		DI	6	-		6
Assistante Familiale	-		DI	1	-		1
Accueil Temporaire	-		TSA	1	-		1
Accueil de Jour	DI	12	DI	16	-		28
Accueil de jour	TSA	20	TSA	2	-		22
Prestation Milieu Ordinaire (PMO)	-		-		Toutes déficiences	65	65
PMO TSA	-		-		Section TSA	12	12
PMO TSA	-		-		UEMA	7	7
PMO TSA	-		-		UEEA	10	10
TOTAL		32		49		94	175

II. ACTIVITÉ

II.1. ACTIVITÉ QUANTITATIVE :

II.1.a. Nombre de journées et d'actes :

L'activité théorique est basée sur une ouverture de 210 par an et l'activité prévisionnelle sur un taux d'occupation à 90% excepté les places d'accueil temporaire à 75%.

NOMBRE DE JOURNEES	HEBERGEMENT TEMPORAIRE		HEBERGEMENT PERMANENT		ACCUEIL FAMILIAL		ACCUEIL DE JOUR		TOTAL	
	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N
Capacité autorisée au 31/12	0	2	36	23	6	6	35	50	47	81
Capacité installée et financée au 31/12	0	2	24	23	6	6	53	50	50	81
Activité théorique		420		4 830		1 260		10 500		17 010
Activité prévisionnelle		316		4 347		1 134		9 450	7 544	15 247
Journées réalisées		0	4 576	4 568*	2 218	1 953	9 795	10 181**	16 589	15 645
Taux d'occupation		0%		105,08%		172,22%		107,73%		102,61%

*sont comptabilisés 222 journées d'accueil en sureffectif sur le site de Montfort en hébergement,

**sont comptabilisés 518 journées en AJ pour 3 puis 2 enfants TSA en sureffectif sur le site de l'Essor et 337 pour Montfort pour 3 enfants TSA en sureffectif

La suractivité constatée est liée à 5 accueils en sureffectif et à l'utilisation des places temporaires pour des accueils permanents.

Trois jeunes accueillis au SAF et sur le site de Montfort représentent 379 journées non comptabilisées en AJ et 42 en hébergement. Deux enfants de l'UEEA puis 1 à compter de septembre représentent 217 journées non comptabilisées sur le site de l'Essor.

L'activité PMO est suivie sur la base de la file active avec néanmoins une poursuite de comptabilisation du nombre d'actes réalisés (sans objectif cible).

NOMBRE D'ACTES/ ANNEE	TTES DEFICIENCES		SECTION TSA		UEMA		UEEA		TOTAL	
	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N
Capacité autorisée au 31/12	65	65	12	12	7	7	10	10	94	94
Capacité installée et financée au 31/12	65	65	12	12	7	7	10	10	94	94
Nbre jours d'ouverture	228	227	228	227	228	227	228	227	228	227
Actes réalisés	9 076	9 942	2 520	3 146	5 589	6 414	7 933	8 444	25 118	27 946
Dont transports	1 579	1 122	575	648	1 744	1 682	2 311	2 498	6 209	5 950

PMO toutes déficiences : la difficulté de remplacement d'un poste ES à temps plein durant trois mois a eu un impact sur la poursuite des interventions auprès de huit jeunes. La mise en place des accompagnements a également pu être retardée par la difficulté à joindre les parents ou du fait de refus de place : sur 31 entretiens de présentation du service sept ont été suivis de refus d'accueil par les parents.

Séjours adaptés :

SEJOURS (EN NOMBRE)	N-1			N		
	JOURNEES	SEJOURS	PERSONNES CONCERNEES	JOURNEES	SEJOURS	PERSONNES CONCERNEES
Financés par le DAME	234	3	54	159	6	50



Paris pour le groupe CLEX collège Quingey : Montfort



Châteauroux les Alpes avec le sport partagé et collèves de Frasné et Doubs : Montfort



Camp détente à Moirans en Montage : Montfort



Arc sous-Cicon pour le pôle 2 : Essor

Stages Montfort et Essor :

SEJOURS INTRA/INTER ASSOCIATIFS ET STAGES (EN NOMBRE)	N-1			N		
	JOURNEES	SEJOURS	STAGIAIRES	JOURNEES	SEJOURS	STAGIAIRES
A l'intérieur du DAME				54	8	6
Dans autre ESMS (DAME ITEP)	29	2	1	8	2	1
Accompagné en ESAT	7	1	5	90	11	7
En foyer d'hébergement				44	2	1
En ESAT	298	11	7	310	12	9
En entreprise adaptée	0	0	0	15	1	1
En entreprise d'insertion	6	2	2	37	4	2
En milieu ordinaire	356	19	9	244	15	7
Accompagné milieu ordinaire				8	4	4
En collectivité locale territoriale	5	1	1			
Etablissement scolaire (LP, MFR)	4	4	5			
TOTAL	705	40	30	810	59	38



Quatre jeunes de l'Essor ont pu bénéficier de 22 demi-journées de stage accompagné sur le site de Montfort ou de stage au jardin de Cocagne en maraichage.

A partir de septembre 2023, le site de Montfort a mis en place un atelier Opérations Industrielles afin d'enrichir le parcours de pré-formation et de découverte pour les jeunes accueillis ou extérieurs ; le bassin d'emploi favorisant cette dynamique et cette évolution.

Jardin de Cocagne avec deux jeunes de l'Essor

Suivi des absences :

HOSPITALISATIONS	N-1			N		
	JOURNEES	SEJOURS	PERSONNES CONCERNEES	JOURNEES	SEJOURS	PERSONNES CONCERNEES
Psychiatrie				15	2	2
MCO	15	3	3	9	2	2
Ambulatoire	1	1	1	1	1	1
TOTAL	16	4	4	25	5	5

II.1.b. Parcours des personnes accueillies :

MOUVEMENTS	HEBERGEMENT TEMPORAIRE		HEBERGEMENT PERMANENT		ACCUEIL FAMILIAL		ACCUEIL DE JOUR		PMO TTES DEF.		PMO SECTION TSA		UEMA		UEEA	
	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N
Pers. accompagnées au 01/01			25	24	9	10	51	54	57	65	11	13	7	7	10	10
Entrées de l'année hors DAME			1	1	1		6	3	18	22	3	2	4	1	4	
Entrées de l'année mouvement interne DAME					1		3	12		2		1		2		3
Sorties définitives de l'année			2	2	1	2	6	8	8	21	0	3	4	1	3	1
Sortie par mouvement interne DAME				4	0			3	2	4	1	1	0	2	1	2
Pers. accompagnées au 31/12			24	19	10	8	54	58	65	64	13	12	7	7	10	10
File active de l'année			26	25	11	10	62	69	75	89	14	16	11	10	14	13
DMS des sortants						1a n et 6m		8 ans et 7m	2a ns 2m	3 ans 7m		1 an 2 m.	2a ns 3m	2 ans	1a n 4m	1 an

Ecart de 4 en 2023

MOUVEMENTS	DAME GB	
	N-1	N
Pers. Accompagnées au 01/01	170	183
Entrées de l'année	37	29
Sorties définitives de l'année	24	38
Pers. Accompagnées au 31/12	183	178
File active de l'année	207	212
DMS des sortants		2 ans 5 mois

Six fiches de liaison ont été réalisées en 2023 pour le DAME GB.

Les changements de modalité d'accompagnement concernent 11 enfants accompagnés décomptés dans le tableau ci-dessus :

- ✓ PMO : deux enfants vers l'accueil de jour à Montfort et l'Essor, un pour l'UEEA, un pour le PMO TSA renforcé
- ✓ Section TSA : un enfant pour l'UEMA
- ✓ Essor : deux enfants pour de l'accueil de jour à Montfort
- ✓ UEMA : deux enfants pour l'Essor en accueil de jour
- ✓ UEEA : deux enfants pour l'Essor en accueil de jour

Focus pour le groupe de petits de 0-6 ans de 9 places (accueil de jour – site de l'Essor)

- Il cible le développement global, du schéma moteur et psychomoteur, l'appui à l'entrée dans les apprentissages ainsi que le soutien à la fonction parentale quant à l'appréhension des difficultés, du diagnostic et de pistes de réponses. Une équipe dédiée est située : 1 poste EJE, environ 0.6 psychomotricienne et 0.30 psychologue. Des interventions au rythme renforcé, répétées pour favoriser les stimulations et l'éveil, tout en accompagnant les parents à aborder le handicap sont mises en place.
- Le flux y est important : renouvellement de 5 places sur l'année avec l'accueil d'enfants adressés par le CAMSP. La temporalité entre besoins des enfants et acceptation du handicap par les parents implique quelque fois un décalage dans les actions à mettre en place. Le lien avec le CAMSP est donc à renforcer pour permettre un passage et une adhésion complète des familles en lien avec un diagnostic compliqué à appréhender pour elles. D'autre part, nous avons été confrontés à de réelles difficultés pour orienter vers un accueil adapté aux besoins spécifiques/complexes de certains jeunes, d'autant plus au vu de leur jeune âge.

Expertises médico-éducatives mandatées par la MDPH :

Aucune expertise n'a été réalisée au cours de l'année 2023.

PROVENANCE DES ENFANTS PRÉSENTS AU 31/12

PROVENANCE	HEBERGEMENT TEMPORAIRE		HEBERGEMENT PERMANENT		ACCUEIL FAMILIAL		ACCUEIL DE JOUR		PMO TTES DEF.		PMO SECTION TSA		UEMA		UEEA	
	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N
Domicile			10	8	7	5	38	37	45	21	10	9	6	5	7	9
Milieu ordinaire																
Etablissement de sante			2		1	1	4	10	14	19	3	2	1	1	3	1
Etablissement Médico-social			12	11	2	2	12	13	5	23		1		1		0
Autre									2	1						
TOTAL			24	19	10	8	54	60	66	64	13	12	7	7	10	10

PROVENANCE DES ENFANTS ENTRÉS DANS L'ANNÉE

PROVENANCE	HEBERGEMENT TEMPORAIRE		HEBERGEMENT PERMANENT		ACCUEIL FAMILIAL		ACCUEIL DE JOUR		PMO TTES DEF.		PMO SECTION TSA		UEMA		UEEA	
	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N
Domicile							1	8	6	5		2	2	2	2	
Milieu ordinaire																
Etablissement de sante					1				9	11			1		1	
Etablissement Médico-social			1	1	1		6	7	3	8	2	1		1		3
Autre																
TOTAL			1	1	2	0	7	15	18	24	2	3	3	3	3	3

ORIENTATION DES JEUNES SORTIS DU DAME DANS L'ANNÉE

ORIENTATION	HEBERGEMENT TEMPORAIRE		HEBERGEMENT PERMANENT		ACCUEIL FAMILIAL		ACCUEIL DE JOUR		PMO TTES DEF.		PMO SECTION TSA		UEMA		UEEA	
	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N
Domicile				2	1	2	3	1	4	10						
Milieu ordinaire																
Etablissement de sante										3			1			
Etablissement Médico-social			2				3	7	2	8		3	3	1	3	1
Décès										0						
Autre									2	0						
TOTAL			2	2	1	2	6	8	8	21	0	3	4	1	3	1

Pour Montfort :

- ✓ Deux jeunes majeurs ont mis fin à leur accompagnement non sans avoir tenté de leur proposer diverses modalités d'intervention. Une saisine de la C360 a donc été réalisée pour chacun des jeunes.
- ✓ Le père de deux jeunes du SAF n'a pas souhaité la poursuite de son droit au répit.
- ✓ Deux jeunes en aménagement Creton ont été embauchés en ESAT.
- ✓ Un jeune est reparti avec sa famille dans son pays natal et n'est jamais revenu.

Pour le PMO toutes déficiences :

- ✓ Sept sorties de jeunes liées à l'âge (20 ans) qui étaient installés dans un projet de formation et/ou professionnel concrets. Des jeunes admis en lien avec la commission d'harmonisation, ont été malgré le travail engagé, réorientés vers un établissement en accueil de jour pour répondre à leurs besoins.
- ✓ Quatre déménagements ; huit réorientations vers ESMS (DITEP, DAME) et trois vers structure sanitaire.

Pour l'Essor :

- ✓ Sept enfants orientés vers des ESMS dont cinq hors DAME.

II.1.c. Liste d'attente au 31/12 (Via Trajectoire) :

Nombre de notifications MDPH : 153

Dont :

- ✓ Nombre de notifications en attente de contact : 7
- ✓ Nombre de notifications ayant donné lieu à un contact : 37
- ✓ Nombre de notifications avec inscription sur liste d'attente : 109

LISTE D'ATTENTE	HEBERGEMENT TEMPORAIRE	HEBERGEMENT PERMANENT	ACCUEIL FAMILIAL	ACCUEIL DE JOUR	PMO TTES DEF.	PMO SECTION TSA	UEMA	UEEA
109	1	6		9	71	20	2	0

Les chiffres sont ceux issus de via trajectoire au 31/12

Fréquence de mise à jour de Viatrajectoire :

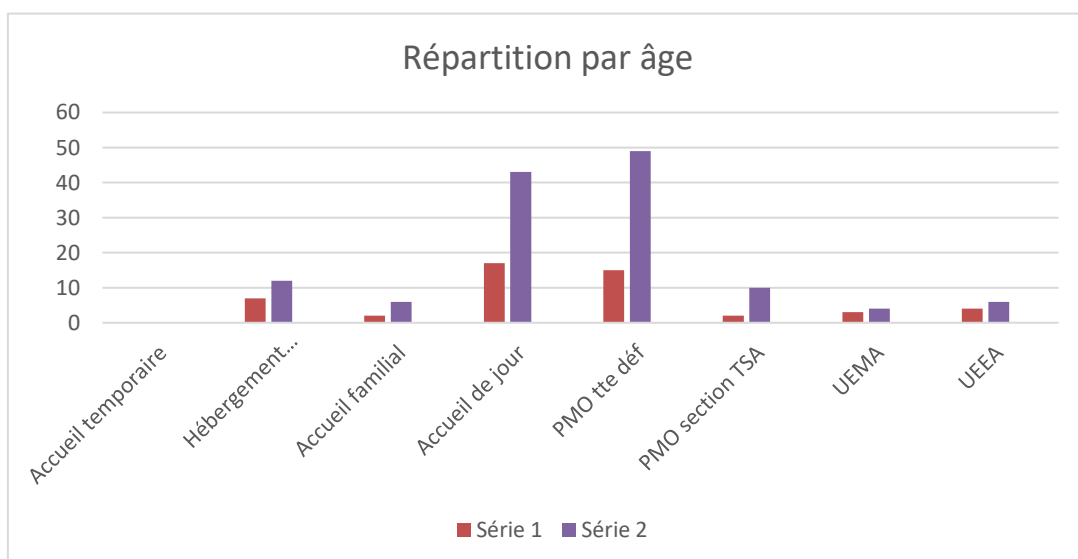
La mise à jour est réalisée de façon bi-mensuelle par chacune des 3 structures.

II.2. ACTIVITÉ QUALITATIVE :

II.2.a. Profil des personnes accompagnées au 31/12 :

RÉPARTITION PAR ÂGE ET SEXE

REPARTITION	HEBERGEMENT TEMPORAIRE		HEBERGEMENT PERMANENT		ACCUEIL FAMILIAL		ACCUEIL DE JOUR		PMO TTES DEF.		PMO SECTION TSA		UEMA		UEEA	
	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G
Inférieur à 1 an																
1 à 2 ans																
2 à 3 ans																
3 à 4 ans									0	2		1		1		
4 à 5 ans									1	1			1	2		
5 à 6 ans									1	1			2	1		
6 à 10 ans					1		6	19	2	19	1	3			4	5
11 à 15 ans			1	7	1	5	7	15	6	14	1	4				1
16 à 17 ans			3				2	4	2	9		1				
18 à 19 ans			3	4		1	1	4	3	3		1				
20 à 24 ans				1			1	1								
25 à 29 ans																
TOTAL			7	12	2	6	17	43	15	49	2	10	3	4	4	6
Moyenne d'âge	/		16ans et 10ms		13ans et 2 ms		12ans et 2 ms		13ans et 2 mois		11 ans 6 mois		4 ans 6 mois		8 ans 5 mois	

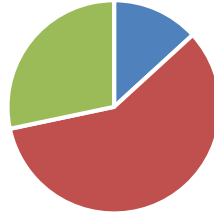


Médiane des âges au 31/12 des enfants de la file active PMO : 10 ans

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES LIEUX DE RÉSIDENCE

REPARTITION	HEBERGEMENT TEMPORAIRE	HEBERGEMENT PERMANENT	ACCUEIL FAMILIAL	ACCUEIL DE JOUR	PMO TTES DEF.	PMO SECTION TSA	UEMA	UEEA
< 10 kms		2		31	46	9	5	6
10 < kms < 30		15	2	22	16	3	2	4
> 30 kms		2	6	7	2			

Répartition géographique



■ < 10 kms ■ 10 < kms < 30 ■ > 30 kms ■

II.2.b. Répartition par type de handicap pour les jeunes présents au 31/12 :

DEFICIENCE	HEBERGEMENT TEMPORAIRE		HEBERGEMENT PERMANENT		ACCUEIL FAMILIAL		ACCUEIL DE JOUR		PMO TTES DEF..		PMO SECTION TSA		UEMA		UEEA		TOTAL	
	DP	DA	DP	DA	DP	DA	DP	DA	DP	DA	DP	DA	DP	DA	DP	DA	DP	DA
Déficience intellectuelle			8	9	4		28	9	17	5								
Autisme et autres TED			5		2		28		5	2	12		7		10			
Troubles comportement et communication						9	1	317	6	10		2		6		4		
Troubles psychiques			6	6	1	3	3	2	19	5		1				1		
Troubles langage et apprentissages				2				34	8	5		1						
Déficiences auditives								1	0	0								
Déficiences visuelles				1				2	0	0								
Déficiences motrices				1				11	0	0								
Déficiences métaboliques				2				2	0	1								
Personnes cérébro-lésées					1				1	0								
Personnes polyhandicapées									1	0								
Autre type de déficience									2	0								
Diagnostic en cours									5	1								
TOTAL			19	19	8	12	60	23	64	29	12	4	7	6	10	5		

DP : Déficience principale
DA : Déficience associée

Nombre d'usagers accompagnés en amont ou concomitamment à une démarche de diagnostic avant leur arrivée ou pendant l'accompagnement (ex : PCPE, CAMSP PCO...) + nombre de personnes ayant bénéficié d'un repérage :

- ✓ Tous les jeunes TSA du DAME ont eu un diagnostic posé par l'EDHAP ou le CRA
- ✓ UEMA : un enfant a bénéficié de la PCO avant admission

PMO toute déficience : 39 enfants ont eu une démarche de diagnostic

II.2.c. Mesures de protection et accompagnement social au 31/12

MESURE	HEBERGEMENT TEMPORAIRE	HEBERGEMENT PERMANENT	ACCUEIL FAMILIAL	ACCUEIL DE JOUR	PMO			
					TTES DEF	TSA	UEMA	UEEA
Mesure Accompagnement Social Personnalisée								
Mesure d'Accompagnement Judiciaire								
Sauvegarde de justice								
Curatelle		2		2	1			
Tutelle								
Habilitation Familiale		1						
Protection judiciaire		2	4	2				1
Protection administrative		1		1	10			
Autre mesure de protection					2			
TOTAL		6 / 19	4 / 8	5 / 60	13 / 64			1 / 10

Avant le passage à la majorité, la CESF de Montfort reçoit seule ou avec l'éducateur référent les jeunes et leurs représentants légaux pour leur présenter les différentes mesures de protection, l'accompagnement qui peut être réalisé : 6 familles et les jeunes majeurs ont bénéficié de 6 entretiens.

PMO toute déficience : nous avons accompagné 9 jeunes autour des questions de protection adulte (prise d'information gestion du budget, montage dossier MDPH).

20,3% des jeunes ou leur famille sont concernés par une mesure de protection, majoritairement judiciaires.

Dans le cadre du travail en ambulatoire et en lien direct avec les familles, nous les associons dans la réflexion autour des besoins essentiels de leur enfant et des réponses qu'ils y apportent. En cas de préoccupation, nous nous appuyons sur les services dédiés.

Les besoins d'accompagnement à l'exercice des droits sont systématiquement abordés lors du travail autour de l'accès à la majorité.

A l'occasion d'une mesure de placement d'un jeune du PMO mise en œuvre hors département, nous avons maintenu et adapté l'accompagnement afin de lui permettre de prendre des repères dans son nouvel environnement, minimiser les risques de rupture et travailler le tuilage avec d'autres services.

Nombre de sollicitation du GTO : 0

Nombre d'IP faites au cours de l'année : 8

II.2.d. Evolution du public accompagné et spécificités par rapport à l'agrément :

Nombre de jeunes de plus de 20 ans maintenus au sein du DAME au titre de l'Amendement Creton :

- ✓ Au 31/12, trois jeunes en amendement Creton avec des projets ESAT accueillis à Montfort (saisine de la commission 360 pour les 3)
- ✓ Deux jeunes en amendement Creton sont sortis en 2023 (embauche en ESAT)

Pour 2024, quatre jeunes auront 20 ans :

- ✓ Une jeune fille sortira du dispositif et est déjà orienté en milieu ordinaire avec SAVS
- ✓ Trois ont des notifications ESAT et seront maintenus s'ils ne sont pas encore admis (la programmation de stage en alternance 1 semaine sur 2 sont prévus).

Point spécifique Etablissement Montfort :

L'établissement de Montfort accueille aujourd'hui 12 jeunes avec TSA dont certains avec des TSA sévères qui nécessitent plus d'accompagnement en terme humain mais aussi davantage de compétence et donc de formation.

Les adaptations sont nécessaires, l'accompagnement sur l'accueil de jour en plus de la scolarité permet de développer d'autres compétences plus en lien avec l'autonomie.

Point spécifique PMO :

Comme observé sur les derniers rapports d'activité, le recours à des traducteurs favorisant les échanges et leur compréhension demeure un engagement du service PMO (14 recours pour un montant de plus de 1300 €).

45.3% des jeunes présentent une déficience associée. Nous sommes confrontés à une évolution du public dans le sens où 29,7% présentent des troubles psychiques en déficience principale. Les réponses apportées dans notre cadre d'intervention PMO (pas de soins psycho-thérapeutique) sont insuffisantes et le secteur pédo-psychiatrique a grande peine à y répondre. L'interconnaissance des secteurs en santé mentale et médico-social gagnerait à être développée au bénéfice du parcours et de la santé mentale des jeunes.

En terme de soins psycho-thérapeutiques : 22% des jeunes bénéficient de soins psychologiques à l'extérieur (CGI, CATIJ, HDJ, libéral) et 25% ont des besoins de soins non couverts.

Pour rappel, sept jeunes sont sortis à 20 ans.

Point spécifique établissement l'Essor :

23 enfants accompagnés sont porteurs de TSA. Une grande attention a été portée sur la gestion des troubles du comportement avec un renfort de l'équipe afin de favoriser les accompagnements au quotidien en lien avec de l'hétéro ou auto agressivité ainsi que pour le travail de la propreté.

Nombre de situations complexes accompagnées dans le cadre d'un PAG dans l'année : 0

Nombre de sollicitations MDPH ou ARS relatives à un PAG dans l'année : 0

Il est à noter que deux enfants TSA sont accueillis en sureffectif à l'Essor et 3 enfants TSA à Montfort avec des moyens dédiés.

III. MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE SERVICE

Le passage en DAME a nécessité quatre réunions cadres du DAME en 2023 afin de définir les directives relatives à cette mise en place. L'objectif a été de soutenir l'interconnaissance et la perméabilité des structures au profit des personnes accompagnées. Cela débouchera par la rédaction d'un projet global de dispositif.

III.1. PRÉSENTATION ET BILAN DES ACTIVITÉS MISES EN ŒUVRE :

III.1.a. La santé somatique ou psychique :

Pour le site de Montfort :

ACCOMPAGNEMENT MEDICAL

ACTIVITE DU MEDECIN GENERALISTE		
Actes (infections, dermatologie, traumatologie, algies)		48

ACTIVITE DU MEDECIN PSYCHIATRE	NBRE DE SITUATIONS	NBRE D'ACTES
Visites d'admission	8	8
Suivis individuels	30	206
Guidance parentale à l'IME	12	40
Guidance parentale à domicile	2	6
Groupes thérapeutiques (vie affective) en binôme avec psychologue	28	12

TRAITEMENTS MEDICAMENTEUX ET ACTES INFIRMIERS (PILULIERS PREPARES PAR L'OFFICINE DE QUINGEY) ET PROTOCOLES	
Psychotrope, neuroleptique	8
Antiépileptique	4
Protocole Bucolam	4
Protocole antalgique	47
Protocole alimentaire	5
Protocole insuffisance surrénalienne	1
Protocole mucoviscidose	1
Infirmière libérale : injection quotidienne (insuffisance surrénalienne)	82
Infirmière libérale pour soins	24

Afin de sécuriser le circuit du médicament :

- ✓ Embauche d'une infirmière à 50% qui vérifie les piluliers, administre les médicaments, assure une vigilance sur l'hygiène de la pharmacie et les piluliers, reçoit les jeunes en cas de douleurs/demandes, organise les rdv avec les médecins...
- ✓ Accompagnement à la prise de médicament par les éducateurs, dans le cadre d'un protocole de soins individualisé mis en place par le médecin de la structure.
- ✓ Préparation des traitements est toujours réalisée par une pharmacie (convention).
- ✓ Actions de formation/sensibilisation du médecin et infirmière envers les professionnels : aide à la prise du médicament, protocole Buccolam, échelle de la douleur.

Parmi les actions santé :

- ✓ Des accompagnements individuels pour des rdv extérieurs peuvent être réalisés exceptionnellement à la demande de la famille. Cette année 15 rdv ont été accompagnés.
- ✓ Actions de sensibilisation de l'infirmière envers les jeunes : contraception, alimentation, sexualité, sommeil, hygiène de vie, écran, surdosage, hygiène des mains.
- ✓ Intervention extérieure d'un thérapeute pour un couple afin d'avoir une séance de médiation de couple autour des pratiques sexuelles.

SUIVIS MEDICAUX EXTERIEURS (EN NOMBRE)	BENEFICIAIRES	RENDEZ-VOUS	SUIVIS MEDICAUX EXTERIEURS	BENEFICIAIRES	RENDEZ-VOUS
Pédopsychiatrie	4	11	Chirurgie maxillo-faciale	2	4
CRCM	1	5	Kinésithérapie	7	446
REPPPOP	4	18	Rééducation fonctionnelle	1	10
Neurologie (DysEpi)	5	10	Allergologue	4	4
Radiologie IRM	7	17	Ophthalmologie	12	12
Maladie du métabolisme CHU	4	13	Orthoptiste	2	12
Rééducation fonctionnelle	2	12	Neuropsychologue	2	5
Centre de la douleur	1	1			
Dentiste/Handident	21	21			
TOTAL BENEFICIAIRES	79				
TOTAL RENDEZ-VOUS	605				

ACCOMPAGNEMENT PSYCHOLOGIQUE ET PARA-MEDICAL

Pour l'établissement Monfort.

ACTIVITE DES PSYCHOLOGUES ET DES REEDUCATRICES	PSYCHOLOGUE	ORTHOPHONISTE	PSYCHOMOTRICIENNE
Jeunes suivis	39	24	24
Séances (en nombre)	664	612	359
Groupe	« Vie affective » (3 groupes de 8,9,11) 12 séances	« Classe/orthophonie » 14	2 Groupes relaxation (3 ou 4 jeunes) Groupe psychomotricité 5 jeunes 36 séances dans l'année pour chacun des groupes
Groupe		Habiletés sociales cours 5 jeunes Vie Affective 5 Jeunes	« SIPFP » 17
Rencontres familles	53	7	
Visites à domicile	5	1	
Bilans	17	9	8
Rencontres partenaires	CRA, EMA, DAPHE/AEMO, VAGA, ASE Cote d'Or, PEC 25, Croix Rouge, psychologue CGI, GEM pour autistes, CRDV, PMO DAME GB, IME l'Essor, Educatrice en libérale, Psychologue PJJ, Psychologue spécialisée handicap/sexualité, EMIL, pédopsychiatrie CHU, neuropsychie en libéral, psychologue en libéral pour bilan de personnalité, GEM autisme, Coordinatrice inclusion, Conseil des familles, psychologue CATIJ, équipe pédagogique de lycée T Bernard, CMP Planoise	CRDV EMA CRA Ortho libérale Educ libérale SAF : intervention dégglutition	EMA
Représentation et interventions à l'extérieur	Réseaux CRA, établissements scolaires Sensibilisation au comportement problèmes et au handicap		
Accompagnement extérieur spécifique	- <u>Accompagnement d'un adolescent au PEC pour travail conjoint sur son histoire familiale : 4 séances</u> - <u>Accompagnement d'une adolescente en pédopsychiatrie 4 rencontres</u> - <u>Accompagnement d'un jeune pour évaluation diagnostic au CRA : 3 demi-journées</u> - <u>Accompagnement d'une jeune pour travail sur trans culturalité : 1 séance</u>		

Pour le service PMO :

Lien avec les médecins « partenaires » des dispositifs UE- CATIJ et CAMSP. Invitation sur le dispositif et partage d'expériences et de modalités d'accompagnement.

Photographie annuelle de l'activité sur file active du 01/01 au 31/12 (sur un total de 105 jeunes)

JEUNES SUIVIS (EN NOMBRE)	PMO		LIBERAL		TOTAL	
	Ttes DEF	TSA	Ttes DEF	TSA	Ttes DEF	TSA
Méd. psychiatre	10	27	0		10	27
Psychologue	74	35	15	2	99	37
Orthophoniste	0		38	17	38	17
Psychomotricien	38	27	11	2	49	29
Kinésithérapeute			7		7	
Ergothérapeute			2		2	
Orthoptiste						

INTERVENTIONS DIRECTES AUPRES DES JEUNES (EN NOMBRE)	TOTAL PMO	
	TTS DEF	TSA
Méd. Psychiatre	90	22
Psychologue	784	537
Orthophoniste	816	300
Psychomotricien	1308	1283
Kinésithérapeute	271	
Ergothérapeute	45	
Orthoptiste		
TOTAL	3314	2142

Le recours à des psychologues en libéral concerne un bilan neuropsychologique et une thérapie spécifique pour un jeune (EMDR).

PMO toute déficience : recours au soin psycho-thérapeutique dans l'attente de prise en charge globale par services de santé. Les jeunes peuvent bénéficier d'espace de parole au service (en groupe) et en libéral.

La présence de rééducateur psychomotricien(ne) sur chaque dispositif favorise l'accompagnement global. Les rééducations orthophoniques sont toutes assurées en libéral faute de professionnel sur les dispositifs (carence des recrutements sur le PMO).

L'admission en priorité de jeunes dans l'attente d'une entrée en accueil de jour (Plan B) a permis le déblocage de moyens supplémentaires en poste de psychomotricien à 0,5 ETP avec des CNR.

Pour le site de l'Essor :

SUIVIS MEDICAUX EXTERIEURS (EN NOMBRE)	BENEFICIAIRES	RENDEZ-VOUS	SUIVIS MEDICAUX EXTERIEURS	BENEFICIAIRES	RENDEZ-VOUS
Pédopsychiatrie CAVASEM			Centre de la douleur Dentiste		
REPOPOP	2	Assuré par les parents	Chirurgie maxillo-faciale		
Neurologie (DysEpi)	4	Assuré par les parents	Kinésithérapie	1	30
Radiologie IRM			Rééducation fonctionnelle		
Maladie du métabolisme CHU			Allergologue		
Rééducation fonctionnelle			Ophtalmologie		
Chirurgie pédiatrique			Orthoptiste		
Médecin pédiatrique	34	61	Neuropsychologue		
TOTAL BENEFICIAIRES	34				
TOTAL RENDEZ-VOUS	91				

Les 61 visites médicales réalisées sur le site concernent 34 enfants. Les familles étaient présentes lors de 37 visites, les professionnels ayant assurés les 24 autres.

III.1.b. L'autonomie :

Pour le site de Montfort :

BESOINS EN MATIERE D'AUTONOMIE	FAIT SEUL	AIDE PARTIELLE	AIDE TOTALE
Toilette (hygiène du corps et des cheveux)	30	20	3
Hygiène intime (passage aux toilettes, élimination, menstruations...)	38	11	4
Entretien du corps (coiffure, rasage, manucure, ...) (*)	22	26	5
Habillage (brassières, fermetures, lacets...)	35	15	3
Aide à la prise des repas	44	7	2
Mobilité (autonomie à la marche)	50	2	1
Communication	19	28	6
Aide à la gestion du stress	1	46	6
Repères spatiaux :			
A l'établissement	39	7	7
En dehors de l'établissement	7	36	10
Repères temporels	18	27	8
Relation avec autrui	2	45	6

En fonction des besoins des jeunes, des outils visuels (pictos, chainage, planning...) sont mis en place pour favoriser l'autonomie, ces outils sont également transmis aux familles en fonction de leurs demandes. De nouveaux outils numériques devraient être utilisés en 2024 : Communication Alternative Augmentée sur tablettes avec formations pour les professionnels accompagnants.

L'accueil de jour est ouvert tous les jours de la semaine. Y sont accueillis les enfants qui ont des besoins différents notamment au niveau de l'apprentissage de l'autonomie dans la vie quotidienne, et pour qui il est important de devoir adapter les temps de classe. Les projets mis en place sont réfléchis en lien avec les objectifs pédagogiques et éducatifs, toujours dans un souci de cohérence

Depuis cette année, le groupe fonctionne en autonomie tous les jours de la semaine et est en adéquation avec les temps de scolarité, les temps d'atelier et les prises en charge thérapeutiques. L'aménagement des espaces est prévu pour favoriser les temps de prises en charge en plus petits groupes.

Les jeunes bénéficient quotidiennement de la salle sensorielle. Des progrès importants sont globalement constatés avec des jeunes qui mettent du sens à leur travail.

Pour le site de l'Essor :

BESOINS EN MATIERE D'AUTONOMIE	FAIT SEUL	AIDE PARTIELLE	AIDE TOTALE
Toilette (hygiène du corps et des cheveux)	6	10	18
Hygiène intime (passage aux toilettes, élimination, menstruations...)	21	10	3
Entretien du corps (coiffure, rasage, manucure, ...) (*)	6	10	18
Habillage (brassières, fermetures, lacets...)	15	17	2
Aide à la prise des repas	21	12	1
Mobilité (autonomie à la marche)	11	11	12
Communication	12	7	15
Aide à la gestion du stress	0	12	22
Repères spatiaux :			
A l'établissement	21	10	3
En dehors de l'établissement	10	11	13
Repères temporels	1	17	16
Relation avec autrui	11	14	9

Pour les services PMO

Tous les enfants de l'UEMA bénéficient d'un PAI signé avec la mairie de Besançon et l'école, en présence du médecin scolaire. Les paniers repas ainsi qu'un horaire de passage aménagé peuvent ainsi être mis en place, en fonction des besoins des enfants.

Les actes d'autonomie sur l'UEMA ont considérablement augmenté (616 actes en 2022 contre 1498 en 2023) du fait d'un public accueilli plus jeune et moins autonome dans le quotidien mais également du fait d'une comptabilité différente des accompagnements à l'acquisition de la propreté.

PMO toute déficience : cela concerne essentiellement les enfants de moins de six ans. Ils sont soutenus par le biais éducatifs et psychomoteur. Des repas éducatifs ont été également menés afin de soutenir cette autonomie auprès de trois jeunes.

BESOINS EN LIEN AVEC L'ENTRETIEN PERSONNEL

Tous les enfants de l'UEMA bénéficient d'un PAI signé avec la mairie de Besançon et l'école, en présence du médecin scolaire. Les paniers repas ainsi qu'un horaire de passage aménagé peuvent ainsi être mis en place, en fonction des besoins des enfants.

Les actes d'autonomie sur l'UEMA ont considérablement augmenté (616 actes en 2022 contre 1498 en 2023) du fait d'un public accueilli plus jeune et moins autonome dans le quotidien mais également du fait d'une comptabilité différente des accompagnements à l'acquisition de la propreté.

PMO toute déficience : cela concerne essentiellement les enfants de moins de six ans. Ils sont soutenus par le biais éducatifs et psychomoteur. Des repas éducatifs ont été également menés afin de soutenir cette autonomie auprès de trois jeunes.

BESOINS EN LIEN AVEC LES RELATIONS ET LES INTERACTIONS AVEC AUTRUI

A l'UEEA, un investissement dans une méthode de lecture a été réalisé favorisant et renforçant l'expression orale pour les élèves les plus en difficultés. Des temps renforcés sont également mis en place avec les équipes périscolaires de l'école pour favoriser les interactions des enfants de l'unité avec leurs pairs.

A l'UEMA, une orthophoniste intervient pour trois enfants au sein de l'unité favorisant le lien avec l'équipe et le partage d'expérience.

Deux adolescents de la section, en accord avec leurs parents, ont souhaité que les professionnels du PMO puissent organiser un temps de rencontre avec leur classe respective pour une sensibilisation à l'autisme et répondre à d'éventuelles questions. Ces temps se sont avérés riches et ont permis de mettre des mots sur des situations du quotidien qui pouvaient générer de l'incompréhension voire des conflits.

PMO toute déficience : des groupes dédiés ont été organisés (habiletés sociales, conte ; expression corporelle) qui ont touché 18 jeunes. Les activités collectives visent également à assouplir les modes d'entrée et les relations à leurs pairs. Le besoin d'accompagnement dans les inter-relations est présent dans 80% des projets individuels.

Concernant la communication, huit jeunes ont un accès limité et ont besoin de supports d'expression et trois présentent une communication non verbale limitée. Le travail en lien avec les orthophonistes, l'école et les parents soutient les formes d'expression et permet le partage d'outils adaptés (picto, signes...).

BESOINS POUR PRENDRE DES DECISIONS ADAPTEES ET POUR LA SECURITE

Le PMO a organisé un temps de sensibilisation à l'usage des réseaux sociaux. La présentation et l'animation des groupes ont été réalisées par l'association Tinternet.

Cette action s'est déroulée en trois temps à savoir :

- ✓ Professionnels
- ✓ Enfants et adolescents
- ✓ Groupe parents

Plusieurs jeunes de la section présentent des troubles de l'attention (diagnostiqués ou non) qui nécessitent un accompagnement renforcé notamment lors de l'apprentissage de l'autonomie dans les déplacements. Des scénarios sont ainsi travaillés favorisant la prise d'information et de repères afin d'optimiser la sécurité.

III.1.c. La participation sociale :

Nombre d'usagers accompagnés à plus de 90 % à travers des prestations en milieu ordinaire à l'échelle du DAME : 157 / 214.

ACCOMPAGNEMENT POUR LA PARTICIPATION AUX ACTIVITES SOCIALES ET DE LOISIRS

Pour l'établissement Montfort

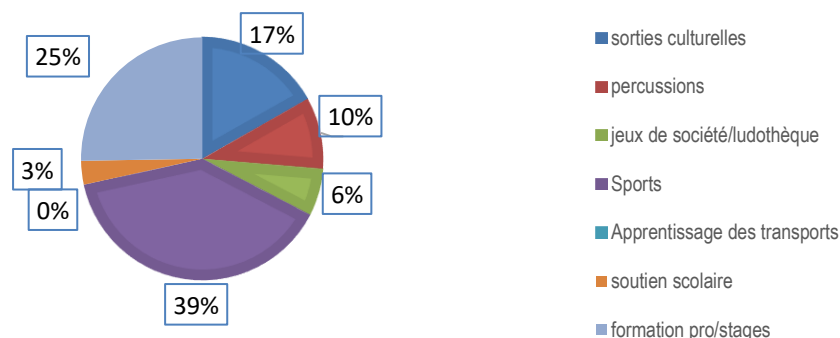
Activités de soirée :

- ✓ Travail de l'autonomie dans les déplacements à Besançon (mardi soir)
- ✓ Sports en extérieur ou au gymnase de Quingey ou piscine (lundi soir)
- ✓ Repas éducatifs (jeudi soir) pour tous les groupes (confection d'un menu en fonction d'un budget, courses, préparation, mise en place, service, débarrassage et vaisselle).

Activités du mercredi et journées éducatives :

- ✓ Les activités se veulent inclusives : vélo, randonnée, natation, marche, sports collectifs, relaxation, théâtre et expression corporelle, bowling ; activités de neige, accrobranche, Salines Royales d'Arc et Senans, musée du Temps, FRAC, musée des Beaux-Arts, activités cirque, caserne de pompiers, cinéma, Musée des Maisons comtoises, ferme pédagogique, cinéma, spectacles, 1055, OKIDOC, jeux, bricolage, GRAFF, musique et percussions...
- ✓ L'équipe éducative du groupe des + de 16 ans et les jeunes ont revu leur projet de groupe afin de favoriser leur prise d'initiative et la co-construction de projet. En effet l'écart entre le secteur adulte et le secteur enfant concernant l'accès aux loisirs est plus qu'important ; les jeunes arrivant dans le secteur adulte avec des difficultés pour occuper leur temps libre. Les jeunes de ce groupe disposent donc d'un budget « contenu » afin de pouvoir prévoir le type d'activité, la fréquence, l'organisation matérielle... Ils prévoient, déterminent, et organisent ensemble leur mercredi après-midi.
- ✓ Dans cette même idée, l'ouverture des ateliers sur les temps de vacances éducatives pour les plus de 18ans s'est étendu afin de correspondre davantage au rythme réel de ce que les jeunes pourront vivre plus tard en ESAT (moins de semaines de repos/loisirs et plus de semaines de travail).
- ✓ Ainsi dans le diagramme ci-dessous, l'accompagnement aux transports n'apparaît plus (réalisé davantage en VSP) au profit de plus de formations professionnelles.

ACTIVITÉS ÉDUCATIVES DU MERCREDI ET JOURNEES EDUCATIVES



Pour l'établissement l'Essor :

Diverses activités ont été proposées en lien avec les objectifs du PIA de chaque enfant.

32 séances de piscine pour six enfants du pôle 2 et 30 séances pour six jeunes du pôle 1. Quinze séances à Passemuraille pour six enfants de l'UEE Tristan Bernard et 15 séances pour quatre jeunes du pôle 2. Huit jeunes ont fait de l'escalade pendant 25 séances. Cinq jeunes du pôle 2 sont allés au gymnase des Aiglons pour un travail de parcours moteurs. Six jeunes de l'UEE Tristan Bernard ont participé pendant 30 semaines à de l'expression corporelle et à une séance de judo. Pour 12 enfants, 12 séances au Dojo Franc-Comtois. 10 jeunes du pôle 1 et 2 ont bénéficié de 15 séances au gymnase de Saint-Claude en gymnastique et parcours moteur. Les trois jeunes de l'UEE collège de Roulans ont eu une séance par semaine de sports avec les jeunes de l'UEE de l'IME de Baume les Dames.

5 jeunes ont participé à des séances de foot adapté au Racing Club de Besançon de janvier à juin.

Pour le service PMO

Partenariat avec les Deux Scènes (15 séances et 50 places) et le Théâtre de l'Espace pour des places à des spectacles tout public et adaptés ; visites d'expositions, participation à des événements culturels sur la ville et les quartiers (FRAC, théâtres, La Rodia...).

BESOINS POUR ACCEDER AUX DROITS ET A LA CITOYENNETE

Nombre de jeunes présents au 31/12 ayant bénéficié d'un projet individualisé dans l'année :

- ✓ 53 à Montfort et 34 à l'Essor
- ✓ PMO TSA : 11 PIA ; deux PIA de jeunes rédigés en décembre 22 seront révisés en janvier 24
- ✓ UEMA : Cinq PIA ; 2 jeunes dont le PIA datait de décembre 22 – orientés en IME en sept 23 ; deux admissions en sept 23 dont les PIA sont programmés au 1^{er} trimestre 24
- ✓ UEEA : 10 PIA réalisés
- ✓ PMO : 47 PIA réalisés. Les sorties en cours d'année n'ont pas donné lieu à réunion de projet en amont mais il a été proposé à chaque famille et jeune un entretien de fin d'accompagnement (réalisé à 70%) ; leur dernier PIA avait une ancienneté inférieure à un an. La majorité des arrivées en septembre n'ont pas permis la réalisation de réunion de PIA, elles sont programmées en 2024. Enfin, pour 8 jeunes, l'absence pendant quelques mois d'un éducateur a décalé la tenue des réunions (début 2024).

Nous avons réalisé un travail d'accessibilité aux écrits : plusieurs PIA ont été simplifiés (type FALC) ou traduits (google trad) afin de faciliter la compréhension par les familles.

BESOINS POUR VIVRE DANS UN LOGEMENT ET ACCOMPLIR DES ACTIVITES DOMESTIQUES

Etablissement de Montfort

Tous les groupes travaillent à leur niveau pour favoriser au maximum l'autonomie en logement.

De manière plus spécifique, **le groupe Ferme** (+ de 16 ans) met l'accent sur cette compétence afin de permettre aux jeunes de s'évaluer et d'évoluer par différentes étapes. Ainsi l'objectif général de ce groupe est : « être la dernière marche avant la sortie de l'établissement. » Ce qui signifie travailler la notion d'hébergement (internat), en fonction du projet de lieu de vie qui suivra (lieu de vie collectif ou lieu de vie autonome). Les objectifs intermédiaires de ce groupe sont :

- ✓ Objectiver les apprentissages et les objectifs pour les jeunes et les professionnels en s'appuyant sur des outils d'évaluation et d'autoévaluation.
- ✓ Permettre au jeune de se représenter les enjeux liés à l'autonomie dans la gestion du logement, des habiletés sociales, de l'entretien personnel...
- ✓ Permettre au jeune d'être acteur de son parcours en choisissant d'évoluer vers un autre type d'habitat
- ✓ Renforcer la cohésion de groupe et l'investissement des jeunes en favorisant leur implication dans la construction et la mise en œuvre d'activités.
- ✓ Réduire la conflictualité en harmonisant les pratiques et les règles sur les lieux de vie. Les jeunes pourront définir les normes qui organisent la vie collective, toutefois celles-ci seront encadrées par les règles de vie du groupe ferme.
- ✓ En début d'année, le groupe d'internes se compose de 10 jeunes qui répondent aux critères indiqués ci-dessus. Ils seront tous installés dans les différentes chambres au sein du groupe de vie.
- ✓ En fonction de leurs progrès et en se basant sur une grille d'évaluation et d'autoévaluation les jeunes pourront accéder à l'appartement semi-autonome en cours d'année sur une période définie. Ces outils d'évaluation seront à adapter en fonction des besoins et projets de chaque jeune et seront basés sur les conditions d'admission des services d'hébergement du secteur adulte.
- ✓ L'appartement semi-autonome permet d'évaluer les capacités à évoluer vers un logement autonome. La présence éducative est moins soutenue et la gestion de l'appartement est confiée aux jeunes occupants. L'occupation de ce logement s'inscrit dans la continuité des projets individualisés d'accompagnement, il s'agit d'une projection vers l'avenir. Le passage de l'appartement semi-

autonome à un appartement autonome permettra de confirmer les aptitudes du jeune à *vivre seul, de poursuivre de manière cohérente et logique son parcours vers la sortie.*

- ✓ Enfin, les stages extérieurs permettront d'évaluer la capacité de chacun en partant du foyer d'hébergement, foyer de jeunes travailleurs et atteindre l'autonomie complète dans l'appartement rattaché au service PMO en total habitat inclusif au cœur de Besançon.

Service PMO TSA :

Du fait de l'âge des enfants accueillis sur la section, des actions concrètes sont menées avec 3 jeunes majoritairement (2 de plus de 15 ans et un jeune de 13 ans) et représentent 83 actes. L'utilisation de l'appartement du PMO favorise ces temps d'évaluation des capacités et de mises en situation.

Service PMO

Des actions en groupe (activité repas...) permettent aux jeunes de pratiquer les activités domestiques appuyés par les adultes et de leurs pairs au sein de l'appartement. Un jeune en apprentissage cuisine est venu partager ses savoir-faire avec un groupe.

Le projet de mise en situation de vie autonome dans l'appartement a été évoqué avec cinq jeunes majeurs

Ces cinq jeunes ont eu la possibilité d'une mise en situation dans l'appartement dédié qui portaient un projet d'autonomie de vie dans un logement. Cela n'a pas pris forme réelle, mais a permis d'aborder les besoins liés à cette autonomie envisagée (gestion d'un budget, tâches domestiques, démarches administratives, vivre seul, accéder à des loisirs, repères dans son environnement, déplacements...). Cette possibilité de mise en situation est évoquée avec les jeunes dans le cadre du travail autour de la majorité.

L'appartement a également permis des mises en pratique autour de la préparation d'un repas (de la liste des achats à la réalisation) pour cinq autres jeunes.

Il a été le support de travail autour de l'alimentation pour une fratrie, au rythme d'une séance hebdomadaire, durant 10 semaines. Cela, en vue d'une inscription en périscolaire.

Cet espace contenant est un lieu bien repéré par les jeunes adolescents car il leur permet de se sentir plus à l'aise pour échanger autour de leurs préoccupations. Aussi, les groupe d'expression corporelle, relaxation, à destination d'un groupe de six jeunes filles s'y est tenu tout au long de l'année (cinq séances). Des actions ponctuelles ont également eu lieu, regroupant plusieurs jeunes pour partager une activité (a minima une fois par semaine).

L'appartement du service PMO a également été investi par cinq adolescents de l'Essor afin de travailler lors de 20 demi-journées les actes de la vie quotidienne dans un lieu de vie : s'y rendre, travailler le nettoyage d'un espace de vie, sa chambre, le salon, les toilettes et la douche ou encore la mise du couvert.

Focus sur l'appartement rattaché au service PMO situé à Besançon

Il est entré comme outil au travail de l'habitat inclusif depuis 2 ans et immergé dans le parc immobilier de Besançon situé rue des Villas. L'objectif est de permettre à toute type d'enfant du DAME GB d'expérimenter selon ses capacités la dimension de vie dans les murs et de préparer son parcours de vie quel qu'il soit.

BESOINS POUR L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE ET POUR EXERCER SES ROLES SOCIAUX

Accompagnement professionnel à Montfort :

REPARTITION DES JEUNES PAR ATELIER PROFESSIONNEL	SIPFP/+ DE 9H/SEMAINE	DECOUVERTE
« Restauration »	9	9
« Opérations Industrielles »	8	9
« Jardins Espaces Verts »	8	9

L'ouverture de l'atelier OPI cette année est une vraie ressource supplémentaire en terme de secteur d'activité pour les jeunes. Cette activité convient davantage aux jeunes TSA ayant plus de facilités à répéter des tâches similaires dans un espace contenu. Des partenariats ont été créés avec les ESAT d'Arbois, Ornans et Etalans et ont permis aux jeunes de bénéficier de conditions de travail en milieu protégé de manière accompagnée.



Par la collaboration établie avec l'association TRI, les jeunes de l'atelier ont pu effectuer à l'IME des travaux de réparation, de tri pour une entreprise d'insertion.

L'ouverture du restaurant pédagogique aux professionnels se poursuit, une ouverture au public devrait se profiler en 2024. Un partenariat s'est engagé avec la cuisine de l'EST d'Arbois afin de permettre aux jeunes d'aller y travailler une journée par mois.



Les élèves de l'atelier ont également participé au service de table lors de la journée du CAMSP



L'atelier Terre continue de fleurir le village de Montfort et a pu intervenir en atelier « hors les murs » dans une exploitation agricole sur deux journées.

Service PMO

Section TSA : deux jeunes scolarisés en lycée pro (accompagnés par AESH ind ou mut)

Toute déficience : 14 projets « insertion pro » sur 17 jeunes de 16 ans et plus (trois sans où besoin de soin en priorité).

Chaque jeune futur majeur du service PMO se voit proposé un accompagnement à l'accès aux droits et ses rôles sociaux. Nous avons mis à jour la procédure et les outils utilisés dans ce cadre.

Des sensibilisations à l'art, le spectacle, l'ouverture sur l'environnement sont mises en œuvre par la participation à des événements (exposition, théâtre, visites...)

ACCOMPAGNEMENT POUR LA COMMUNICATION

A l'Essor sur les 34 enfants accompagnés, nous avons 24 enfants verbaux, 10 enfants non verbaux. Nous entendons par verbaux, des enfants qui ont un champ lexical de quelques mots à la construction complète de phrases.

Les supports de communication utilisés sont le makaton pour 14 enfants et un enfant avec la LSF, tous les enfants utilisent les pictogrammes et 16 enfants utilisent la tablette avec l'application TDSnap grâce à la communication alternative augmentée. Ainsi, tous les professionnels en lien avec les enfants TSA ou non communicants verbaux seront formés à la CAA au cours de l'année 2024 au sein du DAME. Un investissement à ce jour de 25 tablettes a été réalisés grâce à des Crédits Non reconductibles qui ont été obtenus. Une formation parents grâce à ces CNR sera proposée au cours de 2024.

Une orthophoniste en libéral intervient à l'Essor pour quatre suivis qu'elle réalise en interne.

Un orthophoniste intervient de la même façon à l'UEMA.

Pour rappel, le site de Montfort est doté d'une orthophoniste à 0,85 ETP assurant le suivi des jeunes accueillis tout au long de l'année.

ACCOMPAGNEMENT POUR MENER SA VIE D'ÉLÈVE

Nombre d'enfants de 3 à 16 ans scolarisés/formés au 31/12 en classe ordinaire, SEGPA, lycée agricole EREA, CFA, MFR, ULIS et UEE, dont scolarité partagée, quel que soit le nombre d'heures par semaine : 111 / 132

- 14 / 25 pour Montfort, avec une unité externalisée
- 33 / 33 pour l'Essor avec 2 unités externalisées
- 7 / 7 en UEMA à l'école maternelle La Bruyère,
- 10 / 10 en UEEA à l'école Fontaine Ecu,
- section TSA : 10/10 dans le milieu ordinaire (2 en ULIS) ; tous bénéficient d'AESH individuelle ou mutualisée)
- PMO toute déficience : 46 / 47

Nombre de jeunes de plus de 16 ans scolarisés/formés au 31/12 en classe ordinaire, SEGPA, lycée agricole EREA, CFA, MFR, ULIS et UEE, dont scolarité partagée, quel que soit le nb d'heures par semaine : 16/40

- 1/20 jeune de Montfort
- 1/1 jeune de l'Essor
- Section TSA : 2/2 jeunes scolarisés en lycée pro (accompagnés par AESH ind ou mut)
- PMO TD : 12/17 scolarisés/formés

Nombre de jeunes de plus de 16 ans* ayant un projet individuel orienté « insertion professionnelle » hors jeune orienté FDV, FAM, MAS: 22 / 23

Pour Montfort et l'Essor :

Temps de scolarisation par semaine au 31/12 (non compris les enfants du SAF)

VOLUME HORAIRE	- DE 16 ANS	+ DE 16 ANS	TOTAL
2h à 6h	0	0	0
6h30 à 12h	9 + 33	7 + 1	50
12h30 à 16h	7	6	13
+ de 16h	9	7	16
TOTAL	58	21	79

Niveau scolaire des jeunes accueillis au 31/12 :

NIVEAU SCOLAIRE DES JEUNES	- 16 ANS	+ 16 ANS	TOTAL
Cycle I	10 + 20	2	32
Cycle II	13 + 13	13 + 1	40
Cycle III	2	3	5
Cycle IV		1	1
Voie professionnelle		1	1
TOTAL	58	21	79

Deux jeunes non scolarisés :

- ✓ Un jeune majeur en stage permanent dans différents lieux de stage (ordinaire, adapté et protégé)
- ✓ Une jeune majeure embauchée en CDD dans milieu ordinaire

REPONSES AUX BESOINS EN LIEN AVEC LA VIE SCOLAIRE POUR LE SAF

MODE DE SCOLARISATION	NOMBRE D'ENFANTS
UE interne (IME)	5
UE externalisée (CLEX)	
Milieu ordinaire + AESAHi	1
ULIS	3
TOTAL	9

BESOINS POUR PARTICIPER A LA VIE SOCIALE ET SE DEPLACER AVEC UN MOYEN DE TRANSPORT

Séances de VSP à Montfort tous les jeudis ainsi que les vendredis une semaine sur deux. Deux professionnelles (Enseignante + CESF) accompagnent les 18 jeunes qui en bénéficient pour :

- ✓ Favoriser l'autonomie dans les transports
- ✓ Appréhender les différentes démarches administratives (CPAM, CAF, banques...)
- ✓ Connaître et visiter foyer d'hébergement, ESAT
- ✓ Connaître certains dispositifs ressources du droit commun : planning familial, CICS, CEGIDD, CLAD

Les familles et jeunes majeurs sont associés à toutes les étapes des projets d'accompagnement. Les temps de guidance familiale sont adaptés aux besoins et disponibilités des familles.

Le PMO a organisé, en collaboration avec le CICS (centre d'information et de consultation sur la sexualité), un groupe sur le thème « Vie affective et sexuelle » à destination d'un groupe de cinq jeunes accompagnés âgés de 8 ans à 13 ans.

Le PMO TSA et toutes Déficiences a poursuivi le groupe habiletés sociales, mis en place en 2022, autour de différents thèmes (émotions, reconnaissance de l'autisme, statut d'élève et/ou collégien). Ce groupe a également pu partir en transfert dans la région de Troyes avec, notamment, une journée dans un parc d'attraction en plus des activités proposées. Certains jeunes du groupe (4/6) ont ainsi pu vivre leurs premières nuitées hors cercle familial proche

Comme chaque année, une journée de sensibilisation à l'autisme est organisée à destination des familles des unités d'enseignement.

III.2. OUVERTURE DU SERVICE SUR SON ENVIRONNEMENT :

SANTE

Lien avec les médecins « partenaires » des dispositifs UE- CATIJ et CAMSP. Invitation sur le dispositif et partage d'expériences et de modalités d'accompagnement.

Médecin pédopsychiatre du dispositif impliqué dans une coordination renforcée avec le CHU notamment pour des familles en difficultés avec les soins extérieurs (quatre enfants à l'UEMA – ND, MH + jumelles – un enfant à l'UEEA – AE- un enfant sur la section - BA)

AUTONOMIE

Certains enfants accueillis à l'UEMA ne sortent que très peu lorsqu'ils sont à domicile du fait de troubles de comportements importants et de maladroresses relationnelles avec les autres enfants. Les parents expriment les difficultés qui sont les leurs à ne pas pouvoir aller au parc ou en courses avec leur enfant et la nécessaire organisation à trouver. L'équipe a donc proposé de mettre en place un projet « sorties extérieures » afin de travailler avec les enfants les comportements et attitudes sur l'extérieur (donner la main, ne pas prendre le jeu des autres enfants, accepter les consignes de l'adulte...).

PARTICIPATION SOCIALE

La journée artisanale s'est tenue cette année sur le site de Montfort. L'atelier cuisine a produit plus de 200 repas pour les visiteurs (parents, amis, acteurs locaux, partenaires). L'atelier Terre a vendu ces productions, fleurs, plants et poteries. Une vingtaine d'artisans locaux ont pu venir exposer et vendre le fruit de leur travail. Des activités éducatives et de loisirs ont permis à petits et grands de jouer, se détendre et profiter ensemble de cette journée de partage.

Le Marché de Noël s'est également déroulé le dernier jour d'école, créations artistiques manuelles, céramiques, douceurs sucrées, produits ménagers écologiques ont tous été vendus au public.

Le site de l'Essor a organisé une après-midi de jeux/goûter pour les enfants et les parents en fin d'année scolaire.

Dans le cadre de la semaine de l'autisme, l'équipe pluridisciplinaire de l'UEMA a ouvert ses portes aux professionnels avec qui l'UE travaille régulièrement (orthophoniste, PMO, CAMSP, CATIJ...) ainsi qu'aux familles de l'école La Bruyère. Ce temps a permis de renforcer les liens existants, de présenter le dispositif ainsi que de faire visiter la structure aux personnes présentes.



Le PMO a organisé avec le concours de 2 designers de Besançon, Eve-Lise Kern et Jean-Baptiste Colleuil, un projet « culture santé » à destination de deux groupes de jeunes accompagnés par le PMO. Un premier groupe a travaillé sur la conception et la réalisation de marionnettes et un deuxième groupe a travaillé sur la construction de totems.



Forts de ce temps riche en émotions et en investissements de tous, un vernissage a été proposé pour présenter les réalisations de jeunes et valoriser l'engagement de tous.

Ce projet se poursuivra à Montfort et à l'Essor en 2024.

En outre, il a été établi un lien avec la médiathèque, les centres culturels, sportifs, MJC (activités loisirs...). Participation à Vital'été qui permet la découverte d'activités sportives et par la suite au jeune et à sa famille de s'y rendre en autonomie.

Partenariat avec des équipements sportifs (badminton, escalade) concernant 10 jeunes.

Partenariat avec le Ludothèque : participation aux ateliers, location de jeux qui permettent également aux familles, par extension, de connaître le lieu et potentiellement s'y rendre.

Appui à la prise de repères dans leur quartier, en ville, avec ciblage des lieux utiles (centres administratifs, social, loisirs...).

L'UEEA a travaillé durant l'année scolaire avec une intervenante extérieure en sound-painting. Les enfants et l'équipe ont pu proposer une représentation aux parents en fin d'année scolaire.

Certains cadres du DAME ont participé à une journée partenariale MDPH / Education Nationale / ARS autour de thèmes communs (évaluation des parcours, arbre décisionnel DAME...).

III.3. EXPRESSION ET PARTICIPATION DES USAGERS :

ACCOMPAGNEMENT A L'EXPRESSION DU PROJET PERSONNALISE

TYPE DE REUNION	NB
Élaboration du PIA	53 + 34
Suivi du PIA	53 + 34
TOTAL	174

L'expression des jeunes et des familles est systématiquement recherchée et plus particulièrement lors de l'élaboration du Projet Individualisé d'Accompagnement (PIA) ou en amont de l'organisation d'activités.

Les établissements d'accueil de jour et d'hébergement ont engagé pour les parents qui le souhaitent une visite à domicile en amont du temps de synthèse pour co-construire les objectifs à mettre en place. Un recueil des attentes est écrit dont on tient compte dans le projet de la personne accompagnée.

Depuis Septembre 2023 les familles (des mineurs et majeurs s'ils le souhaitent) et les jeunes (dans la mesure du possible) participent à la réunion d'élaboration de projet avec les professionnels.

Des restitutions avec l'éducateur référent et un cadre sont faites aux familles absentes.

La totalité des jeunes et des familles ont validé les projets.

Les familles et jeunes reçoivent des évaluations de compétences (bilan de stage, RSFP, évaluation de l'autonomie groupe Ferme notamment).

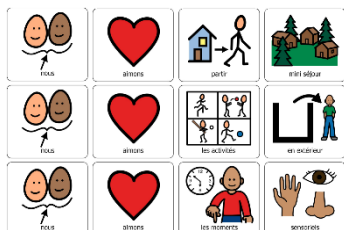
CONSEIL DE VIE SOCIALE

Le CVS s'est réuni trois fois en 2023 à Montfort. Six jeunes élus y participent dont le président du CVS ainsi que 6 parents des usagers. Suite aux demandes des représentants des parents au CVS d'avoir des temps d'échanges entre eux principalement, un café des parents s'est mis en place (un en 2023) et a réuni pour sa première séance plus de

15 parents. Des professionnels sont présents afin de faciliter l'interconnaissance des parents et répondre à d'éventuelles questions. Ces temps seront reconduits en 2024 lors des temps de vacances.

Des réunions hebdomadaires sur les groupes de vie et sur les classes sont institués de manière à permettre la régulation des relations entre jeunes, discuter des règles de vie, faire des propositions, monter des projets, préparer le CVS...

Pour l'Essor, le CVS s'est réuni trois fois également. Quatre familles y participent et la présidence est assurée par un parent. Un à deux enfants communicants verbaux représentent l'ensemble des enfants. Un café des parents a été initié et verra le jour en 2024 ainsi qu'un temps fratrie autour de jeux. Les professionnels accompagneront ces temps.



Support de présentation pour les enfants du CVS. Cette année, lors d'un CVS, 2 enfants non communicants verbaux ont été filmés par les professionnels pour réaliser des demandes grâce aux tablettes. Celles-ci ont été diffusées lors du CVS.

III.4. MOYENS HUMAINS :

III.4.a. Organigramme :

Effectif autorisé au 31/12 en ETP : 25,705 (PMO) + 34,88 (Montfort avec SAF) + 19,32 (Essor) = 79,905 ETP hors CDD.

Nombre de salariés en personnes physiques : 36 (PMO) + 41 (Montfort avec SAF) + 26 (Essor) = 103 personnes

Nombre d'enseignants mis à disposition par l'Education Nationale : neuf au sein du DAME soit quatre à Montfort, trois à l'Essor, un à l'UEMA et un à l'UEEA

Evolutions de l'organigramme : l'augmentation de quatre places TSA sur les deux établissements a favorisé le recrutement à ce jour de deux postes éducatifs (Essor), 10% de temps neuropsychologue (Essor), 10% orthophonie (Montfort), 10% psychomotricien (Montfort). La finalisation des recrutements sera réalisée en 2024. A cela s'ajoute 7 CDD pour assurer les sureffectifs avec des CNR dédiés.

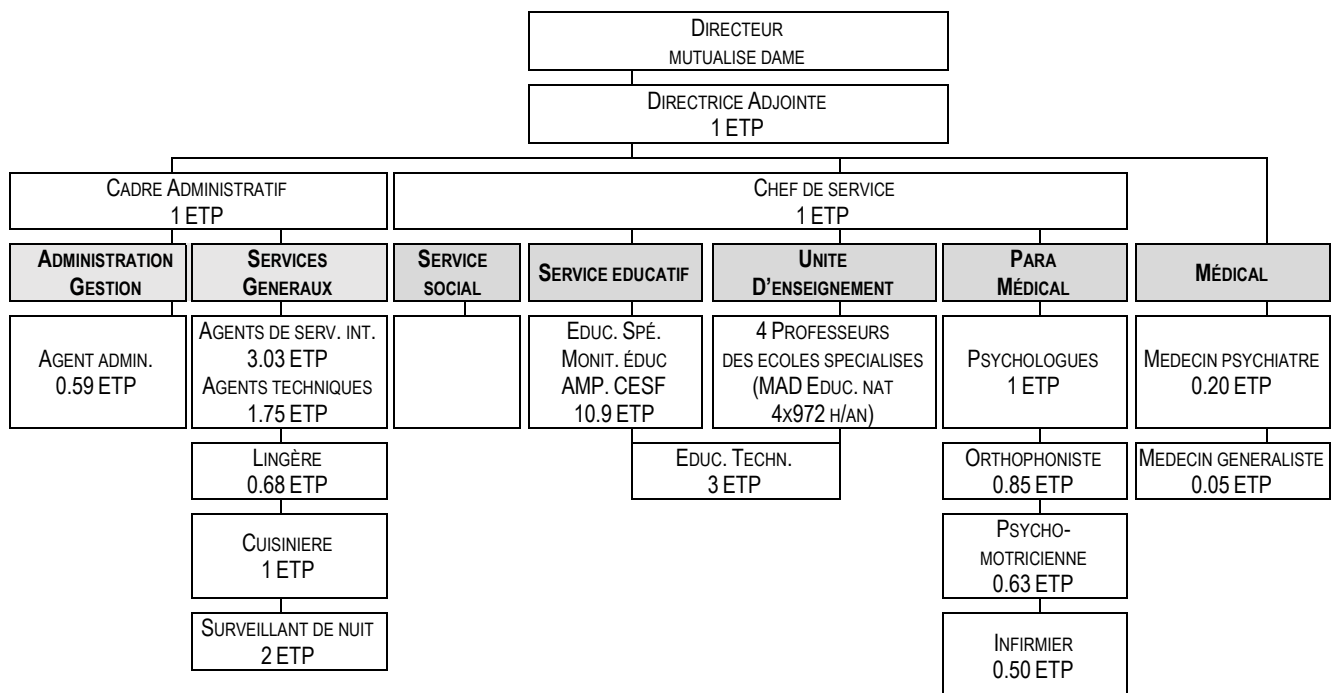
Difficultés de recrutement spécifiques : comme évoqué, les délais de recrutement post-covid sont plus importants désormais. Ainsi, les structures du DAME pâtissent de cela au quotidien pour des recrutements en CDD mais aussi en CDI. Les postes d'orthophonistes sont non pourvus hormis sur le site de Montfort qui fait office d'exception. Les difficultés émergent également pour les psychomotriciens, les psychologues également.

ORGANIGRAMME AU SEIN DU DAME AU 31/12

SERVICE PMO GRAND BESANCON

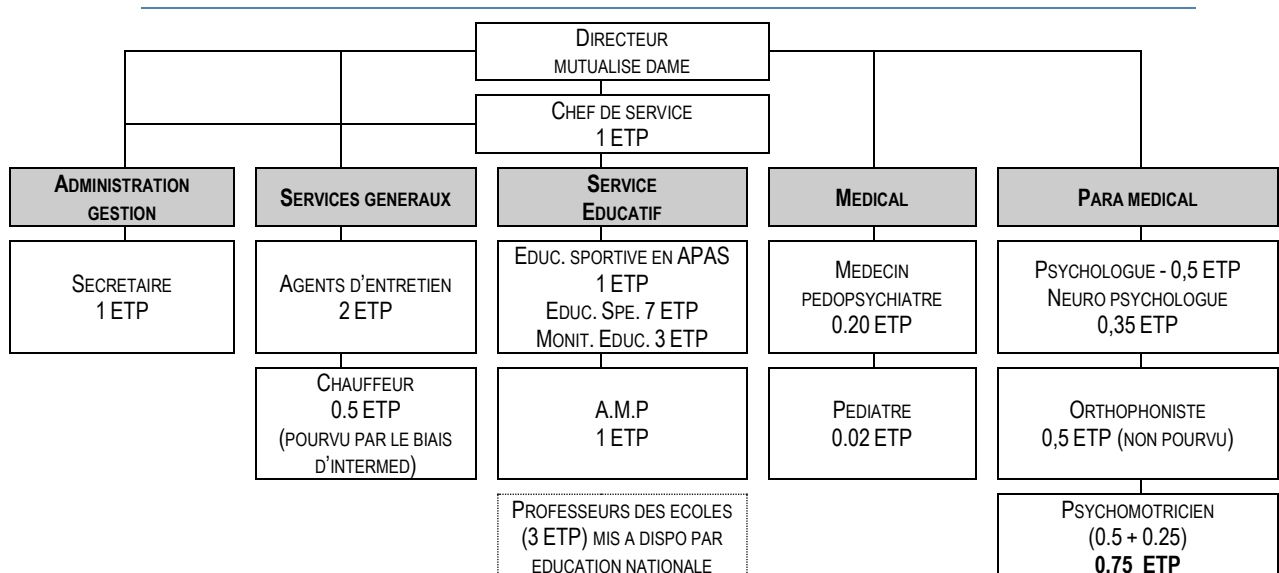
DIRECTION MUTUALISEE SESSAD/IME CHEF DE SERVICE 2 ETP												
ADMINISTRATIF	EDUCATIF				PARAMEDICAL				MEDICAL			
	ttes def.	S° TSA	UEMA	UEEA	ttes def.	S° TSA	UEMA	UEEA	ttes def.	S° TSA	UEMA	UEEA
AGENT ADMIN 2 ETP	EDUC SPECIALISE 6,8 ETP	EDUC SPECIALISE 3 ETP	EDUC SPECIALISE 1 ETP	EDUC SPECIALISE 1 ETP	PSYCHOLOGUE 1,78 ETP	PSYCHOLOGUE 0,8 ETP	PSYCHOLOGUE 0,5 ETP	PSYCHOLOGUE 0,35 ETP	PSYCHIATRE 0,16 ETP	PSYCHIATRE 0,05 ETP		
	EJE 1 ETP		EJE 1 ETP	AMP/AES 1 ETP	PSYCHOMOT 1 ETP	PSYCHOMOT 0,585 ETP	PSYCHOMOT 0,5 ETP	PSYCHOMOT 0,25 ETP				
			AMP/AES 1 ETP		ORTHO. 0,75 ETP	ORTHO. 0,2 ETP	ORTHO. 0,5 ETP					

ETABLISSEMENT MONTFORT



Le SAF est doté de quatre assistantes familiales, un ETP d'éducatrice spécialisée, d'un 0,35 ETP de psychologue et 0,4 ETP de secrétariat. La direction est assurée par celle de Montfort.

ETABLISSEMENT ESSOR



III.4.b. Formations, analyse de la pratique

✓ L'analyse de la pratique :

- Montfort : 10 séances + une analyse de la pratique spécifique pour l'équipe du SAF (2 séances en 2023).
- UEMA et UEEA : 5 séances communes aux deux
- Service PMO : 5 séances pour 2 groupes de professionnels.
- Essor : 10 séances concernant 17 professionnels.

✓ Formations

ACTIONS (EN NOMBRE) MONTFORT	PARTICIPANTS	HEURES
Sanction/Punition	12	154
Via trajectoire	2	14
Vie affective et Sexuelle	15	287
Prévenir et faire face aux violences	11	252
Relaxation	1	7
Logiciel CEGI	1	3
CRA	3	21
EPI/évacuation	15	90
Droits et majorité	1	7
Management	1	28
EXCEL	2	21
Placement familial	2	56
Premiers secours en santé mentale	5	70
Troubles du comportement	3	42

Pour les 2 UE : formation sur les troubles alimentaires chez les enfants porteurs de TSA et supervision dans les 2 Unités d'Enseignement autisme soit 4 jours par an par UE.

ACTIONS (EN NOMBRE) ESSOR	PARTICIPANTS	HEURES
Troubles du comportement techniques de protection : ITCA	4	14
Sensibilisation à l'autisme	15	2,5
Sexualités parentalités handicaps	25	21
Congrès sur l'autisme	2	7
Autorégulation	3	21

III.4.c. Accueil de stagiaires :

ORGANISMES	FORMATION	NBRE STAGIAIRES
IRTS	ES 3 ^{ème} année	6
	ES 2 ^{ème} année	3
	ES 1 ^{ère} année	2
	ETS 1 ^{ère} année	1
	ME 2 ^{ème} année	1
	AES	2
Université de Franche Comté	Master de psychologie	3
Université de TOURS	DU Musicologie	1
Ecole en 3 ^{ème} année	Psychomotricité	1
UFR STAPS	2 ^{ème} année	2
	3 ^{ème} année	2
TOTAL		24

L'engagement du DAME GB et plus largement de l'AHS-FC s'étend également aux contrats d'apprentissage afin de favoriser les parcours professionnels et d'avoir une gestion RH à long terme. Ainsi nous accompagnons :

- ✓ 1 contrat d'apprentissage 1^{ère} année
- ✓ 1 contrat d'apprentissage 2^{ème} année
- ✓ 1 contrat d'apprentissage 3^{ème} année
- ✓ 1 étudiant en contrat d'apprentissage 3^{ème} année a pu obtenir un CDI au sein du site de Montfort.

III.5. DÉMARCHE QUALITÉ :

L'autoévaluation du site de Montfort a été finalisée en juin 2023 avec l'appui du RéQUaMS avec des représentants des parents et des professionnels en vue de l'évaluation qui se tiendra en 2024 ; six temps de travail ont été réalisés.

Le CoPil PACQ s'est réuni deux fois en présence du RéQUaMS

Le travail avec le REQUAMS et la Direction a consisté à :

- ✓ Mettre en place une procédure des événements indésirables : sensibilisation de tous les professionnels a été réalisée

- ✓ Ainsi au cours de l'année, 104 événements indésirables concernent 64% des jeunes, et 60% des fiches font état de situation d'agressivité
- ✓ Mise en place de la gestion des plaintes et réclamations
- ✓ Quatre plaintes recensées dont deux faisant état de défaut de vigilance à l'égard des usagers
- ✓ Plan Bleu / en cours
- ✓ Gestion documentaire / en cours.

En lien avec l'engagement de la qualité au niveau associatif, le DAME GB est désormais adhérent au ReQUaMS pour l'ensemble des structures. L'autoévaluation est engagée en 2023 et se poursuivra en 2024 par le PMO et l'Essor en associant les familles et les professionnels.

A l'Essor, nous avons eu 47 fiches d'événements indésirables, plus de 63% sont dues à de la violence hétéro ou auto agressive. Cela concerne principalement 10 jeunes de la structure.

Au sein du service PMO a été mis en place des réunions à thème avec l'équipe pour adapter les procédures notamment pour la procédure d'admission, la procédure d'accompagnement à la majorité et aux droits de la personne. Il a été également abordé les adaptations liées aux spécificités du public accueilli.

Un comité de suivi de l'UEEA organisé en septembre 2023 a permis de travailler la dynamique partenariale et le statut de l'UEEA différent d'une UEMA. Les affectations en UEEA sont prononcées par l'éducation nationale, sur notification MDPH.

IV. CONCLUSION

Au regard de l'année écoulée et des perspectives évoquées, le DAME GB a tenu son carnet de bord sur différents sujets :

- ✓ Mettre à disposition des jeunes du DAME différents outils étayant le parcours d'accompagnement et favoriser la dimension de scolarité inclusive, de parcours de découverte de formation ou de pré-formation professionnelle avec la création notamment d'un nouvel atelier (opérations industrielles) pour tous les jeunes quel que soit leur niveau et capacité. Les ateliers professionnels accueillent dans la structure pour favoriser le repérage et l'acquisition de compétences mais aussi en stages accompagnés extérieurs en ESAT ou des entreprises du milieu ordinaire. L'objectif final étant de travailler l'employabilité des jeunes.
- ✓ Favoriser la dimension d'adaptation à l'habitat avec une offre et un parcours lisibles pour les personnes accompagnées et leurs familles. Une progression de cela est donc proposée de l'hébergement en institution jusqu'à un appartement autonome.
- ✓ Assurer la mise en place de l'autoévaluation à Montfort en vue des évaluations. En effet, la démarche qualité est soutenue pour tout le DAME avec l'adhésion au RéQUaMS. Ce soutien permet et permettra d'asseoir des groupes de travail, de sensibilisations sur des thématiques (événements indésirables, circuit du médicament, gestion des plaintes et des réclamations, projet d'établissement...) en lien avec les bonnes pratiques et les attentes de l'HAS.
- ✓ Assurer la montée en compétences et de l'interconnaissance pour les professionnels du DAME avec des formations communes en tenant compte d'une part des besoins de terrain et des orientations associatives.
- ✓ Etre en veille quant au contexte de recrutement plus complexe. Le SAF a pu tout de même recruter une assistante familiale au cours de l'année à la suite de 2 départs. Les différents postes en lien avec des départs en retraite ont tous été pourvus.

L'un des enjeux majeurs du début de l'année 2024 sera de finaliser les autoévaluations du service PMO et de l'Essor. Les évaluations du DAME GB en juin 2024 permettront d'associer les professionnels, les personnes accompagnées et les représentants légaux à la démarche.

De plus, la direction souhaite également favoriser la communication des enfants non communicants verbaux avec des outils qui s'inscrivent dans un parcours de vie, et valoriser cette action par des formations à la CAA dans tout le DAME. Les familles pourront également en bénéficier. Une présentation du projet a été conduit par la direction à la MDPH afin d'expliquer les futures demandes des familles pour un financement de tablettes.

Il faut également poursuivre la dynamique de soutien des parcours professionnels portée par l'AHS-FC : continuer l'analyse de la pratique, poursuivre l'effort de formation par le biais de contrats d'apprentissage notamment, donner du

sens au travail ; adapter les locaux aux besoins des professionnels avec le projet de Palente par exemple et la réflexion pour celui de Montfort ; étudier et soutenir les souhaits de mobilité au sein du DAME...

Un regard attentif sera porté sur les besoins repérés sur le territoire par l'ARS et la MDPH avec en particulier la poursuite de la diversification de l'offre, comme évoqué pour le service PMO. La direction souhaite travailler à des réponses aux besoins d'accompagnement d'enfants issus de la commission d'harmonisation 2024, avec une vigilance à tenir l'équilibre délicat d'accueils soutenables en fonction des ressources disponibles et de l'impact pour les autres enfants.

Enfin, l'équipe de direction et les équipes maintiendront les temps mis en place d'accueil des parents, des fratries et d'espaces de paroles en lien avec les besoins et la participation des familles.



RUE DES CHEVALIERS DE ST GEORGES
25680 ROUGEMONT
TEL. : 03.81.99.37.01
dame.au@ahs-fc.fr



DIRECTEUR :
M. CEDRIC LEMAITRE

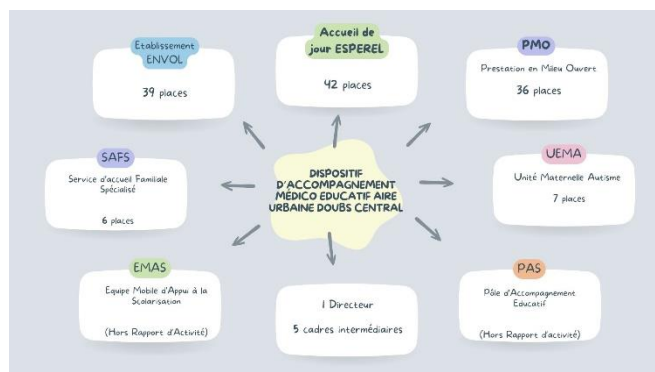
DAME AIRE URBAINE-DOUBS CENTRAL

I. PRÉSENTATION

CATEGORIE D'ETABLISSEMENT OU SERVICE		Dispositif d'Accompagnement Médico-Educatif (DAME)
DATE D'AUTORISATION		02/01/2023
AGREMENT OU HABILITATION	DATE DERNIER AGREMENT	ARS arrêté du 10/02/2023
	CAPACITE TOTALE	130 places
	MODALITE D'ACCUEIL	Accueil de jour (51) Prestation Milieu Ordinaire (36) PMO UEMA (7) Hébergement (33) Accueil temporaire (3)
	CATEGORIE DE BENEFICIAIRES	Enfants de 0 à 20 ans ; Déficience intellectuelle, TSA, Polyhandicap, Tous types de déficiences (PMO)

Modalités d'accueil autorisé du DAME Aire Urbaine – Doubs Central :

MODALITE D'ACCOMPAGNEMENT DU DAME AU DC	SITE ENVOL		SITE ESPEREL		SERVICE PMO		TOTAL
	TYPE DE HANDICAP	NB DE PLACES	TYPE DE HANDICAP	NB DE PLACES	TYPE DE HANDICAP	NB DE PLACES	
Hébergement 365 jours	DI TSA Polyhandicap /IMC	6 4 2	-	-	-	-	12
Hébergement 210 jours	DI TSA Polyhandicap/IMC	7 6 2	-	-	-	-	15
Hébergement Assistante Familiale	DI	6	-	-	-	-	6
Hébergement Temporaire	DI TSA Polyhandicap/IMC	1 1 1	-	-	-	-	3
Accueil de Jour	DI TSA Polyhandicap/IMC	5 2 2	DI TSA -	25 17 -	-	-	51
Prestation Milieu Ordinaire	-	-	-	-	Toutes déficiences TSA TSA UEMA Polyhandicap	30 4 7 2	43
TOTAL		45		42		43	130



Le DAME Aire Urbaine – DOUBS Central est composé de différents sites :

- ✓ Etablissement L'Envol et SAFS (45 places)
- ✓ Accueil de jour Espérel (42 places)
- ✓ Service PMO Aire Urbaine – Doubs Central (43 places)

Il est inscrit dans le CPOM avec l'ARS BFC pour la période 2018-2023.

II. ACTIVITÉ

II.1. ACTIVITÉ QUANTITATIVE :

II.1.a. Nombre de journées et d'actes :

Concernant les deux établissements et le SAFS (activité d'hébergement) :

L'activité théorique des établissements est basée sur une ouverture de :

- ✓ 210 jours par an pour 72 places,
- ✓ 365 jours par an pour 15 places dont trois places d'accueil temporaire

L'activité prévisionnelle est calculée avec un taux d'occupation de 90% excepté pour les places d'accueil temporaire à 75%.

JOURNEES	HEBERGEMENT TEMPORAIRE		HEBERGEMENT PERMANENT		ACCUEIL FAMILIAL		ACCUEIL DE JOUR		TOTAL	
	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N
Capacité autorisée au 31/12	2	3	34	27	6	6	44	51	86	87
Capacité installée au 31/12	2	3	27	27	6	6	53	51	93	87
Activité théorique	730	1 096	9 220	7 530	1 260	1 260	8 400	10 710	19 610	19 336
Activité prévisionnelle	693	822	8 759	6 777	1 260	1 134	8 226	9 639	18 938	18 372
Journées réalisées	686	924	7 142	7 858	1 924	1 579	9 514	10 326	19 266	20 687
Taux d'occupation	94 %	84 %	77 %	104 %	153 %	126 %	93.31 %	96%	98 %	107 %

NB : 15 places autorisées à 365 jours : 12 permanents + 3 AT

Au 31/12, 95 enfants sont accompagnés dans les deux établissements et le SAFS (89/84 permanents et 6 AT).

Concernant l'Envol, nous notons une augmentation de 1 266 journées pour l'année 2023 par rapport à 2022.

Cette augmentation s'explique par un sureffectif de 5 enfants accueillis au cours de l'année à la demande de l'ARS et de la Communauté 360 (dont 1 enfant sorti au 15/12) et 1 demande d'accueil d'urgence du département 70.

L'accueil temporaire reste très sollicité, nous nous limitons à 8 jeunes en file active en raison d'une fréquence d'accueil importante pour chacun (3 admissions définitives issues de l'AT).

Pour le SAFS : 5 jeunes dont 3 en journées à l'Envol, 1 à l'Espérel et 1 dans un ESMS, hors DAME. Ces journées ne sont pas comptabilisées par les établissements d'accueil mais uniquement par le SAFS. Une place est non pourvue suite à une indisponibilité temporaire d'une Assistante Familiale Spécialisée.

Concernant l'Espérel, 2 enfants sont accueillis en sureffectif cette année depuis septembre 2023, en lien avec la Commission d'Harmonisation, ceci donnant lieu à des CNR.

Nombre moyen de jours d'absence (réf : ANAP) : 11 jours (Espérel) et 115 jours (Envol) en 2023.

Nombre de journées réalisées des + de 20 ans :

JEUNES DE PLUS DE 20 ANS	HEBERGEMENT		ACCUEIL DE JOUR		TOTAL	
	N-1	N	N-1	N	N-1	N
Amendement Creton orientation ESAT	543	704	-	-	543	704
Amendement Creton orientation Foyer de vie	123	-	-	-	123	-
Amendement Creton orientation MAS	928	1 057	-	-	928	1 057
Amendement Creton orientation FAM	45	733	75	-	120	733
Dérogation (hors Creton)						
TOTAL PLUS DE 20 ANS	1 639	2 494	75	-	1 714	2 494

En 2023, 10 jeunes sont en Amendement Creton à l'Envol. Au 31/12/2023, 8 jeunes sont présents : 2 jeunes sont sortis au cours de l'année.

L'Envol continue l'accueil temporaire d'un jeune ayant eu 20 ans en octobre 2023, aucune autre solution n'ayant été trouvée pour l'instant. Cela représente 41 journées pour 2023

Suivi des absences :

Concernant les absences pour des accueils en psychiatrie ou MCO (uniquement pour l'Envol).

HOSPITALISATIONS (AVEC NUITEE) EN NOMBRE	N-1			N		
	JOURNEES	SEJOURS	PERSONNES CONCERNEES	JOURNEES	SEJOURS	PERSONNES CONCERNEES
En psychiatrie	0	0	0	21	2	1
En MCO	14	2	2	33	8	1
TOTAL	14	2	2	54	10	2

Un usager en séjour en unité psychiatrique depuis le 5 juillet 2023 et un seul usager concerné pour les 8 séjours en MCO, en lien avec un état de santé très fragile (pronostic vital engagé à chaque fois).

Concernant l'activité de la PMO :

Elle est suivie sur la base de la file active avec néanmoins une poursuite de comptabilisation du nombre d'actes réalisés (sans objectif cible).

NOMBRE D'ACTES/ANNÉE	PMO TTES DÉFICIENCES		SECTION TSA		UEMA		SECTION POLYHANDICAP		TOTAL	
	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N
Capacité autorisée au 31/12	30	30	4	4	7	7	-	2	41	43
Capacité installée et financée au 31/12	30	30	4	4	7	7	-	2	41	43
Nbre jours d'ouverture	222	225	222	225	200	200	-	225	222	225
Actes réalisés	4 123	6027	1 079	1229	5 379	6497	-	55	10 581	13808
Dont transport	1 380	2407	242	440	1 650	1925	-	-	3 272	4772

Nous passons de 10 581 actes en 2022 à 13 808 actes en 2023. Cette augmentation s'explique par un sureffectif de 6 enfants et l'ouverture de la section polyhandicap. De fait, il y a également une forte augmentation au niveau des transports. Davantage de temps collectifs ont également été proposés, permettant la prise en charge de plusieurs enfants à un même moment. Enfin, seuls 55 actes ont été réalisés pour la section polyhandicap car les admissions n'ont pu être effectives qu'à partir d'octobre 2023.

II.1.b. Parcours des personnes accueillies :

MOUVEMENTS	HÉBERGEMENT TEMPORAIRE		HÉBERGEMENT PERMANENT		ACCUEIL FAMILIAL		ACCUEIL DE JOUR		PMO TTES DÉF.		PMO SECTION TSA		UEMA		SECTION POLYHANDICAP	
	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N
Pers. accompagnées au 01/01	5	7	27	27	7	6	53	53	33	31	4	4	7	7	0	0
Entrées de l'année hors DAME	3	5	0	0	1	0	11	6	14	7	2	1	1	6		2
Entrée par mouvement interne DAME			2	3			0	5		1		1				0
Sorties définitives de l'année	0	2	2	2	1	0	11	8	15	2	3	0	1	4	0	0
Sortie par mouvement interne DAME	1	4	0	0	1	1	0	0	0	1	0	2	0	2	0	0
Pers. accompagnées au 31/12	7	6	27	28	6	5	53	56	31	36	4	4	7	7		2
File active de l'année	8	12	29	30	8	6	64	64	46	39	6	6	8	13		2
DMS des sortants en mois		2 mois		4 ans 9 m		6 ans 8 m		9 ans 4 m	3 ans 5m.	4 ans 2 m	1 an 5m	1 an 7 m	2 ans 2m.	2 ans 1 m		

Nous comptons 10 mouvements internes au DAME AU DC pour l'année 2023. Aucune fiche de liaison à destination de la MDPH n'a été réalisée en 2023, puisque les changements sont arrivés en même temps que le renouvellement de la notification MDPH

MOUVEMENTS	DAME	
	N-1	N
Pers. Accompagnées au 01/01	136	135
Entrées de l'année	32	27
Sorties définitives de l'année	33	18
Pers. Accompagnées au 31/12	135	144
File active de l'année	168	162
DMS des sortants	/	4 ans et 2 mois

Accueils au sein du DAME :

Envol : 53 jeunes, dont 42 en Internat et Accueil de Jour, 5 en Accueil Familial Spécialisé et 6 en accueil temporaire

- Accueil Familial : 1 sortie : un jeune garçon est admis en internat complet pour raison de santé car il nécessite une surveillance médicale très importante
- Internat et Accueil de Jour Envol : 8 admissions, dont 3 concernent des jeunes préalablement accueillis en accueil temporaire, 1 provenant de l'accueil familial.

Esperel : 42 jeunes dont 18 TSA (+1 enfant est sorti au 15/12)

- 1 jeune est sorti des effectifs le 31/12/2023, pour intégrer le CMPPro de Vaucluse. Le nombre d'enfants présents a oscillé entre 42 et 43 en raison de la réorientation d'enfants au cours de l'année.

PMO : 49 jeunes dont 36 PMO Toutes déficiences, 4 PMO TSA, 2 PMO Polyhandicap et 7 en UEMA.

- Parmi eux, 6 enfants sont accueillis en sureffectifs dont 3 issus de la Commission d'Harmonisation
- 2 enfants en situation de polyhandicap ont intégré les effectifs en cours d'année
- 7 usagers sont en « plan B » en attente d'une place en établissement spécialisé.

ORIGINE DES ENFANTS PRÉSENTS AU 31/12

	HEBERGEME NT TEMPORAIRE		HEBERGEME NT PERMANENT		ACCUEIL FAMILIAL		ACCUEIL DE JOUR		UEMA		PMO					
											TOUTES DEFICIENCES		TSA		POLYHANDIC AP	
	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N
Domicile / Milieu ordinaire	0	0	4	6	1	1	50	50	7	7	24	15	3	1	-	0
Dont entrés dans l'année			1	2	1	0	11	8								
Etablissement de santé	0	0	2	2		0	0	0	0	0	3		1		-	0
Dont entrés dans l'année			0	0								12		1		
Etablissement Médico-social	7	6	21	20	5	4	3	6	0	0	3	9	0		-	2
Dont entrés dans l'année	3	1	1	0		0	1	3						2		
Autre	0	0	0	0		0	0	0	0	0	1	0	0		-	
Dont entrés dans l'année														0		0
TOTAL	7	6	27	28	6	5	53	56	7	7	50	36	4	4	-	2
Dont entrés dans l'année	3	1	2	2	1	0	12	11								

Situation avant admission des enfants entrés dans l'année au DAME AU DC (Hors AT et mouvement interne) :

INITIALES	AGE A L'ADMISSION	DERNIER MODE DE SCOLARISATION	MODALITE D'ACCOMPAGNEMENT PROPOSE DANS LE DAME AU DC	ETABLISSEMENT/SERVICE DU DAME AU DC
Ex. : M.J.	13 ans	ULIS	Hébergement permanent	Envol
LMR	7 ans	Milieu ordinaire - GS	Accueil de jour	Esperel
MC	7 ans	Milieu ordinaire - GS	Accueil de jour	Esperel
SS	7 ans	Milieu ordinaire - GS	Accueil de jour	Esperel
DRA	15	Etablissement médico-social	Accueil de jour	Envol
PA	11	Milieu ordinaire	Accueil de jour	Envol
MFS	16	Etablissement médico-social	Accueil de jour	Envol
PF	7	UEMA + PMO	Internat complet	Envol
MM	17	Etablissement médico-social	Accueil de jour	Envol
KI	7	UEMA + PMO	Internat complet	Envol
SG	12	Milieu ordinaire	Accueil de jour	Envol
A.H	4 ans	Milieu Ordinaire PS	UEMA	PMO
A.H.	4 ans	Milieu Ordinaire PS	UEMA	PMO
M.A.	4 ans	Milieu Ordinaire PS	UEMA	PMO
M.M.	4 ans	Milieu ordinaire PS	UEMA	PMO
M. S.	4 ans	Milieu Ordinaire PS	UEMA	PMO
Z.Z.	4 ans	Milieu Ordinaire	UEMA	PMO
C.M.	7 ans	Milieu ordinaire GS	PMO Tte def.	PMO
C.A.	12 ans	Milieu Ordinaire 5eme	PMO Tte def.	PMO
D.S.	7 ans	Milieu Ordinaire GS	PMO Tte def.	PMO
C.M.	11 ans	Milieu ordinaire 6eme	PMO Tte def.	PMO
E.Y	8 ans	Milieu Ordinaire ULIS	PMO Tte Def.	PMO
L.E.	12 ans	Milieu Ordinaire SEGPA	PMO Tte def.	PMO
A.M.	5 ans	Milieu Ordinaire	PMO TSA	PMO
R.N.	2 ans 1/2	Milieu Ordinaire	PMO Poly	PMO
T.J.	2 ans 1/2	Milieu Ordinaire	PMO Poly	PMO

A l'Envol, 3 enfants entrés dans le DAME AU DC ont été admis préalablement en Accueil Temporaire.

ORIGINE DES ENFANTS PRÉSENTS AU 31/12

	HEBERGEM ENT TEMPORAIRE		HEBERGEM ENT PERMANENT		ACCUEIL FAMILIAL		ACCUEIL DE JOUR		UEMA		PMO					
											TOUTES DEFICIENCES		TSA		POLYHANDI CAP	
	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N
Domicile / Milieu ordinaire					1		5	1	0	1	12	2	0	0	-	0
Etablissement de santé									0		1		0	0	-	0
Etablissement Médico-social	1	2	2	2	1		6	7	1	3	2		2	0	-	0
Autre									0		0		0	0	-	0
TOTAL	1	2	2	2	2	0	11	8	1	4	15	2	2	0	-	0

- ✓ Envol : En 2023, 3 sorties définitives ont eu lieu pour L'Envol dont 2 orientées dans le secteur adulte (1 en ESAT avec Hébergement, 1 en MAS) et 1 en PMO (en ULIS en Haute-Saône).
- ✓ PMO : 4 enfants ont quitté le service : 2 ont rejoint le milieu ordinaire, 2 ont intégré l'Accueil de Jour ESPEREL du DAME AU DC.
- ✓ UEMA : 6 enfants ont quitté l'UEMA : 1 enfant a intégré le milieu ordinaire à défaut de place en établissement, 3 ont intégré un établissement ou service médico-social hors DAME, 1 a intégré le service PMO du DAME AU DC en plan B dans l'attente d'un établissement, 1 a intégré l'Accueil de Jour Esperel du DAME AU DC.
- ✓ Esperel : 7 enfants ont quitté l'établissement et ont rejoint d'autres ESMS hors DAME AU DC

II.1.c. Liste d'attente au 31/12 (Via Trajectoire) :

Nombre de notifications MDPH :

- Nombre de notifications en attente de contact : 27
- Nombre de notifications ayant donné lieu à un contact : 77 (24 AT + 8 Hébergement permanent + 45 PMO)
- Nombre de notifications avec inscription sur liste d'attente : 61 (1 AT, 3 Hébergement permanent + 6 Accueil de Jour + 52 PMO) (cf. répartition dans tableau ci-dessous).

Un contact avec le cadre intermédiaire a systématiquement lieu pour les sites de l'Aire Urbaine lors d'une demande d'inscription sur liste d'attente, soit par visite d'établissement (Esperel), soit par téléphone (**PMO/UEMA**).

A l'Envol, depuis 3 ans, nous sommes principalement sollicités directement par les autorités (ARS, Département et C360) pour des situations d'urgence, de PAG, GOS sans passer par l'outil Via Trajectoire qui n'est plus dans ce cas l'outil principal de gestion des admissions. Une retranscription de ces demandes dans Via Trajectoire sera réalisée en 2024.

LISTE D'ATTENTE	HÉBERGEMENT TEMPORAIRE	HÉBERGEMENT PERMANENT	ACCUEIL FAMILIAL	ACCUEIL DE JOUR	PMO TTES DÉF.	PMO SECTION TSA	PMO POLYHANDICAP	UEMA
61	1	3		6	38	10	0	4

Les chiffres sont ceux issus de Via Trajectoire au 31/12.

La fréquence de mise à jour de Via Trajectoire : au minimum 2 fois par mois et à chaque fois qu'il y a un contact

27 notifications sont en attente de traitement sur Via Trajectoire au 31/12/23.

Détails Via Trajectoire :

- AT : pour 25 demandes, un seul est inscrit sur liste d'attente.
- Hébergement Permanent et Accueil de Jour : 9 inscrits sur 11 demandes par Via Trajectoire, 30 hors Via Trajectoire (ces chiffres ne prennent pas en compte toutes les sollicitations C360, ARS et Département sur les 3 territoires (25,90,70).

PMO et UEMA : sur 97 demandes, 52 sont inscrits en liste d'attente.

Le DAME est en attente d'une mise à jour du logiciel Via Trajectoire pour avoir un suivi réel des demandes en liste d'attente. En effet, dès lors qu'un usager est pris en charge dans un service en attendant l'arrivée d'un autre (ex : plan B, PCPE...), il disparaît de la liste d'attente sur le logiciel. Les chiffres donnés sont donc loin de la réalité de nos listes d'attente.

II.2. ACTIVITE QUALITATIVE :

II.2.a. Profil des personnes accompagnées au 31/12 :

- ✓ 144 jeunes sont accueillis au 31/12 (34 filles et 110 garçons)
 - Moyenne d'âge : 10 ans
 - 8 filles et 22 garçons de plus de 16 ans (20.8% de l'effectif)

REPARTITION PAR TRANCHE D'ÂGE (ANAP)	HEBERGEMENT TEMPORAIRE		HEBERGEMENT PERMANENT		ACCUEIL FAMILIAL		ACCUEIL DE JOUR		UEMA		PMO TOUTES DEFICIENCES		TSA		POLYHANDICAP	
	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G
< 1 an																
1 < 2 ans																
2 < 3 ans																
3 < 4 ans										5					1	1
4 < 5 ans																
5 < 6 ans									1	1		2			1	
De 6 à 10 ans	1	1	2	2	1	2	3	21			1	11			3	
De 11 à 15 ans	1	1	1	4	1		7	20			1	13				
De 16 à 17 ans		1	3	3			4				1	1				
De 18 à 19 ans			1	4	1			1			1	5				
De 20 à 24 ans		1	2	6												
De 25 à 29 ans																
TOTAL	2	4	9	19	3	2	14	42	1	6	4	32		4	1	1
MOYENNE D'ÂGE	13 ans		16 ans 6 mois		10 ans 8 mois		11 ans 7 mois		4 ans 6 mois		13 ans 5 mois		7 ans 5 mois		3 ans	

F = filles / G = garçons

Médiane des âges des enfants de la file active PMO hors UEMA : médiane PMO + TSA + Poly = 11 ans.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES LIEUX DE RÉSIDENCE

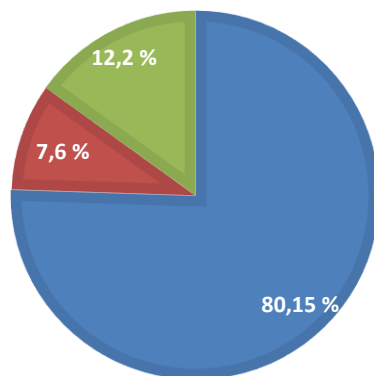
HEBERGEMENT	HEBERGEMENT	ACCUEIL	ACCUEIL	UEMA	PMO

REPARTITION	TEMPORAIRE	PERMANENT	FAMILIAL	DE JOUR		TOUTES DEFICIENCES	TSA	POLYHANDIC AP
< 30 kms	2	7		51	7	32	4	2
Entre 31 et 50 kms	1	1	1	3		4		
> 51 kms	3	9	2	2				

Pour l'hébergement permanent, 17 enfants sont en internat semaine ou aménagé, et 13 enfants sont en internat complet et ne font pas donc pas partie du tableau ci-dessus.

RÉPARTITIONS GÉOGRAPHIQUES LIEUX DE RÉSIDENCE

■ < 30 kms ■ Entre 31 et 50km ■ > 51 km



A l'ENVOL, 9 enfants sont domiciliés à plus de 50 Kms en lien avec les demandes ARS pour des situations complexes, et reprises des situations AU sans solution.

Au PMO, le nombre de jeunes éloignés du service ont diminué, l'action se concentrant davantage sur le territoire de PMA*. Deux éducateurs référents sont positionnés sur l'ensemble des enfants domiciliés sur le bassin de vie de L'Isle sur Le Doubs afin d'optimiser leurs temps de trajet.

*PMA : Pays de Montbéliard Agglomération

RÉPARTITION PAR TYPE DE HANDICAP POUR LES JEUNES PRÉSENTS AU 31/12

TYPE DE DEFICIENCES	HEBERGEMENT TEMPORAIRE		HEBERGEMENT PERMANENT		ACCUEIL FAMILIAL		ACCUEIL DE JOUR		PMO	
	DP	DA	DP	DA	DP	DA	DP	DA	DP	DA
Déficience intellectuelle	2	5	15	17	3		21	5	19	
Autisme et autres TED	3		6		2		20		21	
Troubles comportement et communication							3	1	2	2
Troubles psychiques		1		3			3		1	
Troubles langage et apprentissages				6			6	2	2	2
Déficiences auditives				1		1				
Déficiences visuelles				3				1		
Déficiences motrices				4						
Déficiences métaboliques, viscérales et nutritionnelles							1	1		
Personnes cérébrolésées				1						
Personnes polyhandicapées	1		7	2			2		2	
Autre type de déficience				8				2	2	1
Diagnostic en cours										

DP : Déficience principale - DA : Déficience associée

Tous les usagers du DAME ont bénéficié d'un repérage par des professionnels extérieurs, permettant leur orientation au sein de nos établissements et services. Les familles sont accompagnées dans la poursuite d'une démarche diagnostic lorsque cela est nécessaire.

II.2.b. Mesures de protection et accompagnement social au 31/12 :

MESURE	HEBERGEMENT TEMPORAIRE	HEBERGEMENT PERMANENT	ACCUEIL FAMILIAL	ACCUEIL DE JOUR	PMO	TOTAL
Mesure d'Accompagnement Social Personnalisée						
Mesure d'Accompagnement Judiciaire (ASE, PEC)	3	10	4	3	1	21
Sauvegarde de justice						
Curatelle	1			1		2
Tutelle		7				7
Habilitation Familiale						
Protection judiciaire						
Protection administrative					2	2
Autre mesure de protection						
TOTAL	4	17	4	4	3	32

Nos services travaillent en partenariat étroit (liens réguliers, réunion de synthèse...) avec les services de protection de l'enfance pour nos situations communes.

Nombre de sollicitation du GTO : 1

Nombre d'IP faites au cours de l'année : 4

4 informations préoccupantes ont été rédigées et transmises à la CRIP, dont 1 concernant L'Envol, 2 pour des enfants issus du PMO et 1 de l'Espérel.

II.2.c. Evolution du public accompagné et spécificités par rapport à l'agrément:

Nombre de jeunes de plus de 20 ans maintenus au sein du DAME au titre de l'Amendement Creton au 31/12/23 : 8

Détail des orientations :

- ✓ 8 jeunes en situation d'amendement Creton
- ✓ 1 jeune en attente d'orientation MAS
- ✓ 2 jeunes en attente d'orientation EANM
- ✓ 2 jeunes en attente d'orientation en EAM
- ✓ 2 jeunes en attente d'orientation en ESAT avec hébergement

Lien avec la saisine de la communauté 360 :

- ✓ 2 jeunes sont accompagnés en lien avec la C360 (1 dpt 70, 1 dpt 25).

Nombre de situations complexes accompagnées dans le cadre d'un PAG dans l'année :

- ✓ 7 jeunes en PAG dont 3 en Accueil Temporaire, exclusivement à L'Envol.
- ✓ A cela se rajoute 6 situations complexes (anciens PAG avec des troubles très importants mais sans renfort humain ou avec une surveillance médicale très forte).

Nombre de sollicitations MDPH ou ARS relatives à un PAG dans l'année :

- ✓ 15 sollicitations en 2023 par les différents départements, MDPH, ARS dont 9 jeunes ont été admis.
- ✓ 5 enfants ont été accueillis suite à la Commission d'Harmonisation 2023 afin de répondre au « zéro sans solution » dont 3 sur la PMO et 2 sur l'Espérel.

III. MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Le CoPil réunissant l'ensemble des cadres intermédiaires et le directeur s'est réuni 4 fois en présence du RéQua pour permettre la rédaction d'un nouveau projet de dispositif DAME AU DC.

Rédigé cette année pour 5 ans (2023/2027), ce projet regroupe l'ensemble des établissements et services du DAME AU DC. Ce dernier propose une diversité d'accompagnement la plus complète possible que ce soit d'un point de vue pédagogique qu'en matière d'accueil.

De fait, le passage d'un jeune de l'un des services du DAME à l'autre est facilité tout au long de sa notification (9 jeunes en ont bénéficié).

Mise en place d'un système de gestion des événements indésirables afin d'aboutir à une procédure des suivis des fiches « incidents » qui a été adapté au fonctionnement du DAME.

III.1. PRESENTATION ET BILAN DES ACTIVITES MISES EN ŒUVRE :

III.1.a. La santé somatique ou psychique :

✓ L'Envol :

Depuis le départ du médecin généraliste en 2021, le poste reste vacant. Le médecin pédopsychiatre, coordinateur de l'établissement (0.23 ETP) assure la continuité des soins et fait le lien avec les différents spécialistes extérieurs.

En 2023, nous faisons toujours appel aux médecins généralistes de la Maison Médicale de Rougemont avec un déplacement de l'usager au cabinet. Il y a eu 26 consultations pour 12 usagers.

Les consultations avec le médecin en rééducation fonctionnelle ont pu reprendre sur le site de l'établissement sous couvert d'une convention. Quatre demi-journées ont été mise en œuvre et ont concerné 16 jeunes. Chaque famille étant conviée lors de ces consultations.

Autres consultations effectuées pour les enfants en Internat :

CONSULTATIONS	SEANCES	NOMBRE D'ENFANTS
Ophthalmologue	13	9
Orthoptiste	1	1
Stomatologie (dont 1 anesthésie générale)	19	17
Orthodontiste	1	1
Pédicure	1	1
Podologue	1	1
Radiologie	16	11
Echographie	1	1
Suivi génétique	1	1
Neurologie	14	12
Hôpital de jour	2	2
Médecin traitant	1	1
Psychiatrie en libéral	2	1
Gastroentérologie	1	1
Orthophoniste	2	2
Audioprothésiste	2	1
Néphrologie	1	1
Médecine physique	1	1
Cardiologie	1	1
Endocrinologie	2	2
ORL	3	2
Oculariste	3	1
Pneumologie	1	1
Gynécologue	1	1
Dermatologie	1	1
Planning familial	1	1
Consultation anesthésie	1	1

L'accompagnement des jeunes lors des consultations médicales est réalisé par les IDE et/ou par le personnel éducatif selon la spécificité du rendez-vous et/ou le profil du jeune.

En 2023, suite à 2 hospitalisations en psychiatrie d'un jeune en PAG (21 jours), EMILAH est intervenue 3 fois et 2 rencontres sont organisées avec l'équipe de Novillars.

Il y a eu 17 appels au 15 pour un avis médical qui a nécessité 12 passages aux urgences dont 8 qui ont donné lieu à une hospitalisation concernant 1 enfant particulièrement.

Pour le Service d'Accueil Familial Spécialisé :

Les suivis médicaux sont assurés auprès des médecins traitants et des services de soins, le tout coordonné par le pédopsychiatre du service.

BESOINS REPERES	SUIVI SPECIFIQUE	ENFANTS CONCERNES (EN NBRE)
En matière de fonctions mentales, psychiques, cognitives et du système nerveux (1.1.1.1)	Neuro-pédiatrie	5
	Odontologie	9
	Génétique / endocrinologie	2 / 1
	Psychologie	4
En matière de fonctions sensorielles (1.1.1.2)	Ophtalmologie	5
	Cardiologie	1
	ORL	3
Relatif à la voix, à la parole et à l'appareil bucco-dentaire (1.1.1.4)	Orthophonie	0
	Orthopédie	1
	Radiologie	1
	Suivi pédiatrie	1
	Chirurgie pédiatrique	1
	Suivi PMI	1

L'année a été marquée par une difficulté de recrutement d'un poste d'IDE non pourvu au sein de l'Envol. Afin d'assurer la continuité de soins, nous avons dû faire appel à des professionnels intérimaires et aux cabinets libéraux. Cette organisation a pour conséquence d'engendrer un certain turn-over dans la présence des IDE intérimaires.

Actes réalisés par les IDE au cours de l'année :

ACTES REALISES	MODALITES
Prise de tension	1 usager 1 fois par semaine
Surveillance constantes	2 usagers 1 semaine + quand maladie.
Vaccins grippe saisonnière	26 vaccins réalisés + 5 professionnels
Vaccin calendrier vaccinal	4 vaccins pour 4 usagers
Électrocardiogramme sur l'établissement	10 ECG
Accompagnement consultations réalisées	94 accompagnements IDE et / ou équipe éducative
Suivi diététique extérieur	1 usager
Suivi prothèse ophtalmique	1 usager, 4 fois par an
Surveillance staturo pondérale	46 usagers
Fiche alimentaire spécifique	15 usagers
Alimentation par gastrostomie	1 usager
Surveillance cutanée	25 usagers
Soins cutanés (ongles)	24 usagers
Soins pédicures extérieur	1 usager
Traitements médicamenteux réguliers	35 usagers
Prélèvements sanguins	36
Accident Exposition au Sang	1 concerne 2 usagers, (1 accueil définitif et 1 temporaire)

Protocoles spécifiques par enfant :

PROTOCOLES	NOMBRE D'ENFANTS
Epilepsie	11
Allergie / Asthme	4
Agitation psychomotrice	10
Total	25

Situation Covid :

PROTOCOLES	NOMBRE D'ENFANTS
Usagers testés positifs sans recherche de cas contact	3
Usagers de plus de 12 ans vaccinés au 31/12	0
Total	3

✓ Espérel :

Un médecin pédiatre en libéral assure les visites médicales d'admission et les visites médicales annuelles.

Une neuropsychologue intervient dans l'établissement en libéral afin d'accompagner les jeunes porteurs de TSA au sein de l'établissement et apporte un éclairage aux professionnels.

Un enfant est suivi conjointement par l'Espérel et l'Hôpital de jour de Bavilliers. Des temps de régulation et d'échanges sont proposés par les deux services pour plus de cohérence dans l'accompagnement du jeune.

✓ PMO :

Les jeunes de la PMO ont pu bénéficier de 2050 interventions de santé et/ou paramédicales en 2023 mis en œuvre par les professionnels de la PMO et par des professionnels paramédicaux exerçant leur activité en libéral par le biais d'une convention.

En 2023, 1 enfant a pu bénéficier de bilans à l'Association pour le Développement de la Neuropsychologie Appliquée (ADNA) afin de permettre d'affiner sa réorientation.

Les difficultés de travail avec la pédopsychiatrie sont toujours d'actualité sur le secteur de Montbéliard et pour la grande majorité des situations. Nous observons que le démarrage d'un accompagnement par le DAME met un terme à la prise en charge par la pédopsychiatrie en dépit des besoins réels des enfants.

REPARTITION DES BILANS ET PRISES EN CHARGE (EN NOMBRE)					
	ACTES	ESPEREL	PMO	UEMA	ENVOI
Psychomotricité	Bilans réalisés	6	7	6	
	Prises en charge	16 enfants	31 enfants	13 enfants	20 enfants
	En libéral		1 enfant		
Orthophonie (*)	Bilans réalisés	3	7	6	
	Prises en charge	28 enfants	14 enfants	13 enfants	
	En libéral		5 enfants		4 enfants
Neuropsychologie	Bilans réalisés	5	1 (libéral)	6	
	Prises en charge	10 enfants		13 enfants	
	Groupe « habiletés sociales »	8 enfants			
Psychologie	Bilans réalisés	26	14		13
	Prises en charge	23 enfants	39 enfants		10 enfants
	Consultations en libéral		3 enfants		
	Groupe « habiletés sociales »	6 enfants	18 enfants		6 enfants
Pédiatrie	Visites médicales	16 enfants	21 enfants		
	Entretiens familles	6 enfants			
Ergothérapeute	Bilan				21 enfants
	Prises en charge				10 enfants
	En libéral		1 enfant		
Kinésithérapeute	Prises en charge				12
	En libéral		1 enfant	1 enfant	2 enfants
Orthoptiste	Bilan			2	1
	En libéral		2 enfants	2 enfants	1 enfant

(*) Besoins en lien avec les relations et interactions avec autrui - 1.2.1.2 SERAFIN

Les prises en charge peuvent être en individuel, en collectif, co-animés par le psychologue / paramédical et des membres de l'équipe pluridisciplinaire. Ces modalités sont pensées lors de la mise en place des séances en fonction des objectifs visés et des profils des enfants.

La kinésithérapie, à l'Envol (260 actes), consiste principalement à la rééducation neuro-motrice des 4 membres (étirements des membres, redressement du tronc, travail des niveaux d'évolution motrices, etc.)

Dans le cadre d'une prestation extérieure, un ergothérapeute intervient à l'Envol, 2 fois par semaine et offre un suivi du matériel spécialisé (ex : coques de verticalisation sur mesure, coque assise sur mesure, chaussures et semelles orthopédiques). Pour chaque renouvellement (18 sur l'année), le prestataire intervient en moyenne à 3 reprises. La gestion du matériel concerne principalement 14 jeunes. En parallèle, des suivis individuels et collectifs sont proposés

III.1.b. L'autonomie :

Dans la logique de compensation (2.2 et 2.2.1 – Serafin), les professionnels soutiennent l'acquisition et le maintien du maximum d'autonomie des personnes accueillies.

Besoins en matière d'autonomie consolidé à l'échelle du DAME :

BESOINS EN MATIERE D'AUTONOMIE	FAIT SEUL	AIDE PARTIELLE	AIDE TOTALE
Mobilité : besoin d'aide pour les déplacements	113	10	7
Prise du repas	108	17	8
Communication	77	28	22
Toilette (urine)	96	13	23
Elimination (selles)	95	14	14

L'ensemble des professionnels du DAME travaillent avec les enfants sur ses différents lieux de vie (internat, accueil de jour, école, domicile, etc.) par le biais de séquentiel, de support visuel pour ainsi leur permettre d'accéder à davantage d'autonomie et généraliser ces gestes et actions du quotidien (lavage des mains, des dents, laçage, habillage...).

Au PMO, une professionnelle en socio-esthétisme est également intervenue pour travailler avec les adolescents.

A l'accueil de jour Espérel des ateliers soins et hygiène sont mis en place toute l'année les mercredis afin de travailler cette notion d'hygiène.

PRISE DE DÉCISIONS ADAPTÉES, POUR LA SÉCURITÉ (2.3.1.4 – SERAFIN))

Des blocs ceintures et des harnais de maintien ont été acquis afin de garantir la sécurité des enfants TSA dans les transports lorsqu'ils se détachent (Envol, UEMA, Esperel).

III.1.c. La participation sociale :

Nombre d'usagers accompagnés à plus de 90 % à travers des prestations en milieu ordinaire à l'échelle du DAME : 97/150 (hors AT).

ACCOMPAGNEMENT POUR MENER SA VIE D'ÉLÈVE

Répartition des élèves selon les dispositifs de scolarisation :

SCOLARISATION DANS LE CADRE DU DISPOSITIF INTERNE					
GROUPE	NOMBRE D'ELEVES	AGE	NIVEAU DES ENSEIGNEMENTS DISPENSES (CYCLE)	TEMPS DE SCOLARISATION/SEMAINE	SCOLARISATION PARTAGEE
Groupe Azur (ESPREL)	13	7 à 12 ans	Cycle 1	12 à 18 heures	0
Pôle éducatif (Envol)	15	6 à 18 ans	Cycle 1	De 20 mn par jour à 2h	0

SCOLARISATION DANS LE CADRE DES DISPOSITIFS EXTERNES						
LIEU D'IMPLANTATION	CLASSE	NOMBRE D'ELEVES	AGE	NIVEAU DES ENSEIGNEMENTS DISPENSES	TEMPS DE SCOLARISATION/SEMAINE	SCOLARISATION PARTAGEE
Ecole « Victor Hugo » Montbéliard (Esperel)	Mistral	12	10 à 11 ans	Cycle 1 à cycle 2	12 à 15.50 heures	5
	Etoile	8	6 à 9 ans	Cycle 1 à cycle 2	12 à 16.50 heures	4
Collège « André Boulloche » Bart (Esperel)	DEXT	9	11 à 13 ans	Cycle 2 à cycle 3	12 à 15.50 heures	7
Ecole primaire Rougemont (Envol)	Pôle E	6	7 à 11 ans	Cycle 1 à cycle 2	6 à 12 heures	2
Collège Rougemont (Envol)	Pôle E	6	12 à 14 ans	Cycle 2 à cycle 3	6 à 12 heures	2
Collège Rougemont (Envol)	MO	1	14 ans	Cycle 3	16 heures	
Lycée professionnel Baume-les-Dames (Envol)	Pré Pro	7	15 à 21 ans	Cycle 2 à cycle	3h	2

Organisation spécifique pour l'Envol

L'Unité d'Enseignement de l'Envol comprend 4 classes :

✓ CLEX Primaire :

Implantée depuis plusieurs années dans l'école primaire de Rougemont, elle est désormais bien repérée et intégrée par le corps enseignant.

Le temps proposé aux enfants s'élève à 12 h de scolarité maximum correspondant au mi-temps de l'enseignante spécialisée. Ces 12 h ne répondent pas complètement aux besoins pédagogiques de certains enfants.

Une élève complète les 12 h de UEE par 12 h de classe partagée.

✓ CLEX Collège :

Créée en septembre 2021, a vécu sa troisième rentrée au collège « Les Villanelles » de Rougemont. Le dispositif fonctionne à temps plein, soit 24h par semaine dispensées par la même enseignante. Deux élèves bénéficient de temps de classe partagé.

Un enfant est scolarisé en milieu ordinaire au collège de Rougemont avec une AESH en 5ème pour un temps scolaire de 16 h aménagé selon ses besoins.

✓ UEE Lycée :

Depuis plusieurs années, elle fonctionne en partenariat avec l'IME de Baume-Les-Dames (Fondation Pluriel). Elle se compose de 5 élèves de L'IME de Baume les Dames et 7 élèves de notre établissement. Des professionnels de chaque IME, ainsi qu'une institutrice, assurent l'encadrement.

✓ L'unité d'enseignement interne :

C'est le dispositif de scolarisation qui compte le plus grand nombre d'élèves (16 cette année). Elle se compose des jeunes pour qui un aménagement d'emploi du temps est indispensable à la journée en raison de plusieurs éléments : fatigabilité importante, troubles du comportement et/ou de l'attention, surveillance médicale... Les temps de scolarisation s'échelonnent de 1h20 à 8h en collectif. L'enseignant s'adapte aux besoins de chaque jeune : éveil sensori-moteur, manipulation, prérequis scolaire...

A l'Envol, de nombreux projets en commun avec les autres classes ont régulièrement lieu. En 2023 :

- ✓ Stage d'une semaine sur l'apprentissage de la natation à la piscine municipale de Montbéliard Séance hebdomadaire à l'année à la piscine de Noidans.
- ✓ Participation aux groupes du collège et école primaire chorale et sport collectif.

Nous avons également intégré et/ou proposé plusieurs sorties scolaires : journée golf, visite des maisons comtoises, spectacle de fin d'année, cinéma, chorale....

Organisation spécifique pour l'Esperel

L'Unité d'Enseignement de l'Esperel comprend 4 classes :

- ✓ 1 Unité d'enseignement interne (Groupe Azur) de 14 élèves TDI avec ou sans troubles associés, de troubles du langage et des apprentissages ou porteurs d'autisme, située en interne dans l'établissement. 2 unités d'enseignement externalisées, implantées à l'école Victor Hugo de Montbéliard :
- ✓ Le groupe Etoile constitué de 8 élèves TSA sans déficiences ;
- ✓ Le groupe Mistral accueillant 12 élèves ayant des troubles neurodéveloppementaux : une déficience intellectuelle, ou des troubles du langage et des apprentissages, ou pour certains des troubles psychiques.
- ✓ 1 Unité d'enseignement externalisée (Groupe DEXT) au collège André Boulloche à Bart, composée de 10 élèves, ayant des troubles neurodéveloppementaux (TND), notamment des troubles du spectre autistique (TSA) et/ou des troubles associés et des élèves ayant une déficience intellectuelle.

Les 44 enfants accueillis à l'établissement Espérel bénéficient tous de temps de scolarité hebdomadaire allant de 12 heures à 18 h00. 30 élèves sont donc scolarisés en milieu ordinaire, soit quasiment 73 % de l'effectif.

17 élèves bénéficient de scolarité partagée, soit 56 % des élèves des classes externalisées ; l'amplitude horaire des scolarités partagées oscille entre 1 heure et 7 heures 30 par semaine en fonction des élèves.

Les UEE (unités d'enseignement externalisées) participent activement aux projets de l'école et du collège en coordonnant des actions avec les membres de la communauté éducative pour la scolarisation et l'accompagnement des élèves au sein d'une école inclusive.

A l'Espérel, la participation aux projets communs avec l'école Victor Hugo se poursuit : la Grande lessive 2 fois par an, le carnaval de l'école, les spectacles « Planète Mômes » : le palais des 5 sens, le spectacle de l'école en juin, les ateliers de Noël, les séances à la patinoire de Montbéliard. Le projet Ecole et Cinéma est à nouveau d'actualité depuis septembre. Ainsi les élèves de Mistral et Etoile ont déjà pu visionner le film d'animation Ernest et Célestine en décembre.

Les élèves du groupe Azur (UEI) se rendent à la médiathèque 1 fois par mois autour d'un projet contes.

Organisation spécifique pour le service PMO

Tous les enfants de 3 à 16 ans (40 enfants) accompagnés par le service PMO et l'UEMA sont scolarisés. Seul un enfant de moins de 3 ans n'est pas scolarisé du fait de son âge. 4 jeunes de plus de 16 ans sont scolarisés sur les 8 jeunes de cette tranche d'âge.

Au PMO, les enfants sont accompagnés par leur éducateur sur des temps scolaires au sein de la classe ou lors de sorties scolaires lorsque cela s'avère nécessaire. Cet accompagnement est pensé et construit avec l'équipe pédagogique et vise divers objectifs en fonction de la situation : réassurance, appui à l'équipe, soutien face aux troubles du comportement, etc.

Le programme pédagogique – axes prioritaires au sein des Unités d'Enseignement du DAME :

Le programme pédagogique est basé sur le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, la maîtrise par tous les élèves des savoirs fondamentaux : lire, écrire, compter et respecter autrui. La transmission de la confiance en soi et la réussite de chaque élève s'accompagnent d'un discours bienveillant. La place accordée aux activités de découverte, de manipulation, d'expérimentation, de jeu et d'échanges entre élèves et adultes est réaffirmée.

Les compétences sont axées autour de 5 domaines d'apprentissage : Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions, Acquérir les premiers outils mathématiques, Agir, s'exprimer, comprendre à travers l'activité physique, Agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités artistiques, Explorer le monde.

Des axes prioritaires sont travaillés :

- ✓ La conscience phonologique, le principe alphabétique, l'enseignement régulier et structuré du langage, les concepts essentiels de nombre, d'espace et de calcul pour les élèves relevant de niveau maternel.
- ✓ La maîtrise de l'écrit (lire, écrire) et des premiers éléments de mathématiques (compter, calculer, résoudre des problèmes) pour les élèves de cycle 2 et 3. Des outils variés, tels que la lecture en couleur, l'inspiration de la méthode Oelwein, la Planète des Alphas, la lecture d'albums de littérature de jeunesse... sont proposés. L'espace de la classe peut être aménagé en s'inspirant des méthodes TEACH et les méthodes de communication alternative et augmentée.

Les élèves inscrits en Unité d'Enseignement externalisée (68 % d'élèves de l'établissement Espérel et 48 % sur l'Envol) peuvent bénéficier de scolarité partagée avec le milieu ordinaire, soit 56 % en scolarité partagée. Certains élèves ne sont pas encore prêts à investir une classe ordinaire - conformément aux fiches action N°3.2 et N°3 du Projet d'Etablissement « Mise en place de la scolarité partagée pour des élèves de la section TSA et éventuellement d'autres élèves de l'UE », mais tout reste possible même en cours d'année.

BESOINS POUR ACCEDER AUX DROITS ET A LA CITOYENNETE

Nombre de jeunes présents au 31/12 ayant bénéficié d'un projet individualisé dans l'année : 121.

Tous les enfants du DAME bénéficient d'un Projet Individualisé d'Accompagnement (PIA). Depuis de nombreuses années, il est co-construit par les parents et les professionnels. Ce projet est révisé tout au long de l'année lors des réunions d'équipe, afin d'être réajusté en fonction de l'évolution de l'enfant. Sur l'Aire Urbaine, les parents sont invités à la réunion de projet qui a lieu une fois par an. Dans la mesure du possible, les usagers de plus de 14 ans du service PMO sont systématiquement invités pour participer à ce temps de réunion.

TYPE DE REUNION	Nb
Élaboration du PIA	121
Suivi du PIA	59
Synthèses	66
TOTAL	246

- ✓ Les PIA des enfants de L'Envol, PMO et l'UEMA accompagnés depuis septembre 2023 sont programmés en début 2024 afin de laisser aux équipes un temps d'observation suffisamment important.
- ✓ Les 49 enfants du PMO et de l'UEMA sont accompagnés en milieu ordinaire sur leurs différents lieux de vie.
- ✓ 30 enfants de l'Espérel sont scolarisés en milieu ordinaire et 20 sur l'Envol

BESOINS POUR L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE ET POUR EXERCER SES ROLES SOCIAUX

- ✓ **PMO :**

Nombre de jeunes de plus de 16 ans à la PMO, ayant un projet individuel orienté « insertion professionnelle » : 8/8

Parmi eux :

- 3 sont scolarisés en Première en lycée général ou technologique et une intégration à l'université sera travaillée en septembre 2025.
- 1 jeune est scolarisée en MFR.
- 1 jeune bénéficie d'un stage long sur l'année 2023-2024 au sein de l'ESAT de la Fondation Pluriel à Etupes en vue d'une intégration à ses 20 ans.

- 1 jeune est en rupture de parcours et est accueilli en « Plan B » en attente d'une place en établissement. Pour ce jeune, un projet d'évaluation des capacités par l'IMPRO du DAME AUDC est en réflexion pour préparer son passage en secteur adulte.
- 1 jeune est en service civique en école maternelle.
- 1 jeune est en construction d'un projet professionnel après l'échec à son CAP cuisine.

Parmi ces 8 jeunes, 3 bénéficient de l'accompagnement de la Mission Locale. En effet, un partenariat est noué avec les professionnels de l'insertion sociale dès que nécessaire.

En 2023, 2 entretiens jeunes majeurs à la PMO se sont déroulés avec une présentation des droits, devoirs et services de droits communs accessible à un jeune majeur à l'aide d'un outil construit par l'équipe.

✓ L'Envol :

L'IMPRO est composé d'un éducateur spécialisé et un éducateur technique spécialisé, ils proposent des ateliers qui visent des apprentissages préprofessionnels :

- Horticulture et vente de production florale

Production de 4 500 plants et fleurissement : cour du FAM la Citadelle, site de Cubrial et 3 massifs pour la commune de Rougemont.

Vente des plants aux parents et amis des jeunes de l'IME, aux professionnels des établissements du secteur

Participation au marché de printemps de l'IME de Montfort

Partenariat de fleurissement dans un camping

- ✓ Conditionnement et assemblage
- ✓ Travail du bois (différentes confections)
- ✓ Service en restauration (self en interne, Cuisine EA de Villersexel ...).
- ✓ Partenariat avec différents Esat de la région : Fondation Pluriel, association Handy-Up où 3 jeunes ont pu bénéficier de 5 stages professionnels avec hébergement d'une durée de 1 mois.
- ✓ 3 stages de 15 jours en entreprise pour 2 jeunes
- ✓ Partenariat avec l'Esat Handy-Up de Vesoul, où 4 jeunes bénéficient d'une journée en immersion hebdomadaire accompagnée par l'éducatrice spécialisée.



Une journée dans la semaine est consacrée à un moment de sport, où les jeunes partent à la piscine faire un temps de natation ou d'aquagym et l'après-midi est consacrée à la randonnée.

D'autres opérations ponctuelles avec des partenaires sont organisées :

Dans le cadre du dispositif 14-22 ans mis en place par l'AHS-FC, 2 rencontres avec la référente de l'établissement ont eu lieu. Un jeune est accompagné activement par ce dispositif dans le cadre de son orientation (évaluation des compétences lors d'une formation de 18h).

Beaucoup de stages sont proposés en vue d'une préparation et orientation vers le secteur adulte (voir tableau ci-dessous) :

Stages extérieurs :

EN MILIEU PROTEGE (EN NOMBRE)	N-1			N		
	JOURNEES	SEJOURS	PERSONNES	JOURNEES	SEJOURS	PERSONNES
Autre ESMS (DAME, DITEP...) IMPRO Fondation Pluriel IMPRO Perdrizet CMPro Vaucluse	25	3	1	4 44	1 9	1 10
ESAT Stage Accueil temporaire	218 46	39 2	2 1	174 164	38 6	3 4
Foyer d'Hébergement Stage Accueil temporaire	10 46	1 2	1 1	/ 65	/ 3	/ 3
EANM Stage Accueil temporaire	67 36	4 2	2 1	14 /	3 /	2 /
EAM Stage Accueil temporaire	48	8	1	/ 172	/ 3	/ 2
MAS Stage Accueil temporaire	26	4	1	/ 113	/ 17	/ 3
Milieu ordinaire Etablissement scolaire Association sportive Entreprises du milieu ordinaire	5 5 19	1 1 4	1 1 3		1	
TOTAL	551	71	16	799	82	28

En 2023, au sein de l'Envol, 11 jeunes ont pu bénéficier de stages dans diverses structures en lien avec leur projet et leur orientation.

Par ailleurs, d'autres jeunes de l'Espérel qui vont être réorientés, ont pu bénéficier d'une journée par mois dans un IMPRO afin de leur permettre de préparer ce passage et de le faciliter (comptabilisées dans le tableau).

BESOINS POUR VIVRE DANS UN LOGEMENT ET ACCOMPLIR DES ACTIVITES DOMESTIQUES

Il n'y a pas de projet d'Habitat Autonome sur 2023 au DAME AU DC. Cependant, les équipes ont pu, à travers des activités éducatives, travailler la participation aux activités domestiques (Organisation d'un repas allant de l'élaboration de la liste de courses à la confection du repas).

Préparation et rangement des chambres, des salles, participation à des services du quotidien. La vie en internat permet un travail sur la tenue de sa chambre (rangement, faire son lit...), participation à des services à tour de rôle (mettre la table...). Lors des événements de l'envol, l'IMPro participe à la mise en place ainsi qu'au débarrassage et nettoyage de la salle des fêtes louée lors de la fête de Noël. Le groupe est partie prenante dans l'organisation, l'installation et le rangement lors des kermesses, pots de départs des résidents ou des salariés de l'IME.

Pour les plus jeunes, il est travaillé avec les parents afin de favoriser la responsabilisation de leur enfant au quotidien par la délégation de tâches progressives (ex : préparer ses habits pour le matin, ses affaires scolaires, etc.) et ses objectifs sont inscrits dans le PIA. Pour les enfants qui sont en internat, nous responsabilisons les jeunes en fonction de leurs âges, leurs capacités et leurs projets.

BESOINS POUR PARTICIPER A LA VIE SOCIALE ET SE DEPLACER AVEC UN MOYEN DE TRANSPORT

Depuis deux années, le PMO propose des projets collectifs construits par année scolaire. Ainsi, en 2023, 8 jeunes ont participé à un groupe de randonnée se réunissant mensuellement, 18 jeunes ont bénéficié de groupes « habiletés sociales ». Lors d'atelier cuisine, certains jeunes réalisent en autonomie de petites courses pour favoriser leur indépendance.

Dans le cadre de ses missions, le service PMO travaille également avec les enfants et les jeunes l'accessibilité aux moyens de transports afin de favoriser leur autonomie. De fait, 1 jeune est accompagné dans l'accès au permis de conduire, 3 jeunes ont été accompagnés dans l'apprentissage de l'accès au bus/train, 3 jeunes ont régulièrement été accompagnés pour un apprentissage des déplacements à vélo.

En règle générale, le service PMO favorise la venue du jeune au service en autonomie, dans la mesure du possible, lorsque le transport est maîtrisé.

L'Envol étant situé en milieu rural, sans accès direct avec les transports en commun, des temps ponctuels sont organisés individuellement ou en groupe à Besançon. Cela se traduit par la prise de billet de train, de bus de tram et de l'appréhension à la sécurité des piétons.



En amont, une période a été consacrée à l'apprentissage de la sécurité routière et du piéton, par l'apprentissage des panneaux de signalisation

BESOINS EN MATIERE DE RESSOURCES ET D'AUTOSUFFISANCE ECONOMIQUE

- ✓ A l'Envol, un accompagnement à des achats (courses, vêtue...) est proposé tout au long de l'année. Pour la vêtue, le besoin du jeune est défini en lien avec l'équipe d'internat, puis l'essayage et l'achat des articles sont faits par le jeune sous le regard de l'éducateur. Lors des sorties ou visites, le jeune part avec son argent, suivant ses capacités, et peut s'acheter un souvenir ou un article lui faisant plaisir (livres, CD, etc...) selon le budget alloué.
- ✓ Le service PMO transmet aux familles les informations nécessaires sur les mesures de protection, les curatelles, tutelles existantes et les démarches à effectuer pour la mise en œuvre. Il accompagne 3 jeunes dans l'apprentissage de la gestion d'un petit budget puisqu'ils reçoivent une allocation de la mission locale. Par ailleurs, lors d'atelier cuisine, certains jeunes sont envoyés en autonomie pour de petites courses pour favoriser leur indépendance

ACCOMPAGNEMENT POUR LES ACTIVITES SOCIALES ET DE LOISIRS (SERAFIN 2.3.4.2)

Un travail est engagé autour des habiletés sociales avec la proposition de différents groupes dont les modalités sont pensées en fonction du profil et l'âge des enfants concernés. Ils sont animés par des professionnels des équipes (éducateurs, psychologue/neuropsychologue). 18 enfants de la PMO et 8 enfants de l'Espérel sont concernés.

Les enfants accompagnés à l'UEMA bénéficient eux aussi d'activités éducatives et de sorties en extérieur le mercredi et durant les vacances scolaires. Ces temps permettent de travailler les habiletés sociales, les codes sociaux.



Concernant l'Espérel : Depuis septembre 2023, le fil directeur de l'Unité d'Enseignement s'articule autour des contes en lien avec des les pays du monde. Ce projet commun permet de créer des échanges entre les 4 classes qui se trouvent sur 3 sites différents, d'échanger et d'établir du lien avec les activités éducatives.

L'atelier cuisine, relié aux contes et aux pays du monde du groupe Mistral est essentiel pour l'accompagnement des élèves au niveau pédagogique : français, langue orale, vocabulaire, étude de la langue, lecture, production

d'écrit, mathématiques, questionner le monde; outils numériques. La création d'une bande dessinée (Dext du collège de Bart) est également un projet commun permettant de travailler des compétences multiples.

Le travail sur table, l'accompagnement des élèves par les éducateurs en scolarité partagée permettent également d'établir du lien.

Les échanges réguliers avec les rééducateurs (orthophoniste et psychomotricien), la psychologue, la neuropsychologue, les éducateurs et les enseignants permettent d'accompagner au mieux les besoins particuliers des enfants accueillis.



A l'Envol, beaucoup d'activités et sorties sont organisées les mercredis et WE. Certaines sont hebdomadaires (ex : piscines, équitation), d'autres sont ponctuelles en fonction de la météo et des événements (cinéma, restaurant, foire, marchés, promenade...)

A l'Envol, en internat et accueil de jour :

Des activités éducatives sont proposées en lien avec des objectifs tels que la communication (chant, langage des signes, pictogrammes), les activités motrices (parcours moteurs, marche, danse, escalade...), activités artistiques (bricolage, travaux manuels), activités sociales autonomie (habiletés sociales, travail sur table, informatique, courses...) et activités bien-être (bain détente, musiques...).

D'autres activités sont proposées en dehors du temps scolaire pour les jeunes de l'internat ou de l'accueil de jour ; elles contribuent à la fois à la participation aux activités de loisir, mais également à un travail sur les habiletés sociales.

Nous notons une augmentation des activités liée à l'augmentation du nombre d'enfants accueillis.



ACCOMPAGNEMENT DE LA VIE FAMILIALE, DE LA PARENTALITE (SERAFIN 2.3.3.5)

Dans l'Aire Urbaine, plus de cent cinquante entretiens avec les familles ont été réalisés au cours de l'année avec divers professionnels de l'équipe. Chacune de ces rencontres font l'objet d'un compte-rendu écrit. Répondant à des objectifs précis, les modalités de rencontres sont définies en fonction de ceux-ci : professionnels présents, lieux de rencontres (domicile ou site), etc.

Par ailleurs, 8 familles de l'Aire Urbaine ont participé à deux « café-parent » sur la thématique de la fratrie et de la place de l'enfant au sein de celle-ci.

A la PMO, la psychologue peut aussi proposer, dans le cadre d'un soutien à la parentalité, des entretiens Parents/Enfants de façon régulière ou ponctuelle pour répondre à des objectifs précis.

L'accompagnement à la parentalité est aussi réfléchi en lien avec les partenaires locaux afin d'orienter les familles vers ceux-ci (ex : relais parental, assistante sociale de secteur...) lorsque les problématiques posées dépassent les missions de notre DAME.

III.2. OUVERTURE DE L'ETABLISSEMENT A ET SUR SON ENVIRONNEMENT :

SANTE :

Nous sommes accompagnés par le CPIAS selon les besoins (légionnelle, punaise de lit, COVID...). A l'Envol, une convention est signée avec l'officine de Rougemont qui garantit nos besoins médicamenteux. Nous travaillons en proximité avec les différents hôpitaux (Vesoul et Besançon) selon le degré d'interventions et le profil du jeune.

Des conventions sont signées également avec des professionnels qui interviennent en activité libérale (orthoptiste, kinésithérapeute, psychologues, orthophonistes etc...). L'Association pour le Développement de la Neurologie Appliquée (ADNA) a réalisé un bilan pédopsychiatrique pour un jeune, permettant sa réorientation dans un établissement médico-social davantage adapté à ses besoins.

L'Equipe Mobile Autisme 25 (EMA25) de l'AHS-FC est intervenue pour 5 enfants de L'Envol et celle de Nord Franche Comté de Sésame Autisme est intervenue pour 2 enfants de l'UEMA en 2023.

Le service PMO travaille en partenariat avec le CEGGID (vie affective et sexuelle) et le CSAPA (écrans). La co-construction de groupes Vie affective et Sexuelle est à l'étude avec le CEGGID pour une mise en œuvre en 2024.

L'établissement L'Envol travaille en partenariat avec le Centre d'Information et de Consultation sur la Sexualité. En parallèle, 2 éducateurs et la psychologue de l'établissement accompagnent 3 groupes de paroles selon leurs âges et leurs niveaux de compréhension. Chaque quinzaine un temps de parole est programmé, où la question de la puberté, changement du corps, la sexualité et son consentement sont abordés.

AUTONOMIE

Compte tenu du milieu urbain, secteur d'implantation du service PMO du DAME AUDC, les professionnels encouragent les jeunes lorsqu'ils sont en capacité, à utiliser les réseaux de bus et de train existants.

A L'Envol, les jeunes adultes bénéficient d'un accompagnement vers le passage à l'âge adulte. Le travail pour l'autonomie dans les actes de la vie quotidienne, la prise de décision et faire des choix mobilise à chaque fois que possible les dimensions inclusives du Milieu Ordinaire :

- ✓ Apprentissage de l'utilisation des transports en commun (bus, train)
- ✓ Lors des petites vacances, l'équipe propose aux jeunes des sorties pour les familiariser avec les transports en commun. Cela consiste et de manière individuelle à l'achat du billet de train en donnant son identité, son âge, son domicile ainsi que l'achat des billets de tram-bus. Puis en réglant la somme demandée. Un autre apprentissage se fait également par l'oblitération des titres de transport.
- ✓ Déplacements en autonomie Dans les lieux connus ou non connus, à pied, en vélos, il est demandé aux jeunes d'observer l'environnement pour s'y adapter (respecter les règles de sécurité et le comportement). Ce travail est déjà effectué dans Rougemont avec une observation à distance et un débriefing après l'action.
- ✓ Gestion administrative (création dossier demande de tutelle, préparation aux entretiens, ...). L'équipe de l'IMPro accompagne le jeune adulte lors de la demande de tutelle, entretien vers l'expert psychiatre ou vers le juge des tutelles. Les éducateurs préparent le jeune adulte à passer les entretiens. L'équipe est en lien avec les familles lors des démarches.

A l'Espérel, les jeunes bénéficient d'activités éducatives lors des vacances scolaires. C'est un moment privilégié pour proposer des sorties au restaurants, dans les lieux publics, dans le but de travailler les inclusions avec le milieu ordinaire et les codes sociaux.

PARTICIPATION SOCIALE

Il y a eu 2 séjours internes organisés à l'Envol :

- ✓ Clex Primaire : du 26 au 28 avril 5 jeunes sont partis à Pierrefontaine Les Varans avec 2 professionnels (1 éducatrice, 1 instit).
- ✓ Pôle Educatif : le 09 et 10 mai, à Amnéville pour 5 jeunes avec 4 professionnels.

Il y a eu 3 séjours adaptés en 2023 :

- ✓ 3 jeunes sont partis en séjours adaptés ;

- ✓ 2 pour une durée de 15j (Lac d'Orient vers Troyes / Bazolles dans le département 58),
- ✓ 1 pour qui son séjour a dû être écourté (12 jours à Clisson dans le département 44) pour raison de comportement.

A l'Espérel :

Les journées d'intégration à Vaucluse (pour les élèves sortants) ont eu lieu au cours de cette année. Ces visites mensuelles d'un groupe d'enfants accompagnés par une éducatrice, ont pour but de préparer le changement, de découvrir d'autres établissements et de pouvoir également faire des choix.

Le tournoi de foot organisé par l'Espérel a réuni cette année 11 équipes issues d'autres ESMS, soit une centaine de jeunes. 2 joueurs du FC Sochaux sont venus rencontrer les joueurs et leur remettre les coupes pour le plaisir des petits et des grands.

Au sein de l'établissement, la classe participe à des sorties mensuelles à la médiathèque et au projet contes avec la construction d'un abécédaire. En septembre le projet médiathèque se poursuit, avec le même thème du conte en fil rouge pour la classe.

A la PMO :

Suivant la situation de l'enfant, l'équipe du service PMO peut accompagner l'enfant sur son lieu d'accueil au périscolaire et à la cantine pour favoriser son inclusion dans ces lieux.

Les enfants et jeunes de la PMO ont pu bénéficier de sorties culturelles, sportives et/ou de loisirs : spectacle de marionnette, piscine, cinéma, parc d'attractions (Fraispertuis), bowling, restaurant. Ces activités sont des supports de travail à la socialisation, à l'apprentissage des codes sociaux et permettent de favoriser de nouvelles expériences sociales.

Les enfants de l'UEMA ont pu bénéficier de sorties régulières à la piscine et ainsi travailler les codes sociaux attendus dans un lieu tel que celui-ci

III.3. EXPRESSION ET PARTICIPATION DES USAGERS :

Sur le site de l'Espérel, le Conseil de la Vie Sociale s'est réuni 2 fois. Les thèmes abordés ont été les suivants: l'écriture du Projet de dispositif du DAME AU DC, l'évaluation externe, l'organisation des futurs CVS sur le DAME, etc... Il a été décidé de conserver un CVS par établissement afin de favoriser la proximité entre les différents acteurs.

Les enfants sont satisfaits de la reprise à la normale des activités après les années Covid.

Les élections des nouveaux membres du CVS ont eu lieu en septembre 2023, une nouvelle présidente a été élue



Vote des
jeunes de
l'Espérel au
CVS



Sur le site de l'Envol, 2 conseils de la vie sociale ont eu lieu, abordant les thèmes suivants : avancement des travaux sur le site de Rougemont, la future maison de répit sur Cubrial, la mise en place du DAME AU DC, l'évaluation externe en 2024, les travaux réalisés et avenir sur le site de Cubrial...

Par ailleurs, les établissements et services du DAME AU DC organisent des moments conviviaux qui réunissent parents, enfants et professionnels.

A l'Espérel, les enfants ont offert un spectacle à leur famille en juin, où chacun est monté sur scène ce qui a ravi les parents. Au mois de décembre, la troupe de l'association « La Loge » a proposé un spectacle intitulé « Les 3 petits cochons et le méchant loup Père Noël ». Ce spectacle interactif a connu un grand succès auprès des enfants mais également des parents.

Au sein de l'UEMA, un pique-nique estival au sein d'un parc a été proposé.

Au service PMO, en fin d'année scolaire, un temps festif autour d'ateliers et de stand de jeux a pu se dérouler dans la cour du service.

Chaque unité d'enseignement organise une réunion de rentrée en présence des parents avec l'équipe de professionnels afin de favoriser les échanges, présenter le fonctionnement de la classe et du groupe et ainsi présenter les projets de l'année à venir.

III.4. MOYENS HUMAINS :

III.4.a. Organigramme DAME AU DC (hors EMAS et PAS) :

Effectif autorisé au 31/12 en ETP : 76,16 ETP + 0.80 en CNR sur les 5 places en sureffectif PMO

Nombre de salariés en personnes physiques : 81 personnes + 1 sur les 5 places en sureffectif PMO

Nombre d'enseignants mis à disposition par l'Education Nationale : 7,5 ETP (10 enseignants)

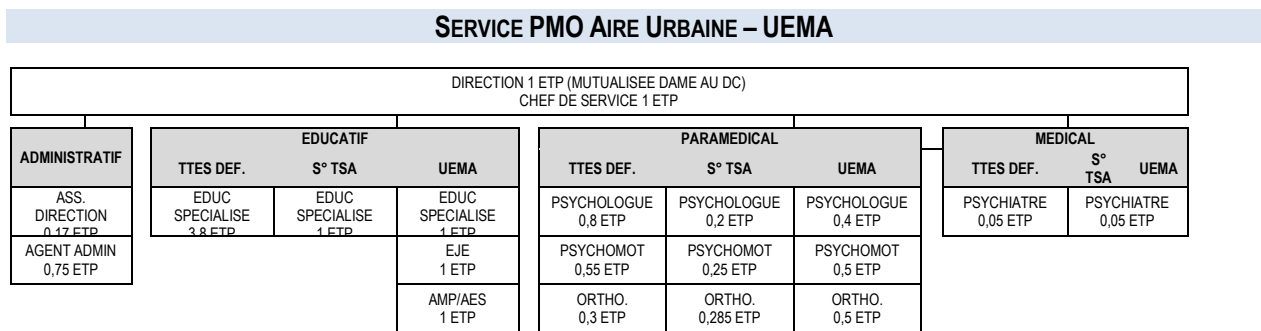
- ✓ Envol / SAFS :
 - Effectif autorisé au 31/12 en ETP : 47.75 ETP
 - Nombre de salariés en personnes physiques : 42 salariés
 - Nombre d'enseignants mis à disposition par l'Education Nationale : 3,5 ETP (5 enseignants)
- ✓ Espérel :
 - Effectif autorisé au 31/12 en ETP : 15.25 ETP
 - Nombre de salariés en personnes physiques : 21 salariés
 - Nombre d'enseignants mis à disposition par l'Education Nationale : 4 ETP (5 enseignants)
- ✓ PMO / UEMA :
 - Effectif autorisé au 31/12 en ETP : 13,16 ETP + 0.80 ETP en CNR sur les 5 places en sureffectif
 - Nombre de salariés en personnes physiques : 18 salariés + 1 en CNR sur le sureffectif

Difficultés de recrutement spécifiques : L'ensemble des services du DAME AU DC sont impactés par l'absence de médecins sur l'aire urbaine. Le PMO est toujours à la recherche d'un temps de psychomotricité (0,20 ETP).

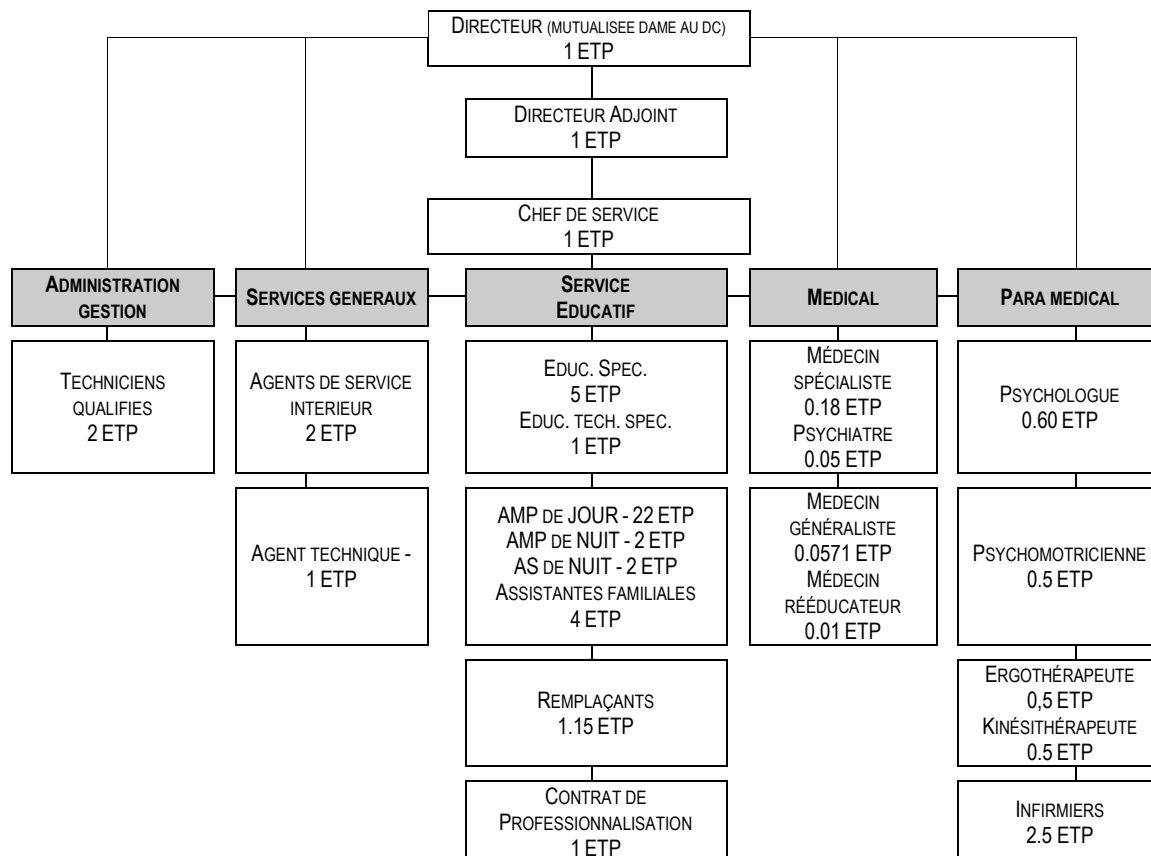
Le recrutement médical et paramédical reste difficile. L'IME travaille avec des professionnels en libéral conventionnés sur site (kinésithérapeute, ergothérapeute). Un poste reste non pourvu : médecin généraliste.

L'IME accueille plusieurs situations complexes qui nécessitent du renfort en termes de moyens humains. Ces accueils peuvent nous mettre en tension face aux difficultés à trouver des candidats potentiels.

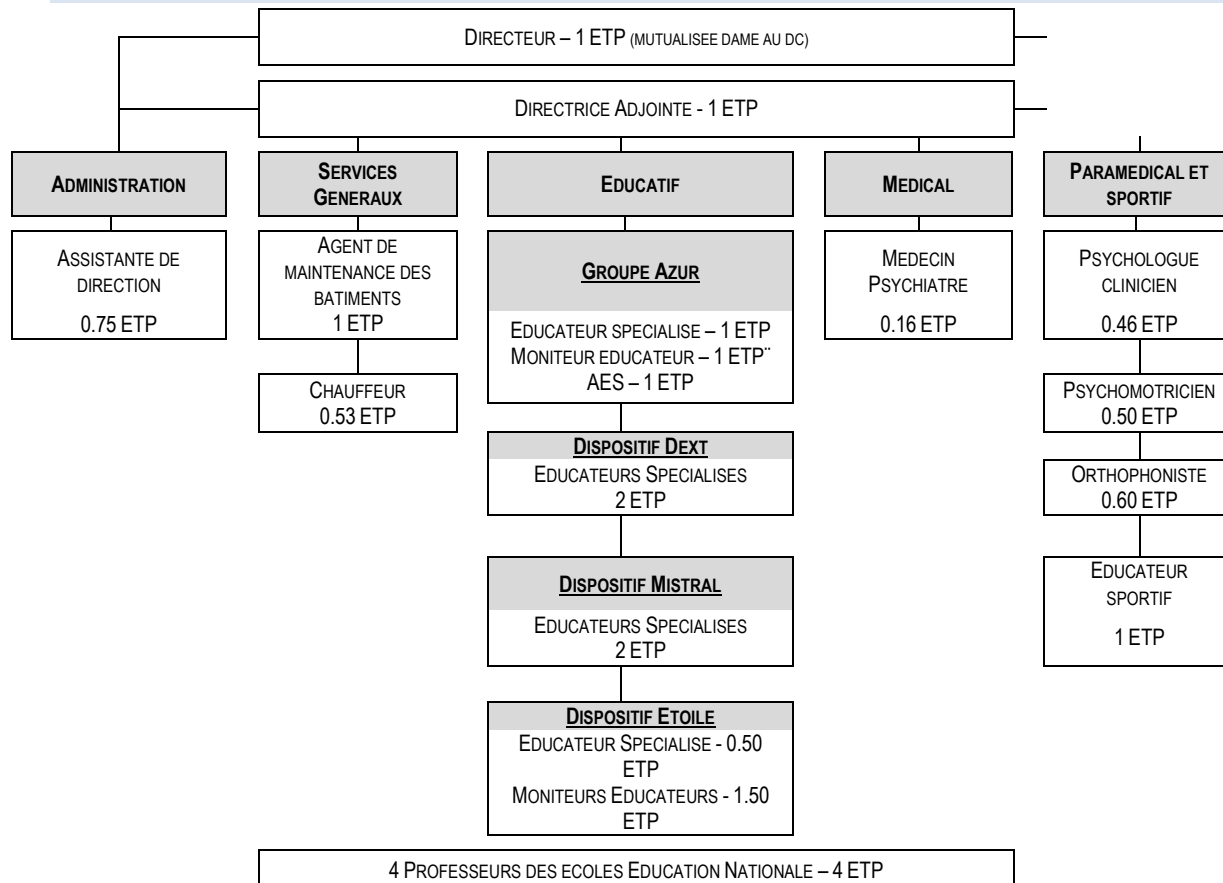
ORGANIGRAMME DU DAME AU 31/12



ETABLISSEMENT ENVOL



ETABLISSEMENT ESPEREL



III.4.b. Formations/analyse de la pratique :

FORMATIONS	NB DE SALARIÉS	HEURES	SPÉCIFICITÉS
Autorégulation et TSA	2	7 heures	
TND/DI	17	1 x 3 h - 2 x 6 h	Sur 2 ans, en partenariat avec le CREA90. Financé par l'ARS
Analyse de la pratique professionnelle - Espérel	10	3 x 2 h	
Analyse de la pratique - PMO	5	2 x 1h30	Format jugé inadapté, arrêt d'un commun accord. Reprise à penser pour 2024.
Analyse de la pratique - Envol	3 groupes	3 x 9h	
Utilisation défibrillateur	3	1 h 30	
Les compétences psychosociales	13	2 x 7 h	
Formation PoDD	17	2 x 7h	Mise en place en 2024
Formation PoDD avancée	1	35 h	
Formation START	4	5 x 7 h	Formation pour les cadres
DIU	6	1 x 3 h - 1 x 6 h	
Supervision UEMA	7	2x7	
PSC1	10	7h	
Troubles psychiques chez l'enfant et adolescents	8		
SST Initial	3		
MAC SST	1		
Word	3		
SSI	27		
Maître d'apprentissage	1		
Gestion des comportements problèmes	4		
DE AES	3		
Journée d'études au CAMSP	3	7	
Gestion des troubles de comportement TSA	7	14h	

III.4.c. Accueil des stagiaires :

Dans le cadre de la promotion de l'attractivité des métiers du médico-social, le DAME AU DC, sur l'ensemble de ses services, se mobilise pour accueillir des stagiaires :

FORMATION / CONTRAT	PMO	ENVOL	ESPEREL	UEMA
Educateur spécialisé	1	1	2	
Educateur Jeune enfants			1	1
Moniteur Educateur			1	
AES		3 (contrats pros)	1	1
Stages découvertes			2	
Contrats services civiques		1	4	2
TOTAL	1	5	10	4

III.5. DÉMARCHE QUALITÉ :

Interventions du Requam au DAME Aire Urbaine – Doubs Central

TEMPS DE TRAVAIL EN PRESENTIEL OU EN VISIO	NOMBRE
Actualisation du PACQ	2
Circuit du médicament / Evènement Indésirable	1
Plan Bleu / Gestion de crise	1
Gestion documentaire	2
Stratégie d'auto-évaluation	2
Campagne régionale : enquête de satisfaction des jeunes	1
Total	9

Le Plan d'action Qualité du DAME AU DC a été mis à jour en novembre 2023, il intègre désormais les fiches actions issues du Projet de dispositif du DAME AU DC.

La démarche qualité au sein du DAME AU DC est soutenue par :

- ✓ Commission bientraitance et éthique : un projet d'écriture d'une charte éthique est commencé avec le Réqua.

- ✓ La formation TND/DI se poursuit afin de mettre en place de nouvelles pratiques professionnelles autour des notions telles que « autorégulation et autodétermination ».

L'évaluation externe est cours de préparation avec les différents professionnels avec le recueil des différents éléments preuve qui vont attester de la qualité de l'offre de service

IV. CONCLUSION

Les objectifs pour 2023 étaient les suivants :

- ✓ Mise en œuvre concrète du passage en DAME avec adaptation des outils 2002-02, des indicateurs et tableaux de bord (CPOM...) et la gestion des impacts sur les processus (admission, via trajectoire, DIU, suivi de l'activité) et fonctions ressources (équipes cadres, paye, RH, compta...), Il s'agissait aussi de développer les liens entre les structures composant les dispositifs afin de fluidifier les parcours ;
- ✓ Conduite de l'auto-évaluation pour septembre 2023 d'après le nouveau référentiel HAS ;
- ✓ Démarche associative et mise en conformité RGPD ;
- ✓ Suivi des travaux et préparation du déménagement sur Rougemont
- ✓ Engager une réflexion sur les orientations et donc les admissions des enfants à l'UEMA de Belfort compte tenu du nombre de sortants en juillet (6/7) et au regard de la tension territoriale des places disponibles.

Le bilan est globalement positif. Le DAME AU DC a été mis en œuvre concrètement à compter du 1^{er} janvier 2023. Un travail de réflexion et d'élaboration a été réalisé autour de documents et d'outils communs, de supports de communications (plaquette, livret d'accueil, logo...). Ce travail de mise à jour des outils s'achèvera en 2024. L'attention a prioritairement été centrée sur le projet de dispositif en 2023.

A la rentrée de septembre 2023, le DAME AU DC a été co-porteur avec le CREAL de ROPPE d'une UEEA à Belfort.

En vue de l'évaluation externe qui se déroulera en 2024, une auto-évaluation, accompagnée par le REQUA, a pu être réalisée en lien avec le nouveau référentiel HAS. Elle a permis un réajustement de certains outils manquants ou obsolètes afin de les adapter à la pratique actuelle du DAME.

La démarche associative de protections des données (RGPD) a pu être amorcée.

En revanche, il est à noter une difficulté de plus en plus importante à accompagner les orientations et les sorties des usagers du DAME. En effet, il existe une forte tension sur les places au sein des établissements tant du secteur enfant que du secteur adulte. De fait, les plans B et les risques de ruptures de parcours se multiplient. Les professionnels accompagnent de plus en plus des usagers à besoins multiples. Plusieurs outils sont mobilisés pour soutenir les professionnels : renforts, formation, soutien managérial, partenariats. Cependant, les tensions autour d'accompagnements complexes sont réelles malgré l'engagement des professionnels pour réajuster constamment leurs pratiques.

Pour cette année 2024, les enjeux seront multiples pour le DAME AU DC qui visera à :

- ✓ Poursuivre sa mise en route en dispositif en ayant à cœur de réfléchir et d'installer de nouveaux processus tels que la commission d'admission pour gérer les mouvements des effectifs à l'échelle du dispositif, la gestion des listes d'attentes, etc.
- ✓ Réaliser son évaluation au cours du 2^{ème} trimestre 2024 selon les nouvelles modalités d'évaluation définies par un nouveau cadre réglementaire. De fait, un réajustement des pratiques est déjà amorcé.
- ✓ Poursuivre un travail sur le PMO autour de l'accompagnement des usagers âgés de 14 à 20 ans afin de préparer au mieux ce public à l'âge adulte et éviter les ruptures en fin de notification avec l'amorce d'un projet de vie.
- ✓ Appréhender au mieux les fins de parcours et les orientations dans les établissements médico-sociaux hors DAME sur le territoire.
- ✓ Ouverture de la maison de répit sur le site de Cubrial.
- ✓ Déménagement dans les nouveaux locaux de l'établissement L'Envol sur Rougemont.



La contribution du DAME à des réponses individuelles aux besoins du territoire est une réalité. Si elle correspond à une ambition réelle de réponse accompagnée pour tous, elle doit s'inscrire dans un cadre d'équilibre entre la capacité de nos équipes et les besoins complexes des usagers pour garantir avec tous nos partenaires des accompagnements de qualité.



3 GRANDE RUE
25270 VILLENEUVE D'AMONT
TEL. : 03.81. 44.35.31
dame.hd@ahs-fc.fr



DIRECTEUR :
M. WILLIAM LAVRUT

DIRECTEUR ADJOINT
M. PAUL BOUET

DAME HAUT-DOUBS

I. PRÉSENTATION

CATÉGORIE D'ÉTABLISSEMENT OU SERVICE		Dispositif d'Accompagnement Médico-Educatif (DAME)
DATE D'AUTORISATION		02/01/2023
AGREMENT OU HABILITATION	DATE DERNIER AGREMENT	02/01/2023 – ARS arrêté du 10/02/2023
	CAPACITÉ TOTALE	161 places
	MODALITÉ D'ACCUEIL	Accueil de jour - Prestation Milieu Ordinaire (PMO) Hébergement permanent - Hébergement temporaire
	CATÉGORIE DE BÉNÉFICIAIRES	Enfants de 0 à 20 ans ; Déficience intellectuelle, Polyhandicap, Handicap psychique, Tous types de déficiences (PMO)

Le DAME Haut-Doubs est composé de 3 sites répartis selon les modalités d'accueil suivantes :

MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT DU DAME HAUT-DOUBS	SITE EVEIL		SITE CMPRO VAUCLUSE		SERVICE PMO		TOTAL
	TYPE DE HANDICAP	NB DE PLACES	TYPE DE HANDICAP	NB DE PLACES	TYPE DE HANDICAP	NB DE PLACES	
Hébergement 365 jours	DI Polyhandicap /IMC	10 3	-	-	-	-	13
Hébergement 210 jours	DI Polyhandicap/IMC	16 13	DI Handicap Psychique	22 20	-	-	71
Hébergement Assistante Familiale	DI	4	-	-	-	-	4
Hébergement Temporaire	DI Polyhandicap/IMC	1 1	Handicap Psychique	1	-	-	3
Accueil de Jour	DI Polyhandicap/IMC	9 6	DI Handicap Psychique	1 2	-	-	18
Prestation Ordinaire	Milieu -	-			DI Handicap Psychique Polyhandicap	47 3 2	52
TOTAL		63		46		52	161

Il est inscrit dans le CPOM avec l'ARS BFC pour la période 2018/2023 en cours de renouvellement 2024-2028.

II. ACTIVITE

II.1. ACTIVITE QUANTITATIVE

II.1.a. Nombre de journées et d'actes

L'activité théorique des établissements est basée sur une ouverture de :

- ✓ 210 jours par an pour 94 places dont 1 place d'Accueil Temporaire.
- ✓ 365 jours par an pour 15 places dont 2 places d'Accueil Temporaire.

L'activité prévisionnelle est calculée avec un taux d'occupation de 90% excepté pour les places d'Accueil Temporaire dont le taux est fixé à 75%

NOMBRE DE JOURNÉES	HÉBERGEMENT TEMPORAIRE		HÉBERGEMENT PERMANENT		ACCUEIL FAMILIAL		ACCUEIL DE JOUR		TOTAL	
	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N
Capacité autorisée au 31/12	-	3	98	84	4	4	8	18	110	109
Capacité installée et financée au 31/12	-	3	98	84	4	4	8	18	110	109
Activité théorique	-	940		19 655		840		3 780		25 215
Activité prévisionnelle	-	706	20 107	17 690	-	756	1 415	3 402	21 522	22 554
Journées réalisées	77	224	19 232	19 306	-	5	1 857	2 329	21 166	21 864
Taux d'occupation		23,83%		98,22%		0,60%		61,61%		86,71%

Un sureffectif significatif est à relever sur l'hébergement, et plus particulièrement en 365 jours, qui totalise à lui seul un taux d'occupation de 124,43%, soit 1024 journées de plus que la cible CPOM. La file active est de 102 jeunes (100 en 2022).

Cela explique en partie la sous activité des Accueils Temporaires : en raison d'une forte demande sur les temps de fermeture des autres ESMS, correspondant aux périodes d'Hébergement en 365 jours déjà en sureffectif, seules 10 demandes d'accueil temporaire sur 17 ont pu être honorées, en fonction de l'urgence de la situation. Sur les 10, 5 accueils sont devenus pérennes.

Concernant l'Accueil Familial, les 4 places autorisées n'ont pas été activées car nous n'avons pu recruter les deux assistants familiaux. Des campagnes de recrutement ont été réalisées en lien avec la DTSH HD auprès des radios locales, lors de journées et soirées d'information sur site, dans les communes et à Pôle Emploi.

L'Accueil de Jour est en sous-effectif par manque de demande. La file active est de 13 jeunes pour une capacité de 18 places autorisées.

Le taux global d'activité du DAME Haut-Doubs de 86,71% est principalement lié aux 4 places d'accueil familial non activées et à la sous activité des accueils temporaires.

Actes du Service PMO

NOMBRE D'ACTES/ ANNÉE	TOUTES DÉFICIENCES		HANDICAP PSYCHIQUE		POLYHANDICAP		TOTAL	
	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N
Capacité autorisée au 31/12	47	47	-	3	-	2	47	52
Capacité installée et financée au 31/12	44	44	3	5	3	2	50	51
Nb jours d'ouverture	228	210	228	210	228	210	228	210
Actes réalisés*	-	4758	-	367	-	550	4 977	5675
Dont transports	-	730	-	49	-	112	676	891

13 actes après sortie non comptabilisés pour 5 jeunes : entretiens téléphoniques ou en présentiel, accompagnement ponctuel à la gestion administrative.

L'activité est en augmentation en raison de :

- ✓ situations plus complexes demandant d'avantage de suivi éducatif, médical et para-médical,
- ✓ la stabilité des ressources humaines. Les postes vacants d'orthophoniste et de psychomotricité ont été comblés par la mise en place de nouvelles conventions avec des libéraux (d'où une augmentation des transports).

Stages intra-DAME

	JEUNES CONCERNES	ÉTABLISSEMENT D'ORIGINE	DURÉE DU STAGE EN JOURS	OBJECTIFS
Stages au CMPro Vaucluse	1	Service PMO	15	Expertise MDPH.
	1	Service PMO	5	Découverte de l'établissement avant admission.
	1	Service PMO	5	Découverte de l'établissement avant admission.
	1	IME l'Eveil	5	Évaluation des compétences pour affiner l'orientation ESAT ou FDV.
Stages à L'Éveil	1	CMPPro Vaucluse	5	Répét.
	1	Service PMO	22	Évaluation médico-sociale + répét.
TOTAL	6		57	

1 : DTSH HD : Direction Territoriale des Solidarités Humaines Haut-Doubs

Journées réalisées des + 20 ans

JEUNES DE PLUS DE 20 ANS	HEBERGEMENT		ACCUEIL DE JOUR		TOTAL	
	N-1	N	N-1	N	N-1	N
Orientation ESAT	1563	1657	-	-	1563	1657
Orientation Foyer de vie	300	733	-	-	300	733
Orientation MAS	900	850	148	-	1048	850
Orientation FAM	517	538	-	4	517	542
TOTAL PLUS DE 20 ANS*	3280	3778	148	4	3428	3782

* Ne sont pas comptabilisés les 2 jeunes de + 20 ans suivis par dérogation par le Service PMO (formation et insertion professionnelles).

Stages / Accueils Temporaires extérieurs

EN MILIEU PROTEGE (EN NOMBRE)	N-1			N		
	JOURNEES	SEJOURS	PERSONNES	JOURNEES	SEJOURS	PERSONNES
DAME HD						
Stage	194	14	9	52	6	5
Autre ESMS (DAME, DITEP...) Accueil temporaire	-	-	-	-	-	-
ESAT						
Stage	687	48	25	704	45	23
Accueil temporaire	-	-	-	-	-	-
Foyer d'Hébergement						
Stage	330	23	13	246	18	9
Accueil temporaire	52	4	4	211	9	5
Foyer de Vie						
Stage	-	-	-	56	11	4
Accueil temporaire	74	7	2	82	10	6
FHMO / SHMO						
Stage	40	2	2	20	1	1
Accueil temporaire	-	-	-	-	-	-
FAM						
Stage	14	2	2	53	22	4
Accueil temporaire	24	2	1	131	8	5
MAS						
Stage	-	-	-	28	3	1
Accueil temporaire	43	14	2	90	20	2
TOTAL	1458	116	60	1673	153	65

STAGES EN MILIEU ORDINAIRE (PROFESSIONNELS ET HEBERGEMENTS)	N-1			N		
	JOURNEES	SEJOURS	PERSONNES	JOURNEES	SEJOURS	PERSONNES
Industrie	15	1	1	-	-	-
Mécanique	4	1	1	-	-	-
Bâtiment – Travaux publics	20	2	1	9	2	1
Restauration	76	10	9	34	2	2
Espaces verts	57	5	2	89	6	2
Métiers de bouche	5	1	1	43	3	1
Agricole	10	1	1	25	2	2
Aide à la personne	-	-	-	5	1	1
Appartement du DAME HD (Maiche)	32	3	3	120	32	1
Animalerie	1	1	1	28	4	2
Grande distribution				20	4	2
TOTAL	216	23	18	373	56	14
Stages effectués dans le cadre des formations en milieu ordinaire (conventions collège, lycée, MFR etc.)	654	58	19	316	45	20

Suivi des absences

HOSPITALISATIONS	N-1			N		
	JOURNEES	SEJOURS	PERSONNES CONCERNEES	JOURNEES	SEJOURS	PERSONNES CONCERNEES
Psychiatrie	385	128	4	399*	53	8
Médecine Chirurgie	48	13	12	-	-	-
Obstétrique	8	2	2	-	-	-
Réanimation infantile	37	1	1	-	-	-
Rééducation	27	3	2	85	6	3
Chirurgie orthopédique	7	2	1	1	1	1
Chirurgie ambulatoire	1	1	1	1	1	1
Gastro-entérologie	25	4	1	24	9	3
Pédiatrie	-	-	-	1	1	1
Maxillo-faciale	2	1	1	33	5	2
Neurologie	3	1	1	78	2	2
Soin de Suite et Réadaptation	2	1	1	-	-	-
Stomatologie	14	1	1	-	-	-
Centre de référence Prader-Willi						
TOTAL	559	158	28	622	78	21

NB : Service PMO non concerné

* dont : 1 jeune fille hospitalisée à l'année (avec nuitées) : 244 jours d'absence sur les jours d'ouverture / 3 jeunes en hospitalisation de jour (Discus + HDJ) et 1 jeune à l'Espace Ado

II.1.b. Parcours des personnes accueillies

Le DAME Haut-Doubs a accompagné 182 jeunes en 2023.

MOUVEMENTS	HEBERGEMENT TEMPORAIRE		HEBERGEMENT PERMANENT		ACCUEIL FAMILIAL		ACCUEIL DE JOUR		PMO					
									TOUTES DEFICIENCES		HANDICAP PSYCHIQUE		POLYHANDICAP	
	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N
Pers. accompagnées au 01/01	-	2	96	88	-	-	12	15	37	44	2	3	2	3
Entrées de l'année hors DAME	-	8	5	8	-	-	1	2	17	7	1	2	1	-
Entrée par mouvement interne DAME	-	-	-	5	-	1	1	2	-	1	-	1	-	-
Sorties définitives de l'année (A)	-	-	11	14	-	-	-	1	10	5	-	-	-	1
Sortie par mouvement interne DAME	-	-	1	3	-	1	-	2	-	4	-	-	-	-
Pers. accompagnées au 31/12 (B)	-	3	89	88	-	-	14	12	44	44	3	5	3	2
File active de l'année (A+B sauf pour l'AT)	-		100	102	-	-	14	13	54	49	3	5	3	3
Durée Moyenne de Séjour des sortants	-	-	6 ans	6 ans et 4 mois	-	-	-	7 ans 1/2	4 ans et 4 mois	4 ans	-	-	-	2 ans 8 mois

MOUVEMENTS	DAME	
	N-1	N
Pers. accompagnées au 01/01	149	155
Entrées de l'année hors DAME	-25	19
Sorties définitives de l'année	-21	21
Pers. accompagnées au 31/12 (B)	-153	154*
File active de l'année	-174	182*
DMS des sortants	-5 ans et 2 mois	5 ans et 1 mois 1/2

* Dont 3 Accueils Temporaires

** Dont 10 Accueils Temporaires

- ✓ 11 fiches de liaison MDPH ont été réalisées en 2023 avec les changements de modalités suivants :
 - 5 jeunes avec un passage "Accueil de Jour" en "Hébergement 210"
 - 2 jeunes avec un passage "Hébergement 210" en "Service PMO"
 - 3 jeunes avec un passage "Service PMO" en "Hébergement 210"
 - 1 jeunes avec un passage "Hébergement 210" en "Accueil de Jour"
- ✓ À la demande de la MDPH, une jeune a bénéficié d'une expertise auprès du Service PMO. Suite à celle-ci, une orientation en hébergement a été préconisée puis actée par la CDAPH. Elle est donc passée du Service PMO à de l'hébergement 210 au sein du DAME Haut-Doubs.

Provenance des usagers présents au 31/12

	HEBERGEMENT TEMPORAIRE		HEBERGEMENT PERMANENT		ACCUEIL FAMILIAL		ACCUEIL DE JOUR		PMO					
									TOUTES DEFICIENCES		HANDICAP PSYCHIQUE		POLYHANDICAP	
	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N
Domicile / Milieu ordinaire / PMO dont entrés dans l'année	-	-	45	31	-	-	7	5	29	29	2	1	-	1
Etablissement de santé dont entrés dans l'année	-	-	-	8	-	-	1	1	10	5	-	-	-	-
Etablissement Médico-social dont entrés dans l'année	-	-	2	-	-	-	1	-	6	7	1	2	2	-
Autres dont entrés dans l'année	-	-	-	-	-	-	-	-	5	-	1	1	-	-
Etablissement Médico-social dont entrés dans l'année	-	3	48	55	-	-	5	6	7	5	-	1	1	1
Autres dont entrés dans l'année	-	2	3	5	-	-	1	-	-	1	-	-	1	-
TOTAUX	-	-	-	2	-	-	-	1	2	3	-	1	-	-
dont entrés dans l'année	-	-	-	-	-	-	-	-	2	1	-	1	-	-
TOTAUX	-	3	95	88	-	-	13	12	44	44	3	5	3	2
dont entrés dans l'année	-	2	3	13	-	-	2	1	17	7	1	2	1	-

Situation avant admission dans le DAME (hors AT)

INITIALES	AGE A L'ADMISSION	DERNIER MODE DE SCOLARISATION	MODALITE D'ACCOMPAGNEMENT PROPOSEE
T.P.	6 ans	Ecole Maternelle	Accueil de Jour
M.P.	12 ans	UE	
T.T.	5 ans	Ecole Maternelle	Service PMO
G.B-M	5 ans 1 mois	Ecole Maternelle	
B.P.	5 ans 7 mois	Ecole Primaire	
C.M-L.	6 ans 10 mois	Ecole Primaire	
J.P.	7 ans 8 mois	Ecole Primaire	
A.B-P.	11ans 10 mois	ULIS Ecole	
M.L-M.	13 ans 2 mois	ULIS Collège	
A.L.	14 ans 7 mois	ULIS Collège	
M.M-C.	15 ans 8 mois	ULIS Collège	
L.B.	10 ans	ULIS Ecole	Hébergement 210 jours
N.F.	12 ans	UE	
G.B.	12 ans	6 ^{ème}	
Q.S.	13 ans ½	UEE collège	
M.M.	15 ans ½	4 ^{ème}	
C.L.	17 ans	UE	Hébergement 365 jours
D.D-S.	4 ans	UE	
T.B.	8 ans	Déscolarisée	

Usagers sortis du DAME dans l'année

	HEBERGEMENT TEMPORAIRE		HEBERGEMENT PERMANENT		ACCUEIL FAMILIAL		ACCUEIL DE JOUR		PMO					
									TOUTES DEFICIENCES		HANDICAP PSYCHIQUE		POLYHANDICAP	
	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N
Domicile / Milieu ordinaire	-	-	3	-	-	-	-	-	7	4	-	1	-	-
Etablissement de santé	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Etablissement Médico-social	-	-	8	13	-	-	-	1	2	-	-	-	-	-
Décès	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1
Autre	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-
TOTAL	-	-	11	14	-	-	-	1	10	4	-	1	-	1

ACCOMPAGNE PAR	INITIALES	AGE	ORIENTATION
Éveil	C.C.	22 ans	FAM
	J.P.	21 ans	
	G.A.C.	19 ans	Foyer de Vie
	R.P.	22 ans	
	G.B.	14 ans	Décédé
CMProu Vaucluse	N.D.	19 ans	ESAT + hébergement en Milieu Ordinaire
	J.D.	20 ans	
	L.V.	20 ans	
	R.B.	21 ans	
	B.P.	21 ans	
	F.B.	19 ans	ESAT + EANM
	A.B.	19 ans	
	E.M.	20 ans	
	J.A.	21 ans	Foyer de Vie
	M.L.	21 ans	
Service PMO	M.B.	18 ans	Milieu Ordinaire sans accompagnement
	Q.S.	18 ans	
	M.P.	19 ans ½	
	M.B.	21 ans	
	J.R.	15 ans	Scolarité en Milieu Ordinaire
	N.G.	5 ans ½	Décédée

II.1.c. Liste d'attente au 31/12 – Via Trajectoire

Le DAME Haut-Doubs a été destinataire de 50 notifications MDPH (48 du Doubs, 1 de Haute-Saône et 1 du Jura) :

- ✓ 2 notifications en attente de contact,
- ✓ 31 notifications ayant donné lieu à un contact,
- ✓ 17 notifications avec inscription sur liste d'attente.

LISTE D'ATTENTE AU 31/12	HEBERGEMENT TEMPORAIRE	HEBERGEMENT PERMANENT	ACCUEIL FAMILIAL	ACCUEIL DE JOUR	PMO
	-	6	-	-	11

Via Trajectoire est mis à jour en moyenne 4 fois par mois.

II.2. ANALYSE QUALITATIVE

II.2.a. Profil des personnes accompagnées au 31/12

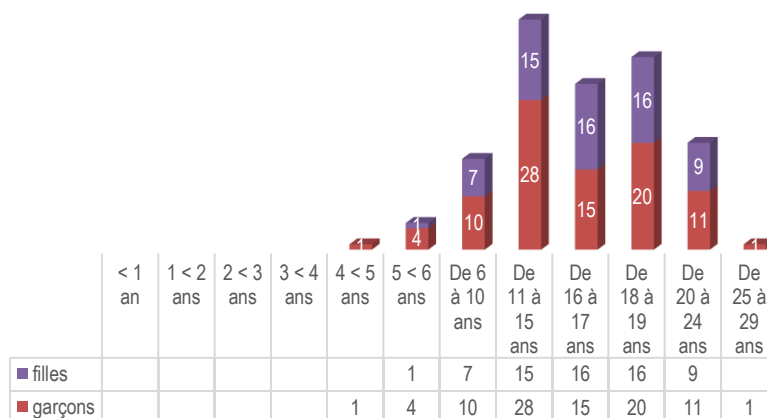
- ✓ 154 jeunes sont accueillis dans le DAME HD au 31/12/2023 :
 - 64 filles (dont 1 AT) et 90 garçons (dont 2 AT) avec une moyenne d'âge de 15 ans et 9 mois,
 - 41 filles et 48 garçons (dont 1 AT) soit 89 jeunes ont plus de 16 ans (57,8 % de l'effectif),
 - 103 jeunes en hébergement : 32 ont moins de 16 ans et 71 ont plus de 16 ans.

RÉPARTITION PAR ÂGE ET PAR SEXE AU 31/12

REPARTITION PAR TRANCHE D'ÂGE (ANAP)	HEBERGEMENT TEMPORAIRE		HEBERGEMENT PERMANENT		ACCUEIL FAMILIAL		ACCUEIL DE JOUR		PMO					
									TOUTES DEFICIENCES		HANDICAP PSYCHIQUE		POLYHANDICAP	
	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G
< 1 an	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1 < 2 ans	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2 < 3 ans	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3 < 4 ans	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
4 < 5 ans	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
5 < 6 ans	-	-	-	-	-	-	-	1	1	2	-	-	-	1
De 6 à 10 ans	-	1	1	1	-	-	1	2	4	6	-	-	-	1
De 11 à 15 ans	-	1	6	10	-	-	3	4	5	12	1	1	-	-
De 16 à 17 ans	-	1	12	9	-	-	1	-	1	5	2	-	-	-
De 18 à 19 ans	-	-	12	15	-	-	-	1	4	3	-	1	-	-
De 20 à 24 ans	-	-	9	10	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
De 25 à 29 ans	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	-	3	40	47	-	-	5	8	15	29	3	2	-	2
MOYENNE D'ÂGE	14 ans et 2 mois		17 ans et 5 mois		-		14 ans et 1 mois		12 ans 7 mois		14 ans 9 mois		9 ans 3 mois	

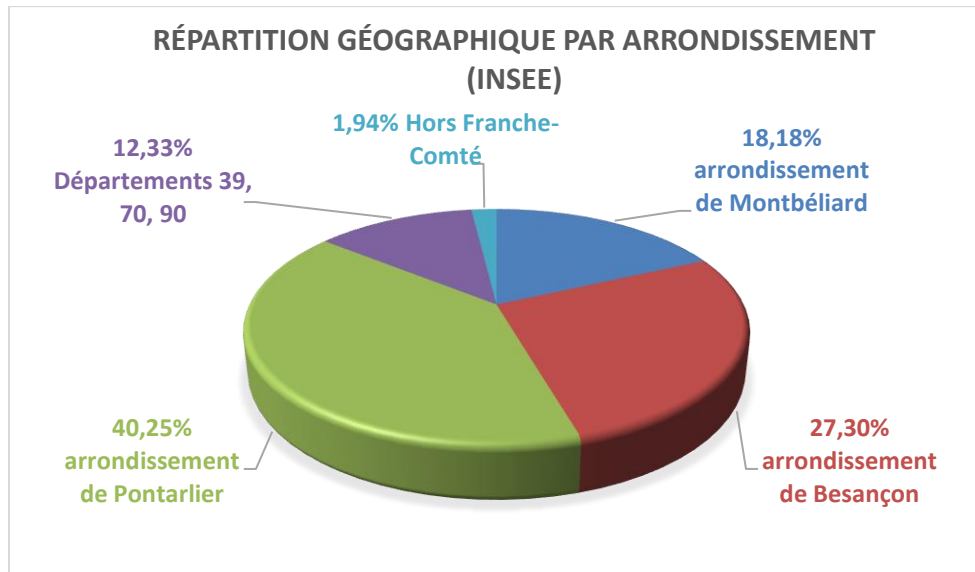
F = filles / G = garçons

Médiane des âges des enfants de la file active du Service PMO : 13



RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES LIEUX DE RÉSIDENCE AU 31/12

REPARTITION	HEBERGEMENT TEMPORAIRE	HEBERGEMENT PERMANENT	ACCUEIL FAMILIAL	ACCUEIL DE JOUR	PMO		
					TOUTES DEFICIENCES	HANDICAP PSYCHIQUE	POLYHANDICAP
Moins de 30 kms	-	26	-	9	22	2	-
Entre 31 et 50 kms	3	36	-	3	19	3	2
Plus de 51 kms	-	26	-	-	3	-	-



RÉPARTITION PAR TYPE DE HANDICAP POUR LES JEUNES PRÉSENTS AU 31/12

TYPE DE DEFICIENCES	HEBERGEMENT TEMPORAIRE		HEBERGEMENT PERMANENT		ACCUEIL FAMILIAL		ACCUEIL DE JOUR		PMO	
	DP*	DA**	DP	DA	DP	DA	DP	DA	DP	DA
Déficience intellectuelle	1	-	39	31	-	-	7	3	9	3
Autisme et autres TED	-	-	4	6	-	-	-	1	3	-
Troubles comportement et communication	-	-	1	4	-	-	-	1	7	7
Troubles psychiques	-	-	27	18	-	-	-	1	5	2
Troubles langage et apprentissages	-	-	-	55	-	-	-	-	18	10
Déficiences auditives	-	-	-	2	-	-	-	-	-	-
Déficiences visuelles	-	-	-	6	-	-	-	-	-	-
Déficiences motrices	-	-	8	3	-	-	4	2	-	1
Déficiences métaboliques, viscérales et nutritionnelles	-	1	-	5	-	-	-	-	-	-
Personnes cérébrólésées	-	-	-	-	-	-	-	-	4	-
Personnes polyhandicapées	2	-	8	-	-	-	2	-	2	-
Autre type de déficience	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Diagnostic en cours	-	-	-	-	-	-	-	-	3	-

*DP : Déficience Principale - **DA : Déficience Associée

En 2023, 2 enfants ont bénéficié d'un diagnostic précoce avant leur admission au Service PMO.

Après son admission courant 2023, un jeune a bénéficié d'un diagnostic TSA

II.2.b. Mesures de protection et accompagnement social au 31/12 :

MESURE	HEBERGEMENT TEMPORAIRE	HEBERGEMENT PERMANENT	ACCUEIL FAMILIAL	ACCUEIL DE JOUR	PMO
Mesure Accompagnement Social Personnalisée	-	-	-	-	-
Mesure d'Accompagnement Judiciaire	-	-	-	-	-
Sauvegarde de justice	-	-	-	-	-
Curatelle	-	3	-	-	1
Tutelle	-	9	5	-	-
Habilitation Familiale	-	7	-	-	-
Protection judiciaire	-	3	-	-	2
Protection administrative	-	-	-	-	-
Autre mesure de protection	-	1	-	-	-
TOTAL	-	23	-	-	3

3 Informations Préoccupantes (IP) ont été transmises :

- ✓ 2 à la CRIP de Haute-Saône pour le même jeune (comportements inadaptés et dangereux),
- ✓ 1 à la CRIP du Doubs (détresse familiale).

II.2.c. Évolutions significatives du public accompagné et spécificités par rapport à l'agrément

En 2023, sur les 182 jeunes accueillis, 65 (35,7%) ont été accompagnés à plus de 90% à travers des prestations en Milieu Ordinaire.

Amendements CRETON

Au 31/12, le DAME HD compte 19 jeunes en Amendement CRETON sur les 31 prévus sur 2023 en modalité d'accompagnement "Hébergement" et 1 dérogation ARS-MDPH au Service PMO afin d'éviter une rupture de parcours et consolider le projet de vie.

- ✓ Sur les 19 jeunes maintenus au titre de l'Amendement CRETON :
 - 7 ont eu 20 ans dans l'année,
 - 7 ont une orientation ESAT + EANM,
 - 5 ont une orientation Foyer de Vie,
 - 7 ont une orientation FAM / MAS.
- ✓ Sur les 21 sorties de l'année :
 - 10 étaient en Amendement CRETON,
 - 1 en dérogation au Service PMO,
 - 4 jeunes sont sortis du DAME à 19 ans avant leur maintien en établissement au titre de l'Amendement CRETON : 1 en EANM et 3 en ESAT (cf. partie Usagers sortis du DAME dans l'année).

Spécificités par rapport à l'agrément :

Le Service PMO a poursuivi l'accompagnement de 4 enfants présentant des TSA ne nécessitant pas à ce jour un accompagnement renforcé. Il a également accompagné un PAG en 2023 : jeune qui a bénéficié de 4 semaines d'évaluation à l'Éveil accordant, par la même occasion, un répit pour la famille. Le Service accompagne cette situation afin de faciliter le passage entre le DAME et le DITEP, suite à une double notification en lien avec la Communauté 360.

4 saisines ont été transmises à la Communauté 360 pour des jeunes maintenus au titre de l'Amendement Creton :

- ✓ 2 dans le Doubs : orientation FAM et orientation Foyer de Vie
- ✓ 1 dans le Jura qui a donné lieu à 2 notifications : orientation FAM et orientation Foyer de Vie
- ✓ 1 en Côte d'Or : orientation MAS

III. MISE EN ŒUVRE DU PROJET DU DISPOSITIF

III.1. PRÉSENTATION ET BILAN DES ACTIVITÉS MISES EN ŒUVRE

III.1.a. Réponses aux besoins en matière de santé somatique et psychique (2.1 SERAFIN)

Les diverses collaborations se sont poursuivies, permettant d'assurer le suivi médical des jeunes (1.1.1.2 CPOM) :

- ✓ avec 14 médecins psychiatres,
- ✓ CHS de Novillars, JDJ Adolescents, Espace Accueil Ado de l'Hôpital de Besançon, ADNA Besançon, Discus à l'hôpital de jour de Montbéliard, EMA25, DAPEH, EMIL, CRDV, CGI de Morteau, CGI de Pontarlier, CMP Jules Verne (Besançon, Valdahon, Maîche), PAMO et CMPP de Pontarlier, Maison de l'adolescent de Besançon, Centre Hospitalier Intercommunal de Haute-Comté, Centre hospitalier Jura Sud, Centre de biologie médicale 25, Pharmacies de secteur, EDC Franche Comté, CHU Besançon, Cabinet Médical de Levier, Hôpital Necker de Paris, Equipe Mobile de soins palliatifs, CMP Arbois, Equipe Relais Handicap Rare (ERHR), HDJ Bavilliers, CRP, REPOP, CRRF Salins de Bregille, CRIAVS, CRA, CAMPS etc.

SUIVIS MEDICAUX ET PARAMEDICAUX		
TYPE DE PROFESSIONNEL	Nb DE JEUNES	Nb DE SEANCES / CONSULTATIONS
Anesthésistes	4	4
Audio-prothésistes	1	1
Cardiologues	2	1
Chirurgiens orthopédiques	1	1
Dentistes	15	15
Endocrinologues	1	1
Ergothérapeutes DAME HD	6	172
Gastro-entérologues	1	1
Gynécologues	3	2
Kinésithérapeutes DAME HD	0	0
Kinésithérapeutes extérieurs	32	1272
Médecins généralistes	10	11
Médecin généraliste DAME HD	45	155
Médecin pédiatre DAME HD	53	348
Médecins MPR	33	18
Médecins (pédo)psychiatres DAME HD	17	26
Médecins (pédo)psychiatres extérieurs	33 dont 14 expertises	118
Néphrologue	2	1
Neuropédiatres	1	1
Neurologues	15	4
Neuropédiatres	2	2
Médecins ORL	5	3
Orthodontie	7	12
Opticien / Audilab	1	1
Orthophonistes DAME HD	31	881 dont 105 en co-intervention en classe
Orthophonistes extérieurs	30	759
Orthoptiste	5	4
Pédicure	2	2
Pneumologues	7	7
Podologue	0	0
Psychomotricienne DAME HD *	29	276 dont 5 bilans
Psychomotriciennes extérieures	53	688 dont 9 bilans
Radiologues	8	8
Spécialiste des troubles du sommeil	1	1
Urgences psychiatriques / pédiatriques	5	11

* Poste de psychomotricien(ne) de L'Éveil resté vacant 5 mois.

SUIVI PSYCHOLOGIQUE	Nb DE JEUNES	Nb DE SEANCES / CONSULTATIONS
Psychologues DAME HD * :		
RDV individuels	122	903
RDV extérieurs	9	19
Entretien familles	58	64
Entretien d'admission	17	-
Entretiens téléphoniques	61	74
Evaluations psychométriques (WISC IV ou WAIS IV).	13	11
Groupe « Paroles et Photos »	6	5
Groupe « Gestion des émotions »	12	14
Bilans	19	28
Atelier collectif de prévention	6	6
Psychologues extérieurs	1	14

* Suite aux départs des 2 psychologues des établissements : L'Éveil est en phase de recrutement depuis juillet 2023.

Le poste au CMPro Vaucluse est resté vacant 4 mois.

Sur les 32 conventions passées avec les libéraux (psychomotriciens, orthophonistes, kinésithérapeutes, équiciens), 28 concernent le Service PMO, où les besoins en orthophonie et psychomotricité sont en augmentation en raison des admissions de jeunes enfants ayant des troubles du langage plus importants.

SOINS INFIRMIERS	Nb	Nb DE JEUNES
Traitements :		
Antalgiques	875	93
Cutanées	9	5
Dermatologiques	100	38
Endocrinologiques	3	2
Epileptiques	1	1
Protocoles épilepsie	4	2
Gastroentérites	17	11
Gynécologiques	4 jeunes avec traitements contraceptifs réguliers.	
Infections fongiques / parasitaires	2	2
Injections	275	3
ORL	6	6
OPH	1	1
Psychiatriques	14779	38
Rhumes, angines...	154	86
Traumatologie	48	19
Transit	5	6
Vaccinations	20	18
Accompagnement prise de sang	37	27
Bilan sanguin	16	11
ECBU	6	2
Entretiens infirmiers	45	24
Entretiens avec les familles	396	68
Nursing, aide au repas	7	6
Passages à l'infirmier (raison autre que traitement)	689	57
Protocole calme et retrait	12	2
Tests antigéniques	45	24
Visites médiatisées	7	1
Gastrostomie	3615	5
Trachéostomie	1460	2

SANTÉ PUBLIQUE	MISE EN ŒUVRE DES SOINS ÉDUCATIFS ET PREVENTIFS (2.2.1 CPOM)	Nb DE JEUNES/FAMILLES CONCERNES
Information et prévention individuelle et/ou collective	- Compétences psychosociales : gestion du stress - Campagne de vaccination contre la grippe	14 50
Éducation pour la santé	- Hygiène des mains / Hygiène corporelle - Santé bucco-dentaire (Handident) - Nutrition - Contraception	8 6 7 7

III.1.b. Réponses aux besoins en matière d'autonomie (2.2 SERAFIN)

Dans la logique de compensation, les professionnels soutiennent l'acquisition et le maintien du maximum d'autonomie des personnes accueillies.

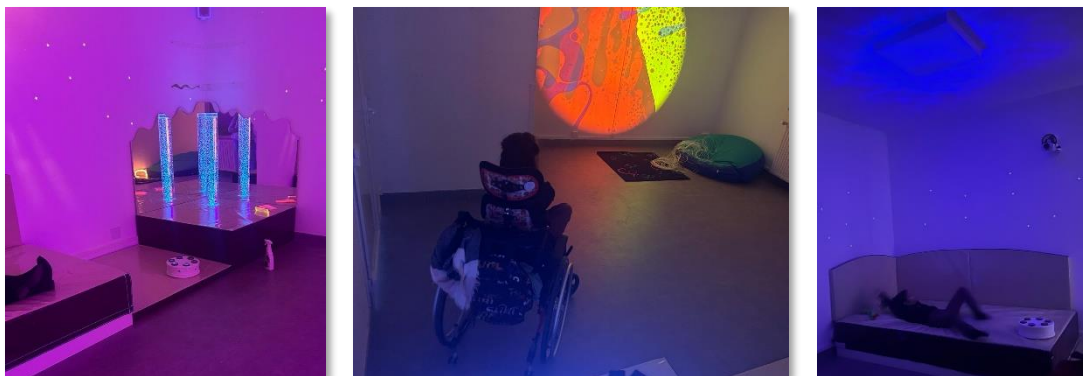
Accompagnements pour les actes essentiels, la communication, les déplacements, la sécurité (2.2.1)

BESOINS EN MATIÈRE D'AUTONOMIE	FAIT SEUL	AIDE PARTIELLE	AIDE TOTALE
Toilette (hygiène du corps et des cheveux)	110	43	29
Hygiène intime (passage aux toilettes, élimination, menstruations...)	124	37	21
Entretien du corps (coiffure, rasage, manucure, ...)	98	55	29
Habillage (brassières, fermetures, lacets...)	114	40	28
Aide à la prise des repas	132	26	24
Mobilité (autonomie à la marche)	138	19	25
Aide à la communication :			
pour comprendre	101	64	17
<u>pour être compris</u>	103	61	18
Aide à la gestion du stress	52	119	11
Repères spatiaux :			
dans l'ESMS	131	32	19
<u>hors ESMS</u>	92	53	37
Repères temporels	102	42	38
Transferts (poly, IMC)	-	10	19

Sont également mis en place :

- ✓ Depuis février 2023, le DAME Haut-Doubs bénéficie sur le site de l'Éveil d'une nouvelle salle Snoezelen. Cet espace multi sensoriel offre un refuge en dehors du temps, où les 5 sens sont mis en exergue dans un but thérapeutique. Elle permet aux jeunes polyhandicapés, entre autres, de pouvoir développer et réguler leurs émotions dans un cadre de libre-choix (autodétermination), sans contrainte ni exigence, permettant ainsi d'améliorer leur quotidien.

La perspective du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) facilitera également l'ouverture de cette salle à des jeunes qui pourront aussi en profiter dans une logique « d'inclusion inversée ».



- ✓ Des activités sportives en fin de journée ont pour objectif de libérer les tensions accumulées tout au long de la journée : Bike and run, VTT, foot, multi-sports, basket, sports de raquettes, renforcement musculaire, footing, danse, relaxation, judo, balades... → 118 séances avec des groupes de 8 jeunes maximum.
- ✓ En lien avec le CDSA, l'activité aisance aquatique a été proposée à 7 enfants du Service PMO. Pendant 5 jours consécutifs, les enfants ont bénéficié de 2 séances hebdomadaires de 45 min de manière à être à l'aise dans le grand bain sans objet de flottaison.
- ✓ Séances de 45 minutes de « médiation animale » avec la chienne « Praline » sur les 2 établissements → 15 séances – 24 jeunes. Une jeune a bénéficié de 2 séances à domicile.

Ces suivis se poursuivront en 2024 de manière régulière.

- ✓ Interventions extérieures sur les 2 établissements :
 - Séances « bien-être, massage-assis » : 5 séances – 87 jeunes
 - Atelier socio-esthétique → 7 séances – 30 jeunes
- ✓ Atelier « jeux d'expression » : travail d'expression et d'imagination pour développer la communication, la confiance en soi → tous les mois – 6 jeunes de 6 à 7 ans.
- ✓ Groupe « Gestion des émotions » animé par la psychomotricienne et la psychologue de l'Éveil → 20 séances – 17 jeunes
- ✓ Séances d'équicie → 56 séances – 13 jeunes
- ✓ Obtention de financements pour :
 - une commande occipitale de fauteuil roulant électrique (21 000€) pour une jeune IMC.
 - un prêt de 2 tablettes à commande oculaire.

Autre accompagnement éducatif :

TYPE D'ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF	NOMBRE
Réunions des jeunes sur les Groupes de Vie	172
Séances individuelles réalisées par les référents éducatifs et référencées dans le PIA	2802
Contacts téléphoniques aux familles à l'initiative du référent	2076
Mails échangés (familles, partenaires...)	2621
Rencontres avec les familles sur site (hors temps de synthèses)	88
Rencontres avec les familles à l'extérieur (hors domicile)	40
Rencontres avec les familles au domicile	267
Accompagnements à l'extérieur (RDV administratifs, au PEC, CIO...)	76
Accompagnements à des RDV médicaux à l'extérieur	77
Accompagnements en visite et bilan de stage	189
Entretiens majorité	18
Entretiens 19 ans et 3 mois	12
Rencontres avec les partenaires sur site	44
Rencontres avec les partenaires à l'extérieur	313
TOTAL	8795

III.1.c. Réponses aux besoins en matière de participation sociale (2.3 Serafin)**Accompagnement à l'expression du projet personnalisé (2.3.1.1)**

TYPE DE REUNION	Nb
Élaboration du PIA en équipe pluridisciplinaire	135
Co-construction et validation du PIA avec le jeune et son représentant légal	147
Révision du PIA (= avenant au PIA)	56
TOTAL	338

100% des jeunes du Service PMO et du CMPro Vaucluse ont assisté au temps de co-construction et de validation de leur PIA. L'établissement L'Éveil revoit son organisation pour qu'en 2024, l'ensemble des jeunes y assiste également systématiquement.

100% des familles des jeunes mineurs, établissements et service confondus, étaient présentes et ont validé les PIA (2.4.1.1. CPOM).

Les quelques familles des jeunes majeurs non présentes ont eu, avec autorisation du jeune, une restitution du PIA.

Accompagnement au logement (2.3.2)

Le travail autour de l'habitat inclusif reste toujours à développer au CMPro Vaucluse, le recrutement d'un professionnel étant en cours. Cependant, un jeune du CMPro Vaucluse occupe l'appartement à Maïche depuis mars 2023 sur les week-ends et les congés :

- ✓ 120 nuits en 2023.

Pour le Service PMO, 1 convention de partenariat a été signée pour l'occupation d'un logement dans le cadre d'un stage :

- ✓ 11 nuitées.

Un travail en amont a été réalisé avec la jeune (repérage, courses, installation) ainsi qu'un bilan en fin de période.

Un jeune dans le cadre de son apprentissage a bénéficié de l'accompagnement de l'éducateur pour la gestion de l'occupation de son logement ainsi que de la partie administrative (CAF, compte bancaire, ..).

Un jeune a effectué 60 nuits en FJT dans le cadre de son apprentissage.

Accompagnement pour mener sa vie d'élève (2.3.3.1)

Les deux établissements disposent chacun d'une Unité d'Enseignement, avec un total de 7 classes.

- ✓ 103 ESS ont été réalisées en 2023.
- ✓ 100% des jeunes du Service PMO de maternelle et primaire sont scolarisés selon leur PPS :
 - 3 enfants sont à temps partiel, les autres sont à temps complet, bénéficiant d'interventions hors temps scolaire.

- ✓ 100% des jeunes en collège, MFR ou voie professionnelle sont scolarisés à temps plein :
 - 5 sont en contrat d'apprentissage.

Niveau scolaire des jeunes accueillis au 31/12 :

NIVEAU SCOLAIRE DES JEUNES	- 16 ANS	+ 16 ANS	TOTAL
Cycle I	29	14	43
Cycle II	26	41	67
Cycle III	12	13	25
Cycle IV	1	2	3
Voie professionnelle	1	15	16
TOTAL	69	85	154

Au 31/12, parmi les 154 jeunes accueillis :

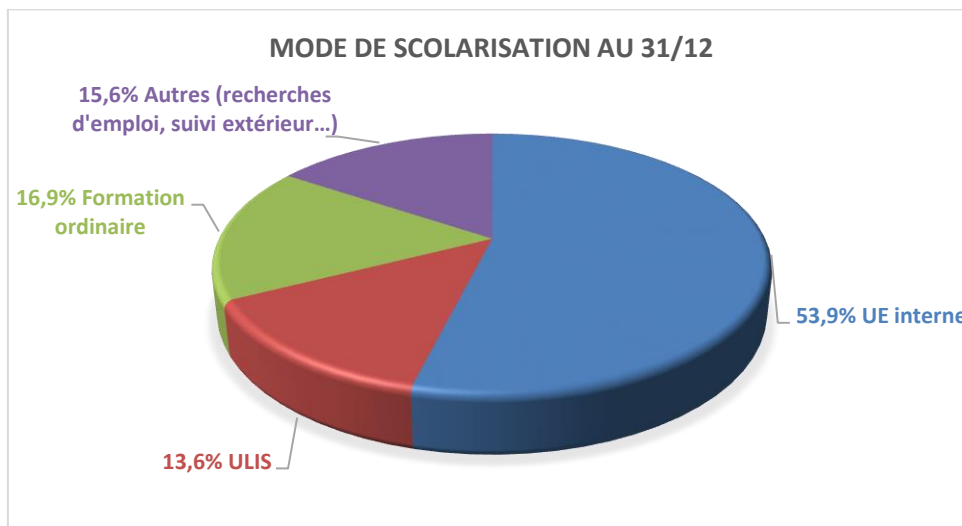
MODE DE SCOLARISATION	- 16 ANS	+ 16 ANS	TOTAL
Unité d'Enseignement Interne	30*	53	83
École Maternelle / Primaire	11	0	11
ULIS école	6	0	6
Collège	2	2	4
ULIS collège	11	1	12
Lycée Professionnel	0	1	1
ULIS Lycée Professionnel	0	3	3
MFR	1	7**	8
Centre de Formation + apprentissage	0	1	1
CNED	0	1	1
TOTAL	61	69	130

* dont 1 jeune en scolarité partagée et 1 AT comptabilisé sur les 3 (les 2 autres sont accueillis hors périodes scolaires).

** dont 5 en apprentissage

Sur les 24 jeunes bénéficiant d'un suivi autre que scolaire :

- ✓ 7 jeunes majeurs sont en recherche d'emploi,
- ✓ 6 sont déscolarisés en raison de leur état de santé : 3 jeunes mineurs polyhandicapés, 1 jeune majeure atteinte du syndrome de Kleefstra, 1 jeune mineure sur le registre du handicap psychique bénéficiant d'un PAG avec double notification et 1 jeune majeure hospitalisée à l'année.
- ✓ 11 jeunes maintenus au titre de l'Amendement Creton ne souhaitent plus être scolarisés.



Temps de scolarisation en interne dans l'année :

ÉTABLISSEMENT CMPRO VAUCLUSE				
PERIODES	CLASSE 1	CLASSE 2	CLASSE 3	SCOLARISATION EXTERIEURE (TEMPS INDIVIDUEL)
Du 03/01/23 au 07/07/23	Entre 9h30 et 20h	Entre 3h et 17h	Entre 3h et 14h	Cf. milieu ordinaire
NB D'ELEVES	10	18	22	2
Du 04/09/23 au 31/12/23	Entre 6h30 et 20h	Entre 6h et 14h30	Entre 3h et 11h	Cf. milieu ordinaire
NB D'ELEVES	12	14	13	2

* période 2 : 6 jeunes en suivis extérieurs

ÉTABLISSEMENT L'ÉVEIL					
PERIODES	CLASSE 1	CLASSE 2	CLASSE 3	CLASSE 4	SCOLARISATION EXTERIEURE (TEMPS INDIVIDUEL)
Du 03/01/23 au 07/07/23	Entre 2h15 et 7h30	Entre 4h et 18h30	Entre 6h et 17h15	Entre 11h45 et 24h	Cf. milieu ordinaire
NB D'ELEVES	12	10	11	10	0
Du 04/09/23 au 31/12/23	Entre 5h15 et 17h	Entre 6h et 24h	Entre 7h15 et 17h	Entre 6h et 17h15	4h
NB D'ELEVES	10	12	9	12	1

Temps de scolarisation par semaine au 31/12 au sein des 2 Unités d'Enseignement :

VOLUME HORAIRE	- DE 16 ANS	+ DE 16 ANS	TOTAL
2h à 6h	7	15	22
6h30 à 12h	7	25	32
12h30 à 16h	0	7	7
+ de 16h	18	3	19
TOTAL	32	50	80*

* non comptabilisés : 6 jeunes en suivi extérieur et 2 jeunes scolarisés à l'extérieur

Sur les 2 établissements, chaque jeune bénéficie au minimum de 3 heures d'Education Physique et Sportive Adaptée hebdomadaires.

Une jeune bénéficie d'un accompagnement par le Centre Régional pour Déficients Visuels (CRDV) : 15 séances pendant les temps de classe.

DIPLOMES ET CERTIFICATIONS OBTENUS	
ASSR 1	1
ASSR 2	8
CFG	9
CAP Cuisine	3
CAP SAPVER	1
Bac Pro TMA	1
TOTAL	23

Accompagnement pour préparer sa vie professionnelle (2.3.3.2)

REPARTITION DES JEUNES PAR ATELIER PROFESSIONNEL	NOYAU PROJET PROFESSIONNEL DETERMINE ENTRE 12 ET 21H DE FORMATION	DECOUVERTE
Restauration / Cuisine	13	18
Opérations Industrielles	10	21
Jardins Espaces Verts / Bois	15	25
Entretien du Linge et des Locaux	3	19
Apprentissages Fondamentaux/Activités spécialisées	45	

CERTIFICATIONS OBTENUES	NB JEUNES	NB DE COMPETENCES VALIDEES
RSFP Ouvrier des Espaces Verts	2	6 et 4

Visites organisées dans le cadre des ateliers professionnels :

- ✓ ESAT de Morteau → 17 jeunes
- ✓ ESAT Maîche → 6 jeunes
- ✓ ESAT Cramans → 14 jeunes + 6 jeunes
- ✓ UPC Brognard → 5 jeunes
- ✓ Emmaüs Maîche → 14 jeunes
- ✓ Klaus Morteau → 7 jeunes
- ✓ Escargot des Chazeaux → 8 jeunes
- ✓ ESAT Ornans → 6 jeunes
- ✓ Participation au « DuoDay » à Besançon : France Bleu – EHPAD des 7 collines – Stanley Black & Decker → 3 jeunes
- ✓ Technique de flocage de T-shirts → 12 jeunes



DuoDay



Visite de l'UPC Brognard



Flocage de T-shirts

Partenariat hors DAME :

Le CMPro Vaucluse accueille régulièrement un groupe de jeunes de l'IMP L'Esperel au sein de ses ateliers professionnels → 11 jeunes – 7 journées.

Évaluations :

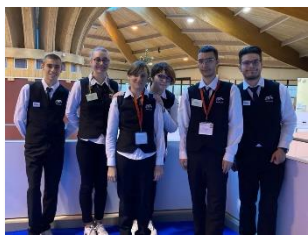
D'abord destiné au suivi des compétences des travailleurs en ESAT, le CMPro Vaucluse s'est porté volontaire pour tester dans sa structure le logiciel Wikikap. Depuis juillet 2023, les équipes de formation professionnelle, sportive et scolaire renseignent et évaluent de manière régulière les compétences travaillées. Les jeunes et leurs familles ont un accès par le biais d'Internet pour consulter à tout moment leurs données et l'évaluation de leur travail dans les différents domaines.

Ateliers « Restauration » / « Cuisine » :

L'Atelier « Restauration » forme aux compétences des référentiels « Aide-cuisinier en collectivité » et « Serveur de restaurant ».

- ✓ 627 déjeuners confectionnés
- ✓ 49 convives au restaurant d'application
- ✓ 33 demi-journées à l'extérieur : courses pour l'intendance de l'atelier. Travail sur la socialisation, le savoir-être, l'autonomie
- ✓ 2 mises à disposition à Besançon Micropolis (CCAS / CAMPS - 1800 personnes) → 6 jeunes
- ✓ Réalisation des gâteaux d'anniversaire
- ✓ Préparation de buffets salés / sucrés :
 - Assemblée Générale de l'AHS-FC → 150 personnes (+ service)
 - Assemblée Générale du Club Alpin Français → 100 personnes
 - Collation pour les CVS → une vingtaine de personnes, 4 fois dans l'année
 - Inauguration de la salle Snoezelen : accueil de 3 jeunes de l'atelier « Cuisine » de l'établissement l'Eveil pour la préparation (40 personnes)
- ✓ Remise des portefeuilles RSFP pour 3 jeunes à l'AFPA de Besançon

- ✓ Atelier cuisine organisé conjointement entre l'éducatrice technique du CMPro Vaucluse et une éducatrice du Service PMO : sur les périodes de vacances, 4 jeunes du Service PMO se rendent à l'atelier Restauration afin de développer l'autonomie en travaillant en binôme (pair-aidance) tout en respectant les règles d'hygiène et de sécurité. → 2 séances en 2023



Service à Micropolis



Gâteau d'anniversaire



Remise des portefeuilles - Afpa



Préparation buffet Eveil / CMPro Vaucluse

Atelier « Entretien du Linge et des Locaux » :

L'Atelier « Entretien du Linge et des Locaux » forme aux compétences des référentiels « Agent de nettoyage de locaux » et « Agent polyvalent de blanchisserie ».

Une fois par semaine, l'atelier se déplace à Valdahon pour effectuer l'entretien des locaux du Service PMO : 41 demi-journées → 17 jeunes

L'atelier est aussi régulièrement mis à disposition à la Maison d'Accueil de Sancey pour l'entretien des chambres : 14 journées → 8 jeunes



Entretien de la Maison d'Accueil de Sancey

Ateliers « Jardins Espaces Verts » / « Bois » :

L'Atelier « Jardins Espaces Verts » forme aux compétences du référentiel « Ouvrier des Espaces Verts ».

- ✓ 5 chantiers de tonte et de débroussaillage ont été effectués chez les habitants de la Commune de Vaucluse afin d'appliquer et reproduire les techniques et règles de sécurité apprises en formation.
- ✓ À la fin de l'hiver, la serre est employée pour faire des semis de divers légumes qui sont ensuite proposés à la vente.
- ✓ Le Parc Naturel du Doubs Horloger est intervenu auprès de l'ensemble des jeunes du CMPro Vaucluse afin de les sensibiliser aux plantes exotiques envahissantes et engager un partenariat avec l'atelier pour limiter la prolifération de la Renouée du Japon. Le chantier débutera en 2024 à Battenans Varin.
- ✓ Les périodes hivernales sont quant à elle consacrées au travail du bois et à la fabrication de divers meubles et objets qui sont, eux aussi, proposés à la vente.



Passage des RSFP : débroussaillage et tonte



Mobiliers et nichoirs fabriqués en atelier

Atelier « Opérations Industrielles » :

L'Atelier « Opérations Industrielles » forme les jeunes aux compétences du référentiel « Agent de conditionnement ».

PARTENAIRES « HORS LES MURS »	EFFECTIF	FREQUENCE	2023
Klaus	par groupes de 6 à 7 jeunes	1 jour / semaine	35 journées – 11 jeunes
ESAT Maïche	groupe de 4 jeunes	1 jour / semaine	5 journées – 5 jeunes

Sur site, le partenariat se poursuit avec des chantiers pour L'Escargot des Chazeaux et Klaus : conditionnement, confection de sachets...

Les activités sont variées : tri, comptage, regroupement de composants / atelier « Informatique » (démontage / montage de postes informatiques) / fabrication d'objets avec la station de découpe laser pour ensuite les proposer à la vente.

L'atelier a également réalisé 2 trophées, remis par l'humoriste Olivier de Benoist lors du Festival "Humour en Court".



Objets découpés réalisés avec la station de découpe laser



Les trophées remis par M. Olivier de Benoist



Atelier Klaus

Ateliers « Apprentissages Fondamentaux » et « Activités spécialisées » :

Les activités effectuées dans ces ateliers viennent en appui à la scolarité et aux ateliers professionnels. Le travail est particulièrement centré sur : la motricité fine, la dextérité, la concentration, les interactions sociales, la socialisation, l'accompagnement et/ou du soutien scolaire, le travail autour de l'estime de soi et du bien-être, la mise en application de sa créativité, de son imagination etc. Cf. RA 2022



Travail de la dextérité, de la motricité fine etc.

Accompagnement à la vie affective et sexuelle (2.3.3.5)

- ✓ Au CMPPro Vaucluse, le partenariat avec « Rés'Ado Haut-Doubs » s'est poursuivi avec l'animation d'une séance. Tous les jeunes ont bénéficié de leur intervention sur l'année 2022-2023. (cf. RA 2022).
- ✓ Suite à la formation « Éducation à la Vie Intime, Affective, Amoureuse et Sexuelle » des professionnels (cf. partie III.4.b), la reprise de l'animation des ateliers Éducation à la Vie Intime, Affective, Amoureuse et Sexuelle auprès des jeunes est prévue pour début 2024.

- ✓ Au Service PMO, une séance avec 6 jeunes a été réalisée. La psychologue a fait des séances en individuel, adaptées à la maturité de chacun : 35 jeunes concernés et une séance collective avec 6 jeunes.
- ✓ Une jeune et sa famille ont été accompagnées par le CRIAVS, en lien avec la psychologue et le médecin pédopsychiatre coordinateur du Service PMO.

Accompagnement pour participer à la vie sociale et développer l'autonomie dans les transports (2.3.4)

L'ensemble des professionnels mettent en œuvre de manière régulière des actions pour donner des repères et des outils à chaque jeune afin qu'ils créent et entretiennent les liens sociaux au quotidien : accompagnement pour diverses démarches, accès aux loisirs, manifestations culturelles, courses etc. (cf. partie III.2.)

L'utilisation des transports en commun est travaillée de manière individuelle ou collective en fonction des besoins et projets de chaque jeune. Un travail conjoint entre établissements et Service est envisagé pour 2024.

La question du permis de conduire est posée lors de l'élaboration du PIA des plus de 16 ans. Les professionnels, en lien avec les responsables légaux, peuvent si besoin accompagner la démarche d'inscription et la préparation au code et au permis de conduire.

Il en est de même pour tout autre type de démarches en lien avec la majorité (démarches auprès d'une banque, de la Mutuelle, de la Mairie, abonnement téléphonique, création de boîte mail etc.). L'ensemble des jeunes et leur famille sont systématiquement interrogés sur leurs attentes et besoins, en leur laissant le choix d'être accompagnés ou non par les professionnels.

III.2. OUVERTURE DE L'ÉTABLISSEMENT A ET SUR SON ENVIRONNEMENT

SORTIES LOISIRS – CULTURE – SPORT (2.6.1.1. CPOM)	NB DE JEUNES	NB DE SORTIES
Lieux touristiques / Monuments / Marchés festifs / Expositions	62	14
Commerces / restaurant	71	60
Bibliothèque / Médiathèque / Ludothèque / jeux de société	36	12
Spectacles / Concerts / Cinéma	73	11
Piscine (*) Eveil : Bowling / Patinoire ?	48	14
Promenades / Pique-niques / barbecue	94	91
Pêche / pétanque	16	3
Habilités sociales (fête de la musique...) / Sorties en autonomie	61	7
Match de rugby	7	1
	-	213

* Celles-ci concernent les sorties piscine en dehors des séances d'EPSA.

CAMPS (2.6.1.2. CPOM)	NB DE JEUNES	NB DE JOURS
Foucherans	11	3
Basse-sur-le-Rupt	11	4
Peigney	7	3
Kembs	8	3
Saran	2	3
Tignes	6	5
Châteauroux-les-Alpes	6	4
Levier	4	2
Levier	4	2
Pierrefontaine-les-Varans	8	3

- ✓ En 2023, un Groupe de Réflexion Interinstitutionnel de Travail (GRIT) s'est mis en place sur le territoire du Haut-Doubs en collaboration avec la Direction Territoriale des Solidarités du Haut-Doubs (DTSHD), la psychiatrie, les services de prévention et l'ensemble des acteurs du social et du médico-social du secteur « Enfance » → 4 rencontres en 2023.
- ✓ En février 2023, le DAME Haut-Doubs a signé sa première convention de partenariat avec l'association « **P'tits bouts de ficelle** » qui a pour vocation de mener des actions bénévoles et de financer différents projets grâce à la générosité de donateurs privés et de sociétés. Grâce à eux, la salle Snoezelen a pu voir le jour tout comme divers projets : parapente pour les personnes à mobilité réduite, théâtre etc.



Signature de la convention entre « P'tits Bouts de Ficelle » et le DAME Haut-Doubs

- ✓ Sorties, visites et activités des groupes de vie : Citadelle de Besançon, zoo de Mulhouse, Maison de l'environnement, ferme, Chaux-Neuve, Vaux-et-Chantegrue, Saut du Doubs, Panier à Paroles, animation « jeux de société » à Maîche, journée « Koh-Lanta », sortie pêche, pétanque, visite d'une caserne de pompiers, randonnées, pique-niques, barbecue, marché de Noël, fête de la musique, découverte des métiers de « sanglier », apiculteur...



Fête de la Musique avec les Vauclusiens



Visite d'une caserne de pompiers



Saut du Doubs



Journée Koh-Lanta

- ✓ Atelier « créatif » : constructions, bricolages, expositions... : travail de l'imagination et de la motricité fine, découverte de lieux et d'arts nouveaux, favoriser les échanges dans le respect de chacun, aller au bout d'un projet avec ses propres compétences → 7 séances, 27 jeunes
- ✓ Atelier musique : initié fin 2023, a pour but de favoriser l'écoute et la détente, découvrir et créer des instruments, des sons et des mélodies, oser se montrer → 4 séances en soirée, 11 jeunes
- ✓ Dans le cadre de la convention avec « Le Soleil Brille Pour Tout le Monde »
 - « Savoir rouler à vélo » → 5 séances, 4 jeunes
 - Activités balades, créatives ou sportives en lien avec l'éducatrice sportive du soleil Brille pour Tout le Monde (escalade, VTT), danse, natation ... mises en place à chaque vacances scolaires → 318 actes
- ✓ 16 jeunes du Service PMO ont bénéficié d'un mini séjour inclusif « activités de découverte de la flore » d'une nuitée pour les plus petits (âgés de 5 à 9 ans) et de deux nuitées pour les plus grands (âgés de 13 à 16 ans) autour d'activités sportives. Ce fût l'occasion de travailler la séparation, les relations de groupe, le respect du cadre et des règles de vie, l'autonomie.



Atelier créatif



Escalade



Savoir rouler à vélo

- ✓ Temps festifs :
 - 7 juillet : portes ouvertes à L'Éveil et soirée au CMProu Vaucluse. Ces 2 temps étaient ouverts au public et aux familles, ce fût l'occasion de montrer tout le savoir-faire des jeunes. Au programme :

buvette, petite restauration, close-up de magie et radio P'tit Gibus qui diffusait en direct depuis le CMPro Vaucluse.

- 19 décembre : repas de Noël de l'Éveil au casino de Salins-les-Bains avec la venue du Père Noël.
- 22 décembre : soirée de Noël des jeunes du CMPro Vaucluse avec repas et DJ.



Après-midi du 7 juillet

Soirée du 7 juillet : remise des diplômes



Repas de Noël

Soirée de Noël

✓ Sport partagé / ouvert sur l'extérieur :

- 10 journées UNSS : escalade, Bad-Ten, Bike and Run, multiactivités, randonnée, paddle, canoë, course d'orientation, ski. Les collégiens sont « guides » pour ceux des établissements → 31 jeunes.
- Raid Handi-Forts → 2 jeunes en équipe avec des collégiens de Sancey.
- Championnats de France de Duathlon à Saran → 2 jeunes – 3 jours
- Séjour de Sports adaptés à Châteauroux-les-Alpes → 6 jeunes – 4 jours
- Journée omnisport organisée par les étudiants de l'UFR STAPS → 14 jeunes
- Journée La Lycéenne : journée sportive « spéciale filles » axée sur la solidarité, les différences, le partage, avec tous les lycées de Franche-Comté → 12 jeunes
- 3 journées Handi-foot (clubs de Valdahon-Vercel, Belfort et Audincourt) → 12 jeunes
- Journée Aqualudique à la piscine Mallarmé en présence d'écoles primaires de Besançon et des établissements spécialisés du Doubs.
- Participation à un cours de Zumba en plein air dans le cadre d'une soirée « Octobre rose » à Belleherbe → 10 filles
- Match de coupe du monde de Rugby Uruguay-Namibie au Stade Gerland de Lyon : 7 jeunes des 2 établissements
- Marche culturelle à Villers-le-Lac, une balade dans la forêt et découverte de photos de paysages prises par des artistes de la région.
- Plusieurs jeunes de l'Éveil ont découvert les joies du ballon ovale depuis septembre 2022. Tous les lundis, ils profitent des installations du CA Pontarlier pour faire des exercices physiques et découvrir les rudiments du rugby. Pour les récompenser de leur investissement, 5 jeunes (dont 3 jeunes hébergés 365 jours dans l'établissement) ont ainsi pu donner le coup d'envoi d'un derby de rugby dimanche 2 avril. Ils ont ainsi pu ressentir la ferveur de tout un stade et d'une foule venue massivement (1 500 personnes).

VILLENUEVE-D'AMONT

Les jeunes de l'IME ont donné le coup d'envoi du match CAP – Saint-Claude



Sous la pluie et les vivats de la foule, venue en nombre ce dimanche à Paul-Robbe.

Photo ER/DR

Plusieurs adolescents de l'IME de Villeneuve-d'Amont ont découvert les joies du ballon ovale depuis le mois de septembre 2022. Tous les lundis, ils profitent des installations du CA Pontarlier pour faire de l'exercice physique et apprendre les rudiments du rugby sous la houlette d'Arthur Boillot. Un rapprochement qui a été favorisé par la présence, dans les deux camps, de

Paul Bouet (joueur de l'équipe fanion du CAP et directeur adjoint de l'IME) et d'Anthony Montandon (salarié de l'IME et coach de la réserve). Pour récompenser les jeunes de leur investissement, plusieurs d'entre eux ont été invités à suivre le choc de dimanche à Paul-Robbe entre le CAP et Saint-Claude. Ils ont même pu donner le coup d'envoi fictif, Brian en profitant

pour aller agiter entre les poteaux, sous les hurrahs de la foule, venue en nombre pour supporter les Jaunes et Bleus contre l'adversaire janssien. Avec un happy end sur le gong et dans une ambiance de feu, grâce à un essai collectif, transformé par Stander, qui a permis au CAP de s'imposer sur le score de 24 à 23. Une journée forcément pleine d'émotions pour les adolescents de l'IME.

Lundi 20 mars 2023

PON

PONTARLIER

L'inclusion par le rugby pour les jeunes de l'IME de Villeneuve-d'Amor

Travailler la motricité, la cohésion de groupe et la gestion des émotions via l'apprentissage du rugby. Voilà ce qui est proposé à des pensionnaires de l'IME de Villeneuve-d'Amont depuis le mois de septembre, en partenariat avec le CAP. Des sessions particulièrement appréciées par les jeunes.

« Aller, on va commencer par du renforcement musculaire. On va jouer après, pas de souci, mais là, tout le monde se met à quatre pattes et on fait le dos rond. » Actuellement apprenti auprès du CAP Rugby, en contact avec Haur-Denis Formation, Arthur Boillot donne ses conseils à un public un peu agité mais très enthousiaste. Il s'agit d'adolescents venus de l'IME (Institut médico-éducatif) de Villeneuve-d'Amont, qui ont pu l'habitude d'entretenir les terrains du CAP Rugby tout les lundis matinaux.

« Ils sont porteurs de handicap mais n'ont pas de problème de motricité. L'inscription de Tristan qui est en fauteuil roulant », explique celui qui était encore joueur la saison passée, « les difficultés portent plus sur la concentration, la compréhension des consignes, la coordination. Il faut donc prendre le temps d'un élève de démontrer, de répéter les consignes. Et ils sont tous capables de faire de belles choses. »

Des qualités et des personnalités se révèlent « C'était un match adorable. 53-10 ! La première mi-temps



Des jeunes de l'IME de Villeneuve-d'Amont s'entraînent sur les installations du CAP pour échauffer.

Aucun d'entre eux n'avait pratiqué le rugby. « Moi, je pratiquais le basket avant, je n'avais jamais touché un ballon de rugby. Mais c'est super ! Et ce que je préfère, c'est la partie à dix », lance Bryan, idole sportive attitré de la victoire historique des Bleus en Angleterre.

« Moi, j'aime bien toucher le ballon », assure Tristan, qui parvient à se démancher en pivotant habilement son fauteuil, « mon papa faisait du rugby mais il a

été un peu blessé mais il est super bien joué après. » Chacun s'est découvert des atouts selon les phases de jeu comme Liam, devenu le preux du jeu au pied, l'ainé tout court, assure de son côté, Georges-Alain, alors que le groupe s'est réfugié dans la salle de musculation.

« Ça va être quand même le foot. » Des qualités se sont révélées, des personnalités aussi. « Je ne m'y attendais pas, c'est assez impressionnant de voir la différence de comportement, chez certains, quand ils sont sur le terrain et quand ils sont à l'IME », assure Paul Bouet, directeur adjoint de la structure de Villeneuve-d'Amont et joueur du CAP. On est situé en milieu rural, on n'est pas. Ça leur fait du bien d'être là.

Les jeunes seront présents pour le match contre Saint-Claude



De gauche à droite : Liam, Thomas, Anthony, Georges-Alain, Arthur Boillot, Mehdi et Paul Bouet ; au premier rang : Bryan et Anthony Montandon. Photo ER/DR.

Si Arthur Boillot n'est à bien le projet et se change de l'entraînement des jeunes, le lien entre le CAP et l'IME s'est fait naturellement avec Paul Bouet et Anthony Montandon, qui ont un pied dans les deux structures. « A l'IME, c'est Paul le chef, ici sur les terrains, c'est moi », plaisante le dernier. « Un grand merci au club, qui nous a tout de suite accueillis et qui nous ont installés à notre disposition », complète le premier. Pour

récompenser les adolescents de leur investissement, deux jeunes sont dans les têtes : « On va les amener au stade pour le match contre Saint-Claude, le 2 avril. Soit pour le coup d'envoi, soit pour une petite animation à la mi-temps ». In fine Anthony « Saint-Claude ici, c'est 1 500 personnes. C'est la première fois qu'ils assisteront à un match, pour la plupart d'entre eux. Bien sûr, les termes d'inclusion sociale, ce sera une très bonne

chose pour les jeunes. » On devine pourquoi aussi intégrer le fameux « rugbyathlon », qui fait entrer en fin de saison avec les entreprises partenaires du club. « C'est un petit parcours à réaliser avec des activités à transformer. C'est ultra-abordable et les intégrer dans ce projet avec des personnes valides, c'est très intéressant et ils en sont largement capables », assure Anthony Montandon.

BILLET La Coupe de monde aura aussi lieu à Pau

En plus des stages commencent Villeneuve-d'Amont, le club a prévu une mini-compétition sur les dates de la Coupe du monde se déroulant sur les terrains d'octobre prochains.

« L'idée serait d'organiser un tournoi où les élèves qui représentent le club. Et ensuite, un tournoi à l'automne, d'ailleurs, ça va être d'actualité. On prévoit ça la Coupe du monde. »

On ne sait pas encore s'il y aura des matchs, pour déterminer si la peine d'Antoine Disposit et de



Coupe du monde de rugby



Journée « La Lycéenne »



Sport partagé : Bike & Run



Octobre Rose

Dans le cadre des séances d'EPSA, 21 jeunes ont une séance de piscine hebdomadaire.

✓ Projets pédagogiques :

- Exposition photos, séance de cinéma, Coupe du monde de rugby, construction d'un ordinateur en carton pour travailler les différentes notions de français et mathématiques.
- Projet radio « P'tit Gibus » avec comme objectifs la découverte et l'utilisation des différents éléments de cet outil de communication, apprendre à réaliser un reportage, un interview en organisant ses idées et en s'exprimant de manière adaptée, réaliser les différentes étapes d'une émission etc. → 9 séances, 18 jeunes, 2 émissions en direct.
- 2 temps de rencontres et d'échanges : l'un à l'école Pergaud de Levier et l'autre à L'Éveil avec, au programme, un parcours sensoriel pieds nus, la fabrication de petits coussins tactiles, du sport partagé et un parcours moteur avec les yeux bandés.



Émission Radio P'tit Gibus



Échange école Levier / Éveil

- ✓ Présentation des activités et visites des 2 établissements : 27 jeunes accompagnés de leur famille. 16 admissions actées dans l'année (6 prévues pour 2024).

III.3. EXPRESSION ET PARTICIPATION DES USAGERS

8 CVS se sont tenus dans le DAME Haut-Doubs en présence des représentants des familles (2.4.1.1. CPOM). Parmi eux, 2 CVS extraordinaires étaient dédiés à la co-construction des préconisations suite aux résultats des enquêtes de satisfaction ainsi qu'à la présentation et la validation de différents documents : Charte des Droits et Libertés en FALC, Plaintes et Réclamations, suivi des événements Indésirables...

Au CMPro Vaucluse, des temps de parole ont lieu toutes les semaines dans chaque groupe de vie, en présence des éducateurs et de l'ensemble des jeunes du groupe. C'est l'occasion notamment de renseigner régulièrement un support d'évaluation des repas qui sert lors des « Commissions menus » : 9 commissions ont eu lieu en 2023, en présence d'un jeune représentant de chaque groupe, du cuisinier, d'un cadre et d'un intervenant extérieur.

En 2023, 87 articles ont été postés sur le blog du CMPro Vaucluse avec plus de 6000 visites enregistrées.

III.4. MOYENS HUMAINS

III.4.a. Organigramme :

Le DAME Haut-Doubs dispose de 118,03 ETP comprenant 2,96 ETP de remplacement à l'Éveil.

Au 31/12, cela représentait 131 personnes, auxquelles s'ajoutent 7 ETP d'enseignants.

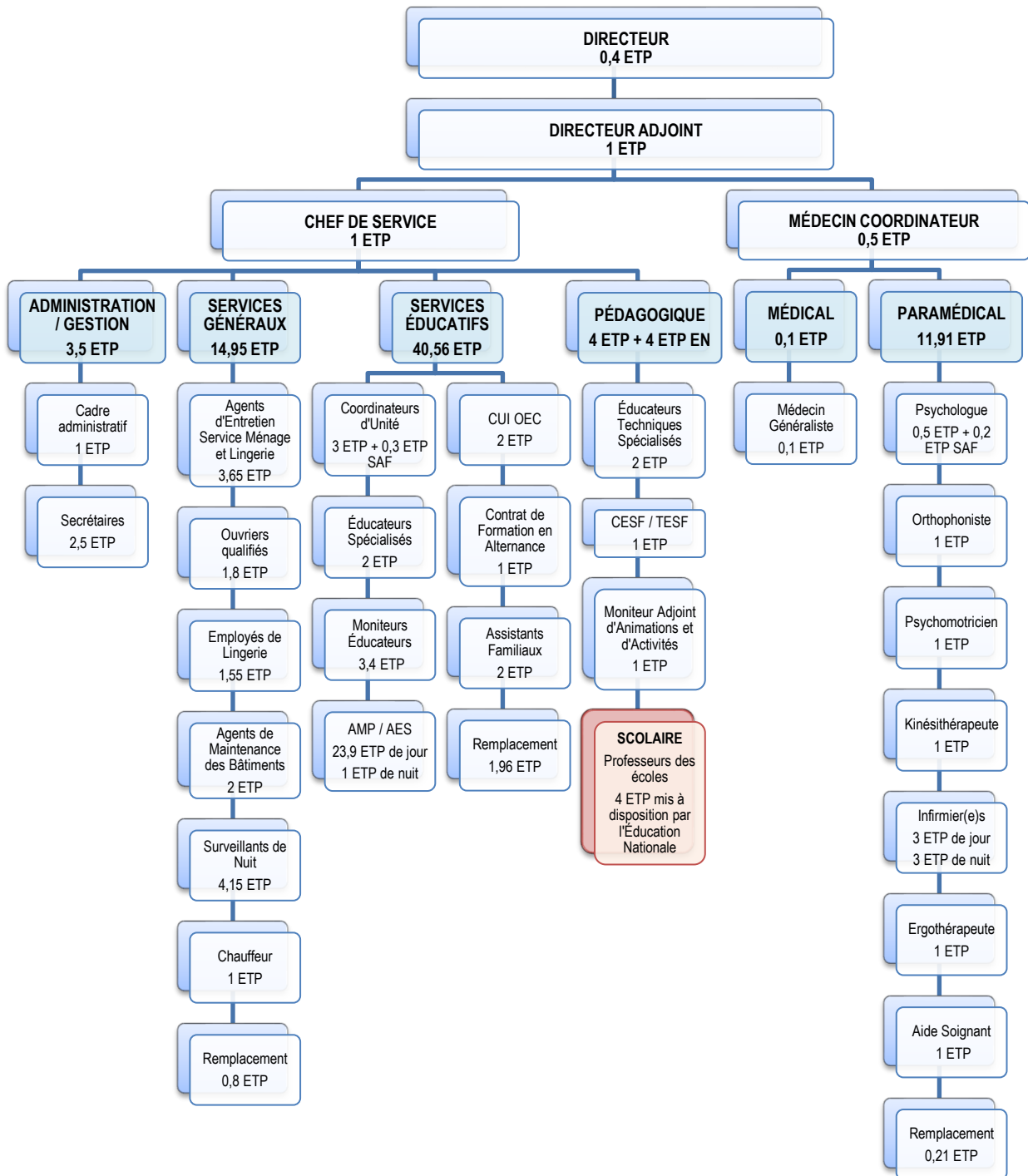
Les ETP de Direction sont passés de 7 ETP à 6 ETP : afin de soutenir la mise en place du DAME Haut-Doubs, un des 2 postes de Chef de Service de l'Éveil a été maintenu jusqu'en mai 2023 (départ en retraite).

MOUVEMENTS	SORTIES	EMBAUCHES
Direction	1	0
Éducatif	5	6
Médical	2	1
Paramédical	3	2
Services Généraux	4	2
TOTAL	15	11

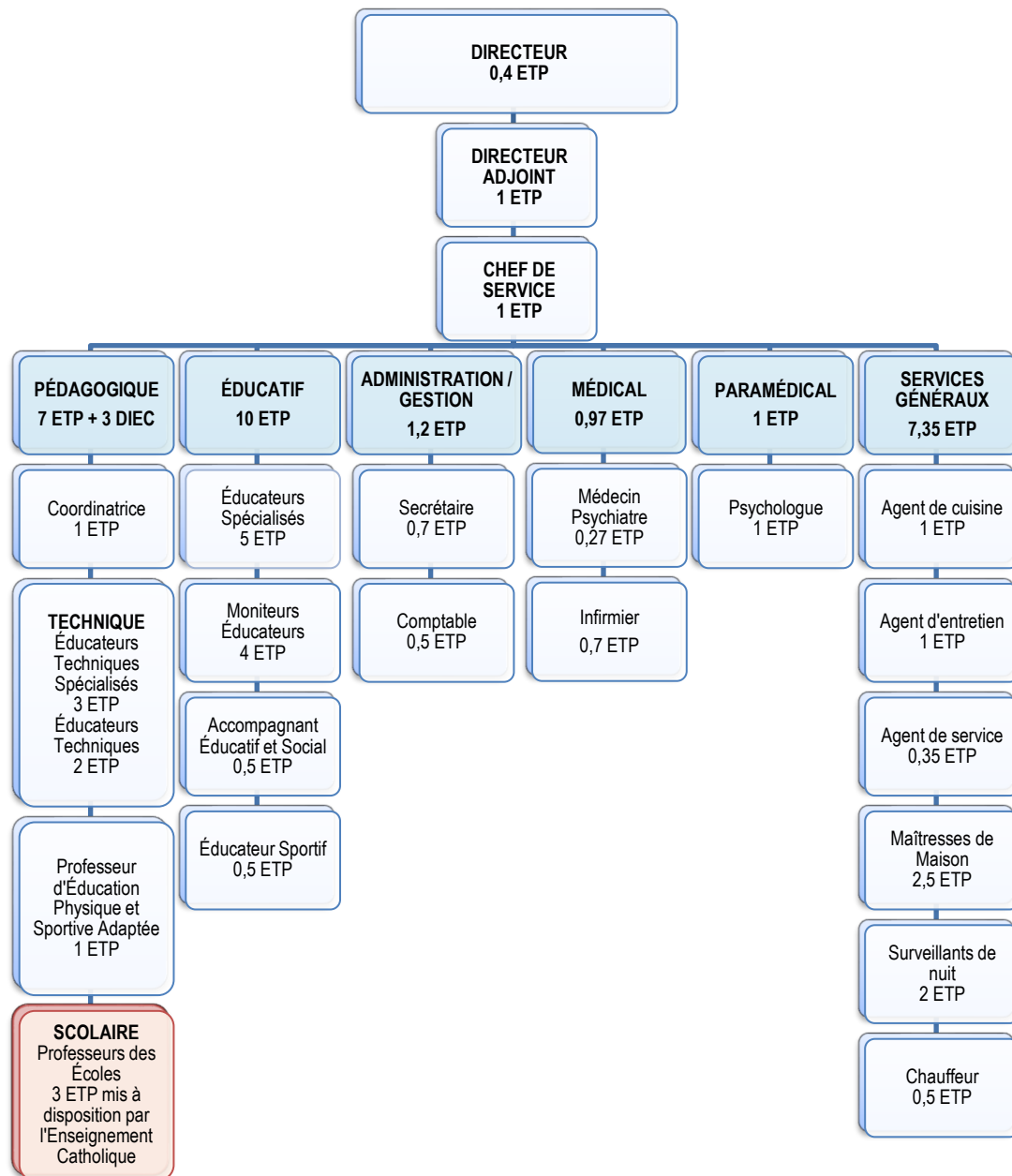
Démarches pour favoriser les recrutements :

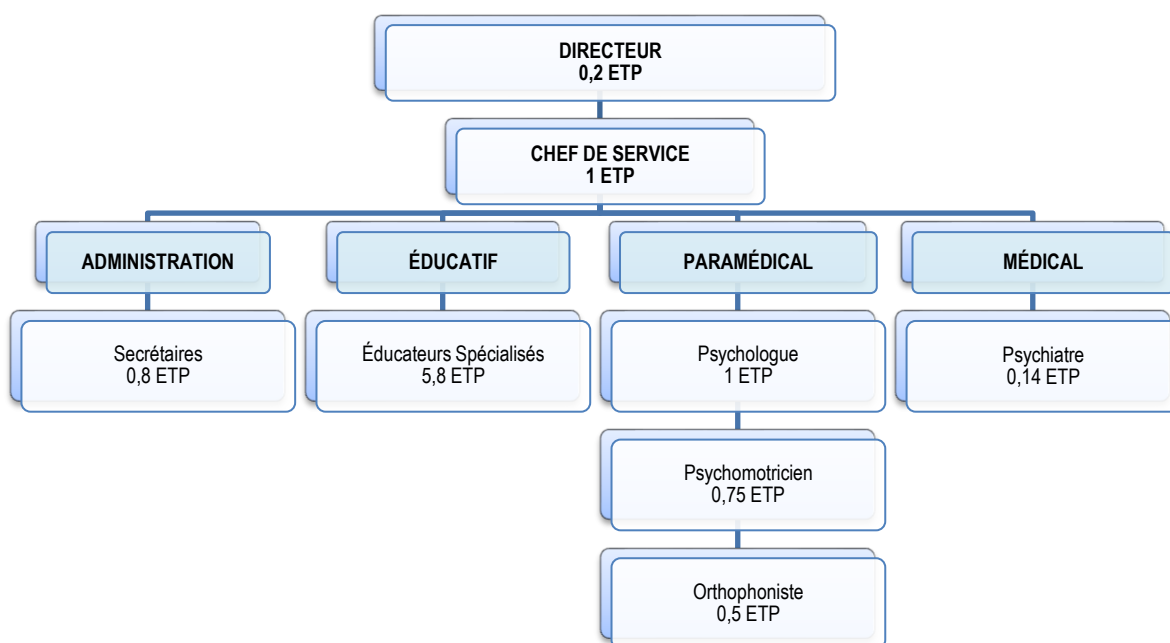
- ✓ Passages sur les radios locales, articles de presse, journée portes ouvertes sur site, réunions d'information à Pôle Emploi afin de présenter la fonction de Familles d'Accueil Spécialisées. Un parrainage s'est mis en place grâce à ces interventions et le recrutement d'une Assistante Familiale devrait se concrétiser courant 2024.
- ✓ Mise en place de la plateforme « Hublo » visant à faciliter les remplacements tout en évitant les contrats Interim. Au 31/12, et après un mois de fonctionnement, l'Éveil comptait 21 membres. 20 missions sur les 21 postées ont pu être pourvues.

ETABLISSEMENT EVEIL – 77,92 ETP



ETABLISSEMENT CMPro VAUCLUSE – 29,92 ETP



SERVICE PMO – 10,19 ETP

III.4.b. Formations / Analyse de la pratique :

32 FORMATIONS	NB DE SALARIES
Événements indésirables	32
SST Formation initiale	2
IRTS-DEIS	1
Animateur de la méthode : accompagné traceur	2
Analyse de la pratique : 21 séances	59
Prévention des risques routiers sur piste glissante	10
Vie intime, affective et sexuelle : accompagnement psycho-éducatif des enfants et adolescents en situation de handicap	11
Animer des ateliers d'EVIAS (Éducation à la Vie Intime, Affective, Amoureuse et Sexuelle)	6
Analyser les événements indésirables : de la réception de la fiche à la communication du plan d'action-ERAGE	1
Expression théâtrale - Niveau 1 : moyen privilégié pour développer les capacités d'expression	10
Formation Ethique : participer à une démarche de questionnement éthique dans le champ du soin ou de l'accompagnement	4
Réqua MS - Qualité et sécurité de la prise en charge médicamenteuse	2
CREAI : journées nationales 2023 : « Ecole inclusive, école pour tous ? »	1
L'approche SNOEZELEN	24
Accompagnement VAE AES	1
Approche de la stimulation basale	6
Accompagnement des personnes IMC	10
DE Puéricultrice	1
Exercer son rôle de tuteur en entreprise	1
Défibrillateur	20
Manipulation des extincteurs	23
Formation Evacuation et rôle et missions du SSI	21
DE infirmière	1
Démarche d'Analyse et de Maîtrise du Risque Infectieux	5
Sauveteur Secouriste du Travail (SST) (actualisation)	2
Maintien-Actualisation des Compétences SST	1
Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence niveau 2	1
Evaluation ESMS-URIOPSS	1
Analyser les FEI (formation e-learning + présentiel)	1
Comportement problème, violence et agressivité (situation de handicap mental ou psychique)	8
Sécurisation du circuit du médicament-RéQuaMS	1
Troubles des apprentissages chez l'enfant et l'adolescent : repérage et accompagnement	8

Accueil de stagiaires :

STAGIAIRES	NOMBRE
Accompagnant Educatif et Social	1
AFPA – formation professionnelle adultes	1
Auxiliaire de puériculture	4
Bac Pro SAPAT	1
Chef de service	1
Découverte AES	1
Educatrice spécialisée	1
Infirmière	5
Orthophoniste	1
Prépa AP	1
Stage découverte lycée	2
TOTAL	19

III.5. DÉMARCHE QUALITÉ

PRINCIPAUX TEMPS DE TRAVAIL	NOMBRE
COPIL PACQ (ReQua MS)	7
COPIL Enquête de satisfaction (ReQua MS)	6
COPIL Circuit du médicament (ReQua MS)	3
Analyse EIG avec l'ERAGE	4
Temps de travail procédure Evénements Indésirables (ReQua MS)	6
Temps de travail GED (ReQua MS)	3
Temps de travail RGPD	3
Temps de travail Plan de Gestion de crise (ReQua MS)	4
COPIL et Groupes de travail intra-DAME Autoévaluation (ReQua MS) :	12
Présentation nouveau dispositif évaluation (Direction)	
Documents Loi 2002-2	
Droits fondamentaux	
Gestion des risques	
Présentation accompagné traceur	
Autoévaluation traceur ciblé	
Autoévaluation accompagné traceur	
TOTAL	48

PREVENTION ET GESTION D'ÉVÉNEMENTS INDESIRABLES	NOMBRE
Fiches Événements Indésirables	157
Fiches Événements Indésirables Graves	8*
Comités de Retour d'EXpérience (CREX)	3
Informations Préoccupantes	3
TOTAL	171

* 2 EIG en lien avec le circuit du médicament, les 7 autres pour des faits de violences.

Les plaintes et réclamations ont été traitées mais sans être formalisées.

Un support, accompagné d'une procédure, a été créé et sera effectif dès 2024.

IV. CONCLUSION

Suite à la signature de la convention cadre relative au fonctionnement en Dispositif d'Accompagnement Médico-Éducatif du Département du Doubs entre l'ARS, l'Académie de Besançon, la MDPH, la CPAM, la CAF et tous les organismes gestionnaires, le DAME Haut-Doubs fonctionne officiellement depuis le 1^{er} janvier 2023.

Les principaux objectifs de 2023 ont été atteints dont :

- ✓ Retour, analyse des résultats de l'enquête de satisfaction et élaboration de pistes d'amélioration avec le CVS.
- ✓ Mise en place de l'autoévaluation dans le cadre de la démarche d'évaluation en 2024.
- ✓ Créer et actualiser les protocoles en intégrant les RBPP.
- ✓ Poursuite et développement de l'informatisation et du traitement des données : logiciel usager (DIU), obligations RGPD.

Projets 2024 :

- ✓ Réalisation de l'évaluation du DAME Haut-Doubs.
- ✓ Suite aux différents temps de travail réalisés en 2023 : mise en place de l'UEE au collège Émile LAROUÉ de Frasne dès septembre 2024 pour une classe d'une dizaine de jeunes, y compris des polyhandicapés.
- ✓ Amélioration des bâtiments : réfection de salles de classe, recherche de locaux pour le service PMO, étude de besoins autour de la réfection des locaux de l'Éveil.
- ✓ Poursuite des démarches avec la Communauté de Communes Altitude 800 (CCA 800) et la commune de Villeneuve-d'Amont autour du projet de Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) prévu dans les anciens locaux de la MAS Le Château de l'AHS-FC. 2 classes de l'Unité d'Enseignement de l'Éveil seront intégrées dans les locaux du RPI.
- ✓ Développement du logiciel usager sur le site l'Éveil avec la mise en place du dossier de soins informatisé.

- ✓ Dans le but de favoriser la participation et l'implication des jeunes au CVS, l'ensemble des jeunes élus des 2 établissements bénéficieront de plusieurs jours de formation à l'IRTS.
- ✓ Mise en place du "Café des Parents" afin de permettre aux familles d'échanger autour de la parentalité et du lien avec l'accompagnement de leur enfant au sein de chaque site du DAME Haut-Doubs.
- ✓ Poursuivre la dynamique des projets et échanges intra-DAME : partage des plateaux techniques, d'expériences, de compétences, de supports de travail, développement d'activités communes et des rencontres entre professionnels et jeunes etc.
- ✓ Présentation et validation du Projet d'établissement du CMPro Vaucluse par le Conseil d'Administration de l'AHS-FC et par les membres du CVS.



7 RUE LAVOISIER
25000 BESANÇON
TEL : 03.81.65.44.49
dapeh25.aicl@ahs-fc.fr



CHEF DE PROJET :
MME ANNE-ISABELLE CLERC-LABEAUNE

DAPEH 25

I. PRÉSENTATION

CATEGORIE D'ETABLISSEMENT OU SERVICE		Dispositif administrativement rattaché au service PMO du DAME Grand Besançon
DATE D'AUTORISATION (CREATION OU RENOUVELLEMENT)		Convention cadre pluriannuelle ARS BFC 2020-2022 en date du 16/06/2020
AGREMENT OU HABILITATION	TERRITOIRE D'INTERVENTION	Département du Doubs
	MODE DE FONCTIONNEMENT	Prestations en milieu ordinaire
	CATEGORIE DE BENEFICIAIRES	Enfants, adolescents et jeunes majeurs de 0 à 21 ans relevant d'une mesure de protection de l'enfance et présentant une situation de handicap

Le Dispositif d'Appui Protection de l'Enfance Handicap a été autorisé et financé en juin 2020 par l'ARS BFC dans le cadre d'une convention pluriannuelle et est cofinancé par le Conseil Départemental depuis janvier 2023. Une nouvelle convention de partenariat tripartite a été signée le 25 septembre 2023 entre le Département du Doubs, l'ARS et l'AHS-FC en co-portage avec l'ADDSEA.

II. II.1. ACTIVITE

II.1. ACTIVITÉ QUANTITATIVE :

II.1.a. Nombre de jeunes concernés :

ACTIVITE (EN NOMBRE)	N-1			N		
	ENFANTS/ ADOLESCENTS	JEUNES MAJEURS	TOTAL	ENFANTS/ ADOLESCENTS	JEUNES MAJEURS	TOTAL
Jeunes en cours de suivi au 01/01/23 (A)	8	0	8	3	2	5
Jeunes entrés dans l'année (B)	12	3	15	23	0	23
Jeunes sortis dans l'année (C)	17	1	18	20	3	23
Jeunes avec une intervention en cours au 31/12/23 (A+B-C)	3	2	5	5	0	5
FILE ACTIVE 2023	19	3	23	26	2	28
DUREE MOYENNE DE L'ACCOMPAGNEMENT DES SORTANTS	5 mois 1/2			6 mois		

II.1.b. Profil des jeunes accompagnés :

La présentation de l'activité du DAPEH repose sur l'ensemble des jeunes de la file active de 2023 soit 28 jeunes.

RÉPARTITION PAR AGE ET PAR SEXE (À L'ADMISSION)

REPARTITION AGE ET SEXE	DE 0 A 3 ANS	DE 4 A 6 ANS	DE 7 A 10 ANS	DE 11 A 15 ANS	DE 16 A 18 ANS	18 ANS ET +	TOTAL
Garçons	0	5	7	4	3	0	19
Filles	1	0	3	2	3	0	9
TOTAL	1	5	10	6	6	0	28
TAUX EN %	3.58%	17.86%	35.72%	21.42%	21.42%	0	100%

La moyenne d'âge est de 10 ans 1/2.

TYPE DE HANDICAP

PATHOLOGIES	NOMBRE	
	2022	2023
Personnes avec autisme ou autre TSA	3	2
Déficiência intellectuelle	0	2
Troubles du comportement	2	12
Troubles psychiques	9	3
Troubles du langage et des apprentissages	3	0
Difficultés attentionnelles	2	0
Troubles cognitifs	1	1
Troubles neurologiques (TND)	1	1
Personnes sans reconnaissance handicap	2	7 *
TOTAL	23	28

Le DAPEH n'a pas vocation à poser des diagnostics. Cependant, les observations et évaluations ainsi que les bilans psychologiques et neuropsychologiques de l'équipe pluridisciplinaire et des partenaires permettent d'apporter un éclairage sur les troubles repérés. Pour 7 jeunes sans reconnaissance handicap à l'entrée, le DAPEH est intervenu pour une évaluation globale de la situation quant à une éventuelle reconnaissance/orientation MDPH (4 dossiers en cours).

MESURE DE PROTECTION

MESURE DE PROTECTION / PREVENTION	FILE ACTIVE	
	N-1	N
Mesure de placement judiciaire	13	16 *
Mesure de placement PEAD	2	1
Mesure de placement administratif	0	0
Mesure assistance éducative judiciaire (AEMO)	0	0
Accompagnement service social (volet prévention)	5	9
Contrat jeune majeur (APJM)	3	2
TOTAL	23	28

(*) 1 MNA, 1 jeune en unité psychiatrique, 8 en famille d'accueil, 4 en foyer de l'enfance et 2 au domicile parental en attente d'une mesure de protection adaptée.

19 jeunes accompagnés sur 28 ont une mesure judiciaire de protection de l'enfance.

II.1.c. Répartition géographique des sollicitations :

REPARTITION DES SOLLICITATIONS (EN NOMBRE)	TERRITOIRE GRAND BESANÇON	TERRITOIRE HAUT-DOUBS	TERRITOIRE AIRE URBAINE	TOTAL
Participation au GTO			3	3
Saisines directes	12	12	6	30
Saisines non activées	1	2	4	7 *
TOTAL DES SOLLICITATIONS		37		

Les sollicitations du DAPEH 25 se répartissent comme suit :

- ✓ 30 saisines directes dont 2 présentées en GTO
- ✓ Pour les 7 sollicitations non activées, des réponses adaptées ont pu être trouvées par les parents et structures d'accueil, 2 jeunes ont déménagé hors secteur d'intervention

II.1.d. Répartition géographique des demandeurs :

REPARTITION PAR DEMANDEUR	TERRITOIRE GRAND BESANÇON	TERRITOIRE HAUT-DOUBS	TERRITOIRE AIRE URBAINE	TOTAL
Pôle Enfants Confiés	5	3	1	9
Structures Protection de l'Enfance	6		3	9
Acteurs de Prévention		8		8
Services Médico-sociaux	1	1		2
TOTAL DES SOLLICITATIONS	12	12	4	28

Territoire du Grand Besançon :

- ✓ Les structures protection de l'enfance : 6
- PE2A ADDSEA (Le Relais SAJ 25) : 1

- SEAMNA : 1
- MECS Velesmes Essart : 1
- ✓ Les services médico-sociaux : 1
- PMO DAME Fondation Pluriel : 1

Territoire du Haut-Doubs : 12

- ✓ PEC Pontarlier : 3
- ✓ Les services médico-sociaux : 1
- PMO DAME AHS-FC : 1.
- ✓ Les acteurs de prévention : 8
- CMS/PAMO Pontarlier et Maîche : 8

Territoire Aire Urbaine : 4

- ✓ PEC Montbéliard : 1
- ✓ Les structures protection de l'enfance : 3
- CE Grange la Dame Montbéliard : 1
- MECS Les Loupiots : 1
- MECS La Maison de la Colline : 1

Le DAPEH est saisi directement avec une fiche saisine et entretien téléphonique préalable. La cheffe de projet est présente à chaque GTO à Montbéliard au cours duquel le DAPEH peut être sollicité.

II.1.e. Sollicitations en attente :

Au 31/12, le DAPEH 25 est sollicité pour 5 nouvelles situations à instruire dont 4 issues de structures de protection de l'enfance et 1 sur le volet prévention.

Une suspension temporaire des nouvelles situations a été décidée fin juin 2023 dans le cadre de tensions sur les ressources humaines au sein du service. A compter d'octobre, le service a été en capacité d'accueillir de nouvelles situations. Toutefois, le DAPEH a observé une baisse significative des sollicitations nécessitant une nouvelle communication auprès des 3 DTSH et des partenaires du secteur médico-social.

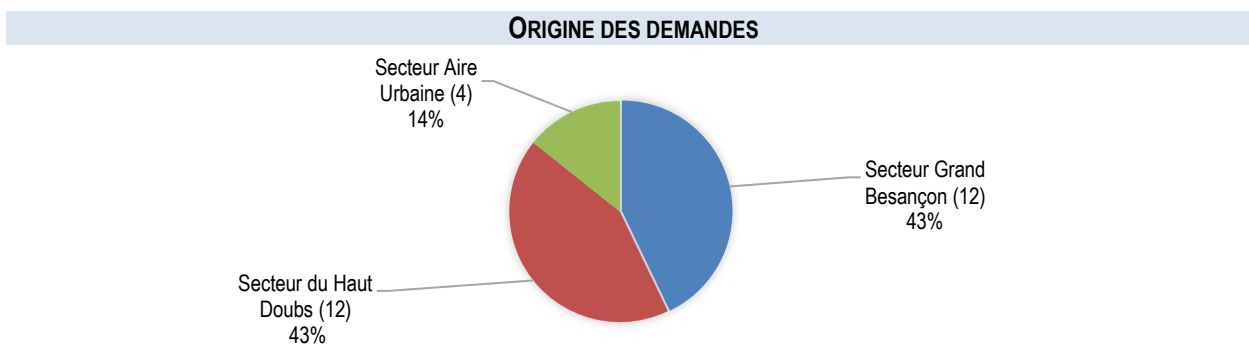
II.2. ANALYSE QUALITATIVE :

II.2.a. Nature des demandes/prestations :

Dans le cadre de ses missions, le DAPEH 25 intervient comme suit :

PRESTATIONS	NBRE D'ENFANTS
Observation et évaluation des besoins du jeune dans la dynamique familiale ou en structures d'accueil	27
Interventions directes auprès du jeune	27
Soutien à la famille, la famille d'accueil, l'école, la structure d'accueil	27
Observation/bilan neuropsychologique	17
Guidance parentale	12
Travail de partenariat, coordination des actions autour du projet du jeune	28
Liens avec les structures de soin positionnées ou à venir	18
Recherche de lieux de répit, de relais pour la famille/famille d'accueil	11
Recherche de lieux d'hébergement adapté	7

II.2.b. Bilan des accompagnements :



Situations Protection de l'enfance/Prévention à la saisine :

- ✓ 16 mesures en assistance éducative (8 en famille d'accueil, 4 en MECS, 1 en PEAD et 3 chez les parents en attente de mesure)
- ✓ 9 situations sur le volet prévention
- ✓ 2 jeunes bénéficient d'un APJM.
- ✓ 1 MNA.

Situations Handicap à la saisine :

- ✓ 6 DAME dont 2 enfants en UEMA, 4 en PMO
- ✓ 2 DITEP
- ✓ 1 en attente d'orientation en DAME
- ✓ 3 en attente d'orientation DITEP
- ✓ 2 enfants suivis au CAMSP en attente d'orientation
- ✓ 5 enfants bénéficient d'une notification MDPH en classe spécialisée ou avec aide humaine
- ✓ 1 RQTH en attente de SAVS
- ✓ 7 en attente d'une évaluation DAPEH

Scolarité/Projet professionnel :

- ✓ 2 enfants en UEMA
- ✓ 2 en ULIS
- ✓ 2 en SEGPA
- ✓ 2 en UE interne (DAME/DITEP)
- ✓ 13 en milieu ordinaire dont 7 avec AESH
- ✓ 2 en lycée professionnel (2nde BTP)
- ✓ 1 en situation professionnelle – Chantier d'insertion
- ✓ 4 jeunes sans scolarisation dont 3 jeunes majeures

Soins :

- ✓ 14 enfants ont 1 suivi psychologique (CGI, HDJ, DISCUS, CMPP, suivi en libéral et/ou en institution, URPS Héricourt)
- ✓ 2 bilans CAMSP
- ✓ 2 en attente d'un suivi CMPP et DISCUS
- ✓ 10 n'ont aucun suivi
- ✓ 1 jeune suivi par l'EMIL

Situations suivies et sorties en 2023 : 22

- ✓ 1 suivi sur 1 mois :
 - Le SEMNA a sollicité le DAPEH pour apporter un éclairage dans l'accompagnement d'1 jeune MNA présentant des troubles du comportement. Des liens partenariaux ont été travaillés avec l'EMTAA et le FJT. Cependant par manque d'adhésion du jeune, en lien avec le SEAMNA, les interventions ont pris fin.
- ✓ 18 suivis sur 6 mois :
 - Pour 10 jeunes bénéficiant d'une mesure de protection de l'enfance, le DAPEH a permis d'apporter un appui technique, une expertise et des préconisations nécessaires à la poursuite des accompagnements mis en place ou à l'orientation la plus adaptée eu égard aux besoins spécifiques. Un passage de relais aux partenaires notamment au référent de parcours du jeune est fait de façon systématique.
 - Pour 7 jeunes relevant de la prévention, 1 avec une mesure de protection judiciaire (PEAD), le relais a été passé aux partenaires en étroite collaboration avec les parents.
- ✓ 2 suivis sur 7 mois :
 - 2 jeunes âgés respectivement de 18 et 4 ans ½ ont été suivis 7 mois pour assurer le relais auprès de service et de professionnels de terrain (CMS, ADNA, neuropsychologue).
- ✓ 2 suivis sur 9 mois :
 - Pour 1 jeune de 17 ans, en lien avec le PMO de Valdahon, la discontinuité des interventions n'a pas permis un accompagnement efficient auprès d'un jeune et de sa mère. La prolongation de 3 mois était nécessaire pour permettre des interventions régulières et sécuriser le projet professionnel.
 - Pour le jeune majeur, en accord avec les partenaires positionnés (PEC, MECS Studio 8, Chantiers d'insertion), besoin de sécuriser son projet professionnel avec recherche d'hébergement autonome et adapté.

III. MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE SERVICE

III.1. PRINCIPES D'INTERVENTION :

Les demandes d'appui sont étudiées par la cheffe de projet à réception d'une fiche saisine avec échange téléphonique au préalable. Les modalités d'intervention définies par le cahier des charges sont présentées lors de la réunion partenariale organisée par le demandeur avec l'ensemble des partenaires positionnés. Après validation, l'équipe du DAPEH intervient sur une durée de 6 mois avec possibilité de prolongation si besoin. L'approche s'appuie sur des observations directes auprès de l'enfant et/ou des évaluations (cliniques ou normées) permettant de construire, au terme des 5/6 semaines, les objectifs d'intervention réfléchis en équipe. Des rencontres et échanges réguliers par mails avec l'ensemble des partenaires permettent de coordonner les actions et nourrir conjointement les réflexions autour du parcours du jeune. Des préconisations sont proposées dans le bilan et transmises aux partenaires afin que chacun trouve appui à son accompagnement.

III.2. PRÉSENTATION DES PRESTATIONS RÉALISÉES À PARTIR DE LA NOMENCLATURE SERAFIN PH :

Formée à l'utilisation de la nomenclature SERAFIN PH, l'équipe pluridisciplinaire du DAPEH 25 recense quotidiennement les prestations apportées répondant aux besoins du jeune.

SOINS		AUTONOMIE		PARTICIPATION SOCIALE		COORDINATION RENFORCÉE	
2.1.1.3 Prestations des psychologues	478	2.2.1.1. Accompagnements pour la vie quotidienne	24	2.3.1. Accompagnements pour exercer ses droits	69	2.4 Prestations de coordination renforcée pour la cohérence du parcours	244
		2.2.1.2. Accompagnements pour la communication et les relations avec autrui	45	2.3.2. Accompagnements au logement	9		
		2.2.1.3. Accompagnements pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité	14	2.3.3. Accompagnements pour exercer ses rôles sociaux	73		
				2.3.4. Accompagnements pour participer à la vie sociale	121		
				2.3.5. Accompagnements en matière de ressources et d'autogestion	7		
				2.3.5. Accompagnements en matière de ressources et d'autogestion	7		

III.2.a. Réponse aux besoins en matière de santé somatique et psychique :

- ✓ Les prestations de la psychologue et neuropsychologue concernent des interventions directes auprès des enfants, des parents, des assistantes familiales pour des temps d'observation/évaluation dans tous ses lieux de vie et auprès des professionnels. Cela représente 46 interventions directes pour 22 enfants et 28 interventions en famille pour 16 enfants.
- ✓ La psychologue a assuré 23 entretiens dans le cadre de guidance parentale pour 12 enfants. Dans 2 familles, 6 entretiens ont été menés par la professionnelle (avec chaque parent séparément ou ensemble en présence ou pas des enfants). 2 assistantes familiales ont été accompagnées par la psychologue qui, en lien avec ses homologues recueille leur parole et apporte un éclairage clinique quant aux troubles manifestés. De même, elle a animé deux temps de sensibilisation en MECS avec sa collègue éducatrice autour des troubles du comportement.
- ✓ La neuropsychologue a rencontré 12 jeunes pour évaluer et aider à la compréhension des fonctions cognitives, émotionnelles, socio-adaptatives et comportementales. Elle apporte un éclairage sur le mode de fonctionnement et peut proposer des aménagements en classe si besoin. Ainsi, 6 enfants ont bénéficié de tests/bilans neuropsychologiques (25 rencontres). Pour 1 enfant de 10 ans, accueilli en MECS et scolarisé en CE2 avec AESH présentant des troubles du comportement caractérisés par des accès de colère et de violence, la neuropsychologue a programmé 7 rencontres en classe pour faire un bilan.

III.2.b. Réponse aux besoins en matière d'autonomie :

- ✓ Les 3 éducatrices ont accompagné 14 enfants soit 41 interventions dans les actes de la vie quotidienne (2.2.1.1). Cela concerne, entre autre, un apprentissage lors des repas, faire sa toilette, s'habiller. Pour soutenir l'accès à l'autonomie, des outils adaptés sont proposés en fonction des observations réalisées ou des entretiens menés avec les parents, l'éducateur de la structure d'accueil ou la famille d'accueil. Un recueil d'éléments du quotidien élaboré par l'équipe ainsi que la Vineland réalisée en présence de la neuropsychologue mettent en exergue les points de fragilité sur lesquels l'équipe peut intervenir.
- ✓ De même, 8 enfants ont été accompagnés pour la communication et la relation à l'autre (2.2.1.2) : 17 interventions. L'accompagnement du DAPEH s'appuie sur l'évaluation des difficultés communicationnelles, des relations sociales et la compréhension des émotions afin de co-construire et d'installer des outils de repérage spatio-temporels ainsi que des outils de gestion des émotions dans tous les lieux de vie de l'enfant.



« Je ne peux pas »



« Je peux »

III.2.c. Réponse aux besoins en matière de participation sociale :

- ✓ L'équipe du DAPEH assure auprès du jeune des prestations directes dans tous les milieux de vie pour une co-construction du projet global (2.3 et coordonne les actions avec l'ensemble des partenaires. Ainsi, les professionnelles ont participé à 229 temps de coordination renforcée pour la cohérence du parcours (2.4)

En 2023, le DAPEH a accompagné 4 jeunes majeurs ou proches de la majorité. Un jeune a été accompagné sur 3 principaux axes : rechercher et vivre dans un logement (2.3.2.1), accomplir les tâches domestiques (2.3.2.2), préparer et mener sa vie professionnelle (2.3.3.2). Le travail éducatif consiste à l'accompagner pour aménager son logement (achat de meuble/électroménager), acquérir des compétences pratiques liées au logement, à la gestion administrative et accomplir les activités domestiques comme l'entretien régulier du logement (gérer les poubelles, faire le ménage et son lit) et l'alimentation (préparer sa liste de courses, faire les courses, confectionner des repas équilibrés). Mais également des démarches auprès de son employeur pour soutenir le jeune dans son activité professionnelle.

Le DAPEH soutient les jeunes accompagnés dans les démarches telles que l'ouverture de droits (dossier MDPH pour RQTH, AAH) et constitution du dossier de demande curatelle (2.3.5)

Les prestations en matière d'accompagnement pour mener une vie d'élève (2.3.3.1) concernent 15 jeunes en milieu scolaire soit 55 interventions qui ont permis d'observer /évaluer le comportement, la relation aux autres et proposer des outils d'apprentissage.

- ✓ 6 situations ont fait l'objet d'un accompagnement de la vie familiale, affective et sexuelle (2.3.3.5) par le biais d'entretiens psycho-éducatifs avec la famille selon une approche systémique.
- ✓ La participation à la vie sociale (2.3.4) pour travailler le lien avec la famille d'accueil (8) et mener des activités de loisirs (20) représente l'accompagnement de 25 situations (132 interventions) : sorties et des temps de jeux pour travailler le respect des règles, la gestion de la frustration, les émotions, les habiletés sociales et valoriser, gratifier l'enfant.



A la ferme pédagogique



A la caserne des pompiers

- ✓ Le DAPEH a délivré des prestations de soins, d'autonomie et de participation sociale (3.2.4) en accompagnant 14 enfants en RDV médicaux, au CMP et en proposant des repas éducatifs et des activités (ludiques, faire des courses, une balade...). Ces temps privilégiés sont propices à l'expression de paroles intimes.
- ✓ Les éducatrices accompagnent l'ensemble des jeunes suivis, participent aux réunions partenariales et assurent des entretiens seules ou en binôme avec l'enfant, sa famille/famille d'accueil, apportent un appui technique aux assistants familiaux.
- ✓ En équipe pluridisciplinaire, rencontres régulières autour de points, SPE, bilans de fin d'intervention, réunions partenariales et restitutions des bilans DAPEH aux parents et partenaires.

III.3. OUVERTURE SUR L'ENVIRONNEMENT :

Une communication régulière doit se poursuivre pour présenter le DAPEH :

- ✓ Rencontres avec 14 partenaires (MECS, C 360, PE2A, PMI Ornans, DTSHB...)
- ✓ Participation au groupe de travail « offre de répit » organisé par la PTSM en présence du CD et ARS
- ✓ Participation à une journée de rencontre inter-dispositifs avec groupes de travail à Mulhouse initiée en 2022. 10 dispositifs départementaux étaient conviés (70, 25, 90, 54,55,57, 58, 71, 89 et 68)

III.4. MOYENS HUMAINS :

Une équipe pluridisciplinaire dédiée, composée de professionnelles de l'AHS-FC et de l'ADDSEA. La composition de l'équipe a évolué en 2023.

POSTE	RATTACHEMENT	ETP THEORIQUES	ETP POURVUS AU 31/12/2023
Direction - Chef de projet	AHS-FC	1	1
Educateur spécialisé	AHS-FC	1,8	1,8
Educateur spécialisé	ADDSEA	0,7	0,7
Psychologue	AHS-FC		Fin du congé sabbatique
Psychologue	ADDSEA		Poste à pourvoir à 0,8
Neuropsychologue	AHS-FC	0,4	0,5
Secrétaire	AHS-FC	0,1	mutualisée avec EMA 25-TSA
TOTAL		4,7	4,10

III.4.a. Formations, conférences, journées d'études suivies :

FORMATIONS	NOMBRE DE SALAIRES
« La violence sexuelle dans tous ses états » - CRIAVS	1
Webinaire « Présentation du DAC »	1
Webinaire « Troubles Dys »	3
Webinaire « Partager des informations à caractère secret entre partenaires» CREAI	1
Excel perfectionnement	1
« Accueillir et soigner les psychoses : quel travail au quotidien ? »	1
Sensibilisation Vineland	5

III.5. DÉMARCHE QUALITÉ :

Le Comité Technique s'est réuni en juin. Cependant, suite à la baisse significative des sollicitations en fin d'année 2022 et 2023, 2 réunions avec le CD 25 en présence des 3 DTSH se sont tenues le 20/01/2023 et le 16/11/23 pour évoquer les perspectives et les leviers d'action. La mobilisation des partenaires de la Protection de l'Enfance / Prévention et du Médico-Social et notamment les équipes de terrain doit rester très forte pour pérenniser l'activité et le dispositif.

De même, l'ARS a proposé en novembre un point d'étape entre porteurs de dispositifs sur l'ensemble de la région afin d'échanger autour de notre activité et des perspectives.

IV. CONCLUSION

Le DAPEH présente une file active de 28 accompagnements pour un objectif cible de 30 à 45 accompagnements par an soit 10 à 15 suivis en simultané.

En 2023, l'activité a été fragilisée par des tensions dans l'organisation du travail (départ de professionnels) et des tensions au travail nécessitant une mise en veille des admissions pendant 4 mois et un accompagnement spécifique du service.

Le bilan chiffré témoigne malgré tout de la reconnaissance par l'ensemble des partenaires du travail mené auprès des jeunes en situation de handicap placés ou accompagnés par les services du département. Il reste, néanmoins, important d'anticiper les sorties en lien avec la liste d'attente pour veiller à stabiliser l'activité-cible.

L'évolution des situations individuelles face à des problématiques singulières conforte le DAPEH dans sa mission d'appui et de soutien aux jeunes, parents, familles d'accueil et partenaires.

Les perspectives 2024 s'ouvrent notamment sur un soutien renforcé aux actions en faveur des enfants à double vulnérabilité (handicap/protection de l'enfance) avec la réflexion menée au sein de l'AHS et avec les autorités autour de la création d'une maison de répit et d'alternatives.

Par ailleurs, une réflexion prospective et organisationnelle est amorcée avec le Conseil départemental et l'ARS quant à l'évolution du DAPEH intégrant une territorialisation de son action avec un rattachement au sein de chaque DAME, et une attention à augmenter la fréquence des interventions directes auprès des jeunes.

L'articulation entre d'une part proximité avec les Directions territoriales du département, et d'autre part spécificité de l'action constituera l'un des enjeux de ce travail.



EMAS DU DOUBS
15 AVENUE DENFERT ROCHEREAU – 25000 BESANÇON
TÉL : 03.81.65.44.52

emas25@ahs-fc.fr

PAS

celine.minervini@ahs-fc.fr

EMAS AIRE URBAINE – NORD FRANCHE-COMTE
27 BIS RUE SAINT GEORGES - 25200 MONTBELIARD

TÉL : 03.81.99.37.05

emas.aunfc@ahs-fc.fr

PAS

pauline.lardier@ahs-fc.fr



DIRECTEURS :

M. LYLIAN LEUBA

M. CEDRIC LEMAITRE

EQUIPES MOBILES D'APPUI A LA SCOLARISATION (EMAS)

POLE D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE (PAS)

I. PRÉSENTATION

CATEGORIE D'ÉTABLISSEMENT OU SERVICE		EMAS AU-NFC	EMAS 25
DATE D'AUTORISATION (CREATION OU RENOUELEMENT)		Mail ARS du 25/02/2021	Mail ARS du 26/02/2021
AGREMENT OU HABILITATION	TERRITOIRE D'INTERVENTION	Aire Urbaine Nord Franche-Comté (Secteur Belfort-Montbéliard hors Héricourt)	Département du Doubs hors Aire Urbaine
	MODE DE FONCTIONNEMENT	Prestations en milieu scolaire	
	CATEGORIE DE BENEFICIAIRES	Elèves en situation de handicap, suspecté ou avéré	

Les Equipes Mobiles d'Appui à la scolarisation du Doubs (EMAS25) et de l'Aire Urbaine Nord Franche Comté (EMAS AU-NFC) sont rattachées administrativement au DAME Grand Besançon et Aire Urbaine Doubs Central, service PMO. Elles ont pour objectif d'améliorer la scolarité des enfants en situation de handicap par l'apport d'expertise et de ressources de professionnels médico-sociaux auprès des professionnels de l'Education Nationale.

L'EMAS AU-NFC a été créée dès octobre 2019 sous forme d' « équipe mobile préfiguratrice » issue d'un partenariat conventionné entre l'AHS-FC, l'Adapei 90 et la Fondation Arc-en-Ciel.

L'EMAS 25 a été créée en septembre 2021, elle est issue d'un partenariat conventionné entre l'AHS-FC, la Fondation Pluriel, l'ADDSEA et l'APF.

Ce dispositif s'adresse à la communauté éducative des établissements d'enseignement publics ou privés, scolarisant, en 1er ou 2nd degré, des élèves en situation de handicap, suspecté ou avéré, quel qu'il soit. Il intervient en collaboration avec les dispositifs internes à l'Education Nationale.

Les interventions des équipes pluridisciplinaires se déroulent sur site scolaire et ont pour finalité de contribuer à :

- ✓ Améliorer la qualité de l'accompagnement des élèves dans le cadre de leur scolarité ;
- ✓ Sensibiliser les équipes pédagogiques aux différents types de handicaps ou troubles afin qu'ils puissent repérer ce qui fait obstacle aux apprentissages et adapter leurs approches ;

Les principales missions des EMAS sont les suivantes :

- ✓ Conseil et sensibilisation des professionnels des établissements scolaires accueillant un élève en situation de handicap.
- ✓ Appui et conseil à un établissement scolaire en cas de difficulté avec un élève en situation de handicap avéré ou suspecté.

L'activité des EMAS présentée ici reprend les données de la grille d'évaluation de l'ARS :

		PAS Montbéliard	PAS Besançon
DATE D'AUTORISATION (CREATION OU RENOUELEMENT)		Septembre 2021	Septembre 2021
AGREMENT OU HABILITATION	TERRITOIRE D'INTERVENTION	Maternelle Coteau Jouvent, Maternelle Petit Chênois, Elémentaire Coteau Jouvent, Elémentaire Petit Chênois Collège Lou Blazer	Maternelle Fribourg Maternelle Saint Exupéry Maternelle Fourier Elémentaire Fourier Collège Voltaire
	MODE DE FONCTIONNEMENT	Prestations en milieu scolaire	
	CATEGORIE DE BENEFICIAIRES	Elèves dans l'attente d'un accompagnement médico-social pluridisciplinaire notifié par la MDPH	

Les Pôles d'Accompagnement à la Scolarité (PAS) de Besançon et Montbéliard sont rattachées administrativement au DAME Grand Besançon et Aire Urbaine Doubs Central, service PMO (ex-SESSAD Comtois). Ils sont pilotés par les cheffes de projet des EMAS.

Le PAS est un dispositif expérimental - à l'échelle de la région Bourgogne Franche Comté - au bénéfice de l'inclusion scolaire des élèves ayant une notification MDPH (ou en cours de demande) dans l'attente d'un accompagnement médico-social pluridisciplinaire.

Son objectif est d'apporter un premier niveau de réponse éducatif pour favoriser le maintien de la scolarisation d'un élève en situation de handicap dans le milieu ordinaire.

L'accompagnement du dispositif se définit par l'intervention d'une éducatrice spécialisée auprès d'un élève sur son lieu de scolarisation et d'un appui auprès des équipes pédagogiques dans les établissements ciblés par le SDEI : prestations directes et indirectes.

L'activité du dispositif présentée ici reprend les données de la grille d'évaluation de l'ARS

II. ACTIVITÉ

II.1. ACTIVITE QUANTITATIVE :

II.1.a. Nombre de saisines EMAS :

SAISINES REÇUES DU 01/01 AU 31/12	EMAS AU-NFC		EMAS25	
	N-1	N	N-1	N
EN NOMBRE				
Total des saisines	38	36	34	37
Elèves concernés	35	32	32	32
Sensibilisations	3	2	2	4
Saisines non validées après évaluation des besoins	0	2	0	1

SAISINES REÇUES DU 01/01 AU 31/12	EMAS AU-NFC		EMAS25	
	PUBLIC	PRIVE SS CONTRAT EN	PUBLIC	PRIVE SS CONTRAT EN
REPARTITION DES DEMANDES				
Ecoles maternelles	18	1	12	0
Ecoles primaires	11	1	16	0
Collèges	4	0	5	2
Lycées	1	0	1	0

L'EMAS AU-NFC :

Pour deux saisines, à la première rencontre et l'évaluation des besoins, il a été convenu de ne pas donner suite (non-adéquation entre la demande et les missions de l'EMAS).

Les saisines en maternelle sont en considérable augmentation (3 en 2021 – 10 en 2022 – 19 en 2023).

L'EMAS 25 :

Une seule saisine concerne une situation où un ESMS était déjà positionné. A réception de la saisine, une prise de contact a été réalisée avec l'ESMS pour évaluer la plus-value de l'intervention de l'EMAS.

Une saisine n'a pas donné suite à une intervention de l'EMAS car elle concernait deux élèves où deux ESMS étaient déjà positionnés ainsi que le référent TSA-EN. Les attentes exprimées ne correspondaient pas aux missions de l'EMAS.

II.1.b. Accompagnements du PAS

PAS Montbéliard :

5 accompagnements ont pris fin en 2023 (refus de l'orientation proposée par la MDPH par les parents ou encore effectivité de la prise en charge médico-sociale pluridisciplinaire (UEMA, PMO) ou en raison d'un changement d'établissement où le PAS n'intervient pas.

PAS Besançon :

4 accompagnements ont pris fin en 2023 du fait d'un passage en ULIS, d'un changement d'école où le PAS n'intervient pas ou de besoins identifiés qui ne relevaient plus d'un accompagnement éducatif (psychomotricité).

NB DE DEMANDES REÇUES DU 01/01 AU 31/12	PAS MONTBELIARD		PAS BESANÇON	
	N-1	N	N-1	N
Evaluations réalisées	9	10	16	14
Accompagnements débutés à partir du 1 ^{er} janvier	7	9	16	6
Accompagnements déjà débutés avant le 1 ^{er} janvier	3	5	0	7
Accompagnements ayant pris fin au cours de l'année	6	5	9	4

II.1.c. Profil des publics EMAS :

RÉPARTITION PAR ÂGE ET PAR SEXE

REPARTITION PAR AGE/SEXE FILE ACTIVE DU 01/01 AU 31/12 AGE DE L'ÉLÈVE À L'ENTRÉE DANS LE DISPOSITIF	EMAS AU-NFC		EMAS 25	
	F	G	F	G
3/4 ans	1	13	0	6
5/6 ans	1	7	3	5
7/10 ans	0	8	5	5
11/15 ans	1	4	2	5
16/19 ans	1	0	1	0
+ de 20 ans	0	0	0	0
TOTAL	4	32	11	21
MOYENNE D'ÂGE	7 ans et 11 mois		7 ans et 10 mois	

Comme les années précédentes, les saisines concernent majoritairement des situations d'élèves masculins (90%). 52% des saisines concernent des élèves âgés de 3 à 6 ans (43% en 2022).

RÉPARTITION PAR PROFIL D'ÉLÈVES

Lors des groupes de travail au CREA, l'ARS a spécifié ce qui était attendu : le motif de la demande d'intervention de l'EMAS plutôt que le profil de déficience de l'élève ;

MOTIFS DE LA DEMANDE D'INTERVENTION DE L'EMAS SAISINES DU 01/01 AU 31/12	EMAS AU-NFC		EMAS25	
	NOMBRE	%	NOMBRE	%
Difficultés de comportement	29	80	27	85
Difficultés des apprentissages	9	19,5%	2	4,6%
Difficultés de langage	20	43,5%	13	29,6%
Difficultés attentionnelles	2	4,4%	9	20,4%
Troubles du langage et des apprentissages	9	19,5%	8	18,1%
Autres				

Le motif principal des saisines concerne une difficulté de comportement.

RÉPARTITION PAR LIEU D'INTERVENTION

NOMBRE DE SAISINES PAR RESEAUX D'EDUCATION FILE ACTIVE DU 01/01 AU 31/12	EMAS AU-NFC /			
	N-1	% N-1	N	% N-1
Aire Urbaine Nord (hors Héricourt)	18	46	7	19
Aire Urbaine Centre	14	36	11	31
Aire Urbaine Sud	6	18	18	50

NOMBRE DE SAISINES PAR RESEAUX D'EDUCATION FILE ACTIVE DU 01/01 AU 31/12	EMAS 25 /			
	N-1	% N-1	N	% N-1
Haag Besançon	7	15.9	5	16
Pergaud Besançon	18	40.90	8	22
Hugo Besançon	5	11.4	10	28
Haut-Doubs	14	31.8	13	36

II.1.d. Profil des publics PAS

RÉPARTITION PAR ÂGE ET PAR SEXE

REPARTITION PAR AGE/SEXE FILE ACTIVE DU 01/01 AU 31/12 AGE DE L'ELEVE A L'ENTREE SUR LE DISPOSITIF	PAS MONTBELIARD		PAS BESANÇON	
	F	G	F	G
3/4 ans	0	2	0	4
5/6 ans	0	3	1	2
7/10 ans	2	4	2	4
11/15 ans	1	2	0	0
TOTAL	3	11	3	10
MOYENNE D'AGE	8 ans		6 ans et 2 mois	

RÉPARTITION PAR PROFIL D'ÉLÈVES

DEFICIENCE PRINCIPALE DES ELEVES BENEFICIANT DU PAS SAISINES DU 01/01 AU 31/12	PAS MONTBELIARD		PAS BESANÇON	
	NOM BRE	%	NOMBRE	%
Déficiences intellectuelles	4	29	1	7.5
Troubles du spectre autistique	3	21	7	54
Troubles du comportement et de la communication	6	43	4	31
Troubles du langage et des apprentissages	1	7	1	7.5

RÉPARTITION PAR LIEU D'INTERVENTION

NOMBRE D'ELEVES ACCOMPAGNES PAR ETABLISSEMENTS SCOLAIRES FILE ACTIVE DU 01/01/23 AU 31/12/23	PAS MONTBELIARD	
	NOMBRE	%
Maternelle Coteau Jouvent	2	14
Maternelle Petit Chênois	2	14
Elémentaire Coteau Jouvent	6	44
Elémentaire Petit Chênois	2	14
Collège Lou Blazer	2	14

NOMBRE D'ELEVES ACCOMPAGNES PAR ETABLISSEMENTS SCOLAIRES FILE ACTIVE DU 01/01/23 AU 31/12/23	PAS BESANÇON	
	NOMBRE	%
Maternelle Fribourg	3	23
Maternelle Fourier	1	7
Maternelle Saint Exupéry	3	23
Elémentaire Fourier	6	47
Collège Diderot	0	0

PAS Montbéliard :

86% des accompagnements ont lieu dans le 1^{er} degré dont 28% en école maternelle et 58% en école élémentaire.

Situation des élèves au démarrage de l'accompagnement par le PAS :

- ✓ 4 avaient une reconnaissance handicap (accompagnement par une AESH ou ULIS)
- ✓ 6 étaient en attente d'un accompagnement par un dispositif médico-social (DAME PMO ou établissement ou DITEP)
- ✓ 4 élèves avaient un dossier MDPH en cours ou en cours de constitution (enfants scolarisés en maternelle en cours de diagnostic par la PCO : plateforme de coordination et d'orientation).

PAS Besançon :

Il y a autant d'accompagnements en maternelle qu'à l'élémentaire, mais encore aucun au collège. Une présentation du PAS a été renouvelée en juin 2023 au collège Diderot en présence de la principale-adjointe et de l'équipe médico-social du collège (IDE, AS, CPE, psychologue EN) pour identifier des situations qui pouvaient relever d'une demande d'intervention du PAS.

Situation des élèves au démarrage de l'accompagnement par le PAS :

- ✓ 4 avaient une reconnaissance de handicap (AESH ou ULIS)
- ✓ 9 étaient en attente d'un accompagnement par un dispositif médico-social (DAME PMO ou AJ)

II.1.e. Nombre d'interventions EMAS :

NOMBRE D'INTERVENTIONS DU 01/01 AU 31/12	EMAS AU-NFC			EMAS25		
	INTERVENTIONS INDIRECTES	INTERVENTIONS DIRECTES	NB D'HEURES DANS L'ETABLISSEMENT SCOLAIRE	INTERVENTIONS INDIRECTES	INTERVENTIONS DIRECTES	NB D'HEURES DANS L'ETABLISSEMENT SCOLAIRE
Ecoles maternelles	172	0	161	107	0	74.5
Ecoles primaires	154	3	114	127	0	85
Collèges	52	2	36	79	0	70
Lycées	5	0	4	3	0	4.5
TOTAUX	383	5	315	316	0	234
	388			316		

II.1.f. Nombre d'interventions PAS

NOMBRE D'INTERVENTIONS DU 01/01 AU 31/12	PAS MONTBELIARD			PAS BESANÇON		
	INTERVENTIONS DIRECTES	INTERVENTIONS DIRECTES ANNULEES	INTERVENTIONS DIRECTES	INTERVENTIONS INDIRECTES	INTERVENTIONS DIRECTES ANNULEES	INTERVENTIONS INDIRECTES
Maternelles	88	28	38	129	73	49
Elémentaires	80	11	43	101	58	28
Collèges	23	9	7	0	0	0
TOTAUX	191	48	88	230	131	77

Le nombre d'intervention par semaine et la durée est évaluée selon les besoins des enfants en fonction de son projet d'accompagnement éducatif.

II.2. ANALYSE QUALITATIVE :

II.2.a. Besoins identifiés :

BESOINS PRIORITAIRES IDENTIFIES / RESEAU D'EDUCATION	EMAS AU-NFC			EMAS 25			
	AIRE URBAINE NORD (HORS HERICOURT)	AIRE URBAINE CENTRE	AIRE URBAINE SUD	HAAG BESANÇON	PERGAUD BESANÇON	HUGO BESANÇON	HAUT-DOUBS
Conseil et sensibilisation pour les professionnels des établissements scolaires accueillant un élève en situation de handicap	2	0	0	1	0	3	0
Appui et conseil à un établissement scolaire en cas de difficulté avec un élève en situation de handicapavéré ou suspecté : analyse de la situation et apport d'outils	5	11	18	4	8	7	13

SAISINES CONCERNANT LA SITUATION D'UN ELEVE	EMAS AU-NFC /	EMAS 25
Notifications MDPH ou 1 ^{ère} demande en cours	59 %	57 %
Situation complexe par le nbre d'intervenants hors EN et/ou un risque élevé de rupture de scolarité	73 %	87 %

Il y a eu 3 saisines pour l'EMAS AU-NFC et 6 saisines pour l'EMAS 25 où il y a eu une co-intervention d'un pair-expert de l'EN avec les professionnels de l'EMAS sur les temps d'observation, élaboration et restitution des préconisations.

II.2.b. Réactivité et durée d'intervention :

Le calcul des durées d'intervention intègre les périodes de week-ends et des vacances scolaires où l'EMAS ne peut pas intervenir.

- ✓ Nb de jours entre la réception de la fiche de saisine à l'EMAS et le 1^{er} contact téléphonique (moyenne) : 6 jours pour l'EMAS AU-NFC et 7 jours pour l'EMAS 25
- ✓ Nb de jours entre la réception de la fiche de saisine à l'EMAS et le 1^{er} RDV (moyenne) : 24 jours pour l'EMAS AU-NFC et 30 jours pour l'EMAS 25
- ✓ Nb de jours entre la réception de la fiche de saisine à l'EMAS et le retour des préconisations de l'EMAS (moyenne) : 88 jours pour l'EMAS AU-NFC et 87 jours pour l'EMAS 25.

II.2.c. Analyse Qualitative PAS

Les interventions éducatives se font directement auprès de l'élève en classe de manière prioritaire ou de manière temporaire en individuel en dehors de la classe (pour développer de nouvelles compétences). Elle peut intervenir également sur des temps périscolaires en fonction des besoins identifiés.

Elle intervient de manière indirecte auprès des équipes pédagogiques, elle permet un appui pour une meilleure compréhension des besoins spécifiques de l'élève et pour guider les gestes et les postures professionnels.

L'appui aux enseignants, la réflexion commune et la co-construction peut permettre un changement du regard posé sur l'enfant. Il permet aussi une évolution des modalités d'accompagnement mises en place et une expertise du médico-social avec des techniques et des outils spécifiques, personnalisés pour chaque enfant accompagné

III. MISE EN ŒUVRE DE L'INTERVENTION

III.1. PRINCIPES D'INTERVENTION EMAS :

III.1.a. Organisation déployée sur le territoire d'intervention :

Les EMAS interviennent conformément au cahier des charges de l'appel à candidature du 27 Novembre 2020 :

La demande d'intervention est formalisée par l'envoi d'une fiche saisine par mail à l'EMAS avec copie au SDEI.

Les interventions de l'EMAS sont toujours réalisées par un binôme de professionnel, le référent de la saisine sera toujours un éducateur spécialisé.

Les interventions des EMAS se déroulent selon l'organisation suivante :

- ✓ Contact téléphonique : avec la personne à l'origine de la demande pour vérifier l'adéquation entre les attentes et les missions de l'EMAS et recueillir les premiers éléments
- ✓ Entretien de recueil dans l'établissement scolaire : rencontre des professionnels concernés pour comprendre la problématique et préciser les objectifs d'intervention de l'EMAS
- ✓ Observation du contexte classe et interclasse : pour repérer les freins et les leviers pour les apprentissages scolaires
- ✓ Rencontre des parents : dans l'établissement pour recueillir des éléments sur la situation globale de l'enfant et l'autorisation de se mettre en lien avec les partenaires hors EN. Dans le 2nd degré, un entretien peut être proposé au jeune (après autorisation de ses parents) pour évaluer ce qu'il comprend de ses besoins pour sa scolarité
- ✓ Élaboration des pistes de travail : l'EMAS propose un temps de travail à l'équipe pédagogique pour partager les besoins qu'ils ont identifiés et proposer des préconisations à ajuster en fonction de leurs

retours. Un document de synthèse sera envoyé par la suite qui retrace ces éléments. Il sera transmis par mail à tous les participants à la démarche ainsi qu'à l'inspecteur de circonscription ou le chef d'établissement à l'origine de la saisine

- ✓ Ajustements des préconisations : un contact est pris systématiquement à distance de la restitution des préconisations pour évaluer s'il y a un besoin d'un appui supplémentaire pour les mettre en place ou les réajuster.

III.1.b. Principaux outils mis en place :

- ✓ Plaque de présentation des missions de l'EMAS
- ✓ Fiche de saisine et logigramme du processus d'intervention pour :
 - le 1^{er} degré des établissements publics
 - le 2nd degré des établissements publics
 - les établissements privés
- ✓ Fiche de recueil de données sur la situation
- ✓ Document de synthèse : compte-rendu de l'intervention de l'EMAS.

III.2. PRINCIPES D'INTERVENTION DU PAS :

III.2.a. Organisation déployée sur le territoire d'intervention :

Le processus d'intervention de l'éducatrice du PAS a été défini selon différentes étapes.

1 – Demande d'intervention du PAS

A l'initiative du responsable de l'établissement scolaire - en concertation avec l'équipe pédagogique et si possible avec la psychologue EN et l'enseignante référente MDPH de secteur. L'IEN de circonscription est informé de l'ensemble des demandes, il participe à l'analyse de celles-ci et contribue à prioriser les situations avec la cheffe de projet.

Le responsable de l'établissement scolaire informe les représentants légaux de l'élève qu'il sollicite l'intervention du PAS, il communique les coordonnées à la cheffe de projet qui recueillera leur autorisation.

2 – Evaluation de la demande

La cheffe de projet recueille les éléments de la situation et organise une évaluation des besoins éducatifs. L'éducatrice du PAS réalise une observation en classe et en interclasse avec l'appui d'un professionnel de l'EMAS (éducatrice spécialisée, psychologue, neuropsychologue) suivi d'un temps d'échange avec l'équipe pédagogique.

La cheffe de projet s'assure que les besoins identifiés lors de l'évaluation relèvent d'un accompagnement éducatif.

3 – Elaboration du Projet d'Accompagnement Educatif – PAE

Les premières interventions de l'éducatrice permettent d'élaborer le projet d'accompagnement éducatif de l'élève selon la démarche suivante :

- ✓ Évaluation plus affinée des besoins de l'élève à travers plusieurs temps d'observation dans son environnement classe et interclasse.
- ✓ Définition des objectifs d'accompagnements et propositions d'interventions éducatives adaptées
- ✓ Adaptation du projet d'accompagnement – l'éducatrice spécialisée priorise les besoins et adapte le projet d'accompagnement avec l'équipe pédagogique => rédaction et validation du document PAE
- ✓ Présentation du projet d'accompagnement aux représentants légaux de l'élève lors d'une rencontre dans l'établissement scolaire en présence de l'éducatrice spécialisée et de l'équipe pédagogique. Le document PAE est remis à l'équipe pédagogique et aux représentants légaux de l'élève. A cette occasion la cheffe de projet fait signer le contrat pour formaliser l'accompagnement du PAS avec les représentants légaux de l'élève pour l'année scolaire.

4 – Suivi du Projet d'Accompagnement Educatif :

Le projet est réévalué au cours de l'année scolaire avec l'éducatrice du PAS, l'équipe pédagogique et les représentants légaux de l'élève si leur présence est nécessaire.

Le document PAE est complété avec les éléments de l'évaluation et adapté en fonction de l'évolution des besoins. La fréquence et les modalités d'intervention de l'éducatrice peuvent être alors modifiées.

5 – Arrêt de l'intervention du PAS :

L'arrêt de l'accompagnement du PAS est signifié par la cheffe de projet au responsable de l'établissement scolaire et aux représentants légaux de l'élève dans les cas suivants :

- ✓ Si les besoins de l'élève pour sa scolarité ne relèvent plus d'un accompagnement éducatif
- ✓ Si l'élève bénéficie de la mise en place d'un accompagnement pluridisciplinaire par l'établissement médico-social notifié par la MDPH – un relais à l'éducateur référent pourra être fait avec l'accord des représentants légaux de l'élève
- ✓ Si l'élève change d'établissement scolaire où le PAS n'est pas positionné

L'éducatrice du PAS clôture le PAE et rédige un bilan du PAS qui retrace les éléments importants de cet accompagnement. Ce document est transmis au responsable d'établissement scolaire et aux représentants légaux de l'élève.

III.2.b. Principaux outils mis en place :

- ✓ Plaquette d'information du PAS : outil qui explicite les missions et les modalités d'intervention de l'éducatrice du PAS
- ✓ Fiche d'information pour une demande : outil renseigné à chaque demande d'intervention du PAS pour un élève - il reprend les éléments administratifs, son parcours scolaire et les éléments de contexte de la scolarité
- ✓ Contrat d'intervention du PAS : signé entre les représentants légaux de l'élève et le directeur du DAME, il permet de formaliser leurs accords pour l'intervention du PAS
- ✓ Projet d'Accompagnement Educatif : outil qui détermine les besoins éducatifs identifiés, les objectifs définis et les interventions éducatives mises en place
- ✓ Bilan de l'intervention du PAS : document de synthèse qui reprend l'accompagnement du PAS dans sa globalité.

III.3. BONNES PRATIQUES IDENTIFIEES :

III.3.a. EMAS :

- ✓ Les premiers contacts (téléphonique et première rencontre), permettent de repréciser les missions de l'EMAS et les attentes des équipes pédagogiques. Cela permet d'intervenir dans les situations où la demande est en adéquation avec les missions et les possibilités d'appui de l'EMAS.
- ✓ Un temps de débriefe est proposé systématiquement juste après le temps d'observation, cela permet de renforcer ce qui fonctionne en classe et d'évoquer ce qui pourrait être amélioré.
- ✓ Le temps de coordination réguliers entre les professionnels de l'EMAS et la cheffe de projet permettent d'ajuster les interventions en fonction de la situation.
- ✓ La cheffe de projet participe à des rendez-vous dans les établissements scolaires lorsque les professionnels EMAS ont besoin d'un appui pour reposer le cadre des interventions de l'EMAS

III.3.b. PAS :

- ✓ Le pilotage du dispositif par un cadre du médico-social : permet de garantir le cadre de l'intervention de l'éducatrice du PAS auprès des établissements scolaires et des partenaires. Les demandes d'intervention sont maintenant en adéquation avec les missions du PAS.
- ✓ La mise en place d'une évaluation éducative en binôme avec un autre professionnel de l'EMAS : permet de mieux identifier les besoins et facilite l'élaboration des objectifs du PAE
- ✓ L'organisation de la rentrée scolaire de septembre : les évaluations ont été échelonnées sur le mois de septembre avec une mise en place progressive des interventions éducatives en fonction des priorités identifiées. Quand il y a une demande de renouvellement du PAS pour l'année scolaire suivante, une évaluation est systématiquement réalisée.
- ✓ La co-construction du PAE avec l'équipe pédagogique et des rencontres régulières avec les représentants légaux : permet une bonne connaissance des besoins spécifiques de l'élève.
- ✓ L'éducatrice du PAS assure une guidance auprès des AESH dans leurs gestes et leurs postures professionnels

- ✓ La participation de l'éducatrice du PAS aux ESS : permet d'apporter un éclairage sur les besoins de l'élève en classe
- ✓ Lors de l'admission dans l'ESMS notifié, une rencontre ou un contact téléphonique avec l'accord des parents (et/ou leur présence) est organisée pour transmettre les objectifs travaillés, les outils mis en place

III.4. DIFFICULTÉS RENCONTRÉES :

III.4.a. EMAS :

Le temps nécessaire pour mobiliser les acteurs concernés et collecter toutes les informations autour d'une situation (au sein de l'équipe de l'EMAS avec des professionnelles à temps partiel, au sein de l'éducation nationale, avec les différents partenaires...) est un facteur qui allonge les délais d'intervention et perdure en 2023.

Les interventions dans le second degré sont souvent plus complexes, en raison du nombre de professionnels intervenants autour des situations de l'élève (frein pour échanges réguliers et rencontres avec tous les professionnels concernés) et les saisines se font parfois tardivement, dans "l'urgence" lorsque la situation est trop dégradée, avec parfois des déscolarisations rapidement après la sollicitation de l'EMAS. Les interventions ne permettent pas dans ces situations de sécuriser le parcours scolaire de l'élève.

III.4.b. PAS :

Les interventions au sein du collège sont plus complexes, en raison de la taille des équipes pédagogiques. Cela peut être un frein, aux échanges et rencontres mais également aux interventions au sein des classes.

III.5. OUVERTURE SUR L'ENVIRONNEMENT :

L'articulation avec l'Education Nationale s'est poursuivie en 2023 avec notamment une harmonisation des pratiques et le développement de la collaboration avec les SDEI (Doubs et Territoire-de-Belfort) : IEN ASH et CP-ASH

Des rencontres ont également eu lieu avec :

- ✍ les pairs-experts du Doubs
- ✍ les ERSEH du territoire

Une présentation de l'EMAS en Conseil des IEN pour le Doubs et une présentation de l'EMAS avec les IEN et les conseillers pédagogiques pour le Territoire-de-Belfort.

La participation à une action de Territoire Educatif Rural avec d'autres partenaires (Canopée, Pluradys...) pour une présentation de l'EMAS et la proposition d'un temps de sensibilisation sur « Les comportements problèmes ».

L'EMAS AU-NFC a sollicité plusieurs partenaires pour des temps d'échanges sur les missions respectives de chaque dispositif : CAMSP (PCO, EDAP), le PRE de Montbéliard, Loisirs pluriel (90) et PRH (25), le DITEP de la Fondation-Arc-en-Ciel avec notamment visite du PAM (Pôle Accompagnement Maternelle), la visite du DAME de la Fondation Pluriel à Montbéliard.

L'EMAS 25 a sollicité des partenaires du territoire pour des temps d'échanger sur les missions respectives de chaque dispositif : CAMSP du Doubs, SESSAD APF, EMIL, Pôle Persévérance Scolaire, DAPEH, CGI Planoise, Equipe Mobile de Sécurité, CRDV Salins de Bregille, CEEDA, DAME-PMO Fondation Pluriel, équipe relais handicap rare, DITEP ADDSEA, le référent TSA-EN.

III.6. MOYENS HUMAINS :

III.6.a. Salariés de l'EMAS au 31/12 :

Les EMAS sont constitués de professionnels permanents des différents organismes gestionnaires co-porteurs du dispositif :

EMAS AU-NFC			
FONCTIONS	SALARIE DE	ETP AUTORISES	ETP POURVUS AU 31/12
Chef de projet	AHS-FC	1.00	1.00
Médecin Psychiatre	Arc en Ciel	0.10	0.05
Psychologue	Adapei 90	0.40	0.40
Neuropsychologue	AHS-FC	0.50	0.50
Educateurs spécialisés	AHS-FC	1.50	0.50
	Adapei 90		0.50
Agent administratif	AHS-FC	0.25	0.25
TOTAL		3.55	3.5

EMAS 25			
FONCTIONS	SALARIE DE	ETP AUTORISES	ETP POURVUS AU 31/12
Chef de projet	AHS-FC	1.00	1.00
ES coordinateur	Adapei25	0.50	0.50
Médecin Psychiatre	AHS-FC	0.10	0.00
Psychologue	AHS-FC	0.50	0.50
Neuropsychologue	AHS-FC	0.40	0.40
Educateurs spécialisés	AHS-FC	2.00	1.75
	Fondation Pluriel		
Agent administratif	AHS-FC	0.30	0.30
TOTAL		4.80	4.45

III.6.b. Salariés du PAS au 31/12 :

Les postes d'éducatrice spécialisées sont de 1 ETP par PAS et ils ont été pourvus sur toute l'année 2023.

Les postes de cheffes de projet sont rattachés à l'EMAS.

III.6.c. Formations, colloques, journées d'études suivies :

- ✓ Equipe complète EMAS AU-NFC :
 - Les compétences psychosociales : les comprendre et les développer
 - Colloque souffrance psychique à l'adolescence : à quoi être attentif ? – journée MDA 90/70
 - Formation Troubles Neuro-Développementaux-Déficience Intellectuelle en partenariat avec Adapei 90 sur 2023-2024
- ✓ Equipe complète EMAS 25 :
 - Formation troubles du comportement : accompagnement, adaptation et scolarisation – APPEA
 - Formation à l'autorégulation – Formavision
- ✓ Educatrice PAS Montbéliard :
 - Les compétences psychosociales : les comprendre et les développer
 - Colloque souffrance psychique à l'adolescence : à quoi être attentif ?
- ✓ Educatrice PAS Besaçon :
 - Troubles du comportement : accompagnement et scolarisation
 - Autorégulation : définition et enseignement en classe
 - Compétences psychosociales : comment élaborer une intervention pour le développement des compétences psychosociales
 - Les habiletés sociales : entraînements aux habiletés sociales en individuel ou en groupe pour enfants et adolescents TSA
 - Participation à une intervention sur la trans-culturalité
- ✓ Pour les deux cheffes de projet :
 - Groupe de travail et réunion régionale du CREA BFC sur les EMAS et PAS
 - Journées nationales du CREA « Ecole inclusive ! Ecole pour tous ? »
 - Les vendredis de l'encadrement à l'IRTS de Besaçon : le rôle stratégique du cadre intermédiaire (EMAS 25).

III.7. DÉMARCHE QUALITÉ :

III.7.a. EMAS :

Des réunions d'amélioration continue de la qualité ont été réalisées pour harmoniser les pratiques entre chaque professionnel et définir un processus commun d'intervention sur le département.

Des réunions ont été organisées sur différentes thématiques : clarification des missions de l'EMAS, amélioration du processus d'intervention et des pratiques, identification des éléments pertinents à retranscrire dans l'écrit de synthèse.

Les améliorations mises en place ont eu pour but de faciliter les interventions des professionnels et de commencer à réduire les délais d'intervention.

Niveau de satisfaction des équipes accompagnées :

A chaque clôture d'intervention, un questionnaire de satisfaction est envoyé aux équipes pédagogiques.

30% des saisines de l'EMAS 25 et 21% de l'EMAS AUNFC de 2023 émanent d'établissements scolaires où l'EMAS est déjà intervenu auparavant, on peut supposer un bon niveau de satisfaction pour ces établissements

III.7.b. PAS :

Sur l'année 2023, plusieurs temps de réunion qualité ont été nécessaires pour définir le processus d'intervention et créer les documents associés pour les deux PAS de l'association.

L'éducatrice du PAS de Besançon participe à quatre séances par an d'analyse de la pratique professionnelle avec les équipes de l'UEEA et de l'UEMA de l'AHS-FC de Besançon.

IV. CONCLUSION

BILAN 2023

EMAS :

En 2023, le nombre de saisines est constant et il y a toujours une forte proportion de sollicitations du 1^{er} degré. Pour l'AUNFC on note une nette augmentation des maternelles Les interventions dans le 2nd degré étant plus complexes et de ce fait l'intervention moins efficiente que pour le 1^{er} degré.

La répartition par lieu d'intervention s'est inversée cette année pour l'EMAS AUNFC, pour la première fois depuis la création de l'EMAS en 2019, le Doubs est majoritairement demandeur, et l'EMAS a reçu moins de saisine du Territoire-de-Belfort qu'en 2022.

Une campagne de présentation de l'EMAS 25 dans les établissements privés a débuté courant 2023 et des premières saisines ont été réalisées.

La communication autour des missions de l'EMAS, mais aussi le « bouche-à-oreille » et l'harmonisation de la démarche d'intervention a permis plus de cohérences et d'efficience dans les interventions.

PAS :

Les directions d'établissements scolaires et les enseignants sont plus au fait des missions du PAS et la collaboration est maintenant fluide et constructive.

Les bilans réalisés avec les écoles où ont lieu les interventions du PAS souligne que l'appui aux enseignants apporte une meilleure compréhension des situations avec l'expertise du médico-social. Il est également souligné que la guidance de l'éducatrice spécialisée apporte un grand soutien aux AESH et permet de favoriser le lien entre les familles et l'école.

PERSPECTIVES 2024

EMAS

- ✓ Poursuivre des actions de communication de l'EMAS dans les établissements privés sous contrat EN.
- ✓ Pour les établissements publics auprès des directions du 1^{er} et du 2nd degré.
- ✓ Renforcer le lien avec les équipes des circonscriptions lors de temps de travail partagé avec les CP-ASH
- ✓ Adapter les interventions de l'EMAS dans le 2nd degré face aux difficultés rencontrées
- ✓ Amélioration de la plaquette et du questionnaire de satisfaction

- ✓ Poursuite du groupe de travail ARS EN CREAL

PAS

- ✓ Poursuite du groupe de travail sur la convention avec la circonscription-ASH et les autres PAS du département, notamment pour l'élaboration de la convention EN/médico-social
- ✓ Poursuite du groupe de travail ARS EN CREAL
- ✓ Développement des interventions sur les temps périscolaires et le collège
- ✓ Le Pôle d'Accompagnement à la Scolarité « PAS » va se nommer « Educateurs Spécialisés dans les Ecoles » en 2024, pour ne pas confondre avec le futur dispositif dans le cadre de la transformation des PIAL.



SECTEUR « ADULTES »

ETABLISSEMENTS OU SERVICES	IMPLANTATION	CAPACITE AGREEE 2023
EA LA CUISINE DE VILLERSEXEL	VILLERSEXEL	33
EAM BELLEVUE	PONTARLIER	32
EAM LA CITADELLE	ROUGEMONT	36
EANM FOYER DE VIE LE MANOIR	ROUGEMONT	42
EANM FOYER DE VIE ROUSSET	LEVIER	48
ESAT DE VILLERSEXEL	VILLERSEXEL	35
MAS GUY DE MOUSTIER	VILLERSEXEL	40
MAS GEORGES PERNOT	FRANOIS	44
DISPOSITIF - VIVRE EN VILLE	BESANÇON	38
TOTAL SECTEUR « ADULTES »		348

465 RUE DE MARTINEY
70110 VILLERSEXEL
TEL : 03.84.62.49.20
lacuisine@ahs-fc.fr



DIRECTRICE : MME AURORE HUOT
CHEF DE PRODUCTION : MME SYLVIE GUGLIELMINETTI

EA LA CUISINE DE VILLERSEXEL

I. PRÉSENTATION

CATEGORIE D'ETABLISSEMENT OU SERVICE		Entreprise Adaptée (EA)
DATE D'AUTORISATION (CREATION OU RENOUVELLEMENT)		1 ^{er} /11/2000
AGREMENT OU HABILITATION	AGREMENT TECHNIQUE CUISINE CENTRALE	24/10/2008 n°70.561.035 (cuisine centrale) – DDCSPP Haute-Saône
	AGREMENT ENTREPRISE ADAPTEE	Contrat d'Objectifs (CPOM) 2021/2025 Préfecture de Haute-Saône
	CAPACITE TOTALE	33.5 Travailleurs handicapés en ETP
	MODALITE D'ACCUEIL	Non concerné
	MODE DE FONCTIONNEMENT	Unité économique de production de type cuisine centrale
	CATEGORIE DE BENEFICIAIRES	Personnes bénéficiant de la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé et orientées par la CDAPH vers le marché du travail

II. ACTIVITE

II.1. ACTIVITE QUANTITATIVE :

ACTIVITE	N-1	N
Capacité journalière (nombre de repas)	2200	2200
Nombre de jours d'ouverture	253	251
Production journalière prévisionnelle (nombre de repas)	2200	2700
Production journalière réalisée (nombre de repas)	2546	2814
Taux de production (réalisé/prévisionnel)	115.33%	104.12%
Personnel travailleur handicapé en ETP conventionnés	33.04	35.36

II.1.a. Production livrée sur site externe ou interne à l'AHS-FC :

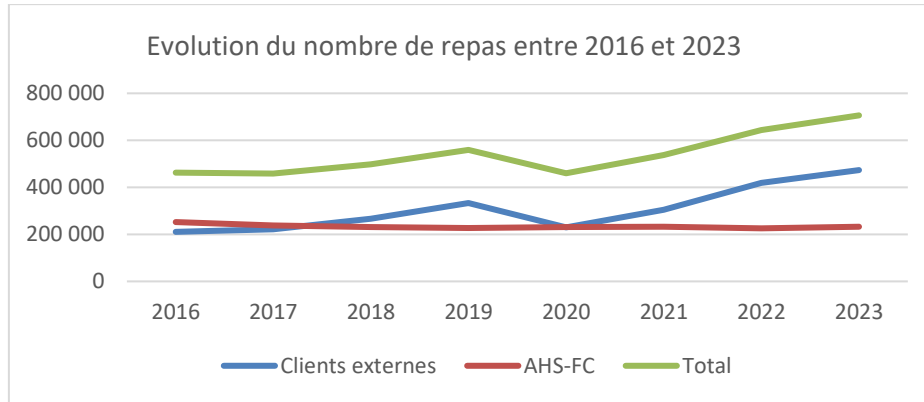
La Cuisine de Villersexel a produit et livré en liaison froide 706 212 repas, répartis comme suit :

- Clients externes ----- 473 426 repas (67%)
- Clients AHS-FC ----- 232 786 repas (35%)

Elle a également préparé 19 662 goûters.

CLIENTS	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Clients externes	210 661	221 348	267 052	332 851	229 325	305 309	418 534	473 426
AHS-FC	252 362	237 282	231 164	226 543	231 031	232 326	225 645	232 786
TOTAL	463 023	458 630	498 216	559 394	460 356	537 635	644 179	706 212

COMPARAISON DE L'ACTIVITÉ 2016-2023



La Cuisine a répondu à un appel d'offre, plusieurs conventions et demande de prestations :

- ✓ Retenus :
 - Appel d'offre fourniture de repas en liaison froide de la Ville de Lure pour la Résidence Autonomie Henri Courtois (15 repas/jour)
 - Centre périscolaire de Fallon, en délégation Francas 70, à compter de septembre (35 repas/jour)
- ✓ Non répondus :
 - Appel d'offre restauration scolaire de l'accueil de loisirs de la Communauté de Communes du Doubs Baumois (56 000 repas/an) et multi -accueil (11 000 repas/an)
 - Appel d'offre de la Communauté de Communes Terres de Saône (40 000 repas / an)
- ✓ Temporaires :
 - Camps de vacances Association Idoine à Clairegoutte et Larians (16 repas/jour du 30/07 au 12/08 et 14 repas/jour du 04/08 au 19/08)
 - Camp d'été au Gîte de Villersexel – Francas d'Athesans (27 repas par jour, du 10/07 au 14/07)
 - Colo apprenante de la FOL 70 à Noidans le Ferroux (41 repas par jour, du 24/07 au 11/08)
 - Mini-camp CIAS Avenir Chalindrey à Motbozon (28 repas/jour du 18/07 au 21/07)
 - Cocktail déjeunatoire pour l'Assemblée Générale de l'AHS au Foyer de vie Rousset à Levier le 15 juin
 - Buffet à l'occasion de l'inauguration de la pose de la première pierre du nouveau dispositif "Pôle ESAT - Maison France Services" de Villersexel le 7 juillet.
 - 78 Plateaux repas Froid - Salon des métiers de la Défense et de la sécurité à Villersexel le 7 novembre organisé par la Mission locale d'Héricourt
 - Cocktail déjeunatoire, 25 personnes, Copil du SPIE organisé par la DSSP Insertion le 15/06.
 - Goûter de Noël du groupe MCGP Besançon le 13/12 (350 personnes).

Le chiffre d'affaires réalisé est de 3 616 245 € HT (repas vendus, goûters et cafétéria, dont 98 675 € HT de recettes de la Petite Cuisine).

II.1.b. Cafétéria :

En 2023, trois nouvelles animations Friture de carpes, Entrecôtes et Brochettes d'onglets ont eu lieu pour la plus grande satisfaction des clients ainsi que deux animations pizzas.

Comparativement à 2019 (année de référence avant la crise Covid), le chiffre d'affaires de la cafétéria a diminué de 13 %.

EVOLUTION DU CA	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
CA (€)	94 966	109 736	129 687	116 689	53 364	44 383	84 647	101 517

Quelques chiffres :

- Moyenne prix plateau----- 10.36 €
- Moyenne repas/jour----- 39 repas / jour

○ Total repas-----9 798

ANNEE	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Plateaux vendus	11 402	13 070	15 150	13 743	6 021	4 448	8 438	9 798

La clientèle n'a pas retrouvé son niveau d'avant crise Covid ; cependant, la reprise de la fréquentation engagée en 2022 se confirme en 2023 avec une hausse de 16 % du nombre de repas vendus et de 19.93 % du CA

II.1.c La Petite Cuisine

Après une préouverture le 25 novembre 2022 à l'occasion de la Foire de la Sainte Catherine, la Petite Cuisine ouvrait ses portes le 5 décembre 2022.

Après une année d'exercice, le bilan s'avère plutôt positif en terme de fréquentation et de satisfaction de la clientèle. Deux cartes ont été proposées cette année.

En septembre, une augmentation du menu du jour a été décidée (entrée + plat + dessert ou fromage) qui passe de 12.50 € à 13.50 €.

Afin de favoriser la lutte contre le gaspillage alimentaire, des actions spécifiques pour la vente à emporter ont vu le jour : remise de 30% sur les plats à emporter arrivant à date, sandwiches de la veille à 2 euros.

Au niveau des ressources humaines, le poste de service en salle a connu beaucoup de rotation, 5 personnes ont occupé ce poste sur des durées variant entre 3 jours et 5 mois.

A partir d'octobre 2023, ce sont 2 personnes en situation de handicap qui ont été recrutées comme serveuses à temps partiel, l'une sur proposition de Cap Emploi, la seconde en candidature spontanée.

La Petite Cuisine a pour objectif d'intégrer un travailleur en CDD Tremplin, 2 personnes ont été recrutées à ce titre cependant les contrats n'ont pas été renouvelés à l'issue des 4 premiers mois l'un pour des motifs personnels et judiciaires et l'autre des problèmes de comportement au travail.

La Petite Cuisine a réalisé un CA de 98 682 € HT sur un prévisionnel de 120 k€ soit 82.22 % de réalisation.

Le CA, la fréquentation et le prix de vente du ticket moyen jour sont répartis comme suit :

REPARTITION	CA	Nombre de tickets moyen / mois	Prix du ticket moyen / jour
Sur place	76 944 €	302	21.14 €
A emporter	21 739 €	230	7.83 €

Cependant, le bilan financier est déficitaire pour plusieurs raisons : d'abord, le coût alimentaire élevé, il représente 44.27 % du CA ; puis le recours à du personnel non reconnu en situation de handicap a fortement diminué les aides aux postes escomptées (moins de 30 % de consommation pour l'aide socle et 42 % pour le CDD Tremplin), enfin, les factures d'électricité représentent 32.87% du CA. En effet, l'établissement n'a pas bénéficié du bouclier tarifaire ; des médiations sont en cours avec les services de l'Etat concernés pour obtenir une aide rétroactive.

II.2. ANALYSE QUALITATIVE :

L'Entreprise Adaptée (EA) est une entreprise à part entière qui permet à des personnes reconnues travailleurs handicapés d'exercer une activité professionnelle salariée dans des conditions adaptées à leurs besoins. Elles sont orientées par la Commission des Droits à l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) « marché du travail ».

Depuis le 01^{er} janvier 2019, la proportion des professionnels reconnus travailleurs handicapés dans les effectifs salariés doit être comprise entre 55 et 100% ; le montant total annuel d'aides versé à l'EA est calculé sur la base d'une proportion maximale de 75 % de l'effectif salarié annuel.

REPARTITION DES TRAVAILLEURS HANDICAPES CDI ET CDD PAR AGE AU 31/12	
Salariés moins de 30 ans (dont apprenti)	4
Salariés de 30 à 55 ans	30
Salariés de plus de 55 ans	13

Les mouvements du personnel Travailleurs Handicapés au cours de l'année ont été les suivants :

- ✓ 13 CDD dont 9 départs au 31/12 ; 2 personnes en CDD ont été consolidées en CDI courant 2023.
- ✓ 1 sortie CDI au 31/12 : départ d'une salariée pour un poste CDI au CHU de Trévenans.
- ✓ 1 contrat d'apprentissage à compter du 04/09.

La vocation de l'EA est de soutenir et d'accompagner l'émergence et la consolidation d'un projet professionnel du salarié handicapé en vue de sa valorisation, sa promotion et sa mobilité au sein de la structure ou vers les autres entreprises. Le travail réalisé sur ces points est présenté plus spécifiquement dans la partie III.1.b.

Dans le cadre du dispositif 14-22, nous avons accueilli le jeune Yanis, accompagné par le CMPPro Vaucluse, d'abord pour une période de 15 jours en mars 2023 puis durant 2 mois du 15 mai au 11 juillet.

Durant cette période, Yanis a confirmé son appétence pour le secteur de la cuisine collective, déjà détectée au CMPPro. Le jeune a commencé en septembre un contrat d'apprentissage CAP Production et service en restauration en lien avec la MFR d'Orchamps-Vennes.

Un jeune de l'IME l'Envol a pu intégrer régulièrement la cafétéria à raison de 2 jours par semaine et avoir ainsi une première approche du métier ainsi que de l'atelier conditionnement (service à l'assiette, préparation des cafés, nettoyage de la salle, mise en barquettes et pesage...)

III. MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT

III.1. PRÉSENTATION ET BILAN DES ACTIVITÉS MISES EN ŒUVRE :

Les EA contribuent au développement économique, à une dynamique d'emploi pérenne. Elles interviennent également dans le champ social agissant pour que chacun trouve sa place dans la société. Les bénéfices qualitatifs attendus portent sur l'amélioration du rapport au travail, les conditions d'existence, la santé, l'image de soi des personnes handicapées et le regard porté sur le handicap.

Le CPOM 2021-2025 formalise le projet économique et social en faveur du développement de l'emploi des Travailleurs Handicapés. Il est construit autour de deux grands axes :

- ✓ Des objectifs de consolidation et développement d'activité pour assurer la pérennité de l'emploi : ils reflètent la stratégie commerciale de l'entreprise, les prévisions d'investissements, pistes de développement et perspectives d'activité.
- ✓ La définition des moyens et actions affectés aux parcours des Travailleurs Handicapés au titre de l'accompagnement socio-professionnel et de la formation en vue de la réalisation de leur projet professionnel au sein de l'entreprise elle-même ou vers un autre employeur.

III.1.a. Objectifs économiques et financiers :

En tant qu'unité de production économique, l'EA dispose d'objectifs pour garantir sa viabilité dans un environnement économique concurrentiel et s'assurer de perspectives de développement pour garantir l'emploi durable.

Les objectifs 2023 fixés au CPOM sont les suivants :

OBJECTIF 1 : MAINTENIR LA QUALITE DE LA PRODUCTION AVEC UN PRIX COMPETITIF

- ✓ Promouvoir une alimentation de qualité :
 - Développement de la part des produits bio et des circuits courts : l'objectif d'arriver à 20% de produits bio est atteint ; pour la CCPMC (Montbozon), ce taux est porté à 40 %.
 - Maintenir un savoir-faire garant de la qualité nutritionnelle et gustative des repas
 - Mise en place d'actions dans le cadre du projet environnement et développement durable :
 - Dans le cadre de la loi EGALIM, les contenants alimentaires de cuisson, réchauffe et service plastique en restauration collective seront interdits d'ici 2025. L'étude est faite avec le partenariat de la fondation PLURIEL et la société RESCASET sur différentes compositions de barquettes mais avec le maintien de notre outil de scellage. Des essais de barquettes en cellulose ont été réalisés mais peu concluants. Une autre piste porte sur des barquettes en carton avec film en polypropène dont le coût est élevé ou bien le transfert direct des denrées en bacs inox au moment de la réchauffe.
- ✓ Réorganiser le plan de production et l'organisation du travail en intégrant de la production de nuit de janvier à juillet 2023.
- ✓ Les services vétérinaires ont revu les dates limites de consommation ramenant de J+3 à J+2 les préparations sensibles type mixés. Ceci entraîne des modifications de menus, le recours à des produits mixés type Nutrisens.

Outre ces actions spécifiques, la Cuisine a pu garantir un niveau de production de 2 814 repas/jour dépassant la cible des 2 250 repas.

Ce sont 762 253 repas produits pour 716 010 repas vendus (cafétéria inclus) ; 94 % de la production est vendue.

Notre coût alimentaire par repas est de 2.32 €, il a augmenté de 18.97% (1.86/2020, 1.80/2021, 1.95/2022). Le prix de vente moyen d'un repas est de 4.99 € HT. (4.72 € HT en 2022 soit + 5.72 %).

En 2023, la direction a poursuivi le travail de négociation des conventions de fourniture de repas auprès des clients afin d'activer des clauses de révisions de prix voire de réaliser un rattrapage des tarifs pour certains.

Le travail sur la diminution de la matière première alimentaire se poursuit :

- ✓ Baisse des quotas pour moins de perte et gaspillage
- ✓ Adaptation ponctuelle des menus selon les stocks et les ruptures de denrées
- ✓ Recours à la cuisson de nuit des viandes pour moins de perte de matière.

Pour réduire le nombre de barquettes, selon les préparations, le conditionnement est réalisé en optimisant le rendement. Une barquette initialement prévue pour 4 parts pourra éventuellement contenir plus de parts.

Les investissements ayant contribué à maintenir l'outil de production performant et accompagner la hausse d'activité ont représenté 57 243.24 € HT avec :

- ✓ L'achat d'une sauteuse gaz
- ✓ L'acquisition d'une cellule de refroidissement
- ✓ L'acquisition d'un trancheur coupe côtelette automatique
- ✓ L'achat d'un ouvre boîte électrique
- ✓ L'achat d'une grande table pour le restaurant La Petite Cuisine
- ✓ L'installation d'une porte – moustiquaire en zone de plonge et de 3 moustiquaires dans les vestiaires
- ✓ La pose de tôle de protection Inox sur les portes des vestiaires donnant en zone de production
- ✓ Le remplacement du groupe de condensation Froid du secteur Allotissement
- ✓ L'acquisition d'une licence et la réalisation du câblage informatique

OBJECTIF 2 : DIVERSIFIER L'OFFRE DE PRODUCTION ET LA CLIENTELE

- ✓ Le travail en synergie des deux Cuisines de Villersexel et de Frasne-le-Château s'est poursuivi en 2023. Sur le plan de la production, lors de la fermeture de Frasne en période de vacances, l'EA a repris le relais. La mutualisation des tâches administratives et comptables est effective.
- ✓ En juillet 2022, la Cuisine a été retenue pour le marché de restauration en liaison froide de la Communauté de Communes de Lure soit 500 repas scolaire/jour en moyenne. Cette activité a permis d'anticiper la fin d'un autre marché en août 2023 avec la commune Communauté de Communes de Rahin et Chérimont.
- ✓ Mis en place à la rentrée de septembre 2022 pour répondre à ce surcroît d'activité, le travail de nuit a cessé le 7 juillet 2023. Le bilan de cette expérience est globalement positif du point de vue des salariés (environnement plus calme, plus de place, articulation vie professionnelle-vie personnelle). Le retour en horaire de jour a été suivi par l'encadrement.
- ✓ En octobre 2022, suite à la fermeture de la cuisine centrale Fontaine Saveurs à Combeaufontaine, l'association ELIAD, a sollicité les services de la Cuisine pour ses secteurs de Haute-Saône. Afin de pouvoir absorber ce marché, un partenariat a été conclu avec l'UPC de Brognard vers qui un transfert temporaire de 5 clients (soit 175 repas/jour) du secteur de Montbéliard a été mis en place jusqu'en juillet 2023 soit 12 200 repas confiés au total. Ainsi, La Cuisine a pu intégrer les 150 repas supplémentaires dans sa production journalière sans nouvelle modification des cycles horaires et de l'organisation mise en place. Un renfort de 1 ETP a été plus particulièrement affecté au secteur conditionnement/allotissement a été maintenu.
- ✓ Suite à des difficultés récurrentes de paiement d'un client, la Direction Générale et la directrice de la Cuisine ont décidé de mettre fin à un contrat de prestation de fournitures de repas auprès d'une association chargée de délégation de service public auprès de collectivités. L'arrêt de la prestation a concerné 5 sites pour l'EA de Villersexel (250 repas/jour) et 11 sites pour Frasne le Château (500 repas/jour). La créance s'élève à

275 028 € (Cuisine de Frasné) et 110 339 € (EA La Cuisine); le client a demandé à être placé en procédure de sauvegarde par décision du tribunal judiciaire depuis novembre.

III.1.b. Accompagnement pour l'émergence et la consolidation d'un projet professionnel pour les TH :

ACCUEIL ET INTEGRATION DES SALARIES TH

En 2023, ce sont 40 personnes qui ont été accueillies en période de stage (public scolaire) ou en période d'immersion (public adulte, demandeurs d'emploi), 29 sur le site de Villersexel et 11 à la Petite Cuisine.

Deux partenaires principaux sont positionnés dans le cadre du recrutement :

- ✓ CAP emploi : accueil de 12 personnes dans le cadre de la Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel (PMSMP) des personnes bénéficiant de la RQTH (Reconnaissance Qualité de Travailleur Handicapé) Ces PMSMP sont utiles pour découvrir le poste d'agent de cuisine en EA .
- ✓ Les instituts d'enseignement ou formation et les structures d'accompagnement vers l'emploi : 28 stagiaires dans le cadre de stage découverte en entreprise, Groupe scolaire de la Compassion (2), MECS Pas à Pas (1), OnelineFormapro (1), Greta Vesoul (1), Lycée Lumière Luxeuil (1), IME René Nauroy (1), IME Jean Luc Beaudoin (1), Lycée Pontarcher (2), Lycée Jacquard Albert Lure (1), Mission locale espace jeunes (7), collège Jean Macé (2), CMPPro Vaucluse (1), ADCH (2), CFA Vesoul (1), SESSAD AFSAME (1), ESAT Villersexel (1), AFTC (1), AIIS (1)

A l'issue de ces périodes, nous avons intégré 8 personnes en CDD.

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET PROFESSIONNEL DES TH

- ✓ Accompagnement à la technicité du poste :
 - Accompagnement collectif et individuel sur l'utilisation du matériel, la sécurité alimentaire et la traçabilité
 - Accompagnement ponctuel pour les matériels spécifiques ; animée par le moniteur d'atelier et les encadrants, la formation interne occupe une place importante et permet aux salariés Travailleurs Handicapés de monter en compétences, travailler en sécurité pour manipuler du nouveau matériel, et d'intégrer d'autres ateliers. Plusieurs exemples :
 - Utilisation de matériel : four (7 personnes), ouvre boîte électrique (4), cellule de refroidissement (2), trancheur automatique (6)
 - Utilisation et nettoyage de la thermoscelleuse ; 4
 - Formation saisie des étiquettes et caisse cafétéria : 1
- Formation Points de contrôles des camions frigorifiques : 5
- ✓ Structuration du projet professionnel : elle repose sur l'utilisation du logiciel E-formAdapt déployé depuis 2016. Compte tenu du volume d'activité en 2022, la campagne d'entretiens annuels a été reporté. Les questionnaires ont été remis aux salariés en avril 2023, les entretiens ont été réalisés fin 2023 et au 1^{er} trimestre 2024, la mise à jour des passeports de compétences est prévue d'ici juin 2024.
- ✓ En 2023, un outil de suivi informatique de l'accompagnement social a été expérimenté afin d'identifier les principales problématiques/sujets abordés par les travailleurs. Le tableau ci-dessous présente les résultats pour un effectif présent en cours d'année de 50 salariés TH.

THEMATIQUE	Logement	Mobilité	Démarches administratives	Budget	Santé Parentalité	Justice	Vie sociale
Nombre de personnes TH	6	9	30	3	43	4	42

- ✓ Les principales thématiques abordées sont l'aide pour les démarches administratives (compte Digiposte, rattachement mutuelle entreprise, ouverture compte CPF, envoi de l'avis d'imposition au CSE, lecture de la fiche de paie, statut d'aidant familial, retraite anticipée...), les volets santé, parentalité et vie sociale.
- ✓ Participation au 19^{ième} concours national de l'Assiette Gourm'hand à Bailleuil : un binôme composé d'une salariée en situation de handicap et d'un encadrant cuisinier ont travaillé à la présentation d'une recette « Suprême de volaille de Licques piqué de crevettes de Madagascar ». Cependant, suite à l'attentat au

lycée Gambetta à Arras, le concours a été annulé pour des raisons de sécurité. Après des mois d'entraînement, la motivation des candidats reste forte pour se présenter à nouveau à l'épreuve en 2024.

FORMATION DES SALARIES TH

- ✓ Dans le cadre du dispositif RSFP (Reconnaissance des savoirs faire professionnels) animé par l'AFPA, le chargé d'insertion a réalisé 2 entretiens de positionnement, 2 évaluations, qui ont abouti à 2 remises de titre RSFP Agent de cuisine en restauration collective pour 2 jeunes de l'IME René Nauroy.
- ✓ Deux salariés se sont présentés en VAE pour le titre de cuisinier et d'agent de cuisine en restauration collective et ont obtenu leur diplôme respectivement en juin et octobre.
- ✓ Formation HACCP pour 9 salariés Travailleurs Handicapés.

PERSPECTIVES DE SORTIE DES SALARIES TH

- ✓ Créée en 2020, la convention type de partenariat avec les entreprises du milieu ordinaire pour des mises en stage est un outil pour développer les partenariats avec les entreprises locales et soutenir l'insertion professionnelle des TH dans le marché ordinaire du travail. Elle n'a pas été activée en 2023.

III.1.c. Partenariat avec la Cuisine d'Uzel (Fondation PLURIEL) :

Ce partenariat vise à mutualiser les compétences suivantes :

- ✓ Achats/négociation fournisseur
- ✓ Service commercial
- ✓ Logiciel de production (GPAO)
- ✓ Qualité/sécurité alimentaire
- ✓ Service diététique/gestion des menus.

III.1.d. Engagement de l'Etat :

Le CPOM prévoit la possibilité pour l'EA de bénéficier de deux types d'aide auprès de l'Etat en contrepartie des engagements pour l'emploi pérenne des Travailleurs Handicapés :

- ✓ En 2023, le taux de consommation des aides aux postes est de 99,5%, il correspond à l'avenant financier fixé entre 34.68 et 36.03 ETP (34.13 ETP, en 2023, 33.04 ETP en 2022, 30.86 ETP en 2021). Les montants représentent en moyenne 85.77% de la valeur du SMIC horaire.
- ✓ En raison de difficulté de recrutement, l'aide au poste pour les deux CDD Tremplin a été partiellement utilisée à hauteur de 21% ; en effet, seul le poste dédié à la Petite Cuisine a été occupé durant 5 mois.
- ✓ Le Fonds d'Accompagnement de la Transformation des Entreprises Adaptées (FATEA) a été mobilisé pour la Cuisine en 2023. Un dossier de demande d'aide à l'investissement a été déposé pour l'acquisition d'un tunnel de lavage. En effet, l'augmentation du nombre de repas ces dernières années rend nécessaire cet investissement dans un souci d'efficacité, d'amélioration des conditions de travail et de la réduction de la consommation en eau. Le coût de ce projet est estimé à 149 K€, la subvention représente 50 % du coût.

III.2. OUVERTURE DE L'ÉTABLISSEMENT SUR SON ENVIRONNEMENT :

III.2.a. Les réseaux :

L'Entreprise Adaptée est inscrite dans plusieurs réseaux au cœur de son environnement qui soutiennent sa mission d'insertion et ses objectifs économiques. A ce titre, elle a participé :

- ✓ Aux réunions des associations de commerçants et artisans du bassin de Villersexel (A2V) - 1 réunion
- ✓ Au réseau des Entreprises Adaptées et des ESAT, « ADAPTEA » - 7 réunions
- ✓ A deux réunions décentralisées de l'UNEA.
- ✓ A une rencontre thématique Passerelles EA – SIAE organisée par l'UNEA et le Pôle Ressources

III.2.b. La communication auprès des institutionnels et des tiers :

- ✓ Le 9 mars, invitation à déjeuner à la Préfecture de Haute Saône à l'occasion de la journée internationale pour les Droits des Femmes.

- ✓ Le 5 mai, nous avons accueilli 3 accompagnatrices socio-professionnelles de l'association intermédiaire NOVÉO et du chantier d'insertion AIIS.
- ✓ Le 31 mai, la chargée de mission de l'UNEA est venue visiter les locaux de la Cuisine et recueillir les constats, besoins du terrain et projets en cours.
- ✓ Visite des locaux de la Cuisine par la vice-présidente de la Région en charge du handicap, et de ses collègues du « réseau handicap » interne à la Région.
- ✓ Participation le 29 novembre à une réunion organisée par la DDTESPP au sujet de l'aide alimentaire.
- ✓ La Cuisine a également accueilli une personne en formation Chauffeur Livreur pour un stage de 2 semaines dans le cadre d'une préparation au titre professionnel avec l'ADCH, après l'obtention de son titre, nous lui avons proposé un CDD de 3 mois.

III.3. EXPRESSION ET PARTICIPATION DES USAGERS :

Cette participation se fait en particulier à travers des réunions ou des instants d'échanges entre les salariés.

Deux réunions sont planifiées :

- ✓ La réunion hebdomadaire avec les encadrants : échange sur l'organisation de la semaine à venir, la planification de la production et des menus et l'accompagnement des salariés en situation de handicap. Cette réunion est animée par la chef de production et le chargé d'insertion.
- ✓ Une réunion mensuelle d'information générale et d'échanges avec l'ensemble des salariés. Favorisant l'expression collective des permanents et salariés TH. Elle permet de répondre aux interrogations des salariés et fait l'objet d'un compte rendu affiché.

Cette année ont eu lieu les élections des membres du CSE par vote électronique. Afin d'accompagner les salariés dans ce nouveau mode de fonctionnement, Monsieur Morel, DRH de l'AHS-FC est venu présenter l'interface de la plateforme de vote aux salariés de la Cuisine (38) puis Mme Huot a organisé une seconde réunion pour les personnes absentes ou souhaitant un complément d'information (5) des temps spécifiques pour les salariés de la Petite Cuisine et Frasne le Château.

Le 22 décembre a eu lieu le repas de fin d'année au restaurant WOK 70, ce moment a été très apprécié par les 42 participants.

III.4. MOYENS HUMAINS :

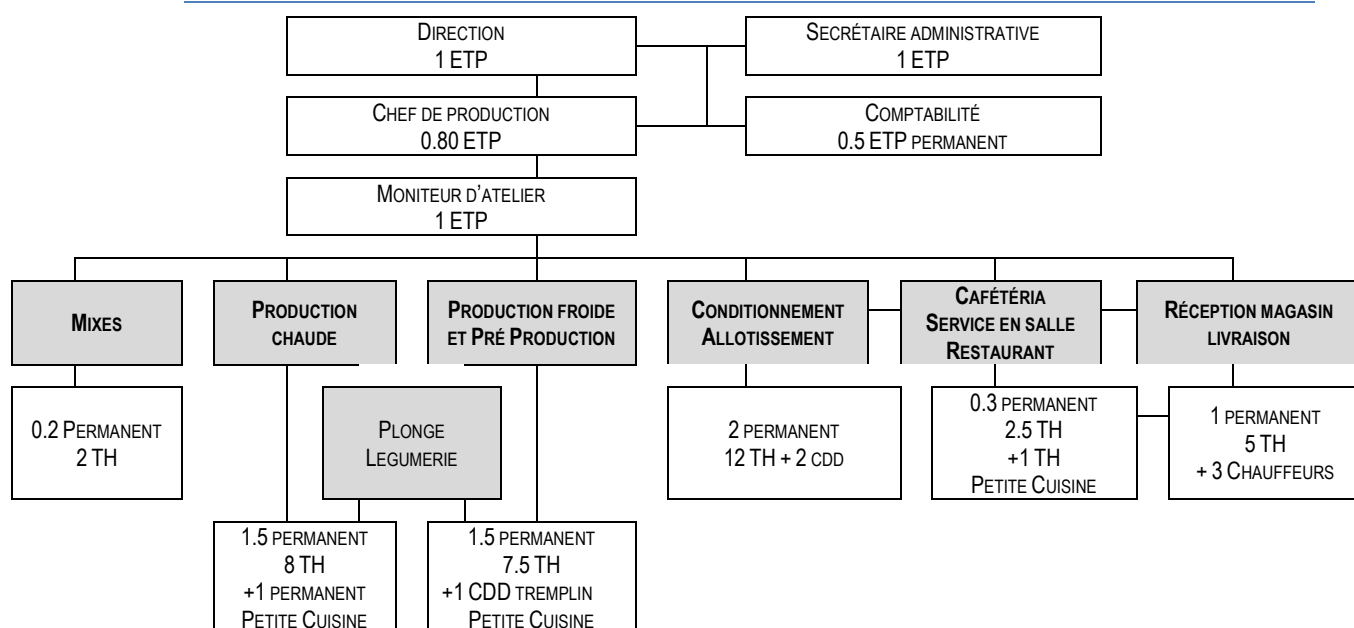
III.4.a. Organigramme :

L'organigramme théorique ci-dessous est renforcé du fait du surcroît d'activité temporaire (4 ETP supplémentaires affectés en conditionnement-allotissement et plonge).

L'effectif au 31/12 est de 63 personnes soit 58.18 ETP salariés (dont 3,5 ETP de remplacement) ; dont 3 ETP pour la Petite Cuisine:

- ✓ 37.88 ETP de personnes reconnues TH en situation de travail ainsi que 3,5 ETP en remplacement d'absences longues et un apprenti TH soit 42.38 ETP
- ✓ 2 agents de cuisine non TH
- ✓ 3 chauffeurs livreurs non TH
- ✓ 8,8 ETP à l'encadrement :
 - 4 agents techniques cuisiniers, 1 technicien qualifié, 2 agents techniques conditionnement/allotissement
 - 1 chargé d'insertion
 - 0.8 chef de production
 - 1 agent administratif principal
 - 1 directrice
 - 1 poste de renfort magasinier non pourvu au 31/12

ORGANIGRAMME THEORIQUE DE LA CUISINE DE VILLERSEXEL AU 31/12



III.4.b. Formations du personnel encadrant :

- ✓ Les 27 et 28/03, formation Management de personnes en transition professionnelle (UNEA) pour le chargé d'insertion
- ✓ Du 06/11 au 28/11, formation Encadrant de proximité pour 2 encadrants cuisinier. (UNEA)
- ✓ Les 13 et 16/11, formation Lâcher Prise pour l'agent administratif et la technicienne logistique. (SIFCO)
- ✓ Les 14 et 21/11, formation Réussir ses recrutements » pour la chef de production (SIFCO)
- ✓ Le 9 décembre, formation Prévenir les agissements sexistes et sexuels au travail pour la direction et la chef de production. (FIDAL)

III.4.c. Autres formations :

- ✓ Formation HACCP : comprendre les bases de l'hygiène, identifier les dangers : 8 salariés TH et 1 personne
- ✓ Formation Recyclage SST pour un encadrant et 2 salariés TH
- ✓ Report de la formation Gestes et Postures (5 salariés TH) à janvier 2024 suite à l'absence de formateur.

III.5. DÉMARCHE QUALITÉ :

III.5.a. Enquête satisfaction :

Une commission « menu » a lieu mensuellement pour répondre avec le service commercial aux attentes et aux besoins des clients et pour valider avec les responsables de production la capacité de produire des unités de production.

Le 20 juillet, nous avons répondu aux demandes de rencontre avec la Mas Guy de Moustier et l'EAM Bellevue afin de recueillir leurs avis sur la qualité de la prestation des repas et axes d'amélioration souhaités.

A la demande du directeur de l'IME L'Essor, depuis avril 2023, nous avons mis en place de 2 propositions de menus afin de favoriser l'accompagnement des enfants TSA dans la diversification alimentaire.

Le 21 mars, organisation d'un déjeuner sur site à la Citadelle entre Mme Huot, la responsable de production, la diététicienne, et deux ASI qui ont partagé un repas avec les résidents.

Le 30/11, rencontre avec la chef de service Logistique et portage des repas d'ELIAD : constat d'augmentation du nombre de bénéficiaires et de repas commandés depuis le changement de prestataire, les usagers sont très satisfaits de la qualité des repas fournis.

Une enquête ciblée a été réalisée auprès des crèches de la CCPL et des sites de la CCPMC avec des retours positifs.

Fin 2023, un fichier informatique a été mis en place afin de mieux quantifier et analyser le type de réclamations.

III.5.b. Contrôles externes :

Le laboratoire EUROFINS effectue mensuellement différentes analyses. En 2023, suite à une évolution réglementaire, des contrôles supplémentaires sont réalisés notamment pour les produits servis en cafétéria et la détection de listéria sur l'environnement de travail. Des tests de vieillissement ont également été réalisés sur certaines recettes élaborées à la Petite Cuisine.

Le PMS déposé en juillet 2019 et validé par les services de la DIRECCTE le 08 novembre 2019 est maintenu à jour. Il a été complété suite à l'installation de la nouvelle ligne de thermoscelleuse.

Le 4 mai 2023 a eu lieu la visite d'inspection des services vétérinaires de la DDTESPP qui a évalué la maîtrise des risques sanitaires à un niveau Satisfaisant, le résultat du niveau d'hygiène est lui noté "Très satisfaisant ».

III.5.c. En interne :

Concernant la production :

- ✓ Les audits mensuels du service qualité et sécurité alimentaire de la Fondation PLURIEL perdurent et nous confortent dans les comptes rendus généralement positifs.

Concernant les conditions de travail :

Le travail de nuit : attention particulière de la direction et de l'équipe d'encadrement avec des visites hebdomadaires sur sites, un déplacement de la CSSCT auprès de l'équipe de nuit.

La dernière visite de l'OPSAT le 27/09/2022, depuis, il n'y pas de nouveaux matériels ni changement de process notables hormis l'arrivée d'un trancheur automatique.

Afin de confirmer cet achat, une démonstration en condition réelle a été organisée le 12 octobre en présence de l'ergonome de l'OPSAT, un membre de la CSSCT, la responsable de production, les 2 RDP, la direction et les encadrants cuisiniers.

Cet outil de travail a été validé par les professionnels présents pour ses qualités de découpe, d'efficacité, de facilité d'utilisation, gain de temps et réduction des TMS.

Une veille particulière a été mise sur l'activité des chauffeurs ; un travail a été réalisé avec le prestataire loueur des camions qui a créé des fiches incidents pour déclarer toute anomalie ainsi qu'une fiche d'instruction des points de contrôles à faire. Ces nouveaux outils visent à fluidifier les échanges, tracer les demandes de réparations et instaurer un suivi des véhicules plus efficace. En 2024, il est prévu de provoquer une rencontre employeur - CSSCT - salarié pour créer une dynamique interne autour des conditions du poste.

IV. CONCLUSION

L'année 2023 se conclut par un résultat exceptionnel et inédit en terme de nombre de repas vendus, plus de 700 000 repas et une fréquentation de la cafétéria en hausse. Cela a été rendu possible par le partenariat avec la Fondation Pluriel, la mise en place du travail temporaire de nuit, les investissements en matériel de cuisine, les renforts humains et les ajustements du plan de production.

2023, c'est également la première année d'exploitation de la Petite Cuisine qui s'est fait une place dans le paysage vésulien, une clientèle stable qu'il va encore falloir développer.

Cependant, la déception est là ; en effet le travail fourni ne se traduit pas dans le bilan financier déficitaire. Le contexte d'inflation qui a persisté en 2023 a eu des conséquences notables sur le modèle économique.

Le dialogue social a été riche et essentiel pour expliquer et accompagner les nouvelles organisations, pour réagir face aux imprévus tels que la panne du groupe froid en zone d'allotissement, les vols des injecteurs sur les 3 camions, les pannes successives de la cellule de refroidissement.... Malgré ces événements contraignants, l'activité a continué grâce à la mobilisation des uns et des autres.

Cette année, ce sont 40 personnes qui ont bénéficié d'un accueil en stage ou PMSMP orientés par 19 partenaires de la formation et de l'inclusion ; un jeune intégré en contrat d'apprentissage...notre souhait est de créer cette même dynamique d'ouverture à d'autres secteurs d'activité à destination des travailleurs en situation de handicap de l'EA.

2024 s'annonce sous le signe de travaux tels que l'installation d'un tunnel de lavage, le bac à graisse, la création d'une zone de stockage froid et d'une diminution du nombre de repas maîtrisée.

Forte de son savoir-faire et des projets enthousiasmants à venir, les salariés de La Cuisine et la Petite Cuisine œuvrent tous les jours avec une même volonté, faire du repas un moment privilégié et riche en saveurs.



90 RUE DE LA CROIX MARMIN
70110 VILLERSEXEL
TEL : 03.84.63.00.56
esat@ahs-fc.fr



DIRECTEUR :
M. SEBASTIEN DUMOND

ESAT DE VILLERSEXEL

I. PRÉSENTATION

CATEGORIE D'ETABLISSEMENT OU SERVICE		Etablissement et Service d'Aide par le Travail
DATE D'AUTORISATION (CREATION OU RENOUELEMENT)		Préfectoral 08/06/2007
AGREMENT OU HABILITATION	DATE DERNIER AGREMENT	ARS 16/10/2015 – Décision 2015-478
	CAPACITE TOTALE	Autorisée et installée : 35 ETP
	MODALITE D'ACCUEIL	Temps plein ou temps partiel
	MODE DE FONCTIONNEMENT	Externat, Semi-internat
CATEGORIE DE BENEFICIAIRES		Adultes, déficients psychiques

Etablissement inscrit dans le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens avec l'ARS Bourgogne Franche-Comté (2018/2022) prolongé d'un an en 2023.

II. ACTIVITÉ

II.1. ACTIVITÉ QUANTITATIVE :

II.1.a. Nombre global de journées :

JOURNEES	N-1	N
Capacité installée	35	35
Nombre de jours d'ouverture	228	227
Journées cibles CPOM	6 801	6801
Journées réalisées	6 827	6874
Taux d'occupation	86%	87%

Le nombre de journées réalisées (6 874 journées) est proche de 2022.

Au 31/12, 38 personnes physiques sont présentes dont 29 à temps plein, 5 à 80 %, 2 à 60 % et 2 à 50 %, soit 35,20 ETP.

470 journées et 28 demi-journées d'accueil ont été réalisées pour des stagiaires et ne sont pas décomptées dans l'activité. Elles sont détaillées dans le point III.1.c.

Le suivi des absences :

Le taux d'absentéisme de 13 % est en très légère baisse par rapport à 2022 (14 %). 1 118 journées d'absence maladie ont été comptabilisées (*pour info : 1091 en 2022*). Cela confirme la bonne évolution de la stabilité psychique de plusieurs personnes accompagnées.

Sur 38 personnes présentes au 31/12, 29 personnes ont eu des absences maladie pour des difficultés psychiques. 7 ont été concernées par des absences maladie dues à des problèmes physiques (dos, genoux, chevilles...). Elles ont conservé leur place et le maintien du salaire durant ces absences.

A noter que les jours d'absence maladie ne sont pas comptés dans le reporting ARS alors qu'il n'est pas possible d'intégrer un travailleur sur le poste vacant, faute de pouvoir lui garantir la rémunération ; comme indiqué dans le guide méthodologique de la CNSA sur la mesure de l'activité (janvier 2019), cela doit être pris en compte dans l'analyse du taux d'occupation.

HOSPITALISATIONS AVEC NUITEE (EN NOMBRE)	N-1			N		
	JOURNEE S	SEJOURS	PERSONNES CONCERNEES	JOURNEE S	SEJOURS	PERSONNES CONCERNEES
En psychiatrie	108	5	4	224	7	5
En MCO	17	3	2	8	1	1
TOTAL	125	8	6	232	8	6

224 journées d'hospitalisation en psychiatrie contre 108 en 2022. Elles ont concerné 5 personnes soit 13.16 % de l'effectif pour 7 séjours.

Parcours des personnes accompagnées :

MOUVEMENTS DES PERSONNES ACCOMPAGNEES	N-1	N
Personnes accompagnées au 1 ^{er} /01 (A)	39	39
Entrées de l'année (B)	2	3
Sorties définitives de l'année (C)	4	2
Personnes accompagnées au 31/12 (A+B-C)	37	38
File active de l'année (A+B)	41	41
Durée moyenne de séjour des sortants	7 ans	3 ans 5 mois 2 jours

PROVENANCE DES PERSONNES ACCOMPAGNEES	SITUATION AU 31/12		DONT ENTREES DE L'ANNEE	
	N-1	N	N-1	N
Domicile / Milieu ordinaire	37	38	2	3
Etablissement de santé				
Etablissement médico-social				
Provenance inconnue				
TOTAL	37	38	2	3

Les admissions ont concerné :

- ✓ Le 16 janvier, un homme de 58 ans ayant eu diverses expériences professionnelles en milieu ordinaire dans les secteurs industriels et espaces verts.
- ✓ Le 12 juin, une dame de 46 ans avec diverses expériences en tant qu'employée libre-service et animatrice en colonies de vacances. Elle a également exercé une activité de commerçante indépendante mais a dû cesser son activité en 2015. Elle fréquentait l'atelier thérapeutique de Vesoul depuis plusieurs mois son arrivée.
- ✓ Le 16 octobre un homme de 40 ans titulaire d'un CAP espaces verts ayant eu des expériences dans l'entretien d'espaces verts et le secteur industriel. Il fréquentait l'atelier thérapeutique de Lure avant son accueil

MOTIF DE SORTIE OU DESTINATION DES PERSONNES SORTIES AU COURS DE L'ANNEE	N-1	N
Décès au sein de l'ESMS		
Hospitalisation (y compris si décès au cours de l'hospitalisation)		
Domicile/milieu ordinaire (y compris avec SAVS ou SAMSAH)	4	2
Etablissement médico-social		
TOTAL	4	2

Les sorties ont concerné :

- ✓ Le 12 juin, un jeune homme de 27 ans. Accueilli le 16 mai 2022, il rencontrait des difficultés sur le plan psychique ayant nécessité plusieurs hospitalisations. Sur le plan de sa vie personnelle, la question du logement nécessitait également d'être travaillée. Il a donc préféré interrompre son accueil à l'ESAT afin de se concentrer sur les soins et la construction de sa vie personnelle avant d'envisager de reprendre une activité professionnelle.
- ✓ Le 9 novembre, un homme de 55 ans a quitté l'ESAT suite à la décision de la CDAPH consécutive à un avis d'inaptitude du médecin du travail pour des problèmes somatiques.

II.1.b. Liste d'attente :

L'ESAT est intégré au dispositif Via Trajectoire. Lors de la réception des nouvelles orientations, un courrier précisant l'inscription sur la liste d'attente est adressé aux personnes concernées.

69 orientations sont en cours de validité au 31/12/2023 dont 16 prononcées au cours de l'année 2023.

25 personnes sont en liste d'attente active, 40 personnes ont été classées sans suite par la MDPH (personnes ne souhaitant pas être accueillies ou ayant démissionné) mais bénéficient toujours de l'orientation vers notre établissement et peuvent à tout moment réactiver leur demande d'accueil. Enfin, pour 4 personnes, nous sommes en attente de leur souhait d'accueil à l'ESAT.

Par ailleurs, 3 rencontres en vue d'une admission ont eu lieu.

Les commissions d'harmonisations des listes d'attente réalisées deux fois par an avec la MDPH permettent un meilleur suivi de la liste d'attente.

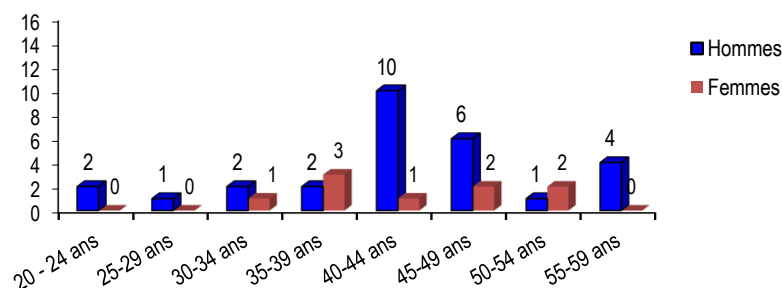
II.2. ANALYSE QUALITATIVE :

II.2.a. Profil des personnes accompagnées :

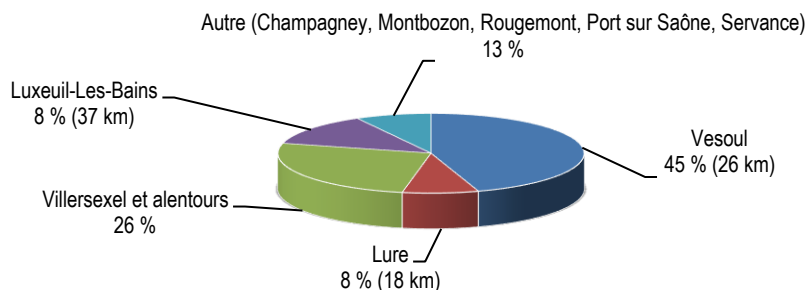
Au 31/12, l'effectif est de 38 personnes de 22 à 60 ans avec une moyenne d'âge de 43,08 ans.

Il existe toujours un déséquilibre important entre le nombre d'hommes et de femmes : 9 femmes sur 38 personnes accueillies, soit 23,68 %.

RÉPARTITION PAR ÂGE ET PAR SEXE

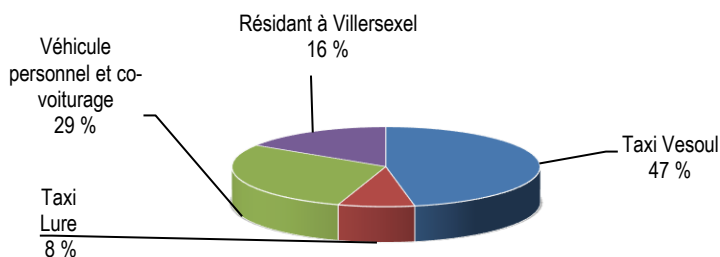


RÉPARTITION PAR ORIGINE GÉOGRAPHIQUE



Comme les années précédentes, on observe une diversité des origines géographiques avec une majorité de personnes originaire du secteur de Vesoul.

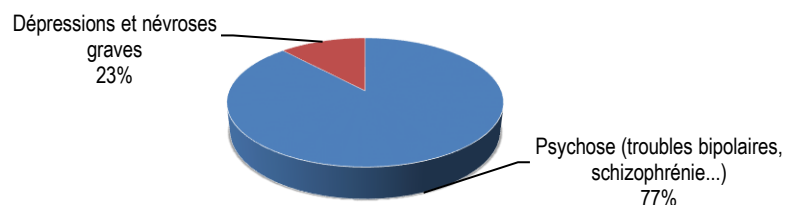
MOYENS DE TRANSPORT



- ✓ 18 personnes prennent un transport en taxi collectif (2 véhicules) ou les navettes ESAT avec un moniteur ou un travailleur handicapé pour le trajet Vesoul-Villersexel

- ✓ 3 personnes utilisent la navette ESAT avec un moniteur résidant à Lure
- ✓ 11 personnes utilisent leur véhicule personnel ou pratiquent le co-voiturage
- ✓ 6 personnes résident à Villersexel.

RÉPARTITION EN FONCTION DES DÉFICIENCES OBSERVÉES



Suite à l'évaluation par le médecin psychiatre de l'ESAT, 38 personnes présentent des troubles psychiques, ce qui est conforme au projet d'établissement. Nous abordons le retentissement de ces troubles dans la partie III.1.a.

3 personnes présentent des troubles associés, 2 déficiences intellectuelles légères, 1 déficience visuelle sans adaptation particulière.

TYPE DE DEFICIENCES OBSERVEES (AU 31/12)	NB PERSONNES EN ACCUEIL PERMANENT	
	A TITRE PRINCIPAL	A TITRE ASSOCIE
Déficience intellectuelle		2
Autisme et autres TED		
Troubles du comportement et de la communication		
Troubles psychiques	38	
Troubles du langage et des apprentissages		
Déficiences auditives		
Déficiences visuelles		1
Déficiences motrices		
Déficiences métaboliques		
Personnes cérébrolésées		
Personnes polyhandicapées		
Personnes en cours de diagnostic		
Personnes avec autres types de déficiences		
TOTAL	38	3

II.2.b. Mesures de protection :

5 personnes ont une mesure de curatelle.

MESURE DE PROTECTION (AU 31/12)	NB PERSONNES EN ACCUEIL PERMANENT	
	N-1	N
Mesure d'accompagnement social personnalisée (MASP)		
Mesure d'accompagnement judiciaire		
Mesure de Sauvegarde de justice		
Mesure Curatelle	6	5
Mesure de Tutelle	1	
Autre mesure de protection		
TOTAL	7	5

III. MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Le projet d'établissement validé le 02/12/2022 couvre la période 2023/2027. L'ESAT est inscrit dans le plan ESMS numérique avec le déploiement du logiciel de l'utilisateur en 2023/2024.

III.1. PRÉSENTATION ET BILAN DES ACTIVITÉS MISES EN ŒUVRE :

III.1.a. Réponses aux besoins en matière de santé somatique et psychique :

Sur le plan somatique, 7 personnes rencontrent des difficultés physiques (articulaires ou dorsales) souvent liées à leur parcours de vie avant admission en ESAT. Les restrictions émises par le médecin du travail pour ces 7 personnes sont prises en compte dans l'organisation du travail.

Tous les travailleurs handicapés ont une visite médicale auprès de la médecine du travail lors de leur admission à l'ESAT, ainsi qu'un suivi adapté.

Les campagnes nationales en santé publique concernant le dépistage du cancer du sein et du cancer colorectal ont été relayées au sein de l'établissement par un affichage notamment.

Plusieurs niveaux de réponses aux besoins de santé psychique des personnes sont prévus (Objectif 1.1.2. du CPOM : *Apporter des réponses spécialisées pour les publics en situation de handicap psychique, autisme et polyhandicap*) :

- ✓ 36 personnes accueillies ont un suivi externe à l'ESAT auprès d'un médecin psychiatre et parfois d'un psychologue : CMP de Vesoul, Lure, Luxeuil, Héricourt ou auprès de psychiatres libéraux.
- ✓ La prise d'un traitement (psychotropes, anxiolytiques, benzodiazépines...) concerne 78,9 % des personnes accueillies : seules 3 personnes sur 38 n'ont pas de traitement. Le respect de l'observance fait partie des points régulièrement rappelés afin de favoriser la stabilité psychique et donc la capacité de travail ; des effets secondaires peuvent survenir comme somnolence, agitation...
- ✓ La présence du Docteur Masouy dans le cadre d'une convention d'activité d'intérêt général avec l'AHBFC (une demi-journée tous les 15 jours) permet de proposer des temps de rencontres aux personnes accueillies selon leurs besoins. Elle rencontre également toutes les personnes préalablement à leur admission (3 en 2023). Elle rencontre en moyenne 4 à 5 personnes par demi-journée ce qui permet d'assurer une meilleure continuité des soins : observance des traitements, repérage des ruptures de soin ou de phases de déstabilisation psychique. Elle fait le lien si besoin avec les psychiatres référents et les différents CMP. Par ailleurs, elle rencontre également les personnes accueillies dans le cadre d'une MISPE (2 personnes en 2023) et éventuellement dans le cadre d'un stage au sein du dispositif Be 4 Work (4 personnes en 2023).
- ✓ 19 personnes sollicitent la psychologue ponctuellement ou très régulièrement, ce qui a représenté 88 entretiens dans l'année. Par ailleurs, la psychologue rencontre chaque personne accueillie une fois par an pour un entretien bilan dans le cadre du projet personnalisé.

Les accompagnements par les CSAPA de Montbéliard et de Vesoul se sont poursuivis comme en 2022 : une personne pour cannabis, une en situation d'addiction aux jeux d'argent et deux en situation d'addiction à l'alcool. L'ESAT met tout en œuvre pour en faciliter le suivi (organisation du travail, transport...). Cette collaboration correspond à une action de prévention et d'éducation favorisant l'accès à une plus grande autonomie sociale (*fiche action n°2.2.1 du CPOM*).

III.1.b. Réponses aux besoins en matière d'autonomie :

ACCOMPAGNEMENT POUR PRENDRE DES DECISIONS ADAPTEES A LA SECURITE (SERAFIN 2.2.1.4)

10 personnes ont pu bénéficier de la formation sécurité incendie, manipulation des extincteurs comme chaque année.

2 personnes ont suivi la formation sur les équipements de sécurité spécifiques aux différents postes de travail occupés au sein de Galvanoplast.

2 personnes ont suivi la formation « Ma santé au travail » d'une durée de 3 jours dans le cadre d'une action collective de l'OPCO.

III.1.c. Réponses aux besoins en matière de participation sociale :

La diversité des activités de l'ESAT permet d'adapter le travail à chaque personne accueillie selon ses besoins et attentes en partant de ses potentialités.

ACCOMPAGNEMENT POUR MENER SA VIE PROFESSIONNELLE (SERAFIN 2.3.3.3)

L'évolution constatée ces dernières années sur l'autonomie des personnes accompagnées dans le travail se poursuit. Malgré une grande diversité des profils, nous constatons qu'une partie de l'équipe (2/3) est aujourd'hui très à l'aise pour travailler en autonomie, que ce soit en interne à l'ESAT (sous-traitance industrielle) ou en mise à disposition. Les compétences techniques et les savoir-être au travail acquis ont permis à beaucoup de retrouver de la confiance en eux et de s'impliquer dans l'organisation du travail. La qualité du travail reconnue et exprimée par nos clients contribuent à cette confiance et à améliorer la posture professionnelle des personnes accompagnées.

Malgré ces constats, la pathologie psychiatrique reste le plus gros frein pour franchir le cap d'un projet de retour en milieu ordinaire pour la grande majorité des personnes accompagnées qui expriment avoir trouvé leur équilibre dans leur vie professionnelle grâce à l'accompagnement de l'ESAT et aux adaptations proposées selon leur état de santé.

Même si la construction d'un projet d'évolution professionnelle prend du temps afin de retrouver de la confiance en soi et de pouvoir se projeter dans l'avenir, la chargée d'insertion met en place diverses actions pour accompagner ces projets :

- ✓ Coordination avec le DEA (1 personne)
- ✓ Participation à des portes ouvertes (CFA Chateaufarine)
- ✓ Entretiens individuels dédiés au projet professionnel (6 personnes)
- ✓ Contacts avec des partenaires pour réalisation de stages en milieu ordinaire en 2023 (3 personnes)
- ✓ Travail partenarial avec les missions locales pour permettre aux personnes accueillies de bénéficier de leurs ateliers thématiques (confiance en soi, techniques d'entretiens...).

Le volet accompagnement professionnel est soutenu par la mise en place d'un logiciel informatique dédié (cf. III.5.c.).

Les activités professionnelles mises en œuvre sont les suivantes :

AU SEIN DE L'ESAT	HORTICULTURE / MARAICHAGE	SOUS-TRAITANCE INDUSTRIELLE
Description activité	Production horticole et maraîchère, vente directe	Assemblage d'éléments plastiques, contrôle qualité, conditionnement, tri de pièces, façonnage, filmage...
% Chiffre d'affaires	2.41	37.82 (interne + externe)
Nombre de TH	2 à 10	1 à 25
Nombre encadrants (mon. atelier)	1 à 2	0 à 3
Clients	Particuliers, entreprises, associations, mairies...	Delfingen, Galvanoplast, IME by estimprim? ESAT Saint-Sauveur

A L'EXTERIEUR DE L'ESAT	ESPACES VERTS	SOUS-TRAITANCE INDUSTRIELLE	MENAGE / VITRES	LIVRAIS ON CUISINE	DIVERS
Description activité	Tonte, débroussaillage, taille de haies, arbustes, plantations...	Contrôle qualité, tri, conditionnement, façonnage (imprimerie)...	Nettoyage de locaux administratifs, commerciaux, nettoyage vitres		Déménagements, évacuation déchetterie...
% Chiffre d'affaires	50,53	37,82 (interne + externe)	7,85	0,42	0,97
Nombre de TH	2 à 18	1 à 25	2 à 10		2 à 15
Nombre encadrants (moniteurs d'atelier)	1 à 3	0 à 3	1	1	1 à 3
Clients	Particuliers, entreprises, Communauté de communes, mairies, associations	Galvanoplast, IME by Estimprim	Commerces, entreprises, associations...		Particuliers, EHPAD

Le chiffre d'affaires est en augmentation de 2,51 % par rapport à 2022.

ACCOMPAGNEMENT POUR RÉALISER DES ACTIVITÉS DE JOUR SPÉCIALISÉES (SERAFIN 2.3.3.4)

9 personnes dont un stagiaire de l'IME l'Envol accueilli dans le cadre du dispositif 14/22 ont bénéficié de 9 séances de formation avec l'APP de Rioz sur les notions de base (lecture, écriture, mathématiques) et une initiation à l'informatique. Chaque participant bénéficie d'un accès à une plateforme de formation personnalisée sur internet lui permettant de poursuivre les apprentissages en dehors des séances sur site.

ACCOMPAGNEMENT EN MATIÈRE DE RESSOURCES ET D'AUTOGESTION (SERAFIN 2.3.5)

7 personnes accueillies sollicitent régulièrement l'accompagnatrice socio-professionnelle et 10 de façon plus ponctuelle pour un soutien dans le domaine de la vie sociale : démarches administratives (déclaration impôt, prime d'activité...), aide à la recherche de logement, gestion du budget... L'ESAT apporte les réponses à ces demandes seul et/ou avec la mobilisation de partenaires de droit commun.

Parmi les accompagnements réguliers, 3 sont complexes et ont nécessité une disponibilité importante : problèmes financiers avec aide à la constitution d'un dossier de surendettement, accès au logement, et soutien suite au décès d'un parent.

L'accompagnement et la formation proposés ces dernières années sur des démarches comme la déclaration pour la prime d'activité ou la déclaration de ressources CAF ont permis à une grande partie des personnes accompagnées de devenir plus autonomes dans ces domaines.

L'accompagnement à l'ouverture du compte CPF est mis en place à chaque nouvelle admission.

Enfin, des temps d'échanges réguliers (mensuels) entre chaque personne accompagnée et son référent ont été mis en place depuis juillet 2023 pour faire le point sur les besoins d'accompagnement dans les domaines de la santé, du logement, du travail, de la vie sociale... Les besoins évoqués sont inscrits dans le dossier wikikap de chaque personne. Après quelques mois, les personnes accompagnées nous ont fait part que la fréquence mensuelle était trop élevée et elles proposent que ce point soit fait tous les deux mois. Nous ferons acter cette proposition lors du premier CVS 2024.

ACCOMPAGNEMENT POUR PARTICIPER À LA VIE SOCIALE ; ACTIVITÉS SOCIALES ET DE LOISIR (SERAFIN 2.3.4.2)

10 à 12 personnes participent régulièrement à des activités de loisirs mais ponctuellement certaines activités comme le futsal mobilisent plus de monde (18 personnes en moyenne). Au-delà des propositions de l'accompagnatrice socio-professionnelle, les personnes accueillies proposent aussi des activités. Pour permettre aux personnes accueillies d'encore plus s'impliquer dans cette organisation, nous avons mis en place une commission activités composée de personnes accueillies et de professionnels volontaires. Elle se réunit une fois par trimestre. Ainsi, cuisine, cinéma, matchs de foot, marché de Noël, futsal, bowling, patinoire, soirée gaming, randonnée pédestre sont autant de moments partagés permettant de renouer avec une vie sociale.

Par ailleurs, l'ESAT a adhéré à la bibliothèque municipale de Villersexel ce qui permet aux personnes accueillies d'emprunter des livres, des DVD et des jeux de société.

Enfin, d'autres actions ont été proposées comme une visite du refuge SPA de Vesoul qui permettra aux personnes intéressées d'avoir une action bénévole au sein du refuge, la participation aux portes ouvertes du CFA de Chateaufarine et la participation aux ateliers « accès aux droits » et « simulateurs de conduite » proposés par la Mission Locale Héricourt-Villersexel.

ACCOMPAGNEMENT POUR PRÉPARER SA VIE PROFESSIONNELLE (SERAFIN 2.3.3.2)

470 journées et 28 demi-journées d'accueil en stage ont été réalisées. Ces stages ont pour but de découvrir des métiers, de travailler le projet professionnel ou de valider l'accueil à l'ESAT.

- ✓ 216 journées de stage réalisées par des jeunes issus du secteur du handicap ou de la protection de l'enfance dans le cadre du « dispositif 14/22 ans » de l'AHS-FC. L'évaluation des compétences techniques et savoir-être a pour but d'aider ces jeunes dans la construction de leur parcours professionnel en étant mis en situation. Elle leur permet également d'attester des compétences acquises et repérées auprès de futurs employeurs.

Zoom sur « Be 4 Work »: stages d'évaluation et remobilisation de personnes éloignées de l'emploi.

128 journées de stage ont été réalisées pour des adultes en insertion professionnelle accompagnés essentiellement par les missions locales via le dispositif « Be 4 Work ». L'évaluation des compétences techniques et des savoir-être est le principal objectif. L'environnement bienveillant proposé par l'ESAT est primordial pour ces personnes souvent en manque de confiance en elles et fragilisées psychologiquement par un parcours d'insertion professionnelle compliqué. Un partenariat avec le Point Habitat Jeunes de Frotey-les-Vesoul permet pour certains stagiaires de proposer une solution de logement pour la réalisation du stage et d'évaluer les aptitudes dans le logement.

Soutenu par la Région dans le cadre de l'appel à projets « initiatives territoriales » du 1^{er} novembre 2021 au 30 juin 2023, le dispositif a fait l'objet d'un bilan positif avec l'ensemble des partenaires le 23 juin. Les objectifs posés dans le cadre de l'appel à projets ont été atteints (25 rencontres, 14 stagiaires accueillis, 3 journées découvertes)

Il est aujourd'hui soutenu par la DREETS dans le cadre de l'appel à projets « initiatives territoriales » permettant un financement du 1^{er} septembre 2023 jusqu'au 31 août 2024 pour l'accueil de 15 stagiaires.

Les attentes des partenaires sont de renforcer et élargir les partenariats pour accompagner le parcours des jeunes. pour éviter les ruptures après un stage Be 4 work.

Une rencontre a eu lieu avec le département de Haute-Saône le 26 septembre qui a fait part de son intérêt pour tester le dispositif auprès d'un public bénéficiaire du RSA. Soulignons que l'ensemble des partenaires souhaite aujourd'hui pouvoir pérenniser ce dispositif et le développer. La participation active des travailleurs en situation de handicap dans une logique de parrainage est valorisante et particulièrement appréciée de ceux-ci.

- ✓ Le partenariat avec l'IMPro de Noidans-les-Vesoul se poursuit : accueil de groupes de 4 à 7 jeunes en année scolaire pour la découverte des activités professionnelles en présence de leur éducateur (42 journées et 28 demi-journées).
- ✓ 15 journées de stage ont été réalisées par un jeune dans le cadre de son parcours de formation avec la MFR de Montbozon.
- ✓ 3 personnes ont réalisé un stage de pré-admission qui a permis d'aboutir à un accueil (49 jours).
- ✓ 2 personnes ont réalisé un stage dans le cadre d'une MISPE (20 jours).

III.2. OUVERTURE DE L'ÉTABLISSEMENT SUR SON ENVIRONNEMENT :

III.2.a. Pour le développement des activités professionnelles :

Le travail avec trois partenaires industriels essentiellement par le biais de mises à disposition se poursuit. Du fait de la variété de ses activités, l'ESAT a une clientèle très diversifiée. Les établissements internes à l'AHS-FC, les particuliers, les collectivités (intercommunalités, communes), les commerces du territoire, l'ESAT de Saint-Sauveur d'Handy'up sur une activité de sous-traitance sont autant de supports à l'ouverture de l'établissement sur son environnement.

Aujourd'hui bien identifié par l'ensemble des acteurs du territoire par son activité économique, l'ESAT est devenu également un acteur reconnu dans le domaine de l'accompagnement social avec le dispositif Be 4 work et dans le domaine de la vie locale avec le partenariat avec la Communauté de Communes et la future implantation de la Maison France Services dans nos locaux.

La construction du nouveau bâtiment passif est également un fait marquant dans le tissu local car il met l'accent sur les solutions pouvant être mises en œuvre pour lutter contre le dérèglement climatique.

III.2.b. Pour la prévention et l'inclusion des personnes en situation de handicap psychique :

Les échanges réguliers avec le secteur psychiatrique permettent de coordonner les différents acteurs et ainsi tenter d'éviter des déstabilisations importantes pour les personnes les plus fragiles psychiquement. Cela permet de gérer au mieux l'articulation soin/travail mais également de trouver des solutions sur les questions de logement lorsque c'est nécessaire (partenariat avec la nouvelle résidence accueil de Vesoul).

Le Directeur siège au Conseil Territorial de Santé 70 qui a été renouvelé en 2022. Deux réunions plénières ont eu lieu. Il siège également à la Commission Santé Mentale du CTS qui ne s'est réunie qu'une fois en 2023.

Le directeur et une personne accueillie (vice-président du CVS) ont participé au colloque sur l'autodétermination proposé par Air formation en intervenant lors d'une table ronde le 5 octobre à Besançon.

L'accompagnatrice socioprofessionnelle est intervenue à l'IRTS de Besançon pour 3 journées de formation auprès des ETS 2^{ème} année.

Dans le cadre des actions collectives de l'OPCO, 2 personnes ont participé à la formation « Pouvoir d'agir » (2 jours) et 2 personnes ont participé à la formation « L'usage des réseaux sociaux et d'internet (2 jours).

III.2.c. Pour la contribution aux dynamiques territoriales et de rayonnement :

L'ESAT est parfaitement intégré dans le partenariat avec la Communauté de Commune de Villersexel, et accueillera la maison des services au sein de ses nouveaux locaux, dans un logique de pôle inclusif. La pose de la première pierre le 07/07/2024 du nouveau bâtiment a été l'occasion de confirmer l'ancrage de ces dynamiques territoriales en présence de tous les acteurs du projet et du directeur général de l'ARS.

III.3. EXPRESSION ET PARTICIPATION DES USAGERS :

III.3.a. Le CVS :

Le CVS s'est réuni 3 fois en 2023. Chaque CVS débute par les questions des personnes accueillies avant d'aborder les thématiques liées au fonctionnement de l'établissement (activités professionnelles, extra-professionnelles, accueil de stagiaires, projets d'investissement, démarche qualité...). Avant chaque CVS une réunion organisée et animée par les membres du CVS sans l'équipe d'encadrement regroupe toutes les personnes accueillies lors d'un temps d'échange formel pour faire remonter les questions ou remarques.

III.3.b. Contribution des personnes accueillies au rapport d'activité :

Au cours d'un CVS, il a été proposé que les représentants au CVS s'expriment directement dans le rapport d'activité. Le texte qui suit est issu de la synthèse 4 pages du projet d'établissement et apporte quelques témoignages de personnes accompagnées interrogées par leurs collègues.

La vie et les projets de l'ESAT vus par les personnes accompagnées :

Selon le parcours de chacune des personnes accueillies, qu'attendez-vous de l'ESAT ? »

- « S'insérer ou se réinsérer dans le domaine professionnel via un accompagnement, un rythme de vie. »
- « Rejoindre une équipe plus compréhensive, une structure mieux adaptée à mon handicap. »
- « Découvrir des domaines d'activités variés, allant du maraîchage à l'industrie par exemple. »
- « Tisser des liens en vue d'une meilleure stabilité mentale et sociale, notamment grâce aux activités extra-professionnelles (sorties...) »

« L'ESAT apporte-t'il suffisamment d'outils, de cadre, de soutien, de suivi, pour envisager un futur dans le milieu ordinaire ? »

- « Ma maladie est actuellement trop présente pour pouvoir me projeter ailleurs qu'en milieu protégé. »
- « Il m'est possible d'effectuer des stages-découvertes et des formations en milieu ordinaire. »
- « Un outil d'évaluation des compétences, WIKIKAP, est à ma disposition afin de travailler mon projet personnalisé. »
- « Mon entrée à l'ESAT m'a permis d'évoluer en termes de confiance et de responsabilités tout en accédant à plus d'autonomie. »

« Est-ce que je peux donner mon avis au sein de l'ESAT ? »

- « Oui, je suis membre élu au Conseil de la Vie Sociale, je représente mes collègues et je fais remonter leurs questions ou propositions. J'échange avec mes collègues pour savoir leurs attentes, je participe aux réunions collectives et je recueille les suggestions de la boîte à idées... »
- « Bien sûr, en travaillant à l'ESAT, j'ai la possibilité de participer à diverses réunions pour améliorer ma vie au sein de l'ESAT (qualité de l'accompagnement, du travail, des chantiers, des locaux, de la vie collective...). »
- « Effectivement, j'ai pu faire des propositions dans le projet d'établissement pour encore améliorer la participation de toutes les personnes accueillies. »

III.4. MISE EN PLACE DU PLAN DE TRANSFORMATION DES ESAT :

Suite aux décrets des 13 et 22 décembre 2022 précisant les modalités de mise en œuvre du plan de transformation des ESAT, plusieurs actions ont été menées :

- ✓ Modification du règlement intérieur du CVS et écriture du règlement de l'instance mixte.
- ✓ 2 réunions d'information pour l'ensemble des équipes sur CVS, instance mixte et délégué des personnes.
- ✓ Une documentation dont des fiches en FALC expliquant l'ensemble des changements à venir a été mise à disposition des équipes.
- ✓ Elections en décembre pour le renouvellement du CVS et élection délégué des personnes.
- ✓ Les premières réunions de l'instance mixte et du nouveau CVS sont prévues début 2024.

III.5. MOYENS HUMAINS :

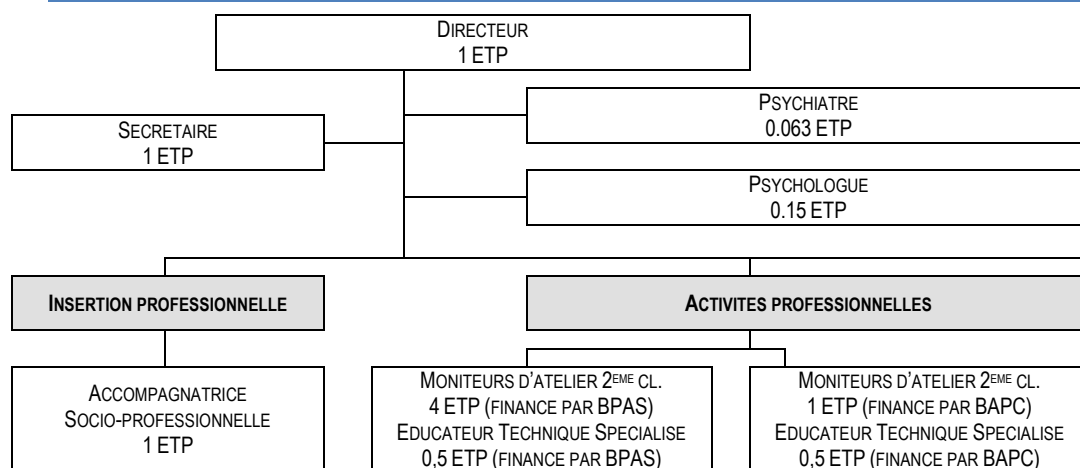
III.5.a. Salariés :

Au 31/12, l'équipe est constituée de 12 salariés soit 10,21 ETP. Le poste de moniteur d'atelier en CDD a pu être pérennisé en CDI à compter du 1^{er} novembre 2023. Ce poste supplémentaire sur l'équipe de production permet un renfort pour développer l'activité, les stages et assurer le déploiement de WIKIKAP.

Cf. organigramme ci-après.

III.5.b. Mouvements des personnels :

ORGANIGRAMME DE L'ESAT DE VILLERSEXEL



III.5.c. Formations, analyse de la pratique :

- ✓ Un moniteur d'atelier renouvellement SST
- ✓ L'accompagnatrice socio-professionnelle, l'ETS et le directeur ont participé aux rencontres nationales d'Andicat en mars dont le thème était « ESAT, la transformation en action : mise en œuvre et perspectives » ainsi qu'aux rencontres nationales en région d'Andicat en novembre dont le thème était « Les ESAT au rendez-vous de la performance durable »
- ✓ 3 séances d'analyse de la pratique ont concerné toute l'équipe de professionnels.
- ✓ Une monitrice a suivi la formation « Osiériculture et vannerie extérieure » (5 jours)
- ✓ Formation en cours pour le directeur « dirigeant de l'économie médico-social »
- ✓ L'assistante administrative a suivi la formation « Word maîtrise » (2 jours).

III.6. DEMARCHE QUALITÉ :

III.6.a. Suivi du plan d'amélioration continu de la qualité et évaluation externe :

Le CoPil Qualité composé de 3 personnes accueillies, 5 professionnels de l'ESAT s'est réuni 11 fois en 2023 avec la participation de l'équipière du Requams pour travailler le plan de gestion de crise et les procédures événements indésirables, plaintes et réclamations.

Le Plan d'Action Continue de la Qualité fait l'objet de points réguliers et d'une réactualisation annuelle, ce qui permet d'y incorporer les actions issues des travaux du CoPil qualité et du plan de transformation notamment.

L'ESAT réalisera son évaluation les 19 et 20 mars 2024. Une auto-évaluation a été réalisée de façon croisée avec le service Vivre en ville entre mai et septembre 2023.

Une procédure de signalement des événements indésirables est mise en place depuis 2022. 14 incidents ont été signalés cette année. Les 2 principales thématiques : les événements relatifs à la sécurité des biens et de la personne (29%) et à la santé de la personne (64%).

III.6.b. Actualisation du DUERP :

Comme chaque année, le DUERP a été réactualisé en septembre afin de suivre les actions engagées et de le compléter selon les activités professionnelles réalisées.

III.6.c. Amélioration de la qualité de vie au travail :

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de vie au travail, les travaux de construction d'un nouveau bâtiment dans la zone du Martiney à Villersexel ont débuté en juillet 2023. La fin des travaux est prévue pour novembre 2024.

Pour rappel, ce projet poursuit plusieurs objectifs comme une amélioration de la qualité de vie au travail avec un bâtiment passif et une inscription dans une démarche sociale avec l'introduction d'une clause d'insertion dans les appels d'offres auprès des entreprises candidates. De plus, l'installation de la Maison France Services dans notre bâtiment participe à développer l'inclusion des personnes accompagnées par l'ESAT en intégrant un peu plus notre établissement dans l'environnement local.

Suite à une demande de CNR, l'ESAT a obtenu le financement pour un véhicule utilitaire avec benne déposable pour l'activité espaces verts qui permettra de protéger les organismes pour le chargement et déchargement du matériel. Ce véhicule sera livré au printemps 2024.

III.6.d. Développement d'un outil d'évaluation professionnelle :

L'ESAT utilise l'outil d'évaluation WIKIKAP qu'il a contribué à développer en tant qu'établissement pilote.

Que ce soit pour les personnes accueillies avec la gestion des projets personnalisés (28 projets mis en forme en 2023) ou pour les stagiaires avec les bilans de stage, WIKIKAP nous permet d'évaluer -en lien avec le référentiel RNCP- les compétences techniques dans les différents métiers proposés, ainsi que les savoir-être au travail.

L'accès direct par les personnes accompagnées se met en place ce qui leur permet de renseigner leurs souhaits et attentes en amont de la rencontre projet avec le moniteur référent. Le module d'auto-évaluation disponible depuis le dernier trimestre 2023 n'a pas encore été déployé auprès des personnes accompagnées. Cela constitue une action prévue en 2024.

IV. CONCLUSION

La transformation de l'offre dans une visée inclusive, la démarche qualité et l'ouverture de l'établissement ont été au cœur des travaux de l'ESAT en 2023. En effet, la création de l'instance mixte, du délégué des personnes et les évolutions du CVS constituent les premières étapes de la mise en œuvre du plan de transformation des ESAT. L'auto-évaluation, la mise à jour ou création de diverses procédures (admission, sortie, projet personnalisé...), la sensibilisation des professionnels aux recommandations des bonnes pratiques professionnelles ont constitué les éléments phares de la démarche qualité.

L'utilisation de WIKIKAP s'est poursuivie, celle du dossier individualisé de l'usager a débuté et l'expérimentation du dispositif Be 4 Work a confirmé l'utilité de ce dernier.

Le projet immobilier se concrétise avec un démarrage des travaux en juillet 2023 pour une réception fin 2024. L'installation de la Maison France Services dans notre bâtiment illustre l'inscription de l'ESAT dans le tissu local et représente un vecteur important d'inclusion. La qualité du partenariat avec les élus locaux, la mission locale, le PHAJJ,

la psychiatrie notamment montre l'implication de tous au service des personnes accompagnées et plus largement de la population du territoire. La participation active et l'implication des personnes accueillies à la vie de l'établissement et aux projets qu'il développe atteste de la capacité de celles-ci à s'emparer de ces sujets et à être acteurs de leur parcours.

Suite à la loi « Plein emploi » du 18 décembre 2023, de nouvelles évolutions liées au statut des personnes accueillies en ESAT vont devoir être mises en œuvre en plus des évolutions issues du plan de transformation.

Les enjeux 2024 :

- ✓ La réalisation de l'évaluation en mars 2024
- ✓ La poursuite du projet immobilier
- ✓ La poursuite du travail avec nos partenaires, notamment la Communauté de Communes et les missions locales
- ✓ La pérennisation du dispositif Be 4 Work
- ✓ Le développement avec nos partenaires de nouveaux services sur le thème du logement et de la mobilité sur le territoire dans le but de lever les freins aux parcours de divers publics.
- ✓ La mise en œuvre des préconisations de la loi Plein emploi.

L'ESAT poursuit sa transformation dans le but d'améliorer encore l'accompagnement proposé aux personnes accueillies. Celles-ci sont d'ailleurs de plus en plus investies dans la vie de l'établissement et contribuent à faire de l'ESAT un acteur reconnu de la vie du territoire..



RUE DU 3EME REGIMENT DES TIRAILLEURS ALGERIENS
25300 PONTARLIER
TEL : 03.81.89.64.88
bellevue@ahs-fc.fr



DIRECTEUR :
MME DAVAL DELPHINE

EAM BELLEVUE

I. PRÉSENTATION

CATEGORIE D'ETABLISSEMENT OU SERVICE		Etablissement d'Accueil Médicalisé
DATE D'AUTORISATION (CREATION OU RENOUVELLEMENT)		Arrêté ARSBFC/DA/2023-043 pour modification de l'autorisation délivrée pour le fonctionnement de l'établissement « EAM Bellevue » de Pontarlier en tout ou partie
AGREMENT	DATE DERNIER AGREMENT	12 juillet 2023 – arrêté conjoint ARS – CD25
	CAPACITE TOTALE	32 places
	MODALITE D'ACCUEIL	Accueil et accompagnement spécialisé : 13 places d'hébergement permanent et 1 en accueil temporaire Accueil et accompagnement médicalisé : 5 places en hébergement permanent, 3 en accueil de jour et 10 places en prestation milieu ordinaire (PMO)
	MODE DE FONCTIONNEMENT	Hébergement complet en Internat, accueil temporaire (avec et sans hébergement), accueil de jour Prestation en milieu ordinaire
	CATEGORIE DE BENEFICIAIRES	Personnes adultes à partir de 20 ans présentant un handicap psychique

L'établissement est inscrit dans le cadre d'un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens avec l'ARS Bourgogne Franche-Comté et le Département du Doubs pour la période 2018/2022 prolongé jusqu'au 31/12/2023.

II. ACTIVITÉ

II.1. ACTIVITÉ QUANTITATIVE :

II.1.a. Evolution des journées de présence :

NOMBRE DE JOURNEES	PERMANENT				TEMPORAIRE ARS/CD25		ACCUEIL DE JOUR ARS/CD25		PMO ARS/CD25		TOTAL	
	SECTION MEDICALISEE ARS/CD25		SECTION SPECIALISEE ARS									
	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N
Capacité autorisée au 31/12	8	5	14	13	2	1	-	3	-	10	24	32
Jours d'ouverture	365	365	365	365	365	365	-	119	-	119	365	365/119
Journées réalisées	1 644	2 443	3 209	1 985	30	442	-	72	-	15	4 883	4 957
Taux d'occupation	56,30%	133,86%	62,80%	41,83%	4,11%	121,10%	-	20,17%	-	1,26%	55,74%	70,22%

NB : Taux d'Occupation = journées réalisées/ (capacité installée x nombre de jours d'ouvertures) x 100

Les taux d'occupation des différentes modalités d'accueil sont difficilement analysables pour cette année 2023, année qui a vu l'agrément de l'établissement se transformer au mois de juillet passant de 24 accueils (tous au sein de l'établissement) à 32 dont 10 sont dédiées à du suivi à domicile.

Les journées d'ouvertures pour les services PMO et l'accueil de jour ont donc été calculées à partir du 12/07/23, date à laquelle le nouvel agrément a été publié.

Le taux d'occupation a été calculé uniquement avec l'accueil permanent et temporaire, sans tenir compte de l'accueil de jour et de la PMO afin de pouvoir être comparé avec celui de l'an passé. Il est de 70,22% en 2023, en hausse comparée à 2022. Cette hausse est liée principalement à deux facteurs : augmentation du nombre de journées réalisées avec une reprise des admissions fin 2023 et diminution du nombre de places.

Les admissions se poursuivent début 2024 avec une occupation programmée des 18 places d'internat.

Les accueils de jour ont pu se mettre en œuvre de façon progressive, le taux d'occupation n'étant pas conforme aux objectifs cibles CPOM. Idem pour les prestations en milieu ordinaire, la mise en place de ce nouveau service a nécessité le recrutement de professionnels spécifiques, dans un secteur très concurrentiel et sous tensions fortes RH.

Le suivi des absences :

✓ Hospitalisations :

HOSPITALISATIONS (AVEC NUITEE) (EN NOMBRE)	N-1			N		
	JOURNEES	SEJOURS	PERSONNES CONCERNEES	JOURNEES	SEJOURS	PERSONNES CONCERNEES
En psychiatrie adulte	0	7	3	0	8	4
En MCO	0	0	0	29	8	2
Service Urgences	0	6	4	3	14	8
TOTAL	0	13	7	32	30	14

Nous notons 63 jours d'hospitalisation non décomptés pour 15 séjours concernant 6 résidents accueillis par l'établissement.

Nous avons fait appel au service des urgences pour 8 résidents pour des problèmes somatiques et/ou psychiques. Globalement les séjours dans les services de soins somatiques ont fortement augmenté en lien avec 1 résident qui a dû être hospitalisé à plusieurs reprises pour être finalement accompagné sur une fin de vie au sein de l'établissement, et un autre, atteint d'une pathologie somatique importante nécessitant des soins réguliers en ambulatoire, mais qui présente de façon régulière des états de décompensation nécessitant un séjour en hospitalisation générale.

✓ **Séjours adaptés :**

SEJOURS ADAPTES (EN NOMBRE)	N-1			N		
	JOURNEES	SEJOURS	PERSONNES CONCERNEES	JOURNEES	SEJOURS	PERSONNES CONCERNEES
Financés par les résidents	44	6	6	4	2	2

Seuls 2 résidents ont pu partir en séjours adaptés en 2023, en accord avec leurs tuteurs. Ces séjours adaptés sont de plus en plus complexes à mettre en œuvre, tant par leur coût, que par la difficulté à trouver un séjour complètement adapté à la vulnérabilité et donc aux besoins de nos publics singuliers.

✓ **Séjours intra/inter associatifs :**

SEJOURS INTRA/INTER ASSOCIATIFS (EN NOMBRE)	N-1			N		
	JOURNEES	SEJOURS	PERSONNES CONCERNEES	JOURNEES	SEJOURS	PERSONNES CONCERNEES
Accueil venant d'un autre ESMS :						
Foyer de Vie Rousset	-	-	-	58	10	2
Foyer de Vie Le Manoir	30	5	1	51	11	1
DAME HD – L'Eveil	-	-	-	10	1	1
Autres établissement	-	-	-	104	9	5
Accueil venant d'un établissement de santé :						
Pôle psy CHIHC	129	48	3	209	75	5
CHS Novillars	-	-	-	14	4	2
Stage provenant du secteur enfant	-	-	-	97	11	3
Accueil dans un autre ESMS :						
MAS Georges Pernot	11	2	2	29	7	2
MAS Guy de Moustier	6	1	1	-	-	-
MAS Etalans	71	3	3	-	-	-
MAS Novillars	58	1	1	-	-	-

Les séjours intra/inter associatifs ont fortement augmenté cette année, en lien avec la mise en opérationnalité du nouvel agrément de l'établissement. 9 résidents, en provenance d'autres établissements médico-sociaux (intra et extra associatifs) ont pu réaliser des séjours au sein de l'établissement afin de répondre à leur demande d'accueil,

séquentiels ou permanents. Les hôpitaux psychiatriques de Novillars, de l'AHBFC et du Grandvallier nous ont également adressés 7 de leurs patients en attente de places en EAM, dont 4 ont pu être intégrés au sein des effectifs des résidents permanents. Enfin, 3 jeunes des IME (Eveil et Envol) ont également réalisé des stages afin de permettre du répit et/ou de mieux définir leur projet d'accueil dans un établissement pour adultes.

Dans le même temps, 3 des 4 derniers résidents polyhandicapés, ont pu trouver un hébergement plus adapté à leurs besoins à la suite de 7 séjours en MAS « polyhandicap »

II.1.b. Parcours des résidents :

MOUVEMENTS	INTERNAT PERMANENT		INTERNAT TEMPORAIRE	
	N-1	N	N-1	N
Personnes accompagnées au 1er janvier (A)	17	14	0	4
Entrées de l'année (B)	2	5	6	14
Sorties définitives de l'année (C)	5	6	2	10
Personnes accompagnées au 31 décembre (A+B-C)	14	13	4	8
File active de l'année (A+B)	19	19	6	18
Durée moyenne de séjour des sortants	27 ans et 8 mois	13 ans et 1 mois	20 jours	3,42 jours

Nous enregistrons cette année cinq admissions permanentes pour trois personnes orientées par le pôle de psychiatrie du CHIHC et six sorties définitives (3 décès dont 2 à l'établissement et 1 à l'hôpital, et 3 réorientations de personnes en situation de polyhandicap). A noter une réorientation de FAM à MAS.

Provenance des personnes en accueil permanent :

PROVENANCE DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES AU 31/12	SITUATION		DONT ENTRÉES DE L'ANNÉE	
	N-1	N	N-1	N
Domicile / Milieu ordinaire	1	-	1	-
Etablissement de santé	-	4	-	4
Etablissement médico-social	1	2	1	2
Provenance inconnue	-	-	-	-
TOTAL	2	6	2	6

Nous avons réalisé 5 admissions pour des résidents tous en situation de handicap psychique, et un changement de section (de médicalisée à spécialisée). Tous étaient accueillis au préalable en hôpital psychiatrique : 3 sur le CHIHC, 1 sur le CHS de Novillars et 1 sur le CHS de l'AHBFC. Tous ont pu bénéficier de séjours d'accueil temporaire au sein de l'établissement afin de faciliter leur intégration.

Motifs de sortie :

MOTIFS DE SORTIE	SITUATION AU 31/12	
	N-1	N
Décès au sein de l'ESMS	-	2
Hospitalisation (y compris si décès au cours de l'hospitalisation)	-	1
Domicile/milieu ordinaire (y compris avec SAVS ou SAMSAH)	-	-
Etablissement médico-social	4	4
TOTAL	4	7

6 sorties ont eu lieu au cours de l'année 2023 : 3 par décès de résidents accueillis, et 3 en lien avec des réorientations à destination de structures MAS Polyhandicap (1 à la MAS Georges Pernot à Franois, et 2 à la MAS d'Etalans). S'y ajoute une réorientation au sein même de notre établissement par changement de section.

Retour au domicile des personnes accueillies au 31/12 :

RETOURS AU DOMICILE EN FAMILLE	SITUATION AU 31/12	
	N-1	N
Tous les WE	-	1
2 à 3 WE par mois	2	1
1 WE par mois	3	3

Seuls 5 résidents ont des retours en famille régulier, ce qui représente 38% des résidents accueillis. 5 autres n'ont plus aucun contact avec leurs proches. Les 23 % restants ont des contacts épisodiques avec leurs familles (visites et/ou contacts téléphoniques).

II.1.c. Liste d'attente :

Au 31/12, l'établissement enregistre une liste d'attente de 12 personnes (source Progiciel Via Trajectoire Items « Liste d'attente » + « Premier contact »).

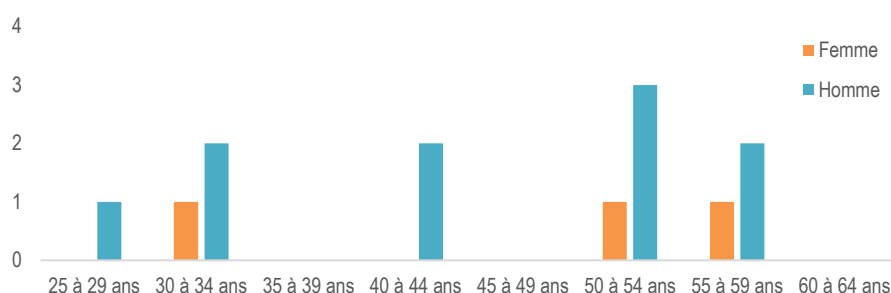
Des commissions d'admission se sont tenues à l'établissement à plusieurs reprises, intégrées désormais dans les temps de réunions hebdomadaires pluri-professionnelles de l'établissement. En présence du médecin Co/Psychiatre, et des différents membres de l'équipe pluridisciplinaire, elles ont permis d'évaluer les demandes d'admission réceptionnés. Il a ainsi été proposé à la suite de l'accueil de jour à 4 personnes, des séjours d'accueil temporaire pour 15 personnes dont 4 personnes sont entrées dans les effectifs permanents de l'établissement.

II.2. ACTIVITE QUALITATIVE :

II.2.a. Profil des personnes accompagnées au 31/12 :

14 résidents (nous n'avons pas pris en compte la personne en situation de suspension, décision en lien avec la CDAPH non présente toute l'année).

Répartition par âge et par sexe :



La répartition par âge des résidents présents au 31/12 se décline ainsi : 3 femmes et 10 hommes.

La moyenne d'âge est de 44,7 ans.

Les résidents sont majoritairement originaires du Doubs (1 seul est originaire d'un autre département : l'Essonne).

Répartition en fonction des déficiences observées :

TYPE DE DEFICIENCES OBSERVEES AU 31/12 (EN NOMBRE)	PERSONNES EN ACCUEIL PERMANENT	
	A TITRE PRINCIPAL	A TITRE ASSOCIE
Déficience intellectuelle	2	7
Autisme et autres TED	1	-
Troubles du comportement et de la communication	1	9
Troubles psychiques	8	2
Troubles du langage et des apprentissages	-	5
Déficiences auditives	-	2
Déficiences visuelles	-	1
Déficiences motrices	-	2
Déficiences métaboliques	-	-
Personnes cérébrolésées	-	-
Personnes polyhandicapées	1	-
Personnes en cours de diagnostic	-	-
Personnes avec autres types de déficiences	-	-
TOTAL	13	13

Nature du handicap au 31/12:

- ✓ Handicap d'origine psychique : 8 personnes à titre principal et 2 personnes à titre associé
- ✓ Déficient Intellectuel avec TC : 2 personnes à titre principal et 7 personnes à titre associé
- ✓ Polyhandicap : 1 personnes à titre principal en attente de réorientation en MAS, avec également un objectif de rapprochement familial.

II.2.b. Mesures de protection :

MESURE DE PROTECTION AU 31/12 (EN NOMBRE)	PERSONNES EN ACCUEIL PERMANENT	
	N-1	N
Mesure d'accompagnement social personnalisée (MASP)	-	-
Mesure d'accompagnement judiciaire	-	-
Mesure de Sauvegarde de justice	-	-
Mesure Curatelle	4	6
Mesure de Tutelle	9	6
Pas de mesure de protection	1	1
TOTAL	14	13

6 résidents sont sous tutelle et 6 sous curatelle renforcée. Une seule personne n'a pas de mesure de protection, mais est épaulée par son frère dans ses différentes démarches.

II.2.c. Evolutions significatives du public accueilli :

L'écart entre l'agrément cible et le public accueilli continue à diminuer au cours de l'année 2023. Les personnes pour lesquelles une priorité de réorientation existait en 2022 ont pu être ré orientées pour 3 d'entre elles et une autre est malheureusement décédée en cours d'année. 1 seul résident dont la déficience principale est le polyhandicap reste accueilli au sein de l'EAM, avec un projet d'intégrer la MAS G. PERNOT de Franois à moyen terme.

Le travail avec la MDPH 25, le Département et l'ARS s'est prolongé sur 2023 avec plusieurs points d'étapes pour répondre aux besoins du territoire et à l'agrément handicap psychique de l'établissement..

III. MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Dans un contexte marqué par des situations de tensions RH (turn-over, postes vacants, situations complexes de résidents), l'établissement a vu la mise en place d'une nouvelle équipe de direction en 2023 : recrutement d'une cheffe de service et nomination d'une direction partagée avec l'EANM Foyer de vie Rousset après une direction de transition.

Le projet d'établissement couvre la période 2019-2024. La succession de changements de direction n'a pas permis sa ré écriture. Toutefois, il va devoir se ré écrire prochainement, en lien avec le changement d'agrément et les nouveaux modes d'accompagnement. Dans l'attente, un travail avec les professionnels sur les modalités d'accompagnement (activités, accompagnement à l'hygiène, etc..) se construit progressivement avec la conception et mise en opérationnalité de supports d'informations adaptés aux résidents accueillis. Dans le même temps, des comités de pilotages sont en cours pour retravailler les plannings de travail des professionnels et mieux allier vie privée et vie professionnelle. Enfin, des liens et points réguliers sont réalisés avec les élus du CSE et l'OPSAT pour poursuivre le travail et le suivi engagé dans la prévention des risques professionnels (risques psycho-sociaux en particulier).

III.1. PRÉSENTATION ET BILAN DES ACTIVITÉS MISES EN ŒUVRE :

III.1.a. Réponses aux besoins de santé psychique et somatique :

Les réponses aux besoins en matière de santé psychique et somatique des personnes accueillies passent par une coopération entre les différents intervenants médicaux et paramédicaux (objectif 2.2 du CPOM : développer la prévention et la promotion de la santé à tous les âges et améliorer les soins des personnes en situation de handicap).

SOINS MEDICAUX A VISEE PREVENTIVE, CURATIVE ET PALLIATIVE (2.1.1.1)

Mme le Dr Daillet Martin, médecin coordonnateur psychiatre, effectue des consultations pour l'ensemble des résidents. Depuis le départ du Dr Grenard fin mars, médecin généraliste de l'établissement, Mme Le Dr Daillet-Martin assure également le suivi somatique des résidents accueillis, avec le soutien et le renfort du Dr Stark (par ailleurs Médecin Généraliste au sein de la MAS de Franois). Un suivi régulier pour l'ensemble des résidents a pu être réalisé avec une moyenne de 2 consultations médicales par mois. Mme le Dr Daillet-Martin apporte toujours ses compétences cliniques à l'ensemble des professionnels de l'EAM à travers des interventions régulières en réunion d'équipe sur des thématiques médicales : classes, utilisation et évaluation des médicaments psychotropes par exemple. Elle est un relais indispensable dans le dialogue avec l'ensemble des partenaires médicaux du territoire, mais également les familles et proches des résidents.

74 consultations de médecine générale pures ont été réalisées par le Dr Grenard puis le Dr Stark pour 13 venues au sein de l'établissement. Soit une moyenne de plus de 5 consultations/intervention pour la période de janvier à mars.

Ce sont en tout 312 visites médicales qui ont eu lieu au sein de l'établissement en 2023.

SOINS DES INFIRMIERS, DES AIDES-SOIGNANTS A VISEE PREVENTIVE, CURATIVE ET PALLIATIVE (2.1.1.2)

Les soins infirmiers restent prédominants au sein de l'établissement. Ils sont coordonnés par les professionnels infirmiers de l'EAM, sur prescription médicale. Le recours au libéral, à la charge de l'établissement et en lien avec la CPTS locale, est parfois activé pour permettre des actions ciblées (campagne de vaccination par exemple) ou pour des besoins spécifiques (médicaments à délivrance IDE).

La lutte contre la Covid-19 a ainsi pu se prolonger au sein de l'établissement avec la réalisation de 5 tests RT-PCR et 22 tests antigéniques et la mise en œuvre d'une nouvelle campagne de vaccination à l'automne.

Le tableau ci-dessous montre une légère augmentation du nombre de consultations (36 de plus qu'en 2022) pour une file active moindre.

SPECIALISTES EXTERNES	NB CONSULTATIONS	NB DE RESIDENTS	OBSERVATIONS
Soins bucco-dentaires :			
- « Handident »	15	13	Dépistage « Handident » sur site
- « dentiste »	15	4	Dentiste en externe
Ophtalmologue	5	5	En externe
Dermatologue :			
- Consultation	15	14	Consultations sur site
Neurologue	6	3	
Pédicure/podologue	60	15	Consultations sur site
Radiologue – Scanner - IRM	5	2	Centre Millénium à Pontarlier
Kinésithérapeute	5	2	Intervention sur site
Angiologue	1	1	
Psychiatre – CMP	4	2	RDV infirmiers en CMP
Pneumologue	1	1	
ORL	2	1	En consultation externe
Consultations anesthésie	1	1	
Consultations chirurgie	1	1	
Podo-orthésiste	5	5	Interventions sur site
Orthopédiste	7	5	Interventions sur site
Magnétothérapie	4	1	
Consultation médecin externe			
UP+ Médical	4	1	
Chimiothérapie	55	1	
Ostéopathe	10	2	
Ergothérapeute	2	1	
Gynécologue	1	1	
TOTAL	243	18	

PRESTATIONS DES PSYCHOLOGUES Y COMPRIS A DESTINATION DES FRATRIES ET DES AIDANTS (2.1.1.3)

Suite au départ de la psychologue en septembre 2023, le poste est resté vacant en fin d'année, avec un recrutement en 2024. Au cours de l'année 2023, les missions ont notamment porté sur les points suivants :

- ✓ Participation à de nombreuses réunions de cadres, pour organisation et réflexion en lien avec les projets institutionnels (nouveaux accueils, réorientation de résidents), et des problématiques de dynamiques interne.
- ✓ Réunion avec des partenaires extérieurs (Grand Vallier, tuteurs, SAVS, CHS Novillars).
- ✓ Suivi individuel de 9 résidents, à raison d'un entretien par semaine pour 7 d'entre eux, d'un tous les 15 jours pour deux d'entre eux.
- ✓ Temps informels partagés sur le groupe de vie avec les résidents afin d'évaluer et de participer à la dynamique de groupe.

34 groupes de paroles, co-animés avec d'autres professionnels (ME/AS/AES) ont été proposés à l'ensemble des résidents. Ils ont pu se prolonger après son départ, en étant animés par les professionnels de l'établissement.

L'accompagnement des familles a également été poursuivi (échanges, soutien, médiation, VAD) pour l'ensemble des résidents pour qui des proches sont positionnés.

REEDUCATION ET READAPTATION FONCTIONNELLE (2.1.2)

L'établissement fait appel depuis quelques années à un prestataire de service : SIEL BLEU. En 2023, 22 résidents ont bénéficié de 47 séances de 3h. Les séances ont pu porter sur de nombreuses thématiques : renforcement musculaire par le biais de séances de musculation, sorties piscine, randonnées, sport adapté (fléchettes pendulaires, sarbacane) etc... Des journées à thème ont également été proposées (kayak, voile, ...) pour la plus grande joie des participants.

III.1.b. Réponses aux besoins d'autonomie :

Le tableau ci-dessous reprend les besoins en matière d'autonomie pour les résidents accueillis :

BESOINS EN MATIERE D'AUTONOMIE	FAIT SEUL	AIDE PARTIELLE	AIDE TOTALE
Toilette	8	10	13
Habillage	20	3	8
Alimentation	27		4
Mobilité (marche)	23	4	4
Transferts	25	3	3
Elimination	25		6
Repères spatiaux dans l'ESMS	25	1	5
Repères spatiaux hors ESMS	10	6	15
Repères temporels	11	6	14
Communication verbale	26	2	3
Relation avec autrui	26	5	

Des outils de communication alternative individuels et collectifs sont proposés afin que chacun puisse se repérer dans le temps et l'espace (schéma journalier dans les chambres).

Un tableau hebdomadaire des activités proposées construit à l'aide de pictogramme et photos est tenu quotidiennement par les professionnels éducatifs et les résidents qui peuvent participer.

III.1.c. Réponses aux besoins de participation sociale :

ACCOMPAGNEMENT A L'EXPRESSION DU PROJET PERSONNALISE (2.3.1.1)

La réactualisation des PAP de tous les résidents accueillis a pu être réalisée en 2023. La mise à jour des PAP a également été programmée pour 2024 et se réalisera désormais en présence des familles/ curateurs.

ACCOMPAGNEMENTS POUR LA PARTICIPATION AUX ACTIVITES SOCIALES ET DE LOISIRS (2.3.4.2)

Les sorties extérieures favorisant la participation sociale des personnes accompagnées ont été largement développées au cours de cette année 2023, avec le projet d'inscrire le plus possible nos résidents aux activités du territoire. Ainsi, 3 résidents ont pu s'inscrire à la MJC de Pontarlier pour bénéficier de cours de hip-hop (pour 2 d'entre eux) et de cours d'informatique (pour le 3^e). Plusieurs résidents ont également rejoint les groupes de bénévoles de la SPA et participent à sortir et prendre soin des animaux accueillis. Enfin, les activités et animations organisées par la ville (ponta Beach, marché de Noël...) rencontrent un vif succès et un certain engouement de la part de nos résidents, qui sont toujours friands de pouvoir y participer.

PROJETS DE SORTIES EXTERIEURES (EN NOMBRE)	PROJETS	RESIDENTS	PROJETS	RESIDENTS
	N-1		N	
Sorties à thème (concerts, festivals, visites culturelles...)	8	33	10	18
Restaurant / Goûter	26	20	7	5
Cinéma	8	12	21	9
Coiffeur (salon en ville)	11	6	17	6
Coiffeur (à domicile)	4	13	24	6
Piscine et thermes	5	10	61	12
Séjours vacances adaptées	6	6	2	2
Soirées thématiques (pizza, raclette, barbecue...)	5	21	9	15
Sorties « Courses personnelles », promenades	130	21	564	28
Equicie	16	10	42	7
Culte	-	-	43	11
Bowling	5	12	13	9
TOTAL	186	/	813	/

III.2. OUVERTURE DE L'ETABLISSEMENT SUR SON ENVIRONNEMENT :

L'établissement continue à développer son réseau partenarial et collabore avec les acteurs suivants :

- ✓ CHIHC : Une convention spécifique intitulée : Coopération / interventions infirmières entre 21h et 7h aux bénéfices des personnes accompagnées au sein de l'EAM « Bellevue », Equipe Mobile des Soins Palliatifs, la cellule dispositif Equipe Mobile en Hygiène de Territoire (EMHT) en partenariat avec le Centre d'appui pour la Prévention des Infections Associées aux Soins (CPIAS) Bourgogne-Franche-Comté.
- ✓ Officine les Augustins de Pontarlier : pour la dispensation et prestations pharmaceutiques
- ✓ Le CRF de Salins les Bains (convention) pour l'accompagnement médical et orthopédique de 4 résidents
- ✓ Laboratoire LPA de Pontarlier qui assure l'analyse des prélèvements prescrits
- ✓ Dispositif Handident pour les soins bucco-dentaires (cf. 3.1.a)
- ✓ SIEL Bleu : 22 résidents ont pu bénéficier d'Activités Physiques Adaptées par un professionnel qualifié
- ✓ CPTS Haut Doubs Forestier pour les prestations médicales/paramédicales libérales
- ✓ PTSM du Doubs (Plateforme Territoriale en Santé Mentale) dans le cadre des problématiques spécifiques des résidents accueillis.
- ✓ L'Institut Régional du Travail Social (IRTS) pour l'accueil de stagiaires
- ✓ Le Lycée professionnel Toussaint Louverture pour l'accueil de stagiaires des filaires SAPAT

III.3. EXPRESSION ET PARTICIPATION DES USAGERS :

III.3.a. Le Conseil de la Vie Sociale (CVS) :

En 2023, le CVS ne s'est pas réuni mais de nouvelles élections ont eu lieu et ont pu aboutir.

Des groupes de paroles et comités de pilotages ont pu se tenir au sein de l'établissement afin de créer des instances d'expression et d'écoute des besoins des résidents accueillis. Une commission restauration a ainsi permis de modifier le format des petit-déjeuner et de répondre à une demande de variété de saveur pour ce 1^{er} repas de la journée. Dans le même temps, les gouters sont désormais confectionnés chaque jour par des résidents accompagnés de professionnels afin de répondre à un besoin de douceurs tout en veillant à préserver un équilibre alimentaire (recettes allégées/santé).

III.4. MOYENS HUMAINS :

III.4.a. Organigramme :

L'organigramme autorisé est de 31,45 ETP (soit 37 personnes physiques). En avril 2023, M. Chausson, directeur historique de l'établissement, a quitté ses fonctions. Il a d'abord été remplacé par une directrice de transition, avant que ne se mette en place une direction commune à l'EANM Foyer de Vie Rousset à compter de septembre 2023. Mme FARGE, cheffe de service, a pris ses fonctions en avril 2023 mettant ainsi au complet l'équipe d'encadrement.

Le tableau ci-dessous décrit les sorties et embauches de personnel en fonction de la catégorie professionnelle :

SECTEURS	SORTIES	EMBAUCHES
Direction/administration	3	1
Educatif et soins	1	5
Paramédical/médical	3	1
Services Généraux	-	-
TOTAL	7	7

Du fait de tensions fortes sur le recrutement, les postes Educatifs/Soins ont été compensés en partie par des professionnels intérimaires. Deux professionnels ont débuté des contrats de professionnalisation sur des fonctions d'Accompagnant Educatif et Social (AES).

III.4.b. Formations/analyse de la pratique :

Le tableau suivant recense les formations réalisées.

FORMATIONS	NB DE SALARIES
Vulnérabilité psychique en situation de soin	10
Prévention et gestion de l'agressivité et de la violence	6
Prévention et gestion de l'agressivité et de la violence recyclage	8
MAS SST	1
Atelier culinaire thérapeutique	4
Formation incendie	8
Maître d'apprentissage	1
Vie affective et sexuelle	5
TOTAL	43

Le Groupe d'Analyse de pratique a été animé par Mme Fatma Derbal du mois de janvier au mois de juin, 08 séances ont été réalisées, avec en moyenne 6 professionnels/groupe. A partir du mois de novembre, ces groupes ont été animés par Mme Frédérique Allimann pour 3 séances réalisées, avec en moyenne 7 professionnels/groupe. 22 salariés en ont bénéficié. Ces temps institutionnalisés permettent à chacun de réfléchir sur sa pratique. Ils visent à apporter des solutions quant aux problèmes rencontrés sur le terrain. Les ASI et les professionnels de nuit participent à ces groupes.

III.4.c. Accueil de stagiaires et volontaires en service civique :

Nous enregistrons l'accueil de 5 étudiants :

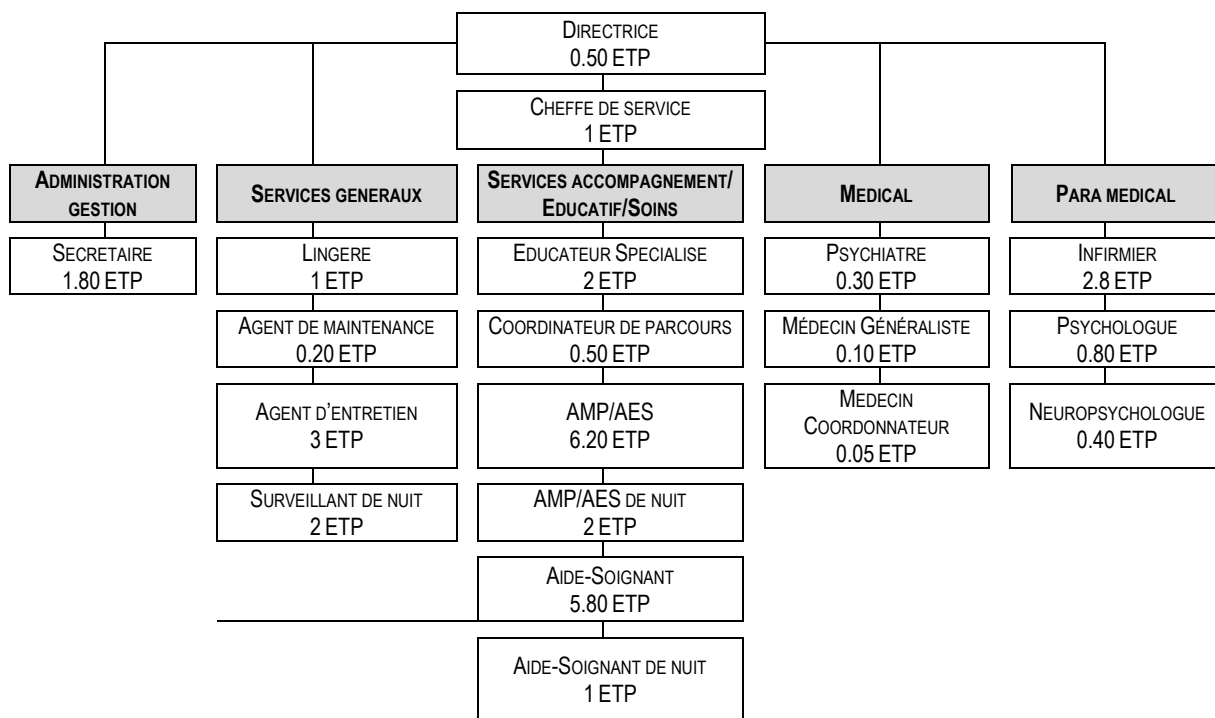
FORMATIONS	STAGIAIRES (EN NOMBRE)	HEURES (EN NOMBRE)
Accompagnant Social Educatif	3	735
Bac pro accompagnement, soins, services à la personne	2	420
TOTAL	5	1 155

Nous avons également accueilli 4 personnes en recherche d'emploi dans le cadre de Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel pour 161 heures.

ORGANIGRAMME DE L'EAM BELLEVUE :

L'organigramme de L'EAM s'est vu modifié, afin de répondre aux besoins du nouvel agrément de l'établissement. Le poste de psychomotricien (non pourvu) a pu se transformer en poste de neuropsychologue pour exemple. La mise en place d'une direction partagée a permis de créer un poste de coordination de parcours qui viendra étayer et faciliter le parcours des résidents, depuis leur demande d'admission jusqu'une éventuelle sortie de l'établissement.

Il se compose ainsi :



III.5. DÉMARCHE QUALITÉ :

Poursuite des interventions :

- ✓ De l'Equipière Mobile Qualité du REQUAMS
- ✓ De l'IDEHT du CPIAS (convention avec le CHICH) sur le début de l'année.

Les actions principales menées durant l'année se sont centrées sur les thématiques suivantes :

- Finalisation du livret d'accueil du nouveau salarié/stagiaire
- Ecriture des protocoles « sortie inopinée », « accès au dossier », « plaintes et réclamations », « Fiches individuelles de repérage des comportements problèmes », « Fiche mission référent »
- Evaluation et ajustements de la procédure « Admission », du livret d'accueil, contrat de séjour et règlement de fonctionnement de l'établissement

L'EAM Bellevue a pu préparer son auto-évaluation, avec l'appui du REQUAMS, à partir du nouveau référentiel.

La procédure de signalement des incidents/événements indésirables est mise en place depuis 2021. 69 incidents ont été signalés cette année et 6 Evénements Indésirables Graves (EIG). Les événements relatifs à la santé représentent 29% des événements indésirables, 52 % ont trait à la sécurité des biens et des personnes et 19% au fonctionnement de l'établissement. Les EIG sont en lien avec la sécurité des biens et des personnes (agitation/violences).

IV. CONCLUSION

Suite à la mission de diagnostic réalisé par ABAQ réalisée de novembre 2021 à mars 2022, et avec l'accord des autorités de contrôle (ARS et CD 25), l'agrément de l'EAM Bellevue a évolué pour répondre aux besoins du territoire en proposant des modes d'accueil diversifiés, à l'intérieur mais également à l'extérieur de l'établissement.

Cette évolution de l'offre a pris effet en juillet 2023 avec la publication de l'agrément et s'est mise en œuvre progressivement à la suite, démarche facilitée par le départ des derniers résidents polyhandicapés.

Toutefois, des enjeux demeurent pour accompagner cette évolution de l'EAM Bellevue :

- ✓ Au niveau RH :
 - Stabiliser les équipes en limitant le recours à l'intérim, en activant les leviers de la formation en alternance, en se rapprochant des écoles de formation, en accompagnant l'équipe dans une montée en compétence « expérientielle » et conceptuelle ;
 - Soutenir les dynamiques d'équipe en assurant un management de proximité avec régulations et en mobilisant les outils de formation (APP notamment) ;
- ✓ Au niveau des résidents :
 - Continuer à développer et étoffer les Projets d'Accompagnement Personnalisé (PAP) ;
 - Promouvoir les outils de communication et de planification des activités ;
 - Redonner toute sa place au CVS ;
- ✓ Au niveau de la démarche qualité :
 - En lien avec le CPIAS et le REQUAMS, remettre à jour les protocoles et procédures qui le nécessitent ;
 - Mettre à jour l'ensemble des outils de la loi 2002-2.

Enfin, 2024 va permettre de mettre en mots le nouveau projet d'établissement de l'EAM Bellevue, en adéquation avec les offres de services définies dans l'agrément, et avec le concours des différents membres de l'équipe pluri professionnelle. Un nouveau chapitre va s'écrire et ainsi permettre de continuer à développer et étoffer ce beau lieu de vie.



EAM LA CITADELLE

I. PRÉSENTATION

CATEGORIE D'ETABLISSEMENT OU SERVICE		Etablissement d'Accueil Médicalisé
DATE D'AUTORISATION (CREATION OU RENOUVELLEMENT)		Renouvelé par arrêté conjoint DG ARS/Présidente Conseil Départemental du 08/11/2021 avec effet au 26/05/2021
AGREMENT OU HABILITATION	DATE DERNIER AGREMENT	Arrêté conjoint du 08/11/2021
	CAPACITE TOTALE	36 autorisées et installées
	MODALITE D'ACCUEIL	Accueil Spécialisé Permanent et Temporaire pour personnes adultes handicapés
	MODE DE FONCTIONNEMENT	Internat en hébergement complet (34 places) et temporaire (2 places)
	CATEGORIE DE BENEFICIAIRES	Adultes à partir de 20 ans, tous types de déficiences

Établissement inscrit dans les Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens 2018/2023 avec le Département du Doubs et l'ARS de Bourgogne Franche-Comté en cours de renouvellement pour la période 2024-2028.

II. ACTIVITE

II.1. ACTIVITÉ QUANTITATIVE :

II.1.a. Nombre de journées :

NOMBRE DE JOURNEES	INTERNAT		ACCUEIL TEMPORAIRE		ACCUEIL DE JOUR		TOTAL	
	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N
Capacité autorisée	34	34	2	2			36	36
Capacité installée	35	35	1	1			36	36
Nombre de jours d'ouverture	365	365	365	365			365	365
Journées cibles CPOM	10 949	10 949					10 949	10 949
Journées prévisionnelles AHS-FC (EPRD)	11 035	12 470					11 035	12 470
Journées réalisées	10 650	11 672	31	95	84	119	10 765	11 886
Taux d'occupation (*)	83,36%	91,36%	8,49%	26,02%			81,93%	90,46%

(*) Taux d'occupation = $\text{journées réalisées} / (\text{capacité installée} \times \text{nombre de jours d'ouverture}) \times 100$

11 767 journées réalisées au total (+1 002 journées/N-1). Le taux d'occupation est en hausse en raison d'une diminution des absences pour convenance personnelle et de l'application du nouveau RDAS.

Hébergement permanent :

11 672 journées réalisées. Les 1 103 journées non réalisées par rapport à la capacité théorique correspondent à :

- ✓ 686 journées d'absences pour convenance personnelle >72h
- ✓ 375 journées de place vacante (délai de réadmission)
- ✓ 42 journées de séjours intra/inter associatif

Des séjours séquentiels ont été mis en place pour une résidente en accueil permanent (demande de PAG en cours).

Perspectives 2024 : maintenir la tendance haussière du taux d'occupation, déterminer du mode d'accueil le plus adapté pour la résidente en accueil séquentiel, veiller au délai de réadmission

Accueil temporaire (1.1.1.2 CPOM) :

95 journées réalisées pour 4 personnes (aucune en N-1).

NOMBRE DE JOURS	SEXE	AGE	COMMENTAIRE
21	H	60	Hébergé au FDV d'Etalans (préparation orientation EAM)
28	F	60	Hébergée au FDV le Manoir (préparation orientation EAM)
34	F	50	Hébergée en famille (répit)
12	H	21	Hébergé à l'Eveil (préparation orientation EAM)

Perspectives 2024 : poursuivre l'augmentation des accueils temporaires en lien avec Viatrajectoire et les besoins de préparation vers le secteur adulte des jeunes majeurs maintenus au titre de l'amendement Creton

Accueils libres (1.1.1.5. CPOM) :

119 journées non facturées pour 2 personnes (hors notification d'AT) dans le cadre d'une découverte du secteur adulte et d'un répit aidant avec et sans hébergement (1.1.4.2. CPOM) :

- ✓ 100 journées pour un jeune homme de 24 ans en famille
- ✓ 19 journées pour un jeune homme de 20 ans de l'IME l'Eveil de Villeneuve d'Amont.

Perspectives 2024 : poursuivre les accueils de jour (répit et découverte secteur adulte).

Suivi des absences :

Le nombre moyen de journées d'absence est de 46 jours par résident (-19 jours/N-1).

- ✓ Les hospitalisations :

HOSPITALISATIONS (AVEC NUITEE) EN NOMBRE	N-1			N		
	JOURNEES	SEJOURS	PERSONNES	JOURNEES	SEJOURS	PERSONNES
En psychiatrie	119	20	4	34	7	1
En MCO	20	4	4	1	1	1
TOTAL	139	24	8	35	8	2

Diminution des hospitalisations en psychiatrie (-71,42%) ainsi qu'en MCO (-95%). Pas d'hospitalisation >45 jours.

- ✓ Séjours adaptés (2.6.1.2. CPOM) :

SEJOURS ADAPTES (EN NOMBRE)	N-1			N		
	JOURNEES	SEJOURS	PERSONNES	JOURNEES	SEJOURS	PERSONNES
FINANCEMENT RESIDENTS	188	29	29	131	21	21

21 personnes ont financé leurs séjours individuels en choisissant l'UFCV comme prestataire.

- ✓ Retours au domicile :

RETOURS EN FAMILLE	NOMBRE DE PERSONNES		NOMBRE DE JOURNEES	
	N-1	N	N-1	N
TOTAL < 72H	20	17	685	837
TOTAL > 72H	14	13	1 252	555
TOTAL GENERAL			1 937	1 392

Diminution de 28.13% du total des retours en famille (-545/N-1) et de 55.67% des séjours >72h.

5 résidents n'ont plus aucun contact avec leur famille.

- ✓ Séjours intra/inter associatifs (1.1.1.3 CPOM) :

42 journées de séjours extérieurs avec hébergement pour une résidente de l'EAM dans le cadre d'un projet de réorientation pour rapprochement familial.

II.1.b. Parcours des résidents :

MOUVEMENTS DES RESIDENTS	INTERNAT		TEMPORAIRE		TOTAL	
	N-1	N	N-1	N	N-1	N
Personnes accompagnées au 1 ^{er} /01 (a)	35	35		2	35	37
Entrées directes de l'année (b)			3	2	3	2
Entrées / Sorties par changement de service (c)		+2		-2		
Sorties définitives de l'année (d)		3	1		1	3
Personnes accompagnées au 31/12 (a+b+c-d)	35	34	2	2	37	36
File active de l'année (a+b)	35	37	3	4	38	39
Durée moyenne de séjour des sortants, en jours		4 449	14		14	4 449

✓ Provenance des personnes :

PROVENANCE DES PERSONNES ACCOMPAGNEES AU 31/12 (HORS ACCUEIL TEMPORAIRE)	SITUATION AU 31/12		DONT ENTRÉES DE L'ANNÉE	
	N-1	N	N-1	N
Domicile / Milieu ordinaire	2	1		
Établissement de santé	4	4		
Établissement médico-social	29	29		2
Provenance inconnue				
TOTAL	35	34		2

2 admissions en internat permanent ont été réalisées les 23/02 et 13/12 pour une résidente âgée de 60 ans du FDV le Manoir de Rougemont (MDPH de Haute-Saône) et pour un jeune homme de 21 ans de l'Eveil de Villeneuve d'Amont (MDPH du Jura). Les 2 personnes admises réalisaient auparavant des séjours d'accueils temporaires.

Les personnes accompagnées au 31/12 sont majoritairement issues du secteur médico-social (83%).

Motifs de sortie :

MOTIF DE SORTIE OU DESTINATION DES PERSONNES SORTIES AU COURS DE L'ANNEE (HORS AT)	SITUATION AU 31/12	
	N-1	N
Décès au sein de l'ESMS		
Hospitalisation (y compris si décès au cours de l'hospitalisation)		1
Etablissement médico-social		1
Famille		1
TOTAL		3

Une jeune femme de 30 ans est décédée à l'hôpital de Vesoul le 30/01. Elle avait été admise en accueil permanent le 02/01/2007.

Une résidente de 54 ans a été accueillie à la MAS d'Etalans dans la cadre d'un projet de rapprochement familial. Elle avait été accueillie le 02/01/2007.

Un résident de 24 ans est retourné en famille avec des accueils de jours mis en place. Il avait été admis le 03/07/2019.

II.1.c. Liste d'attente (1.4.1.2. CPOM) :

Au 31/12, 23 personnes sont inscrites sur la liste d'attente Viatrajectoire (dont 2 contacts actifs). 18 personnes sont orientées par la MDPH du Doubs, 1 de l'Isère, 3 de la Haute-Saône et 1 du Jura.

II.2. ACTIVITÉ QUALITATIVE :

II.2.a. Profil des personnes accueillies au 31/12 :

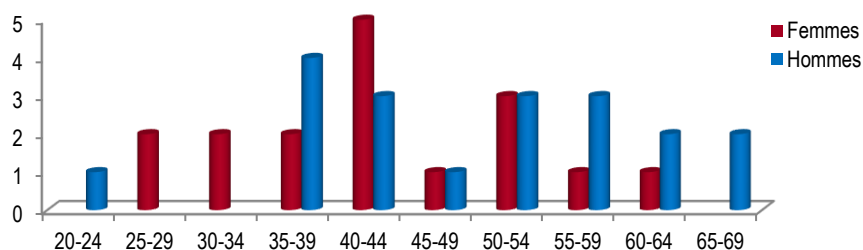
L'effectif au 31/12 est de 36 personnes (34 en AP et 2 en AT) : 17 femmes et 19 hommes.

La moyenne d'âge des femmes est de 42 ans, celle des hommes de 48 ans.

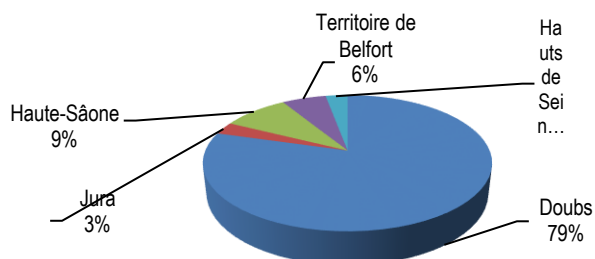
L'âge moyen global est de 45 ans.

5 personnes ont +60 ans.

RÉPARTITION PAR ÂGE ET PAR SEXE AU 31/12 (AP/AT)



RÉPARTITION PAR ORIGINE GÉOGRAPHIQUE AU 31/12 (AP)



RÉPARTITION EN FONCTION DES DÉFICIENCES OBSERVÉES (AP/AT)

TYPE DE DEFICIENCES OBSERVEES (EN NOMBRE – AU 31/12)	PERSONNES EN ACCUEIL PERMANENT		PERSONNES EN ACCUEIL TEMPORAIRE	
	A TITRE PRINCIPAL	A TITRE ASSOCIE	A TITRE PRINCIPAL	A TITRE ASSOCIE
Déficience intellectuelle	3	32	1	
Autisme et autres TED	6	16		
Troubles du comportement et de la communication		30		
Troubles psychiques	4	23		
Troubles du langage et des apprentissages		26		
Déficiences auditives		1		
Déficiences visuelles		4		
Déficiences motrices		10		
Personnes polyhandicapées	21		1	
TOTAL	34	142	2	

Les 2 résidents admis cette année présentent une déficience intellectuelle et un polyhandicap à titre principal.

II.2.b. Mesures de protection au 31/12 :

MESURES DE PROTECTION (EN NOMBRE – AU 31/12)	PERSONNES EN ACCUEIL PERMANENT		PERSONNES EN ACCUEIL TEMPORAIRE	
	N-1	N	N-1	N
Mesure de Tutelle	34	33	2	2
Mesure de Curatelle				
Mesure de Curatelle renforcée	1	1		
Habilitation familiale				
Aucune mesure				
TOTAL	35	34	2	2

L'ensemble des personnes accompagnées bénéficient d'une mesure de protection. 52% de ces mesures sont exercées par des familles.

II.2.c. Evolution significative du public accueilli et écarts avec l'agrément :

EVOLUTION DE L'ETAT DE SANTE	TYPES D'ESMS ENVISAGES	NB PERSONNES	VALIDATION CDAPH
Troubles du comportement	EAM/MAS	4	4
Perte d'autonomie	MAS et/ou EHPAD	3	1
TOTAL		7	5

21% des résidents permanents sont concernés par une évolution de leur état de santé somatique ou psychique (7/34). Ces évolutions se traduisent par une perte d'autonomie dans un contexte d'avancée en âge, ainsi que par des troubles du comportement.

Les résidents présentant des troubles du comportement ont bénéficié de prestations élaborées en équipes pluridisciplinaires avec nos partenaires :

- ✓ Demande de PAG pour une personne présentant des troubles psychiques
- ✓ Séjours séquentiels au CHS de Novillars et suivi par l'EMILAH
- ✓ Accueils de jours au GEM de Vesoul
- ✓ Évaluation par le Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées (PCPE)
- ✓ Prise de contact pour des séjours d'AT à la MAS Guy de Moustier de Villersexel

Un aménagement des séjours a été proposé pour une résidente présentant des troubles du comportement important ayant nécessité une demande de PAG. Des activités partagées avec d'autres résidents ont pu lui être proposées en extérieur en dehors des temps de séjour.

Le partenariat avec le CHN a favorisé la stabilisation de l'état psychique d'une personne présentant antérieurement une évolution des troubles du comportement.

Les résidents concernés par une perte d'autonomie ont bénéficié d'une adaptation de leur accompagnement dans les actes de la vie quotidienne.

Perspectives 2024 : solliciter l'EMA 25 dans le cadre de la majoration des troubles du comportement d'une personne TSA. Développer le travail de réseau avec le secteur gériatrique afin de faciliter l'évaluation et l'accompagnement des problématiques liées au vieillissement.

III. MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT

III.1. PRÉSENTATION ET BILAN DES ACTIVITÉS MISES EN ŒUVRE :

Le comité de pilotage de réécriture du nouveau projet d'établissement s'est réuni 2 fois (accompagnement REQUAMS) et le groupes de travail écriture PE s'est réuni 9 fois (pour les autres actions mises en œuvre, cf. § III.5).

La nouvelle organisation de direction a été consolidée avec l'arrivée d'une cheffe de service en mars 2023.

III.1.a. Au Réponses aux besoins en matière de santé somatique et psychique :

SOINS MEDICAUX A VISEE PREVENTIVE, CURATIVE ET PALLIATIVE (SERAFIN-PH 2.1.1.1)

- ✓ Les prestations médicales (1.1.1.3. CPOM) :
 - Prestations externes :

GROUPES DE VIE	TEMPO	ALLEGRETTO	ALTO	CONCERTO	TOTAL	NB RESIDENTS
NOMBRE DE RESIDENTS (AP)	12	7	11	5	35	-
PRESTATIONS MEDECINS GENERALISTES						
Consultations au cabinet	23	8	3	8	42	18
Renouvellement ordonnances				2	2	2
PRESTATIONS SPECIFIQUES						
CMP		2		2	4	2
Angiologue	2				2	1
Urologie/néphrologie	4	1	1		6	6
Ophthalmologie	5		2		7	3
Anesthésie	2	1	1	1	5	5
Gastroentérologue	1		1		2	2
Neurologie	6				6	1
Scanner	1				1	1
Dermatologie	1	2	1		4	3
Cardiologie	2		3		5	3
Pédicure	18	8	3	7	36	9
Orthopédie	9	5	3	4	21	7
Dentaire	1	9		1	11	3
Radiologie	4	4	5	5	18	5
APPEL AU MEDECIN REGULATEUR (15)						
IDE	6	3	3	2	14	9
PRESTATIONS PHARMACIEN						
Préparation des piluliers	624	364	572	260	1 820	35

Le comité circuit du médicament s'est réuni une fois afin de faire le bilan de la convention et de la procédure. (Direction, médecins coordinateurs et libéraux, pharmacien, IDE).

Les liens avec les médecins libéraux se sont développés ; 7 résidents étant désormais suivis par un médecin traitant de la maison de santé de Rougemont.

Perspectives 2024 : poursuivre l'installation des partenariats avec les médecins libéraux : convention, envisager les possibilités de passages sur site dans certaines situations. Réunir le comité du circuit du médicament. Déployer la télémédecine suite à réponse à AAC (ARS/GRADeS) en 2022.

○ Prestations internes :

GROUPES DE VIE	TEMPO	ALLEGRETTO	ALTO	CONCERTO	TOTAL	NB RESIDENTS
NOMBRE DE RESIDENTS EN FILE ACTIVE (AP/AT)	12	7	11	5	35	-
PRESTATIONS MEDECIN PSYCHIATRE (COORDINATEUR PAR INTERIM)						
Consultations	20	11	16	17	64	27
Révisions ordonnances et renouvellements*	70	38	63	41	212	35
Dossiers MDPH	3	4	3	2	12	11
Protocoles de soins individualisés	2	2	6	3	13	13
Résidents avec traitements médicamenteux réguliers	12	7	11	5	35	35

(*) Dont ordonnances Quantité Supérieure Pour 1 à 3 mois

35 résidents ont un traitement médicamenteux régulier. 13 résidents bénéficient de protocoles de soins individualisés.

Le poste de médecin coordinateur est vacant depuis le 01/02/2022. La continuité de service est assurée par le médecin psychiatre de l'EAM la Citadelle. Un médecin généraliste récemment installé à la Maison de santé de Rougemont a été rencontré dans le cadre d'un projet de recrutement à moyen terme.

SOINS INFIRMIERS ET AIDES-SOIGNANTS A VISEE PREVENTIVE, CURATIVE ET PALLIATIVE (SERAFIN-PH 2.1.1.2)

Prestations réalisées par des IDE externes :

GROUPES DE VIE	TEMPO	ALLEGRETTO	ALTO	CONCERTO	TOTAL	NB RESIDENTS
NOMBRE DE RESIDENTS EN FILE ACTIVE (AP/AT)	12	7	11	5	35	-
PRESTATIONS IDE EQUIPE MOBILE INTERSECTORIELLE DE LIAISON POUR ADULTES HANDICAPES (EMILAH)						
Suivis individuels	1	4			5	5
Réunions pluridisciplinaires EAM			1			
IDE HYGIENISTE DE TERRITOIRE (IDETH)						
Interventions sur site						
PRESTATIONS IDE LIBERALES						
Actes IDE	32	2	12	4	50	6

5 résidents ont été suivis par les IDE de l'EMILAH. Nous n'avons plus d'IDETH référente depuis le 06/10/2022 pour le suivi du DAMRI (convention CHI de Vesoul).

Prestations réalisées par les IDE de l'EAM la Citadelle (2.1.1.1. CPOM) :

GROUPES DE VIE	TEMPO	ALLEGRETTO	ALTO	CONCERTO	TOTAL	NB RESIDENTS
NOMBRE DE RESIDENTS (AP)	12	7	11	5	35	-
PRESTATIONS IDE EAM						
Bilans sanguins	41	5	13	13	72	8
ECG						
Ablation fils suture	3	2			5	3
Pansements	653	325	254	474	1 706	11
Injectons sous-cutanées				1	1	1
Vaccinations grippe A	1				1	1
Analyses d'urines ou diurèses	6				6	1
Prises TA + Saturation	379	164	230	97	870	16
Inhalateur pour broncho dilatation	591			30	621	2
injections retards	8	54	12		74	5
Surveillances mensuelles du poids	52	62	101	46	261	34
Instillations collyre OPH	406		387		793	2
Soins trachéostomie				4	42	1
Lavements évacuateurs + Normacol		1	98	1	100	3
Lavages d'oreilles + cérylyse	2		105		107	2
COVID 19						
Test PCR/Antigéniques	12	7	8	4	27	19
Résidents à risque de +65 ans						
Résidents à risque -65 avec comorbidité						
Vaccination grippe A	11	6	8	4	29	29
Vaccination (1ère dose de rappel)						
Vaccination (2ème dose de rappel)	2			1	3	3
Résidents Covid+ (pas de forme grave)	2	2	7	4	15	15
Campagne de test généralisée						
Episodes épidémiques			1			15

PRESTATIONS DES PSYCHOLOGUES Y COMPRIS A DESTINATION DES FRATRIES ET DES AIDANTS (SERAFIN-PH 2.1.1.3)

GROUPES DE VIE	TEMPO	ALLEGRETTO	ALTO	CONCERTO	TOTAL
NOMBRE DE RESIDENTS EN FILE ACTIVE (AP/AT)	12	7	11	8	38
Résidents suivis individuels	3	2	3	1	9
Séances individuelles	5	5	3	1	15
Séances individuelles (programme TEACCH)					
Entretiens avec familles					
Entretiens avec professionnels			2		

Le poste de psychologue a été pourvu jusqu'au 11/06/2023. La psychologue a engagé le suivi individuel hebdomadaire de 9 résidents. Depuis la vacance du poste de psychologue, des contacts ont été pris avec le CMP de Baume-les-Dames, ainsi qu'avec une psychologue libérale à Villersexel. Une résidente bénéficie d'un suivi psychologique externe régulier depuis le 20/10/2023.

Perspectives 2024 : recruter un(e) psychologue à 0,50 ETP. Poursuivre la dynamique partenariale avec les praticiens libéraux et dispositifs médico-sociaux externes

REEDUCATION ET READAPTATION FONCTIONNELLE (SERAFIN-PH 2.1.2)

Le poste de kinésithérapeute est vacant depuis le 31/08/2018 et celui de psychomotricien depuis le 26/07/2019.

3 résidents ont un suivi avec un kiné libéral (80 séances).

Perspectives 2024 : recruter un kinésithérapeute et un psychomotricien ou garantir une continuité du parcours de soin des résidents.

✓ Prestations réalisées par un ergothérapeute libéral :

GROUPES DE VIE	TEMPO	ALLEGRETTO	ALTO	CONCERTO	TOTAL
NOMBRE DE RESIDENTS EN FILE ACTIVE (AP/AT)	12	7	11	5	35
PRESTATIONS ERGOTHERAPEUTE LIBERAL					
Nombre d'accompagnements individuels (appareillages, etc.)	1	1	15	1	18
Nombre de séances d'évaluation (sur demande médicale)	4	4	3	3	14
Nombre de suivis de matériel			26		
Nombre de séances d'appui aux professionnels			4		

Le poste d'ergothérapeute est vacant depuis 14/12/2019. Durant l'année, les résidents ont bénéficié des services d'une ergothérapeute libérale (convention) jusqu'au 06/05.

Perspectives 2024 : recruter un ergothérapeute ou garantir une continuité du parcours de soins des résidents.

III.1.b. Réponses aux besoins en matière d'autonomie :

ACCOMPAGNEMENT POUR LES ACTES ESSENTIELS (SERAFIN-PH 2.2.1.1)

Besoins des résidents en matière d'autonomie :

BESOINS EN MATIERE D'AUTONOMIE	FAIT SEUL		AIDE PARTIELLE		AIDE TOTALE	
	N-1	N	N-1	N	N-1	N
Toilette			11	10	24	24
Habillage	8	9	15	14	12	11
Alimentation	5	7	27	24	3	3
Mobilité (autonomie à la marche)	25	24	7	8	3	2
Transferts	28	25	6	8	1	1
Elimination	13	9	13	15	9	10
Repères spatiaux dans l'ESMS	17	18	8	8	10	8
Repères spatiaux hors ESMS	2	2	6	7	27	25
Repères temporels	3	3	12	13	20	18
Communication verbale	10	11	4	5	21	18
Relation avec autrui	9	10	15	13	11	11

Les prestations de compensation réalisées intégralement par les professionnels concernent principalement l'accompagnement à l'hygiène (71%), l'aide aux repères spatiaux hors de l'établissement (74%), à l'orientation dans le temps (53%) ainsi que la communication verbale (53%). Parmi les personnes accompagnées 68% présentent des troubles du spectre autistique (23/34) dont 21% à titre principal (7/34).

La réflexion concernant l'évolution d'une organisation des groupes de vie prenant en compte le projet d'obtention d'un agrément Autisme n'a pas été menée cette année (prochain PE).

Perspectives 2024 : installer un groupe de travail aménagement des groupes de vie (prise en compte des particularités des public TSA et PHV, identification et sécurisation des espaces).

ACCOMPAGNEMENTS POUR LA COMMUNICATION ET LES RELATIONS AVEC AUTRUI (SERAFIN-PH 1.2.1.2)

10 résidents ont bénéficié de moyens de communication complémentaires à la communication verbale (pictogrammes, objets signifiants, outils gestuels, outils de repérages dans le temps).

Perspectives 2024 : développer l'accès aux moyens de communication alternatifs afin de faciliter l'expression et la compréhension des besoins des personnes

III.1.c. Réponses aux besoins en matière de participation sociale :

ACCOMPAGNEMENT A L'EXPRESSION DU PROJET PERSONNALISE (SERAFIN-PH 2.3.1.1)

En début d'année 2023, un groupe de travail dédié au déploiement de la trame associative intégrant la nomenclature SERAFIN-PH (2.1.1.2. CPOM) a été installé. Toutefois, la dynamique de réactualisation des projets personnalisés s'est avérée difficile à mettre en œuvre, en lien avec plusieurs facteurs : la vacance du poste de chef de service lors du 1^{er} trimestre, la recomposition de l'équipe de travailleurs sociaux effective depuis juin, départs de professionnels, ainsi qu'une épidémie de covid-19 de plusieurs semaines ayant induit le report des projets programmés en fin d'année. Néanmoins, un projet personnalisé été réalisé en juin avec la nouvelle trame, mettant en évidence les enjeux de cette évolution dans l'approche du projet personnalisé et dans la mission du référent. Par ailleurs, la révision du projet personnalisé de 9 résidents permanents a pu être abordée lors des réunions pluridisciplinaires.

Perspectives 2024 : Actualisation des PP, avenants et contrats de séjours de tous les résidents, avec l'implication des familles et représentants légaux.

Poursuite du groupe de travail PP : appropriation de la trame associative par les professionnels, réflexion sur la définition de la mission du référent PP.

ACCOMPAGNEMENT A L'EXERCICE DES DROITS ET LIBERTES (SERAFIN-PH 2.3.1.2)

Des représentants des résidents ont systématiquement participé aux réunions CVS.

Perspectives 2024 : mener une réflexion sur l'amélioration de l'exercice de la citoyenneté des résidents (signature du contrat de séjour et du projet personnalisé, appropriation du règlement de fonctionnement).

ACCOMPAGNEMENT POUR REALISER DES ACTIVITES SPECIALISEES DE JOUR (SERFIN-PH 2.3.3.4) ET POUR LA PARTICIPATION AUX ACTIVITES SOCIALES ET DE LOISIRS (SERAFIN-PH 2.3.4.2)

Activités spécialisées de jour portées par l'EAM (en interne ou en externe) :

ACTIVITES SOCIALES ET DE LOISIRS A L'EAM	FREQUENCE THEORIQUE	SEANCES REALISEES N*	RESIDENTS (AP)		RESIDENTS (AT, AL)	
			N-1	N	N-1	N
Cuisine	2/mois	57	14	28	1	1
Arts plastiques	1/semaine	29	15	9	1	
Eveil sensoriel	1/jour	41	10	9		
Esthétique	1/semaine	28	5	7		
Outils numériques	1/jour	14	2	6		
Travail sur table	1/jour	54	12	19		1
Activités motrices-Nouveau	1/semaine	6	9	4		
Musique/Chant	2/semaine	12	16	22	1	
Zoothérapie-Nouveau	Essai une séance	1		6		2
Danse-Nouveau	1/semaine	2	28	4		
Jeux de société-Nouveau	2/semaine	64	12	26		1
Films-Nouveau	1/semaine	6		20		
Lecture	2/semaine	34	12	30		

Un travail de réorganisation des activités spécialisées de jour a été débuté en 2023 par les équipes afin de restructurer le programme d'activités et les modalités d'accompagnement aux activités sociales et de loisirs.

L'absence de rééducateurs a freiné la mise en œuvre d'activités physiques en interne ; néanmoins, les professionnels ont pu proposer des temps quotidiens d'entretien à la marche dans l'enceinte de l'établissement et dans le quartier.

Perspectives 2024 : garantir une réalisation effective des activités prévues pour favoriser le lien social, l'autonomie, la socialisation, le bien-être et l'épanouissement des résidents. Diversifier la proposition d'activités

Activités spécialisées de jour à visées inclusives (2.6.1.1. CPOM) :

ACTIVITES INCLUSIVES REGULIERES	FREQUENCE THEORIQUE*	SEANCES REALISEES N	RESIDENTS (AP)	
			N-1	N
Marche et randonnée	1/jour	162	23	25
Sortie bus	4/semaine	23	14	14
Equithérapie (Courchaton et Quincey)	3/mois	19	10	8
Cafétéria Villersexel	2/semaine	49	21	18
Atelier Manou'Art	1/semaine	17	3	2
Piscine (Lure)-Nouveau	1/semaine	8	3	8
Refuge Camina-Nouveau	1/semaine	6		5
GEM (Baume-les-Dames)	1/semaine	1	1	1
GEM (Vesoul)	1/mois	12	1	1

ACTIVITES INCLUSIVES PONCTUELLES	PARTENAIRES	RESIDENTS (AP)	
		N-1	N
SPA-Nouveau	Deluz-Avilley	7	4
Exposition Manour'Art	FDV Manoir		1
Festival Serious'Trip	Commune Avanne		2
Comice agricole	Commune Rougemont		2
Siestes soniques-Nouveau	3615 Senor-Bastion		4
Fête de l'âne-Nouveau	Apach-évasion		3
Cinéma	Saône		2
Visite caserne des Pompiers	SDIS BLD		1

2 résidents ont participé à 17 séances d'Art Brut à l'atelier le Manou'Art du Foyer de vie le Manoir.

Dans le cadre d'un projet de siestes soniques en partenariat avec un intervenant extérieur, 7 résidents ont participé à l'occasion de 2 séances au sein de l'établissement et au Bastion à Besançon.

Perspectives 2024 : poursuivre la dynamique inclusive en partenariat avec le FDV le Manoir, renouveler la mise en œuvre des siestes soniques, poursuivre la diversification de la proposition d'activités extérieures.



Au refuge Canima à Avilley



A la piscine de Lure



A l'occasion d'une sortie à Besançon

ACCOMPAGNEMENT DE LA VIE AFFECTIVE ET SEXUELLE (SERAFIN-PH 2.3.3.5)

Il n'y a pas eu de séances VAS mis en place pour les résidents cette année.

Perspectives 2024 : adapter les modalités d'accompagnement à la vie affective et sexuelle des résidents en lien avec l'intervenante extérieure

III.2. OUVERTURE DE L'ÉTABLISSEMENT SUR SON ENVIRONNEMENT :

En lien avec la santé (1.1.1.3. CPOM) :

Les partenariats principaux sont : le CHS de Novillars, l'EMILAH, le GEM de Vesoul (AFTC) GEM de Baume-les-Dames (Floréal), l'EAM 25

✓ En lien avec la participation sociale :

Le blog « reflets de Citadelle » est toujours en cours de construction. Il médiatisera les principaux événements institutionnels.

Perspectives 2024 : associer les résidents à la démarche, finaliser le blog.

III.3. EXPRESSION ET PARTICIPATION DES USAGERS :

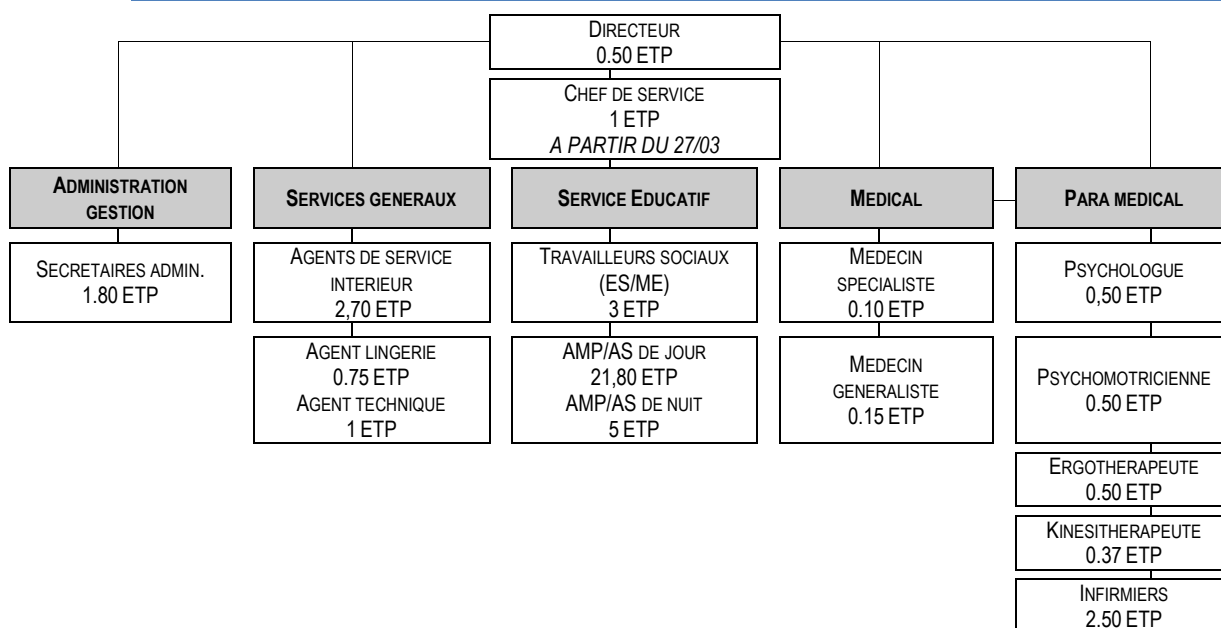
Le CVS s'est réuni 4 fois cette année. Parmi les principaux sujets abordés : les demandes des résidents, l'entretien des locaux, la rénovation des salles de bain de Tempo et Concerto, les recrutements et l'auto-évaluation.

Perspectives 2024 : engager une réflexion sur l'organisation des réunions et la participation des résidents à la vie de l'établissement

III.4. MOYENS HUMAINS :

III.4.a. Organigramme :

ORGANIGRAMME DE L'EAM LA CITADELLE



L'organigramme de l'EAM la Citadelle est composé de 44.07 ETP (dont 1,9 ETP de remplaçants).

Mouvements du personnel :

CATEGORIES	SORTIES	ENTREES
Direction		1
Services Généraux	3	3
Educatif	6	6
Paramédical	1	2
TOTAL (NOMBRE DE PERSONNES)	10	12

L'EAM la Citadelle a continué à être confronté à des difficultés structurelles d'attractivité et d'emploi (postes vacants, difficultés de recrutement). A noter le recrutement d'une IDE à 0.50 ETP le 17/07.

10 salariés sont sortis des effectifs dont 3 départs en retraite. 12 salariés ont rejoint les effectifs. L'ouverture du recrutement AES à des salariés non qualifiés mais connaissant bien la structure et souhaitant s'inscrire dans un parcours de qualification a été possible pour 3 salariés.

Perspectives 2024 : poursuivre la dynamique de recrutement, le directeur en poste depuis 2018 quittera ses fonctions le 05/01 pour un nouveau projet professionnel. Le nouveau directeur prendra ses fonctions le 22/04/2024. La mission d'intérim de direction est assurée par la Direction générale en lien avec la cheffe de service

III.4.b. Formations/analyse de la pratique :

Analyse de la pratique :

9 séances d'une durée de 1.5 heures ont été organisées par notre prestataire l'IRTS-FC pour 23 salariés répartis en 2 groupes.

Formations **(3.2.1.1. CPOM)** :

FORMATIONS (PLAN)	PARTICIPANTS (NBRE)	FORMATIONS (HORS PLAN)	PARTICIPANTS (NBRE)
Manipulation extincteurs + évacuation + SSI	9	CEGI compta	1
Formation-action Bientraitance	17	Exercice évacuation	12
Prévention et Gestion des situations d'agressivité et de violence	9	DAMRI	3
Manutention des personnes	7		
Word (maitrise)	1		
Ethique	4		
TOTAL PARTICIPANTS FORMATIONS (PLAN)	47	TOTAL PARTICIPANTS FORMATIONS (HORS PLAN)	16
TOTAL DES PARTICIPANTS	63		

III.4.c. Accueil des stagiaires et volontaires en service civique :

L'établissement a accueilli un stagiaire ES (IRTS-FC).

III.5. DÉMARCHE QUALITÉ :

Le REQUAMS nous a accompagnés pour la mise à jour du livret d'accueil, du PACQ, l'animation du CoPil PE, du comité du circuit du médicament, la réalisation d'une formation à l'analyse des événements indésirables et l'installation du CREX ainsi que pour la réalisation de l'auto-évaluation. Hors présence du REQUAMS, 14 groupes de travail ont été activés (34 réunions) comprenant 5 groupes transversaux avec le FDV le Manoir et l'Envol.

Perspectives 2024 : prendre contact avec la nouvelle IDETH, terminer l'auto-évaluation DAMRI, valider et diffuser le nouveau livret d'accueil, réunir les groupes de travail transversaux EAM/FDV parcours usagers et activités spécialisées de jour, valider le nouveau PE, réaliser l'évaluation

Réunions « qualité » :

REUNIONS « QUALITE »	AVEC REQUAMS	AVEC FDV LE MANOIR	AVEC L'ENVOI	EAM CITADELLE SEUL
Copil PACQ/PE	2			
GT Ecriture PE	3			9
Auto-évaluation pour évaluation 2024	6			
GT Fiches de poste (assistantes)				2
GT PHV (préparation installation-DIR)				1
GT Mise en œuvre PP (nouvelle trame)				2
GT Blog				1
GT Tâches administratives				2
GT Propreté des locaux (ASI/AMP-CVS)				5
GT IDE			2	
GT Activités spécialisées de jour		2		
GT Parcours usagers		1		1
GT Réorganisation locaux l'Envol/EAM			1	1
GT Livret d'accueil/RF	2			
Comité circuit du médicament	1			
CREX (formation et installation)	2	1		
TOTAL	16	4	3	24

Signalement des Evénements indésirables (EI):

Une procédure de signalement des incidents est mise en place depuis 2021.

En 2023, 299 EI ont été déclarés (dont 1 a fait l'objet d'une EIG transmise aux ACT), majoritairement des EI relatifs à la santé de la personne (242). Pour les grandes tendances : 143 liés à des troubles du comportement, 75 accidents corporels (chutes).

Une réunion CREX a permis de réaliser une analyse des causes formalisée. Les 2 principales thématiques : les événements relatifs à la santé des résidents et au fonctionnement de l'établissement.

Evaluations :

L'évaluation interne a été réalisée en 2008 et deux évaluations externes en 2014 et en 2021.

L'EAM la Citadelle réalisera sa prochaine évaluation les 10 et 11 juin 2024 avec le Cabinet GK Conseil.

L'auto-évaluation menée en collaboration avec le REQUAMS a révélé plusieurs axes d'amélioration :

- Dispenser des formations sur les droits des personnes accompagnées, les RBPP
- Rétablir la dynamique d'actualisation des projets personnalisés en associant les résidents et leurs familles.
- Revoir le protocole relatif à l'évaluation de la douleur,
- Vérifier la conformité du nouveau règlement de fonctionnement aux droits et devoirs liés aux sorties (liberté d'aller et venir des résidents)
- Offrir des espaces de convivialité pour les familles lors des visites
- Activer le Comité éthique avec l'EMSP pour accompagner les situations de fin de vie

La formalisation du traitement des plaintes est également un point important qui est inscrit à chaque ordre du jour des CVS

IV. CONCLUSION

En 2023, une dynamique positive se dessine sur l'ensemble de nos activités, caractérisée par une augmentation du taux d'occupation malgré un plateau technique très fragilisé par des postes vacants.

Résolument engagé en faveur de l'amélioration continue de la qualité, l'EAM la Citadelle a su adapter ses modes d'accompagnements en prenant en compte les besoins évolutifs des personnes ; de nombreuses démarches ayant été entreprises en lien avec nos partenaires. En outre, la réalisation de l'auto-évaluation nous a permis d'identifier les actions à mener en vue de l'évaluation prévue l'année prochaine.

En revanche, cette année encore, nous avons dû faire face à des difficultés à recruter sur nos postes vacants, ce défi restant majeur pour notre établissement. Pour 2024, les principaux enjeux concernent la réalisation de l'évaluation, la formalisation du nouveau projet d'établissement, la réactualisation de l'ensemble des projets personnalisés et les recrutements.

En conclusion de ces deux années passionnantes à la direction de l'EAM la Citadelle, à l'heure d'un nouveau projet professionnel, je tiens à exprimer ma profonde gratitude envers les équipes qui accompagnent chaque jour les résidents avec un grand professionnalisme. C'est avec fierté que j'ai exercé la fonction de directeur, bénéficiant du soutien des familles et des partenaires.

Les missions en faveur du bien-être des personnes demeurant la priorité, l'EAM la Citadelle affirme progressivement son identité propre.

Au sein du pôle partagé avec le FDV le Manoir, l'établissement continuera de tracer son propre chemin et de se distinguer par sa singularité et la place unique qu'il occupe sur son territoire...



1 RUE ROUSSET
25270 LEVIER
TEL : 03.81.49.52.83 - FAX : 03.81.49.52.41
rousset@ahs-fc.fr



DIRECTRICE :
MME DELPHINE DAVAL

EANM FOYER DE VIE ROUSSET

I. PRESENTATION

CATEGORIE D'ETABLISSEMENT OU SERVICE		Etablissement d'Accueil Non Médicalisé (art. L 313-1-1 du CASF)
DATE D'AUTORISATION (CREATION OU RENOUVELLEMENT)		18/03/1988 renouvelé au 04/01/2017, modification et extension au 8/01/2021
AGREMENT OU HABILITATION	DATE DERNIER AGREMENT	CPOM 2018/2022 valant habilitation à l'Aide Sociale
	CAPACITE TOTALE	48 places : tous modes d'accueil avec ou sans hébergement
	MODALITE D'ACCUEIL	Accueil permanent et temporaire
	MODE DE FONCTIONNEMENT	Internat (47 places) Accueil de jour (1 place)
	CATEGORIE DE BENEFICIAIRES	Adultes handicapés avec déficience intellectuelle

Etablissement inscrit dans le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens avec le Département du Doubs 2018/2022 prolongé pour l'année 2023.

L'établissement propose un accueil à Levier sur 4 unités de vie (villas) différentes.

II. ACTIVITÉ

II.1. ACTIVITÉ QUANTITATIVE :

II.1.a. Nombre de journées :

NOMBRE DE JOURNEES	ACCUEIL DE JOUR		INTERNAT		ACCUEIL TEMPORAIRE INTERNAT		TOTAL	
	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N
Capacité autorisée	1	1	46	46	1	1	48	48
Nb. de jours d'ouverture	365	365	365	365	365	365	365	365
Journées réalisées	14	40	14 768	15 553	211	189	14 993	15 782
Taux d'occupation	3,83	10,96	87,96	93,63	57,81	51,78	85,58	90,08

*NB : Base TO 2022 et 2023 (46 places*365 jours) = 16 790 jours*

En 2023, 15 782 journées ont été réalisées, soit 789 journées de plus que l'année précédente. Le taux d'occupation en augmentation est lié essentiellement aux journées réalisées en internat (+785). Cette hausse s'explique par 2 faits :

- ✓ En premier lieu, une population de résidents qui sort plus fréquemment du Foyer pour des retours famille ou des séjours vacances mais le nouveau Règlement Départemental d'Action Sociale (RDAS) pour les résidents ressortissants du Doubs (majoritaires) vient alors générer des journées supplémentaires (471 jours d'absences de moins de 72 h facturées pour des retours en familles + 123 journées correspondant à des d'absences cumulées de plus de 36 jours dans l'année pour lesquelles les familles ont fait le choix de continuer à verser à l'établissement les ressources hors reste à vivre).
- ✓ En second lieu, un retour à des lieux d'hébergement tous situés sur Levier, adaptés aux résidents accueillis et à leurs besoins, facilitant les séjours d'accueil temporaires/ stages et accueils de jour.

Nous notons une d'absence de plus de 45 jours cette année, un résident ayant été hospitalisé en service de psychiatrie au long cours générant 41 journées décomptées.

20 séjours de vacances adaptés ont été programmés, dont 18 ont pu réellement se mettre en œuvre (2 annulations en lien avec l'état de santé de 2 résidents). Ces séjours ont engendré 77 journées d'absence (après la mise en œuvre du RDAS pour le département du Doubs).

Les temps en famille (hors week-end) concernent également 17 résidents pour un total de 510 journées d'absence.

Concernant l'accueil temporaire en internat, 24 séjours ont eu lieu (189 journées) pour 8 résidents concernés dont 3 ont débouché sur des admissions définitives les 02 mai, 02 juin et 22 octobre.

Pour ce qui est de l'accueil de jour, 2 résidents issus du DAME du Haut-Doubs ont pu bénéficier de 40 jours à raison de 2 journées par semaine, ce qui a débouché pour l'un d'eux, sur un accueil permanent.

Le suivi des absences :

✓ Hospitalisations (avec nuitée) :

HOSPITALISATIONS AVEC NUITEE (EN NOMBRE)	N-1			N		
	JOURNEES	SEJOURS	PERSONNES CONCERNEES	JOURNEES	SEJOURS	PERSONNES CONCERNEES
En psychiatrie	230	17	4	147	4	3
En MCO/SSR	62	12	8	52	13	8
TOTAL	292	29	12	199	17	11

Les hospitalisations avec nuitées, tout domaine confondu, baissent encore, tant pour la fréquence que pour la durée d'hospitalisation.

Le nombre d'hospitalisations en psychiatrie est toujours en forte diminution d'autant qu'un résident a comptabilisé à lui seul 86 jours.

Les séjours en MCO/SSR restent stables en fréquence, mais leur durée s'amenuise encore (5 jours en moyenne en 2022 contre 4 en 2023).

Les partenariats avec les hôpitaux psychiatriques de Novillars et de Pontarlier restent facilités par la mise en place effective de suivis ambulatoires par le biais des équipes mobiles dédiées. Mais l'accès aux soins en hospitalisation complète (programmée ou non) reste difficile d'accès.

✓ Les séjours adaptés :

SEJOURS ADAPTES (EN NOMBRE)	N-1			N		
	JOURNEES	SEJOURS	PERSONNES CONCERNEES	JOURNEES	SEJOURS	PERSONNES CONCERNEES
Financés par les résidents	137	16	16	129	18	15
Réalisés et financés par les structures (« transferts »)	-	-	-	30	2	10

Des lieux de vacances adaptés aux besoins des résidents accompagnés ont été programmés en concordance avec l'objectif CPOM 2.6 « Promouvoir la citoyenneté et l'inclusion ». 18 séjours ont pu être mis en œuvre soit 2 de plus que l'année précédente. Ces séjours ont eu un impact de 77 journées décomptées sur les 129 jours d'absence qu'elles représentent en totalité.

Le foyer a également organisé 2 séjours de transfert. L'un à destination de l'Aube pour 5 résidents sur 3 journées et 2 nuits afin de profiter de la proximité d'un parc d'attraction à proximité. L'autre en Alsace pour 5 résidents, sur la même durée, avec un objectif de vacances détente. Ce sont ainsi 10 résidents supplémentaires qui ont pu bénéficier d'un « ailleurs ».

✓ Retours famille :

En concordance avec l'objectif CPOM 2.4 « Promouvoir la place de la famille et des aidants », le Foyer de Vie continue de faciliter les liens, notamment au travers des retours en famille. Ils restent majoritaires au sein du Foyer même si 45% des résidents accueillis ne bénéficient d'aucun retour en famille.

RETOURS AU DOMICILE EN FAMILLE (EN NOMBRE)	PERSONNES CONCERNEES	
	N-1	N
Tous les WE	0	2
2 à 3 WE par mois	9	6
1 WE par mois	6	10
Vacances 1 semaine	2	1
Vacances plus de 2 semaines	14	16
1 à 2 jours à l'année	8	4
Aucun retour en famille	18	21

II.1.b. Parcours des résidents :

MOUVEMENTS DES RESIDENTS	INTERNAT		ACCUEIL DE JOUR		TEMPORAIRE		TOTAL	
	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N
Personnes accompagnées au 1 ^{er} /01 (A)	45	44	0	0	0	2	45	46
Entrées de l'année (B)	0	0	1	2	5	8	6	10
Sorties définitives de l'année (C)	3	2	1	2	1	2	5	6
Mutations interne	+2	+3			-2	-3	0	0
Personnes accompagnées au 31/12 (A+B-C)	44	45	0	0	2	5	46	50
File active de l'année (A+B+mutation interne)	47	47	1	2	3	10	51	59
Durée Moyenne de Séjour des sortants (jours)	3 851	7 145	-		-	-	-	-

Une place d'hébergement permanent est vacante au 31/12/2023 avec une admission programmée suite au décès d'une résidente le 24/12/2023.

✓ Les entrants :

PROVENANCE DES PERSONNES ACCOMPAGNEES AU 31/12 (HORS ACCUEIL TEMPORAIRE)	SITUATION AU 31/12		DONT ENTREES DE L'ANNEE	
	N-1	N	N-1	N
Domicile/Milieu ordinaire	8	10	1	1
Etablissement de santé	11	10		
Etablissement médico-social	25	25	1	2
Provenance inconnue				
TOTAL	44	45	2	3

Les accueils permanents ont concerné 3 résidents, l'un issu d'un DAME (amendement Creton) et 2 du domicile. Les admissions ont été prononcées à la suite de périodes d'accueil temporaire.

La file active pour l'accueil de jour reste faible, et est essentiellement constituée de jeunes adultes en provenance de l'IME voisin. Les demandes en accueil temporaire sont importantes, majoritairement pour un préalable à de l'admission permanente (les besoins de répit restent à la marge).

✓ Les sortants :

MOTIF DE SORTIE OU DESTINATION DES PERSONNES SORTIES AU COURS DE L'ANNEE (HORS AT)	N-1	N
Décès au sein de l'ESMS	-	-
Hospitalisation (y compris si décès au cours de l'hospitalisation)	1	2
Domicile/milieu ordinaire (y compris avec SAMSAH)	1	
Etablissement médico-social	1	
TOTAL	3	2

1 sortie a eu lieu vers un établissement de santé en lien avec une ré orientation en établissement médicalisé à mettre en œuvre. La 2^e sortie est due à un décès intervenu dans le cadre d'une hospitalisation en soins palliatifs.

II.1.c. Liste d'attente :

La liste d'attente au 31/12 est constituée de 7 personnes ayant une notification MDPH, toutes sont en provenance du Doubs:

- ✓ 3 vivent à domicile
- ✓ 1 en hôpital psychiatrique
- ✓ 3 en ESMS.

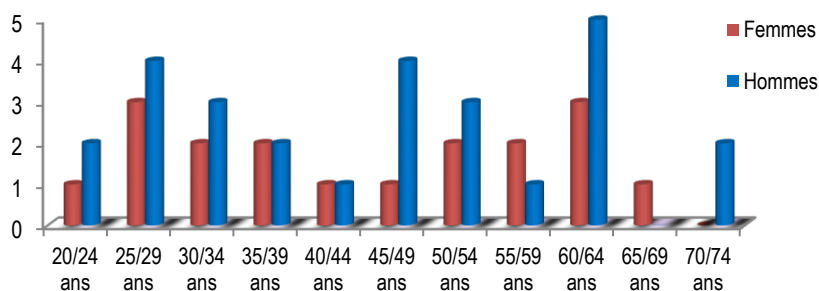
Conformément à l'objectif CPOM 1.4.1.2 « développer l'outil Via trajectoire PH au sein de tous les ESMS et assurer son actualisation », cette liste est réactualisée tout au long de l'année par le processus Via Trajectoire.

II.2. ACTIVITÉ QUALITATIVE :

II.2.a. Profil des personnes accompagnées :

La population du Foyer est composée au 31/12 de 27 hommes et de 18 femmes.

RÉPARTITION PAR ÂGE ET PAR SEXE



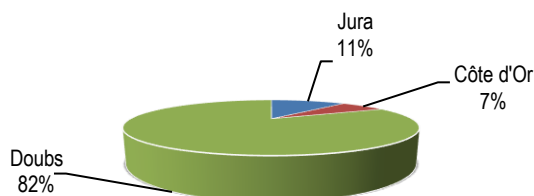
- Le plus jeune ----- 22 ans
- Le plus âgé ----- 74 ans
- La moyenne des hommes ----- 47.07 ans
- La moyenne des femmes ----- 44.38 ans
- La moyenne d'âge des résidents ----- 44.95 ans

L'âge moyen de la population est de 45 ans au 31/12, 11 personnes ont dépassé les 60 ans.

La moyenne d'âge des résidents reste stable (44 ans en 2019), le vieillissement des personnes accueillies étant contrebalancé par l'admission de jeunes adultes. Le vieillissement précoce impacte toujours le quotidien. Les réorientations en établissement médicalisé (EAM) sont extrêmement difficiles et n'ont abouti pour aucun résident cette année, malgré des séjours d'accueil temporaires pour certains d'entre-eux. 9 résidents disposent de réorientations en EAM, des demandes sont en cours dans un ou plusieurs établissements.

Par ailleurs, 11 résidents sont au-delà des 60 ans et pourraient bénéficier d'un accueil en EHPAD. Dans le respect de l'objectif CPOM 2.5 « Garantir la continuité de l'accompagnement en évitant la rupture », des orientations en EHPAD sont en cours pour 2 d'entre eux.

RÉPARTITION PAR ORIGINE GÉOGRAPHIQUE



Tous les résidents sont originaires de la région Bourgogne Franche-Comté.

RÉPARTITION EN FONCTION DES DÉFICIENCES OBSERVÉES :

TYPE DE DÉFICIENCES OBSERVÉES (AU 31/12)	PERSONNES EN ACCUEIL PERMANENT	
	A TITRE PRINCIPAL	A TITRE ASSOCIÉ
Déficiência intellectuelle	22	16
Autisme et autres TED	2	
Troubles du comportement et de la communication		7
Troubles psychiques	15	9
Troubles du langage et des apprentissages		4
Déficiences auditives		1
Déficiences visuelles		1
Déficiência motrices	4	4
Déficiences métaboliques	1	
Personnes cérébro-lésées	1	
Personnes polyhandicapées		
Personnes en cours de diagnostic		
Personnes avec d'autres types de déficiences		3
TOTAL	45	45

La déficience intellectuelle concerne une grande majorité (85% à titre principal ou associé) des résidents accueillis en concordance avec la clientèle définie dans l'autorisation. Les troubles psychiques arrivent à la suite et concernent 53% du public accueilli.

II.2.b. Mesures de protection :

MESURES DE PROTECTION	PERSONNES EN ACCUEIL PERMANENT AU 31/12	
	N-1	N
Mesure d'accompagnement social personnalisé (MASP)	-	-
Mesure d'accompagnement judiciaire (MAJ)	-	-
Mesure de Sauvegarde de justice	-	-
Mesure de Curatelle	10	9
Mesure de Tutelle	28	29
Autre mesure de protection (aidant familial)	2	2
Sans mesure de protection	4	5
TOTAL	44	45

84 % des résidents accueillis bénéficient d'une mesure de protection de type tutelle ou curatelle, 11 % ne disposent d'aucune mesure de protection.

II.2.c. Evolutions significatives du public accueilli - écarts entre besoins et projet d'établissement :

Depuis 2019, la capacité d'accueil du Foyer de vie est de 46 résidents en accueil permanent. Sur les 3 entrées réalisées dans l'année, toutes sont porteuses, à titre principal, d'une déficience intellectuelle.

Les besoins en soins des 11 résidents en attente de ré orientation (9 EAM et 2 EHPAD) continuent de mobiliser l'équipe et les acteurs de santé du territoire, en lien avec l'objectif CPOM 1.1.1.3 « Mobiliser les ressources externes et la réponse du réseau social et sanitaire ».

Le Foyer reste en difficulté avec plusieurs de ces résidents en attente de réorientation malgré la mobilisation des professionnels et de tous les partenaires.

III. MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Un nouveau projet d'établissement est en cours de rédaction, avec des réunions régulières du groupe de pilotage (4 sur 2023). L'ancien projet s'est clôturé par, notamment, l'ouverture du bâtiment SAPHIR. Il a pu accueillir ses occupants à compter du 27 avril 2023 et a été inauguré en présence de nombreux invités et partenaires dont Mme la Présidente du Département du Doubs, et M. le Préfet le 15 juin 2023.



III.1. PRÉSENTATION ET BILAN DES ACTIVITÉS MISES EN ŒUVRE :

La déclinaison des nomenclatures Sérafin-Ph s'organise autour des 3 domaines que sont la « santé », la « participation sociale » et « l'autonomie ».

III.1.a. Réponses aux besoins en matière de santé somatique et psychique :

Le domaine « santé » est important au sein du Foyer, en lien avec la non médicalisation de l'établissement et les caractéristiques de la population accueillie.

Conformément aux objectifs CPOM 1.1.1.3 « Mobiliser les ressources externes et les réponses du réseau social et sanitaire » et 1.3.2 « Développer des compétences internes spécifiques vis-à-vis des personnes handicapées vieillissantes, et des partenariats extérieurs », la réponse aux besoins est organisée avec des professionnels salariés mais également par la mobilisation de tous les partenaires et acteurs du territoire.

SOINS MEDICAUX A VISEE PREVENTIVE, CURATIVE ET PALLIATIVE REALISES PAR LES PROFESSIONNELS MEDICAUX (SERAFIN : 2.1.1.1)

Pour tous les résidents, un médecin référent local est identifié, à minima deux consultations annuelles sont programmées. Sur les 45 résidents accueillis au 31/12, 44 bénéficient d'un traitement médicamenteux constant et sont accompagnés au quotidien dans leur observance médicamenteuse. Nous dénombrons ainsi 120 visites auprès des généralistes, chaque résident bénéficiant à minima de 2 visites annuelles.

TYPE DE PROFESSIONNELS	NB DE RESIDENTS	NB CONSULTATIONS
Médecins psychiatres	12	45
Médecins généralistes	45	152
Neurologue	4	15
ORL	1	1
Dentiste	20	45
Ophthalmologue	12	15
Cardiologue	6	8
Radiologue	8	10
Autres (gastro-entérologue, urologue..)	12	45
TOTAL		336

Les suivis spécifiques aux pathologies des résidents accueillis représentent une quarantaine de consultations : suivi néphrologique/urologique, médecin ré adaptateur podoprothésiste ou encore neurochirurgien pour exemple.

SOINS A VISEE PREVENTIVE, CURATIVE ET PALLIATIVE REALISES PAR DES INFIRMIERS, AIDES-SOIGNANTS ET AUXILIAIRES DE PUERICULTURE (SERAFIN : 2.1.1.2)

Les infirmières du Foyer de Vie coordonnent le circuit du médicament au sein de l'établissement, les piluliers étant toujours préparés par l'officine voisine. 44 résidents sur les 45 accueillis sont accompagnés au quotidien dans la prise médicamenteuse

Le SSIAD intervenait auprès de 4 résidents de plus de 60 ans pour les accompagner 3 fois dans la semaine lors de la réalisation de leurs soins d'hygiène, mais la pénurie de professionnels a conduit à suspendre leurs accompagnements depuis la fin du 1^{er} semestre de l'année.

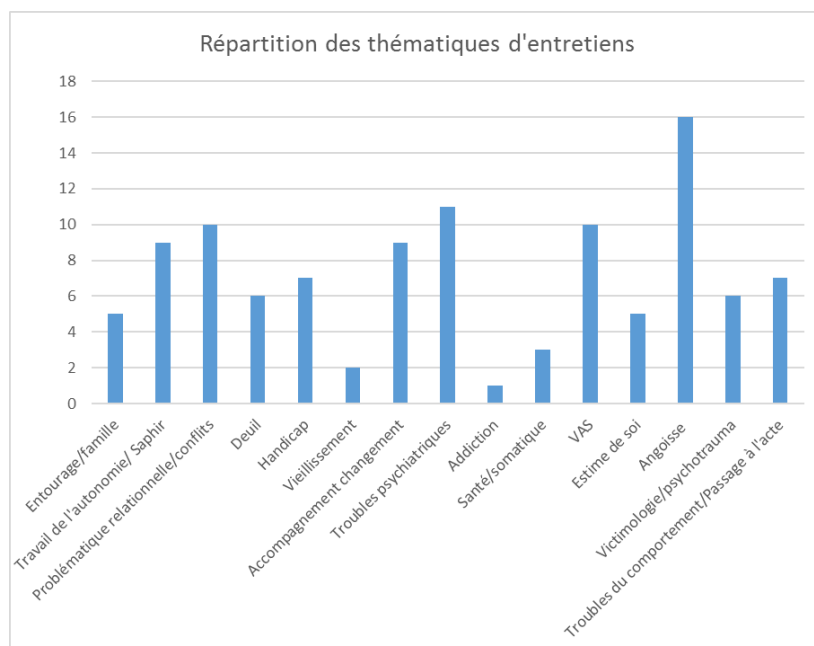
Les vaccinations contre les maladies saisonnières (COVID et grippe) ont pu se réaliser, au sein du Foyer, avec le concours et la coordination de l'officine et des médecins du cabinet médical.

VILLAS	AMBRE	AVENTURINE	EMERAUDE	SAPHIR	TOTAL	Nb RESIDENTS CONCERNES
NOMBRE DE RESIDENTS (AP)	10	10	14	11	45	
PRESTATIONS REALISEES PAR LES IDE DE L'EANM						
Bilan sanguins	16	20	26	16	78	41
Injections IM		16	24	17	47	6
Pansements	24	33	57		114	5
Injections sous-cutanées			16	5	21	2
Glycémies capillaires	19				19	1
Lavements	2	8	4		14	3
Vaccinations grippe	10	10	14	9	43	43
Analyse d'urine ou diurèse	3	9	2		14	3
Prise TA	22	20	58	24	124	3

474 actes de soins ont été réalisés par les IDE du Foyer en 2023, sur rôle propre ou sur prescription. Les IDE libérales sont également intervenues de façon régulière auprès de 3 résidents du Foyer avec des passages quotidiens pour 2 d'entre eux.

PRESTATIONS DES PSYCHOLOGUES Y COMPRIS A DESTINATION DES FRATRIES ET AIDANTS (SERAFIN 2.1.1.3)

24 résidents de l'EANM ont bénéficié d'entretiens psychologiques, que ce soit dans le cadre d'un suivi régulier ou d'un besoin ponctuel (1 à 3 séances). 17 résidents bénéficient d'un suivi régulier (10 à 23 séances). Les thématiques des entretiens psychologiques sont variables, comme en témoigne le graphique suivant :



Les problématiques les plus régulièrement abordées au sein de l'accompagnement psychologique des résidents de l'EANM sont : la présence d'angoisse ou d'anxiété (16 résidents), les manifestations de troubles psychiatriques (11 résidents) tels les troubles psychotiques, thymiques, de la personnalité, etc., les problématiques relationnelles et conflictuelles (10 résidents), la vie affective et sexuelle (10 résidents), le travail d'autonomisation et/ou le projet Saphir (9 résidents), l'accompagnement au changement (9 résidents).

La psychologue peut être amenée à rencontrer des membres de la famille des résidents afin de compléter les éléments d'anamnèse, faire le point sur le projet du résident, développer le partenariat avec les proches, etc. 4 proches ont rencontré la psychologue en 2023.

Des groupes de parole Vie Affective et Sexuelle débutés en 2022 se sont poursuivis au début de l'année 2023 (3 groupes avec 5 séances d'une heure). En parallèle, l'établissement a souhaité travailler avec les résidents sur l'accès à la sexualité et le consentement. 15 résidents ont bénéficié de 5 séances de groupe animées par la psychologue, ces derniers étant composés en fonction de l'âge et du genre et comportaient 4 à 6 personnes.

La psychologue fait également le lien avec des services ou dispositifs d'accompagnement du résident (Equipe Mobile de Psychiatrie, Tuteurs, Avocat, etc.).

La psychologue est également présente aux réunions de PAP en 2024 en les co-animant avec la cheffe de service.

REEDUCATION ET READAPTATION FONCTIONNELLE (2.1.2)

L'accès facilité à la plateforme technique du cabinet médical situé à proximité a autorisé la réalisation de 76 séances d'orthophonie pour un résident suivi, et 121 séances de kinésithérapie pour 7 résidents en soins. Le départ d'un kinésithérapeute au dernier trimestre 2023 rend ces accès aux soins plus compliqué.

Des séances de pédicure ont également eu lieu en cabinet et au sein du Foyer pour une file active de 30 résidents.

III.1.b. Réponses aux besoins en matière d'autonomie :

L'orientation des résidents en EANM est à mettre en lien avec l'autonomie de la personne, mais la réalité du Foyer diffère du fait des résidents en attente de places en établissements médicalisés.

BESOINS EN MATIERE D'AUTONOMIE	FAIT SEUL	AIDE PARTIELLE	AIDE TOTALE
Toilette	5	30	5
Habillage	21	21	3
Alimentation	40	5	0
Mobilité (marche)	33	8	4
Transferts	36	8	1
Elimination	40	2	3
Repères spatiaux dans l'ESMS	40	4	1
Repères spatiaux hors ESMS	11	16	18
Repères temporels	12	20	13
Communication verbale	36	2	7
Relation avec autrui	30	13	2

ACCOMPAGNEMENT POUR LES ACTES ESSENTIELS (SERAFIN-PH 2.2.1.1)

6 résidents ont besoin d'un accompagnement total dans un ou plusieurs actes de la vie quotidienne, à mettre en lien avec les attentes de ré orientation. Les autres disposent d'une autonomie moyenne à bonne selon les domaines. Afin de répondre aux besoins d'accompagnement des usagers dans les actes essentiels du quotidien, l'équipe pluridisciplinaire s'engage dans une démarche respectueuse de compensation.

ACCOMPAGNEMENTS POUR LA COMMUNICATION ET LES RELATIONS AVEC AUTRUI (2.2.1.2)

Des outils de communication adaptés ont été mis en place dans les différents lieux de vie du Foyer :

- ✓ Chaque villa dispose de tableaux hebdomadaires d'activités et de menus agrémentés adaptés aux capacités de compréhension des résidents accueillis. Les professionnels y sont également repérés, permettant à chacun de se projeter sur la semaine en cours et/ou à venir. Ces tableaux sont renseignés avec le concours des résidents pour en faciliter l'appropriation par tous.
- ✓ 2 résidents disposent de cahiers de communication (Bliss et pictogrammes)
- ✓ 17 résidents ont un agenda/planning personnalisé pour répondre à leurs besoins spécifiques de repères temporels
- ✓ 1 résident déficient auditif reste appareillé et suivi régulièrement dans ce cadre par un audioprothésiste
- ✓ 2 résidents déficients visuels sont accompagnés verbalement et physiquement dans tous les gestes du quotidien

III.1.c. Réponses aux besoins en matière de participation sociale :

En adéquation avec la loi 2002-2 et pour mettre en place un accompagnement personnalisé visant la promotion personnelle et sociale des bénéficiaires en accord avec leurs souhaits, rythmes et projets, des PP sont mis en œuvre annuellement.

ACCOMPAGNEMENT A L'EXPRESSION DU PROJET PERSONNALISE (SERAFIN-PH 2.3.1.1)

44 PP ont été élaborés cette année lors de 25 réunions de synthèse annuelles (durant ces réunions de 2 heures, 2 PP peuvent être examinés successivement), le PP manquant a été programmé en janvier 2024.

En amont de ces réunions de projet, l'équipe éducative et notamment le binôme de référents favorise l'expression des usagers en récoltant leurs besoins et attentes, et en les mettant en lien avec ceux repérés par l'équipe. La participation de l'entourage est recherchée au travers d'échanges formels et informels. Cet axe participatif a continué à se développer avec plusieurs temps de rencontres formalisés avec des familles. Ces temps sont désormais systématiquement proposés à l'ensemble des proches avec l'accord des résidents concernés.

ACCOMPAGNEMENT A L'EXERCICE DES DROITS ET LIBERTES (SERAFIN-PH 2.3.1.2)

L'implantation géographique du Foyer, très proche du centre du bourg, tout en étant protégé, facilite l'inscription des résidents dans la vie de la cité. La présence historique du Foyer facilite le contact avec la population et l'acceptation du handicap par tous.

ACCOMPAGNEMENT POUR VIVRE DANS UN LOGEMENT (SERAFIN-PH 2.3.2.1)

Le projet Saphir, élaboré depuis 2018, et opérationnel depuis le printemps 2023 répond directement à ce besoin.

ACCOMPAGNEMENT POUR REALISER DES ACTIVITES SPECIALISEES DE JOUR (SERAFIN-PH 2.3.3.4)

ACTIVITES (NOMBRE)	PARTICIPATIONS	SEANCES	NB DE RESIDENTS CONCERNE
Maintien acquis	34	11	28
Atelier cuisine + pâtisserie	1167	237	44
Danse moderne	251	51	28
Animations/veillées	2032	372	46
Esthétique – coiffeur – bien-être	110	64	30
Couture + Atelier créatif	40	13	39
Activités sur site	2331	250	46
Atelier ménager/jardinage	521	261	12
Citoyenneté - réunions d'expression	425	37	44
Théâtre - Expression libre	73	13	35
Accompagnement aux déplacements	170	61	25
Jeux de société	886	104	44

Aux travers d'ateliers collectifs et/ou individualisés, l'équipe pluridisciplinaire s'attache à mettre en œuvre les PP. Les activités spécialisées sont nombreuses et variées, adaptées aux besoins de tous. Les partenariats historiques de l'établissement ont pu se remettre en œuvre : groupe théâtre avec le Foyer de Vie d'Etalans par exemple.

Les activités visant à développer l'autonomie restent bien représentées dans l'ensemble des activités réalisées, notamment avec la mise en route de la villa SAPHIR qui vient travailler spécifiquement ces thématiques au quotidien. Le Foyer s'attache également à proposer un cadre de vie familial et convivial avec la mise en place d'activités facilitant le bien vivre ensemble : groupes d'expression, ateliers pâtisseries etc.

ACCOMPAGNEMENT POUR LA PARTICIPATION AUX ACTIVITES SOCIALES /LOISIRS (SERAFIN-PH 2.3.4.2)

Un nouveau partenariat a été mis en œuvre au cours de cette année par le biais d'activités d'expression picturale avec le musée Courbet d'Omans. Un groupe de résidents volontaires s'y rend ainsi chaque semaine pour laisser libre cours à sa créativité.

Les sorties estivales ont, comme à leur habitude, rythmées l'été, avec une demande de sorties en boîte de nuit exprimée par les résidents, et qui ont pu se dérouler à 4 reprises pour 5 à 7 résidents concernés. Les randonnées, marches, et autres promenades restent très appréciées ainsi que la piscine.

ACTIVITES (EN NOMBRE)	PARTICIPATIONS	SEANCES	NB RESIDENT CONCERNE
Cinéma / Sorties culturelles / Bibliothèque	505	122	44
Sport adapté (marche, pétanque...)	825	166	44
Médiation animale / Equitation / Equicie	119	30	19
Piscine	82	15	26

III.2. OUVERTURE DE L'ÉTABLISSEMENT SUR SON ENVIRONNEMENT :

Le Foyer de Vie Rousset s'ouvre sur son environnement dans les domaines suivants :

- ✓ Santé/autonomie : partenariats historiques avec le SSIAD, Handident, ASALEE, partenariats spécifiques avec les unités de soins de psychiatrie de Novillars et du Grandvallier, l'HAD, les soins palliatifs,
- ✓ Participation sociale : la participation sociale des résidents se développe au quotidien par le souci de tous de faciliter l'intégration des résidents au sein de la cité (inscription ludothèque, bibliothèque municipale.). Leur participation à des groupes de paroles et d'expression se sont également

multipliés, leur permettant, sur une villa notamment, de murir une réflexion sur leur lieu de vie, et d'affiner leur souhait d'adopter collégalement un animal de compagnie.

III.3. EXPRESSION ET PARTICIPATION DES USAGERS :

L'expression des résidents a pu se faire au travers :

- ✓ Des réunions bimensuelles des résidents 4 unités de vie
- ✓ Du Conseil de la Vie Sociale (CVS) qui s'est réuni 3 fois, les 22/02, 24/05 et 11/10. Les résidents élus ont pu mettre à profit la formation réalisée en 2022 pour investir pleinement cette instance.
- ✓ De la participation d'une partie des usagers à 2 CoPil Saphir et à la préparation de l'inauguration du 15 juin (discours à 3 voix avec M. le Président du CVS, Mme Jouany représentante des familles et la directrice)

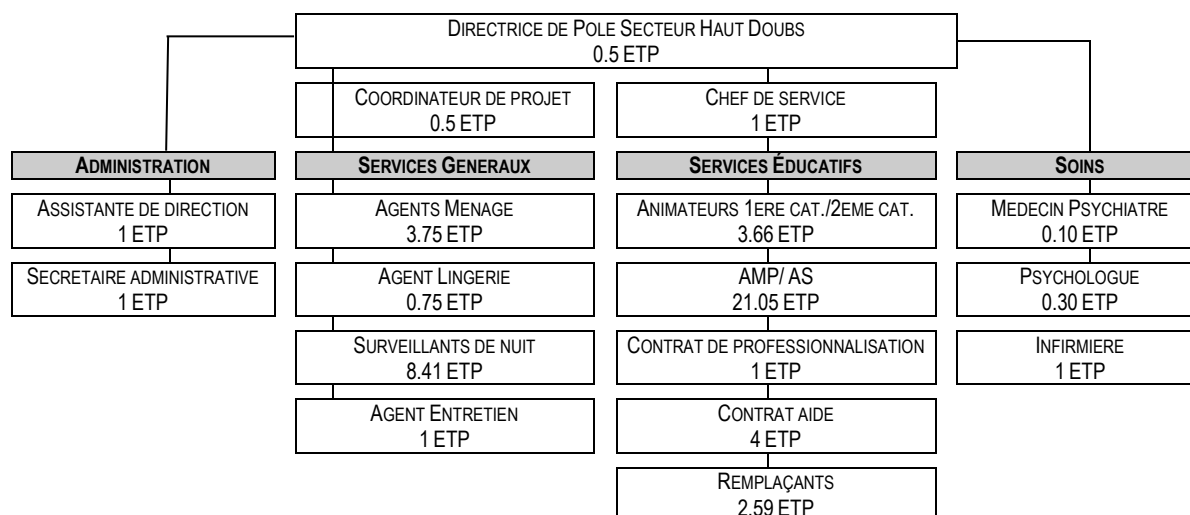
III.4. MOYENS HUMAINS :

III.4.a. Organigramme :

A compter de septembre 2023, une direction commune EANM Foyer de vie Rousset/EAM Citadelle a été mise en place, avec parallèlement l'ouverture partagée d'un poste de coordinateur de projet entre les 2 établissements.

L'organigramme autorisé est de 51.62 ETP assuré par 52 personnes physiques.

ORGANIGRAMME DU FOYER DE VIE ROUSSET AU 31/12



Mouvements du personnel :

SECTEURS	SORTIES	EMBAUCHES
Direction	1	1
Educatif	1	5
Thérapeutique	0	0
Services généraux	3	3
TOTAL	5	9

Au 31/12, un poste de SN et 2.30 ETP d'AMP restent à pourvoir en lien avec des départs en retraite.

En lien avec ces vacances de postes, le Foyer continue à faciliter et promouvoir la formation professionnelle tout au long de la vie en ayant recours à des contrats de professionnalisation et d'apprentissage. Ceux-ci permettent d'accompagner vers une montée en compétences et l'acquisition d'un diplôme des professionnels non qualifiés mais dont les savoirs-être et savoir-faire sont déjà développés.

Le poste à temps partiel du médecin psychiatre est resté vacant.

III.4.b. Formations/analyse de la pratique :

FORMATIONS	SALARIES (NOMBRE)
Légionnelle	1
Excel perfectionnement	1
Contrat de Professionnalisation	3
Prévention et gestion de l'agressivité et de la violence	1
Gestion comptable et financière	2
L'approche « centrée sur le changement »	1
Gestes et postures	12
Manipulation défibrillateur	13
Développement des compétences	1
Moniteur Educateur	1
MAC SST	2
Surveillant de nuit	2
Sexualité parentalité handicap	6
Exercer son rôle de tuteur	3
La prise en main de mon équipe	1
Evacuation	7
Analyse de la pratique	26
TOTAL DES PARTICIPANTS	83

La formation, qualifiante ou non, fait partie du fonctionnement du Foyer de Vie. Plusieurs professionnels ont bénéficié de la formation « exercer son rôle de tuteur » (7 en totalité sur les 3 dernières années) et sont en charge du suivi des professionnels en cours de formation qualifiantes, mais également des élèves et autres stagiaires accueillis.

La formation autour de l'accompagnement à la vie affective et sexuelle des résidents est venue ré interroger notre vision de la sexualité et devrait aboutir à la rédaction d'une charte dans les mois à venir.

III.4.c. III.4.c. Accueil des stagiaires :

6 stagiaires (1 ME, 3 AES et 2 baccalauréats professionnels SAPAT ou ASSP) en provenance de l'IRTS de Besançon et des lycées de Pontarlier ont été accueillis et accompagnés par les équipes de moniteurs, sous la supervision de la Cheffe de service du Foyer.

III.5. DÉMARCHE QUALITÉ :

Le travail avec le Réseau QUALité du Médico-Social (REQUAMS) s'est poursuivi avec 19h30 de temps d'accompagnement réalisé en présentiel ou en distanciel. Ces interventions ont permis de travailler sur la mise à jour du plan d'amélioration continue de la qualité (PACQ), d'initier la ré écriture du projet d'établissement et de compléter/mettre à jours divers procédures qualités.

45 fiches incidents ont été réalisées dont un EIG : 24 sont en lien avec des situations d'agressivité physique et/ou verbale, 7 concernent le circuit du médicament, 3 se rapportent à des chutes, 1 à une sortie inopinée et 10 sont en lien avec des problématiques d'ordre matériel.

Dans la continuité de l'année précédente, plusieurs Comités de Pilotage ont été mis en place :

- ✓ 1 CoPil transitions a permis l'évaluation à 1 an des nouveaux cycles de travail, ils donnent toujours satisfaction et n'ont pas subi de nouvelles modifications.
- ✓ 5 CoPil Saphir permettant de finaliser la co-construction de ce projet avec les résidents et les professionnels concernés. Le dernier a eu lieu au sein même de la villa, quelques semaines avant son ouverture officielle, autorisant ainsi la projection dans son futur chez soi.
- ✓ 2 CoPil analyse des fiches incidents.

Le Foyer Rousset fonctionne désormais complètement avec le Dossier Informatisé de l'Usager, facilitant ainsi la transmission des informations pour tous.

Enfin, la réflexion autour de l'évaluation externe à venir s'est prolongée avec plusieurs réunions transverses à l'ensemble de l'établissement qui ont pu aborder cette thématique.

IV. CONCLUSION

2023 a été une année riche en changements. L'ouverture tant attendue de la 4^e villa du Foyer a vu se réaliser et se concrétiser les espoirs et projets de vie de plusieurs résidents. Vivre dans un « vrai appartement », l'entretenir en autonomie (mais avec accompagnement), accueillir ses proches sur sa terrasse, planter et entretenir son petit potager sont autant d'actions quotidiennes qui animent les résidents de Saphir. C'est tout naturellement que ce groupe continue

à s'autonomiser dans le quotidien et à bousculer nos accompagnements auprès d'eux. L'arrivée d'un chat, Pompon, début 2024 vient affirmer ce besoin de faire de ce lieu d'accompagnement un lieu de vie à part entière.

Les festivités collectives du Foyer ont également pu retrouver un format plus habituel : goûter avec les familles et proches des résidents le 10 novembre au sein du bâtiment SAPHIR, fête de Noël à la salle des fêtes de la commune le 8 décembre.

Et l'honneur pour notre établissement d'avoir accueilli l'assemblée générale le 15 juin, et de la faire suivre de l'inauguration du nouveau bâtiment : sous une météo très favorable, l'émotion était au rendez-vous tant dans les discours officiels que dans les échanges informels autour du buffet.

Enfin 2023 a vu se mettre en œuvre une direction partagée et des nouveaux liens tissés avec l'EAM Bellevue. Gageons que le partage ne s'arrêtera pas à la mission de la direction d'établissement mais qu'il viendra enrichir mutuellement les valeurs et les pratiques de ces deux établissements.

DÉMÉNAGEMENT DANS LA VILLA « SAPHIR »



8 RUE BASSE
25680 ROUGEMONT
TEL : 03.81.86.98.59

manoir@ahs-fc.fr

<https://ahsfcbulledemanoirphotographie.photo.blog>



DIRECTEUR :

M. FRANCK STORTI

EANM FOYER DE VIE LE MANOIR

I. PRESENTATION

CATEGORIE D'ETABLISSEMENT OU SERVICE		Etablissement d'Accueil Non Médicalisé
DATE D'AUTORISATION (CREATION OU RENOUELEMENT)		01/07/1982 renouvelée le 04/01/2017 pour 15 ans
AGREMENT OU HABILITATION	DATE DERNIER AGREMENT	18/12/2015
	CAPACITE TOTALE	Autorisée : 42 places dont 1 accueil temporaire Installée : 42 places dont 1 accueil temporaire
	MODALITE D'ACCUEIL	Accueil permanent (AP) et temporaire (AT)
	MODE DE FONCTIONNEMENT	Hébergement complet en internat
	CATEGORIE DE BENEFICIAIRES	Adultes déficients intellectuels profonds ou sévères à partir de 20 ans

Etablissement inscrit dans le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens avec le Département du Doubs en cours de renouvellement pour la période 2024-2028).

II. ACTIVITÉ

II.1. ACTIVITÉ QUANTITATIVE :

II.1.a. Nombre de journées :

NOMBRE DE JOURNEES	INTERNAT		ACCUEIL TEMPORAIRE		ACCUEIL DE JOUR		TOTAL	
	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N
Capacité autorisée	41	41	1	1			42	42
Capacité installée	41	41	1	1			42	42
Nombre de jours d'ouverture	365	365	365	365			365	365
Journées cibles CPOM	13 917	13 917	255	255			14 172	14 172
Journées prévisionnelles AHS-FC (EPRD)	12 745	12 745	255	255			13 000	13 000
Journées réalisées	12 558	13 961	396	352	78	88	12 954	14 313
Taux d'occupation (*)	83.91%	93.29%	108.49%	96.40%			84.50%	93.36%

(*) Taux d'occupation = journées réalisées / (capacité installée x nombre de jours d'ouverture) x 100

14 313 journées réalisées au total (+1 359 journées/N-1). Le taux d'occupation est en hausse (+8.86%) en raison de l'application du nouveau RDAS.

Hébergement permanent :

13 961 journées réalisées (+1 403 journées/N-1). Le taux d'occupation est en hausse (+9.38%).

Les 1 004 journées non réalisées par rapport à la capacité théorique correspondent à :

- ✓ 838 journées d'absences pour convenance personnelle >72h
- ✓ 51 journées de places vacantes
- ✓ 31 journées d'hospitalisation >45 jours
- ✓ 84 journées de séjours intra-associatif

Perspectives 2024 : maintenir un taux d'occupation proche de la cible CPOM.

Accueil temporaire (1.1.1.2 CPOM) :

352 journées réalisées pour 8 personnes (-44 journées/N-1). Le taux d'occupation est en baisse (-12.09%).

NOMBRE DE JOURS	SEXE	AGE	COMMENTAIRE
104	F	55	Hébergée en famille (dérogation 90 jours)
87	F	22	Hébergée à l'IME de Cemey (1.1.4.2. CPOM découverte secteur adulte)
77	H	39	Hébergé au CHAI de St-Egreve (rapprochement familial)
33	F	24	Hébergée à l'IME d'Héricourt (1.1.4.2. CPOM découverte secteur adulte)*
21	H	59	Hébergé à l'EANM de la Ciotat (rapprochement familial)
18	H	56	Hébergé à l'EANM de Taillecourt (rapprochement familial)
8	F	24	Hébergée à l'Eveil à Villeneuve d'Amont (1.1.4.2. CPOM découverte secteur adulte)
4	H	34	Hébergé en famille (répit)

*Résidente admise sur place d'accueil permanent le 03/04

Accueils libres (1.1.1.5. CPOM) :

88 journées non facturées pour 6 personnes (hors notification d'AT) :

- ✓ Accueil de jour (74 journées, 4 personnes) :
 - Participation aux activités :
 - ✓ 42 journées pour un homme de 60 ans de l'EAM de Rougemont
 - ✓ 18 journées pour une femme de 31 ans de l'EAM de Rougemont
 - ✓ 11 journées pour une femme de 24 ans de l'Eveil à Villeneuve d'Amont
 - ✓ 3 journées pour un homme de 34 ans en famille (Besançon).
- ✓ Découverte secteur adulte avec hébergement (1.1.4.2. CPOM) :
 - 14 jours (3 séjours) pour un homme et une femme de 20 ans de l'Envol à Rougemont.

Suivi des absences :

Le nombre moyen de journées d'absence est de 57 jours par résident.

HOSPITALISATIONS (AVEC NUITEE) EN NOMBRE	N-1			N		
	JOURNEES	SEJOURS	PERSONNES	JOURNEES	SEJOURS	PERSONNES
En psychiatrie	262	20	3	193	19	2
En MCO	67	17	5	45	3	3
TOTAL	329	37	8	238	22	5

Diminution des hospitalisations en psychiatrie (-23.33%) et en MCO (-32.83%). 31 journées d'hospitalisations >45 jours. Nature des hospitalisations MCO : chirurgie et examens de surveillances médicales.

SEJOURS ADAPTES (EN NOMBRE)	N-1			N		
	JOURNEES	SEJOURS	PERSONNES	JOURNEES	SEJOURS	PERSONNES
Financés par les résidents	321	27	27	275	27	25

25 personnes ont financé leurs séjours individuels (prestataire UFCV).

Retours au domicile :

RETOURS EN FAMILLE	NOMBRE DE PERSONNES		NOMBRE DE JOURNEES	
	N-1	N	N-1	N
TOTAL < 72H	23	24	893	831
TOTAL > 72H	21	21	961	838
TOTAL GENERAL			1 854	1 669

Diminution de 10.46% du total des retours en famille (-185 journées/N-1) et de 6.94% des séjours <72h.

10 résidents n'ont plus aucun contact avec leur famille.

SEJOURS INTRA/INTER ASSOCIATIFS (1.1.1.3 CPOM)	N-1			N		
	JOURNEES	SEJOURS	PERSONNES	JOURNEES	SEJOURS	PERSONNES
Résidents du Manoir dans un autre ESMS	37	8	2	84	14	3
Résidents d'autres ESMS au Manoir	78	41	4	88	73	6
TOTAL	115	49	6	172	87	9

Augmentation des séjours extérieurs des résidents du Manoir (+47 journées/N-1)

- ✓ Une résidente accueillie en AT à l'EAM de Pontarlier (52 journées, 11 séjours)
- ✓ Une résidente accueillie en AT à l'EAM de Rougemont (28 journées, 2 séjours) et au FDV de Maiche (4 journées, 1 séjour)
- ✓ personnes accueillies au Foyer de vie le Manoir hors accueil permanent et temporaire (voir § « accueils libres »).

II.1.b. Parcours des résidents :

MOUVEMENTS DES RESIDENTS	INTERNAT		ACCUEIL TEMPORAIRE		TOTAL	
	N-1	N	N-1	N	N-1	N
Personnes accompagnées au 1 ^{er} /01 (a)	40	41	4	3	44	44
Entrées directes de l'année (b)	1		2	5	3	5
Entrées / Sorties par changement de service (c)	+1	+1	-1	-1		
Sorties définitives de l'année (d)	1	2	2		3	2
Personnes accompagnées au 31/12 (a+b+c-d)	41	40	3	7	44	47
File active de l'année (a+b+c)	42	42	6	7	47	49
Durée moyenne de séjour des sortants, en jours	13 838	14 327	80		13 918	14 327

- ✓ Provenance des personnes :

PROVENANCE DES PERSONNES ACCOMPAGNEES AU 31/12 (HORS AT)	SITUATION AU 31/12		DONT ENTREES DE L'ANNEE	
	N-1	N	N-1	N
Domicile / milieu ordinaire	4	4		
Etablissement de santé	4	4		
Etablissement médico-social	33	32	2	1
Provenance inconnue				
TOTAL	41	40	2	1

Les personnes accompagnées au 31/12 sont majoritairement issues du secteur médico-social (80%).

Une admission en internat permanent a été réalisée le 03/04 pour une jeune femme de 24 ans de l'IME d'Héricourt (amendement Creton). Orientée par la MDPH de la Haute-Saône, elle réalisait des accueils temporaires depuis 2020.

- ✓ Motifs de sortie :

MOTIF DE SORTIE OU DESTINATION DES PERSONNES SORTIES AU COURS DE L'ANNEE (HORS AT)	SITUATION AU 31/12	
	N-1	N
Décès au sein de l'ESMS		1
Hospitalisation (y compris si décès au cours de l'hospitalisation)	1	
Etablissement médico-social		1
Famille		
TOTAL	1	2

Une résidente âgée de 60 ans a été admise à l'EAM la Citadelle de Rougemont le 23/02 suite à une décision d'orientation de la MDPH de la Haute-Saône. Elle était entrée au Manoir le 17/09/1984.

Un résident de 59 ans est décédé dans l'établissement le 17/12. Figure historique du Manoir, il avait été admis en accueil permanent le 12/12/1983.

II.1.c. Liste d'attente (1.4.1.2. CPOM) :

Au 31/12, 35 personnes sont inscrites sur la liste d'attente Viatrajectoire (7 contacts actifs).

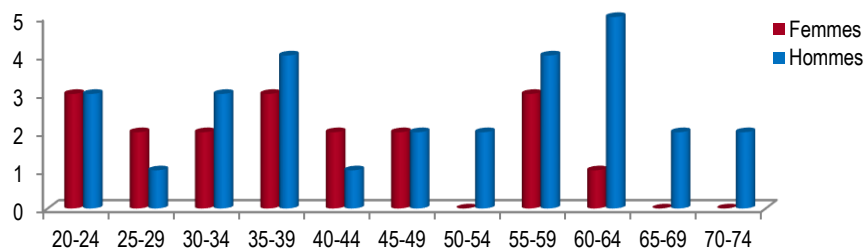
32 personnes sont orientées par la MDPH du Doubs, 2 par la MDPH de Haute-Saône et 1 par la MDPH du Territoire de Belfort..

II.2. ACTIVITE QUALITATIVE :

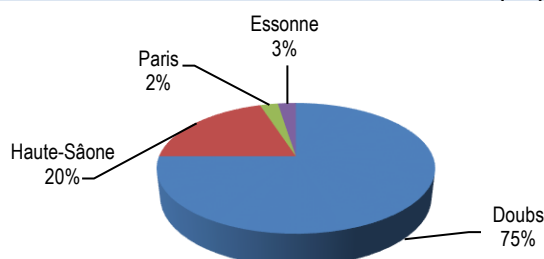
II.2.a. Profil des personnes accompagnées au 31/12 :

L'effectif au 31/12 est de 47 personnes (40/AP et 7/AT) : 18 femmes et 29 hommes. La moyenne d'âge des femmes est de 39 ans, celle des hommes de 48 ans. L'âge moyen global est de 44 ans. 8 personnes ont +60 ans.

RÉPARTITION PAR ÂGE ET PAR SEXE AU 31/12 (AP/AT)



RÉPARTITION PAR ORIGINE GÉOGRAPHIQUE AU 31/12 (AP)



RÉPARTITION EN FONCTION DES DÉFICIENCES OBSERVÉES

TYPE DE DÉFICIENCES OBSERVÉES (EN NOMBRE – AU 31/12)	PERSONNES EN AP		PERSONNES EN AT	
	A TITRE PRINCIPAL	A TITRE ASSOCIÉ	A TITRE PRINCIPAL	A TITRE ASSOCIÉ
Déficience intellectuelle	32		4	
Autisme et autres TED	2		1	
Troubles du comportement et de la communication		6		
Troubles psychiques	5		2	
Troubles du langage et des apprentissages		12		
Déficiences auditives		2		
Déficiences visuelles		1		
Déficiences motrices		1		
Personnes cérébro-lésées	1			
Personnes avec autres types de déficiences		3		
TOTAL	40	25	7	

La résidente admise en internat permanent le 03/04 présente une déficience intellectuelle à titre principal.

II.2.b. Mesures de protection au 31/12 :

MESURES DE PROTECTION (EN NOMBRE – AU 31/12)	PERSONNES EN AP		PERSONNES EN AT	
	N-1	N	N-1	N
Mesure de Tutelle	32	26	3	2
Mesure de Curatelle	5	7		1
Mesure de Curatelle renforcée	3	2		
Habilitation familiale	1	4		1
Aucune mesure		1		3
TOTAL	41	40	3	7

39/40 résidents en accueil permanent bénéficient d'une mesure de protection.

41% de ces mesures sont exercées par des familles.

II.2.c. Evolutions significatives du public accueilli ; écarts avec le projet d'établissement :

EVOLUTION DE L'ETAT DE SANTE	ESSMS ENVISAGES	NB PERSONNES	VALIDATION CDAPH
Troubles du comportement	EAM	2	1
Perte d'autonomie (liée au vieillissement)	EAM/MAS	2	2
TOTAL		4	3

10% des personnes accompagnées sont concernées par une évolution de leur état de santé somatique ou psychique (4/40). Ces évolutions sont liées à des troubles du comportement ou au vieillissement.

- ✓ Une résidente a bénéficié de séjours de répit en AT à l'EAM Bellevue AHS-FC à Pontarlier, de séjours séquentiels au CHS de Novillars et d'un suivi par l'EMILAH
- ✓ Une résidente a été hospitalisée à plusieurs reprises en séjours de rupture au CHS de Novillars
- ✓ Deux demi-journées ont été réalisées à la MAS de Villersexel pour une résidente PHV
- ✓ Un contact a été établi avec l'EAM Citadelle AHS-FC à Rougemont pour une résidente en vue de mettre en place des AT

Perspectives 2024 : faire aboutir les projets de réorientation pour 3 résidentes (2 avec troubles du comportements et 1 PHV), mettre en place des d'accueils temporaires en EAM pour une résidente avec perte d'autonomie.

III. MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Le projet d'établissement 2021-2025 est actif. Il n'a pas fait l'objet d'une réactualisation cette année. Le comité de pilotage du projet d'établissement s'est réuni une fois.

L'auto-évaluation a été réalisée avec le REQUAMS. Les conclusions mettent en évidence des axes d'améliorations comme la réalisation d'action de sensibilisation sur la thématique des droits des résidents, entraînant la refonte du livret d'accueil et du règlement de fonctionnement.

L'accessibilité des informations est aussi un enjeu majeur, justifiant la rédaction de documents clairs avec pictogrammes et un langage facile à comprendre.

En outre, les réunions CVS nécessitent une approche plus proactive, avec des présentations détaillées en réponse aux questions soulevées ; la gestion du consentement pour le partage d'informations devant être renforcée.

L'auto-évaluation met également en lumière l'importance de favoriser l'entraide entre résidents, notamment par le biais de la pair-aidance.

Par ailleurs, l'utilisation de grilles d'évaluation d'autonomie est recommandée pour une prise en charge individualisée. De plus, la confidentialité doit être repensée, avec des lieux dédiés aux échanges entre professionnels et aux entretiens avec les familles, ainsi que la mise en place d'un dossier informatique à accès restreint.

Enfin, les rendez-vous médicaux nécessitent une réorganisation, tandis que la création d'une rubrique "plainte et réclamation" dans les comptes rendus de CVS sera nécessaire. Ces données issues de l'auto-évaluation définissent clairement les actions à mener en prévision de l'évaluation prévue en 2024.

III.1. PRESENTATION ET BILAN DES ACTIVITES MISES EN ŒUVRE :

III.1.a. Réponses aux besoins en matière de santé somatique ou psychique :

SOINS MEDICAUX A VISEE PREVENTIVE, CURATIVE ET PALLIATIVE (SERAFIN-PH : 2.1.1.1)

✓ Les prestations médicales (1.1.1.3. CPOM) :

○ Prestations externes :

GROUPES DE VIE	HOME	CASA	KUCA	KOTI	TOTAL	NB RESIDENTS CONCERNES
NOMBRE DE RESIDENTS INTERNAT (AP)	10	9	11	11	41	
PRESTATIONS MEDECINS GENERALISTES						
Consultations au cabinet	41	32	36	38	147	24
Consultations ESMS		1	1	1	3	3
Résidents avec traitements médicamenteux réguliers	9	9	8	11	37	37
Résidents avec protocoles de soins individualisés	4	4	1	6	15	15
PRESTATIONS SPECIFIQUES						
Examens/Consultations	35	21	46	62	164	16
APPEL AU MEDECIN REGULATEUR (15)						
Internat	3	7		3	13	4
PRESTATIONS PHARMACIEN						
Préparation des piluliers	392	216	163	264	863	37

37 résidents ont un traitement médicamenteux réguliers et 15 bénéficient de protocoles de soins individualisés.

○ Prestations internes (médecin psychiatre du Manoir) :

Le poste de médecin psychiatre est vacant depuis le 01/01/2021. Les résidents ont été orientés vers les médecins généralistes, le CHS de Novillars ou le CMP de Baume-les-Dames pour renouveler leurs ordonnances.

Perspectives 2024 : recruter un médecin psychiatre ou garantir une continuité du parcours de soins via notre réseau, signée la convention avec les médecins traitants libéraux.

SOINS DES INFIRMIERS A VISEE PREVENTIVE, CURATIVE ET PALLIATIVE (SERAFIN-PH : 2.1.1.2)

✓ Prestations réalisées par des IDE externes :

GROUPES DE VIE	HOME	CASA	KUCA	KOTI	TOTAL	NB RESIDENTS CONCERNES
NOMBRE DE RESIDENTS EN FILE ACTIVE (AP/AT)	10	15	10	12	47	
PRESTATIONS IDE LIBERALES						
Bilan sanguins	2	1	6	3	12	2
Injections IM				1	1	1
Pansements	6			27	33	3
Injections sous-cutanées	26	6		2	34	3
Glycémies capillaires	146				146	1
Soins sonde urinaire		24			24	1
Lavement				1	1	1
Analyse d'urine ou diurèse				3	3	1
Dextro insuline	146			88	234	2
Prise TA	4	1		1	6	2
PRESTATIONS IDE EQUIPE MOBILE INTERSECTORIELLE DE LIAISON POUR ADULTES HANDICAPES (EMILAH)						
Suivis individuels (nombre de résidents)	3	1	1	1	6	6
Réunions pluridisciplinaires FDV				1		
Consultations au CHS	1	1			2	2
Consultations au FDV						
PRESTATIONS IDE ACTION DE SANTE LIBERALE EN EQUIPE (ASALEE)						
Suivis individuels (nombre de résidents)				1	1	1
ECG					1	1

Les IDE libérales ont été sollicitées durant les temps d'absence de l'IDE titulaire. 5 résidents ont été suivis par les IDE de l'EMILAH. 1 résident a été suivi par une IDE ASALEE (ECG).

✓ Prestations réalisées par l'IDE du Manoir (2.1.1.1. CPOM) :

GROUPES DE VIE	HOME	CASA	KUCA	KOTI	TOTAL	NB RESIDENTS CONCERNES
NOMBRE DE RESIDENTS (AP)	10	9	11	11	41	
PRESTATIONS IDE FDV						
Bilan sanguins	13	7	10	14	44	8
Injections IM	12			10	22	2
Pansements	9	18	44	43	114	3
Injections sous-cutanées	48	17	25	11	97	5
Glycémies capillaires	164				164	1
Soins sonde urinaire		23			23	1
Lavements				28	28	1
Vaccinations grippe A						
Analyse d'urine ou diurèse	5	3	1		9	3
Injections insuline	149				149	1
Accompagnements RDV médicaux	5	8	15	11	39	16
Prise TA	23	14	12	13	65	5
COVID-19						
Tests PCR/Autotests	6	13	2		21	18
Episodes épidémiques			2			
Résidents Covid+ (pas de formes grave)			1	1	2	2
Vaccination (3 ^{ème} et 4 ^{ème} doses de rappel)	4	4	5	2	15	15

Perspectives 2024 : poursuivre les réunions mensuelles IDE/Equipe de direction pour répondre aux enjeux prioritaires identifiés (contrôle des piluliers préparés par l'officine, limiter les erreurs dans le circuit du médicament, anticipation des départs en famille, sécurisation accès infirmerie).

PRESTATIONS DES PSYCHOLOGUES Y COMPRIS A DESTINATION DES FRATRIES ET DES AIDANTS (SERAFIN-PH : 2.1.1.3)

✓ Prestations réalisées par la psychologue du Manoir :

GROUPES DE VIE	HOME	CASA	KUCA	KOTI	TOTAL
NOMBRE DE RESIDENTS EN FILE ACTIVE (AP/AT)	10	17	11	11	49
PRESTATIONS PSYCHOLOGUE MANOIR					
Résidents suivis	2	3	3	2	10
Entretiens avec résidents	3	6	6	4	19
Entretiens avec professionnels			3		3

Le poste est à pouvoir depuis le 27/03.

20% du public a été suivi par la psychologue (10/49 en file active) du 01/01 au 27/03. La professionnelle a également participé aux réunions des équipes d'internat, des projets personnalisés des résidents et à celles organisées avec nos partenaires (EMILAH, EMA 25).

III.1.b. Réponses aux besoins en matière d'autonomie :

ACCOMPAGNEMENT POUR LES ACTES ESSENTIELS (SERAFIN-PH 2.2.1.1)

BESOINS EN MATIERE D'AUTONOMIE	FAIT SEUL		AIDE PARTIELLE		AIDE TOTALE	
	N-1	N	N-1	N	N-1	N
Toilette	9	6	31	33	1	1
Habillage	24	22	17	18		
Alimentation	35	34	6	5		1
Mobilité (autonomie à la marche)	37	33	4	7		
Transferts	30	33	10	6	1	1
Elimination	37	34	4	6		
Repères spatiaux dans l'ESMS	36	35	5	5		
Repères spatiaux hors ESMS	17	9	24	29		2
Repères temporels	19	14	22	25		1
Communication verbale	28	26	5	6	8	8
Relation avec autrui	23	23	18	16		1

Les principales prestations de compensation concernent l'aide des personnes pour leur toilette (83%), pour se repérer en dehors de l'établissement (72%) et pour se repérer dans le temps (62%).

La résidente admise en internat le 03/04 a besoin d'une aide partielle dans la réalisation des actes essentiels, pour se repérer en dehors de l'établissement, pour se repérer dans le temps et entrer en relation avec autrui.

III.1.c. Réponses aux besoins en matière de participation sociale :

ACCOMPAGNEMENT A L'EXPRESSION DU PROJET PERSONNALISE (SERAFIN-PH 2.3.1.1)

La trame associative du projet personnalisé intégrant la nomenclature SERAFIN-PH est utilisée (2.1.1.2. CPOM). 100% des projets personnalisés ont été réactualisés. Des projets ont également été élaborés pour 3/7 résidents en accueil temporaire. Un audit dossier a été mené par le REQUAMS (préconisations intégrées au PACQ).

ACCOMPAGNEMENT A L'EXERCICE DES DROITS ET LIBERTES (SERAFIN-PH 2.3.1.2)

39/41 résidents permanents ont exercé leur droit de vote lors des élections des représentants des usagers au CVS du FDV.

ACCOMPAGNEMENT POUR VIVRE DANS UN LOGEMENT (SERAFIN-PH 2.3.2.1)

Le COPIL Habitat Inclusif AHS-FC s'est réuni trois fois cette année. Les actions entreprises par notre prestataire Familles Solidaires dans le cadre de l'étude des besoins territorialisée ont été les suivantes :

- ✓ Exploration des différentes typologies de publics adultes (dont jeunes en Amendement Creton),
- ✓ Une visite à l'ENM Rousset à Levier,
- ✓ Une enquête sur les coûts immobiliers à Levier et Pontarlier, des rencontres avec le Maire de Rougemont,
- ✓ Une analyse quantitative des données collectées auprès de la MDPH du Doubs.

En collaboration avec Néolia, un projet de construction de 10 logements destinés aux personnes en situation de handicap et aux personnes âgées sur un terrain à Rougemont est actuellement à l'étude. Il s'inspire du modèle de village génération du bailleur.

ACCOMPAGNEMENT POUR REALISER DES ACTIVITES SPECIALISEES DE JOUR (SERAFIN-PH 2.3.3.4) ET POUR LA PARTICIPATION AUX ACTIVITES SOCIALES ET DE LOISIRS (SERAFIN-PH 2.3.4.2)

- ✓ Activités spécialisées de jour portées par le Manoir (en interne ou en externe) :

ACTIVITES SOCIALES ET DE LOISIRS AU FDV	FREQUENCE THEORIQUE	SEANCES REALISEES N	RESIDENTS (AP)		RESIDENTS (AT, AL)	
			N-1	N	N-1	N
Manou'Art	8 ½ journées/semaine	265	32	33	9	8
Musique	1/semaine	7	9	26	1	4
Mots mêlés	1/semaine	30	11	11	1	
Sport (pétanque, ping-pong, tir-à-l' arc, etc.)	5/semaine	216	37	33	6	9
Chiens visiteurs	2/semaine	38	15	16	3	4

Trois résidents de l'EAM la Citadelle ont participé de manière régulière à des activités proposées par le FDV. Parmi les temps forts de l'année : le tournoi de pétanque ouvert aux établissements partenaires et bien entendu les 40 ans du Manoir !



L'équipe vainqueur du tournoi de pétanque



Photo souvenir des 40 ans du Manoir

Perspectives 2024 : maintenir le groupe de travail activités spécialisées de jour en vue de l'actualisation du planning pour plus de lisibilité et de visibilité (élaborer un outil de traçabilité intégrant le recensement des participants et une évaluation), organiser la reprise de l'activité percussion (recherche d'un local adapté)

✓ Activités spécialisées de jour à visées inclusives (2.6.1.1. CPOM) :

ACTIVITES INCLUSIVES REGULIERES	FREQUENCE THEORIQUE	SEANCES REALISEES N	RESIDENTS (AP)		RESIDENTS (AT, AL)	
			N-1	N	N-1	N
Piscine (Noidans et Lure)	2/semaine	40	19	28		2
Médiathèque (Baume-les-Dames)	1/mois	12	5	11		2
Ecole de danse de Rougemont-Nouveau	1/semaine	19		1		
Ecole de musique de Rougemont-Nouveau	1/semaine	13		1		
Marche et randonnée	1/semaine	43	17	25	1	5
Percussion (MAS GDM-Nouveau)	1/semaine	9		1		
Découverte du territoire	1/mois	8	5	6		
Foot en salle (Larians-Munans)	1/semaine	15	7	15	1	2
Association Canima-Nouveau	2/mois	10		9		1
Equithérapie (écuries du pré doré de Borey)	2/mois	7	10	7		

ACTIVITES INCLUSIVES PONCTUELLES	PARTENAIRES	RESIDENTS (AP)		RESIDENTS (AP, AL)	
		N-1	N	N-1	N
Forum des Associations	Ville de Rougemont		3		
Exposition Manou'Art	Haut fourneau de Montagney		10		
Concert Goldmen	Zenith Dijon		3		
Match de Basket-Nouveau	Bes'AC		6		
Parc attraction	EUROPAPARC		12		
Exposition DALI-Nouveau	Musée Baron Martin		7		
Tournoi de pétanque	Ville de Rougemont		38		7
Hand Adap'té-Nouveau	DCHB		12		
Rencontre et Racines	Ville Audincourt		5		1
Baume color (marche)	Ville de Baume-les-Dames	4	4		
Bal de l'automne	Club Flashback		28		39
Grande vadrouille	2ANFC		36		2
Concert Rougemont-Nouveau	Comité des fêtes		7		
Théâtre Edwige Feuillère	Ville de Vesoul		7		
Casse-noisette	Micropolis		6		1

Parmi les nouvelles activités à visées inclusives 2023 : une résidente a bénéficié de cours de guitare au sein d'une association de Rougemont et un résident a rejoint l'atelier percussion de la MAS de Villersexel.

5 résidents de l'établissement ont fait la connaissance de résidents du FDV de Gevrey-Chambertin (visite de l'établissement et participation au marché de Noël de ce Foyer).

Perspectives 2024 : inscription d'une seconde résidente à l'école de danse de Rougemont, inclure davantage de résidents en AT, réaliser des expositions du Manou'Art à Rougemont et Montagney, valider la convention de partenariat avec le FDV de Gevrey-Chambertin (projet de jumelage)

ACCOMPAGNEMENT DE LA VIE AFFECTIVE ET SEXUELLE (SERAFIN-PH 2.3.3.5)

21 résidents (+2/N-1) ont bénéficié de 4 séances sur le thème de la vie affective et sexuelle avec une intervenante extérieure accompagnée d'une AMP. Les principaux thèmes abordés ont concerné le respect d'autrui et l'auto-détermination des personnes.

Perspectives 2024 : mise en place de panneaux créatifs et poursuivre l'atelier VAS.

III.2. OUVERTURE DE L'ÉTABLISSEMENT SUR SON ENVIRONNEMENT :

- ✓ En lien avec la santé (1.1.1.3. CPOM) :
 - 3 résidentes ont réalisé des séjours au CHS de Novillars, 6 résidents ayant été suivis également par l'EMILAH
 - 2 résidents PHV ont bénéficié de l'expertise médicale du pôle PA du CHS au FDV (prescriptions et orientation vers un gériatre-psychiatre).
 - Une résidente a été prise en charge en HAD de la Mutualité Comtoise
 - 7 résidents sous oxygénothérapie et pression positive continue (traitement contre l'apnée obstructive du sommeil) ont bénéficié des services d'ASTEN et de DDS
 - 2 résidents ont été suivis par l'EMA 25 (mise en place de supports visuels principalement)
 - Saisine de la communauté 360 pour 2 résidentes avec troubles psychiques.
- ✓ En lien avec la participation sociale :
 - Le blog de l'établissement a mis en ligne 24 articles et médiatisé des événements comme les 40 ans du Manoir et la « Grande Vadrouille 2023 » en partenariat avec l'association 2ANFC.



« Une » de la Gazette de mai



« Une » de la Gazette de juillet

III.3. EXPRESSION ET PARTICIPATION DES USAGERS :

- ✓ Le Conseil de la Vie Sociale :

L'instance a été renouvelée cette année. Le président élu est un résident.

Le CVS s'est réuni 3 fois (dont 2 réunions élargies). Les principaux sujets abordés : les demandes des résidents, l'auto-évaluation, le suivi des projets en cours.

Perspectives 2024 : présenter le nouveau livret d'accueil et règlement de fonctionnement au CVS

- ✓ La mesure de la satisfaction :

Les résultats de l'enquête de satisfaction 2022 ont été présentés en CVS en début d'année

Perspectives 2024 : réaliser une nouvelle enquête de satisfaction.

- ✓ Les temps de parole hebdomadaires :

L'élaboration d'un ordre du jour type et la mise en place de compte-rendu dans chaque groupe de vie n'ont pas été réalisées cette année (perspectives 2024) ; les réunions hebdomadaires ayant bien été organisées.

- ✓ L'atelier « mots mêlés » :

9 résidents ont participé de façon régulière à 33 séances animées par une bénévole. Les sujets abordés sont choisis par les résidents. L'atelier a été mis à contribution lors de l'organisation des 40 ans de l'établissement.

Perspectives 2024 : maintenir cet atelier apprécié par les résidents.

III.4. MOYENS HUMAINS :

III.4.a. Organigramme :

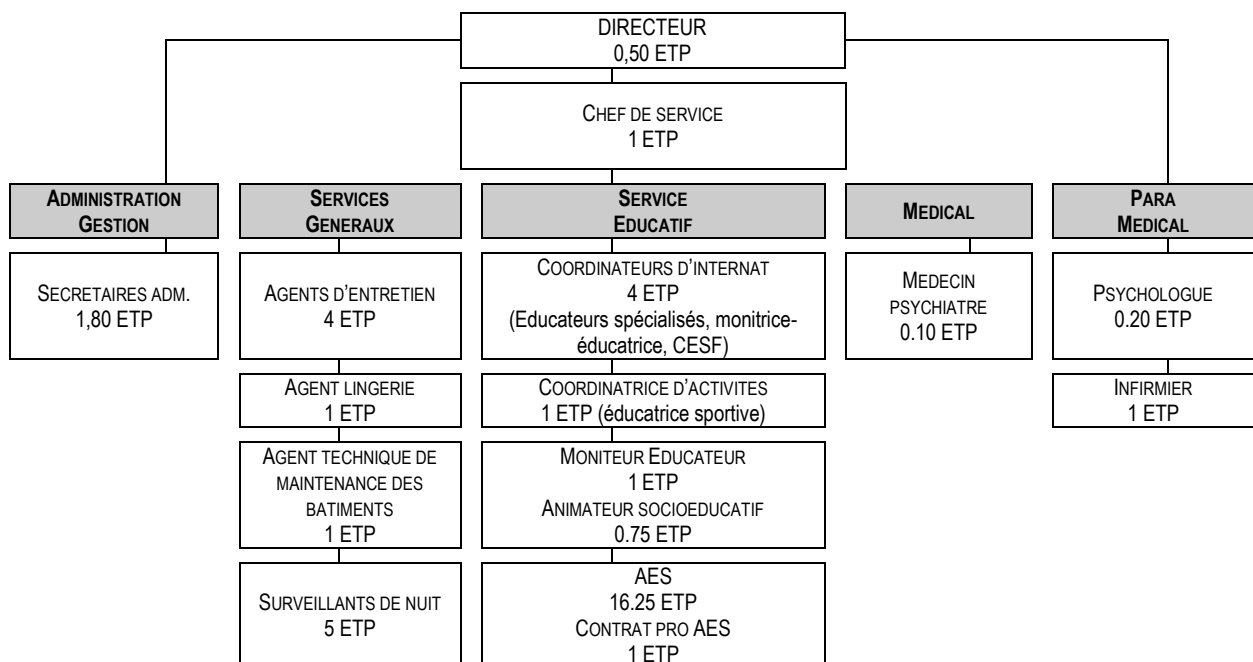
L'organigramme du FDV est composé de 42.27 ETP (dont 2.67 ETP de remplaçants).

- ✓ Mouvements du personnel :
 - 6 salariés sont sortis des effectifs : une surveillante de nuit, une psychologue, 4 AES
 - 4 salariés ont rejoint les effectifs (recrutements) : une surveillante de nuit et 3 AES.

CATEGORIES	SORTIES	ENTREES
Services généraux	1	1
Educatif	4	3
Paramédical	1	
TOTAL (NOMBRE DE PERSONNES)	6	4

Perspectives 2024 : le directeur en poste depuis 2018 quittera ses fonctions le 05/01 pour un nouveau projet professionnel. Le nouveau directeur prendra ses fonctions le 22/04/2024. La mission d'intérim de direction est assurée par la Direction générale en lien avec la cheffe de service

ORGANIGRAMME DE L'EANM FOYER DE VIE LE MANOIR



III.4.b. Formations/analyse de la pratique :

✓ Formations (3.2.1.1. CPOM) :

FORMATIONS (PLAN)	PARTICIPANTS (NBRE)	FORMATIONS (HORS PLAN)	PARTICIPANTS (NBRE)
AES (contrat pro)	1	APP	30
Tuteur de proximité module 1	1	Manipulation SSI	10
Manutention manuelle des personnes	9	Equipe de premiers secours	10
Prévention et gestion de l'agressivité	11	CREX	6
MAC SST	1	Evaluation référentiel HAS	2
Ethique 3 groupes	12		
TOTAL PLAN	35	TOTAL HORS PLAN	58
TOTAL DES PARTICIPANTS	35	TOTAL DES PARTICIPANTS	58

Perspectives 2024 : prévoir une formation sur la sensibilisation à l'autisme pour chaque équipe éducative.

✓ Analyse de la pratique :

7 séances d'une durée de 1,5 heures ont été organisées par l'IRTS de FC pour 30 salariés répartis en 3 groupes.

III.4.c. Accueil des stagiaires et contrats en service civique :

L'établissement a accueilli 6 stagiaires au total, 2 stagiaires AES (IRTS-FC), 1 stagiaire agent de maintenance des bâtiments (AFPA), 1 stagiaire CAP service à la personne, 2 stagiaires en stage de découverte collège. En mai, un service civique a fini sa mission de 8 mois : « faciliter l'accès aux loisirs de personnes en situation de handicap ».

III.5. DEMARCHE QUALITE :

Le FDV le Manoir a maintenu son engagement envers la démarche qualité. Une étape significative de cette démarche a été la poursuite de la formation des professionnels à la réflexion éthique. Une attention particulière a également été portée à la gestion de l'agressivité, avec la mise en place d'une formation dédiée. Parallèlement, l'établissement a consolidé ses efforts en matière d'animation de groupes de travail, tant au niveau de l'établissement que du pôle, couvrant l'ensemble des thématiques nécessitant des réflexions collectives (voir tableau réunions « qualités » ci-dessous). La collaboration avec le REQUAMS a permis la réalisation d'une auto-évaluation approfondie, préfigurant l'évaluation à venir. Ces actions démontrent l'engagement du FDV le Manoir en matière d'amélioration continue de la qualité.

✓ Signalements :

Une procédure de signalement des incidents est mise en place depuis 2021 : 342 incidents ont été signalés cette année (5 EIG). Une réunion CREX a permis de réaliser une analyse des causes formalisée. Les 2 principales thématiques : les événements relatifs à la santé (91%) et au fonctionnement de l'établissement (6%). Les mesures correctives ont été mises en place afin de sécuriser les accompagnements notamment le circuit du médicament.

✓ Réunions « qualité » :

REUNIONS « QUALITE »	AVEC REQUAMS	AVEC EAM CITADELLE	FDV MANOIR SEUL
Copil PACQ/PE	2		
Auto-évaluation pour évaluation 2024	5		
GT Sécurité des locaux			1
GT PP (audit dossier)	1		
GT Evolution coordination			2
GT RSE (tri des déchets)			1
GT Habitat inclusif			1
GT Aménagement KUCA			2
GT Jumelage FDV Chantournelle			1
GT Planning de base SDN			4
GT Planning de base internat			2
GT Ethique			2
GT PHV			1
GT Tâches administratives			3
GT Espace de calme et de retrait			1
GT Aménagement infirmerie			2
GT Activités spécialisées de jour		2	
GT Parcours usagers		1	
GT Livret d'accueil/RF	1		
Comité circuit du médicament	1		
CREX (installation nouveaux membres)	2		
TOTAL	12	3	23

Le REQUAMS nous a accompagné dans la mise à jour du PACQ, du plan d'action PE, la réalisation de l'auto-évaluation, d'un audit dossier PP, de la finalisation du livret d'accueil/règlement de fonctionnement, l'animation du comité du circuit du médicament et la mise en place d'une formation CREX à destination des nouveaux membres.

Hors présence du REQUAMS, 2 groupes de travail se sont réunis en transversalité avec l'EAM la Citadelle et 13 autres ont concerné uniquement les professionnels du FDV le Manoir.

✓ Evaluations :

L'évaluation interne a été réalisée en 2013 et l'évaluation externe en 2014. Le FDV le Manoir réalisera sa prochaine évaluation les 13 et 14 juin prochain avec le Cabinet GK conseil qui a été retenu.

IV. CONCLUSION

L'année 2023 a été marquée par une augmentation significative de l'activité globale, avec une hausse du taux d'occupation ; les séjours extérieurs, temporaires et de jours ayant permis de répondre aux besoins des résidents.

En outre, l'année a été marquée par le développement de nouvelles activités à visées inclusives et des événements marquants, tels que le tournoi de pétanque inter-établissements et bien sûr les 40 ans du Manoir !

La démarche d'amélioration continue de la qualité a été le fil rouge de l'année ; l'établissement ayant mis en place des actions de formation ciblées pour les professionnels, installé des groupes de travail spécifiques à l'échelle de l'établissement et du pôle et réalisé son auto-évaluation accompagné par le REQUAMS.

Pour 2024, les principaux enjeux concernent la poursuite des actions engagées en réponse aux besoins des résidents, la réalisation de l'évaluation et la diffusion du nouveau livret d'accueil et règlement de fonctionnement.

Au moment de mon départ, après cinq années passées au Manoir, je souhaite saluer le travail des professionnels. Grâce à leur implication mais aussi au soutien indéfectible de ses partenaires et à la confiance des familles, cet établissement a su s'adapter et se renouveler.

De la gestion de la crise sanitaire liée à la COVID-19, en passant par la diversification de son offre de service, chaque défi a été relevé avec succès. La priorisation des jeunes en Amendement CRETON, l'augmentation des accueils temporaires et la création d'une direction commune avec l'EAM la Citadelle le prouvent.

Fier de cette réussite collective, je cède le flambeau avec gratitude et confiance, convaincu que le Manoir continuera à rayonner longtemps sur son territoire.





MAS GUY DE MOUSTIER

I. PRÉSENTATION

CATEGORIE D'ETABLISSEMENT OU SERVICE		Maison d'Accueil Spécialisée
DATE D'AUTORISATION (CREATION OU RENOUVELLEMENT)		Arrêté préfectoral du 18/11/1992 Renouvelé le 30/11/2016 Modifié le 1 ^{er} juillet 2022
AGREMENT OU HABILITATION	DATE DERNIER AGREMENT	29/03/1999
	CAPACITE TOTALE	40 places autorisées et installées
	MODALITE D'ACCUEIL	39 places accueil permanent – 1 place accueil temporaire
	MODE DE FONCTIONNEMENT	Internat mixte à l'année
	CATEGORIE DE BENEFICIAIRES	Adultes, à partir de 20 ans, présentant un polyhandicap

L'établissement est inscrit dans le cadre d'un CPOM avec l'ARS Bourgogne Franche-Comté pour la période 2018/2022 avec un avenant de prolongation en 2023, en cours de renouvellement 2024/2028.

II. ACTIVITÉ

II.1. ANALYSE QUANTITATIVE :

II.1.a. Nombre de journées :

NOMBRE DE JOURNEES	INTERNAT		ACCUEIL TEMPORAIRE		TOTAL	
	N-1	N	N-1	N	N-1	N
Capacité autorisée	40/39	39	1	1	40	40
Capacité installée	40/39	39	1	1	40	40
Nombre de jours d'ouverture	365	365	365	365	365	365
Journées cibles CPOM	13 313	13 106	129	336	13 442	13 442
Journées réalisées	13 413	13 553	9	128	13 422	13 681
Taux d'occupation (%)	93.04	95.21	5%	35.07	91.93	93.71

- ✓ L'activité réalisée en 2023 est de 13 681 journées, soit un taux d'occupation de 93,71 % pour les 2 types d'accueils autorisés dont un taux d'occupation de 95,21% pour l'internat.
- ✓ 13 553 journées pour 39 places d'hébergement permanent, contre 13 413 en 2022, soit une augmentation de 140 journées
- ✓ 128 journées pour 1 place d'accueil temporaire, contre 9 en 2022 soit une augmentation de 119 journées.

L'amélioration du taux d'occupation en hébergement permanent s'explique par une baisse des retours en famille compte tenu du vieillissement des parents ou proches et des difficultés d'accueil au domicile. Nous avons proposé des alternatives pour maintenir les liens avec des sorties à la journée et des visites des familles au sein de l'établissement.

En ce qui concerne la place d'accueil temporaire qui a fonctionné en année pleine : 4 personnes ont pu bénéficier de différents séjours.

- ✓ 3 venaient d'ESSMS secteur enfant, 2 hors association, et un d'un établissement de l'AHS-FC,
- ✓ Le quatrième réside en famille et bénéficie d'un accueil de jour dans un établissement hors association.

Les séjours ont pour objectifs principaux : le droit au répit, la préparation de l'intégration au secteur adulte principalement pour des jeunes adultes maintenus au titre de l'amendement creton.

Hospitalisations :

HOSPITALISATIONS AVEC NUITEE(EN NOMBRE)	N-1			N		
	JOURNÉES	SÉJOURS	PERSONNES CONCERNÉES	JOURNÉES	SÉJOURS	PERSONNES CONCERNÉES
En psychiatrie	0	0	0	0	0	0
En MCO	97	11	8	20	3	2
TOTAL	97	11	8	20	3	2

En 2023, 3 hospitalisations : 2 suite à passage aux urgences, 1 suite à consultation.

7 passages aux urgences n'ont pas entraîné d'hospitalisation.

Les séjours adaptés :

SEJOURS ADAPTES (EN NOMBRE)	N-1			N		
	JOURNÉES	SÉJOURS	PERSONNES CONCERNÉES	JOURNÉES	SÉJOURS	PERSONNES CONCERNÉES
Financés par les résidents	21	1	1	21	1	1
Réalisés et financés par les structures (« transferts »)	9	3	14	8	3	11

Les séjours intra/inter associatifs : Aucun séjour réalisé.

II.1.b. Parcours des résidents :

MOUVEMENTS DES RESIDENTS	INTERNAT		ACCUEIL TEMPORAIRE		TOTAL	
	N-1	N	N-1	N	N-1	N
Personnes accompagnées au 1er/01(A)	40	39	0	0	40	39
Entrées de l'année (B)	3	0	2	4	3	4
Sorties définitives de l'année(C)	4	0	2	3	4	3
Personnes accompagnées au 31/12 (A+B-C)	39	39	0	1	39	40
File active de l'année (A+B)	43	39	2	4	43	43
Durée Moyenne de Séjour des sortants	15 ans		5 jours	5 jours	15 ans	5 jours

Provenance des personnes admises :

PROVENANCES DES PERSONNES ACCOMPAGNEES AU 31/12 (HORS ACCUEIL TEMPORAIRE)	SITUATION AU 31/12		DONT ENTRÉES DE L'ANNÉE	
	N-1	N	N-1	N
Domicile / Milieu ordinaire	0	0	0	0
Etablissement de santé	0	0	0	0
Etablissement médico-social	39	39	3	0
Provenance inconnue	0	0	0	0
TOTAL	39	39	3	0

Sorties :

MOTIF DE SORTIE OU DESTINATION DES PERSONNES SORTIES AU COURS DE L'ANNÉE (HORS ACCUEIL TEMPORAIRE)	N-1	N
Décès au sein de l'ESMS	0	0
Hospitalisation (y compris si décès au cours de l'hospitalisation)	4	0
Domicile/milieu ordinaire (y compris avec SAMSAH)	0	0
Etablissement médico-social	0	0
TOTAL	4	0

Retour au domicile des personnes accueillies au 31/12 :

Il n'y a aucun retour en famille pour 22 résidents.

6 résidents concernés par les retours vacances sont également comptabilisés dans la rubrique « retour WE ».

RETOURS AU DOMICILE EN FAMILLE	NBRE DE PERSONNES CONCERNÉES	
	N-1	N
Retour tous les WE	3	3
Retour 2 à 3 WE par mois	7	7
Retour 1 WE par mois	4	3
Retour vacances 1 semaine	5	5
Retour vacances plus de 2 semaines	1	1
Aucun retour en famille	25	22

Autre maintien des liens :

- ✓ 4 résidents bénéficient de retour à la journée au domicile familial,
- ✓ 1 résidente bénéficie de visites au sein de l'établissement avec déjeuner préparé par les parents tous les 15 jours
- ✓ 1 résident a la visite de sa maman tous les samedis pour le repas et mise en sieste

Liste d'attente :

La liste d'attente est régulièrement actualisée via l'outil « Via trajectoire »

Au 31/12 (données issues de Via-trajectoire) :

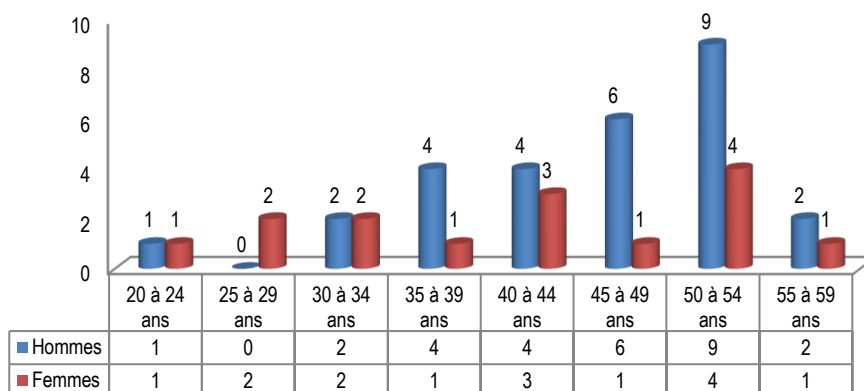
- ✓ 11 personnes inscrites pour un accueil permanent et/ou temporaire dont 3 de l'AHS-FC (1 du Foyer de vie le Manoir, 1 de l'IME l'Envol et 1 de l'EAM la Citadelle)
- ✓ 4 personnes sont originaires de la Haute-Saône, 5 du Doubs, 1 du Jura et 1 du Territoire de Belfort.

II.2. ANALYSE QUALITATIVE :

Au 31/12, l'effectif est de 24 hommes et 15 femmes avec une moyenne d'âge de 43 ans.

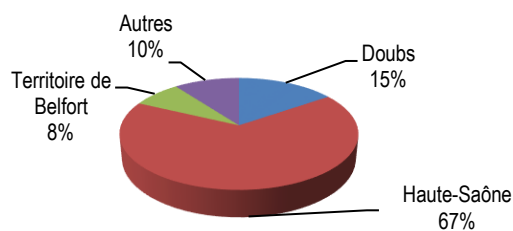
II.2.a. Profil des personnes accueillies :

RÉPARTITION PAR ÂGE ET SEXE



16 résidents ont 50 ans ou plus.

RÉPARTITION PAR ORIGINE GÉOGRAPHIQUE



DEPARTEMENT	NOMBRE DE RESIDENTS
Haute-Saône	26
Doubs	6
Territoire de Belfort	3
Bas-Rhin	1
Côte d'Or	1
Rhône	1
Vosges	1

RÉPARTITION PAR TYPE DE HANDICAP

TYPE DE DEFICIENCES OBSERVEES	NB DE PERSONNES EN ACCUEIL PERMANENT AU 31/12	
	A TITRE PRINCIPAL	A TITRE ASSOCIE
Déficience intellectuelle	0	25
Autisme et autres TED	0	3
Troubles du comportement et de la communication	0	2
Troubles psychiques	0	9
Troubles du langage et des apprentissages	0	0
Déficiences auditives	0	0
Déficiences visuelles	0	0
Déficiences motrices	0	0
Déficiences métaboliques	0	0
Personnes cérébro-lésées	0	0
Personnes polyhandicapées	39	0
Personnes en cours de diagnostic	0	0
Personnes avec autres types de déficiences	0	0
TOTAL	39	39

II.2.b. Mesures de protection :

MESURES DE PROTECTION	NB PERSONNES EN ACCUEIL PERMANENT AU 31/12	
	N-1	N
Mesure d'accompagnement social personnalisée (MASP)		
Mesure d'accompagnement judiciaire		
Mesure de Sauvegarde de justice		
Mesure Curatelle		
Mesures de Tutelle	38	38
Autre mesure de protection (*)	1	1
TOTAL	39	39

(*) NB : habilitation familiale des 2 parents.

II.2.c. Évolutions significatives du public accueilli : écart avec l'agrément :

Toutes les personnes accueillies bénéficient d'une orientation de la CDAPH correspondant à l'agrément de l'établissement.

Trois résidents présentent des troubles du spectre autistique. Une intervention de l'équipe mobile EMA 70 est en cours de sollicitation.

III. MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Madame Gillet-Brunet Virginie, directrice, est en congé maternité depuis le 12/07/2023 puis en congé parental jusqu'au 31/08/2024. La continuité de direction est assurée par la Direction Générale de l'AHS-FC en lien avec le chef de service Monsieur Pinard-Bertelletto.

Le projet d'établissement 2015-2019 est en cours de réécriture avec l'appui du REQUAMS intégrant la nouvelle offre de service dédiée à l'accueil temporaire. Il prendra en compte le nouveau décret du 29/2/2024 relatif au contenu du projet d'établissement.

III.1. PRÉSENTATION ET BILAN DES ACTIVITÉS MISES EN ŒUVRE :

III.1.a. Activités répondant aux besoins en matière de santé somatique et psychique :

SOINS MÉDICAUX (2.1.1.1) ET SOINS DES INFIRMIERS À VISÉE PRÉVENTIVE, CURATIVE ET PALLIATIVE (2.1.1.2)

L'année 2023 n'a pas permis de stabiliser l'équipe médicale. Nous avons eu recours à l'intervention d'un personnel infirmier libéral et de missions d'intérim pour garantir la continuité de service.

L'année 2023 a également été marquée par l'emménagement du Pôle médical dans ses nouveaux bureaux proches des pavillons répondant ainsi :

- ✓ à une meilleure présence de proximité des IDE auprès des résidents et des équipes
- ✓ à une amélioration des espaces de travail : salle de soins, salle de préparation des traitements. Équipement informatique et imprimante dédiée ce qui permettra un déploiement du Dossier informatisé de l'usager – volet médical.

Suivi du dossier médical des résidents

Le médecin en collaboration avec les IDE a réalisé une mise à jour des dossiers ainsi qu'un historique thérapeutique de tous les résidents afin de prévenir les iatrogénies médicamenteuses.

Une révision des protocoles contention a été réalisée et communiquée aux familles et tuteurs ainsi qu'aux équipes pour la mise en œuvre.

Un travail sur les directives anticipées a été formalisé et présenté en CVS. Un courrier a été adressé à l'ensemble des familles afin de proposer un entretien médical qui sera programmé en 2024.

Echelle de la douleur

Poursuite de l'utilisation de l'échelle de la douleur ESDDA (Echelle Simplifiée d'évaluation chez les personnes dyscommunicantes avec des troubles du spectre de l'Autisme). Cette démarche a permis la définition pour chaque résident d'un état de base engendrant une évaluation de la douleur plus efficiente. Un protocole Douleur est en cours de formalisation.

Circuit du médicament :

La préparation des traitements est réalisée par les préparatrices des officines selon les jours définis dans le nouveau bureau dédié. La vérification journalière par les IDE se poursuit ainsi que l'habilitation des professionnels pour l'administration des traitements.

Un audit EVAMED sera réalisé en 2024.

Le changement de sonde GPE par les IDE :

La formation en collaboration avec le GH70 n'a pu aboutir, en 2023, malgré nos relances.

La collaboration avec Homeperf et la diététicienne se déroule bien avec des entretiens téléphoniques réguliers ainsi qu'un bilan annuel.

En réponse à l'objectif 2.2 du CPOM, focus sur les actions médicales menées :

- ✓ Suivis médicaux et consultations du médecin coordinateur :
 - Suivi biologique :
 - 108 examens réalisés
 - 37 résidents ont eu un bilan annuel en rapport avec leur traitement de psychotropes
 - 1 résident en surveillance AVK
 - 4 résidents porteurs de GPE ont un bilan tous les 3 mois
 - 1 résidente atteinte de gammapathie est contrôlée tous les 6 mois
 - Infectiologie :
 - 16 résidents traités par antibiothérapie pour les diagnostics principaux suivants :

- 5 liés à des infections, 2 pneumopathies et 9 infections respiratoires en décembre type VRS.

✓ **Suivi des consultations à distance :**

- Poursuite de la collaboration avec le Dr Legalery, cardiologue à Besançon pour interprétation des ECG réalisés à la MAS
- Poursuite de la collaboration entre le médecin coordinateur et le neurologue du GH70 de Vesoul (courriers, avis téléphoniques). Elle permet de limiter significativement les déplacements pour les consultations annuelles.

✓ **Suivi des consultations auprès de spécialistes :**

- 5 en ophtalmologie
- 11 en orthopédie
- 4 en neurologie
- 3 en cardiologie
- 18 en radiologie
- 4 en gastro-entérologie
- 1 en endoscopie
- 1 en anesthésie
- 1 en urologie
- 7 en stomatologie
- 2 en chirurgie
- 1 dermatologie
- 2 gynécologie
- 5 passages de la pédicure (15 résidents)

✓ **Hospitalisations : 3 hospitalisations dont**

- 1 en ophtalmologie
- 2 en pneumologie.

✓ **Actions de prévention :**

- Vaccination Covid : la 5^{ème} dose a été injectée à 34 résidents, 5 n'ont pas été vaccinés suite au refus de la famille
- Vaccination grippe : 36 résidents et 10 membres du personnel ont été vaccinés (campagne de vaccination gratuite sur site pour le personnel)
- Surveillance pondérale mensuelle de l'ensemble des résidents
- Modalités d'alimentation : 15 repas entiers dont 3 régimes hypocaloriques avec un poids stable, 22 repas mixés, 4 GPE dont une exclusivement pour l'hydratation.

Dépistage systématique : poursuite du dépistage systématique des cancers du sein, colorectaux, et du col de l'utérus. Ces examens sont réalisés à la demande de la CPAM quand cela est réalisable. 8 dépistages ont été réalisés en 2023 dont 1 test positif en cours d'examens complémentaires et de décision collégiale avec l'EMSP.

PRESTATIONS DES PSYCHOLOGUES, Y COMPRIS À DESTINATION DES FRATRIES ET DES AIDANTS (2.1.1.3)

Poursuite du travail clinique autour de l'expression et des émotions auprès des résidents, avec cette année, cinq suivis réguliers et toujours des interventions ponctuelles en fonction des besoins.

Introduction intéressante de médiations sonores suite à une formation sur ce thème.

Sept entretiens de soutien familial ont été réalisés cette année, principales problématiques abordées : articulation famille/institution, passage du secteur enfant/adulte, séparation/autonomie psychique, perte d'autonomie/vieillesse pathologique.

Réunions d'équipe : contribution à l'élaboration d'hypothèses et pistes de travail en faveur du mieux-être du résident, en lien avec les RBPP. Apports d'éléments psychopathologiques à l'équipe et échanges cliniques.

On note qu'il est devenu complexe de poursuivre le travail interdisciplinaire initié en 2016 autour des notions de contenance/enveloppement du fait des départs de la psychomotricienne et de l'ergothérapeute, ainsi que de l'arrivée de nouveaux salariés sur les pavillons. Néanmoins, on observe favorablement que certaines professionnelles se sont appropriées cette approche et continuent à proposer les outils expérimentés. Des temps de formation/sensibilisation pour les nouveaux salariés sont en projet.

RÉÉDUCATION ET RÉADAPTATION FONCTIONNELLE (2.1.2)

Dans une démarche d'interdisciplinarité, chaque projet de rééducation est réalisé sous couvert d'indications médicales du médecin coordinateur, Dr Besançon ou du médecin de Médecine Physique et de Réadaptation, Dr Mémeteau.

✓ Le kinésithérapeute :

Sa prise en charge consiste en des mobilisations passives avec étirements, et, pour certains résidents, des exercices de renforcement musculaire et de maintien de l'autonomie à la marche. Il est parfois sollicité pour des séances de kinésithérapie respiratoire avec drainage bronchique.

Le nombre d'acte s'élève à 1306. Cela donne une moyenne de 117 séances annuelle par résident pris en charge.

✓ L'ergothérapeute : vacant depuis février 2023 malgré les nombreuses recherches de recrutement.

✓ La psychomotricienne : vacant depuis juin 2021 dans l'attente de recrutement.

✓ Les Activités Physiques Adaptées (APA) :

Le professeur en APA contribue à la mise en mouvement des résidents afin de développer ou de préserver l'autonomie de déplacements :

- 1 résident bénéficie de séances de dynamico qui facilitent la déambulation debout
- 2 résidents équipés d'attelles visant à maintenir leur autonomie de déplacement bénéficient de séances individuelles
- 5 résidents ont des séances en extérieur orientées sur la marche pour maintenir les capacités physiques et motrices
- 4 résidents bénéficient de séances de verticalisation quotidiennement. Elles ont pour but de limiter la perte de densité osseuse et les problèmes de transit intestinal liés à la station assise
- 1 résident bénéficie de 3 séances de vélo par semaine. Cette activité physique vise à maintenir les capacités cardio-vasculaires de façon ludique.
- 1 résident bénéficie de séances spécifiques liées à la reprise de la marche dans le cadre d'un retour à l'autonomie de ses déplacements.
- ✓ Différentes activités participent à l'entretien des fonctions locomotrices et à la préservation de l'autonomie :
 - Séances de balnéothérapie en individuel ou binôme en fonction des objectifs spécifiques (6 résidents)
 - Marche en groupe : sorties hebdomadaires pour 4 à 5 personnes qui visent à solliciter de façon plus constante l'effort physique, encadrées par les AMP, une éducatrice et le professeur APA.

Le professeur APA en l'absence de l'ergothérapeute depuis février 2023, assure le suivi du renouvellement de l'appareillage (chaussures orthopédiques, corsets-siège...) en lien avec les orthoprothésistes (ACMTO, Bulle), le podo-orthésiste (Podaxis), les revendeurs médicaux (Up médical, Luxmédical, ARJO et les pharmacies de Villersexel).

Il a assisté aux consultations trimestrielles en 2023 avec le Dr Mémeteau, médecin de Médecine Physique et Rééducation qui a concerné l'ensemble des résidents.

Sur l'année 2023, il participe également à l'accompagnement à la toilette de 3 résidents. Cet accompagnement a pour but de soulager l'équipe soignante lors des manipulations pour réaliser les actes de soins à la toilette.

III.1.b. Activités répondant aux besoins en matière de participation sociale :

ACCOMPAGNEMENTS À L'EXPRESSION DU PROJET PERSONNALISÉ (2.3.1.1.)

25 projets personnalisés (PP) ont été réalisés.

Perspectives 2024:

Utiliser la trame associative du Projet Personnalisé reprenant la nomenclature SERAFIN PH en lien avec le DIU.

Associer les familles et les résidents à l'élaboration du PP.

ACCOMPAGNEMENTS DU LIEN AVEC LES PROCHES (2.3.4.1.)

En lien avec l'objectif du CPOM 2.4.1., les visites des familles se déroulent dans un lieu dédié avec la possibilité de prise de repas. 13 résidents reçoivent régulièrement des visites. L'ensemble de l'équipe reste disponible pour tout échange ou entretien avec les proches et/ou familles à leur demande. 1 résidente reçoit sa famille tous les 15 jours pour partager un déjeuner et activités de loisirs.

ACCOMPAGNEMENT POUR LA PARTICIPATION AUX ACTIVITÉS SOCIALES ET DE LOISIRS

Différentes activités extérieures ont été organisées :

- ✓ 6 résidents ont participé à l'activité fauteuil ski à la journée en collaboration avec les bénévoles de l'association Apach'évasion à Métabief
- ✓ 4 résidents ont participé au meeting « Equi-handi » au Centre équestre de Fougerolles
- ✓ La période estivale nous a permis d'organiser des sorties à la journée avec pique-nique pour l'ensemble des résidents de 2 pavillons : un à l'étang des Magny et l'autre au périscolaire de Cuse-et-Adrisans
- ✓ Une dizaine de sorties en après-midi ont eu lieu (étangs, brocante, goûter, terrasse...). Elles ont concerné 22 personnes.
- ✓ Sortie bateau mouche aux Vedettes de Besançon pour 4 résidents
- ✓ Sortie Europa Park en Allemagne pour 4 résidents
- ✓ Sortie au match de football à Sochaux pour 3 résidents
- ✓ Visite du zoo de Mulhouse pour 3 résidents.
- ✓ Visite de la chèvrerie aux Aynans pour 4 résidents
- ✓ Séance cinéma au Majestic de Vesoul pour 3 résidents
- ✓ Le repérage du parcours du chemin vert entre Lure et Fontenois-lès-Montbozon a été fait fin de l'été. Le parcours pourra être réalisé en 2024 par les résidents et le personnel de la MAS.
- ✓ 3 séjours ont été organisés par des professionnels de l'établissement :
 - 3 jours et 2 nuits en gîte adapté à Ventron (2 groupes en alternance), 6 résidents au total
 - 3 jours et 2 nuits en appartement adapté à Métabief (5 résidents).

ACCOMPAGNEMENT DE LA VIE AFFECTIVE ET SEXUELLE

L'atelier « toucher » a été de nouveau proposé de manière plus régulière. La découverte de nouvelles sensations et l'éveil de tous les sens sont les objectifs de cet atelier. Ce dernier entraîne aussi des échanges entre les résidents.

10 résidents manifestent un intérêt certain à la dimension sensorielle de cette activité.

ACCOMPAGNEMENT POUR MENER DES ACTIVITÉS DE JOUR SPÉCIALISÉES

Des activités régulières ou plus ponctuelles ont été proposées aux résidents :

- ✓ Activités de détente et relaxation : l'objectif est d'aider les personnes polyhandicapées à canaliser les tensions somatiques et psychiques qui peuvent être générées par leurs déficiences sensorielles. Elles visent un certain lâcher prise, un apaisement :

- La salle de stimulation sensorielle et de détente accueille des résidents de chaque pavillon par groupe de 2-3 personnes. Un accompagnement individuel y a été également proposé. Le chariot Snoezelen permet de réaliser des séances en chambre. Les séances se sont étoffées grâce à l'intervention d'une art-thérapeute. 20 résidents profitent de séances style « snoezelen ».
- L'activité bain détente est présente dans les 4 pavillons de manière ponctuelle en fonction du projet de chacun. Des soins esthétiques sont effectués suite aux accompagnements toilette de façon régulière afin de travailler l'image de soi.
- Les après-midis, détente et massages (pavillon Andromède) ainsi que l'atelier « Cocon » (pavillon Australe) participent au bien-être de chaque résident en offrant un accompagnement adapté aux envies et besoins de chacun.
- L'établissement a eu en prêt un fauteuil sensoriel spécialisé. Une vingtaine de résidents a pu tester le matériel qui a apporté pour la majorité un réel moment de détente.
- ✓ Cuisine : activité très présente dans l'établissement sous différentes formes : de l'élaboration du dessert jusqu'au repas complet pour l'ensemble d'un pavillon pour fêter les anniversaires par exemple.
- ✓ Activité « conte » : 5 résidents par séance en bénéficient 2 fois par mois.
- ✓ Les séances d'art-thérapie se déploient autour de 3 objectifs thérapeutiques (qui peuvent être indépendants ou mêlés) :
 - Favoriser la gestion et l'expression des émotions : 5 résidents bénéficient de séances individuelles dont la modalité principale est un jeu de reconnaissance des émotions (1 à 2 fois/mois) ; 6 résidents bénéficient de séances individuelles d'art-thérapie dans des modalités adaptées à chacun.
 - Contribuer à améliorer la capacité à évaluer son environnement et à interagir de façon intersubjective : 10 à 15 résidents participent au groupe « Musique, corps et mouvement » (2 fois/mois, parfois plus) ; 5 résidents bénéficient de séances individuelles de musicothérapie ; 6 résidents sont accompagnés à la bibliothèque municipale (2 groupes de 3 en alternance, 2 fois/mois).
 - Favoriser une autonomie de mieux-être corporel en développant une approche et une écoute sensorielle : 15 résidents ont accès à des séances Snoezelen (2 fois par mois) ; 5 résidents bénéficient de séances Snoezelen individuelles en chambre (1 fois/mois) ; 6 résidents bénéficient de « promenades sensorielles » à l'extérieur de la MAS, fréquence variable selon la température extérieure.

Activités régulières avec intervenant extérieur :

- ✓ Percussions : cet atelier concerne 7 résidents de la MAS auxquels se joint un résident du foyer « Le manoir » à Rougemont. L'arrivée d'un guitariste a ouvert à d'autres possibilités et a enrichi cette activité. Le petit groupe a pu se produire lors de la fête de l'été de la MAS mais aussi lors de la fête de la musique à Esprels, en soirée. De plus, un partenariat avec l'EPHAD « Griboulard » a vu le jour : des séances ont lieu dans la chapelle en présence des personnes âgées intéressées.
- ✓ Zoothérapie : cette activité s'est déroulée de Janvier à Juin en séance individuelle (25 résidents). Elle n'a pas pu être reconduite en septembre en raison de la cessation d'activité de l'intervenant.
- ✓ Bibliothèque de Villersexel : 6 résidents s'y rendent régulièrement en compagnie de l'art-thérapeute et d'une éducatrice spécialisée (activités ludiques et lecture).
- ✓ Atelier Théâtre : il a lieu tous les quinze jours afin de favoriser l'expression personnelle des résidents par le biais de saynètes en duo ou trio, de chansons ou de poèmes mimés. Il est animé par une intervenante clown et "raconteuse" (10 résidents sont répartis en deux groupes).

III.1.c. Activités répondant aux besoins en matière d'autonomie :

Le tableau ci-dessous synthétise les besoins des résidents en matière d'autonomie :

BESOINS EN MATIERE D'AUTONOMIE	FAIT SEUL	AIDE PARTIELLE	AIDE TOTALE
Toilette	0	16	23
Habillage	4	19	16
Alimentation	24	3	9
Transferts	16	7	16
Elimination	5	15	19
Repères spatiaux dans l'ESMS	21	6	12
Repères spatiaux hors ESMS	0	16	23
Repères temporels	7	7	25
Communication verbale	8	10	21
Relation avec autrui	22	0	17

ACCOMPAGNEMENTS POUR LES ACTES ESSENTIELS (2.2.1.1.)

Maintien des acquis tout en respectant le rythme et le niveau d'autonomie des personnes accueillies en lien avec leur vieillissement. Les éducatrices spécialisées ainsi que le professeur APA interviennent auprès des AMP/AS en soutien dans l'accompagnement des actes de la vie quotidienne.

ACCOMPAGNEMENTS POUR LA COMMUNICATION ET LES RELATIONS AVEC AUTRUI (2.2.1.2.)

Poursuite de la valorisation des différents modes de communication singuliers employés par les résidents par le biais d'échanges interdisciplinaires afin de transmettre les codes au plus grand nombre de personnes en proximité du résident. Une attention particulière est portée aux modalités de communication lors des admissions et des accueils temporaires.

III.2. OUVERTURE DE L'ETABLISSEMENT SUR SON ENVIRONNEMENT :

III.2.a. En lien avec la santé :

L'objectif CPOM.2 « Développer la prévention et la promotion de la santé et améliorer les soins des personnes en situation de handicap » s'est traduit notamment par les collaborations et partenariats suivants :

- ✓ Parcours de soins des résidents :
 - Dr Mémeteau, spécialiste MPR, supervise la rééducation, notamment en termes de prescription d'appareillage et en lien avec les orthoprothésistes et orthopédiste
 - Convention avec les 2 pharmacies de Villersexel
 - Collaboration avec un dentiste libéral intervenant sur site
 - Dr Legalery, cardiologue à Besançon qui analyse nos ECG à distance
 - Le partenariat avec un stomatologue susceptible de réaliser des soins dentaires sous anesthésie est en cours de validation et devrait être effectif en 2024.
- ✓ Démarche qualité de soin :
 - Convention avec l'Equipe Mobile en Hygiène de Territoire
 - Partenariat avec l'Equipe Mobile de Soins Palliatifs dans le cadre du Comité d'éthique
 - Collaboration avec l'ERAGE, service spécifique du REQUAMS
 - Collaboration avec le CPIAS, soutien tout particulier en lien avec la COVID-19
 - Appui du REQUAMS dans la réflexion et l'actualisation des procédures notamment liées au soin
 - Partenariat avec l'IRFSS et l'IRTS pour l'accueil de stagiaires IDE/aides-soignantes d'une part, et de stagiaires AES d'autre part.

III.2.b. En lien avec la participation sociale :

La diversité des activités de loisirs permet également de perpétuer et de développer des relations extérieures (association Bled'Arts, Centre équestre, Apach'évasion, écoles).

III.3. EXPRESSION ET PARTICIPATION DES USAGERS :

Le Conseil de la Vie Sociale s'est réuni trois fois en 2023.

Deux réunions ont donné lieu à la suite de temps de convivialité en septembre avec l'inauguration des locaux avec l'ensemble des familles/proches et en décembre pour la fête de fin d'année.

Les thématiques principales abordées ont été : la réalisation de l'auto-évaluation dans le cadre de la prochaine évaluation en 2024, la procédure de gestion de crise (actualisation du plan bleu, les directives anticipées, la liberté des d'aller et venir (accès aux chambres), la gestion des plaintes/réclamations, activités/loisirs des résidents.

Perspectives 2024 : Associer les familles à la réalisation de l'évaluation.

III.4. MOYENS HUMAINS :

III.4.a. L'organigramme :

L'organigramme est autorisé à hauteur de 51,59 ETP dont 1 contrat de professionnalisation.

Au 31/12, 47 personnes sont en CDI.

L'évolution des postes est la suivante :

- ✓ 6 départs (2 infirmiers, 1 ergothérapeute, 2 AS, 1 surveillante de nuit)
- ✓ 5 embauches (2 infirmiers, 2 AS en formation, 1 surveillante de nuit)
- ✓ Augmentation du temps de travail du Médecin coordinateur : 0,3 ETP du 08/05/2023 au 30/07/2023 inclus et du 01/11/23 au 31/12/2023 inclus.

MOUVEMENTS DU PERSONNEL PAR SECTEUR	SORTIES	EMBAUCHES
Surveillant de nuit	1	1
Socio-Educatif	2	2
Paramédical	3	1
TOTAL	6	5

Les postes vacants sont les suivants : 1 poste d'ergothérapeute à temps plein, 1 poste de psychomotricien à 0,80 et un poste de Kinésithérapeute à 0,56, deux postes d'IDE temps plein.

Concernant les AES/AS : 3 postes vacants pour lesquels nous avons proposé une nouvelle organisation de travail avec une expérimentation de passage à temps plein pour les salariées à 0,80. Un bilan sera réalisé à la mi-avril 2024.

La campagne d'entretiens professionnels 2022 a été clôturée en 2023 pour l'ensemble des professionnels.

III.4.b. Accueil de stagiaires :

7 stagiaires ont été accueillis.

DIPLOMES PREPARES - FILIERES	NIVEAU VISÉ	NB DE STAGIAIRES	COMMENTAIRES
CAP SAPVER	NIVEAU 5	2	Stages de 1 ^{ère} année
BAC PRO SAPAT option structure	NIVEAU 4	1	1 stage
DEAES	NIVEAU 3	1	
DEAS	NIVEAU 4	1	
DE Infirmier	NIVEAU 2	2	2 stagiaires de 1 ^{ère} année

III.4.c. Formations/analyse de la pratique :

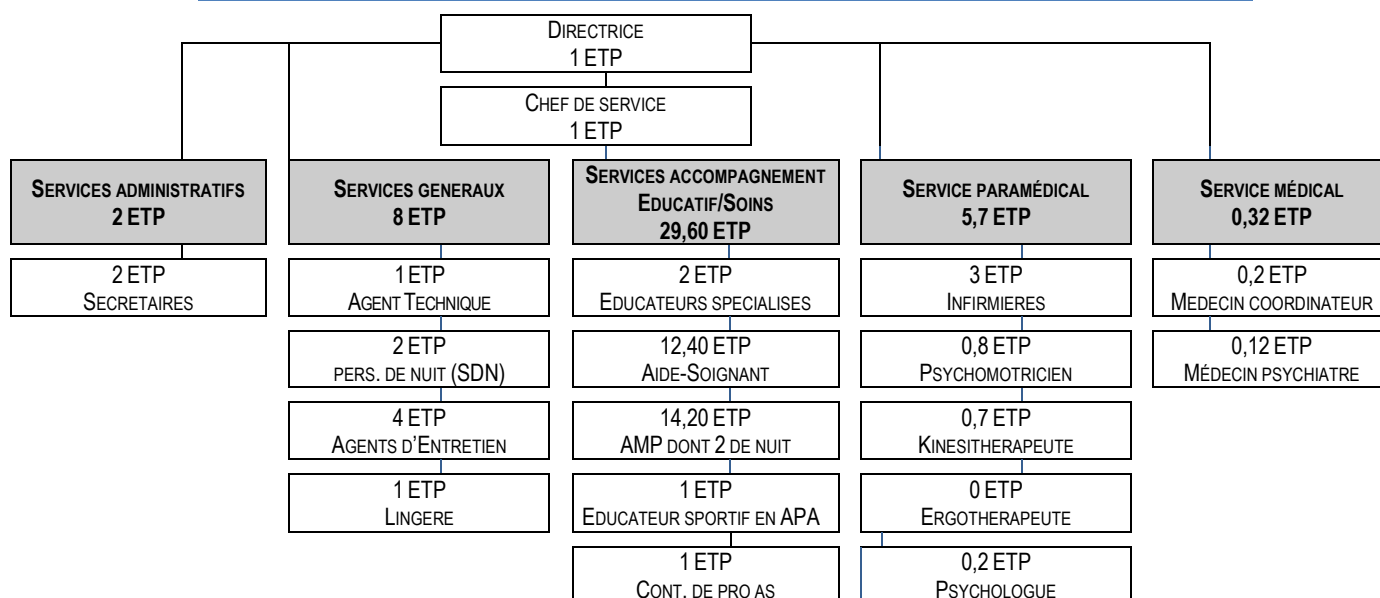
Dans le cadre du Développement Professionnel Continu (DPC), 6 paramédicaux ont suivi au moins une formation collective et/ou individuelle dans l'année.

FORMATIONS	NB DE SALARIÉS
Manutention bienveillante	7
Démarche évaluative dans les ESSMS – nouveaux référentiels	2
FORMATIONS PLURIANNUELLES	
Aide-soignant	4
ACTIONS TRANSVERSALES	
WORD INITIATION	1
WORD maîtrise	1
SST INITIALE	4
MAC SST	2
HORS PDC	
Mesures de Prévention du risque environnemental en lien avec la présence de légionnelles dans le réseau d'ECS - CPias	1

8 séances d'Analyse de la Pratique Professionnelle ont été réalisées. 26 salariés y ont participé (en deux groupes). Le bilan a été fait le 4/12/2023 avec l'IRTS et l'intervenant.

Perspectives 2024 : Une nouvelle intervenante interviendra à compter de février 2024, les surveillants de nuit seront intégrés à 4 séances sur l'année.

ORGANIGRAMME DE LA MAS GUY DE MOUSTIER



A cela s'ajoutent 2,97 ETP de remplacement

Un contrat de professionnalisation s'est terminé le 21 juillet 2023.

Deux contrats d'apprentissage 2023/2024 sont à l'organigramme depuis fin août 2023 pour la formation d'aide-soignant

III.5. DEMARCHE QUALITE :

La démarche d'auto-évaluation a été réalisée en 2023 avec l'aide du REQUAMS afin de préparer l'établissement à la démarche de l'évaluation externe. Le Cabinet retenu est GK Conseil et interviendra sur site les 21 et 22 mars 2024.

Nous avons procédé à la mise à jour du Plan d'Action Qualité qui a été présenté au COPIL Qualité et en CVS courant janvier 2024.

Concernant le DAMRI (document d'analyse et de maîtrise du risque infectieux), suite à la journée de formation avec le CPIAS qui s'est déroulée le 12/10/2023, nous sommes en cours de réalisation via le logiciel mis à notre disposition dans l'attente du recrutement des deux IDE.

Nous avons déjà commencé à réactiver en début d'année 2024 :

- ✓ Le COPIL QUALITE dont la première réunion s'est tenue le 30/01
- ✓ Le Comité éthique en présence de l'EMSP du GHT 70 : le 22/02

La CREX consacrée à l'analyse des événements indésirables : le 27/02.

IV. CONCLUSION

La Maison d'accueil spécialisée Guy de Moustier a engagé les travaux d'amélioration phonique et de réaménagement des locaux administratifs et du Pôle médical durant le premier semestre 2023. L'inauguration des travaux s'est effectuée le 12 septembre 2023. L'ensemble des résidents et leurs familles, les équipes et les partenaires ont apprécié les nouvelles conditions de vie au sein de l'établissement.

En cette fin d'année 2023, nous avons pu remercier l'association Sourire et handicap qui nous a permis d'améliorer le quotidien des résidents. Nous avons également eu le don d'arbres fruitiers par l'association « la tutélaire ».

Dans le cadre de la campagne des CNR 2023 de l'ARS, nous avons obtenu des financements pour poursuivre l'équipement des chambres de rails pour faciliter les transferts et le renouvellement de chaises-douches

Les actions prioritaires pour 2024

- ✓ Récriture du Projet d'établissement et mise à jour du livret d'accueil, règlement de fonctionnement
- ✓ Poursuivre les recrutements des IDE, ergothérapeute, psychomotricien et kinésithérapeute afin de mieux répondre aux besoins des résidents en situation de polyhandicap
- ✓ Consolider l'expérimentation de la nouvelle organisation de travail avec le passage à temps plein des temps partiels afin d'améliorer l'accompagnement des résidents et de permettre la participation aux groupes de travail.
- ✓ Contribuer au déploiement du Dossier Informatique de l'Usager (DIU)
- ✓ Réaliser la démarche d'évaluation de l'établissement dont le rapport doit être transmis en septembre 2024
- ✓ Poursuivre le développement de l'accueil temporaire pour répondre aux besoins de répit et de préparation des admissions en priorité aux jeunes adultes maintenus au titre de l'amendement creton
- ✓ Participer à la mise en œuvre des fiches actions du CPOM 2023/2028 en cours de renouvellement et aux différents groupes de travail sur le territoire de Haute-Saône pour améliorer l'accès à la santé (signature de la charte Romain Jacob)





3 CHEMIN DE TERRE ROUGE
25770 FRANÇOIS
TEL : 03.81.48.56.00
georgespernot@ahs-fc.fr



DIRECTION : M. MATTHIEU VARIN
CHEF DE SERVICE : M. JULIEN MAZELIN

MAS GEORGES PERNOT

I. PRÉSENTATION

CATEGORIE D'ETABLISSEMENT OU SERVICE		Maison d'Accueil Spécialisée
DATE D'AUTORISATION (RENOUVELLEMENT)		Arrêté ARSBFC/CA/2021-077 du 08/11/2021
AGREMENT OU HABILITATION	DATE DERNIER AGREMENT	Arrêté ARSBFC/DA/2021-004 du 14/01/2021 avec effet au 01 ^{er} /01/2020
	CAPACITE TOTALE	Autorisation modifiée au 1 ^{er} janvier 2020 44 places autorisées et installées
	MODALITE D'ACCUEIL	Hébergement complet interne : 38 autorisées, 38 installées Accueil temporaire : 2 autorisées, 2 installées Accueil de jour : 4 autorisées, 4 installées
	CATEGORIE DE BENEFICIAIRES	Personnes adultes âgées d'au moins 20 ans Tout type de déficience

L'établissement est inscrit dans le CPOM 2018/2022 prolongé jusqu'en 2023 avec l'ARS Bourgogne Franche-Comté.

II. ACTIVITÉ

II.1. ANALYSE QUANTITATIVE :

II.1.a. Nombre de journées :

NOMBRE DE JOURNEES	INTERNAT		ACCUEIL TEMPORAIRE		ACCUEIL JOUR		TOTAL	
	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N
Capacité installée au 31/12	38	38	2	2	4	4	44	44
Jours d'ouverture	365	365	365	365	255	255	365/255	365/255
Journées cibles CPOM*								
Journées réalisées	13290	13374	449	572	535	455	14 274	14 401
Taux d'occupation (*)	95.81%	96.43%	61.51%	78.36%	52.45%	44.61%	91,38%	92,19%

(*) Taux d'occupation = journées réalisées / capacité installée x nombre de jours d'ouverture

L'activité réalisée en 2023 est de 14 401 journées, soit un taux d'occupation de 92,19% pour les 3 types d'accueils autorisés dont un taux d'occupation de 96,43% pour l'internat.

- ✓ 13 374 journées pour 38 places d'accueil permanent, contre 13 290 en 2022, soit une augmentation de 84 journées (un délai de réadmission plus court à la suite de deux décès, et des retours en famille moins nombreux au regard des épisodes épidémiques en légère diminution).
- ✓ 572 journées pour 2 places d'accueil temporaire, contre 449 en 2022 soit une augmentation de 123 journées. Cette augmentation fait suite à l'accord de 180 jours d'hébergement en accueil temporaire pour deux résidents en attente d'admission.
- ✓ 13 personnes ont été accueillies en hébergement temporaire tout au long de l'année : 10 personnes ont profité de cet accueil entre 1 et 10 séjours ; 2 entre 17 et 24 séjours et 1 résident a effectué des accueils pour répit soit 4 séjours pour 15 jours (avant d'intégrer un hébergement permanent dans la structure).
- ✓ 455 journées d'accueil de jour : suite au décès d'un résident au cours du premier trimestre, nous avons accueilli 4 jeunes pour leur permettre de découvrir l'accueil de jour avec l'admission d'un nouveau résident au 30/11/2023.

Provenance des personnes en Accueil Temporaire :

- ✓ 6 personnes sont originaires du département du Doubs pour la découverte du milieu adulte et proviennent d'établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés (intra et hors AHS-FC).

- ✓ 1 personne habituellement domiciliée chez ses parents dans le territoire de Belfort (100 km) pour 8 séjours de répit et 124 jours d'accueil.
- ✓ 1 personne du département de la Haute-Saône pour la découverte du milieu adulte.
- ✓ 1 personne du département du Jura pendant la fermeture de son foyer et pour un rapprochement familial pour 5 séjours et 60 jours d'accueil.
- ✓ 2 personnes habituellement domiciliées chez leurs parents dans le Doubs pour 26 séjours de répit et 132 jours d'accueil en plus d'une alternance avec l'accueil de jour.
- ✓ 2 résidents originaires d'établissements de l'Association d'Hygiène Sociale de Franche-Comté /
 - 1 personne de l'Etablissement d'Accueil Médicalisé « Bellevue » de Pontarlier dans le cadre de leur projet de réorientation
 - 1 personne de l'EANM Foyer de Vie « Le Manoir » de Rougemont.

Provenance des personnes accueillies en journée :

- ✓ Les 4 personnes accueillies sont domiciliées chez leurs parents. Elles résident dans le Doubs, dans les communes du Grand Besançon : Chemaudin (4 km), Roche-lez-Beaupré (19 km), Serre les Sapins (1 km) et Franois.

Le suivi des absences :

- ✓ 371 journées d'absence sont recensées. Elles concernent 14 résidents (contre 421 journées pour 14 résidents en 2022)
- ✓ 355 journées d'absence sont liées à des retours en famille et concernent 11 résidents (contre 401 jours en 2022)
- ✓ 16 journées concernent des hospitalisations pour 3 résidents (contre 20 journées en 2022).

Le nombre moyen de jours d'absence est de 26 jours par résident contre 20 jours en 2022.

Les retours au domicile des personnes accueillies en hébergement permanent au 31/12 :

RETOURS AU DOMICILE EN FAMILLE AU 31/12 (EN NOMBRE)	PERSONNES CONCERNEES	
	N-1	N
Tous les WE	2	3
2 à 3 WE par mois	4	4
1 WE par mois	2	2
Vacances 1 semaine	2	2
Vacances plus de 2 semaines	1	3
Aucun retour en famille	27	24

Concernant les liens familiaux :

- ✓ 13 résidents ont des contacts très fréquents avec leur famille (retour à domicile et/ou visites au sein de l'établissement)
- ✓ 11 résidents ont quelques visites annuelles et/ou des nouvelles par courrier ou téléphone
- ✓ 14 résidents n'ont plus aucun contact avec la famille.

Hospitalisations :

Elles représentent 16 journées réparties en 3 séjours et concernent 3 résidents :

HOSPITALISATIONS (AVEC NUITEE) EN NOMBRE	N-1			N		
	JOURNEES	SEJOURS	PERSONNES CONCERNEES	JOURNEES	SEJOURS	PERSONNES CONCERNEES
En psychiatrie adulte	-	-	-	-	-	-
En MCO	20	9	9	16	3	3
TOTAL	20	9	9	16	3	3

Séjours adaptés :

SEJOURS ADAPTES (EN NOMBRE)	N-1			N		
	JOURNEES	SEJOURS	PERSONNES CONCERNEES	JOURNEES	SEJOURS	PERSONNES CONCERNEES
Financés par les résidents uniquement	0	0	0		0	0
Réalisés et financés par les résidents et la MAS	0	0	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0	0	0

Les séjours intra/inter associatifs :

SEJOURS INTRA/INTER ASSOCIATIFS (EN NOMBRE)	N-1			N		
	JOURNEES	SEJOURS	PERSONNES CONCERNEES	JOURNEES	SEJOURS	PERSONNES CONCERNEES
Stage dans un autre ESMS MAS	15	2	2	11	3	2

II.1.b. Parcours des résidents :

Au 31/12 : 38 résidents en accueil permanent, 1 résident en accueil temporaire. Les 4 personnes en accueil de jour n'étaient pas présentes.

MOUVEMENTS DES RESIDENTS AU 31/12/2021	INTERNAT		ACCUEIL TEMPORAIRE		ACCUEIL DE JOUR		TOTAL	
	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N
Personnes accompagnées au 1/01(A)	38	38	1	1	0	4	39	43
Entrées de l'année (B)	2	2	12	13	4	1	18	16
Sorties définitives de l'année(C)	2	2	4	3	0	1	6	6
Personnes accompagnées au 31/12 (A+B-C)	38	38	9	11	4	4	51	53
File active de l'année (A+B)	40	40	13	14	4	5	57	59
Durée Moyenne de Séjour des sortants (*)	9 ans et 2 mois	11 ans et 6 mois	-	-	-	-	-	-

(*) Prise en compte de l'ouverture de la MAS au 13/02/2013

Entrées et sorties de l'établissement :

- ✓ 2 personnes de l'EAM Bellevue de Pontarlier ont été admises à la MAS Georges Pernot
- ✓ 1 personne en situation d'amendement creton originaire du secteur enfant a été admise
- ✓ 3 résidents sont décédés au cours de l'année des suites de leurs pathologies
- ✓ 13 personnes ont été accueillies en accueil temporaire tout au long de l'année.

Provenance des personnes :

PROVENANCES DES PERSONNES ACCOMPAGNEES AU 31/12 (HORS ACCUEIL TEMPORAIRE) INTEGRANT L'ACCUEIL DE JOUR	SITUATION AU 31/12		DONT ENTREES DE L'ANNEE	
	N-1	N	N-1	N
Domicile / Milieu ordinaire	4	4		1
Etablissement de santé	-	-	-	-
Etablissement médicosocial	38	38	2	2
Provenance inconnue	-	-	-	-
TOTAL	42	42	2	3

Motif de sortie :

MOTIF DE SORTIE OU DESTINATION DES PERSONNES SORTIES AU COURS DE L'ANNEE (HORS ACCUEIL TEMPORAIRE)	N-1	N
Décès au sein de l'ESMS	2	1
Hospitalisation (y compris si décès au cours de l'hospitalisation)		1
Domicile/milieu ordinaire (y compris avec SAMSAH, SESSAD)	-	1
Etablissement médicosocial	-	-
TOTAL	2	3

II.1.c. Liste d'attente :

Au 31/12 (données issues de Via Trajectoire) : 40 personnes inscrites pour une demande d'hébergement permanent et/ou temporaire :

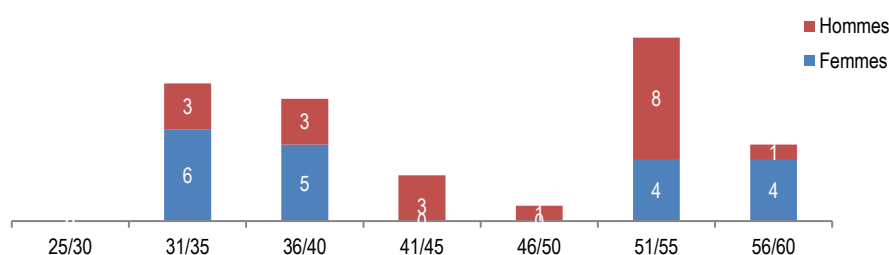
- ✓ 30 personnes sont originaires du Doubs
- ✓ 2 de la Haute-Saône
- ✓ 1 du Territoire de Belfort
- ✓ 1 du Haut Rhin

II.2. ANALYSE QUALITATIVE :

Au 31/12, 38 résidents en hébergement permanent, 1 résident en hébergement temporaire soit 20 hommes et 19 femmes. Aucune personne accompagnée n'est en dérogation ou hors autorisation.

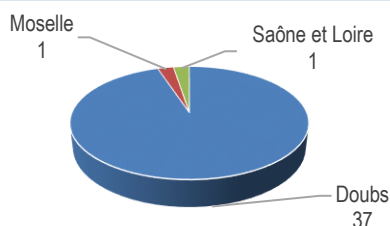
II.2.a. Profil des personnes accompagnées :

RÉPARTITION PAR ÂGE ET PAR SEXE (EN NOMBRE AU 31/12)



La moyenne d'âge de l'ensemble des personnes accueillies est de 44 ans

RÉPARTITION PAR ORIGINE GÉOGRAPHIQUE (EN NOMBRE DE PERSONNES)



RÉPARTITION EN FONCTION DES DÉFICIENCES OBSERVÉES

TYPE DE DEFICIENCES OBSERVEES AU 31/12 (EN NOMBRE)	PERSONNES EN ACCUEIL PERMANENT N (38)		PERSONNES EN ACCUEIL TEMPORAIRE N (2)		PERSONNES EN ACCUEIL DE JOUR (4) AU 30/12	
	A TITRE PRINCIPAL	A TITRE ASSOCIE	A TITRE PRINCIPAL	A TITRE ASSOCIE	A TITRE PRINCIPAL	A TITRE ASSOCIE
Déficience intellectuelle		14				
Autisme et autres TED		1				1
Troubles du comportement et de la communication	2	6	1		1	
Troubles psychiques						
Troubles du langage et des apprentissages						
Déficiences auditives						
Déficiences visuelles						
Déficiences motrices						
Déficiences métaboliques						
Personnes cérébro-lésées						
Personnes polyhandicapées	36				3	
Personnes en cours de diagnostic						
Personnes avec autres types de déficiences						
TOTAL	38	21	1	0	4	1

II.2.b. Mesures de protection :

MESURES DE PROTECTION AU 31/12 (EN NOMBRE)	PERSONNES EN ACCUEIL PERMANENT		PERSONNES EN ACCUEIL TEMPORAIRE		PERSONNES EN ACCUEIL DE JOUR AU 30/12	
	N-1	N	N-1	N	N-1	N
Mesure d'accompagnement social personnalisée (MASP)						
Mesure d'accompagnement judiciaire (MAJ)						
Mesure de Sauvegarde de justice						
Mesure Curatelle						
Mesure de Tutelle	38	38	1	1	4	4
Autre mesure de protection (*)	-	-				
TOTAL	38	38	1	1	4	4

(*) NB : il s'agit d'une personne ayant un représentant légal avec jugement sans désignation de tuteur.

III. MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Le projet d'établissement couvrant la période 2020-2025 a été finalisé en 2020 avec l'accompagnement du REQUAMS. Les objectifs identifiés dans le projet d'établissement sont intégrés au Plan d'Amélioration Continue de la Qualité.

III.1. PRESENTATION ET BILAN DES ACTIVITES MISES EN ŒUVRE :

III.1.a. Réponses aux besoins en matière de santé somatique et psychique :

SOINS MEDICAUX A VISEE PREVENTIVE, CURATIVE ET PALLIATIVE

Au regard des polypathologies des résidents, l'équipe soignante assure une surveillance et des soins médicaux constants avec le recours à tiers.

Nombres de consultations en externe / nombres de résidents :

✓ Imagerie : 10 / 9	✓ Gastro-entérologie : 0 / 0
✓ Odontologie : 10 / 9	✓ Endoscopie digestive : 2 / 1
✓ Psychiatrie au CMP : 0 / 0	✓ Urologie : 8 / 3
✓ Neurologie : 6 / 5	✓ Dermatologie : 1 / 1
✓ Médecine Physique et Réadaptation : 17 / 6	✓ Orthopédie : 6 / 4
✓ SAMU / Urgences : 11 / 6	✓ Ophtalmologie : 1 / 1
✓ SOS Médecin : 2 / 2	✓ Anesthésie : 2 / 2
✓ Pneumologie : 0 / 0	✓ Changement pompe à Baclofène : 1 / 1
✓ Gynécologie : 0 / 0	✓ Service douleur HNFC : 0 / 0
✓ EMILAH : 2 / 1	✓ Unité de soins palliatifs : 1 / 1.

SOINS DES INFIRMIERS, DES AIDES-SOIGNANTS A VISEE PREVENTIVE, CURATIVE ET PALLIATIVE

- ✓ 10 résidents sont porteurs d'une gastrostomie permettant une alimentation entérale
- ✓ 1 résident est porteur d'une iléostomie ayant besoin de soins pour le changement de sa poche tous les 3 jours
- ✓ 29 résidents permanents, 1 accueil temporaire et 1 accueil de jour sont épileptiques,
- ✓ 1 résident nécessite un pansement régulier
- ✓ 2 résidents ont bénéficié d'une perfusion intraveineuse annuelle pour lutter contre l'ostéoporose
- ✓ 1 résident bénéficie d'une injection mensuelle intramusculaire de Vitamine B12, en rapport direct avec sa pathologie digestive et les carences qu'elle entraîne

- ✓ 1 résident a bénéficié d'une perfusion s/cutanée de morphinique pour des soins à visée palliative et accompagnement en fin de vie.

Les 38 résidents bénéficient de protocoles de soins individualisés :

PROTOCOLES « PREVENTION DE CRISE »			
38 protocoles douleur	38 protocoles fièvre	37 protocoles constipation	2 protocoles insomnie
16 protocoles crise d'épilepsie	38 protocoles crise d'agitation	3 protocoles anxiété	30 protocoles crise hémorroïdaire
1 protocole morphinique	4 protocoles désaturation	10 protocoles eczéma	38 protocoles stabilisation du PH urinaire
12 protocoles dysménorrhée	40 protocoles déshydratation	10 protocoles diarrhée	
10 protocoles nausée/vomissements	5 protocoles prémédication avant examen	4 protocoles poussée de dermatite séborrhéique	

PRESTATIONS DES PSYCHOLOGUES, Y COMPRIS A DESTINATION DES FRATRIES ET DES AIDANTS

- ✓ 15 résidents suivis en consultation individuelle
- ✓ 4 accompagnements de familles dans une forme de soutien à la parentalité
- ✓ Participation à 14 projets personnalisés
- ✓ Echanges avec les professionnel(le)s sur les observations des comportements et difficultés rencontrées
- ✓ Animation de 8 cafés-parents, 8 familles y ont participé en 2023.

PRESTATIONS DES AUXILIAIRES MEDICAUX

La kinésithérapie :

32 résidents en bénéficient. Les techniques utilisées sont la mobilisation, les massages et la verticalisation. Cette dernière apporte également des bénéfices sur les fonctions cardiovasculaires, osseuses, viscérales, motrices, psychologiques et sociales.

La kinésithérapie respiratoire préventive a permis de diminuer de façon significative les hospitalisations liées aux pneumopathies. Elle est réalisée à l'aide de Cough-Assist qui permet de réduire les encombrements bronchiques.

11 résidents à risque bénéficient de 2 séances de kinésithérapie respiratoire par semaine et d'autres de manière ponctuelle selon les états cliniques et les périodes propices aux infections bronchiques.

Ces séances sont réalisées par la kinésithérapeute salariée de l'établissement et les kinésithérapeutes libéraux de Franois.

L'ergothérapie :

En 2023, l'ergothérapie a pu servir de multiples projets, réflexions et accompagnements individuels :

- ✓ 9 Résidents ont bénéficié de séances individuelles ponctuelles
- ✓ 8 Résidents ont bénéficié d'un accompagnement hebdomadaire au repas
- ✓ 27 Résidents ont participé à l'atelier « Top Chef » pour concevoir, préparer et déguster des repas faits maison

L'ergothérapie a également permis cette année :

- ✓ L'entretien et l'acquisition d'aides techniques individuelles pour 24 résidents
- ✓ L'adaptation personnalisée de l'environnement et d'outils du quotidien pour 18 Résidents, cela grâce notamment au partenariat précieux avec le Fablab des Fabriques de Besançon
- ✓ L'entretien du matériel collectif de l'ESMS comme les matelas à air, lève-personnes et sangles, lit-douche, véhicules TPMR, etc.
- ✓ Une participation à la recherche de financement pour des projets spécifiques
- ✓ Une implication dans la réflexion pluridisciplinaire autour de projets institutionnels et de réunions d'accompagnement individuel
- ✓ Une démarche constante de renouveler connaissances avec la participation à 7 formations dont une approche à la démarche éthique dans le soin

Enfin, l'ergothérapeute a pu participer pleinement à la dynamique d'amélioration de la communication alternative et améliorée au sein de l'ESMS :

- ✓ Animation d'un groupe de travail pluridisciplinaire
- ✓ Conception d'un planning des activités collectives
- ✓ Réflexion et essai signalétiques spatiale de l'établissement
- ✓ Trombinoscope du personnel
- ✓ Sensibilisation langue des signes
- ✓ Acquisition de synthèses vocales
- ✓ Essai de tablettes tactiles numériques
- ✓ Réflexion et début de conception de passeports individualisés
- ✓ Lancement de 6 Projets Individuels de Communication (PIC)

Le partenariat engagé en 2022 avec le Fablab de Besançon, lieu où les résidents peuvent se rendre pour donner vie à leurs idées comme la création de matériel adapté a pu être conforté en 2023

La psychomotricité :

L'équipe de rééducation portent de nombreuses activités thérapeutiques qui ont concerné l'ensemble des résidents :

Activité	Actes en participation	Résidents accompagnés
Balnéothérapie	90	28
Atelier au sol	25	18
Danse	162	24
Socio-esthétique	148	18
Equithérapie	110	34
Zoothérapie	56	32
Patinoire	67	33
Stimulation sensorielle	21	14

En complément des différents bilan sensoriels, cognitivo-moteur et langagier portés par la psychomotricienne, de nombreux projets de développement autour de la question de la sensorialité (réalisation de malles d'activités à thème, chariot sensoriel mobile, aménagement des espaces sensoriels...) ont pu aboutir en 2023.

Par ailleurs, la psychomotricienne a initié plusieurs demandes de financement dont une qui a permis l'acquisition d'un nouveau vélo adapté au transport de fauteuils roulants dans le cadre de l'offre de mécénat de la fondation CHOPARD.

Activités physiques adaptées :

La présence de l'éducatrice sportive en Activités Physiques Adaptées a permis de continuer à développer des séances individuelles d'activités physiques telles que la réflexologie, les sorties en tricycle, la boccia, la sarbacane mais également maintenir les activités physiques et rééducatives comme la piscine, l'équithérapie, la patinoire, la danse, la verticalisation en lien avec les autres rééducateurs.

Orthophonie :

Depuis 2022, la MAS est conventionnée avec le cabinet d'orthophonie de Franois. A ce titre, les bilans de déglutition et d'orthophonie sont assurés au sein de la structure (2 en 2023).

Equipe Mobile Intersectorielle Liaison Adulte Handicapé :

Deux infirmières d'EMILAH proposent des accompagnements auprès des résidents afin d'améliorer l'accès aux soins en assurant un lien entre les professionnels, le médecin généraliste et le psychiatre du CHS. L'analyse de plusieurs situations complexes sont suivies et analysées en équipe.

Equipe Mobile de Soins Palliatifs :

Un médecin et une infirmière du CHRU sont intervenues tout au long de l'année pour un soutien aux professionnels et médecin (orientation médicale) lors des deux décès. 1 module de formation sur la gestion des émotions a été assuré par cette équipe auprès de l'équipe IDE.

Equipe Mobile Autisme :

Un résident a pu profiter de l'expertise de l'EMA par plusieurs évaluations et accompagnements de l'équipe pluridisciplinaire. 4 rencontres sont réalisées en 2023.

Equipe Mobile Hygiène de Territoire :

Une convention avec l'EMHT d'Avanne Avenney coordonnée par le CPIAS permet les interventions mensuelles de Mme Hamelin, Infirmière en Hygiène de Territoire, pour améliorer les pratiques sanitaires par le développement de protocoles et soutien technique dans le cadre des épisodes épidémiques.

Perspectives 2024 :

- Développement des suivis et des actions de formations pour assurer des accompagnements sensoriels, en santé mentale et en soins palliatifs.
- Développement de la CAA au sein de l'établissement
- Mettre en place une nouvelle session de formation proposée par les soins palliatifs à destination des professionnels récemment embauchés.

III.1.b. Réponses aux besoins en matière de participation sociale :

ACCOMPAGNEMENT A L'EXPRESSION DU PROJET PERSONNALISE (PP)

Chaque année, résidents, familles et/ou tuteurs sont invités pour la co-construction des projets personnalisés (PP).

38 réactualisations de projets ont été programmées dans l'année sur les 42 attendues.

Nous utilisons un nouveau tableau synthétique harmonisé à l'échelle associative reprenant les objectifs définis et les prestations de chacun sous une ligne directrice Serafin-ph.

Perspectives 2024 :

- Réadapter les fiches de recueil par corps de métier
- Actualiser la procédure PP à destination des nouveaux salariés.

ACCOMPAGNEMENT A L'EXERCICE DES DROITS ET LIBERTES

La psychomotricienne, l'éducatrice spécialisée et une accompagnante éducative et social ont organisé les élections des représentants des personnes accueillies avec des modalités de vote adaptées aux capacités de communication des résidents (affichage photo grand format, temps individuel...).

En lien avec les professionnels, les résidents élus au CVS sont accompagnés dans l'expression de leur citoyenneté sur trois temps :

- ✓ Avant le CVS pour recueillir les attentes des résidents et préparer avec eux un ou plusieurs diaporamas photos/vidéos et/ou présentations power point
- ✓ Le jour du CVS, en proposant aux représentants des outils adaptés pour qu'ils diffusent eux-mêmes les supports préparés
- ✓ Après le CVS, pour aider les résidents à faire un « compte rendu ».

Par ailleurs, nous avons continué nos échanges relatifs à la construction des directives anticipées avec l'unité de soins palliatifs et les familles.

Perspectives 2024 :

- Continuer à développer les directives anticipées par le biais de réunions collégiales animées conjointement par le médecin généraliste et le chef de service.

ACCOMPAGNEMENT DU LIEN AVEC LES PROCHES

En 2023, nous avons souhaité développer nos offres de sorties en lien avec les familles qui le souhaitent. 5 familles ont pu être présentes à 9 sorties organisées par l'établissement. Par ailleurs, 9 familles ont participé à temps de partage avec les résidents lors d'événements festifs au sein de la structure

Enfin, 8 rencontres « café des familles » ont pu être organisées par la psychologue. Ce moment convivial est fortement apprécié des familles comme en témoigne le taux de participation en constante hausse.

Perspectives 2024 :

- Développer les propositions de sorties et d'activités en interne et en externe avec les familles
- Associer les familles à la préparation de la journée des 10 ans qui n'a pas pu avoir lieu en 2023.

ACCOMPAGNEMENT POUR LA REALISATION D'ACTIVITES DE JOUR SPECIALISEES - ACCOMPAGNEMENT POUR LA PARTICIPATION AUX ACTIVITES SOCIALES ET DE LOISIRS

Nous avons fait le choix de réouvrir complément l'établissement à l'ensemble des partenaires historiques pour permettre le développement des activités internes et externe. Toutefois, nous avons privilégié les activités au sein des unités de vie pendant les périodes épidémiques : arts sensoriels, borne handimélo, cuisine, musique et chant, lecture, veillées à thème, bain détente, espace multi sensoriel, snoezelen, activités au tapis, activités manuelles...

Par ailleurs, nous avons veillé à relancer les sorties extérieures relativement limitées depuis deux ans dont la piscine, la patinoire, les concerts, le parc d'attraction, les spectacles...

Perspectives 2024 :

- Développer le planning commun des activités internes entre les unités en lien avec la CAA
- Poursuivre le développement de la signalétique au sein de l'établissement
- Rechercher des financements pour le développement des espaces extérieurs.

ACCOMPAGNEMENTS DE LA VIE AFFECTIVE ET SEXUELLE

Comme chaque année, cette partie de l'accompagnement a amené plusieurs échanges lors des projets personnalisés et des réunions médico-socio-éducatives. Elle fait régulièrement émerger des questionnements éthiques et des adaptations organisationnelles que nous pouvons proposer. Elles ont concerné 4 résidents dans l'année.

III.1.c. Réponses aux besoins en matière d'autonomie :

BESOINS EN MATIERE D'AUTONOMIE	FAIT SEUL	AIDE PARTIELLE	AIDE TOTALE
Toilette	0	0	42
Habillage	0	2	40
Alimentation	0	16	26 (dont 10 gastrostomies)
Mobilité (marche)	7	9 (fauteuils électriques ou manuels)	26
Transferts	7	3	32
Elimination	0	8	34
Repères spatiaux dans l'ESMS	0	4	38
Repères spatiaux hors ESMS	0	0	42
Repères temporels	0	11	31
Communication verbale	0	10	32
Relation avec autrui	0	20	22

ACCOMPAGNEMENTS POUR LES ACTES ESSENTIELS – COMMUNICATION ET RELATIONS AVEC AUTRUI

Les crédits non reconductibles accordés par l'ARS en début d'année, nous ont permis de réaliser l'installation de rails de transfert au plafond dans 10 chambres supplémentaires et un salon ainsi que l'achat de tablettes de communication et de différents modèles de contacteurs. Par ailleurs, nous avons continué à répertorier et adapter les habitudes de vie singulières de chacun des résidents, pour que celles-ci soient facilement connues de tous et à chaque instant par le biais de différents supports du quotidien.

Perspectives 2024 :

- Poursuivre la mise en place des nouveaux outils de communication en lien avec les capacités d'expression des résidents
- Développer une signalétique adaptée à l'échelle de l'ensemble de l'établissement
- Continuer à développer l'inscription des habitudes de vie des résidents sur des supports ludiques.

III.2. ORGANISATION SPECIFIQUE DE L'ETABLISSEMENT DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE LIEE AU COVID :

L'établissement a connu 3 épisodes Covid au cours de l'année qui ont touché 35 résidents et 24 professionnels. L'expérience acquise depuis 2020, nous permet d'adapter rapidement nos pratiques tant dans l'accompagnement des résidents que dans le respect des mesures sanitaires pour limiter les contaminations entre les résidents des différentes unités. Nous avons fait le choix de maintenir les périodes d'isolement des unités de vie et le port du masque lors des épisodes afin de limiter le brassage dans le respect des protections gouttelettes. Les interventions des partenaires extérieurs et les visites ont toujours été préservées dans le respect des gestes barrières.

OUVERTURE DE L'ETABLISSEMENT SUR SON ENVIRONNEMENT :

III.2.a. Dans le domaine de la santé : Coopérations, conventions avec les acteurs spécialisés :

En 2023, l'établissement a maintenu des partenariats avec :

- ✓ Le Dr Jacob, spécialiste en Médecine Physique et de Réadaptation
- ✓ Mme Martin Céline, orthophoniste en activité libérale
- ✓ Mme Hamelin, Infirmière en Hygiène de Territoire
- ✓ L'Unité Mobile de Soins palliatifs
- ✓ L'Unité Mobile Autisme du Doubs (EMA25)
- ✓ L'Equipe Mobile Intersectorielle Liaison Adulte Handicapé
- ✓ Le Centre Hospitalier Régional Universitaire de Besançon.

Perspectives 2024 :

- Renouvellement de la convention avec le CHRU
- Mise en place de nouvelles formations à destination des professionnels par le service des soins palliatifs
- Mise en place de formations de sensibilisation de l'ensemble des professionnels et des familles à la CAA par l'orthophoniste.

III.2.b. Dans le domaine de la participation sociale : Appui-ressources et partenariats institutionnels :

- ✓ ALEDD : 4 résidents adhérents profitent d'activités adaptées hors les murs ainsi que de séjours de vacances.
- ✓ Maison du Mieux Vivre Familles rurales - Franois : le partenariat a pu continuer tout au long de l'année avec la mise en place d'ateliers cuisine inclusifs où les résidents et les habitants de Franois et Serre les Sapins confectionnent et partagent un repas.
- ✓ Mise à disposition de la salle des fêtes de l'établissement à des artistes en résidence, et trois associations locales qui ont notamment débouché vers deux spectacles et un concert accessibles aux résidents. **Perspective 2024 :**

Poursuivre le développement de partenaires dans le milieu social et culturel.

III.3. EXPRESSION ET PARTICIPATION DES USAGERS :

Trois réunions de CVS ont pu se tenir en mars, juillet et novembre avec une moyenne de six familles présentes. Les principaux sujets abordés ont concerné :

- ✓ L'expression libre et les souhaits des résidents dans les domaines des fêtes, activités, sorties, séjours
- ✓ Les activités et la vaccination
- ✓ La situation RH et les embauches
- ✓ Le projet d'extension et les groupes participatifs
- ✓ La mise à jour du règlement de fonctionnement du CVS
- ✓ Présentation de la démarche d'évaluation externe 2024
- ✓ Le projet d'installation de rails au plafond (10 chambres).
- ✓ Dans le cadre des CVS 2024, nous intégrerons systématiquement aux ordres du jour un point relatif aux événements indésirables, plaintes et réclamations.

Perspectives 2024 :

- Le report de la journée des 10 ans de la MAS
- Le projet d'extension et l'aménagement des extérieurs
- Le développement de la communication alternative améliorée avec les familles
- la réalisation de l'évaluation externe.

III.4. MOYENS HUMAINS :

III.4.a. Organigramme :

L'organigramme autorisé est de 54.56 ETP dont 3,71 ETP de remplacement et 1 ETP en contrat de professionnalisation.

Le taux de rotation des équipes est en baisse avec :

- ✓ 3 sorties (6 %) : 3 démissions, contre 17 % en 2022
- ✓ 8 entrées (16 %) contre 22 % en 2022

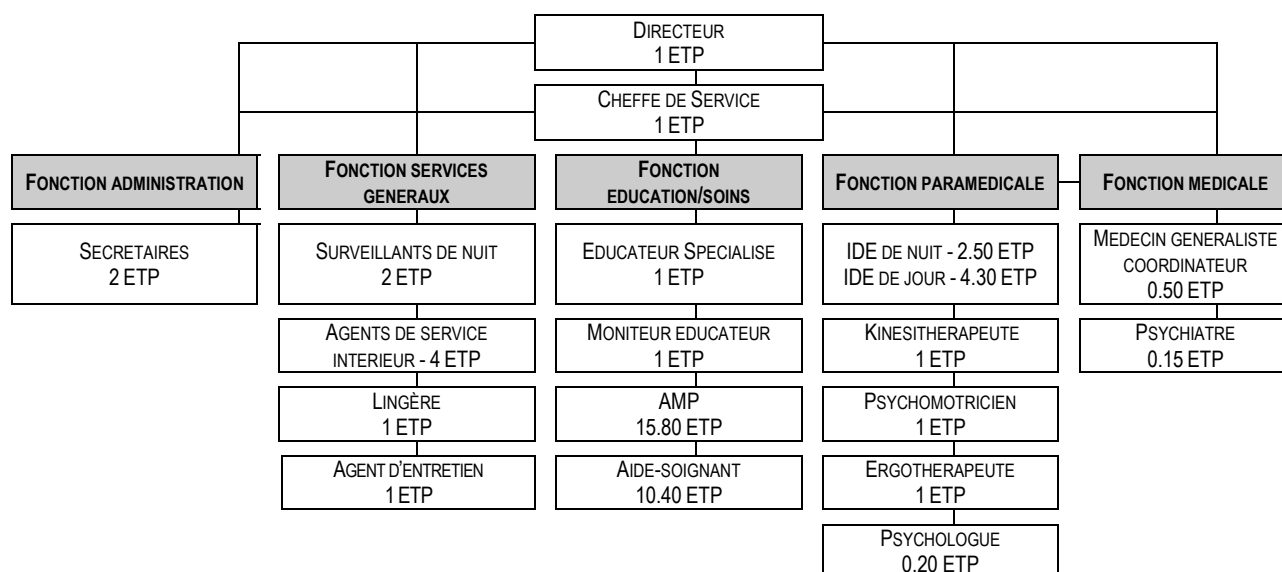
ROTATION DES EQUIPES PAR SECTEUR	SORTIES	EMBAUCHES
Direction	1	1
Educatif	0	0
Paramédical	2	7
Médical	0	0
Services généraux	0	0
Administratif	0	0
TOTAL	3	8

Poursuite du recours à de l'intérim AS/AMP (en CDI ou CDD) afin de garantir la continuité et la qualité des soins au regard du contexte sanitaire.

En complément de l'intérim, et depuis le mois d'avril, la mise en place de la plateforme HUBLO, qui met en relation l'établissement avec des salariés vacataires externes inscrits sur notre réseau, a permis le remplacement de salariés absents. 396 missions de remplacement ont été pourvues via ce réseau soit 71 % des missions créées.

ORGANIGRAMME DE LA MAS GEORGES PERNOT (54,56 ETP)

L'organigramme autorisé est de 54.56 ETP dont 3,71 ETP de remplacement et 1 ETP en contrat de professionnalisation (cf. page suivante)



III.4.b. Formation :

Compte tenu du nombre important de nouveaux professionnels, la formation est un enjeu important pour permettre de garantir la qualité de l'accompagnement des résidents. Nous veillerons tout particulièrement à son développement en 2024 au regard de la stabilisation des effectifs.

FORMATIONS	PARTICIPANTS
DE AS – Formation professionnelle continue	1
DE AS – Contrat d'apprentissage	1
DE. A.E.S – Contrat d'apprentissage	1
Mesures de prévention légionnelles	2
Sensibilisation aux troubles du spectre autistique	8
Démarche de questionnement éthique	15
Accompagnement de la personne handicapée vieillissante	10
Les écrits professionnels	10
Action Bienveillance	29
Soins palliatifs	13
Excel - perfectionnement	1
Habilitation électrique – Recyclage	1

III.4.c. Analyse de la pratique :

Douze séances d'1h30 par groupe ont été programmées sur l'année 2023 avec le cabinet Rguibi-Idrissi. 35 professionnels volontaires ont pu y participer durant l'année.

III.4.d. Accueil de stagiaires :

Comme chaque année depuis sa création, la Maison d'Accueil Spécialisée veille à diversifier ses partenariats avec les sites de formation dont : l'institut régional du travail social, les lycées professionnels de Besançon, les instituts de formations des professions de santé de Besançon et Vesoul.

Ainsi en 2023, nous avons accueilli des étudiants(es) :

✓ Soins infirmiers : 7	✓ Baccalauréat
✓ Aides-soignants : 5	gestion des
✓ Accompagnant	organisations et
éducatif et social : 4	activités : 1
✓ Baccalauréat	✓ Moniteur
services à la	éducateur : 2
personne : 4	✓ Psychologue : 1

III.5. DEMARCHE QUALITE :

Dans le cadre du Décret n° 2021-1476 du 12 novembre 2021 relatif au rythme des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux, la MAS a mis en œuvre la démarche d'auto-évaluation accompagnée par le REQUAMS tout au long de l'année 2023. Cette démarche nous a amené à réévaluer 9 procédures et en développer 8 nouvelles (soins, entretien des locaux, fugue) avec l'appui du Réqua. Par ailleurs certains outils de la loi 2002-2 ont fait l'objet à nouveau d'une révision ou d'une adaptation en FALC conformément aux recommandations des bonnes pratiques de la Haute Autorité de Santé HAS.

Dans le cadre de la mise en place du circuit de déclaration des événements indésirables, nous avons recensé 10 déclarations au cours de l'année :

- ✓ 3 déclarations concernaient l'accompagnement lié aux soins.
- ✓ 3 déclarations concernaient des moyens techniques
- ✓ 4 déclaration concernait des pratiques professionnelles.

Aucune transmission d'EIG à l'ARS en 2023.

IV. CONCLUSION

Pour la première fois depuis quatre ans, l'établissement a pu fonctionner avec un organigramme complet à la fin de l'année 2023. La politique active de gestion des ressources humaines telle que la mise en place de l'application HUBLO, l'ouverture des embauches à de nouveaux diplômés, la refonte des trames plannings avec un choix horaire à la carte nous a permis d'enrayer la forte tension RH qui s'était installée depuis 2022.

Ces changements sont autant d'éléments qui ont sans doute développé l'attractivité de l'établissement et facilité ce retour à la normal. L'essai reste à transformer et nécessitera toutefois une surveillance accrue de la part de l'équipe de direction.

L'année a également été marquée par l'appropriation du nouveau référentiel d'évaluation ainsi que la mise en œuvre d'une d'auto-évaluation appuyée par le Réqua en vue de la réalisation de l'évaluation externe en avril 2024. De fait, de nombreux axes de développement sont venus enrichir le plan d'action continue de la qualité et nécessiteront l'engagement de l'ensemble de l'équipe pour continuer à développer la qualité de l'offre de service.

Dans le cadre des autres enjeux 2024, le projet d'extension de 10 places reste une priorité pour l'établissement dès lors que le financement sera consolidé. Le lancement des marchés travaux nous permettra d'en affiner le montant et ainsi vérifier sa faisabilité.

Enfin nous veillerons au report de la journée des 10 ans de la MAS qui n'a pu se tenir à la fin de l'été 2023 compte tenu de la situation sanitaire. Gageons que l'année 2024 offrira aux résidents la possibilité de se retrouver avec l'ensemble des familles, des professionnels et des partenaires le temps d'une journée festive



40 RUE DES FRERES CHAFFANJON
25000 BESANCON
TEL : 03.81.40.12.80
vivreenville@ahs-fc.fr



DIRECTRICE :
MME CATHERINE PERRIN

DISPOSITIF VIVRE EN VILLE

I. PRESENTATION

CATEGORIE D'ETABLISSEMENT OU SERVICE		Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) Centre d'Activités Thérapeutiques à Temps Partiel (CATTP)
DATE D'AUTORISATION (CREATION OU RENOUVELLEMENT)		SAVS : Conseil Départemental du Doubs - 02/07/1998 Renouvelé le 03/01/2017 pour 15 ans
AGREMENT OU HABILITATION	DATE DERNIER AGREMENT	03/01/2017
	CAPACITE TOTALE	Autorisée : 38 Installée : 59 depuis mi-2022
	MODALITE D'ACCUEIL	Accompagnement individualisé en journée
	MODE DE FONCTIONNEMENT	Ambulatoire
	CATEGORIE DE BENEFICIAIRES	Adultes présentant un handicap psychique, stabilisés, + 20 ans résidant à Besançon ou dans le Grand Besançon

La partie SAVS du dispositif est inscrite dans le cadre d'un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens entre le Département du Doubs et l'AHS-FC 2018/2023, dont le renouvellement est en cours.

Deux instances administratives sont présentes au sein du dispositif :

- ✓ Un Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)
- ✓ Un Centre d'Activités Thérapeutiques à Temps Partiel (CATTP) dédié aux seuls bénéficiaires du dispositif.

Comme indiqué dans la convention AHS-FC/CHN/UNAFAM, actualisée en novembre 2022, un comité de pilotage réunit les principaux acteurs parties prenantes du dispositif et une rencontre annuelle CHN/AHS-FC avec l'ensemble des professionnels de Vivre en Ville est organisée. C'est ainsi, qu'en 2023, se sont réunis :

- ✓ Le 28 mars, les représentants des directions du CHN et de l'AHS-FC avec l'équipe. Au cours de cette rencontre, ont évoquées la vacance du poste infirmier, la poursuite des tensions de recrutement au CHN et la nécessité d'engager une réflexion pour y pallier. L'embauche provisoire d'un infirmier par l'AHS-FC a donc été envisagée. Les échanges entre les 2 directions ont abouti au cours du 2^{ème} trimestre avec un recrutement infirmier pour une année. Cette disposition l'objet d'un avenant à la convention.
- ✓ Le 8 septembre, un COPIL au cours duquel ont été notamment abordés :
 - L'évolution de l'activité par usager
 - Les résultats de l'autoévaluation dont les travaux se sont déroulés tout au long de l'année 2023
 - La reconduction du projet de service dont le terme était au 31/12/2023, sur une durée de 18 mois avec un nouveau plan d'action recouvrant la période du 1^{er} janvier 2024 au 30 juin 2025.

Par ailleurs, « Vivre en Ville », poursuit sa mission de représenter l'AHS-FC dans sa mission de parrain du Groupe d'Entraide Mutuelle « La Grange de Léo ». A ce titre, la directrice participe aux différentes instances et rencontres organisées par le GEM. Elle a ainsi été sollicitée à plusieurs reprises pour intervenir auprès d'adhérents/participants du GEM suite à différents événements ayant mis en difficulté l'animation et la dynamique du groupe.

II. ACTIVITÉ

II.1. ANALYSE QUANTITATIVE :

II.1.a. Nombre de journées :

NOMBRE DE JOURNEES	N-1	N
Capacité autorisée	38	38
Capacité installée	59	59
Jours d'ouverture	255	247

Le service est ouvert toute l'année, hors week-ends et jours fériés. Depuis 2022, le service ferme une semaine en fin d'année (dernière semaine de décembre) car l'activité était particulièrement réduite lors de cette période.

Le SAVS a fait l'objet d'un renouvellement de son autorisation en janvier 2017 pour 38 places. La capacité a été reprise à l'identique de l'autorisation de 2002 mais la file active mensuelle est de 56 depuis 2015 et 59 depuis mi-2022.

II.1.b. Parcours des personnes accompagnées :

MOUVEMENTS	N-1	N
Personnes accompagnées au 1 ^{er} /01 (A)	55	58
Entrées de l'année (B)	21	22
Sorties définitives de l'année (C)	18	21
Personnes accompagnées au 31/12 (A+B-C)	58	59
File active de l'année (A+B)	76	80
Durée moyenne de séjour des sortants	2.4 ans	3.4 ans

Ce tableau appelle quelques précisions.

L'augmentation de la durée moyenne d'accompagnement est peu significative. La durée moyenne reflète des situations extrêmement diversifiées :

- ✓ 1 personne était accompagnée depuis + 10 ans
- ✓ 5 entre 5 et 10 ans
- ✓ 10 l'ont été entre 1 an et 5 ans
- ✓ Et 6 personnes pendant 1 an et moins, dont deux depuis moins de 3 mois

Au cours des 5 dernières années, nous notons une baisse progressive des personnes accompagnées au-delà de 10 ans. Au 31/12, 3 personnes sont présentes depuis plus de 10 ans et 2 depuis plus de 15 ans (dont 1 depuis plus de 20 ans) soit 5 au total. Elles étaient 17 en 2018. Ce sont des personnes de plus de 50 ans, essentiellement présentant des pathologies de type psychoses qui nécessitent un accompagnement plus soutenu et avec de faibles perspectives de sortie ou bien avec une difficulté de positionner un étayage pertinent

La baisse des durées d'accompagnement se confirme donc, ce qui s'explique par une évolution des typologies des personnes orientées vers le service.

PROVENANCE DES PERSONNES ACCOMPAGNEES	SITUATION AU 31/12		DONT ENTREES DE L'ANNEE	
	N-1	N	N-1	N
Domicile/Milieu ordinaire	58	59	21	21
Etablissement de santé	0	0	-	-
Etablissement médico-social	0	0	-	-
Provenance inconnue	0	0	-	-
TOTAL	58	59	21	21

Précision : Une des deux personnes orientées par le GEM Ô Jardin de Floréal reste accompagnée par le service. Malgré l'absence de demande, le partenariat se maintient. Une personne repérée au GEM « jeune » a montré son intérêt lors d'une rencontre avec une professionnelle de Vivre en Ville. Son admission devrait se concrétiser en 2024.

MOTIF DE SORTIE OU DESTINATION DES PERSONNES SORTIES AU COURS DE L'ANNEE	N-1	N
Décès au sein de l'ESMS/en cours de l'accompagnement	0	0
Hospitalisation (y compris si décès au cours de l'hospitalisation)	0	0
Domicile/milieu ordinaire (y compris avec SAMSAH)	18	21
Etablissement médico-social	0	0
Destination inconnue	0	0
TOTAL	18	21

Les motifs de sortie et le nombre de personnes concernées/motifs varient peu :

- ✓ Mise en place d'un étayage suffisant/Attentes satisfaites : 11, dont 3 ayant trouvé du travail (2 en CDD milieu ordinaire et 1 ESAT)
- ✓ Priorité à donner aux soins psychiques : 1
- ✓ Difficultés à se mobiliser rendant impossible un réel accompagnement ou pas d'attentes vis-à-vis du service : 7
- ✓ Souhait de mettre un terme à l'accompagnement : 2

II.1.c. Liste d'attente :

PERSONNES EN ATTENTE DE PRISE EN CHARGE	ANNEE D'INSCRIPTION SUR LISTE D'ATTENTE			TOTAL AU 31/12
	N-2	N-1	N	
Contact personne / service existant		0	2	2
Contact familles ou partenaires /service existant			1	1
Pas de contact avec le service			5	5
Contact avec demande de délai		2		2
Accompagnement en cours de proposition			1	1
TOTAUX	0	2	9	11

Les 2 personnes inscrites depuis 2022 ont demandé des délais exprimant de réelles difficultés à se mobiliser pour venir du fait de problème de santé. Pour autant, elles se disent intéressées et souhaitent rester sur la liste d'attente. Un lien est maintenu avec elles.

Cette année, nous avons constaté une baisse brutale des orientations de la MDPH (22 en 2023) alors qu'en 2021 et 2022, nous notions une forte augmentation des orientations (de 33 en 2020 à 43 en 2022).

C'est un phénomène inattendu et assez troublant, faute d'explications objectivables.

La liste d'attente s'en est trouvée fort réduite, pour rappel 38 personnes au 31/12/22. Le service n'a jamais connu un volume aussi bas. D'autant que 51 personnes en sont sorties en cours d'année.

Les motifs sont multiples :

- ✓ 22 personnes ont accepté une proposition d'accompagnement
- ✓ 6 n'ont pas donné suite à une proposition
- ✓ 12 ont décliné la proposition estimant avoir un étayage suffisant
- ✓ Pour 5 personnes, l'orientation était inadaptée
- ✓ 3 ont été réorientées vers une structure plus adaptée
- ✓ Et 3 personnes avait déménagé.

On ne peut que se réjouir des délais d'attente réduits à quelques mois, voire quelques semaines. Pour autant, cela peut sembler paradoxal au regard des chiffres annoncés des personnes présentant des troubles psychiques dans notre société. Il est difficile d'en tirer des conclusions. Notre premier interlocuteur dans la recherche des causes étant la MDPH, nous l'avons alertée à travers différents modes d'échanges et s'en est suivie une rencontre avec l'équipe d'évaluation en septembre. Début 2024, le nombre d'orientation est de nouveau en hausse ce qui conduit à formuler l'hypothèse que la baisse était pour partie liée au repérage et l'effectivité des orientations et non uniquement à une baisse des besoins.

II.2. ANALYSE QUALITATIVE :

Le dispositif « Vivre en Ville » s'adresse à des personnes orientées par la MDPH :

- ✓ Souffrant d'un handicap psychique consécutif à une maladie mentale
- ✓ Agées de plus de 20 ans
- ✓ Engagées dans un processus de soin spécialisé régulier permettant la mise en place d'un accompagnement visant au développement d'une vie sociale et citoyenne
- ✓ Résidant à Besançon ou dans le Grand Besançon ou en ayant le projet.

II.2.a. Principales caractéristiques du public accueilli :

Les caractéristiques de notre public évoluent peu, à savoir des personnes isolées (97 %) - célibataires/divorcés(es), veufs(ves) - et percevant essentiellement des revenus liés au handicap (AAH, invalidité) et à l'âge (retraites). Deux personnes vivent en couple.

9 perçoivent des revenus liés à une activité, CDD d'insertion ou classique, CDI ESAT et Pôle Emploi.

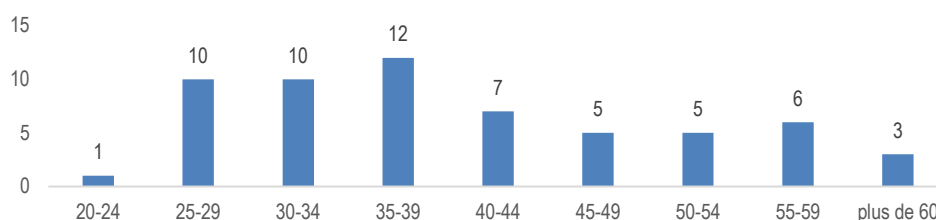
La plupart sont locataires (46) et 13 sont hébergées dans la famille. Certaines d'entre elles ont un projet d'accès au logement à long terme. Pour les autres l'hébergement en famille est à peu près bien toléré par les différentes parties, qui n'expriment pas de volonté d'interrompre cette cohabitation.

RÉPARTITION PAR ÂGE ET PAR SEXE

Le service accueille depuis deux ans une majorité d'hommes (61 %), et depuis 3 ans des personnes en réflexion sur leur identité de genre.

La moyenne d'âge ne cesse de baisser, 40 ans en 2023 (contre 46 ans en 2018). Cela est dû à la moyenne des entrants en 2023 autour de 30 ans (38 ans en 2022), et au départ de 4 personnes ayant plus de 50 ans accompagnées depuis plus de 5 ans (entre 5 et 18 ans). A ce jour, il reste 6 personnes (moyenne d'âge 56 ans) accompagnées depuis plus de 8 années, dont 2 en fin d'accompagnement (respectivement accompagnées depuis 22 et 9 ans).

RÉPARTITION PAR TRANCHES D'ÂGE



Ce graphique met en évidence :

- ✓ Une majorité de personnes de moins de 39 ans (56 % / 41 % en 2022)
- ✓ Une baisse des moins de 20 ans.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

La majorité des personnes habitent sur le territoire du Grand Besançon (54 à Besançon et 4 dans des communes environnantes). Parmi ces dernières, deux n'ont pas de véhicule et utilisent les transports publics, ce qui nécessite une certaine organisation pour être présents aux rendez-vous et activités (environ 1h30).

1 personne réside en dehors du Grand Besançon et a un véhicule.

Le nombre de personnes qui possèdent leur propre moyen de transport reste stable (40%) depuis 3 ans.

RÉPARTITION EN FONCTION DES DÉFICIENCES OBSERVÉES

TYPE DE DEFICIENCES OBSERVEES	NB PERSONNES AU 31/12	
	A TITRE PRINCIPAL	A TITRE ASSOCIE
Déficience intellectuelle		4
Autisme et autres TED		1
Troubles du comportement et de la communication		2
Troubles psychiques	59	0
Troubles du langage et des apprentissages		3
Déficiences auditives		3
Déficiences visuelles		0
Déficiences motrices		3
Déficiences métaboliques		11
Personnes cérébro-lésées		0
Personnes polyhandicapées		0
Personnes en cours de diagnostic		0
Personnes avec autres types de déficiences		0
TOTAL	59	27

Le service accompagne exclusivement des personnes en situation de handicap psychique consécutif à une pathologie psychique, d'où les 100 % en déficience principale.

Ces dernières années, la part des personnes présentant un trouble psychotique avait eu tendance à diminuer à la faveur des troubles de l'humeur et dans une moindre mesure des troubles addictifs.

Ce qui semble s'infléchir en 2023, puisque la part des personnes avec un trouble psychotique est en légère hausse, 41 % vs 36% en 2022. Cette proportion est proche des prises en charge à temps complet ou partiel en France dans le sanitaire (environ 40%)

Par un effet purement mécanique, la part des pathologies de l'humeur diminue (51 % vs 55 % en 2022).

Trois constats sont également à souligner :

- ✓ Une augmentation des pathologies addictives (de 10% à 24 %) qui se cumule avec les autres troubles
- ✓ Une hausse des diagnostics cumulé avec les troubles de la personnalité 20% (17% en 2022)
- ✓ Des déficiences à titre associé en hausse, 45 % des personnes sont concernés (28% en 2022), notamment les troubles métaboliques (11 personnes/5 en 2022) ; il paraît important de ne pas exclure l'hypothèse d'un diagnostic plus affiné grâce à une meilleure connaissance des personnes sur le plan somatique

II.2.b. Mesures de protection :

MESURES DE PROTECTION	NB PERSONNES AU 31/12	
	N-1	N
Mesure d'accompagnement social personnalisée (MASP)	1	1
Mesure d'accompagnement judiciaire (MAJ)	0	0
Mesure de Sauvegarde de justice	0	0
Mesure de Curatelle	5	6
Mesure de Tutelle aux prestations familiales	0	0
Demande en cours	1	0
TOTAL	7	7

Le nombre de personnes bénéficiant d'une mesure de protection est stable : 12 % des personnes accompagnées.

II.2.c. Evolutions significatives :

L'évolution du public constatée au cours des dernières années se confirme (rajeunissement de la population, pathologie moins lourde, accès au travail et à la formation, etc.), d'où un nombre de personnes accompagnées qui a pu se maintenir à 59, malgré les difficultés d'admission liées à la baisse des orientations.

III. MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Le projet de service actuel a été validé en décembre 2018 pour une durée de 5 ans. Lors du dernier Copil, il a été fait le choix d'un avenant de 18 mois portant sur les axes suivants :

- ✓ La mise en place du Dossier Unique Individuel,
- ✓ L'intégration de la RGPD,
- ✓ Le déménagement des locaux,
- ✓ La démarche éthique
- ✓ La réalisation des différents axes de mise en conformité suite à l'auto-évaluation.

Du fait du contexte des tensions sur les recrutements hospitaliers, le temps de présence du médecin n'a pas pu évoluer en 2023 (0.05 ETP sur 0.10 prévu). Pour ces mêmes raisons, le poste IDE vacant depuis 06/2022 est resté vacant jusqu'en juillet 2023. La décision du COPIL en faveur de l'embauche par l'AHS-FC, d'un IDE en CDD pour une année, à compter du 7 Août 2023 a permis de rétablir un accompagnement en binôme pour toutes les personnes et la mise en œuvre des ateliers santé PEP'S en décembre. Ceux-ci avaient été mis entre parenthèse depuis 2021.

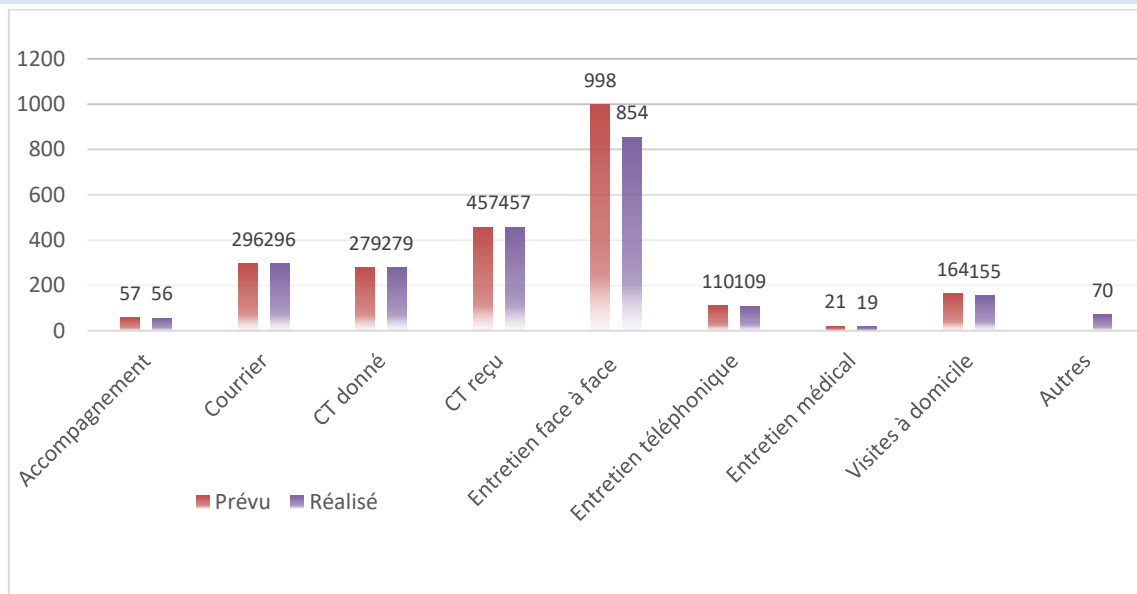
Les échanges CHN/AHS-FC ont aussi mis en lumière la nécessité de revoir la convention cadre entre les partenaires afin de clarifier et de sécuriser juridiquement le fonctionnement actuel concernant le CATTP de Vivre en Ville.

III.1. PRÉSENTATION ET BILAN DES ACTIVITÉS MISES EN ŒUVRE :

Au 31/12, 47 personnes avait élaboré et signé un projet personnalisé dans l'année, soit 80 % (91 % en 2022). La baisse de contractualisation est essentiellement due à l'admission récente de 9 personnes ou à la nécessité de prendre

le temps d'une réflexion sur leurs attentes à venir (2 personnes) et à une fin d'accompagnement programmée début 2024.

RÉPARTITION DES MODALITÉS D'INTERVENTIONS INDIVIDUELLES AUPRÈS DES PERSONNES



Près de 3 500 interventions réalisées (individuelles + collectives), en légère baisse/2022. Cela peut s'expliquer par l'absence d'un IDE pendant 7 mois.

En 2023, notre système de « cotation » a intégré les absences. En effet, nous avons l'intuition que les absences devenaient plus fréquentes. En 2022, 271 absences. Le système de comptage a été plus précis cette année avec 329 absences recensées. Les raisons sont d'une grande diversité, la peine à se mobiliser, inhérent à certaines pathologies psychiques, des soucis de santé somatiques, d'autres rendez-vous, la difficulté à trouver un sens à l'accompagnement, etc. Cet indicateur est identifié lors des projets personnalisés pour adapter les modalités d'accompagnement.

La baisse de l'utilisation du répondeur se confirme. Deux personnes ont déposé respectivement 39 et 31 % des messages. Ces messages restent l'expression d'angoisses et de stress intenses. L'un d'entre eux a appris à utiliser les mails, qui ont la même utilité.

ZOOM SUR L'ANALYSE DES INTERVENTIONS PAR PERSONNE ACCUEILLIE

Une analyse des interventions 2021-2022 par usager a été faite et présentée au COPIL afin d'éclairer sur la fréquence des interventions en fonction des besoins et profils. Elle est réalisée régulièrement depuis 2019 et alimente la réflexion sur l'évolution de l'effectif accompagné par le service. Le tableau ci-dessous présente un focus sur les entretiens individuels. Le nombre de 24 entretiens/an sur 49 semaines d'accompagnement est retenu comme repère de la mesure de l'intensité /personne.

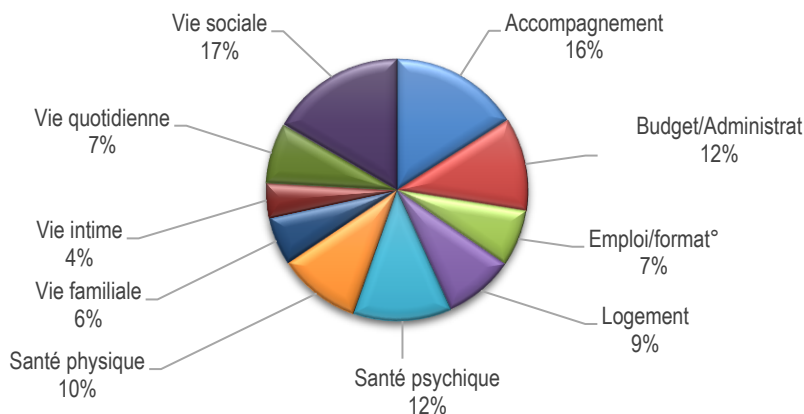
FOCUS SUR LES ENTRETIENS INDIVIDUELS	2021	2022
Nombre de personnes présentes plus de 49 semaines	45	42
Total actes individuels	1 927	1 558
Dont entretiens	886 (moyenne 20/personnes)	762 (moyenne 18/personnes)
Total actions collectives	724	808
Nb de personnes ayant eu au moins 2 entretiens /mois (soit > 24 annuels)	7 (15%)	7 (16%)
Nb de personnes ayant eu 1 à 2 entretiens /mois (12 à 23 entretiens annuels)	35 (78 %)	31 (74 %)
Nb de personnes ayant eu moins d' un entretien /mois	3 (7 %)	4 (10 %)
Taux d'absentéisme	9 %	11 %

L'activité de ces deux années est assez proche.

- Plus de 80 % des personnes ont participé au moins une fois à des activités collectives.
- Une intensité hétérogène avec une amplitude d'actes/personne, qui varie entre 19 et 140 actes en 2022.
- Une baisse des actes individuels entre 2021 et 2022 liée à :

✓ la vacance du poste infirmier,	✓ Un taux d'absentéisme en augmentation,
✓ l'évolution du profil des personnes,	✓ Une augmentation des participations aux temps collectifs

DOMAINES ABORDÉS



Ces différents domaines sont explorés tout au long de l'accompagnement selon les besoins et préoccupations des personnes. Peu d'évolution significative entre 2022 et 2023 hormis la baisse de la question logement (-2%) et l'augmentation de la santé psychique (+2%).

III.1.a. Réponses aux besoins en matière de santé somatique et psychique :

Du fait des pathologies psychiques inhérentes aux personnes orientées vers le service, la question de la santé nécessite pour tous une vigilance particulière et continue, sans quoi l'accompagnement dans les autres domaines de la vie quotidienne peut être remis en question.

Cette veille s'exerce tant sur la santé psychique que somatique. Sur le plan psychique, il est essentiel de prévenir les risques de rechute en étant attentif à la continuité des soins et quand ils sont inexistantes, incomplets ou inadaptés, accompagner vers le praticien le plus pertinent en accord avec la personne.

Sur le plan somatique, un certain nombre de personnes négligent tout ou partie des soins nécessaires (en prévention ou en curatif). Les IDE ont la tâche de les sensibiliser, de les conseiller, de les orienter voire de les accompagner physiquement si nécessaire.

Le sport adapté :

Cette activité mise en œuvre par le CDSA a été poursuivie en 2023 grâce à un soutien financier de l'Action Sociale de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie. Les personnes participent à minima financièrement à cette action (entre 30 et 50 €/trimestre)

Afin de susciter l'intérêt de nouvelles personnes, une réunion a été organisée avec le CDSA., pour faire connaissance avec l'éducatrice sportive du CDSA et rassurer les personnes potentiellement intéressées qui craignent de ne pouvoir être « à la hauteur ». C'est ainsi, qu'un groupe de 6 personnes s'est constitué en septembre avec l'arrivée de trois nouveaux participants. Une entraide existe entre les anciens et nouveaux facilitant leur intégration. Le groupe est toujours partant pour découvrir ou se perfectionner, peu importe l'activité sportive proposée.

Des propositions peuvent être un frein pour certains (mauvaise représentation), mais l'enthousiasme et la motivation du groupe peuvent permettre d'appréhender plus facilement l'activité.

Le CDSA a le souci de proposer des séances très diversifiées : escalade, handball, équitation, tennis, gymnastique etc....Chaque année, les personnes peuvent découvrir de nouvelles activités en partenariat avec les clubs sportifs locaux, par exemple en 2023 une initiation au Crossfit.

Deux personnes ont participé à la Trans jurassienne (sur les 10 derniers kms). D'autres à des séances proposées par la ligue de Hand Ball de Besançon.



Bel effort à la Trans jurassienne 2023

Malgré l'intérêt et les bénéfices que cette activité peut apporter tant sur le niveau physique que psychique, il n'est pas toujours facile pour certaines personnes d'être régulières. Au-delà du bien-être physique, ils ont pu y prendre plaisir.



Après la balade, une petite mise en beauté, centre équestre de Moray à Thise

L'objectif final reste de les encourager à continuer à l'extérieur dans le milieu « ordinaire » forts de l'assurance et la confiance acquises à travers cette activité. Mais l'inconnu reste un frein majeur et peut générer des craintes et angoisses parfois impossibles à dépasser.

L'activité marche :

Elle est proposée tous les mois par les IDE dans l'idée d'essayer une activité physique régulière facilement accessible à chacun et dans la perspective de motiver et sensibiliser aux bienfaits de la marche, pratique peu engageante tant sur le plan financier que physique.

III.1.b. Réponses aux besoins en matière d'autonomie :

Ce domaine reste celui qui impacte le plus le quotidien et le bien-être de la plupart des personnes accompagnées avec une intensité variable et singulière.

Les dimensions les plus touchées sont en lien avec les relations et interactions avec autrui (80 %), la gestion du stress, la capacité à se repérer dans le temps et la prise de décision adaptée et pour la sécurité (91 %). L'accompagnement pour les actes de la vie quotidienne (hygiène du corps essentiellement) représente 11 %.

L'accompagnement, à travers les entretiens individuels, va porter sur le repérage de son fonctionnement personnel, l'identification de ses capacités et l'identification de ses difficultés afin d'améliorer l'estime de soi.

Le jeu « Compétences » proposé régulièrement depuis trois ans représente une modalité complémentaire pour améliorer sa communication et repérer ses limitations. Sous la forme d'un jeu de cartes, c'est un outil simple à manipuler et facile à organiser.

Cette année, nous avons proposé à 7 personnes de participer, à raison de 4 séances chacune. Celles-ci ont pu faire des liens avec leur fonctionnement dans les habiletés sociales, prendre du recul et repérer des pistes d'amélioration possibles.

III.1.c. Réponses aux besoins en matière de participation sociale :

Les réponses à ces besoins sont au cœur des missions du service, à travers le développement des compétences pour avoir une vie sociale et citoyenne et favoriser l'inclusion. Toutes les personnes sont concernées par un ou plusieurs domaines. Ils sont repérés, explorés et abordés tout au long de l'accompagnement lors des entretiens en face à face ou téléphonique.

Les principales préoccupations des personnes s'articulent autour des thématiques suivantes :

- ✓ Vivre dans un logement (52%) et/ou accomplir les activités domestiques (52 %). Stable/2022
- ✓ Participer à la vie sociale (61%), en légère baisse /2022 (69 %)
- ✓ En matière de ressources et d'autosuffisance économique (82 %/80 en 2022), cela porte sur l'ouverture des droits (54 %), le besoin de soutien pour la gestion des ressources et les démarches administratives (70 %)
- ✓ En lien avec le travail et l'emploi, 33% (31 % en 2022)
- ✓ Vie familiale, parentalité, vie sexuelle et affective, 20 % (25 % en 2022).

Plusieurs modalités d'accompagnement collectives peuvent, par ailleurs, être proposées :

En matière de logement :

- ✓ Les appartements de la rue Suard : (3 appartements) situés au cœur du quartier des Chaprais. La collaboration initiée entre SOLIHA et l'AHSFC en 2007 donne la priorité à la location de ces logements à des personnes accompagnées par Vivre en Ville. Ce sont des locations stables. En effet, le seul changement depuis 2007 eu lieu en novembre 2022 et se déroule bien.
- ✓ Les ateliers habitat à l'appartement d'expérimentation :

- Suite à la consultation des personnes accompagnées en 2022 ayant pour objectif de recenser leur besoin, les 7 séances (16 participations) se sont articulées autour des thématiques retenues :
 - ✓ Chercher un logement, organiser son déménagement, les droits et devoirs du locataire
 - ✓ Oser recevoir
 - ✓ Gérer les démarches administratives
 - ✓ Préparer les repas
 - ✓ Organiser son quotidien

Des outils pratiques sont proposés et adaptés aux besoins des participants et des capacités existantes. Il a été repéré que ceux-ci sont davantage en demande de conseils sur l'organisation du quotidien et sur les astuces pour réussir à se mobiliser que sur l'acquisition de savoir-faire.

Concernant la participation à la vie sociale, différentes modalités sont proposées :

- ✓ Les activités collectives

Elles sont proposées avec des objectifs précis : avoir des occasions de socialisation en toute sécurité, accéder à des apprentissages éducatifs, mieux vivre avec son handicap, être stimulé et oser. La finalité étant de pouvoir s'inscrire dans des GEM ou d'autres structures du milieu « ordinaire ».

Ces activités se présentent sous différentes formes et ont évolué au fur et à mesure des années pour tenir compte des attentes des personnes. Les activités traditionnelles du mercredi après-midi représentent une entrée en matière et l'occasion de repérer et d'évaluer les compétences diverses des personnes. Elles ne sont en aucun cas occupationnelles, il s'agit de l'atelier vidéo, les ateliers créatifs dans le cadre d'une collaboration avec le Musée des Beaux-Arts de Besançon et la relaxation.

- Les activités du mercredi après-midi

35 personnes différentes (32 en 2022) ont participé aux 48 activités organisées avec en alternance, les sorties culturelles ou de loisirs, les activités manuelles, les jeux et des temps conviviaux (préparation et partage de repas ou goûters). La moyenne des participants est de 4.80/ séance.

Parmi les activités plébiscitées en 2023, les visites adaptées au public en situation de handicap aux musées de Besançon et d'Ornans, les ateliers écriture et origami ainsi que le repas de fin d'année.

- L'atelier jeux vidéo

L'atelier jeux vidéo mis en place fin 2021 continue de réunir autour d'une passion commune. L'objectif est de permettre à des personnes isolées intéressées par ce sujet de se rencontrer et d'échanger.

Les 4 personnes impliquées depuis le début se sont réunies à 9 reprises. La motivation se vérifie à chaque séance. L'objectif 2023 était de réaliser un escape game à proposer aux professionnels et personnes accompagnées en 2024.

A cette occasion, chacun a pu développer et/ou valoriser ses propres compétences.

- Les ateliers créatifs avec le Musée des Beaux-Arts

Les Musées de Besançon développent de plus en plus d'actions en faveur des personnes en situation de handicap, notamment des ateliers qui offrent une visite ciblée du musée et une activité créative en lien avec cette visite. Pour exemple en 2023, après une visite commentée d'œuvres du musée, la médiatrice a présenté le paysage, le portrait, la sculpture, la préhistoire et la période gallo-romaine, les participants ont pu expérimenter modelage au colombin, modelage de la terre, mosaïques, ...

7 personnes se sont inscrites avec une participation de 5 en moyenne/séance de leur choix selon l'intérêt porté aux techniques.

Il y a eu un réel engouement et le bilan a été extrêmement positif pour tous, ce qui incite à poursuivre cette collaboration en 2024.

- La relaxation

Suite à la formation réalisée en 2023, les professionnels ont proposé quelques séances de relaxation. 3 séances de découvertes ont été co-animées par deux professionnelles. Une d'entre elles a



Ateliers « Autoportraits »
au Musée des Beaux-Arts

ensuite proposé 4 séances avec pour finalité d'avoir une boîte à outils variés afin que les participants s'entraînent chez eux quand le besoin s'en fera sentir permettant ainsi de mieux gérer les épisodes d'angoisses.

✓ Les repas

19 personnes différentes y ont participé en 2023. Un cumul de facteurs (5 fins d'accompagnement, 3 reprises de travail ou de formation) a eu pour impact une baisse conséquente des participants (10) en fin d'année. Néanmoins deux nouvelles personnes ont manifesté leur intérêt à cette modalité.

III.2. OUVERTURE DE L'ÉTABLISSEMENT SUR SON ENVIRONNEMENT :

L'ouverture du service constitue une plus-value à la fois pour les professionnels et les personnes accompagnées.

Celle-ci a pour objectif une meilleure connaissance de nos partenaires œuvrant dans le champ du social, du médico-social et du sanitaire au service de deux objectifs :

- ✓ Pouvoir les mobiliser autant que faire se peut au service des accompagnements individuels, notamment pour préparer et sécuriser les fins d'accompagnement
- ✓ Être mieux identifié sur le territoire. Cela peut se traduire par des rencontres partenariales, par exemple avec les professionnels du CMP des Montmots, les Invités au Festin, la MDPH.

Le service, en dehors de la convention cadre avec le CHN et l'UNAFAM a contractualisé quelques collaborations qui perdurent au fil des années, Habitat et Humanisme, SOLIHA AIS, etc.

Il participe également à l'organisation des Semaines d'Informations en Santé Mentale et a développé un partenariat avec le Musées des Beaux-Arts de Besançon.

III.3. EXPRESSION ET PARTICIPATION DES USAGERS :

Il y a quelques années, a été fait le choix de ne pas maintenir les groupes d'expression au service. Cette modalité n'était pas satisfaisante. D'autant que l'espace dont on dispose actuellement ne permettrait pas de l'organiser. Néanmoins, il est nécessaire de ré-initier une réflexion sur cette modalité.

Dans l'attente le service a développé d'autres modes d'expression et de concertation, notamment à travers :

- ✓ La Gazette du Service « Les Chroniques de Vivre en Ville » Les Infos qui donnent du Pep'S. En 2023, 2 parutions ont été éditées et 5 personnes y ont contribuées.
- ✓ Et/ ou des enquêtes de satisfaction ou autres modes de consultation ponctuelles. En 2023, il n'y en a pas eu.
- ✓ Et/ ou la boîte à Idées disponible à l'accueil, Elle est consultée une fois par trimestre par l'équipe. Un retour d'information est fait par tout moyen adéquate.

III.4. MOYENS HUMAINS :

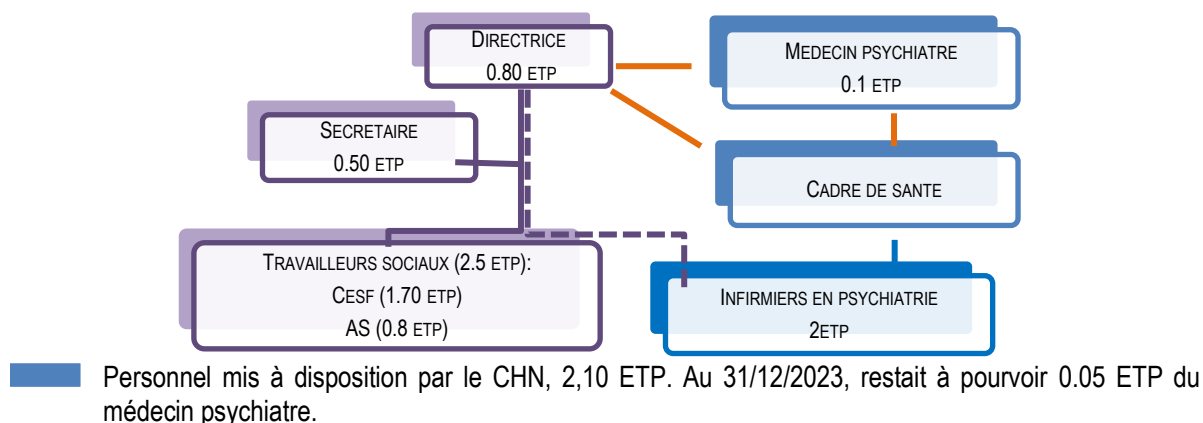
III.4.a. Organigramme :

En 2023, l'équipe a été en partie renouvelée. Deux professionnels du social (CESF et AS ont été embauchées en CDI). L'AHS-FC, dans le cadre de l'accord avec le CHN, a recruté un infirmier à temps plein en août 2023 pour une année pour pallier la vacance du 2^{ème} poste d'IDE depuis juillet 2022.



Témoignage sur l'accompagnement, extrait des Chroniques de Vivre en Ville n°7, février 2023

ORGANIGRAMME DU SAMS VIVRE EN VILLE



III.4.b. Formations/Analyse des Pratiques :

- ✓ Principales formations : Il est utile de préciser que 3 formations inscrites au plan n'ont pas pu se réaliser du fait de l'organisme de formation.

FORMATIONS	NB DE SALARIES
Formation tuteur de proximité module 1	1
Formation tuteur module 3	3
Recyclage SST	1
Prévention agissements sexistes	1
La démarche évaluative	1
TOTAL	7

- ✓ Analyse de la pratique : 6 séances au bénéfice des 5 accompagnateurs (IDE et Travailleurs sociaux). L'intervenant en analyse des pratiques a changé en septembre 2022.
- ✓ Accueil des stagiaires : 2 stagiaires en soins infirmiers de l'IFSI de Besançon.

III.5. DÉMARCHE QUALITÉ :

Vivre en Ville est engagé dans une démarche d'amélioration qualité avec le soutien du REQUAMS depuis 2017.

La démarche s'est intensifiée du fait d'une autoévaluation en prévision de l'évaluation qui se déroulera en avril 2024. :

- ✓ 12 interventions de la chargée de mission du REQUAMS, dont 6 Copil Qualité axés essentiellement sur l'autoévaluation à travers l'accompagné traceur, le traceur ciblé, la cotation des critères impératifs et le PAQ.
- ✓ Des travaux centrés sur les thématiques suivantes :
 - Poursuite et finalisation de la rédaction de la Fiche Sécurité initiée en 2023
 - Mise en place d'un outil pour organiser une gestion documentaire
 - Mise à jour du livret d'accueil, du règlement de fonctionnement et élaboration de la charte des droits et libertés en FALC
 - Rédaction d'une procédure d'accès au dossier pour l'utilisateur
 - Rédaction d'une procédure d'accueil du public et des fournisseurs
 - Elaboration d'une procédure d'achat
 - Actualisation du DUERP
 - Analyse d'une fiche incident : celle-ci concernait une chute lors d'une activité. Son étude avec l'équipe a permis de mettre en place une action corrective : renforcer la communication préalable concernant les conditions de réalisation des activités à l'extérieur et s'assurer que les consignes sont bien comprises.

IV. CONCLUSION

L'année 2023 a été marquée par le temps consacré aux travaux et réflexions portant sur la révision des documents existants et à l'élaboration de procédures manquantes en prévision de l'évaluation qui se déroulera en avril 2024. Les résultats de l'auto-évaluation sont encourageants même s'ils laissent d'ores et déjà entrevoir quelques pistes d'amélioration.

2023 a aussi été marqué par le renouvellement de près de la moitié des professionnels. Sur une petite équipe, cela aurait pu déstabiliser la dynamique mais cela s'est fait en complète tranquillité tant sur le plan des ressources humaines que des accompagnements en tant que tels. D'autant que l'arrivée de l'infirmier sur un poste vacant depuis plus d'un an a permis de nouveau de proposer un regard soignant pour les personnes qui n'en bénéficiaient pas et d'organiser les ateliers santé mis entre parenthèse depuis 2020.

Pour consolider et pérenniser l'originalité du dispositif Vivre en ville reposant sur le partenariat AHS-FC/CHN, un travail de révision de la convention de partenariat a été engagé avec pour objectif d'aboutir en 2024. Il s'agit de garantir avec nos autorités de contrôle et tarification l'association en un seul lieu d'un SAVS et d'un CATTP œuvrant en parfaite synergie au service des bénéficiaires.

« Accompagner quelqu'un, c'est se placer ni devant, ni derrière, ni à la place. C'est être à ses côtés »

J. Templier



MISSION « SANTE PUBLIQUE »

MISSION SANTÉ PUBLIQUE

ADDICTIONS, SANTÉ SEXUELLE,
TUBERCULOSE

- PRÉVENTION
- INFORMATION
- DÉPISTAGE
- VACCINATION
- SOINS

Dans le Doubs et le Jura, ce sont des services ambulatoires inscrits dans un Centre de santé dont les interventions sans délai favorisent la prophylaxie des infections par le Virus de l'Immunodéficience Humaine (VIH), des hépatites, des Infections Sexuellement Transmissibles (IST) et de la tuberculose.

Dans le Nord Franche-Comté, l'Association propose un accompagnement médical, psychologique et social à toute personne en difficulté avec des consommations (alcool, tabac, cannabis, médicaments et/ou autres substances) ou en prise avec des comportements addictifs (jeux, réseaux sociaux, problèmes relationnels...).

ETABLISSEMENTS OU SERVICES	IMPLANTATION	FILE ACTIVE	
		NB DE PERS. SUIVIES	ACTIVITE INFORMATION /PREVENTION
CEGIDD DOUBS-JURA	BESANÇON	1 736	7 513
	MONTBÉLIARD	914	1 165
	LONS LE SAUNIER	224	154
	DÔLE	106	
CLAT DOUBS-JURA	BESANÇON	1 694	
POLE ADDICTOLOGIE NORD			
FRANCHE-COMTE :			
CSAPA LE RELAIS EQUINOXE	MONTBELIARD, BELFORT, HERICOURT	1 607	1 812
CAARUD ENTR'ACTES	MONTBELIARD, BELFORT, UNITE MOBILE	314	
TOTAL MISSION SANTE PUBLIQUE		6 595	10 644

SITE PRINCIPAL BESANÇON :
 15 AV. DENFERT-ROCHEREAU
 BP 36005 - 25012 BESANÇON CEDEX
 TEL : 03.81.65.44.50 - FAX : 03.81.88.32.56



cegidd.besancon@ahs-fc.fr

ANTENNE DE MONTBELIARD :
 40 FBG DE BESANÇON - 25200 MONTBELIARD
 TEL : 03.81.99.37.00 - FAX : 03.81.97.16.52

cegidd.montbeliard@ahs-fc.fr

ANTENNE DE DOLE :
 CH LOUIS PASTEUR - 73 AV. L. JOUHAUX – CS 20079
 39108 DOLE CEDEX

TEL : 03.84.79.80.77 - FAX : 03.84.79.66.72

cegidd.dole@ahs-fc.fr

ANTENNE DE LONS LE SAUNIER :
 CH JURA SUD - 55 RUE DU DR J. MICHEL - CS 50364
 39016 LONS LE SAUNIER CEDEX

TEL : 03.84.35.62.06 - FAX : 03.84.35.61.13

cegidd.lonslesauquier@ahs-fc.fr

MEDECIN REFERENT :

MME LE DOCTEUR ADELIN FOLTZER

**SERVICE EN GESTION DIRECTE
 PAR LA DIRECTION GENERALE DE L'AHS-FC**

CEGIDD DOUBS-JURA

I. PRÉSENTATION

CATEGORIE D'ETABLISSEMENT OU SERVICE		Centre Gratuit d'Information, de Dépistage, de Diagnostic des infections par les virus d'immunodéficiences humaines, des hépatites virales et des Infections Sexuellement Transmissibles.			
DATE D'AUTORISATION		Habilitation en date du 14/12/2015 renouvelée le 2/8/2018. Renouvelée par arrêté ARSBFC/DSP/DPPS/2018-41 du 11/01/2023 pour une durée de 5 ans. Intégré au Centre de Santé de l'AHS-FC en date du 11/01/2019 (engagement de conformité).			
CEGIDD		SITE PRINCIPAL BESANÇON	ANTENNE MONTBELIARD	ANTENNE DOLE	ANTENNE LONS LE SAUNIER
AGREMENT	DATE DERNIER AGREMENT	11/01/2023	11/01/2023	11/01/2023	11/01/2023
	MODE DE FONCTIONNEMENT	Consultations médicales sur site. Activités hors les murs.			
	BENEFICIAIRES	Tout public, notamment publics prioritaires définis dans le cadre du CPOM 2019/2023.			

L'ARS Bourgogne Franche-Comté a renouvelé l'habilitation délivrée le 14/12/2015 puis renouvelée le 2/08/2018 à l'Association d'Hygiène Sociale de Franche-Comté en qualité de Centre Gratuit d'Information, de Dépistage et de Diagnostic (CeGIDD) des infections par les virus de l'immunodéficience humaine, des hépatites virales et des infections sexuellement transmissibles à compter du 11 janvier 2023 pour une durée de 5 ans, soit jusqu'au 11 janvier 2028.

L'habilitation est accordée pour les sites suivants :

- ✓ Site principal : Besançon : 15 avenue Denfert-Rochereau
- ✓ Antennes :
 - Montbéliard : 40 Faubourg de Besançon
 - Dole : Centre Hospitalier Louis Pasteur (CHLP) - 73 avenue Léon Jouhaux
 - Lons le Saunier : Centre Hospitalier Jura Sud - 55 rue du Docteur Michel.

II. ACTIVITÉ

Le rapport d'activité 2023 présente l'activité globale du CeGIDD Doubs-Jura (site principal et ses 3 antennes) et les actions menées par les différents sites conformément aux orientations stratégiques du CPOM 2019/2023.

II.1. ACTIVITE GLOBALE DU CeGIDD :

Les données sont extraites du logiciel NADIS.

REPARTITION DE L'ACTIVITE (EN NOMBRE)	CeGIDD		SITE BESANCON		ANTENNE DE MONTBELIARD		ANTENNE LONS- LE- SAUNIER		ANTENNE DOLE	
	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N
½ journée d'ouverture au public	933	1015	486	478	355	437	48	55	44	45
Plages de consultations médicales (½ journée)	396	426	221	194	83	132	48	55	44	45
File active des consultations médicales (1)	2865	2980	2024	1736	532	914	212	224	97	106
Personnes ayant levé l'anonymat (4)	414	400	320	310	32	74	45	0	17	16
Personnes ayant seulement bénéficié d'une information et/ou d'un conseil personnalisé (3)	8946	8832	7454	7513	1293	1165	198	154	1	0
Consultations médicales :	6702	7564	4710	4388	1343	2403	437	531	212	242
- Dont consultations pré tests (2)	3231	3863	2196	2252	652	1162	271	331	112	118
- Dont consultations de remise de résultats individualisés	2959	3399	2092	2044	631	1099	134	159	102	97

(1) Nombre d'individus différents ayant consulté au moins une fois un médecin de la structure

(2) Comprend l'ensemble des consultations de dépistage et/ou de diagnostic

(3) Sans examen médical ni prélèvement

(4) Depuis 2021, nous comptabilisons le nombre total de levée d'anonymat (à la demande du patient ou en raison de l'obligation de lever l'anonymat en cas de prescription médicale).

Concernant l'activité globale du CeGIDD Doubs-Jura, on note par rapport à 2022, une stabilité du nombre de demi-journées d'ouverture au public, une augmentation du nombre de plages de consultations médicales (+30), une progression de la file active (+4%) des consultations médicales (+ 12.9 %), une légère baisse des personnes ayant bénéficié d'information-conseils (-1.3 %).

Site principal de Besançon :

Les données sont comparées à celles de 2021, en raison de l'intégration en 2022 des personnes vues en consultation dans le cadre de la vaccination MPOX (423 consultations, 291 personnes). Par ailleurs, il y a probablement un manque d'exhaustivité des données Nadis liée à l'absence de la secrétaire du CeGIDD de mars à septembre 2023.

- ✓ Stabilité de la file active par rapport à 2021, augmentation des consultations médicales (6 %) et du nombre de personnes ayant bénéficié d'informations/conseils personnalisés téléphoniques (0,8 %)
- ✓ 23.5 % de la file active a un suivi régulier (vs 18.6 % en 2022)
- ✓ 310 personnes ont levé l'anonymat soit 17,8 % de la file active

Antenne de Montbéliard :

- ✓ Augmentation de la file active (71 %), des consultations (79 %), ce qui s'explique en partie par la mise en œuvre du protocole de coopération, l'IDE concernée ayant réalisé 21 % des consultations
- ✓ Reprise des consultations à la Maison d'Arrêt depuis janvier 2023 : 181 consultations ont été réalisées dont 90 dépistages.
- ✓ 24.5 % de la file active a un suivi régulier
- ✓ 74 personnes ont levé l'anonymat soit 8 % de la file active.

Antenne de Lons le Saunier :

- ✓ Augmentation de la file active (6 %), des consultations médicales (21,5 %)
- ✓ Pas de levée d'anonymat.

Antenne de Dole :

- ✓ Augmentation de la file active (+ 9,2 %), des consultations médicales (+ 14 %)
- ✓ 16 personnes ont levé l'anonymat soit 15 % de la file active

II.2. PUBLIC ACCUEILLI :

REPARTITION DES PUBLICS (EN NOMBRE)	CeGIDD		SITE BESANÇON		ANTENNE MONTBELIARD		ANTENNE LONS-LE-SAUNIER		ANTENNE DOLE	
	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N
REPARTITION PAR SEXE										
Femmes	1084	1101	742	660	229	337	74	71	39	33
Hommes	1773	1858	1274	1058	303	575	138	152	58	73
Trans	8	21	8	18	0	2	0	1	0	0
TOTAL	2865	2980	2024	1736	532	914	212	224	97	106
PUBLIC PRIORITAIRE										
HSH (1)	425	484	307	322	81	128	22	19	15	15
Mineurs < 18 ans	117	131	82	73	27	49	6	7	2	2
Femmes < 25 ans	689	717	495	462	142	203	30	33	22	19
Hommes < 30 ans	772	1171	507	708	170	340	58	80	37	43

(1) Hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes.

CeGIDD Doubs-Jura :

- ✓ 2 980 personnes ont été vues au moins une fois dans l'année.
- ✓ La file active est composée plus d'hommes (62,3 %) que de femmes, en raison de l'accueil spécifique en CeGIDD des HSH (hommes ayant des rapports sexuels avec d'autres hommes), qui représentent 26,2 % de la file active, et des usagers de la PrEP qui sont majoritairement des hommes
- ✓ Le public jeune (femmes<25 ans et hommes<30 ans) représente 63,3 % des personnes (51 % en 2022).
- ✓ Les mineurs représentent 4,3 % de la file active (4,1 % en 2022)
- ✓ Le CeGIDD Doubs-Jura a accueilli 121 migrants soit 4 % de la file active dont 3 consultations nécessitant le recours à un interprétariat téléphonique.

Site principal de Besançon :

- ✓ La file active compte 61 % d'hommes. 18 personnes Trans sont suivies dont 5 dans le cadre de la PrEP
- ✓ Moyenne d'âge chez les femmes : 24 ans et chez les hommes : 28 ans
- ✓ Le public jeune représente 67,4 % de la file active
- ✓ Stabilité de la proportion de mineurs venant consulter (4,2 % de la file active)
- ✓ Les HSH représentent 18,5 % de la file active et 30,4 % des hommes accueillis
- ✓ 15,4 % de la population accueillie a déjà consommé des drogues par voie intraveineuse ou nasale
- ✓ 17 TDS (Travailleurs/euses Du Sexe) dont 2 Trans. On peut noter que peu de TDS réalisent des dépistages du VIH et des IST ni n'ont recours à la PrEP par méconnaissance des structures de dépistage et par peur de la stigmatisation ; Une formation sur l'accueil des publics minoritaires a été organisée par l'ARS pour les CeGIDD de BFC en 2023.
- ✓ 47 personnes migrantes, soit 2,7 % de la file active, originaires pour la plupart d'Afrique sub-saharienne et d'Amérique du Sud. La réorganisation des consultations au sein du centre de santé CLAT-CeGIDD et la création d'un groupe de travail « parcours santé migrants » par l'ARS devraient optimiser le dépistage systématique des migrants. On observe une prise en charge accrue fin 2023 de personnes cumulant les facteurs de vulnérabilité et dont le suivi est complexe, à savoir les TDS Trans sans couverture sociale. Des actions hors les murs ont été réalisées au sein des CADA et auprès de Mineurs isolés.

Le CeGIDD s'est rapproché du centre de vaccination communal de Besançon pour fluidifier le parcours des personnes sans droit entre nos 2 structures..

Antenne de Montbéliard :

- ✓ La file active compte 63 % d'hommes
- ✓ Moyenne d'âge chez les femmes : 26 ans (13-71 ans) et chez les hommes : 30 ans (15-74 ans)
- ✓ Le public jeune représente 59 % de la file active
- ✓ Le nombre de mineurs est en augmentation il représente 5,3 % des personnes accueillies
- ✓ Les HSH représentent 14 % de la file active et 22,3 % des hommes

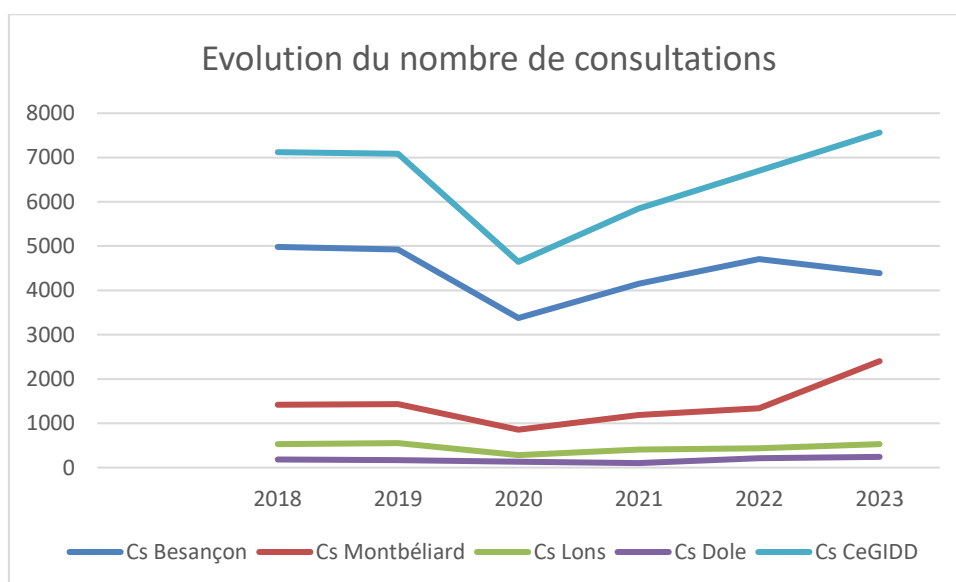
- ✓ Augmentation du nombre d'usagers consommateurs de drogue : 15 % de la file active
- ✓ 15 % de la file active sont des personnes migrantes, venant d'Afrique du Nord, d'Afrique centrale et d'Amérique du Sud, (8% en 2022).

Antenne de Lons le Saunier :

- ✓ La file active compte 67,8 % d'hommes
- ✓ Moyenne d'âge chez les femmes : 27,5 ans et chez les hommes : 32, 5 ans
- ✓ Le public jeune représente 50, 4 % de la file active et les mineurs 3 %
- ✓ Les HSH représentent 8,4 % du public accueilli
- ✓ 10, 7 % de la population accueillie a déjà consommé des drogues par voie intraveineuse ou nasale.

Antenne de Dole :

- ✓ La file active compte 68,9 % d'hommes
- ✓ Moyenne d'âge chez les femmes : 29 ans et chez les hommes : 31 ans
- ✓ Le public jeune représente 58,5 % de la file active
- ✓ 2 mineurs ont été accueillis
- ✓ 14,1 % des personnes accueillies étaient des HSH
- ✓ 6,6 % de la file active sont des personnes migrantes (Palestine).



II.3. ACTIVITE DE DEPISTAGE ET DE DIAGNOSTIC DES IST :

REPARTITION DE L'ACTIVITE ENTRE LES SITES (EN NOMBRE)	CEGIDD		SITE BESANÇON		ANTENNE MONTBELIARD		ANTENNE LONS-LE- SAUNIER		ANTENNE DOLE	
	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N
Sérologies VIH	2791	3139	1959	1835	588	981	151	221	93	102
Dont positives	6	6	3	4	2	1	1	1	0	0
Sérologies VHB	1962	2215	1328	1212	450	763	94	149	90	91
Dont positives	2	4	2	4	0	0	0	0	0	0
Sérologies VHC	1722	2264	1137	1230	419	835	97	118	69	81
Dont positives	0	4	0	3	0	0	0	0	0	1
Sérologies VHA	298	227	209	92	75	117	5	7	9	11
Dont positives	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sérologie Syphilis	1346	2088	912	1186	268	680	134	202	32	20
Dont positives	10	12	5	5	4	7	1	0	0	0

En cas de séropositivité VIH ou d'hépatite B, C actives, la personne est prise en charge dans le SMIT (Service des Maladies Infectieuses et Tropicales) ou le service d'hépatologie du CHU de Besançon ou à l'HNFC (Hôpital Nord

Franche-Comté de Trévenans) ou au CH de Lons Le Saunier dans les plus brefs délais ou à la PASS en cas d'absence de couverture médicale de la personne.

- ✓ Dépistage du VIH : 3139 dépistages ont été effectués dont 6 positifs : 4 à Besançon, 1 à Montbéliard et 1 à Lons-Le-Saunier :
 - À Besançon, il s'agit de 3 hommes cis hétérosexuels et 1 personne Trans MtF TDS (28-51 ans), tous nés à l'étranger (ASS et Brésil). 1 personne connaissait sa séropositivité et était suivie au CHU (souhaitait vérifier son statut VIH), 1 personne VIH2 n'a pas souhaité de suivi et n'a pas levé l'anonymat, 1 n'est pas venu chercher ses résultats et 1 est partie à Chalon (CH contacté pour le suivi ultérieur)
 - À Montbéliard, il s'agit d'un étudiant de 23 ans (dépistage hors les murs).
 - À Lons-Le-Saunier, il s'agit d'un homme de 38 ans d'ASS diagnostiqué à la PASS dont la séropositivité a été confirmée au CeGIDD.
- ✓ Dépistage de l'hépatite B : 2215 dépistages sur les 4 sites ont été effectués, dont 4 positifs à Besançon : Il s'agit de 3 hommes et 1 femme (37-65 ans), tous nés à l'étranger (3 ASS et 1 Afghanistan) ; 1 personne connaissait son statut VHB, 2 personnes sans droit ont été adressées à la PASS et 1 vers un hépatologue de ville
- ✓ Dépistage de l'hépatite C : 2264 dépistages dont 4 positifs
 - A Besançon : il s'agit de 3 hommes (31-56 ans), 2 personnes sous PrEP dont 1 guéri spontanément et 1 adressé en hépatologie au CHU ; 1 personne UDIV dépistée par TROD VHC à l'association AIDES et adressée en hépatologie au CHU.
 - Dole : il s'agit d'un homme UDIV pris en charge par le médecin du CeGIDD.
- ✓ Dépistage de la syphilis : 12 syphilis actives ont été diagnostiquées et traitées (5 à Besançon, 7 à Montbéliard).
- ✓ Dépistage des IST (hors VIH, syphilis et hépatites) :

REPARTITION DE L'ACTIVITE ENTRE LES SITES (EN NOMBRE)	CEGIDD		SITE BESANÇON		ANTENNE MONTBELIARD		ANTENNE LONS-LE-SAUNIER		ANTENNE DOLE	
	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N
PCR chlamydias	5085	6493	3681	3954	1021	2055	291	388	92	96
Dont positives	268	345	191	201	62	123	14	15	1	6
PCR gonocoques	5092	6522	3684	3954	1037	2054	293	393	78	121
Dont positives	130	216	102	162	17	49	8	3	3	2
Autres IST	54	34	17	9	21	22	13	2	3	1
Condylomes	3	14	3	1	0	13	0	0	0	0

Le CeGIDD propose un dépistage des IST bactériennes, en particulier recherche de gonocoque et chlamydia par auto-prélèvements. Ce dépistage est essentiel car la plupart des infections sont asymptomatiques et elles peuvent conduire à des complications à long terme (infections génitales hautes, grossesses extra-utérines, infertilité). En cas de symptômes, des prélèvements vaginaux ou urétraux peuvent être réalisés par le médecin, à la recherche d'autres IST (trichomonas, gardnerella, mycoplasma genitalium, etc.).

En cas de positivité, un traitement médical adapté (sur place ou sur ordonnance) est proposé lors de la remise des résultats.

Des protocoles de prise en charge des IST ont été élaborés prenant en compte les dernières recommandations afin d'harmoniser les pratiques médicales sur l'ensemble des antennes

CeGIDD Doubs-Jura :

609 IST ont été diagnostiquées (455 en 2022) : 345 infections à chlamydia, 216 infections à gonocoque, 34 autres infections (mycoplasma genitalium, vaginose, candidose, herpès, etc.) et 14 infections à HPV. 5,3 % des tests sont positifs à chlamydia, 3,3 % positifs à gonocoque. 798 traitements ont été délivrés.

REPARTITION DE L'ACTIVITE ENTRE LES SITES (EN NOMBRE)	CEGIDD	SITE BESANCON	ANTENNE MONTBELIARD	ANTENNE LONS-LE-SAUNIER	ANTENNE DOLE
Gonocoques anaux positifs	71	56	13	2	0
Chlamydia anaux positifs	77	47	26	3	1
Mycoplasma genitalium anaux positifs	2	2	0	0	0
Gonocoques pharyngés positifs	97	79	15	2	1
Chlamydia pharyngés positifs	44	33	10	1	0
Mycoplasma genitalium pharyngés positifs	0	0	0	0	0
Gonocoques vaginaux positifs	20	10	9	0	1
Chlamydia vaginaux positifs	99	59	36	3	1
Mycoplasma genitalium vaginaux positifs	2	1	1	0	0
Gonocoques urinaires	31	17	13	1	0
Chlamydia urinaires	124	62	50	8	4
Mycoplasma genitalium urinaires	9	4	2	2	1

On observe une augmentation des IST, notamment des infections à gonocoques (+ 188 % à Montbéliard et + 97 % à Besançon) et notamment pharyngées (avec une moins bonne diffusion des traitements et risque d'échec). Concernant les infections à chlamydia, on observe une augmentation de 98 % à Montbéliard et de 5 % à Besançon. La recherche de Mycoplasma Genitalium est systématiquement réalisée en cas de symptôme et traitée en fonction des résultats du test de résistance (macrolides et quinolones).

II.4. ACTIVITE DE DEPISTAGE PAR TROD (TEST RAPIDE D'ORIENTATION DIAGNOSTIQUE) :

Les TROD sont très peu utilisés dans les actions hors les murs, moins de 10 par an.

II.5. CONSULTATION PREP (PROPHYLAXIE PRE-EXPOSITION) :

Les personnes exposées au VIH, de par leur multipartenaires ou leur vulnérabilité, sont éligibles à la prophylaxie pré-exposition ou PrEP.

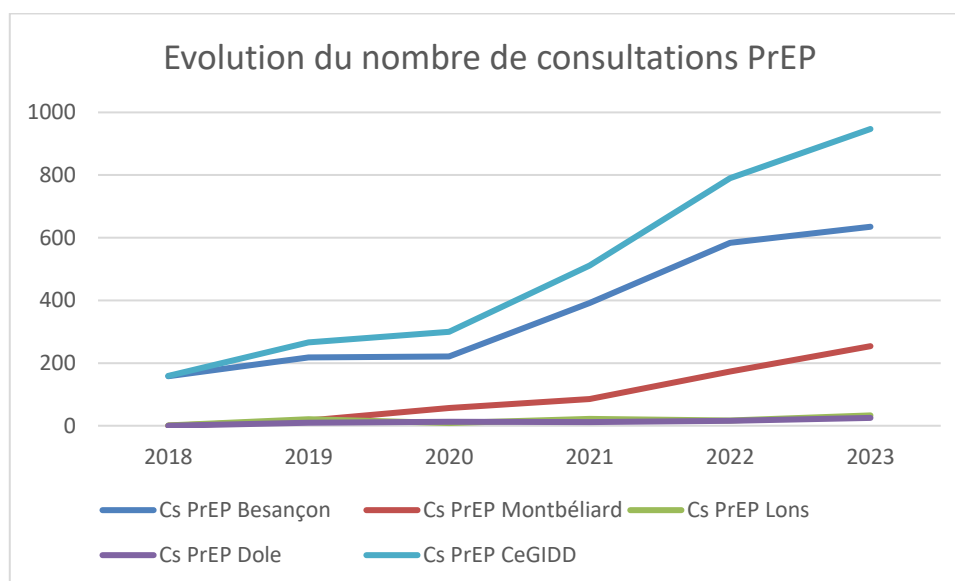
Les personnes sous PrEP sont suivies tous les 3 mois avec évaluation de l'observance, de la tolérance clinique et biologique, de l'efficacité, dépistage des autres IST. Ces consultations sont l'occasion d'une mise à jour du calendrier vaccinal, de l'identification des problématiques liées à la sexualité et notamment le chemsex.

La consultation PrEP a été réalisée comme suit :

Le CeGIDD Doubs-Jura a pris en charge 248 Prépeurs (172/2022), soit une augmentation de 44.2 % :

- ✓ Site principal de Besançon : Augmentation des consultations : 635 (584 en 2022). Actuellement 159 personnes (dont 1 femme cis, 4 femmes Trans, 2 hommes trans, 151 hommes cis) sont suivies. (41 PrEP initiées en 2023 : 2 femmes, 38 hommes, 1 femme trans). Le CeGIDD finance le traitement pour 1 personne trans, TDS et sans couverture sociale et ponctuellement pour des TDS en mobilité.
- ✓ Antenne de Montbéliard : Augmentation des consultations, 254 ont été réalisées (173/2022), 71 personnes sont suivies, 68 hommes et 3 femmes.
- ✓ Antenne de Lons-le-Saunier : 33 consultations ont été réalisées (17/2022), 21 personnes sont suivies
- ✓ Antenne de Dole : 25 consultations ont été réalisées (16/2022), 7 personnes sont suivies.

EVOLUTION DES CONSULTATIONS PREP CEGIDD DOUBS-JURA



II.6. ACCIDENT D'EXPOSITION SEXUELLE/TRAITEMENT POST-EXPOSITION OU TPE :

En cas de prise de risque sexuel avéré datant de moins de 48 heures, le médecin prescrit le TPE pour une durée totale de 28 jours. Le suivi biologique de l'AES est réalisé au sein du CeGIDD.

✓ Consultations AES :

- Sans prescription du TPE : 31 personnes à Besançon et 4 à Montbéliard.
- Avec prescription du TPE : 7 personnes à Besançon et 4 à Montbéliard.

III. MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE SERVICE

III.1. MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT :

L'organisation des consultations du CeGIDD se réalise comme suit :

SITE DE BESANÇON	
OUVERTURE DU CENTRE AU PUBLIC	HORAIRES DES CONSULTATIONS MEDICALES
lundi 9h00-12h00 et 13h00-19h15	lundi 15h00-19h15
mardi 9h00-12h00 et 12h45-17h00	
mercredi 9h00-12h00 et 12h30-17h00	mercredi 13h00-17h00
jeudi 9h00-12h00 et 13h00-17h00	jeudi 9h00-12h00 et 13h30-17h00
vendredi 9h00-12h00 et 13h00-17h00	vendredi 13h30-17h00
TOTAL : 10 DEMI JOURNEES	TOTAL : 6 DEMI JOURNEES

ANTENNE DE MONTBELIARD	
OUVERTURE DU CENTRE AU PUBLIC	HORAIRES DES CONSULTATIONS MEDICALES
lundi : 08h30-12h00 - 12h30-16h00	-
mardi : 08h30-12h00 - 12h30-16h30	mardi : 13h00-16h00
mercredi : 08h30-11h30 - 12h00-16h00	mercredi : 12h30-16h00
jeudi 08h00-12h30 - 12h30-16h00	jeudi : 9h30-12h30 - (Maison d'Arrêt 1 fois tous les 15 jours 13h30-15h30)
vendredi : 08h30-12h00 - 12h30-15h00	Vendredi : 8h30 - 12h00
TOTAL : 10 DEMI JOURNEES	TOTAL : 4 DEMI JOURNEES

ANTENNE DE LONS LE SAUNIER
La consultation médicale est assurée chaque mercredi de 13 h à 18 heures dans les locaux des consultations externes du Centre Hospitalier en présence d'une infirmière.

ANTENNE DE DOLE
La consultation médicale est assurée chaque mercredi de 14 h à 17 heures au sein des locaux des consultations externes du Centre Hospitalier en présence de l'infirmière et de la secrétaire.

III.2. BILAN DES ACTIVITES MISES EN ŒUVRE :

Faits marquants :

1- Organisation de la campagne de vaccination contre les papillomavirus auprès des collégiens du Doubs :

Les infections à papillomavirus humains (HPV) sont très fréquentes et transmissibles, essentiellement lors des contacts sexuels. Les filles comme les garçons peuvent être porteurs du virus et le transmettre.

80 % de la population a été en contact avec ces virus. Dans la plupart des cas asymptomatiques, ces infections sont à l'origine de lésions précancéreuses et/ou de cancers du col de l'utérus, de la vulve, du vagin et de l'anus.

La vaccination contre les infections à papillomavirus humains (HPV) prévient jusqu'à 90 % des infections HPV à l'origine de ces lésions précancéreuses et/ou de ces cancers.

Elle est recommandée en France depuis 2007 pour les filles et 2021 pour les garçons.

Le président de la république a annoncé le 28 février 2023 la mise en œuvre d'une campagne de vaccination généralisée et pérenne dans les collèges pour les élèves de 5e à partir de la rentrée de septembre 2023

L'ARS BFC a confié à l'AHS-FC en mai 2023 la mission de la campagne de vaccination dans les collèges du Doubs hors Montbéliard intra-muros.

Le CeGIDD intervient pour la réalisation des missions suivantes :

- ✓ Vaccinations dans tous les collèges publics et privés via des équipes mobiles (infirmiers et médecins salariés par la CPAM), Achats des vaccins et consommables, Gestion des déchets, Planification des séances, Structuration des équipes mobiles, Traçabilité des vaccinations.

Dès l'été 2023, le CeGIDD a constitué des binômes de vacinateurs (médecin et IDE) et à la rentrée scolaire, une secrétaire recrutée pour la vaccination a organisé les plannings d'intervention sur le secteur de Montbéliard et de Besançon, en lien avec les établissements scolaires, l'Education Nationale et les directions diocésaines de l'enseignement catholique. Une estimation des élèves à vacciner a été évaluée à 30 %

Les établissements scolaires ont remis à la rentrée aux élèves de 5ème un courrier d'information ainsi que les formulaires d'autorisations des deux parents.

La vaccination contre les HPV étant une vaccination recommandée, l'autorisation parentale des deux parents est indispensable et doit être recueillie au préalable et adressée au CeGIDD. Le carnet de vaccination de l'élève est également obligatoire afin de vérifier l'absence de contre-indication éventuelle et le délai à respecter entre les 2 doses (6 mois) si l'élève a déjà reçu une dose au préalable.

Un comité de pilotage régional à l'initiative de l'ARS associe l'ensemble des parties prenantes dans le secteur de la santé et celui de l'Education Nationale ainsi qu'un Comité départemental dans le Doubs

- ✓ Bilan 2023 :
 - 62 collèges (7 annulations de la part des collèges privés)
 - 6096 élèves de 5ème inscrits à la rentrée 2023
 - 30 % des effectifs = 1801 élèves
 - 1197 autorisations parentales positives reçues au centre
 - 991 vaccinés soit 18.3 % (463 filles, 516 garçons)
 - 346 refus de vaccination dont 147 schémas complets ou en cours.

2- Mise en place du protocole de coopération « Consultation de santé sexuelle par l'infirmier(ère) en centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic (CeGIDD), en lieu et place du médecin au sein du CeGIDD Doubs-Jura (Décret n°2021-1512 du 19 novembre 2021 relatif aux modalités de déclaration et de suivi des protocoles locaux de coopération au sein des dispositifs d'exercice coordonné et des établissements et services médico-sociaux) :

Mise en place pour l'antenne de Montbéliard : 513 consultations réalisées dont 249 tests de dépistage et 29 vaccins par l'IDE (100 % de satisfaction des usagers). Protocole transmis au CeGIDD de Belfort.

3- Participation à l'installation de l'instance territoriale de lutte contre les inégalités de santé du Doubs par l'ARS, et au groupe de travail « Mise en œuvre du RDV Santé Migrants » afin de mettre en œuvre l'instruction du 8 juin 2018 relative à la mise en place du parcours de santé des primo-arrivants.

- 4- **Participation du médecin coordinateur aux réunions du RRAPPS du Doubs** organisées par l'ARS.
- 5- **Réunions de préparation d'une formation régionale destinée aux CeGIDD de BFC** sur l'accueil du public LGBTQIA+ en lien avec l'ARS, le CRIPS, l'ENIPSE et les associations locales Transcomté et PDA/Parapluies rouges (4 sessions dont 2 à Besançon, 1 à Dijon, 1 à Chalon)
- 6- **Participation à la semaine de santé sexuelle** en collaboration avec le SSE de l'université (Montbéliard/Besançon)
- 7- **Participation des IDE du CeGIDD à l'assemblée plénière du contrat local de santé du grand Besançon** afin de d'identifier les leviers disponibles pour répondre aux enjeux du territoire et de nourrir une dynamique locale d'actions coordonnées
- 8- **Réflexion autour d'un rapprochement avec le centre de santé sexuelle du Doubs_suite** aux préconisations de l'IGAS 2023
- 9- **Rapprochement du centre de vaccination de la Mairie de Besançon**, concernant le parcours des personnes sans droit
- 10- **Visite du Directeur Général de l'ARS BFC du Centre de santé CLAT/CeGIDD le 24 mars 2023**, journée contre la tuberculose.

Dans le cadre du CPOM 2019-2023, l'ARS BFC a défini 4 orientations stratégiques qui font l'objet du bilan suivant

ORIENTATION STRATEGIQUE N°1 :

LUTTE CONTRE L'INFECTION PAR LE VIH, LES HEPATITES VIRALES ET LES AUTRES INFECTIONS SEXUELLEMENT TRANSMISSIBLES.

Se reporter au § II.3 « Activité de dépistage et de diagnostic des IST ».

Sous la coordination du médecin responsable, l'équipe médicale des 4 sites s'appuie sur les recommandations en matière de prévention des IST pour établir la prescription des tests en fonction des publics cibles et la mise en place d'un traitement médical adapté.

Le CeGIDD dispose de multiples outils de prévention et de dépistage et promeut la prévention combinée :

- ✓ Information et sensibilisation en santé sexuelle
- ✓ Délivrance de préservatifs, et prescription de préservatifs remboursés par la sécurité sociale
- ✓ Dépistage régulier du VIH, des hépatites virales et IST, notamment dans les populations à risque
- ✓ Prescription de la PrEP et du TPE.

ORIENTATION STRATEGIQUE N°2 :

VACCINATION ET PREVENTION DES AUTRES RISQUES LIES A LA SEXUALITE.

Vaccination :

Le CeGIDD propose et réalise les vaccinations recommandées et protégeant contre certaines infections sexuelles.

En fonction des résultats des sérologies et des indications et selon les publics et les âges, les vaccinations sont mises à jour et réalisées sur place.

- ✓ CeGIDD Doubs-Jura, nombre de personnes ayant reçu une recommandation :
 - VHB : 1109 (1083/2022)
 - VHA : 165 (165/2022)
 - HPV : 671 (651/2022)
- ✓ Antenne principale de Besançon :
 - 47 personnes ont débuté une vaccination contre le VHB, 44 contre le HPV et 36 contre le VHA
- ✓ Antenne de Montbéliard :
 - 37 personnes ont débuté une vaccination contre le VHB, 44 contre le HPV et 14 contre le VHA
- ✓ Antenne de Lons-Le-Saunier :
 - 8 personnes ont débuté une vaccination contre le VHB, 1 contre le HPV et 3 contre le VHA

Antenne de Dole :

- ✓ Pas d'activité de vaccination.

Prévention des autres risques liés à la sexualité :

- ✓ Contraception régulière et contraception d'urgence :

La contraception est systématiquement abordée lors de la consultation médicale et les différentes méthodes expliquées aux femmes, dont les mineures : la primo-prescription ou le renouvellement de pilule peuvent être réalisés par le médecin du CeGIDD. Une orientation est proposée vers le CSS si besoin.

En cas de risque de grossesse lors d'un rapport datant de moins de 72 heures, la contraception d'urgence est délivrée dans le centre :

- 1 prescription de contraception régulière et 5 d'urgence ont été délivrées à Besançon
- 18 prescriptions de contraception régulière et 4 d'urgence ont été délivrées à Montbéliard.
- ✓ Interruption volontaire de grossesse :
 - 167 consultations pour grossesse ont été réalisées avec demande de dosage BHCG (dont 58 à Besançon, 111 à Montbéliard).
- ✓ Violences sexuelles :

La question des violences sexuelles actuelles ou anciennes est systématiquement posée lors de la consultation médicale aux hommes et aux femmes.

En l'absence de temps de psychologue dans le centre, les personnes victimes sont orientées vers des structures d'accueil et de prise en charge spécialisées (CAVASEM, France Victimes, Solidarité Femmes, etc.) :

- 70 personnes à Besançon, 23 à Montbéliard et 2 à Lons le Saunier
- ✓ Chemsex :

La consommation de substances psychoactives (NPS) lors des rapports sexuels est réelle, notamment chez les HSH, avec la particularité d'une administration par voie IV (SLAM). Les complications sanitaires et psycho-sociales sont importantes et les réseaux de prise en charge peu nombreux en région.

La question est systématiquement posée lors de la consultation médicale et l'information est donnée sur la réduction des risques le cas échéant. Les personnes peuvent être orientées vers l'association AIDES (CAARUD), l'ELSA ou une psychologue spécialisée du CHU. Participation du CeGIDD au DU d'addictologie en collaboration avec AIDES et une sexologue de ville.

ORIENTATION STRATEGIQUE N°3 :

ORIENTATION VERS DES STRUCTURES ADAPTEES DE PRISE EN CHARGE PAR LE BIAIS DE CONVENTIONS DE PARTENARIAT.

Comme en 2022, le CeGIDD a poursuivi son travail d'orientation vers les partenaires locaux :

Site principal de Besançon :

- ✓ CICS/CSS, gynécologues/sages-femmes, Soléa, Association Addictions France, CHU (SMIT, hépatologues, urgences gynécologiques, PASS, psychologues), urologues, proctologue, dermatologues, Solidarité Femmes, CAVASEM, association AIDES, le Cercle.

Antenne de Montbéliard :

- ✓ Psychologues, CSAPA, dermatologues, assistantes sociales, services d'hépatologie, urgences, SMI de l'Hôpital Nord Franche-Comté, France Victimes, Solidarité Femmes.

ORIENTATION STRATEGIQUE N°4 :

MISSIONS FACULTATIVES MISES EN ŒUVRE APRES ACCORD DE L'ARS (ACTIONS HORS LES MURS, AUTRES ACTIVITES REpondant A DES BESOINS TERRITORIAUX OU POPULATIONNELS).

Site principal de Besançon :

- ✓ Les IDE ont organisé des ateliers santé sexuelle dans le cadre du Contrat Engagement Jeunes au sein de la mission locale de Besançon, à raison d'une intervention mensuelle (15 jeunes par atelier), également auprès de Mineurs isolés avec l'IDE du DMNA, de primo-arrivants allophones et auprès de jeunes en IME (Montfort) dans les locaux du CeGIDD
- ✓ Le CeGIDD a été présent sur le festival NO LOGO à Fraisans
- ✓ Des dépistages HLM au sein de l'association AIDES ont été réalisés dans le cadre de l'action « October Test »

- ✓ Les IDE ont participé, en collaboration avec le SSE à la journée Bienvenue des étudiants de Besançon et à la nuit du bien-être étudiant et dans le cadre de la journée du 1er décembre
- ✓ A l'occasion du 1er décembre, le CeGIDD a été ouvert sans RDV en journée continue et les IDE ont organisé un live sur les réseaux sociaux (Instagram) avec l'association AIDES.



Antenne de Montbéliard :

- ✓ Le CeGIDD, comme les années précédentes, a été sollicité pour des séances d'éducation à la sexualité dans les établissements scolaires (collèges et lycées). Cette demande a augmenté en terme de quantité, à priori suite au désengagement des structures intervenant habituellement (CICS)
- ✓ Un travail de partenariat et des interventions avec le CSS ont été réalisés et devraient être pérennisés en 2024.
- ✓ Suite au départ d'un intervenant social à l'AMNA, les séances de sensibilisation auprès des MNA ont été suspendues. Un contact avec une éducatrice spécialisée de l'AMNA pour une reprise des séances dès début 2024 a eu lieu.
- ✓ En partenariat avec le CSAPA, le CeGIDD a été présent sur des festivals pour sensibiliser aux risques liés à la sexualité (RDR) et dans les soirées étudiantes (Nocturne étudiante, etc...) et la journée de Bienvenue aux étudiants sur le Campus Universitaire.

Les freins :

- ✓ Complexité des interventions en établissements scolaires : nombre important de classes par niveau / nécessité de faire en demi-groupe / temps IDE CeGIDD insuffisant et obligation d'intervenir en binôme.

Bilan des interventions de dépistages auprès des étudiants de Besançon et de Montbéliard dans le cadre de la Semaine de Santé Sexuelle, en partenariat avec le SSE en 2023



III.3. OUVERTURE DU CeGIDD SUR SON ENVIRONNEMENT :

III.3.a. Partenariats :

- ✓ Site principal de Besançon et antenne de Montbéliard : Rencontres :
 - CSS de Besançon et CICS avec échanges sur nos pratiques. L'objectif étant d'améliorer le parcours de prévention et de soins des usagers et de mettre en place des actions de prévention communes. Un flyer commun est en cours de réalisation afin d'informer au mieux les usagers des différentes structures de prévention existantes en santé sexuelle
 - Participation du médecin coordinateur à l'assemblée générale de l'association « Cellule Sida »
- ✓ Conventions établies :
 - IFPS pour l'accueil des stagiaires infirmières
 - UFR Santé pour l'accueil des étudiants en maïeutique
 - UFR Santé pour l'accueil des étudiants en santé dans le cadre du service sanitaire
 - Convention tripartite CeGIDD-ARS-CPAM (Doubs et Jura) dans le cadre de la vaccination HPV dans les collèges
 - Convention avec les vaccinateurs (médecins-IDE) HPV dans les collèges.

III.3.b. Communication :

- ✓ Parution de 2 articles dans l'Est Républicain
- ✓ Participation du CeGIDD Doubs-Jura au groupe national de discussion WhatsApp des CeGIDD/CPEF
- ✓ Carte avantage jeunes.
- ✓ Partage de contenus et de nos actions de prévention sur Instagram (237 abonnés)
- ✓ Création d'une vidéo pour la journée du 1^{er} décembre, publiée sur Instagram et Youtube (4237 vues)
- ✓ Création de goodies (préservatifs, badges) pour nos actions de prévention auprès du public jeune



Instagram



Vidéo 1^{er} décembre

III.4. MOYENS HUMAINS :

Site principal de Besançon :

Antenne de Montbéliard :

- ✓ Arrivée d'un nouveau médecin, le Dr HAVÉ Jean-Bernard à compter du 04/01/2023 pour un 0.20 ETP soit 7h/hebdo avec reprise des interventions en MA à raison de 2 fois par mois.

Organigramme du CeGIDD Doubs-Jura

SITE PRINCIPAL DE BESANCON	ANTENNE DE MONTBELIARD	ANTENNE DE LONS LE SAUNIER	ANTENNE DE DOLE
MEDICAL 0.9 ETP	MEDICAL 0.314 ETP	MEDICAL 0.15 ETP	MEDICAL 0.085 ETP
IDE 3 ETP	IDE 1 ETP	IDE 0.20 ETP	IDE 0.11 ETP
SECRETARIAT 1 ETP	SECRETARIAT 1 ETP		SECRETARIAT 0.11 ETP

III.4.a. Formation du personnel :

FORMATIONS	INTITULE	PERSONNEL CONCERNE	DUREE
Site principal de Besançon	Formation sur le système prostitutionnel animée par le Mouvement du Nid	2 infirmières	2 jours
Site principal de Besançon et antennes de Montbéliard, de Dole et Lons le Saunier	Journées SFLS PrEP-IST à Tours	5 médecins + 4 infirmières + 1 secrétaire	2 jours
Site principal de Besançon	Congrès annuel SFLS à Paris	Médecin coordinateur CeGIDD Doubs-Jura	2 jours
Site principal de Besançon et les antennes	Formation ENIPSE « Comment favoriser l'accueil des publics minoritaires » animée par le CRIPS à Besançon	Les infirmières, les secrétaires, 3 médecins	2 jours
Site principal de Besançon et l'antenne de Montbéliard	Formation « la violence dans les fréquentations amoureuses des jeunes » animée par Solidarité Femme 90 et CIDFF 90	2 infirmières	1 jour
Site principal de Besançon	Formation « Transidentité en médecine générale » animée par l'association Transcende	1 médecin + 3 infirmières + 1 secrétaire	1 jour

III.4.b. Formations des futurs professionnels de santé, accueil de stagiaires :

Site principal de Besançon :

- ✓ Accueil en stage d'1 étudiant en maïeutique
- ✓ Accueil de 4 étudiants en santé dans le cadre du service sanitaire
- ✓ Encadrement d'un travail de mémoire pour le DE de sage-femme sur la connaissance des IST chez les jeunes de 18-25 ans à Besançon.

Antenne de Montbéliard :

- ✓ Accueil de 2 élèves infirmières en stage au CSAPA pour une matinée découverte et sensibilisation au rôle et aux missions de l'IDE
- ✓ Accueil de 2 internes du Dr Smouts en médecine générale pour sensibilisation au rôle d'un médecin en CeGIDD.

III.5. EVALUATION/DEMARCHE QUALITE :

Afin d'harmoniser les pratiques médicales des différents sites, des conduites à tenir sont mises à jour, concernant la prise en charge des IST, de la PrEP, des AES et des IVG et les protocoles d'urgence actualisés.

Des réunions de service ont lieu tous les 15 jours (Besançon et Montbéliard).

Des réunions d'équipe ont lieu 2 fois par an sur le site de Besançon avec les médecins consultants.

3 COPIL sont organisés par an avec toutes les antennes et la directrice générale adjointe de l'AHS-FC.

Conventions signées avec l'ARS et la CPAM dans le cadre de la vaccination HPV dans les collèges (RGPD)

Réunion des prescripteurs de PrEP en FC au CHU de Besançon : harmonisation des pratiques et actualités PrEP IST

Réunion avec le service de Bactériologie et Virologie du CHU de Besançon pour harmoniser les pratiques dans le dépistage des IST.

L'analyse de la pratique sera mise en place en 2024 avec une psychologue du travail à raison d'une séance tous les 2 mois.

IV. CONCLUSION

Les projets du CeGIDD Doubs-Jura en 2023 :

- ✓ Poursuivre les travaux liés au renouvellement du CPOM 2024/2028
- ✓ Poursuivre la réflexion sur les projets de travaux du CeGIDD et du CLAT intégrant les nouvelles missions développées (Vaccination HPV, Centre de vaccination)
- ✓ Déployer un centre de vaccination départemental dans le Doubs (hors Besançon et Montbéliard) pour les publics éloignés des systèmes de soins (migrants, précaires, facteurs de vulnérabilité) en lien avec le CLAT
- ✓ Améliorer l'offre de dépistage et de prévention :
 - Poursuivre les consultations dans le cadre du protocole de coopération à Montbéliard et demander une autorisation à l'ARS pour la mise en œuvre d'un protocole à Besançon
 - Formaliser le recrutement d'un médecin pour la consultation de l'antenne de Dole suite au départ du médecin fin février 2024
 - Poursuivre les consultations de dépistage à la Maison d'Arrêt de Montbéliard (2 consultations mensuelles)
 - Promouvoir la prévention combinée des IST auprès de publics éloignés du système de soins mais aussi auprès des professionnels de santé, en particulier la PrEP auprès des personnes Trans, des TDS, des migrants et des étudiants notamment dans le cadre de la semaine de Santé Sexuelle
 - Participer aux ateliers santé mensuels de la Mission Locale dans le cadre du CEJ,
 - Participer aux travaux du RAPPs
 - Poursuivre la formation à la Santé Sexuelle des professionnels du CeGIDD et notamment l'accueil et la prise en charge des publics migrants et les publics pratiquant le chemsex
 - Améliorer les articulations entre le CeGIDD et le CLAT dans le cadre du centre de santé et au sein du groupe de travail « Parcours Santé Migrants » de l'instance territoriale de stratégie renforcée de lutte contre les inégalités de santé du Doubs
 - Améliorer les articulations avec les structures de prise en charge des personnes pratiquant le chemsex et les victimes de violences sexuelles
 - Mettre à jour les protocoles de prise en charge suite aux nouvelles recommandations nationales attendues en 2024
 - Mettre à jour les conventions avec le CHU de Besançon, l'HNFC de Trévenans et le CH de Dole et Lons-Le-Saunier.
 - Accueillir en stage les étudiants en soins infirmiers, en maïeutique et les étudiants en santé du service sanitaire
 - Mettre en œuvre les actions retenues dans le cadre de la réponse favorable suite à l'appel à manifestation d'intérêt sur le champ de la promotion de la santé sexuelle en BFC



15 AVENUE DENFERT-ROCHEREAU
25000 BESANÇON
TEL : 03.81.65.44.58
clat25@ahs-fc.fr



MEDECIN COORDONNATEUR :
MME LE DR ARIELLE MARQUANT

SERVICE EN GESTION DIRECTE
PAR LA DIRECTION GENERALE DE L'AHF-FC

CLAT DOUBS-JURA

I. PRÉSENTATION

CATEGORIE DE SERVICE		Centre de Lutte Antituberculeuse
AGREMENT OU HABILITATION	DATE DERNIER AGREMENT	Arrêté n°2009-1002-00404 du 10/02/2009 portant sur le renouvellement de l'habilitation intégré au « Centre de santé de l'AHF-FC » le 30/09/2014 Avenant n°3 du 10/11/2020 portant sur la reprise des activités du CLAT du Jura Intégré au Centre de Santé de l'AHF-FC en date du 11/01/2019 (engagement de conformité)
	MODE DE FONCTIONNEMENT	Consultations sur site et hors les murs
	CATEGORIE DE BENEFICIAIRES	Population à risque des territoires du Doubs et du Jura (Enfants et adultes)

Le Centre de Lutte Antituberculeuse Doubs-Jura (CLAT Doubs-Jura) porte les actions en faveur de la prévention et de la promotion de la santé définies par l'Agence Régionale de Santé Bourgogne Franche-Comté.

Le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens pour la période 2019/2023 a été signé entre l'ARS et l'AHF-FC fixant les orientations stratégiques du service et les modalités de financement est en cours de renouvellement en 2024.

A compter du 1^{er} septembre 2020, la mission du CLAT du Doubs a été étendue au Jura.

II. ACTIVITE

II.1. ÉLÉMENTS DE CONTEXTE ÉPIDÉMIOLOGIQUE :

En France, la stratégie nationale de santé 2018-2022 réaffirme le principe porté par l'Organisation Mondiale de la Santé, selon lequel la santé doit être un objectif de toutes les politiques publiques menées en France. Elle vise à répondre aux grands défis que rencontrent notre système de santé, en particulier les risques d'exposition de la population aux risques infectieux.

Cette stratégie mettant particulièrement en avant les actions de prévention et de promotion de la santé dans une approche populationnelle irrigue nos actions destinées à mieux maîtriser la tuberculose.

II.2. ÉVOLUTION GLOBALE DE L'ACTIVITÉ :

Le rapport d'activité 2023 issu du Rapport d'activité et de Performance (RAP) construit à partir de ces orientations et des statistiques internes au CLAT rend compte des actions menées dans la lutte et la prévention de la tuberculose auprès des publics prioritaires.

Les données sont extraites à partir du logiciel WebTUB (anciennement Siloxane) et des tableaux de suivi Excel.

PRINCIPALES DONNEES D'ACTIVITE (EN NOMBRE)	2022	2023
Actes, programmation et consultations médicales réalisées par le médecin/IDE (hors vaccination BCG)	6400	7022
Consultations de dépistage et suivi de traitement par IDE/médecin	5521	5275
Tests tuberculiniques réalisés (dépistage et test avant vaccin BCG)	790	817
Dosage QuantiFERON	162 dont 89 par IDE25	422 dont 214 par 2 IDE
Examens radiologiques pulmonaires	1163 demandées 984 réalisées	1703 demandées 1302 réalisées
Examens médicaux complémentaires (scanner thoracique, bilan biologique/sérologie, fibroscopie, expectorations)	321 demandés	304 demandés
Vaccinations BCG (uniquement Doubs)	575	456

Répartition des données d'activité :

PRINCIPALES DONNEES D'ACTIVITE (EN NOMBRE) AVEC SA REPARTITION AU SEIN DE L'EQUIPE	N-1	N
Instruction par la secrétaire des demandes de dépistage et de BCG en CMS pour le CLAT25	1212 (879+333)	1980 (1490+490)
Saisie informatique par la secrétaire des dossiers du CLAT25 (*)	3674	5415
Consultations IDE CLAT25 sur site/téléphone pour dépistage/suivi TM + demande BCG sur site + dosage QF + Enquêtes épidémiologiques (EE)	1633	1808
Saisie informatique IDE25 des dossiers EE CLAT25 (*)	1136	1652
Suivi EE N-1 CLAT25 par IDE25 (suivi CC et saisie informatique)	200	220
Programmation par IDE39 des dépistages CLAT39	307	282
Consultations IDE CLAT39 sur site/téléphone pour dépistage + EE+ dosage QF	382	675
Saisie informatique par IDE39 des dossiers dépistage + EE CLAT39(*)	1268	1760
Suivi EE N-1 par IDE39 (suivi CC et saisie informatique)	30	102
Programmation et consultations (**) par les médecins pour dépistage, traitements ITL- tuberculose et EE CLAT 25 et 39	3494	4152
Vaccination BCG par équipe médecin+ IDE+ Secrétaire CLAT25	575	456

EE : enquête épidémiologique

(*) double saisie dans logiciel WebTUB et dans les tableaux de suivi excel mis en place en 2021

(**) incluant les consultations sur dossier

Le CLAT Doubs-Jura a reçu 1694 demandes de dépistage qui se répartissent comme suit :

- ✓ 1265 personnes pour le Doubs :
 - 946 personnes adressées par une structure prenant en charge les primo arrivants (majeurs ou mineurs), le service de santé étudiante de Besançon (SSE) ou à la demande d'un médecin
 - 319 personnes dans le cadre d'une enquête épidémiologique.
- ✓ 429 personnes pour le Jura :
 - 282 personnes adressées par une structure prenant en charge les primo arrivants (majeurs ou mineurs)
 - 147 personnes dans le cadre d'une enquête épidémiologique.

ENQUETES EPIDEMIOLOGIQUES (EE) AUTOUR D'UN CAS INDEX (CI)	2021	2022	2023
Déclaration obligatoire de tuberculose (DO)	50	37	50
DO sans EE (tuberculose non contagieuse)	15	5	10
Poursuite enquête débutées les 2 années précédentes	18	21	17

Pour le Doubs, le CLAT a reçu 37 déclarations obligatoires de tuberculose dont 4 décès:

- ✓ 27 enquêtes épidémiologiques ont été menées autour d'un cas index de tuberculose contagieuse
- ✓ 10 enquêtes à la demande d'un CLAT extérieur pour dépister les cas contacts domiciliés dans le Doubs
- ✓ 319 personnes ont été invitées à se faire dépister et 230 (72%) ont bénéficié de ce dépistage.

Pour le Jura, le CLAT a reçu 13 déclarations obligatoires de tuberculose dont 2 décès :

- ✓ 11 enquêtes épidémiologiques ont été menées autour d'un cas index de tuberculose contagieuse
- ✓ 4 enquêtes à la demande d'un CLAT extérieur pour dépister les cas contacts domiciliés dans le Jura
- ✓ 147 personnes recensées et 86 (58%) ont bénéficié de ce dépistage.

Le CLAT Doubs-Jura a diagnostiqué 213 infections tuberculeuses latentes (ITL) dont 173 (81%) avec traitement préventif et 4 tuberculoses dont 2 dans cadre d'une enquête d'entourage.

Le médecin consultant et l'IDE ont suivi 4 patients pour tuberculose maladie dans le Doubs.

PRINCIPALES DONNEES D'ACTIVITE (EN NOMBRE)	N-1	N
ITL diagnostiquées chez l'adulte (sans DO)	104	139
ITL diagnostiquées chez les enfants de moins de 18 ans (avec DO)	74	74
Tuberculose pulmonaire commune découverte chez l'adulte par le CLAT	3	4

Le CLAT a réalisé 456 BCG pour le Doubs dont 304 (67%) à la demande de la PMI.

III. MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE SERVICE

Le bilan annuel des actions par orientation stratégique est présenté en partie III.3 du présent rapport.

III.1. MISSIONS DU SERVICE :

Conformément aux objectifs du CPOM, le CLAT intervient en priorité auprès des populations à risque en termes d'information, de dépistage et de vaccination : personnes migrantes, étudiants étrangers, bébés à risque, personnes en situation de précarité, cas contacts, professionnels de santé, personnes détenues...

Ces missions ont été étendues au département du Jura à partir du 1^{er} septembre 2020, exceptée la vaccination BCG qui est assurée par le Conseil Départemental du Jura.

Ses missions sont de 5 ordres :

- 1- Prévention primaire avec réalisation de vaccination BCG en accord avec les recommandations :

Assurer l'accès du public à un lieu de vaccination gratuit.

- 2- Prévention secondaire avec dépistage et traitement préventif :

Réaliser un dépistage systématique auprès des populations à risque : migrants, situation de précarité.

Identifier dans l'entourage d'une personne atteinte de tuberculose contagieuse les cas contacts à risque d'avoir été contaminés et leur proposer un dépistage.

Proposer un traitement préventif à toute personne dépistée et présentant une ITL pour limiter le risque d'évolution vers la tuberculose maladie.

- 3- Consultations médicales de suivi de traitement :

Des personnes présentant une tuberculose maladie avec délivrance du traitement antituberculeux pour les patients avec difficulté de suivi (sans couverture sociale, en inobservance thérapeutique, problèmes sociaux...).

Des patients mis sous traitement préventif en s'assurant mensuellement de l'observance thérapeutique et de la tolérance clinique et biologique (prescription si nécessaire d'examens complémentaires médicaux).

- 4- Formation des professionnels médicaux et sociaux :

Développer la formation continue.

- 5- Développer des partenariats et participer à un réseau national de lutte contre la tuberculose :

Participation à la surveillance de la maladie sur le territoire, à la recherche épidémiologique (DO, issue de traitement, études...).

III.2. MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT :

- ✓ Le CLAT est ouvert 10 demi-journées par semaine à Besançon pour les consultations et séances de vaccination exclusivement sur rendez-vous du fait des contraintes sanitaires actuelles. Les périodes de fermeture n'excèdent pas une semaine en 4 ou 5 fois réparties dans l'année. Les locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite et aux parents avec des enfants en poussette.
- ✓ Les consultations sont programmées et assurées au sein des structures (CADA, CCAS, DMNA, MECS...) pour le Jura et à Montbéliard (CMS).
- ✓ Le secrétariat du CLAT assure un accueil téléphonique et par messagerie à l'ensemble des partenaires et du public du Doubs et du Jura.
- ✓ Les séances de vaccinations sont assurées à Besançon (3 fois/mois) et au sein des CMS dans les secteurs de Montbéliard/Audincourt (1 fois/mois). Les vaccinations dans le Jura sont assurées par la PMI du Jura.
- ✓ Le CLAT fait appel à un service d'interprétariat téléphonique parisien mis à disposition gratuitement par la DGS pour tous les CLAT nationaux pour les consultations des patients allophones.

III.3. BILAN DES ACTIONS RÉALISÉES :

ORIENTATION STRATEGIQUE N°1 – ASSURER UN DIAGNOSTIC PRECOCE ET UN TRAITEMENT ADAPTE POUR TOUS LES CAS DE TUBERCULOSE MALADIE ET D'INFECTION TUBERCULEUSE LATENTE (ITL) :

- ✓ Consultation médicale et infirmière
- ✓ Délivrance des traitements antituberculeux en particulier chez les patients précaires, non suivis par le régime commun avec transmission des issues de traitement à l'ARS.

Le diagnostic précoce de la tuberculose (maladie et ITL) requiert un certain nombre d'examens complémentaires à l'examen clinique. Le consensus national prévoit la réalisation systématique d'un examen radiologique (radiographie pulmonaire dans un premier temps) suivi d'un test tuberculinique et/ou dosage sanguin QuantiFERON.

1-1. Présentation des différentes interventions de l'équipe du CLAT :

La programmation des consultations est assurée par la secrétaire pour le Doubs et l'IDE pour le Jura en lien avec la structure demandeuse le cas échéant et le médecin coordonnateur qui détermine quel sera le dépistage.

Dans le Doubs, la première consultation est réalisée par l'infirmière avec test tuberculinique/QuantiFERON à la demande du médecin. Les autres consultations sont réalisées par un des deux médecins du CLAT.

Dans le Jura depuis le 1^{er} avril 2021, les consultations de dépistage sont assurées par le médecin coordonnateur et l'IDE qui se déplacent dans les structures. Les autres consultations sont assurées par le médecin coordonnateur.

En cas de suspicion de tuberculose maladie, le médecin du CLAT en lien avec les services hospitaliers organise la réalisation d'examens plus spécifiques (prélèvements pulmonaires, scanner thoracique). La confirmation bactériologique de la maladie et la mise en route du traitement sont assurées par les médecins des centres hospitaliers.

A la demande expresse d'un médecin hospitalier ou libéral ou compte tenu d'un contexte particulier, le médecin consultant du CLAT peut assurer le suivi d'un patient pour son traitement de tuberculose.

Les traitements préventifs d'ITL s'inscrivent dans la prévention secondaire. Les deux médecins du CLAT assurent la mise en route, la prescription et le suivi médical des traitements préventifs d'ITL ou de chimioprophylaxie de la rechute.

Les examens et les traitements sont gratuits pour le patient avec une prise en charge financière du CLAT en fonction de la couverture sociale de ce dernier.

La prise en charge médicale est assurée en lien avec les structures prenant en charge le patient le cas échéant, afin de favoriser une continuité des soins planifiée et définie avec ce dernier. A ce titre, les médecins du CLAT sont en contacts réguliers avec les services concernés du CHU de Besançon, CH de Dole, Lons et le centre hospitalier Nord Franche-Comté. Une convention est en cours de finalisation avec le CHUB.

A la demande des médecins du CLAT, l'infirmière accompagne le patient dans la réalisation des examens demandés et s'assure de la bonne observance du traitement. En 2022, l'IDE a accompagné 2 personnes prises en charge pour une tuberculose maladie.

Le CLAT assure une coordination régulière avec tous les partenaires médicaux et sociaux qui lui adressent des personnes à dépister afin d'optimiser le service rendu.

Dans ce cadre, le CLAT a participé à des groupes de travail sous l'égide de l'ARS pour optimiser la coordination des principaux opérateurs du parcours de soins des migrants pris en charge dans les structures d'accueil.

1-2. Bilan de l'action :

- ✓ Le CLAT Doubs-Jura a dépisté 1136 personnes sur les 1228 qui leur ont été adressées (soit 12% de plus qu'en 2022), diagnostiqué 188 ITL et instauré un traitement préventif pour 153 (81%) d'entre elles.
- ✓ Deux tuberculoses maladies ont été diagnostiquées chez un primo arrivant et une étudiante internationale et dont la prise en charge du suivi de traitement a été assuré par le CLAT.
- ✓ Les consultations ont nécessité plus de 1000 recours à l'interprétariat et une approche particulière du fait d'un grand nombre de patients issus en particulier d'Afghanistan, Syrie et Soudan.

ORIENTATION STRATEGIQUE N°2 – SYSTEMATISER LES ENQUETES AUTOUR DES CAS DE TUBERCULOSE MALADIE :

- ✓ Application des recommandations du HCSP de 2013 et de l'annexe technique
- ✓ Rencontre du cas index pour repérage
- ✓ Dépistage des sujets contacts résidant dans le Doubs et le Jura en lien avec les différents partenaires potentiellement impliqués quel que soit le lieu de résidence du cas index.

Tous cas de tuberculose maladie confirmée ou suspectée, même si le patient est décédé, ainsi que tous cas d'ITL chez un enfant de moins de 15 ans doivent être signalé à l'ARS sous forme de déclaration obligatoire (DO). L'ARS de Bourgogne Franche-Comté transmet au CLAT la DO des cas index domiciliés dans le Doubs et le Jura.

2-1. Présentation des différentes interventions de l'équipe du CLAT Doubs-Jura :

A réception de la DO, le médecin coordonnateur fait le plus rapidement possible le point médical avec le médecin qui a diagnostiqué ou pris en charge la tuberculose et évalue la contagiosité du patient.

L'enquête d'entourage est réalisée par l'infirmière sous la supervision du médecin.

Les modalités de dépistage sont définies par le médecin coordonnateur pour chaque cas contact en tenant compte de ses contacts avec le cas index et de ses facteurs de risque personnels.

L'équipe médicale et infirmière du CLAT assure le dépistage des cas contacts identifiés et domiciliés dans le Doubs et le Jura et adressent les cas contacts en dehors de ces 2 départements aux CLAT de leur département de domiciliation. A l'inverse, le CLAT assure le dépistage des cas contacts domiciliés dans le Doubs et le Jura à la demande des CLAT extérieurs.

L'infirmière organise le dépistage pour chaque cas contact en lien avec le médecin coordonnateur, assure le suivi des cas contacts pour lesquels le dépistage est réalisé hors du CLAT et collecte les informations médicales de suivi des cas index du Doubs et Jura (culture et antibiogramme des prélèvements, issues de traitement). La secrétaire intervient en renfort dans l'organisation et le suivi du dépistage quand les cas contacts sont nombreux.

Un bilan de l'intervention du CLAT et la mise à jour des données épidémiologiques concernant les cas est assurée via le logiciel E-DO pour chaque enquête épidémiologique par le médecin coordonnateur.

Le CLAT assure également la recherche de l'origine de la contamination des cas de tuberculose et d'ITL chez les enfants de moins de 18 ans.

2-2. Bilan de l'action :

En ce qui concerne le Doubs :

- ✓ 37 DO avec 28 (76%) cas index domiciliés dans le département dont 4 résidaient en CADA-HUDA et 2 enquêtes avec des contacts en milieu universitaire avec organisation d'un dépistage sur site.
- ✓ 28 cas index (76% des DO) présentaient une tuberculose pulmonaire contagieuse ayant donné lieu au dépistage de 230 personnes (72%) sur 319 identifiées dans leur entourage avec contact dans les 3 derniers mois avant le diagnostic :
 - 300 personnes identifiées et contactées par le CLAT du Doubs dont 13 enfants
 - 19 personnes adressées par des CLAT extérieurs dont 1 enfant.
- ✓ 89 refus de dépistage/dépistage incomplets car personnes perdues de vue : ces personnes ont reçu un courrier du CLAT déclinant toute responsabilité en cas d'évolution ultérieure vers une tuberculose
- ✓ 198 dépistages négatifs
- ✓ 18 ITL diagnostiquées et traitées dont 2 enfants et 2 tuberculeuses au sein d'une même famille.

En ce qui concerne le Jura :

- ✓ 13 DO reçues dont 7 cas index domiciliés dans le Jura
- ✓ 11 cas index avec tuberculose pulmonaire contagieuse et 2 cas index accueillis en CADA
- ✓ 147 cas contacts dont 141 identifiés par le CLAT dont 16 enfants
- ✓ 86 contacts dépistés avec 7 ITL diagnostiquées et traitées dont 3 enfants.

ORIENTATION STRATEGIQUE N°3 – ASSURER DES DEPISTAGES AU SEIN DES GROUPES A RISQUE (HORS ENQUETE AUTOUR D'UN CAS), EN PRIVILEGIANT UN PARTENARIAT CONVENTIONNE :

- ✓ Maisons d'arrêt de Besançon, de Montbéliard et Lons : dépistages systématiques par les USMA
- ✓ Personnes primo arrivantes (partenariat avec les structures d'accueil de personnes demandeurs d'asile et mineurs non accompagnés), populations précaires (partenariat avec les PASS et le SIAO)
- ✓ Etudiants internationaux (partenariat avec le service de santé étudiant SSE)
- ✓ OFII pour dépistage, consultation pneumologique et traitement de personnes étrangères, après consultation du médecin de l'OFII.

Le dépistage actif de la tuberculose repose sur le repérage des signes cliniques de la maladie accompagnée de la réalisation d'une radiographie pulmonaire et d'un test immunologique. L'objectif est de diagnostiquer d'une part les tuberculoses maladies pour les traiter le plus précocement possible et d'autre part d'éventuelles ITL ou d'anciennes primo-infections spontanément guéries pour proposer aux patients un traitement préventif ou une surveillance clinico-radiologique afin de diminuer leur risque de progression vers la maladie ou la rechute.

Suite aux recommandations de la mission d'audit menée par l'ARS en 2019, trois protocoles ont été rédigés en fonction du groupe de population : la prise en charge des personnes migrantes (adultes isolés ou en famille), celle des mineurs non accompagnés, les étudiants internationaux. Ces protocoles ont été rédigés par l'équipe du CLAT en lien étroit avec les structures qui accueillent ces personnes ou prennent part à leurs soins et sont rediscutés et diffusés aux structures chaque année.

3-1. Dépistage tuberculeux auprès des personnes incarcérées à la Maison d'Arrêt :

- ✓ Le dépistage est assuré par le CHU de Besançon (USMA) et le CLAT n'intervient qu'en cas de diagnostic de tuberculose au sein de la structure en lien avec l'USMA et les services pénitentiaires. Il n'y a pas eu de diagnostic cette année.

3-2. Dépistage tuberculeux auprès des personnes migrantes :

Les migrants adultes ou mineurs, en particulier nouvellement arrivés, représentent un groupe à risque important de tuberculose et la législation prévoit un dépistage systématique à leur arrivée sur le territoire français.

Les structures et dispositifs d'accueil et d'hébergement adressent systématiquement au CLAT les primo-arrivants après s'être renseignés dans la mesure du possible sur un dépistage antérieur en France ou dans un autre pays.

La programmation est assurée par le secrétariat dans le Doubs et l'IDE dans le Jura en lien étroit avec le médecin coordonnateur qui décide du dépistage à faire. Les consultations de dépistage sont assurées par l'IDE et le médecin, au CLAT pour le Doubs ou en CMS à Montbéliard et dans les structures pour le Jura.

- ✓ Concernant les Mineurs Non Accompagnés (MNA) :
 - Le protocole de dépistage a été présenté et validé par les structures partenaires du Doubs (CDEF, et les 5 PEC pour MNA) et du Jura (cellule MNA du CD39, associations PEP39 et Juralliance) en 2020. Le CLAT du Jura dépiste les jeunes mineurs dans la structure CapVie qui s'est ouverte en 2023.
 - Dans le Doubs : 124 MNA ont été dépistés dont 18 adressés par les associations SolMiRé/Welcome et 45 ITL diagnostiquées soit 36% d'entre eux dont 40 traitées préventivement par le CLAT
 - Dans le Jura : 68 MNA ont été dépistés avec 24 (35%) ITL diagnostiquées et traitées.
- ✓ Concernant les primo arrivants (adultes seuls ou en famille) dans le Doubs :
 - Partenariat avec les 5 structures d'accueil gérées par ADOMA, l'AHS-FC, l'ADDSEA et la SPADA BFC ainsi que depuis 2023 l'AFPA de Besançon
 - Le protocole de dépistage a été modifié pour les demandeurs d'asile sous procédure Dublin du fait de leur court passage en structure à partir de novembre 2021 : réalisation uniquement d'une radiographie pulmonaire
 - Partenariat avec la PASS du CHU de Besançon pour les personnes migrantes sans couverture sociale mis en place entre le médecin coordonnateur du CLAT et le médecin responsable de la PASS
 - Le médecin de l'OFII adresse systématiquement au CLAT les personnes dont l'examen radiologique pulmonaire standard est anormal et les dépistages pour les enfants

- 450 personnes migrantes dépistées dont 241 demandes (46%) concernaient des personnes en procédure Dublin : 198 ont été dépistées (82%)
- 43 (9%) ITL ont été diagnostiquées dont 35 traitées (81%) et une tuberculose diagnostiquée.
- ✓ Concernant les primo arrivants (adultes seuls ou en famille) pour le Jura :
 - Le CLAT est partenaire avec 8 structures (CADA Dole/ Lons/Poligny/ Morez ; PASS Dole et Lons AFPA Lons, CCAS Lons) auxquelles se sont ajoutées 3 structures en 2023 (VILTAIS, Coop'AGIR et Altera Interim)
 - 216 personnes (195 en 2022) adressées par une structure dont 40 à Lons le Saunier, 138 à Dole et 40 à Morez
 - 34 (16%) ITL ont été diagnostiquées dont 27 traitées (80%).

3-3. Dépistage des étudiants internationaux dans le Doubs :

Le protocole de dépistage a été actualisé pour l'année scolaire 2021-2022 entre le CLAT et le SSE (Service Santé des étudiants). Tous les étudiants bénéficient d'une IDR réalisée par le SSE qui les adresse ensuite au médecin du CLAT pour la poursuite du dépistage avec éventuellement prélèvement sanguin pour dosage de QuantiFERON et proposition de traitement.

L'année précédente avait montré un fort taux de perdus de vue entre SSE et CLAT malgré de nombreuses relances du secrétariat : un flyer réalisé en collaboration CLAT-SSE expliquant la démarche a été distribué dès la première consultation au SSE à partir de janvier 2023.

- ✓ 163 étudiants ont été adressés par le SSE dont 98 (60%) avec une IDR positive : 1 tuberculose diagnostiquée et 39 (24%) présentent une ITL avec 28 (72%) mises sous traitement préventif
- ✓ 29 étudiants (18%) n'ont pas bénéficié d'un dépistage complet : ce taux est en diminution par rapport à l'année dernière.

3-4. Dépistage tuberculeux auprès des populations en situation de précarité :

Le CLAT assure ce dépistage quand il y a diagnostic de tuberculose contagieuse dans cette population dans le cadre des enquêtes épidémiologiques. Il n'y a pas eu d'enquête en 2023.

Dans le Doubs, le CLAT a travaillé en 2022 avec le service de santé scolaire pour organiser un dépistage des élèves des classes UPE2A où sont scolarisés la plupart des enfants de familles migrantes. En 2023, le CLAT a proposé à 123 élèves de 3 collèges du nord FC un dépistage : 91 dépistages négatifs et 7 % d'absents ou refus.

Le CLAT a été sollicité pour participer à l'accueil médical de personnes en situation de grande précarité transférées de la région parisienne sur le SAS de Seloncourt à la demande de la Délégation territoriale du Territoire de Belfort en lien avec la PASS de l'hôpital de Trévenans.

ORIENTATION STRATEGIQUE N°4 – PROMOUVOIR LA VACCINATION BCG EN ACCORD AVEC LES RECOMMANDATIONS DU CALENDRIER VACCINAL EN VIGUEUR :

- ✓ Réalisation de vaccinations dans le cadre des dépistages
- ✓ Travailler avec les maternités pour permettre une vaccination des populations à risque dès le plus jeune âge.

4-1. Contexte de la vaccination :

En France, le BCG est inscrit dans le calendrier vaccinal, mais n'est plus obligatoire pour les enfants depuis 2007. Il est encore fortement recommandé chez les enfants à risque élevé de tuberculose selon des critères définis par l'HCSP ou ayant eu un contact récent avec un cas de tuberculose contagieuse. Il n'est plus obligatoire pour les professionnels depuis juillet 2019.

Le BCG a pour principal effet de protéger les jeunes enfants des formes graves de tuberculose précoce : méningite tuberculeuse et tuberculose disséminée. Il a surtout un effet de protection individuelle.

La vaccination BCG ne comprend qu'une dose et ne peut avoir lieu que lors de séances publiques. En effet, il n'existe pas de dose individuelle de vaccin. On vaccine entre 6 et 8 enfants selon leur âge avec un flacon.

Le CLAT est le seul centre à organiser une séance hebdomadaire de vaccination au CLAT à Besançon en alternance avec des séances dans les CMS des secteurs du nord Franche-Comté programmées en lien avec les PMI. Le CHU de Besançon assure une séance mensuelle et adresse les autres enfants qui naissent à la maternité vers le CLAT.

4-2. Bilan de l'action dans le Doubs :

En conformité avec les recommandations nationales, le CLAT ne pratique des IDR avant BCG que pour les enfants <6 ans ayant voyagé dans des pays de forte endémie et/ou pour les enfants > 6 ans. Ce protocole a été mis en application à la reprise des vaccinations à partir du 10 mai 2020.

Le protocole validé en 2020 avec les représentants de la PMI du Conseil Départemental du Doubs a été modifié en 2021 avec des séances uniquement dédiées à la vaccination. Les IDR sont réalisées par les médecins traitants pour les BCG en CMS. Poursuite du partenariat dynamique avec les secrétariats des CMS et du CLAT pour la programmation des séances.

Le CLAT a reçu 575 demandes de BCG programmées sur 27 séances de vaccination :

- ✓ 21 au CLAT (78%) et 6 dans 3 CMS à Audincourt, Bethoncourt et Montbéliard
- ✓ 456 BCG réalisés (21% absents) dont 70% pour des bébés de moins de 1 an : 161 (35%) en CMS et 295 au CLAT (65%)
- ✓ 63 BCG (13%) ont été précédés d'une IDR dont 34 réalisées par l'infirmière au CLAT
- ✓ 304 (64%) sont orientés par la PMI et 18 (4%) dans le cadre d'un dépistage familial de primo arrivants ou cas contact.
- ✓ L'activité est en baisse de 22% par rapport à 2022.

Pour promouvoir la vaccination, le médecin coordonnateur travaillera en 2024 un plan de diffusion du flyer réalisé par le CLAT et du livret d'information sur la vaccination BCG réalisé en 2022 par le réseau national des CLAT avec les PMI, les pédiatres, sages-femmes et les maternités du Doubs et Jura.

ORIENTATION STRATEGIQUE N°5 – ASSURER LA PROMOTION DE LA LUTTE ANTITUBERCULEUSE :

- ✓ Information dans le cadre des enquêtes épidémiologiques autour d'un cas
- ✓ Information d'un public ciblé hors enquête épidémiologique autour d'un cas, en privilégiant un partenariat conventionné
- ✓ Formation et coordination des professionnels hors enquêtes épidémiologiques et hors dépistage ciblé, en privilégiant un partenariat conventionné.

Le CLAT est un pôle de référence départemental et collabore étroitement depuis des années avec les partenaires du réseau médico-social. Il œuvre pour le dépistage des publics à risque et pour le maintien d'une couverture vaccinale pour le public cible par le BCG. Des médecins de toute institution privée et publique le contactent pour conseil, suivi et orientation de patients.

Le travail en réseau régional suspendu pendant la crise sanitaire a repris fin 2022 et le médecin coordonnateur a participé à la réunion régionale présidée par l'ARS en mars 2023.

Le médecin coordonnateur participe aux groupes de travail et aux instances santé précarité sous l'égide de l'ARS dans le Doubs et le Jura.

Le médecin coordonnateur est intervenu dans 5 structures pour former le personnel social dans l'accompagnement au dépistage.

Le CLAT a accueilli une étudiante infirmière de l'IFPS en stage partagé avec le CeGIDD.

III.4. MOYENS HUMAINS :

Au 31/12, l'équipe est composée de :

- ✓ Deux médecins : un médecin coordonnateur à 0.8 ETP et un médecin généraliste à 0.2 ETP. Les prescriptions médicales sont assurées par les deux médecins. Le médecin coordonnateur assure seul les vaccinations depuis juillet 2021. Un 0,20 ETP médical est dédié à la mission de coordination régionale.
- ✓ Une infirmière à 0,80 ETP partie en retraite au 12/12/23 et remplacée par une IDE à 1 ETP qui prend ses fonctions le 01/02/24 pour l'activité du Doubs
- ✓ Une infirmière à 0,50 ETP a pris ses fonctions le 09/05/22 pour l'activité du Jura
- ✓ Une secrétaire à 1 ETP pour l'activité du Doubs et un 0,10 pour l'activité du Jura.

III.5. DÉMARCHE QUALITÉ :

Le CLAT se réunit en équipe deux fois par mois. Des temps de coordination sont mis en place avec la Direction générale pour coordonner les actions de santé publique : dialogue de gestion avec l'ARS, renouvellement du CPOM arrivé à échéance au 31/12/2023, réflexion sur l'ouverture d'un centre de vaccination, réflexion sur les travaux de réaménagement des locaux du site de Besançon.

Dans le cadre de la coordination des activités CLAT-CeGIDD, le projet de centre de santé CLAT-CeGIDD porté par la direction a été finalisé en 2022 avec proposition d'une consultation conjointe pour les primo-arrivants, accueil d'étudiants de l'IFPS, conventionnement avec tous nos partenaires et plan de rénovation des locaux. Cette consultation conjointe n'a pas encore pu être mise en place en 2023.

Tous les membres de l'équipe ont bénéficié de 2 formations secours incendie dans le cadre de la prévention des risques au travail.

L'analyse de la pratique sera mise en place à compter d'avril 2024 avec une psychologue du travail à raison d'une séance tous les 2 mois.

IV. CONCLUSION

L'activité CLAT dans le Doubs et le Jura en 2023 a été très soutenue avec une augmentation des dépistages des migrants primo arrivants d'environ 10% ans liées à des demandes de nouveaux partenaires dans le Jura et la collaboration avec la santé scolaire pour le dépistage les élèves de classe d'intégration (UPE2A) dans le Doubs.

On remarque une baisse de 20% des vaccinations BCG malgré avec un très bon partenariat avec les PMI et les pédiatres. Le médecin coordonnateur rencontrera en 2024 les partenaires de la petite enfance afin de promouvoir la vaccination.

Nous avons poursuivi en 2023 la coordination des missions de santé publique d'une part, entre le CLAT et le CeGIDD pour adapter nos réponses de prévention auprès des publics communs même si elle n'a pu encore aboutir à la mise en place de consultations conjointes et d'autre part avec les partenaires du parcours de santé des migrants dans le cadre du groupe de travail de l'ARS.

Un projet d'extension de l'activité à un centre de vaccination est en discussion avec l'ARS.

Tous les membres de l'équipe du CLAT Doubs-Jura restent pleinement investis et fortement mobilisés pour faire évoluer ses missions de santé publique tout en s'adaptant au contexte sanitaire et social.



POLE ADDICTOLOGIE NORD FRANCHE-COMTE

« La vie est faite de voyages et on choisit parfois d'en changer le chemin. Le produit est parfois la solution pour partir. Pour partir loin du refuge de ses ennuis, loin du désarroi de ce qui obsède, une échappatoire. Un départ éphémère vers la dérive pour une autre rive. Une rive où le possible est accessible un instant. Proche d'un rêve, celui de l'oubli. Puis, il y a le retour. Le retour au pays du quotidien qui pèse lourd en bagages et dont le goût de tranquillité du dernier voyage donne des envies de départ précipité. Le retour qui raisonne silencieusement en une vérité fracassante, le même point de départ encore. Il y a une histoire, qui revient en boucle et signe inlassablement l'idée d'un non-retour. Des questions emmêlées par des pensées embrumées de résolutions inchangées. Puis, des souvenirs réguliers de personnes bien attentionnées qui hurlent « arrêter, c'est une question de volonté ». Le produit devient ainsi un allié, pour désirer, regarder la vie en un monde un peu plus coloré. Pour s'échapper du tumulte des regards accablants l'incompétence et brisant le peu d'estime qui reste. Les raisons sont uniques, tout comme les histoires de vie que portent les personnes qui voyagent jusqu'à notre Centre tel un rond-point que l'on choisit pour changer de chemin.

Léa à l'esprit nomade, elle aime les voyages et les rencontres humaines mais aujourd'hui malgré sa soif de liberté, elle se retrouve emprisonnée. Dans son sac, elle porte le poids de moments de vie qui ne s'effacent plus et dont le breuvage n'arrive plus à lui donner cette sensation de légèreté. Si l'alcool a été une ressource pour exister, oublier, pour se sentir intégrée au sein d'un groupe, aujourd'hui c'est comme si elle marchait chaque jour à côté de quelqu'un d'autre sans jamais pouvoir attraper celle qu'elle est réellement. Elle a décidé d'arrêter. D'arrêter de faire semblant d'avoir tout oublié et de vivre comme si rien n'avait jamais existé. D'arrêter de faire vivre des sourires artificiels et de récolter des faux souvenirs dont seule la boisson connaît la vérité. Si boire était une sensation agréable au début, à l'heure où elle rencontre ma collègue pour la première fois, boire n'a plus la même signification. Elle a besoin de soutien pour prendre sa vie par les deux mains en toute sécurité et rétablir la vérité. L'accepter. Le voyage ne sera pas de tout repos et parfois il y aura besoin d'escale dans une autre salle où les mots prendront un peu de repos pour accueillir ce que seul un crayon ou un pinceau peut silencieusement crier.

Le Centre est un rond-point aux multiples chemins dont chaque professionnel sait qu'il ne suffit pas d'une simple volonté pour tout changer. Aider à changer c'est avoir d'autres regards pour soutenir les actions de ceux qui les entreprennent, des formations pour accueillir avec délicatesse ce qui ravage et en faire bon usage, c'est utiliser l'unicité de chacun pour soutenir le projet de l'autre, c'est entrevoir et souligner ce que la personne rencontrée ne voit plus, avoir le souci d'accueillir chaque pensée sans avoir la prétention de vouloir tout sauver, accepter que les multiples chemins sont en premier les siens ». Séverine, Intervenante en Addictologie de formation Educatrice Spécialisée, janvier 2024

I. PRÉSENTATION

Le Pôle Addictologie Nord Franche-Comté de l'AHS-FC est composé :

- ✓ Du CSAPA Le Relais Equinoxe (Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie) à Montbéliard, Belfort, Héricourt et Maîche, dont l'ensemble des missions obligatoires et facultatives des CSAPA sont fixées par le décret du 14 mai 2007.
- ✓ Du CAARUD Entr'actes (Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour Usagers de drogues) à Belfort et Montbéliard et une Unité Mobile Nord Franche-Comté, dont les missions sont fixées par le décret du 19 décembre 2005.

Le CPOM du Pôle Addictologie avec l'ARS BFC, qui prenait fin au 31 décembre 2023, a fait l'objet d'un avenant pour l'année 2024, au cours de laquelle le CPOM 2025-2030 sera travaillé avec nos tutelles.

Dans le souhait de maintenir un ancrage territorial fort avec les collectivités représentées au conseil d'administration d'Altau, un comité stratégique de territoire a été installé, afin d'éclairer le pilotage de l'activité du Pôle Addictologie

Nord Franche-Comté sur les réalités territoriales et de continuer à entretenir une dynamique entre acteurs publics et privés en matière d'addictions. Il regroupe les collectivités locales et territoriales concernées par notre action.

La volonté de réunir le comité stratégique de territoire, a été mise à mal du fait d'une organisation des ressources humaines réduite sur les six derniers mois de l'année. Seule une réunion a été organisée au premier semestre avec une réflexion autour de l'analyse du besoin du territoire de se doter d'un Dispositif Halte Soins Addictions, la présentation du nouveau projet immobilier pour le site de Montbéliard, et la présentation des actions en cours qui a nourri les échanges autour des projets TAPAJ et « l'Aller vers » notamment.

II. MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE PÔLE

L'année 2023, au-delà des activités qui se sont poursuivies, a été marquée par la consolidation du Pôle Addictologie Nord Franche-Comté, suite à la fusion absorption de l'association ALTAU par l'AHS-FC au 1er janvier 2022. Malgré un rapprochement travaillé en amont du processus de fusion, les équipes et la direction ont poursuivi leur adaptation au fonctionnement de l'AHS-FC, aux process divers et aux différents outils travaillés et mis à disposition par le siège. Nos réflexions et nos travaux ont été fortement centrées et guidées par la démarche qualité, en lien avec le nouveau référentiel d'évaluation des ESMS. Le travail participatif mené avec l'ensemble de l'équipe s'est poursuivi et intensifié avec la création d'outils repères, de référentiels, de procédures permettant une harmonisation des pratiques professionnelles. Ces travaux, dont la rédaction du projet d'établissement, seront aboutis début 2024 et permettront une meilleure efficience du fonctionnement des services.

La finalisation de nos nouveaux outils de communication au premier semestre 2023 a permis de formaliser davantage notre communication auprès de nos partenaires multiples. Le travail de partenariat s'est poursuivi. L'addictologie touche à l'ensemble des politiques publiques (politique de santé, politique sociale, insertion, politique jeunesse, éducation...). Aussi, nos actions n'ont de sens que si elles sont pensées, construites et réalisées avec un maximum d'acteurs du territoire. Nous avons donc besoin :

- ✓ De nous faire connaître auprès d'eux
- ✓ De leur présenter ce que nous faisons
- ✓ De nous intégrer à des projets auxquels nous pourrions apporter une contribution
- ✓ De leur proposer des actions suite à leur demande ou sur notre propre initiative.

A ce titre, nous développons des partenariats tant pour favoriser les orientations et le parcours du public que initier des actions de prévention avec :

- ✓ Les collectivités locales et territoriales (municipalités, communautés de communes...)
- ✓ Les institutions relevant du champ du sanitaire (services hospitaliers : unité d'addictologie, maternité, gynécologie, maladies infectieuses, professionnels de premier recours, EHPAD...)
- ✓ Les établissements sociaux et médico-sociaux (services du handicap, protection de l'enfance, CSAPA, CAARUD, LHSS, ACT, CHRS, Abri de nuit, CCAS, CMS, centre sociaux culturels...)
- ✓ Les services du ministère de la justice et de l'administration pénitentiaire (SPIP, PJJ, maison d'arrêt)
- ✓ Les services de l'Education Nationale.

Notre Pôle a également participé cette année à l'enquête Oppidum, qui est un dispositif de pharmaco surveillance et de veille sanitaire sur les substances psychoactives. L'enquête, proposée aux usagers volontaires sur une période d'un mois, a permis, au-delà de faire remonter les consommations et les modes d'administration, de consacrer aux usagers un temps privilégié axé uniquement sur les consommations et les pratiques, favorisant davantage les conseils de réduction des risques. Les équipes ont manifesté un intérêt certain à ces rencontres, certes, consommatrices de temps, mais qui ont pu, pour certaines situations, mettre à jour des difficultés non abordées par les usagers.

Notre projet immobilier sur Montbéliard, qui accueillera le CSAPA, le CAARUD mais aussi le CEGIDD, se concrétise progressivement. Le permis de construire a été obtenu en décembre 2023, les travaux devraient débuter au cours du premier semestre 2024.

III. MOYENS HUMAINS

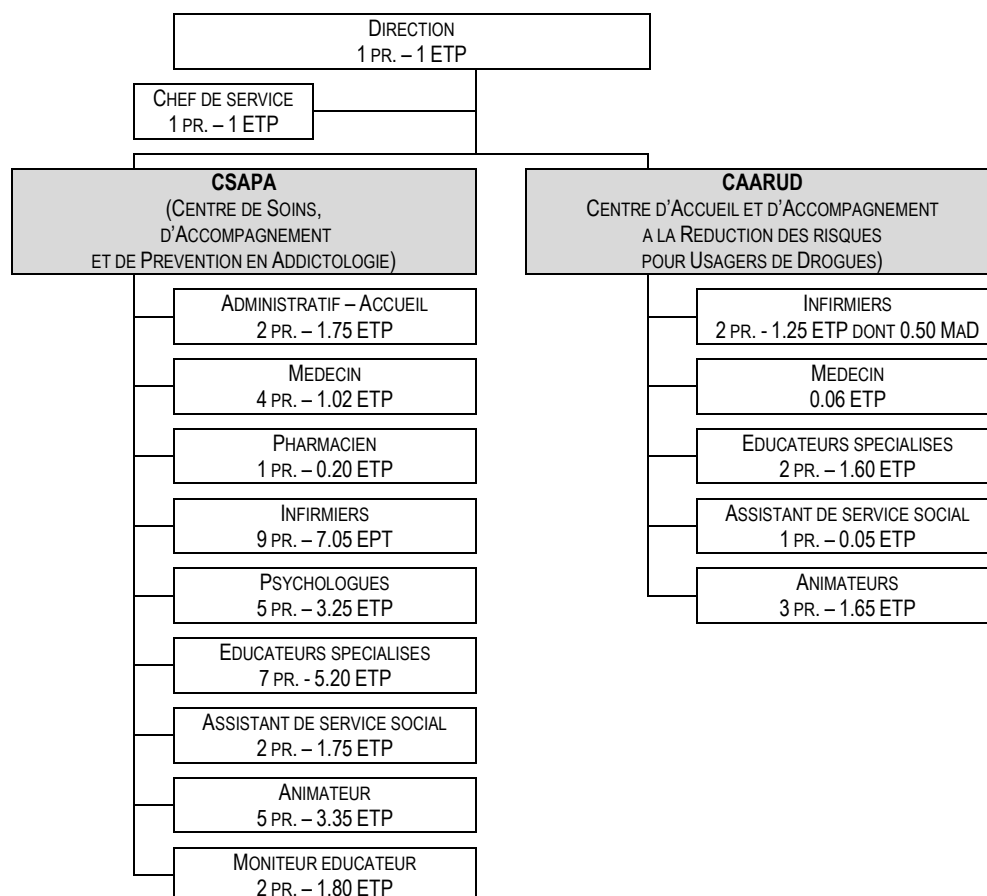
III.1. L'ORGANIGRAMME :

Les fiches métiers réalisées dans le cadre du travail global sur le projet de pôle :

- ✓ Posent le principe d'une participation de tous les professionnels (éducatifs, psychologues, infirmiers) aux différentes actions de prévention, d'accompagnement et de soins, sous la forme d'interventions individuelles ou collectives ;
- ✓ Définissent les spécificités propres à chaque métier dans le cadre de l'accompagnement des usagers.

Cette année a été difficile pour le Pôle Addictologie Nord Franche-Comté en termes de ressources humaines avec l'absence d'un chef de service durant 6 mois, le départ d'un médecin en fin d'année et quatre arrêts longue maladie,. Le renfort apporté par les apprenties BPJEPS et Educateur spécialisé et le recrutement d'un CDD ont permis de pallier en partie à ces difficultés, avec toutefois un réel impact sur différentes missions. Néanmoins, les équipes ont su assurer la continuité de l'offre de soin.

ORGANIGRAMME DU POLE ADDICTOLOGIE NORD FRANCHE-COMTE



III.2. LA FORMATION :

Les principales formations ont été les suivantes :

FORMATIONS	NB DE JOURNEES	NB DE SALAIRES
Sexualité, RDR et Chemsex	3	11
Démarche éthique (3 groupes)	1,5	11
Formation Masques	3	13
Premiers Secours en Santé Mentale (4 groupes)	2	12
Dépistage TROD VHB, VHC, VIH	3	14
Développer les compétences psychosociales : Module 2	2	1
Formation OPERA (prévention jeux d'argent et de hasard)	2	5
Formation Programme PROTECT	3	1
Sensibilisation à la RDR Alcool	1	35
Praticien en hypnose ericksonienne	8	1
Formation au métier de sophrologue	301 H	1
DU Addictologie (2023-2024)	150 H	2
Exercer son métier de tuteur en entreprise	2	2

La formation TROD va permettre de développer cette offre de service pour le public. Nous sommes dans l'attente de l'autorisation complémentaire de l'ARS pour le dépistage du VHB.

C'est également la participation de plusieurs professionnels à divers webinaires, journées thématiques, congrès proposés.

Enfin, ce sont deux professionnels inscrits sur le DU Addictologie de Besançon en 2022, qui ont obtenu leurs diplômes en 2023. Le professionnel, qui avait débuté sa formation en sophrologie en 2022, a été diplômé en 2023.

III.3. LES GROUPES D'ANALYSE DE LA PRATIQUE :

Les professionnels volontaires, répartis en 3 groupes, ont pu bénéficier de 9 séances de 2 heures par groupe, animées par François Begue : deux groupes pour les professionnels du CSAPA et un groupe pour ceux du CAARUD. Au total, 33 professionnels participent aux temps d'analyse de la pratique.

III.4. L'ACCUEIL DE STAGIAIRES :

Nous accueillons régulièrement des étudiants stagiaires infirmiers, psychologues, assistants de service social, éducateurs spécialisés..., pour des durées plus ou moins longues.

En 2023, ce sont 7 étudiants infirmiers, 1 étudiant psychologue, 3 étudiants éducateurs spécialisés, 1 étudiante assistante de service sociale, 1 étudiante en DU Addictologie, 1 étudiante en BTS diététique, 1 lycéenne et 2 personnes inscrites sur des parcours d'insertion, qui ont été accueillis au sein du Pôle.

Depuis 2018, la loi reconnaît la Formation en Situation de Travail (FEST) comme une nouvelle modalité de formation. Elle est un moyen qui permet au stagiaire de vivre une expérience formatrice en situation de travail.

Cette modalité de formation s'appuie sur l'expérience des « gens du métier » pour transmettre les savoirs en partant du travail réel. La FEST est aussi l'occasion de réfléchir à la place de l'apprentissage et de la transmission dans nos organisations en se questionnant sur le travail et son sens. Le but est également de favoriser l'émergence de structures apprenantes et de réfléchir à de nouvelles façons d'apprendre un métier.

Notre partenaire Trajectoire Formation, qui a choisi d'intégrer cette modalité de formation dans son projet associatif, nous a sollicité pour participer à leur démarche projet. La direction et une animatrice BPJEPS du Pôle ont participé à l'élaboration du dispositif, qui devrait être expérimenté sur de futurs accueils de stagiaires BPJEPS. Le travail mené a permis, au-delà de la mise en place de la FEST pour notre partenaire, de questionner la direction sur l'accueil des nouveaux arrivants et leur process d'intégration au sein du Pôle.

IV. CONCLUSION

L'année 2023 nous a confronté à de nombreux enjeux notamment RH, qui, toutefois, n'ont pas empêché, la poursuite du travail de consolidation du Pôle, engagé l'année de la fusion et l'avancée du projet immobilier de Montbéliard. De même, la création de divers outils et l'appropriation par les équipes de la démarche qualité ont constitué un défi majeur que nous avons relevé.

Au-delà des activités portées par le Pôle au quotidien, l'année 2024 devra se concentrer autour :

- ✓ Du renouvellement avec l'ARS BFC du CPOM pour la période 2025 - 2030,
- ✓ De la poursuite de la démarche qualité qui doit s'inscrire dans un quotidien d'amélioration continue tout en prenant en compte les préconisations de l'évaluateur externe,
- ✓ Le maintien d'une dynamique partenariale globale,
- ✓ L'acquisition d'un logiciel Dossier Usager Informatisé conforme au Ségur de la Santé, qui améliorera l'accompagnement du public, favorisera le partage des informations entre les équipes des différents sites et facilitera le rendu compte des activités,

La continuité du projet immobilier, dont les travaux de construction débuteront en 2024..



40 FG DE BESANÇON
25200 MONTBÉLIARD
TEL : 03.81.91.09.22
pole-addictologie.nfc@ahs-fc.fr



6 RUE DU RHONE
90000 BELFORT
TEL. : 03.84.21.76.02

25 AV. LEON JOUHAUX
70400 HERICOURT
TEL. : 03.84.36.67.07

24 RUE MONTALEMBERT
25120 MAICHE
TEL. : 07.68.47.75.41

DIRECTRICE :

MME MAUD CAVERZASIO

CSAPA LE RELAIS EQUINOXE

I. PRÉSENTATION

CATEGORIE D'ETABLISSEMENT OU SERVICE		Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie
DATE D'AUTORISATION (CREATION OU RENOUVELLEMENT)		Décision ARS du 28/06/2010 et du 25/03/2010
AGREMENT OU HABILITATION	DATE DERNIER AGREMENT	Décision ARS du 28/06/2010 N° 2010.104 et Arrêté ARS BFC 2022-03 du 24/01/2022(*)
	MODALITE D'ACCUEIL	Non concerné
	MODE DE FONCTIONNEMENT	Prestation en milieu ordinaire
	CATEGORIE DE BENEFICIAIRES	Personnes ayant des pratiques addictives

(*) Arrêté du 24/01/2022 portant fusion par voie d'absorption de l'Association ALTAU par l'AHS-FC.

Le Relais Equinoxe œuvre dans un cadre ambulatoire pour l'aide et le soin aux personnes préoccupées ou concernées par un comportement addictif. CSAPA généraliste, le service accueille toute personne désireuse d'engager une démarche de soins dans la perspective d'aborder et de traiter des consommations à risques, abusives et/ou problématiques de substances psychoactives.

Sa mission s'étend également aux addictions sans substance, comme le jeu pathologique, les troubles des conduites alimentaires... Il accueille également toute personne (famille, parent, proche...) en interrogation ou en difficulté par rapport à la consommation de produits ou le comportement addictif d'un proche. Par ailleurs, le service assure le fonctionnement des dispositifs de prévention et de réduction des risques.

Les personnes que nous accueillons peuvent bénéficier de plusieurs services :

- ✓ Accueil, Informations, Ecoute, Documentations
- ✓ Évaluation médicale, psychologique et/ou socio-éducative
- ✓ Orientation, prise en charge sociale et éducative
- ✓ Prise en charge médicale et psychologique
- ✓ Accompagnement individualisé des femmes enceintes
- ✓ Prescription et suivi de traitements de substitution aux opiacés
- ✓ Matériel stérile de consommations
- ✓ Consultations avancées sur des zones géographiques non couvertes
- ✓ Interventions en maison d'arrêt à Montbéliard et Belfort
- ✓ Interventions en milieu hospitalier
- ✓ Journées d'Accueil Personnalisé, Temps d'activités collectives
- ✓ Consultations Jeunes Consommateurs dans et hors les murs
- ✓ Actions de prévention.

II. ACTIVITÉS

II.1. ACTIVITÉS DE SOINS ET ÉDUCATIVES :

Notre CSAPA, toutes antennes confondues, a reçu au cours de l'année, 1 438 usagers, 179 proches et 88 professionnels, ce qui représente 14 258 actes et 8 258,25 heures d'accompagnement. Il convient de préciser qu'une même personne accueillie peut être suivie par les différentes antennes du CSAPA, ce qui explique que la somme des files actives usagers des différentes antennes (1 607 usagers) est supérieure à la file active globale : ce sont 169 personnes qui ont été suivies sur plusieurs sites.

II.1.a. Analyse quantitative :

Les files actives et les actes présentés ci-dessous font état de l'activité globale, toutes offres de services confondues.

✓ File active :

FILE ACTIVE	MONTBÉLIARD		BELFORT		HERICOURT		MAÏCHE	
	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N
File active (usagers, entourage, professionnels)	691	879	591	645	268	295	53	62
File active usagers :	637	761	449	540	223	254	50	52
Dont usagers vus une seule fois	135	190	118	180	36	107	4	16
Dont nouveaux patients	284	363	227	287	92	98	21	34
File active entourage	29	71	70	80	26	23	2	5
File active professionnels	25	42	72	24	19	18	1	5

Nous constatons une hausse significative de la file active globale des usagers alors que la file active entourage est relativement stable, hormis sur le site de Montbéliard où l'augmentation est importante. Une légère baisse de la file active professionnels est constatée, sans toutefois, refléter le travail partenarial sur nos activités de soin.

Le logiciel permettant de valoriser les actes partenaires réalisés en lien avec un usager est obsolète. Il demande aux équipes diverses manipulations, d'aller d'une base à une autre, de rentrer des usagers sur plusieurs bases... Notre prestataire ne réalise plus de mise à jour. Le projet d'acquisition d'un nouveau dossier informatisé serait un réel levier pour faciliter la mission de reporting. Le projet de dossier porté par la fédération addiction est à ce jour suspendu et nous conduit à envisager une alternative.

✓ Actes thérapeutiques et éducatifs au global :

ACTES THERAPEUTIQUES ET EDUCATIFS	N-1	N
Médecins	934	1 162
Infirmiers :	6 504	7 264
Dont actes pour la délivrance de TSO	2 999	3 357
Psychologues	1 170	1 140
Assistants sociaux	366	201
Educateurs spécialisés	978	1 506
Moniteurs éducateurs	485	698
Animateurs	1 765	1 647
Autres (assistante administrative, direction, stagiaire)	358	78
TOTAL ACTES THERAPEUTIQUES ET EDUCATIFS	12 500	13 696

Seuls les actes auprès des usagers ont été comptabilisés dans le tableau ci-dessus, tel que le demande le rapport DGS. Il convient d'ajouter les actes réalisés auprès des proches et des professionnels, au nombre respectivement de 420 et de 142 actes.

Nous constatons une hausse des entretiens menés liée à l'augmentation de la file active des usagers.

Les entretiens médicaux sont en augmentation du fait d'une équipe médicale recrutée sur 2023 et ce malgré une absence longue durée. Notre partenaire à Maiche n'ayant pas souhaité d'intervention médicale sur site, le temps prévu (une journée tous les 15 jours) a été affecté au CSAPA de Montbéliard. Il répond à un besoin et fera l'objet d'une demande de consolidation.

Enfin, les actes réalisés par les assistants sociaux sont en légère baisse et s'explique par l'absence longue durée d'un professionnel. Cette dernière a été compensée par l'équipe éducative.

La baisse significative des actes enregistrés dans la catégorie « autres » s'explique par le fait que les actes stagiaires sont désormais enregistrés sous la rubrique de leurs futurs métiers.

✓ Focus sur les accompagnements extérieurs :

ACCOMPAGNEMENTS EXTERIEURS	NOMBRE PERSONNES CONCERNÉES		NOMBRE D'ACTES RÉALISÉS	
	N-1	N	N-1	N
Visite à domicile	9	11	54	36
Accompagnement démarches extérieures	10	18	16	35
Visite lors d'hospitalisations	5	28	12	53
Rencontre extérieure chez un partenaire	10	42	16	82

✓ Orientations thérapeutiques :

DECISIONS THERAPEUTIQUES	N-1	N
Interruptions de consommation / Sevrages (ambulatoires et autres)	231	201
Accompagnement projet cure, post-cure	18	19
Accompagnement TSO	129	127
Amorces TSN (Traitement De Substitution Nicotinique)	17	28
Formation et délivrance Naloxone	11	12
Distribution et délivrance de matériel RDR (*)	77	142

(*) Afin de répondre au mieux aux besoins des usagers et pour une meilleure accessibilité, du matériel RDR en « vrac » est mis à disposition sur le CSAPA depuis 2022. Cette offre semble être bien identifiée, compte tenu de la file active qui a quasiment doublée.

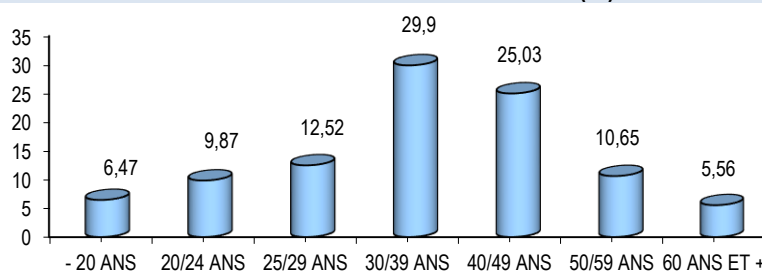
II.1.b. Le profil des usagers :

Moyenne d'âge : 38 ans.

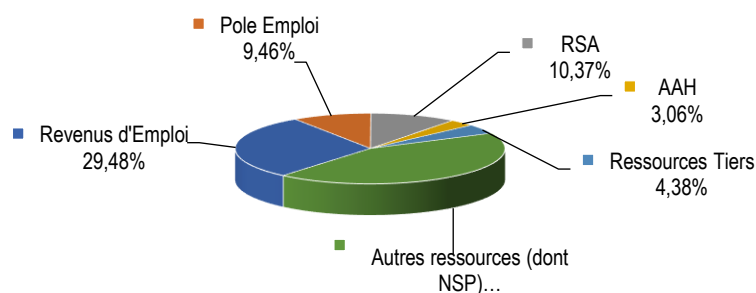
✓ Hommes : 78,30 %

✓ Femmes : 21,70 %.

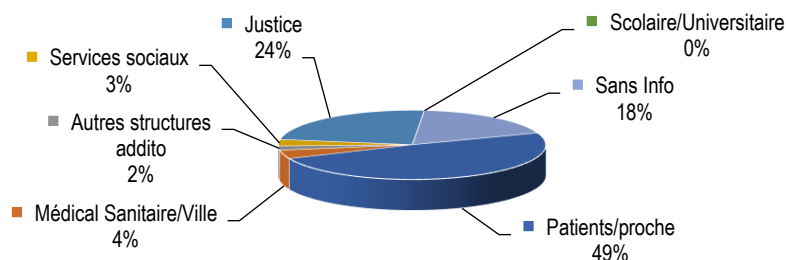
PYRAMIDE DES ÂGES HOMMES/FEMMES (%)



ORIGINE DES RESSOURCES (%)



ORIGINE DE LA DEMANDE DE CONSULTATION (%)



LE COMPORTEMENT A L'ORIGINE DE LA PRISE EN CHARGE

COMPORTEMENT A L'ORIGINE DE LA PRISE EN CHARGE	PERSONNES CONCERNEES
Alcool	453
Tabac	59
Cannabis	357
Opiacés	332
Cocaïne,	74
Crack	44
Ecstasy, Kétamine, GHB, MDMA, Hallucinogènes	4
Médicaments psychotropes détournés	13
Traitements de substitution détournés	26
Drogues de synthèse	5
Autres produits	6
Cyberaddictions	16
Jeux d'argent et de hasard	17
Autres addictions sans substance	14
Pas de produits consommés	18

II.2. ACTIVITÉS D'INTERVENTION PRÉCOCE ET DE PRÉVENTION :

II.2.a. Analyse quantitative :

CONSULTATIONS JEUNES CONSOMMATEURS (EN NOMBRE)	N-1	N
Adolescents	103	120
Parents	32	36
Consultations	352	378

NB : Les données CJC sont comptabilisées dans la file active globale.

ACTIONS DE PREVENTION / DE FORMATION	NOMBRE DE PERSONNES		NOMBRES D'HEURES	
	N-1	N	N-1	N
Scolaire	1 545	707	272	141,5
Social	325	584	153,5	174
Santé	226	231	137,5	14
Justice	125	150	125	89
Entreprise	-	140	-	39
Total	2 221	1 812	688	457,5

NB : Ces données ne sont pas comptabilisées dans la file active globale.

II.2.b. Analyse qualitative :

Les CJC sont en très légère augmentation. Les moyens alloués sur cette activité ne permettent pas de déployer davantage cette offre, qui nécessite de la proposer hors les murs pour aller à la rencontre du public jeune, qui ne vient pas spontanément au centre.

Les actions de prévention collective s'adressent majoritairement à un public jeune. Elles sont réalisées tant en milieu scolaire qu'en milieu spécifique et décrites dans le rapport d'activité RRAPPS. Nous observons une baisse globale des personnes destinataires et du nombre d'heures réalisées. Ce constat s'explique par :

- ✓ Des demandes d'actions ponctuelles pour lesquelles nous n'avons pas toujours répondu favorablement. Ces interventions restent des amorces essentielles pour nous : rencontre de nouveaux partenaires, de nouveaux publics, création d'un lien de confiance, démarrage de collaborations simples à partir desquelles des projets plus ambitieux peuvent être envisagés comme les programmes probants. Nos interventions structurées ont majoritairement émergé d'interventions ponctuelles. Néanmoins, nous limitons ces interventions ponctuelles avec les partenaires qui ne souhaitent pas s'impliquer dans des actions de préventions plus construites et/ou des programmes probants.
- ✓ Des tensions RH évoquées en amont de ce rapport, qui ont davantage mobilisées les professionnels sur les activités de soin.

Nous poursuivons les travaux menés avec le Réseau Régional d'Appui à la Prévention et à la Promotion de la Santé Nord Franche-Comté en participant aux différents temps consacrés à la prévention, qui devraient faciliter le déploiement des actions de prévention et des programmes probants auprès de nos différents partenaires, comme l'éducation nationale.

III. MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE SERVICE

III.1. PRÉSENTATION ET BILAN DES ACTIVITÉS MISES EN ŒUVRE :

III.1.a. L'accueil et la prise en charge en ambulatoire :

Toute première demande (téléphonique ou physique) est accueillie sans délai et sans obligation de prise de RDV. Un professionnel est donc toujours disponible pour mener un premier entretien.

A partir de la demande de la personne, un accompagnement global personnalisé est proposé, basé sur son adhésion. L'idée est de lui proposer un interlocuteur privilégié que nous appelons « référent », qui pourra la guider tout au long de son parcours, dont il assure la cohérence et la continuité. Pour ce faire, il travaille avec des missions socles : informer, accueillir, accompagner, coordonner, adapter, orienter.

Le référent est désigné à l'issue du premier entretien (accueil de la demande et évaluation des besoins). Le référent est prioritairement la personne ayant réalisé le premier entretien. Selon la complexité de la situation et si d'autres besoins émergent, le professionnel revient vers l'équipe pour demander à d'autres intervenants de se positionner de manière complémentaire ou pour proposer qu'un autre référent se positionne en fonction des compétences métiers de chaque intervenant. Le référent anime la pluridisciplinarité et la transdisciplinarité autour de l'utilisateur et de son parcours.

La personne peut également exprimer le besoin de voir un professionnel d'un métier en particulier. En fonction du parcours, un changement de référent peut être proposé, après échange en équipe et consentement de la personne.

Nous défendons l'idée d'une implication active de la personne dans son parcours de soin lui permettant à la fois d'identifier et de mobiliser son pouvoir d'agir, mais également de développer et consolider son estime et sa confiance. C'est toute la logique d'un parcours individualisé et d'un accompagnement qui se construit au rythme de la personne, dans ce qu'elle est capable d'investir au moment où nous la rencontrons.

III.1.b. Les traitements de substitution :

Même si le produit de substitution maintient la personne dans une dépendance, il permet une réduction des nuisances (que nous appelons « coûts ») tant au niveau de sa santé physique, psychologique qu'au niveau de sa situation sociale. La personne voit son rythme de vie modifié, ce qui lui permet de prendre davantage soin d'elle, découvrir ou redécouvrir des centres d'intérêts, renouer des liens. Toutefois, cette réduction des coûts engendre des changements difficiles à gérer.

C'est pourquoi, l'équipe pluridisciplinaire propose un accompagnement médical imposé par la réglementation mais aussi, social et psychologique. Les suivis psychologiques et sociaux ne sont pas investis d'emblée par les usagers, leur demande au départ apparaissant souvent centrée sur le produit de substitution. Croyant fortement dans l'efficacité du produit de substitution, la personne pense qu'il se suffit à lui seul. Les multiples temps de rencontres, que représentent les temps d'accueil et de distribution du produit, sont un moyen pour favoriser l'adhésion à un accompagnement plus global. Ces moments permettent de faire connaissance, de créer des liens et de la confiance. Les professionnels peuvent progressivement favoriser les offres de services et les orientations vers l'accompagnement, ce qui permettra de réduire davantage les coûts de la dépendance pour arriver à un réel changement.

233 personnes ont été accompagnées dans le cadre de leurs traitements de substitution. Les personnes sont amenées à se rendre sur les différents sites selon nos permanences médicales, ce qui explique les files actives par site présentées ci-dessous.

FILE ACTIVE	MONTBÉLIARD	BELFORT	HÉRICOURT
Accompagnement TSO	212	137	153
Méthadone :			
Prescription par le centre	98	100	91
Délivrance au centre	68	51	73
Passage en gélule	10	2	0
Subutex : Prescription par le centre	53	25	37
Buvidal : Injection au centre	1	0	1

Cette année 2023 nous avons accompagné deux premières prises en charge sous BUVIDAL®, traitement de substitution disponible depuis 2021, qui offre une nouvelle option thérapeutique pour répondre à la dépendance aux opioïdes. Traitement en solution injectable à libération prolongée, il ne nécessite pas de prise quotidienne et permet des administrations à un rythme hebdomadaire ou mensuel. A ce jour, il ne peut être prescrit et administré qu'à l'hôpital, dans les prisons et dans les CSAPA(s). Toutefois, le coût de ce médicament est très élevé et les budgets ne permettent

pas de le proposer en CSAPA. Compte tenu de ces éléments, l'ARS propose aux CSAPA(s) la possibilité d'assurer la continuité de traitements initialisés en milieu hospitalier ou carcéral. La dépense engendrée est financée par l'Agence dans le cadre des crédits non reconductibles.

III.1.c. Les accompagnements « Grossesse et Addictions » :

L'enjeu primordial des accompagnements et du travail de réseau est de tisser un lien de confiance entre les professionnels de santé d'une part et la mère et le couple parental d'autre part. Ces accompagnements spécifiques à notre territoire de santé sont intrinsèquement liés à l'intérêt du développement de l'enfant et au bien-être de tous les membres du système familial.

Les accompagnements sont divers et les questions de parentalité sont transversales dans l'ensemble des situations rencontrées. Le CSAPA propose donc aux femmes et aux futurs pères des offres de soins et des services variés et complémentaires. Le travail partenarial nécessaire et indispensable se réalise essentiellement dans le cadre des réunions staff médico-social qui se déroulent à l'hôpital, mais également par des liens entretenus par téléphone et mail du fait de situations nécessitant des réactions et positionnements rapides. Ces prises en charge nécessitent une réactivité, une connaissance fine des dispositifs de la protection de l'enfance et de périnatalité. Les intervenants en addictologie doivent être présents dans une relation thérapeutique et de soutien à la parentalité mais également vigilants à la protection des enfants.

ACCOMPAGNEMENTS (EN NOMBRE)	PERSONNES CONCERNÉES	ACTES RÉALISÉS
Femmes accompagnées	6	10
Hommes accompagnés	0	0
Partenaires mobilisés	4	12

L'absence pour longue durée de la référente a impacté cette offre de service dans sa globalité, même si l'équipe a pallié au mieux. Une consultation au sein du Pôle Mère Enfant de l'hôpital de Trévenans devrait favoriser en 2024 la coordination du parcours de soins du public.

III.1.d. Les interventions en maison d'arrêt :

Le CSAPA intervient au sein des maisons d'arrêt de Belfort et de Montbéliard pour le soin et la préparation à la sortie. Les intervenants proposent des entretiens individuels qui sont l'occasion de rencontres avec un professionnel.

Il s'agit avant tout de libérer la parole autour des consommations, de créer un lien et de faire connaître nos services et missions. Cela rendra plus facile pour la personne d'entreprendre une démarche de soin, pendant ou après la détention. L'intervenant, en partenariat avec l'unité sanitaire accompagne aussi la personne détenue dans le sevrage physique et psychologique ainsi que dans la contrainte de l'arrêt des consommations compte tenu du contexte. L'équipe participe de manière hebdomadaire à la Commission Pluridisciplinaire Unique (CPU) où sont abordées chacune des situations des arrivants.

La coordinatrice est chargée, quant à elle, de la préparation à la sortie et fait le lien entre les différents acteurs, en vue de la réinsertion socio-professionnelle (acteurs de la santé, du logement, de l'emploi d'insertion, de la justice,...). L'objectif est d'établir un projet de soin médico-psycho-socio-éducatif individualisé pour la sortie. Selon les besoins et les attentes de la personne, la coordinatrice l'accompagne dans l'ensemble des démarches à réaliser (dossier SIAO, CMUC, RSA, aide juridictionnelle, organisation des aménagements de peines en lien avec le SPIP, accompagnement pour des permissions de sortie en vue de réaliser des démarches à l'extérieur, mise en place des Journées d'Accueil Personnalisé...).

Le rajeunissement du public en maison d'arrêt a de nouveau été constaté en 2023 et nous a poussé à poursuivre la mise en place de temps d'informations collectives, mode de communication le plus adapté au public 18-30 ans. Destinés aux personnes n'ayant pas donné suite à nos rendez-vous individuels, ces temps d'échanges travaillent la question des préjugés, le renforcement et la valorisation des compétences psychosociales et la présentation de notre rôle en détention. Donnant quasi systématiquement lieu à des temps de travail autour du soin de manière générale et de la préparation à la sortie, ces rencontres ont permis de toucher davantage d'utilisateurs.

INTERVENTIONS EN MAISON D'ARRÊT (EN NOMBRE)	N-1	N
Usagers	114	151
Consultations	774	767

ACTIVITES DE GROUPES	DUREE DE L'ATELIER	REUNIONS DE GROUPES	PERSONNES CONCERNÉES
Groupes d'informations	1H30	3	8
Groupes CPS	2H	2	7

III.1.e. Les consultations avancées :

Les consultations avancées avec nos collègues du CSAPA Soléa dans les communes de Ornans, Delle, L'Isle sur le Doubs et Pont de Roide sont mises en place et permettent un réel travail de proximité avec les acteurs locaux. La communication sur cette offre reste un enjeu pour permettre et faciliter les orientations des personnes.

CONSULTATIONS AVANCEES	NOMBRE D'USAGERS		NOMBRE D'ACTES	
	N-1	N	N-1	N
L'Isle sur le Doubs	13	14	53	29
Pont de Roide	14	24	25	76
Delle	24	30	62	75

Les files active sur Pont-de-Roide et Delle sont en augmentation, ainsi que le nombre d'actes réalisés. Le travail de partenariat réalisé sur ces territoires permet de faire davantage connaître les consultations.

III.1.f. Le Dispositif d'Appartements Thérapeutiques en Addictologie (DATA) :

Le DATA est doté d'une équipe mobile de 2 travailleurs sociaux qui travaillent en collaboration avec chaque CSAPA référent d'un appartement sur sa ville. Notre CSAPA est référent de 3 appartements : 2 à Montbéliard et 1 à Belfort. Ces appartements visent à renforcer et à prolonger l'action thérapeutique engagée. Il s'agit d'un dispositif de soin résidentiel visant également à l'inscription sociale du patient et au renforcement de ses compétences personnelles. Il représente, en outre, une opportunité pour l'usager de mettre à l'épreuve son autonomie, à l'aide d'un accompagnement. Il peut favoriser l'initiation d'une démarche de prise en charge et faciliter l'accès aux soins pour les personnes géographiquement isolées. Trois personnes ont été accueillies sur ce dispositif en 2023.

III.1.g. Les Journées d'Accueil Personnalisé et les temps d'activités collectives :

Cette offre est un outil complémentaire à l'accompagnement individuel. Elle permet d'offrir aux personnes un accompagnement dans le quotidien qui va leur permettre de passer d'un mode de vie centré sur le produit à un mode de vie plus autonome et créatif dans la redécouverte de leurs capacités, leurs compétences et leurs goûts. Le travail fait renforce la confiance et l'estime de soi. Les expériences vécues à travers ces journées et temps collectifs permettent à la personne de transposer ce qu'elle a fait avec un professionnel à l'extérieur, seule, en tant que citoyen à part entière. Elles sont proposées par le référent et formalisées par la signature d'un contrat mentionnant les objectifs, la fréquence et l'engagement à respecter un certain nombre de règles.

La journée débute à 11H pour se terminer à 16H, avec toutefois des possibilités d'adaptation. Les courses et la confection du repas sont faites avec l'usager, l'après-midi est consacrée à des activités en lien avec le projet et les objectifs définis par la personne. Les activités sont diverses : atelier d'écriture, activités manuelles, sportives et/ou culturelles, démarches administratives, accompagnements extérieurs... Lors de ces journées, l'usager peut être seul ou avec d'autres en fonction des disponibilités des accueillants, mais également des compatibilités entre usagers.

JOURNEES D'ACCUEIL PERSONNALISE (EN NOMBRE)	N-1	N
Usagers accueillis	13	16
Journées réalisées	46	27

40 actes ont été réalisés sur ces 27 journées représentant 198,25 heures d'accompagnement. Malgré une demande importante des usagers, les moyens humains ne nous permettent pas de proposer cette offre de manière régulière.

III.1.h. Les Consultations Jeunes Consommateurs (CJC) :

Les CJC, créées en 2004, consistent à prendre en charge les jeunes entre 12 et 25 ans et leur entourage, avant qu'une véritable addiction ne s'installe. Le principe est de faire le point, éventuellement de proposer une aide, avant que la consommation ne devienne problématique. Toutes les problématiques d'addiction peuvent être abordées : alcool, cannabis, jeux vidéo, utilisation d'Internet... L'évaluation des situations est réalisée avec trois entretiens maximum et les personnes seront ensuite, si besoin, orientées vers le professionnel adéquat (CSAPA, Médecins de ville, CMPP...).

Nous proposons un temps de permanence distinct des autres activités. Des créneaux spécifiques ont été réservés pour accueillir ce public le samedi matin de 9h00 à 12h00 à Montbéliard uniquement sur RDV. Cependant, afin de satisfaire aux besoins du public, nous accueillons aussi les usagers pendant nos plages d'ouverture de la semaine. A Belfort, une permanence dédiée, avec un lieu hors CSAPA est proposée les mercredis de 14h00 à 17h00, en partenariat avec l'AAF. L'antenne d'Héricourt ne porte pas de CJC. Toutefois, le public peut être accueilli aux horaires d'ouverture du centre. Des permanences CJC hors les murs sont organisées à la MDA de Belfort, à l'Epide, en partenariat avec l'AAF. En 2023, une permanence a été mise en place une fois par mois à la Mission locale d'Héricourt.

III.1.i. Les stages de sensibilisation à l'usage de stupéfiants :

Suite à une mesure judiciaire en lien avec des stupéfiants, les magistrats peuvent condamner des auteurs d'infractions vers un stage de sensibilisation à l'usage de stupéfiants. L'objectif est d'amener une réflexion autour des conduites addictives afin que les personnes puissent mieux se situer dans leurs usages et bénéficier de connaissances sur les dispositifs en addictologie, s'ils souhaitent un accompagnement pour eux ou leur proche.

STAGES DE SENSIBILISATION A L'USAGE DE STUPEFIANTS	NOMBRE DE STAGES		PERSONNES CONCERNEES	
	N-1	N	N-1	N
Montbéliard	9	5	29	37
Belfort	7	5	19	31

Le nombre de stages a diminué sur cette année du fait du souhait de notre partenaire historique France Victimes de cesser ses interventions sur le module juridique en raison d'une charge de travail trop importante. Nous avons recherché un nouveau juriste. La recherche rste en cours à Montbéliard et a abouti à Belfort, Madame la Procureure de la République a missionné un Délégué du Procureur, lequel a participé à deux stages animés par la juriste de France Victimes. Il poursuit, à ce jour, l'animation des stages.

III.1.j. La prévention :

Dans un contexte tendu sur les RH, notre équipe a poursuivi le travail de sensibilisation des partenaires du territoire Nord Franche Comté au référentiel de prévention des addictions. Ces actions sont un travail de longue haleine pour faire passer les messages que nous souhaitons diffuser : développer des actions de prévention construites axées sur les compétences psychosociales, déployer des programmes probants.

Les partenaires semblent parties prenantes de nos propositions mais restent néanmoins souvent axées sur des actions « one shoot ». Les difficultés logistiques, le temps à consacrer pour déployer des programmes plus construits sont un frein dans la mise en œuvre de ces actions. Nos interventions ponctuelles restent, comme évoqué précédemment, des amorces essentielles. A titre d'illustrations, nous pouvons citer Primavera sur la Commune de Valentigney mis en place après plusieurs années d'interventions ponctuelles, Uniscité déployé après quelques années de sensibilisation,, l'Epide où nous avons pu construire un projet alliant prévention construite et CJC, Morvillars avec une intervention débat après un court métrage qui a permis de déployer Protect... Le travail de partenariat doit s'inscrire dans la durée pour lever les freins à la mise en place de programmes probants.

Les modifications du rapport d'activité RRAPPS sur l'année 2022 ont également nécessité la création de nouveaux outils pour faciliter le rendu compte de l'activité prévention. Le nouvel outil de reporting expérimenté est apparu trop complexe à l'usage et ne valorise pas l'ensemble de nos actions. Nous avons donc travaillé avec nos collègues de l'AAF à la mise en place d'un nouvel outil sur 2024, qui devrait permettre de renseigner l'ensemble des actions dans les différents rapports qui nous sont demandés, sans que ce soit trop énergivore pour les équipes.

Il convient également de maintenir la motivation des équipes, souvent frustrés par l'impossibilité de mettre en place des programmes auxquels ils ont été formés. Ils se heurtent à des refus qui peuvent les démobiliser et se sentent parfois dans une position de « vendeur », qui n'est pas leur cœur de métier.

Enfin, nous avons poursuivi les travaux menés avec le Réseau Régional d'Appui à la Prévention et à la Promotion de la Santé Nord Franche-Comté : sur le milieu festif avec le concept « Concert'V sa santé », sur le projet DITEP avec l'appui de Promotion santé... Nous nous sommes également mobilisés sur les différents temps de travail RRAPPS et les commissions techniques RRAPPS Addictologie, réunissant les acteurs de l'addictologie de notre territoire.

Si nos objectifs de déploiement de la mission prévention ne sont pas encore ceux espérés, nous poursuivons le travail de partenariat nécessaire pour permettre la mise en œuvre de programmes de prévention construits et efficaces.

III.2. PARTENARIAT PRIVILÉGIÉ ET COOPÉRATIONS :

Au-delà des partenariats habituels, nous avons poursuivi les travaux engagés avec les services d'hébergement.

Dans la continuité de 2022, le travail engagé auprès de l'Armée du salut à Belfort s'est poursuivi avec deux rencontres au premier semestre 2023. Ces rencontres nous ont amenés à réfléchir et à élaborer un projet de partenariat par étapes compte tenu d'une part du besoin de création de lien avec le public avant même la mise en place de consultations avancées et d'autre part du nombre important de dispositifs hébergement.

La première étape est de faire connaître le CSAPA et le CAARUD afin de faciliter les orientations et éventuelles prises de contact du public reçu au sein de leur service d'accueil de jour. Pour se faire, nous avons été invités à un temps de

convivialité organisé par l'Armée du Salut à l'été 2023 auquel 2 personnes seulement ont participé. Nous avons alors décidé d'expérimenter la mise en place d'une permanence mensuelle au sein de l'accueil de jour à compter de 2024.

Le projet initié en 2022 avec le CHRS de Montbéliard pour la mise en place de consultations avancées s'est interrompu suite à des changements d'interlocuteurs. Une nouvelle prise de contact a eu lieu au cours de l'automne 2023 suivie dans le temps : rencontre avec les équipes pour présenter le Pôle Addictologie, et rencontre des directions pour redémarrer le partenariat. Pour favoriser la création du lien avec le public, il a été convenu de proposer au CHRS un calendrier 2024 de venue des équipes CSAPA-CAARUD au CHRS sur des temps « informels » : petit-déjeuner, repas, actions collectives... Ces temps permettront de rencontrer le public, favoriser le lien. Cette étape est incontournable pour favoriser le déploiement de consultations avancées addictologie au CHRS.

Enfin, nous avons renforcé nos interventions auprès de notre partenaire de la Fondation Arc en ciel à Héricourt, qui gère le Centre de Médecine Physique et de Réadaptation Bretegnier, le Centre de cardiologie ainsi qu'un hôpital de jour. Notre infirmière assure des consultations en addictologie individuelles auprès des personnes bénéficiant de ces dispositifs ainsi que des actions collectives auprès de groupes variés constitués selon les pathologies (cancers, chirurgie cardiaque...). 15 usagers ont été reçus pour 32 entretiens sur 2023 et 7 informations collectives ont été animées réunissant 96 personnes.

III.3. EXPRESSION ET PARTICIPATION DES USAGERS :

Compte tenu de la spécificité du fonctionnement du service, il est complexe de mettre en place un groupe d'expression en présence d'usagers. L'expression et la participation des usagers s'est traduite par une enquête de satisfaction annuelle portant sur des thématiques larges et permettant de déposer plus facilement le ressenti de chacun sur son accueil au CSAPA. Les comptes rendus affichés permettent une vue d'ensemble des réponses par tous. Le taux de participation à cette enquête, inférieur à 10% est insuffisant. Néanmoins, les répondants sont globalement satisfaits de leur accueil et laissent apparaître quelques suggestions sur le fonctionnement des services (heures d'ouverture plus larges, temps médical plus important, accessibilité parking...). Une campagne de communication plus importante est envisagée en 2024.

Un travail a été réalisé sur la visibilité de l'outil dédié aux plaintes et réclamations, qui alimentera davantage l'expression et la participation des usagers.

IV. CONCLUSION

Compte tenu de tensions RH nous avons fait le choix en 2023 de soutenir la continuité des activités auprès des usagers au détriment de la mission prévention, qui a été partiellement impactée. Consolider notre organigramme est un enjeu.

L'activité de soin complétée par un temps médical supplémentaire temporaire a permis au site de Montbéliard de mieux répondre aux besoins médicaux du public, et gagnerait à être consolidé. Des démarches ont été engagées à Maiche avec les élus de la collectivité, sensibles à nos actions qui devraient nous proposer des pistes pour de nouveaux locaux plus adaptés et respectant le droit de nos usagers.

Concernant la mission prévention, notre objectif est de tendre au développement de programmes probants et d'actions construites axées sur le développement des compétences psychosociales. Il nous faut poursuivre ce travail partenarial pour sensibiliser les professionnels.

Le soutien et les actions de la délégation territoriale ARS Nord Franche-Comté sont nécessaire pour nous aider à implanter ces programmes et savoir convaincre de leur utilité. Des réunions avec les infirmières techniques de l'éducation nationale du territoire de Belfort et du Doubs et les opérateurs oeuvrant sur le territoire ont été impulsées en fin d'année 2023. Le nouvel outil de reporting créé est partagé depuis début 2024 avec les infirmières et Madame Marcus de l'ARS. Il nous appartient de sensibiliser les équipes à le renseigner au fil de l'eau afin que chaque acteur ait une visibilité en temps réel.

Consolider nos ressources, simplifier les outils, avoir une démarche prospective pour identifier et convaincre les publics et institutions auprès desquels déployer les programmes probants sont autant d'actions qui permettront au CSAPA de mieux répondre encore aux besoins, tout comme la démarche qualité qui a préparé en 2023 l'évaluation à venir en 2024.



30 FG DE BESANÇON
25200 MONTBÉLIARD
TEL : 03.81.31.29.41
pole-addictologie.nfc@ahs-fc.fr

4 RUE G. KOECHLIN
90000 BELFORT
TEL. : 03.84.26.12.20
K-MOBILE
TEL. : 06.85.11.08.91



DIRECTRICE :
MME MAUD CAVERZASIO

CAARUD ENTR'ACTES

I. PRÉSENTATION

CATEGORIE D'ETABLISSEMENT OU SERVICE		Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour Usagers de Drogues
DATE D'AUTORISATION (CREATION OU RENOUVELLEMENT)		Décision ARS du 28/06/2010 (*)
AGREMENT OU HABILITATION	DATE DERNIER AGREMENT	Décision ARS du 28/06/2010 N° 2010.106 et Arrêté ARS BFC 2022-03 du 24/01/2022 (**)
	MODALITE D'ACCUEIL	Non concerné
	MODE DE FONCTIONNEMENT	Prestation en milieu ordinaire
	CATEGORIE DE BENEFICIAIRES	Personnes ayant des pratiques addictives

(*) (**) Arrêté du 24/01/2022 portant fusion par voie d'absorption de l'association ALTAU par l'association AHS-FC.

Le CAARUD Entr'actes œuvre pour un accueil sans condition et un accompagnement en direction des usagers de drogues précarisés et/ou isolés.

Le service regroupe la gestion de deux centres à Belfort, Montbéliard, et d'une unité mobile rayonnant sur tout le territoire Nord Franche-Comté. Il assure le fonctionnement des dispositifs de réduction des risques dans l'aire urbaine.

Entr'actes accueille toutes personnes désireuses de trouver un lieu convivial où se poser dans un cadre d'accueil collectif pouvant ouvrir selon les demandes sur un suivi individualisé. Les missions générales du CAARUD sont l'accueil sans préalable, l'accès aux soins et aux droits sociaux, le travail de rue et le milieu festif, la gestion du matériel de prévention, un rôle de médiation et enfin d'alerte.

II. ACTIVITE

II.1. ANALYSE QUANTITATIVE :

II.1.a. File active :

La file active globale est de 284 usagers, toutes actions confondues, ce qui représente :

- ✓ 4 755 actes
- ✓ 4 741,75 heures d'accompagnement.

Il convient de souligner que la somme des files actives de Montbéliard, Belfort et de l'Unité Mobile s'élève à 314 personnes. En effet, nous recensons 30 personnes que l'on nomme « doublons », personnes qui ont sollicité et/ou fréquenté plusieurs sites.

FILE ACTIVE	MONTBÉLIARD		BELFORT		UNITÉ MOBILE	
	N-1	N	N-1	N	N-1	N
File active usagers :	149	110	271	176	27	28
Dont usagers vus une seule fois	67	56	160	102	8	6
Dont nouveaux patients	85	48	193	103	7	11

En 2022, La file active globale était de 405 usagers, toutes actions confondues, 4 697 actes correspondant à 4 436,50 heures d'accompagnement. Nous observons une forte baisse de la file active s'expliquant par un nombre d'accompagnement en milieu festif bien inférieur à l'année précédente : 225 accompagnements en 2022 contre 99 en 2023. Nous pouvons penser que cette baisse est due :

- ✓ à un nombre d'usagers qui se responsabilisent davantage, avec une meilleure gestion de leurs consommations permettant que les événements festifs se déroulent avec moins de difficultés,
- ✓ à un changement de pratiques quant à la mise à disposition, en libre-service, des « Roule ta Paille ». Ce service, n'est plus comptabilisé comme un acte de réduction des risques mais enregistré dans le nombre de passages.

Hors activité festive, les files active des accueils fixes et mobile demeurent stables.

En 2023, quatre usagers ont perdu la vie, sans toujours connaître les causes du décès. Ces événements ont marqué le public, l'équipe et ont nécessité de prendre en charge les émotions ressenties. La formation de plusieurs professionnels à la thématique du deuil a facilité le recueil des émotions du public et de l'équipe.

II.1.b. Typologie des actes éducatifs :

ACTES EDUCATIFS	N-1	N
Accueil / Refuge / Lien social	1 970	1 955
Réduction des risques liés à l'usage de drogues et à la sexualité (modes de consommation, récupération de matériel, risques infectieux et sanitaires...)	984	771
Hygiène (nutrition, douches, machine à laver...)	1 525	1 726
Soins infirmiers	28	42
Orientation médicale (substitution, médecine de ville, psychologue)	-	15
Réassurance	20	24
Dépistage et vaccination (VIH, IST, hépatites...)	5	15
Démarches d'accès aux droits (sociaux, santé, administratif, justice...)	151	199
Logement (court et moyen séjour, logement autonome, maintien dans le logement...)	10	7
Formation et emploi (accès et recherche formation, emploi, maintien dans l'emploi...)	4	1
TOTAL ACTES THERAPEUTIQUES ET EDUCATIFS	4 697	4 755

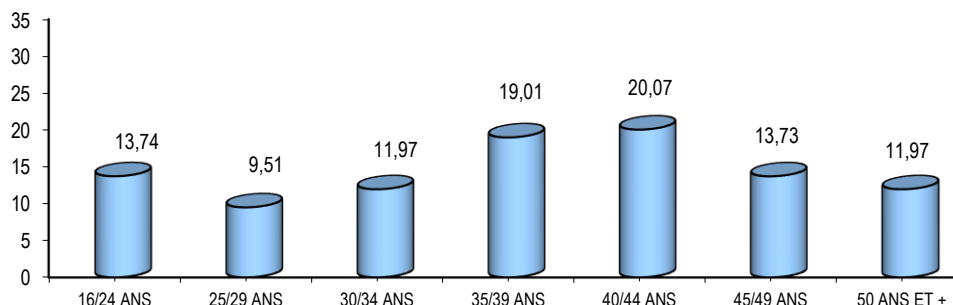
Malgré la baisse de la file active due à l'activité festive, le nombre d'actes et le temps d'accompagnement sont en légère augmentation. Dès lors, nous pouvons affirmer que les temps de prise en charge se sont renforcés. L'équipe fait état d'un public de plus en plus précaire, qui sollicite davantage pour organiser des ateliers cuisine et qui manifestent fortement un besoin de s'alimenter, un besoin primaire de moins en moins assouvi.

II.2. LE PROFIL DES USAGERS :

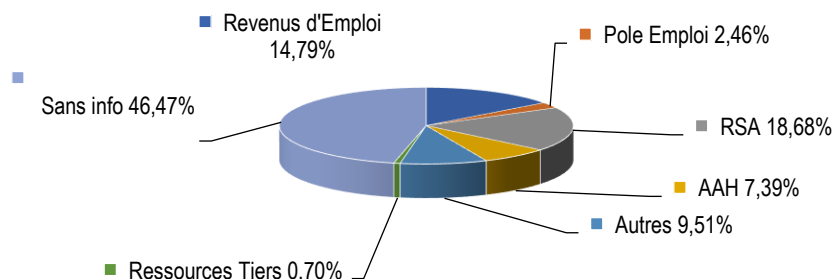
- ✓ Hommes : 77,11 %
- ✓ Femmes : 22,89 %.

Moyenne d'âge : 38 ans.

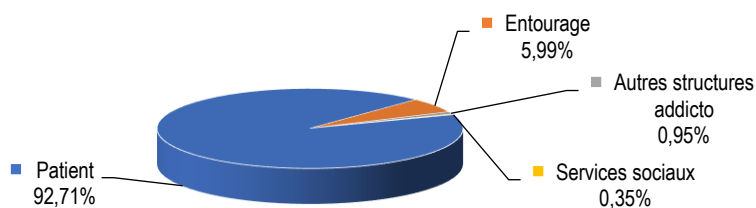
PYRAMIDE DES ÂGES HOMMES/FEMMES (%)



ORIGINE DES RESSOURCES (%)



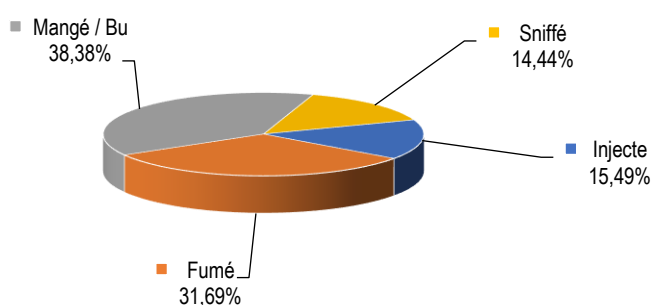
ORIGINE DE LA DEMANDE DE CONSULTATION (%)



PRODUIT MOTIVANT LA DÉMARCHE

PRODUIT MOTIVANT LA DEMARCHE	PERSONNES CONCERNEES
Alcool	100
Tabac	8
Cannabis	32
Opiacés	51
Cocaïne, crack	75
Amphétamines, Ecstasy, LSD	11
Médicaments psychotropes détournés	3
Traitements de substitution détournés	2
Drogues de synthèse	2

MODE DE CONSOMMATION



III. MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE SERVICE

III.1. PRÉSENTATION ET BILAN DES ACTIVITÉS MENÉES :

III.1.a. L'accueil collectif :

Les dynamiques de groupe au sein des CAARUD sont changeantes en fonction des périodes, des profils d'usagers et nécessitent de questionner régulièrement nos pratiques pour mobiliser le public et permettre à chacun d'investir les lieux. Ce travail se traduit pas des temps d'échanges et de questionnements autour des envies et besoins des usagers afin de penser collectivement des activités favorisant leur participation. Parce que les espaces de vie constituent aussi un lieu d'expression et de participation, il a été convenu cette année d'un réaménagement, avec la coopération des bénéficiaires, des espaces de pause et de cuisine sur les deux sites. Ces moments ont suscité un élan de créativité, qui a rapidement fait du lien avec les ateliers cuisine, temps forts des CAARUD.

Particulièrement à Belfort, ces ateliers ont créé une véritable cohésion de groupe et ont renforcé les liens entre les bénéficiaires eux-mêmes, mais également entre les équipes et le public présent. Ils ont été le point de départ d'une réappropriation des lieux. L'accueil d'un public de plus en plus précaire nous amène à penser davantage à des temps de partage tant sur le plan émotionnel que sur la possibilité d'apporter un confort alimentaire en parallèle. Ces moments de convivialité favorisent la création des liens, qui constitue le début d'un travail d'accompagnement.

Les ateliers culinaires étant une thématique qui plaît, un projet de partenariat avec « Les Jardins de MAË », petite productrice locale en permaculture est en réflexion. Ce partenariat serait construit sur un échange de services autour de travaux de jardinage en contrepartie de panier de légumes utilisés pour nos ateliers cuisine.

Toujours dans un esprit de rassembler, des sorties inter-caarud, entre les sites de Belfort et Montbéliard ont été mises en place en extérieur avec l'organisation de randonnées. L'idée est de favoriser les échanges entre les groupes et de permettre les rencontres, hors du cadre habituel, pour aborder des sujets communs avec des personnes n'ayant pas l'habitude de se rencontrer. Cette aventure collective a permis de renforcer les compétences psychosociales (se découvrir, s'écouter et se respecter) et de favoriser le dépassement de soi après avoir réussi, pour beaucoup, à terminer le parcours de randonnée. Ces temps extérieurs ont aussi contribué à mettre au second plan, l'espace d'un instant, les consommations et constituent un véritable outil de réduction des risques.

Dans la même dynamique, des boîtes de Noël, confectionnées par nos intervenants et complétées par l'association Envie, sont distribuées à chaque usager. Sur 2023, un partenariat a été construit avec les enseignants d'un groupe scolaire : « **Ecole des Feunus** » sur la commune de Sainte-Suzanne autour d'un projet développé par l'école sur la thématique de la citoyenneté. Les enfants ont été sollicités pour confectionner ces boîtes avec pour objectif de susciter un élan de solidarité sociale. Un bilan positif qui encourage la poursuite de l'action.

III.1.b. Les soins :

Au-delà de proposer un espace d'hygiène corporelle, il s'agit pour les infirmières de prodiguer des soins dits de « bobologie », de conseiller, d'informer sur des problématiques de santé spécifiques, d'orienter vers la médecine de ville, les services d'urgence mais également de promouvoir la santé (vaccination, dépistage...).

Les offres de services de dépistage par le biais des TROD et l'accès à la naloxone doivent davantage être intégrées aux pratiques professionnelles des équipes afin de les proposer plus largement aux usagers du Caarud bien souvent éloignés des dispositifs de soin. Le partenariat mis en place avec SOS Hépatite en 2022, favorisant la réalisation de TROD et la réalisation d'un examen par Fibroscan, n'a pas été réitéré cette année suite à une erreur matérielle de communication. Une reprise de contact permettra de participer à cette action sur 2024.

III.1.c. Les droits sociaux :

Les problématiques des personnes accueillies s'accroissent et s'accumulent avec des dispositifs à mobiliser de plus en plus complexes et bien souvent saturés. L'équipe est davantage sollicitée quotidiennement pour soutenir les usagers dans leurs démarches administratives : CMU, RSA, administratif, logement, justice, insertion... Une réflexion autour de la création de relations de proximité auprès de ces institutions, permettant de faciliter les démarches, est à l'étude.

III.1.d. L'Aller vers :

- ✓ Les interventions en milieu festif :

Il s'agit d'aller à la rencontre du public tant sur les festivals que dans les salles de concert. Un stand de réduction des risques composé de différents espaces (documentation, chill out, distribution de matériel) est mis à disposition du public qui peut s'informer, échanger avec les intervenants sur tous les risques liés à la fête. Le public pourra également bénéficier de matériel de réduction des risques et d'un accompagnement en cas de difficultés suite à une prise de produits.

Les interventions ont été plus nombreuses que l'année précédente (18 contre 15) entraînant aussi une augmentation du nombre de passages. Toutefois on note un nombre d'accompagnements en baisse. Comme évoqué précédemment, la responsabilisation des festivaliers et le changement de notre pratique quant à la mise de disposition en accès libre de matériel de sniff peut expliquer en partie la baisse constatée. Les bilans réalisés par les équipes sur les différents événements démontrent que le public a bien identifié notre stand et nos missions.

INTERVENTIONS EN MILIEU FESTIF	NOMBRE DE SOIRÉES	NOMBRE DE PASSAGES	NOMBRE D'USAGERS ACCOMPAGNÉS	NOMBRE D'ACTES
Axone Montbéliard	2	4 419	25	41
Moloco	3			
Atelier des Mômes	2			
Festival Rencontres et Racines	3 jours			
Festival du Bockson	2 jours			
Bruit du renard	2 jours			
Soirée étudiante	1			
Poudrière Belfort	3	6 997	74	165
FIMU Belfort	3 jours			
Festival Eurockéennes	4 jours			
Festival Contreforts	2 jours			
Résidence secondaire Eurockéennes	1			

✓ L'unité mobile appelée K-Mobile :

L'unité mobile permet l'accès au service à destination des personnes ne pouvant se rendre sur les différents centres. L'équipe mobile a poursuivi le développement du maillage territorial en termes de rencontres partenaires. L'équipe constate que le moyen de communication le plus performant reste le bouche à oreille. Nous n'avons encore, à ce jour, aucun usager résidant sur le secteur d'Héricourt. En revanche, nous sommes sollicités sur le territoire de Lure, où en accord avec nos collègues du CAARUD de Vesoul, des interventions ont été réalisées, dans l'attente qu'ils puissent y répondre.

Notre camion aménagé est utilisé lors de certains événements festifs, nous permettant ainsi de créer un espace en dehors du son, favorisant une invitation à l'échange et à la discrétion. Cette utilisation nous permet également de pouvoir communiquer sur l'existence du dispositif, tout en lui donnant une dimension concrète.

III.1.e. L'accès à du matériel de réduction des risques et des dommages :

Il s'agit de prévenir et de réduire les risques infectieux (VIH, VHC, VHB) en développant des messages de prévention, en adaptant des outils aux nouveaux messages, en permettant l'accès aux outils de réduction des risques efficaces et adaptés à travers l'accès gratuit aux matériels de réduction des risques et en assurant la récupération et la gestion des déchets à risques infectieux.

Un travail en partenariat est formalisé avec un réseau de pharmaciens qui participe au Programme d'Echange de Seringues (livraison et récupération du matériel). Afin de répondre au mieux aux besoins des usagers, le CAARUD organise la mise à disposition de matériel en vrac au sein des sites du CSAPA.

MATERIEL PRINCIPAL DE RDR DISTRIBUES	N-1	N
Seringues	46 134	38 501
Pipes coudées	2 285	3 033
Kit base	2 886	5 293
Kits sniff (2 feuilles)	24	36
Carnet Roule Ta Paille (10 feuilles)	339	1 048
Feuilles aluminium	35 224	32 700

L'offre de service est bien identifiée par notre public. Le matériel distribué varie en fonction des modes de consommations des usagers. Nous constatons une diminution du nombre de seringues distribuées, ce qui semble s'expliquer par une consommation plus importante de cocaïne basée administrée par inhalation avec l'utilisation de pipes coudées et de kits base.

En 2022 nous avons fait partie d'une expérimentation de matériel, portée par SAFE. Suite à l'intérêt des usagers pour deux d'entre eux, nous avons décidé de maintenir la mise à disposition :

- ✓ Du Kit MAD : un spray nasal à vaporiser finement dans les sinus, qui réduit les dommages au niveau de la cloison nasale. Cet outil peut également permettre aux personnes injectrices de mettre au repos leur système veineux, tout en gardant un rituel de préparation (50 kits distribués)
- ✓ Du bicarbonate en unidoses pour baser la cocaïne (transformation de poudre en cristaux afin de pouvoir la fumer) en remplacement de l'ammoniaque plus nocive et très utilisée (500 unidoses distribuées)

III.1.f. La médiation :

L'implantation de nos services en zone urbaine dans des copropriétés peut créer des tensions et des difficultés avec les riverains. Des réunions formelles sont proposées dans ce cas au voisinage pour permettre à chacun d'exprimer ses difficultés et trouver des solutions. Les rencontres et les liens créés avec le voisinage depuis plusieurs années n'ont pas nécessité cette année la mise en place de rencontres formelles. Si des difficultés apparaissent, le voisinage sait mobiliser l'équipe pour les verbaliser et chercher les solutions. Les tensions plus fortes ressenties à Montbéliard se sont apaisées, l'information donnée sur l'avancée de notre projet immobilier doit contribuer à ce constat.

III.1.g. Le dispositif Travail Alternatif Payé A la Journée (TAPAJ) :

TAPAJ est un programme national d'insertion spécifique qui permet aux jeunes consommateurs de produits psychoactifs, en situation de précarité, d'isolement, de décrochage..., une entrée progressive mais immédiate dans le monde du travail commençant par des missions de 4 heures, sur un emploi réel mais non qualifié, payé à la fin de chaque journée.

Les temps de travail peuvent être ensuite progressivement augmentés tout en permettant une mise à plat de la situation globale du jeune (santé, social, hébergement...). Par ce biais, l'usager développe non seulement l'estime de soi, mais également un savoir-faire et un savoir-être professionnels. Ce dispositif constitue un nouvel outil pour aller à la rencontre de ce public, souvent réfractaire à toute démarche auprès des institutions. Il s'agit d'initier une démarche d'accompagnement visant, à terme, l'autonomie et la responsabilisation du jeune.

Sur chaque chantier, un intervenant en addictologie est présent pour encadrer et « faire avec ». Les associations intermédiaires, parties prenantes du programme, collaborent avec TAPAJ pour faire vivre le programme sur le terrain. Ces dernières sont les employeurs des jeunes et ont une mission administrative (édition contrat de travail, fiche de paie, rémunération) et une mission d'accompagnement lorsque le jeune sera en capacité de pouvoir sortir du dispositif TAPAJ pour expérimenter des missions plus longues (contrat intérim/chantier d'insertion/CDD...).

Le coût économique s'élève à 25 € par heure par jeune, décomposé ainsi : 10 € pour le tapajeur, 10 € pour l'association intermédiaire et 5 € pour financer le temps de l'intervenant en addictologie qui encadre le chantier.

Sur 2023, ce sont 26 plateaux de travail qui ont été réalisés représentant un total de 308 heures et une file active de 10 tapajeurs. Depuis le début du déploiement du dispositif, 15 tapajeurs ont participé à des chantiers. Cette année a été consacrée à la poursuite du travail engagé en 2022 avec le développement des plateaux de travail sur les communes volontaires de Pays Montbéliard Agglomération, qui finance des plateaux de travail dans le cadre du Contrat de ville avec une participation d'un financement Etat Cité de l'Emploi.

En début d'année, nous avons obtenu l'autorisation de TAPAJ France de développer un TAPAJ Héricourt et un TAPAJ Belfort, notre volonté étant de proposer la même offre de service sur tout le territoire Nord Franche-Comté. Cette validation a nécessité un temps consacré aux partenariats : recherche d'associations intermédiaires sur chacun des territoires, communication auprès des partenaires potentiellement orienteurs sur le dispositif, recherche de plateaux de travail sur ces deux nouveaux territoires. Une contractualisation a été réalisée avec une association intermédiaire d'Héricourt (Héricourt Multi Services) et une de Belfort (Energie Emploi), associations qui rejoignent notre partenaire DEFI sur Valentigney.

Les rencontres avec les collectivités de chacun des territoires nous ont permis de débiter les plateaux de travail sur Héricourt en décembre 2023 et d'obtenir un accord de principe sur le financement de plateaux de travail avec la Ville de Belfort, qui débiteront en 2024 (une convention a été signée). A Belfort, une contractualisation est en cours avec un bailleur social pour 12 plateaux de travail au cours de l'année.

Un comité partenaires a été mis en place et s'est réuni le 27 septembre 2023.

III.2. PARTENARIAT PRIVILÉGIÉ ET COOPÉRATION :

Au-delà des relations de coopérations exposées en début de rapport, un partenariat est privilégié avec les officines qui participent au Programme d'Echanges de Seringues. Les livraisons et les récupérations des DASRI sont l'occasion pour l'équipe d'échanger avec les pharmaciens sur leurs besoins et leurs difficultés. Nous déplorons encore cette année l'absence de pharmacies volontaires pour intégrer ce programme en Haute-Saône.

Nous avons rejoint nos collègues du CSAPA sur les travaux engagés avec le secteur de l'hébergement à Belfort et r Montbéliard.

A la demande de l'ARS, nous avons participé à l'ouverture temporaire du SAS située sur Seloncourt avant une délocalisation sur Besançon. Le public errant en Ile de France était accueilli en province au sein des SAS permettant

une évaluation globale de leur situation afin de leur trouver une solution d'hébergement plus pérenne. Nos services ont été mis à disposition du public accueilli par le biais de quatre permanences. Par ailleurs, nous avons rencontré l'équipe de professionnels à deux reprises pour leur présenter nos missions, nos offres de services et ainsi faciliter les orientations potentielles notamment pour éviter les ruptures de soins.

III.3. EXPRESSION ET PARTICIPATION DES USAGERS :

L'organisation de groupes d'échanges sur le fonctionnement des services est mise en place afin de recueillir les besoins du public. Seul un temps a été formalisé au second semestre à Montbéliard en 2023. Des temps d'expression sont souvent mis en œuvre de manière informelle tout au long de l'année durant les accueils collectifs. Ces moments permettent de proposer des activités en lien avec les envies des usagers, et favorisent leur implication dans les projets.

L'enquête de satisfaction annuelle ne nous a pas permis d'obtenir un échantillon représentatif de la population présente au sein des CAARUD, mais a été l'occasion pour les répondants d'avoir un espace supplémentaire d'expression. Il ressort une satisfaction de l'accueil et de l'accompagnement proposé, avec toutefois des axes d'amélioration proposées : davantage de repas chauds, plus de moments conviviaux (sortie, atelier cuisine...) et des équipements mieux adaptés (machine à laver adaptée aux lavages de plus grande couverture, télévision).

IV. CONCLUSION

Le service, fait état d'une forte baisse des files actives, qui s'explique par la baisse des accompagnements en milieu festif, baisse non significative car liée à un changement de pratique, les contacts dans les lieux festifs étant en revanche en augmentation. La fréquentation des accueils fixes et du Kmobile est stable.

L'équipe doit rester en perpétuelle réflexion et questionnements pour s'adapter aux différentes dynamiques de groupe: le public vient et va, des nouveaux arrivent, des anciens partent, reviennent... Les dynamiques ne sont jamais acquises et demandent à être sans cesse réimpulsées.

Il conviendra également de poursuivre le travail de communication et de partenariat avec un enjeu fort de développer l'activité du CAARUD mobile et de poursuivre le déploiement de TAPAJ sur l'ensemble du territoire de santé du Nord Franche-Comté.

Au vu des fortes consommations d'alcool quotidiennes de nos usagers verbalisées mais aussi constatées aux abords du service, l'équipe avait souhaité s'engager dans une réelle démarche de réduction des risques alcool. Après une première journée de sensibilisation à la RDR alcool, à laquelle divers partenaires, ont été conviés, le service s'est engagé dans une formation action sur cette thématique. L'association Modus Bibendi accompagnera les équipes en 2024 à la formation et la mise en œuvre de la RDR alcool sur l'ensemble des missions portées par le CAARUD.

Enfin, les locaux du CAARUD Belfort étant de moins en moins adaptés, le souhait d'investir un nouvel espace a été envisagé. La piste n'a pu se concrétiser, faute de financement. Si un projet de déménagement reste nécessaire compte tenu de locaux trop étroits, l'équipe réfléchit à penser les espaces actuels pour les rendre davantage accueillants et fonctionnels. Il est envisagé de mobiliser le dispositif TAPAJ pour réaliser ce projet.



MISSION « ACTION SOCIALE ET INSERTION »

MISSION ACTION SOCIALE ET INSERTION ENFANTS, ADULTES

- ACCOMPAGNEMENT,
HÉBERGEMENT ET INSERTION DES
PERSONNES MIGRANTES
- PROTECTION DE L'ENFANCE
- PROTECTION JUDICIAIRE DE LA
JEUNESSE
- INSERTION SOCIALE ET
PROFESSIONNELLE

Cette mission concerne l'accompagnement, l'hébergement et l'insertion sociale de personnes migrantes (mineurs et adultes) en Franche-Comté.

Elle vise également à accueillir des enfants, adolescents et jeunes adultes relevant de la Protection de l'Enfance assurée par les Départements et les juges pour enfants du Doubs et de la Haute-Saône, en proposant des accompagnements directs pour ces jeunes et des actions de soutien à la parentalité.

MISSION ACTION SOCIALE ET INSERTION	ETABLISSEMENTS OU SERVICES	LOCALISATION	CAPACITE AGREEE
PROTECTION DE L'ENFANCE SOIT 372 PLACES 476	CEP ST JOSEPH	FRASNE-LE-CHATEAU	117
	MECS ANDRE MARGUET	PONTARLIER	47
	ME PAS A PAS	MOIMAY	173
	DMNA 25	BESANÇON, PONTARLIER	112
	DMNA 70	FRASNE LE CHATEAU, VESOUL, BESANÇON	27
DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT, D'HEBERGEMENT ET D'INSERTION SOCIALE (DAHIS) SOIT 408 PLACES 455	SPADA FC	BESANÇON, PONTARLIER, MONTBELIARD	(1)
	CADA 25	BESANÇON	173
	CADA 70	FRASNE LE CHATEAU, GRAY	89
	HUDA 25	BESANÇON	86
	HUDA 70	FRASNE LE CHATEAU	30
	CPH	BESANÇON	77
TOTAL MISSION ACTION SOCIALE ET INSERTION			931

(1) La capacité de la Structure de Premier Accueil des Demandeurs d'Asile (SPADA) ne s'exprime pas en places. Il y a eu 1 243 primo arrivants en 2023.

16 RUE GAMBETTA
BP 307
25017 BESANÇON



« **DAHIS** » :
SPADA - CADA 25 - CADA 70 – HUDA - CPH - DMNA 25 -
DMNA 70 – DISPOSITIF UKRAINE
TEL : 03.81.47.99.15 - FAX : 03.81.61.38.81
dahis@ahs-fc.fr

DIRECTRICE :

MME CLAIRE BRET

DAHIS

(DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT, D'HEBERGEMENT ET D'INSERTION SOCIALE)

I. PRESENTATION

Le DAHIS est composé de services destinés à l'accompagnement des migrants (mineurs non-accompagnés, demandeur d'asile, réfugiés, public ukrainien). Le DAHIS est porté par l'Association d'Hygiène Sociale de Franche-Comté depuis 2000 au sein de sa mission « Action sociale et Insertion ».

Le DAHIS est présent sur l'ensemble de la Franche-Comté avec une présence physique sur le Doubs et la Haute-Saône. Il se répartit sur trois champs d'intervention :

L'accompagnement des demandeurs d'asile :

- ✓ Une Structure de Premier Accueil des Demandeurs d'Asile (SPADA) avec un bureau d'accueil à Besançon et une antenne à Montbéliard confiée à l'ADSSEA dans le cadre d'une convention. La SPADA dépend du marché public OFII 2022-2024 dans le cadre d'un groupement solidaire avec COALLIA. Cette année les deux antennes ont accueilli 1243 personnes et en ont accompagné 1 689 sur 2023.
- ✓ Deux Hébergements d'Urgence pour Demandeurs d'Asile (HUDA) dont 86 places à Besançon et 30 places en Haute-Saône (Gray et Frasne-le-Château) dans le cadre de convention pluriannuelle avec les DDETSP 25 et 70.
- ✓ Deux Centres d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (CADA) : 173 places sur le site de Besançon (dont 15 places ouvertes en 2023) et 89 places (dont 5 places ouvertes en 2023) sur la Haute-Saône répartis pour 56 places à Gray et 33 à Frasne-le-Château. Ces établissements sont inscrits au CPOM 2018-2022 prolongé sur 2023 intégrant les actions subventionnées (HUDA) avec la DREETS BFC, en cours de renouvellement pour la période 2024-2028.

L'insertion sociale :

- ✓ Un Centre Provisoire d'Hébergement (CPH) de 77 places sur Besançon dont 27 places ont été ouvertes cette année. Le CPH propose un accompagnement au public bénéficiaire d'un statut (réfugié ou protection subsidiaire) Cet établissement est en cours de rattachement au CPOM des deux CADA.
- ✓ Une résidence sociale à Frasne-le-Château de 24 places (établissement autorisé par la Préfecture de Haute-Saône – renouvellement en date du 19/12/2016).
- ✓ Un dispositif Ukraine porté depuis mars 2022 par le Groupement de Coopération Sociale (GCS 25), permettant d'accueillir et d'accompagner les déplacés ukrainiens.

La protection de l'enfance :

- ✓ Un Dispositif pour Mineurs Non Accompagnés de 100 places dans le Doubs réparties sur Besançon (68 places) et Pontarlier (30 places) ainsi que 2 places d'AVA (Accompagnement Vers l'Autonomie). Le dispositif a connu une forte augmentation d'activité (ouverture de 22 places) et la transformation de 6 places AVA et 4 places d'accompagnement global. Le DMNA est inscrit dans le CPOM 2018/2022 avec la MECS André Marguet (Maison d'Enfant à Caractère Social) de Pontarlier en cours de renouvellement

- ✓ Un Dispositif pour Mineurs Non Accompagnés (DMNA 70) de 27 places (dont 4 places ouvertes en juillet dans le cadre de la dernière autorisation en date du 30/06/2023) et 2 places supplémentaires à partir d'octobre), inscrit au CPOM AHS-FC / CD 70 – 2022/2026 avec la MECS Moimay et le CEP (Centre Educatif et Pédagogique) de Frasne-le-Château.

II. FAITS MARQUANTS

Evolution du contexte législatif et migratoire :

La forte augmentation constatée en 2022 marquée par la période post-covid et la réouverture des frontières s'est maintenue en 2023 traduite par une augmentation des arrivées sur la demande d'asile et une très forte augmentation nationale des arrivées de jeunes mineurs non-accompagnés.

Les Conseils départementaux ont demandé aux opérateurs d'ajuster leur capacité pour répondre à cette inattendue et historique augmentation d'arrivée, mettant les services de mise à l'abri en amont de nos dispositifs sous tension. Sur le Doubs, 938 personnes se sont présentées au service SEAMNA contre 459 en 2022.

Sur l'asile, la volonté de fluidifier les parcours et de « mieux accueillir » décrite dans le SNADAR (Schéma National d'Accueil des Demandeurs d'Asile et d'intégration des réfugiés 2021-2023) a acté l'ouverture de 5 places sur les dispositifs de Haute-Saône et 15 dans le Doubs permettant d'alléger la tension ressentie sur les dispositifs en 2022. L'augmentation de la capacité d'accueil cumulée à une plus grande rapidité de traitement des dossiers au niveau de l'OFPRA, ont impacté nos taux d'occupation qui affiche une baisse. Sur le département de Haute-Saône ce constat est très net, les arrivées et les sorties ont augmenté alors que le taux d'occupation a fortement baissé révélant un passage plus rapide des publics dans nos services. Ce constat est identique sur l'HUDA 25 où le nombre de procédure Dublin (141 personnes contre 105 en 2022) qui sont réadmis dans le pays de l'union dans lequel ils ont entamé leurs démarches marque des accompagnements plus courts mais plus nombreux.

Les délais d'ouverture de droits et l'accès au logement déjà compliqué sur l'année 2022, sont de plus en plus long générant des présences indues de publics réfugiés dans nos structures.

En novembre 2023, l'OFII a fait évoluer l'outil dn@ en rendant systématique la mise à disposition d'une place en cas de sortie. Nous pouvons également y faire apparaître nos indisponibilités, ce qui rend lisible les places en sous-occupation dues à une orientation non adaptée de typologies familiales. En lien avec l'OFII, nous essayons de réorienter les bonnes typologies selon les places pour réduire ce nombre de sous-occupation. La dynamique de prendre plus d'appartements pour permettre davantage de souplesse et d'adaptation reste un objectif et un enjeu pour les futures années.

La mission pour accompagner les publics ukrainiens, dans le cadre du groupement de coopération sociale (GCS 25), a perduré en 2023 et sera maintenue pour le moment, sur 2024. Le SAS d'accueil du Relais Vert à Montbéliard a progressivement été « vidé » afin que l'hôtelier retrouve son bâtiment. Un SAS plus petit a été rouvert sur Seloncourt pour une capacité maximum de 50 personnes. Les missions d'IML (Inter Médiation Locative) sont également maintenues.

Le dispositif Ukraine créé en mars 2022 s'est poursuivi et consolidé. Porté par le Groupement de Coopération Sociale du Doubs - GCS25-, il accompagne 1377 personnes, au 31/12/2023, répartis dans des logements autonomes, des appartements en IML, présents sur le site du Relais Vert puis de Seloncourt ou dans des logements de particuliers, communaux sur l'ensemble du département du Doubs.

Suite à la demande de fermer le Relais Vert de Montbéliard (capacité de 115 personnes) et de transférer l'hébergement des primo-arrivants Déplacés Ukrainiens à Seloncourt (capacité de 50 personnes), les équipes ont permis d'effectuer le relogement de 80 personnes durant les mois d'octobre à décembre. L'équipe présente au SAS de Seloncourt pour accueillir les Déplacés Ukrainiens primo-arrivants est composée de trois travailleurs sociaux et accompagne 51 personnes au 31/12/2024. L'équipe présente à Montbéliard pour l'IML ou dans des logements de particuliers, communaux ou dans leurs logements est composée de 5 travailleurs sociaux et accompagne 151 ménages en appartement IML et 47 ménages en logements de particuliers, communaux ou dans le droit commun. L'équipe présente à Besançon est composée de 5 travailleurs sociaux et accompagne 79 ménages en appartement IML et 116 ménages en logements de particuliers, communaux ou dans le droit commun.

Le travail partenarial a été consolidé et développé avec la CAF25 pour permettre le traitement des dossiers en cours d'instruction et également avec les bailleurs sociaux (Néolia, Ideha, LogeGBM, Habitat25, Soliha) dans le cadre des relogements de 80 personnes faisant suite à la demande de fermeture du Relais Vert.

II.1. EVOLUTION DES SERVICES :

II.1.a. Les Dispositifs pour Mineurs Non Accompagnés (DMNA) :

En 2022, le Conseil départemental du Doubs avait temporairement baissé la capacité d'accueil au regard de la baisse des arrivées et des nombreuses sorties. Avec la très forte augmentation des arrivées 2023, les 10 places ont été ré-ouvertes fin avril, puis 12 places entre juillet et septembre et enfin la transformation de nos 8 places d'AVA (Accompagnement Vers l'Autonomie) en 4 places d'AG (Accompagnement Global) et 2 d'AVA. Soit 98 places AG et 2 places d'AVA fin 2023. Les 12 places restantes de l'appel à projets seront ouvertes progressivement début 2024 (transformation de nos 10 places FTB (Familles Tiers Bénévoles) et création de 2 nouvelles places).

En Haute-Saône, l'ouverture de 4 places a été demandé, portant le dispositif à 27 places en juillet. Puis par dérogation, le DMNA 70 a accueilli 2 jeunes supplémentaires soit 29 jeunes au 31 décembre 2023.

II.1.b. Les Centres d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (CADA) :

Près de 142 500 demandes de protection internationale ont été introduites à l'OFPRA, toutes procédures confondues cette année soit une augmentation de 8,6% par rapport à 2022. Pour la sixième année consécutive, l'Afghanistan demeure le premier pays de provenance des demandeurs d'asile, suivi du Bangladesh, de la Turquie, de la République démocratique du Congo et de la République de Guinée.

136 700 décisions ont été rendues au cours de l'année 2023 avec une augmentation de statut délivré pour atteindre près de 33 %. Le délai de traitement a quant à lui baissé de 1 mois soit en moyenne 4,2 mois. La réduction de ce délai s'est traduit sur les établissements de Haute-Saône par une augmentation de l'activité (plus d'entrées et de sorties) mais par un taux d'occupation plus faible, les personnes restant moins longtemps dans nos dispositifs. Cela a également généré un grand nombre de places disponibles. Contrairement à 2022, des places ont été disponibles sur nos CADA et HUDA du Doubs et de la Haute-Saône.

Le CPH est pour sa part à taux plein. Son taux d'occupation est en baisse mais correspond au délai de montée en charge des 27 nouvelles places. Son activité, au-delà des ouvertures de places a également été marquée par un travail important sur la réunification familiale qui a permis à 20 personnes sur 3 ménages différents de rejoindre leur famille.

II.1.c. La Structure de Premier Accueil des Demandeurs d'Asile (SPADA) :

Depuis 2011, l'AHS-FC répond en cotraitance avec COALLIA, au marché public pour la gestion des SPADA pour des périodes de trois ans. Le marché 2022-2024 pour les quatre départements de Franche-Comté est divisé en 3 prestations :

- ✓ Prestation A : Pré-accueil en amont du Guichet Unique pour Demandeurs d'Asile (GUDA)
- ✓ Prestation B.1 : Domiciliation des demandeurs d'asile non hébergés dans le DN@
- ✓ Prestation B.2 : Accompagnement social, juridique et administratif des demandeurs d'asile non hébergés dans le DN@
- ✓ Prestation C : Accès effectif au droit des bénéficiaires de la protection internationale non pris en charge par un dispositif dédié.

A cela s'ajoute le suivi social des publics en réexamen, uniquement domiciliés auparavant. Ainsi que la gestion de la dématérialisation OFPRA impliquant la mise en place de borne de « re-matérialisation ».

En 2013, l'AHS-FC a mis en œuvre une convention de partenariat avec l'ADDSEA afin de permettre l'implantation de deux antennes SPADA relais dans les villes de Pontarlier (fermé début 2022 pour manque d'activité) et Montbéliard.

II.1.d. Les actions transitoires :

Le Dispositif d'Insertion Jeunes :

Financé pour une période de 3 ans depuis juillet 2022, ce dispositif composé de 10 places d'accueil offre aux bénéficiaires un accompagnement global tourné vers l'emploi et l'accès au logement pour les publics BPI moins de 25 ans. Les jeunes sont hébergés au FJT (Foyer Jeunes Travailleurs) La Cassotte ainsi que les professionnels du dispositif créant une belle dynamique partenariale. Le dispositif est accessible à l'ensemble des jeunes sortant de CADA, tout opérateur confondu, l'orientation passe par la commission CODAHL. Cette année, le dispositif est constamment plein et compte une liste d'attente de plusieurs mois.

Le renouvellement du Dispositif MASI (Mesure d'Accompagnement Social à l'Intégration) :

Ce dispositif propose un accompagnement personnalisé aux ménages installés dans leur propre logement pour permettre l'autonomie, accompagner les personnes vers l'accès au droit commun et éviter que le ménage se retrouve en difficulté dans la gestion quotidienne. L'accompagnement s'adapte aux besoins identifiés : accès à la langue, démarches administratives, gestion du foyer, accès à l'emploi ou la formation, accompagnement des réunifications. Cette année encore, le dispositif a accru son activité avec 144 personnes accompagnées contre 119 en 2022 et 71 en 2021.

Le renouvellement de l'offre de formation linguistique renforcée pour réfugiés :

L'action PIAL (Parcours d'Intégration par l'Apprentissage de la Langue) propose des sessions d'apprentissage du français selon le niveau avec passage d'un diplôme. La professeure de FLE (Français Langue Etrangère), accompagne prioritairement les jeunes de moins de 25 ans orientés par la Mission Locale et complète ses groupes avec des résidents du CPH ou du dispositif Ukraine. Depuis 2021, une application permet aux élèves de continuer leur apprentissage en dehors des temps de cours. Sur l'année 2023, 67 personnes ont pu bénéficier de ces cours.

Le renouvellement de la Passerelle Emploi Réfugiés :

La Passerelle Emploi Réfugiés est un dispositif de lien entre les attentes et les besoins des employeurs et le projet d'insertion des bénéficiaires d'une protection internationale. Elle propose des accompagnements sur mesure et des informations collectives ou ateliers avec des partenaires. Le site internet initialement construit n'a pas été maintenu au cours de l'année car ce dispositif ne sera pas prolongé en 2024 avec le déploiement du programme AGIR qui intègre l'accompagnement vers l'emploi et la formation de l'ensemble des statutaires.

L'Aide à la Gestion Locative Sociale :

Ciblé sur l'accès et le maintien dans le logement, ce dispositif propose un accompagnement sur la gestion budgétaire pour éviter les impayés, l'ouverture des droits (APL notamment mais également aide à l'installation), la souscription obligatoire à une assurance et tout autre démarche. Le but de ce dispositif est également de prévenir l'isolement en permettant aux jeunes de s'intégrer dans un territoire et d'en connaître les ressources (maison de quartier, CMS secteur...). Cette année 13 jeunes ont bénéficié de cet accompagnement dont 7 sont sortis au cours de l'année.

II.2. CONTRACTUALISATION :

L'AHS-FC est engagée dans trois contractualisations pour les services du DAHIS suivants :

- ✓ Un CPOM avec la DREETS BFC pour les CADA du Doubs et de la Haute-Saône avec un conventionnement pour les places HUDA, auquel va s'ajouter le CPH. Ce CPOM a pris fin (2018/2022) et a été prorogé pour 2023, en renouvellement pour la période 2024/2028.
- ✓ Un CPOM avec le Département du Doubs et l'ARS BFC regroupant les services de protection de l'enfance de l'association du Doubs (MECS de Pontarlier) qui couvre 2018/2022 intégrant le DMNA 25 en cours de renouvellement
- ✓ Un CPOM avec le Département de Haute-Saône et la PJJ intégrant les services de protection de l'enfance de Haute-Saône de l'association (CEP St Joseph de Frasne-le-Château et la MECS Pas à Pas de Moimay) renouvelé pour la période de 2022-2026 intégrant le DMNA 70.

Le marché public SPADA sera renouvelé en fin d'année 2024 en lien avec Coallia pour une réponse groupée sur l'ensemble de la grande région Bourgogne Franche-Comté (lot 2)..

III. OUVERTURE DU DISPOSITIF SUR SON ENVIRONNEMENT

Notre réseau est constitué par des partenariats institutionnels, intra-associatifs et opérationnels dans les départements du Doubs et de la Haute-Saône. La liste de nos partenaires n'est pas exhaustive.

III.1. LES PARTENARIATS INSTITUTIONNELS :

- ✓ Préfecture de Région Bourgogne Franche-Comté, Préfecture du Doubs, Préfecture de Haute-Saône
- ✓ Service de l'immigration et de l'intégration : validation des offres d'hébergement en HUDA
- ✓ DDETSPP 25 et 70/DREETS : financement des places CADA, HUDA, CPH et soutien sur les problématiques des populations les plus fragiles. Cette année, la DDETSPP 25 a également financé le dispositif Ukraine
- ✓ Direction Territoriale de l'OFII : Pilotage régional du DN@

- ✓ OFII : Pilotage National du DN@ et financement de la SPADA
- ✓ Conseil Départemental du Doubs : Financement et pilotage des places MNA. Une commission d'orientation a lieu tous les premiers lundis du mois pour la répartition des Mineurs Non Accompagnés vers les différents opérateurs. De plus, le département est soutien dans les situations complexes familiales de l'ensemble de nos services
- ✓ Conseil Départemental de la Haute-Saône : Financement et pilotage des places MNA
- ✓ Groupement de Coopération Sociale du Doubs (GCS 25).
- ✓ Les mairies de Besançon, Gray et Frasne-le-Château.

L'instance de régulation hebdomadaire dédiée aux publics migrants en situation de précarité notamment publics à la rue se maintient avec les services de préfecture, la DDETSP, l'OFII, la ville et les autres opérateurs de la demande d'asile et d'hébergement d'urgence sur le Doubs. Bien que la pression sur le dispositif de mise à l'abri des publics Ukrainiens est diminuée, l'instance Ukraine s'est maintenue chaque semaine afin d'aborder les situations complexes présents sur le SAS du Relais Vert puis de Seloncourt et les situations de rupture de d'hébergement pour les publics hébergés par des tiers. Cette année, après plusieurs mois d'accueil, de nombreux hébergements citoyens et communaux ont été remis en question demandant à l'équipe de travailler le relogement parfois dans des délais restreints.

En Haute-Saône, 2 Copils Intégration ont été proposé par la préfecture cette année, regroupant la DDETSP, l'OFII et les opérateurs de l'asile.

III.2. LES COOPERATIONS INTRA-ASSOCIATIVES :

- ✓ Comme chaque année, la proximité géographique du Centre Educatif et Professionnel Saint-Joseph (Frasne-le-Château) permet de mutualiser des actions avec le DMNA 70 notamment (ateliers pédagogiques, transports, veille de nuit, animations).
- ✓ La proximité entre la MECS de Pontarlier et le DMNA permet également de mutualiser les interventions techniques mais également de s'appuyer sur la MECS pour permettre une astreinte de proximité.
- ✓ L'IME l'Esperel nous a mis à disposition un véhicule pour la période des grandes vacances, permettant de nombreuses sorties pour les jeunes du DMNA 70.
- ✓ Les services du « Centre de Santé » de l'AHS-FC : CLAT Doubs-Jura / CeGIDD Doubs-Jura. Ce partenariat a été élargi afin d'inclure le dispositif Ukraine.

III.3. LES PARTENAIRES OPERATIONNELS :

Avec plus de 2 000 personnes accompagnées à l'année sur le DAHIS, le réseau partenaire est essentiel pour permettre d'aborder et de mettre en place un accompagnement global :

- ✓ Santé : hôpitaux de Besançon, Gray, Vesoul, Pontarlier, notamment les services PASS et l'accès au CMP par le biais de l'EMPP (l'Equipe Mobile Prévention Précarité). Une permanence est assurée une fois par mois au sein de la SPADA.
- ✓ Droits sociaux : CAF, CPAM, Pole Emploi, la mission locale, les structures de formation et les banques.
- ✓ Hébergement : service du 115, bailleurs sociaux, CHRS, résidence sociale et un lien tout particulier avec le FJT de La Cassotte lié à notre collaboration sur le DIJ.
- ✓ Scolarité : l'Education Nationale, les sections UPE2A, les établissements privés d'enseignement sous contrat ou habilités, le CASNAV
- ✓ Animation et vie sociale : la boutique Jeanne Antide, le Secours Catholique, le Secours Populaire, la Croix Rouge, la Banque Alimentaire, les épiceries sociales, les Restos du Cœur, la ligue de l'enseignement, France Bénévolat, le maintien des interventions de l'association Doubs'téO qui intervient une fois par mois pour proposer des séances d'ostéopathie sur une demi-journée au public CADA et la mise en place d'atelier d'écriture avec le musée des Beaux-Arts

IV. MOYENS HUMAINS

Le DAHIS est composé de 9 services (2 DMNA, 2 CADA, 2 HUDA, CPH, SPADA, résidence sociale) auquel s'ajoute le dispositif Ukraine.

Afin d'assurer la gestion comptable, le suivi des salariés et le bon fonctionnement général de cet ensemble, une équipe administrative, une équipe technique, des veilleurs de nuit et une direction sont mutualisées. Les équipes dans les services sont en grande majorité éducateur spécialisé, assistant social, moniteur éducateur ou autre diplôme du travail social comme technicien de l'intervention sociale et familiale ou conseiller en économie sociale et familiale.

D'autres professionnels, psychologue, infirmière et professeur de FLE viennent étayer et consolider les accompagnements proposés.

En 2023, l'équipe cadres a connu différents mouvements :

- ✓ Arrivée puis départ d'un chef de service sur les dispositifs d'insertion (CPH, DIJ, BPI) et la SPADA, période de transition pour aboutir en octobre 2023 à l'arrivée d'un nouveau chef de service
- ✓ Création en fin d'année d'un poste de Direction adjoint avec une présence principale sur le territoire de Haute-Saône.
- ✓ Arrivée d'un nouveau chef de service sur le dispositif Ukraine.
- ✓ Vacance sur l'ensemble de l'année du poste de chef de service DMNA/CADA 70. Afin de soutenir la Direction qui assume l'intérim, un poste de coordonnateur a été créé en octobre.

Au 31/12, le DAHIS compte 76,28 ETP pour 93 salariés.

IV.1. LES FORMATIONS :

NOMBRE DE SALARIES	OBJET DE LA FORMATION	DUREE
AU NIVEAU DE LA REGLEMENTATION		
8	Manipulation des extincteurs	½ journée
11	Maniement des défibrillateurs	½ journée
4	Formation SST initial	2 jours
3	Formation SST MAC	2 jours
2	Gestion de la Banque alimentaire	1 journée
AU NIVEAU DE L'ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS		
2	Précarité et santé mentale	2 jours
14	MNA et accès au séjour à la majorité	2 jours
12	Réunification familiale	2 jours
8	Troubles du psycho-trauma	2 jours
9	Colloque Prendre soin des bébés, enfants, ... D'ici et d'ailleurs	1 jour
14	Prostitution chez les mineurs	2 jours
8	Comprendre les radicalisations	1 jour
5	Majeur.... Même pas peur	1 jour
FORMATION PERSONNELLE		
1	Master Management d'équipe	1 année
1	Excel perfectionnement	2 jours
1	Serrurier	1 mois
1	Tuteur	2 jours

Les équipes éducatives bénéficient d'un temps mensuel d'analyse de la pratique avec, d'un côté les professionnels de l'asile et de l'autre, les professionnels du DMNA 25 (un groupe par site). Depuis décembre 2022, l'analyse de la pratique pour les DMNA 70 est mutualisée avec les autres opérateurs du département : AFSAME, AHSSEA et arrivée en 2023 de l'AHSRA. Une sensibilisation sur des techniques de relaxation (intervention de 45 minutes par groupe) en lien avec un psychologue a été proposé sur l'ensemble des services du DAHIS.

L'ensemble des conférences proposées par l'association Antigone sont suivis par un grand nombre des professionnels du DAHIS.

IV.2. L'ACCUEIL DE STAGIAIRES :

Cette année le DAHIS a pu accueillir 10 stagiaires :

- ✓ 3 stagiaires en formation assistante de service social de l'Institut Régional du Travail Social dont 2 sur le stage long de dernière année.
- ✓ 3 en formation d'éducateur spécialisé
- ✓ 1 en formation CAFDES (certificat d'aptitudes aux fonctions de directeur d'établissement ou de service
- ✓ 1 en BTS CESF
- ✓ 1 en BP Métier de l'Accueil

- ✓ 1 licence professionnelle STAPS

A cela s'ajoute un stage découverte d'observation (3^{ème}).

V. DEMARCHE QUALITÉ

L'année 2023 a été marquée par le lancement de la campagne d'évaluation des ESMS dans le cadre du nouveau référentiel HAS :

- ✓ CADA 25 et 70 ainsi que CPH attendus pour le dernier trimestre 2023
- ✓ DMNA 25 attendu pour le troisième trimestre 2024
- ✓ DMNA 70 à définir dans la période de 2025-2027

Ces évaluations ont dû être reportées compte tenu de la non-accréditation de l'organisme sélectionné. Fin avril 2024, l'organisme ayant reçu son accréditation, les évaluations des CADA/CPH et DMNA 25 sont en cours de réalisation.

En dehors de ces dispositifs, les autres services ne sont pas ESMS, ils n'entrent pas dans la campagne d'évaluation. Néanmoins, nous avons mis en place un Copil Qualité où l'ensemble des services du DAHIS est représenté.

En début d'année, nous avons sollicité un intervenant extérieur pour accompagner cette démarche globale. Après un état des lieux des services évalués en priorité (CADA et CPH), il nous a accompagné dans la mise en place du Copil Qualité qui s'est réuni 4 fois sur 2023 et a permis de formaliser les procédures suivantes :

- ✓ Gestion des plaintes et réclamations
- ✓ Fiches d'événements indésirables
- ✓ Enquête de satisfaction : Les enquêtes travaillées sur 2022 ont été mises en test et améliorées, les premiers résultats avaient été obtenus sur fin 2022 sur le DMNA 25 et sur fin 2023 pour le CADA. Elles seront mises en place sur le CPH début 2024.

C'est également un lieu d'échange entre professionnels, nous avons par exemple évoqué des temps de café discussion qui était historiquement proposé sur le site de Frasn-le-Château et qui permettait aux personnes accompagnées de s'exprimer régulièrement. Ce Copil nous a également permis de repenser nos outils de la loi 2002-2 notamment le livret d'accueil et la charte des droits et des libertés avec la contrainte spécifique de nos publics qui sont souvent non-allophone et/ou non alphabétisé même dans leur propre langue.

Les échanges autour du CPOM CADA/CPH ont continué cette année mais n'ont pour le moment pas aboutis à la contractualisation, ce sera un enjeu pour 2024. Sur le DMNA 70, les actions décrites dans les fiches annexées au CPOM ont été en grande partie engagée. L'offre de répit reste à développer.

Les projets d'établissements doivent également être réactualisés en prenant en compte les fiches action des CPOM et des résultats des évaluations externes.

VI. CONCLUSION

L'année a été marquée par une hausse importante de l'activité. Les dispositifs ont augmenté leur capacité d'accueil dans un contexte de saturation d'accès au logement et de difficulté de recrutement liée au tension sur le secteur médico-social. Les équipes du DAHIS ont malgré ce contexte, assumées et assurées face à ce besoin d'accueil des publics.

Sur les CADA, les indicateurs restent à améliorer malgré l'engagement de l'Etat pour trouver des solutions sur nos présences indues déboutées (mise en de RMU avec les services de l'Etat qui a abouti au départ spontanée de la personne et de son enfant), nos démarches pour agrandir notre parc locatif, nos différentes actions ou encore les entretiens récurrents avec les personnes dont la présence est illégale.

Progressivement, les démarches administratives, notamment les demandes de titre, se dématérialisent et ajoute de des difficultés de compréhension des publics. Nos équipes sont là encore force de proposition en proposant des ateliers numériques ou en prenant le temps d'expliquer les plateformes.

Les temps de psychologue et infirmière ont également permis de proposer un accompagnement santé et psychologique davantage complet qui correspond à un réel besoin des publics.

Sur le dispositif Ukraine, le nombre d'arrivées a fortement diminué permettant aux équipes de travailler l'accès à l'emploi et au logement.

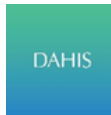
Pour 2024 les enjeux seront :

- ✓ Réalisation des évaluations et mise en conformité des outils Loi 2002-2 notamment les projets d'établissement
- ✓ Renouvellement des CPOM CADA/CPH et DMNA 25
- ✓ Renouvellement du marché public pour la SPADA
- ✓ Construction du partenariat avec l'opérateur retenu pour le programme AGIR
- ✓ Agrandir notre parc de logement pour répondre toujours au plus près des besoins des publics
- ✓ Trouver des locaux adaptés pour les services

S'adapter au mieux aux potentiels impacts de la loi immigration.



16 RUE GAMBETTA – BP 307
25017 BESANÇON
TEL : 03.81.47.99.15
dahis.spada@ahs-fc.fr



DIRECTRICE:
MME CLAIRE BRET

SPADA FRANCHE-COMTE



Fonds Asile Migration
et Intégration



Ministère de l'Intérieur
Direction générale des étrangers en France

I. PRÉSENTATION

CATEGORIE DE SERVICE		Structure de Premier Accueil des Demandeurs d'Asile
DATE D'AUTORISATION		Marché public OFII n°210001
AGREMENT OU HABILITATION	DATE DERNIERE CONVENTION	Marché public OFII 2019-2021 renouvelé pour la période 2022-2024
	MODALITE D'ACCUEIL	Accueil des demandeurs d'asile primo-arrivants sans hébergement Accueil sur RDV
	MODE DE FONCTIONNEMENT	Entretiens individuels
	CATEGORIE DE BENEFICIAIRES	Primo-arrivants Demandeurs d'asile non hébergés en dispositifs dédiés Bénéficiaires d'une protection internationale sur le territoire franc-comtois

En cotraitance avec COALLIA, l'AHS-FC a répondu au lot 2 du marché public pour la période 2022-2024 pour les quatre départements de Franche-Comté. Il est divisé en 3 prestations :

- ✓ Prestation A : Pré-accueil en amont du Guichet Unique pour Demandeurs d'Asile (GUDA)
- ✓ Prestation B.1 : Domiciliation des demandeurs d'asile non hébergés dans le DN@
- ✓ Prestation B.2 : Accompagnement social, juridique et administratif des demandeurs d'asile non hébergés dans le DN@
- ✓ Prestation C : Accès effectif au droit des bénéficiaires de la protection internationale non pris en charge par un dispositif dédié.

Cette dernière prestation n'était pas présente sur le marché précédent, au même titre que le suivi social des publics en réexamen, uniquement domiciliés auparavant.

L'AHS-FC assure depuis 2011 la gestion du dispositif de premier accueil des demandeurs d'asile pour la région Franche-Comté. Dès 2013, l'AHS-FC a mis en œuvre une convention de partenariat avec l'ADDSEA afin de permettre l'implantation de deux antennes SPADA relais dans les villes de Pontarlier et Montbéliard.

Au regard de l'activité de l'antenne de Pontarlier, le choix a été fait de fermer cette antenne au 1^{er} janvier 2022.

II. ACTIVITE

II.1. ACTIVITÉ QUANTITATIVE :

II.1.a. Activité globale :

En 2023, la SPADA a accueilli et/ou accompagné pour la région Franche-Comté :

- ✓ 1243 personnes au titre du premier accueil (contre 1124 en 2022), soit 920 ménages. Sur ces accueils, 127 personnes le sont dans le cadre d'une demande de réexamen de leur demande d'asile

- ✓ 446 personnes dont 264 personnes isolées en cours d'accompagnement et ou de domiciliation au 01/01/2023 contre 468 au 01/01/2022.

Ainsi, entre le 1^{er}/01 et le 31/12, la SPADA a accueilli, orienté, informé et/ou accompagné 1 689 personnes dont 948 personnes isolées contre 1 592 en 2022.

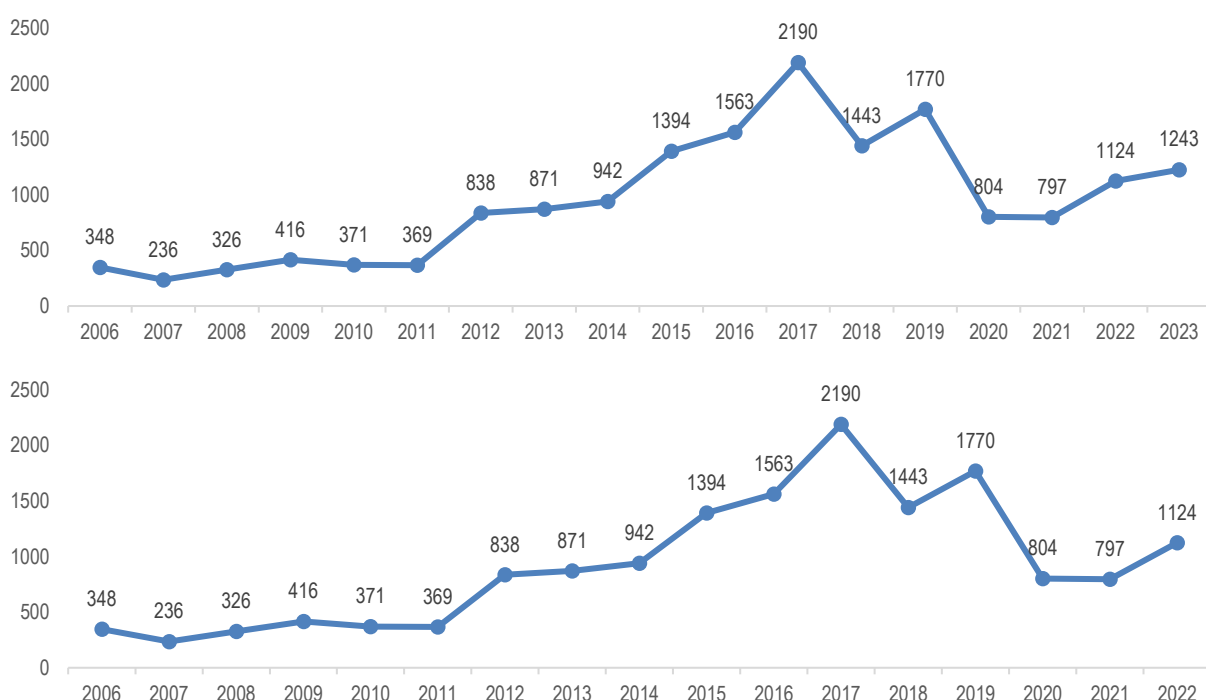
Selon l'OFII, l'augmentation du nombre d'accueils est nationale (+ 10%) et est davantage marquée en Bourgogne Franche-Comté avec 17% d'accueils de demandeurs d'asile en plus par rapport à 2022.

II.1.b. Prestation A « Prestation de pré-accueil des demandeurs d'asile » :

Cette prestation est centralisée par la SPADA de Besançon. Les primo-arrivants se présentant sur l'antenne de Montbéliard sont réorientés sur Besançon pour leur enregistrement.

Les répercussions de la sortie de la crise sanitaire et la réouverture des frontières encore présentes, associées à un contexte international qui se dégrade, expliquent cette constante augmentation : 1243 contre 1124 en 2022 et 797 en 2021.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PERSONNES ACCUEILLIES AU TITRE DU 1^{ER} ACCUEIL



II.1.c. Prestation B « La domiciliation et l'accompagnement social » :

907 nouvelles domiciliations ont été enregistrées. L'activité de la prestation B est directement corrélée à celle de la prestation A, puisqu'elle représente les personnes domiciliées.

II.1.d. Les sorties de la SPADA :

1119 personnes sont sorties de notre service et ont connu les orientations suivantes :

- ✓ 579 personnes ont été orientées vers un dispositif d'hébergement dédié pour demandeurs d'asile, dont 258 en dehors du département du Doubs
- ✓ 293 personnes ne se sont plus manifestées en cours de suivi, (demandes d'asile rejetées, réadmissions, « disparues »)
- ✓ 118 personnes ne se sont pas présentées entre l'enregistrement en SPADA et le premier rendez-vous au GUDA
- ✓ 126 réfugiés sont sortis à la fin de l'accompagnement dans le cadre de la prestation C
- ✓ 3 personnes sont sorties dans le cadre de l'Aide au Retour Volontaire.

II.2. ANALYSE QUALITATIVE :

II.2.a. Évolution des typologies familiales accueillies :

En 2023, la répartition entre personne isolée et famille s'inverse de nouveau. Les personnes isolées représentent 58% contre 49.47 % en 2022, revenant à son niveau de 2021 et la réouverture des frontières post-covid.

C	NOMBRE DE MENAGES EN N-1	NOMBRE DE PERSONNES EN N-1	NOMBRE DE MENAGES EN N	NOMBRE DE PERSONNES EN N
Isolé H	377	377	477	477
Isolée F	118	118	181	181
Isolé H + 1 enfant	1	2	4	8
Isolé H + 2 enfants	0	0	3	9
Isolé H + 3 enfants	0	0	0	0
Isolé H + 4 enfants	1	5	1	5
Isolée F + 1 enfant	27	54	39	78
Isolée F + 2 enfants	23	69	17	51
Isolée F + 3 enfants	8	32	5	20
Isolée F + 4 enfants	1	5	2	10
Isolée F + 5 enfants	2	12	1	6
Isolée F + 6 enfants	1	7	0	0
Couple	28	56	35	70
Couple + 1 enfant	16	48	17	51
Couple + 2 enfants	17	68	14	56
Couple + 3 enfants	5	25	10	50
Couple + 4 enfants	4	24	1	6
Couple + 5 enfants	0	0	1	7
Couple + 6 enfants	1	8	1	8
Couple + 7 enfants	0	0	0	0
Mineurs	49	49	28	23
Personnes famille en réexamen	31	104	20	64
Personnes isolées en réexamen	61	61	63	63
TOTAL	771	1 124	920	1243

II.2.b. Nationalité des personnes accueillies dans le cadre du premier accueil :

REPARTITION DES PERSONNES ACCUEILLIES PAR NATIONALITE (EN % ET EN NOMBRE)											
AFRIQUE – 41,3 %				EUROPE – 29 %		MOYEN-ORIENT - 22,2%		ASIE – 6,4 %		AMERIQUE – 0,8* %	
PAYS	PERS.	PAYS	PERS.	PAYS	PERS.	PAYS	PERS.	PAYS	PERS.	PAYS	PERS.
Guinée	68	Egypte	9	Bosnie	38	Afghanistan	176	Bangladesh	18	Venezuela	3
Sierra-Leone	22	Gambie	3	Serbie	29	Arménie	21	Mongolie	1	Colombie	3
Somalie	26	Sénégal	7	Albanie	71	Pakistan	8	Kazakhstan	1	El Salvador	2
Soudan	36	Mali	13	Kosovo	48	Iran	7	Russie	49	Haïti	2
Congo-Braz.	5	Centrafrique	2	Macédoine	21	Syrie	12	Ouzbékistan	4	Brésil	1
Congo (RDC)	36	Tchad	9	Ukraine	55	Turquie	39	Inde	6		
Erythrée	12	Cameroun	31	Géorgie	95	Irak	3	Chine	1		
Nigéria	21	Gabon	1	Biélorussie	4	Palestine	4				
Éthiopie	10	Angola	30			Liban	3				
Algérie	14	Cote d'Ivoire	100			Yémen	4				
Lybie	11	Rwanda	5			Azerbaïdjan	9				
Sri Lanka	7	Djibouti	3			Arabie Saoudite	2				
Guinée Conakry	14	Tunisie	3								
Guinée Bissau	1	Maroc	2								
Sahraoui	1	Mauritanie	2								
Kenya	2	Madagascar	8								
SOIT UN TOTAL DE 1243 PERSONNES ACCUEILLIES											

Des publics originaires de 65 pays ont été accueillis au cours de l'année contre 67 en 2022 :

- ✓ Une augmentation des personnes provenant du continent africain qui représente 41,3 % des arrivées contre 37,72 % en 2022 soit 514 personnes. Notamment des publics originaires de Côte d'Ivoire (100 en 2023 contre 46 en 2022), soit 8 % des arrivées. A noter, une baisse des publics soudanais qui passent de 48 à 36 ressortissants et des personnes originaires d'Erythrée (12 contre 38 en 2021).
- ✓ On peut observer une baisse des publics originaires de l'Europe et du Moyen-Orient, notamment des publics originaires de Géorgie qui passe de 113 à 95 personnes. On constate une proportion importante de problématiques santé pour ces publics.

- ✓ Une augmentation constante des publics afghans (176 contre 156 en 2022) qui représentent 14,1 % des arrivées (13,42 % en 2021 et 6,21 % en 2020).
- ✓ En 2021, seul un ukrainien avait demandé l'asile en Franche-Comté. Cette année, 55 ressortissants ont demandé l'asile. Ce chiffre est minime au regard du nombre de ressortissants présents sur le territoire. Les publics ukrainiens bénéficient d'une Attestation Provisoire de Séjour (APS), leur donnant droit à l'Aide des Demandeurs d'Asile (ADA) et au travail.

III. MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE SERVICE

Conformément au cahier des charges du marché public OFII et aux dispositions prévues par le Schéma Régional d'Accueil des Demandeurs d'Asile et Réfugiés (SRADAR), la SPADA met en œuvre les trois prestations :

III.1. RÉALISATION DES PRESTATIONS PRÉVUES AU CAHIER DES CHARGES :

III.1.a. Bilan du Premier Accueil Prestation A :

La SPADA accueille, enregistre et oriente sur le GUDA toute personne se présentant avec l'intention de déposer une demande d'asile. L'équipe intervient du lundi au vendredi auprès des publics pour :

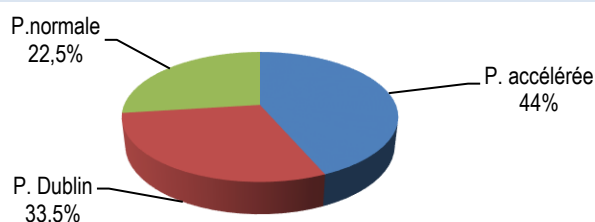
- ✓ Transmettre une information claire et compréhensible sur le parcours de la demande d'asile, les démarches à réaliser et l'accès aux droits, par l'intermédiaire d'un interprète quand cela est nécessaire
- ✓ Renseigner l'interface de la préfecture pour permettre l'obtention d'un rendez-vous auprès du GUDA (préfecture/OFII) et organiser cette rencontre : bons photos d'identité, plan et explication, ticket de transport pour les publics n'étant pas à Besançon
- ✓ Appeler les services du 115, avec la personne pour signaler si elle n'a pas de solution d'hébergement et expliquer le fonctionnement du 115
- ✓ Recueillir un moyen de contacter la personne s'il existe
- ✓ Comptabiliser le passage du public dans notre service et l'enregistrer.

En 2023, l'augmentation des procédures Dublin se confirme passant à 33,5 % des arrivées (29,46 % en 2022).

Au niveau des procédures classiques, nous constatons un maintien des procédures accélérées à un niveau conséquent de 44% (43,57 % en 2022).

A cela s'ajoutent les réexamens (ils n'apparaissent pas dans les admissions au séjour puisqu'ils sont déjà présents en France) 127 personnes cette année dont 63 isolés. Dans le marché précédent, ces publics étaient uniquement domiciliés alors qu'ils bénéficient d'un véritable accompagnement aujourd'hui.

RÉPARTITION DES ADMISSIONS AU SÉJOUR EN 2022



III.1.b. Bilan de la prestation B « domiciliation et accompagnement social » :

- ✓ Domiciliation des demandeurs d'asile :
- ✓ La prestation de domiciliation est obligatoire pour tous les demandeurs d'asile non hébergés en dispositif dédié. Elle est assurée depuis les deux sites : Besançon et Montbéliard.
- ✓ Dans l'année, le service a ouvert 970 nouvelles domiciliations (contre 695 en 2022). Chaque nouvelle demande de domiciliation est enregistrée informatiquement et sur registre papier au retour du passage au guichet unique, avec remise à la personne de l'attestation de domiciliation. Les personnes sont domiciliées, soit dans l'attente de leur orientation en hébergement, soit parce qu'elles n'ont pas les CMA (conditions matérielles d'accueil), soit parce qu'elles ne souhaitent pas d'hébergement (accueil par la famille).

- ✓ Depuis février 2022, la SPADA de Besançon s'est équipée d'un logiciel de suivi des résidents (ANITO). Chaque ouverture de domiciliation y est enregistrée. Nous recueillons les informations administratives de la personne : documents d'identité, dossiers de Protection Universelle Maladie (PUMA), dossier OFPRA, dossier CNDA et tous documents utiles à l'évaluation et au suivi de la situation.
- ✓ Le logiciel génère une attestation de domiciliation et une carte nominative avec un numéro d'identification et un code barre. Grâce à leur identifiant, les personnes peuvent regarder à distance s'ils ont des courriers en attente.
- ✓ Cette consultation à distance n'a pas permis de diminuer le nombre de personnes venant sur les permanences courriers (lundi, mercredi et vendredi de 10h00 à 12h30), car elle donne l'opportunité de poser des questions ou tout simplement de maintenir le lien humain pour certains. Elle a même généré des passages, en dehors des permanences, lorsque les personnes attendent une décision importante et voient qu'elle est disponible sur leur espace personnel, elles se présentent pour la récupérer. La remise du courrier se fait sur présentation d'une pièce d'identité et ne peut en aucun cas être faite à un tiers. A chaque remise, l'action est enregistrée dans le logiciel.

En dehors des permanences, les personnes sont reçues sur rendez-vous pour :

- ✓ L'aide à la constitution du dossier de demande d'asile :

Cette prestation est réalisée par un travailleur social avec un interprète si la personne ne parle pas ou peu le français. Le dossier doit être réalisé dans les 21 jours suivant le passage en GUDA (Guichet Unique Pour les Demandeurs d'Asile). Le professionnel aide à renseigner la partie administrative et accompagne la construction du récit en français. Cette étape de constitution du dossier de demande d'asile auprès de l'OFPRA est essentielle au regard de l'importance que revêt ce dossier pour la suite du parcours des demandeurs d'asile. En cas de recours à la CNDA, le professionnel peut accompagner la demande d'aide juridictionnelle.

Cette année, la SPADA a aidé à la constitution de 358 dossiers de demande d'asile et constitué 58 dossiers d'aide juridictionnelle dans le cadre du recours à la CNDA.

- ✓ L'aide apportée pour les ouvertures de droits :

La SPADA accompagne toutes les personnes domiciliées dans l'ouverture de leurs droits et la réalisation des démarches administratives en lien avec leur procédure (PUMa, aide à la scolarisation des enfants, renouvellement des titres de séjour...). 203 dossiers de demande de Protection Universelle Maladie (PUMa) ont été réalisés cette année.

L'équipe de la SPADA effectue également des démarches pour prendre en compte les situations d'urgence et de précarité des publics. Elle peut solliciter les associations caritatives partenaires pour faire des demandes d'aides alimentaires ou de soins (PASS, Croix rouge, orientation aide alimentaire, mise à l'abri). La communication se fait par l'intermédiaire des rapports sociaux, de courrier ou par le biais de formulaire spécifique.

- ✓ La préparation à la sortie du dispositif de premier accueil :

Les sorties sont liées à :

- L'orientation vers un dispositif d'hébergement dédié (HUDA ou CADA)
- Une décision définitive de rejet CNDA (la personne peut néanmoins refaire une demande de réexamen)
- L'obtention d'une protection. Dans ce cas, la personne reste suivie par les services de la SPADA mais bascule sur la prestation C.

III.1.c. Prestation C : Accompagnement des Bénéficiaires d'une Protection Internationale (BPI) :

Cette prestation ouverte dans le cadre du marché 2019-2021 vise à garantir un accompagnement administratif et social individualisé aux demandeurs d'asile qui ont obtenu le bénéfice d'une protection internationale. Cette année, l'équipe a accompagné 127 BPI (contre 112 en 2022) :

- ✓ L'information relative aux démarches à réaliser :

Lors de l'obtention d'une protection, les personnes signent le Contrat d'Intégration Républicaine (CIR) auprès de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration et sont informées des démarches à réaliser :

- Obtention du titre de séjour auprès de la Préfecture

- Ouverture des droits : séjour, sociaux, hébergement et logement, emploi et formation (inscription Pole emploi ou Mission Locale) et selon les situations, procédure de réunification familiale.
- Obtention des documents d'état civil par l'OFPRA après envoi de la fiche familiale de référence.
- ✓ Maintenir la domiciliation en SPADA dans l'attente d'une domiciliation de droit commun :

L'ouverture des droits et la possibilité d'accéder à un logement prennent souvent beaucoup de temps. En dehors d'une entité familiale très autonome qui a pu sortir dans le délai des 3 mois, les personnes restent les 6 mois et sont rarement autonomes au cours de cette période.

- ✓ Faire le lien avec les structures de droit commun pour assurer la fluidité du parcours des BPI :

La SPADA est au cœur du partenariat local. Elle veille à se mettre en relation avec le CCAS pour la domiciliation (au-delà des 6 mois) et le suivi de proximité, avec les conseillers Pole Emploi ou Mission Locale, avec la CAF pour l'ensemble des droits familiaux et avec le département selon les situations. Elle réalise également les dossiers d'ouverture de droits et d'orientation vers le logement. Une demande SIAO, logement social et résidence sociale est faite systématiquement. Le CPH (Centre Provisoire d'Hébergement) est moins demandé car cela implique d'être orienté partout en France, selon les disponibilités.

- ✓ Informer et soutenir le réfugié dans ses démarches de reconnaissance des diplômes et/ou de validation des acquis professionnels.

Six demandes de reconnaissance de diplôme académique ou professionnelle ont été formulées cette année auprès du centre Enic-Naric (11 en 2022).

Au 31/12, 69 personnes bénéficiaires d'une protection internationale sont en cours d'accompagnement par la SPADA.

III.2. PARTENARIAT :

Depuis 2013, dans le cadre du partenariat institutionnel, le directeur du DAHIS en charge de la SPADA participe chaque semaine à l'instance de régulation animée par la Préfecture du Doubs, l'OFII et la DDETSP 25, en présence du SIAO/115, du CCAS de la ville de Besançon, du Conseil Départemental et de tous les opérateurs de l'asile gestionnaires de CADA ou d'Hébergements d'Urgence. Ces instances permettent, entre autres, de partager les difficultés lors des situations complexes ou d'alerter quand les personnes sont identifiées vulnérables.

La SPADA est également en lien avec différents partenaires ressources selon les situations. On notera notamment le partenariat avec l'EMPP (Equipe Mobile Prévention Précarité) qui réalise des permanences mensuelles dans le service, la Pastorale des migrants qui peut apporter une solution d'hébergement temporaire, le Secours Catholique qui propose un lieu de « convivialité » ouvert à tous, la BJA (Boutique Jeanne Antide), vers qui sont orientées (avec validation de la DDETSP) les personnes pour se restaurer.

III.3. LOCAUX :

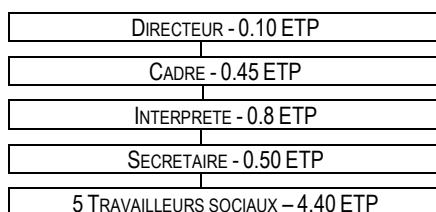
La SPADA est installée à proximité des administrations, elle dispose d'une salle d'accueil (permanences courrier), d'une salle de réunion et de trois bureaux d'entretiens. Il a été mis en place courant d'année un accès libre à une fontaine à eau ainsi qu'une distribution de compotes pour les enfants. Depuis octobre, il est mis à disposition un thermos d'eau chaude afin de permettre aux bénéficiaires d'avoir accès à un café et/ou un thé. Un étal de quelques produits d'hygiène (serviettes hygiénique, dentifrice, rechanges) est également accessible.

Les locaux de l'antenne de l'ADDSEA se situent 6 rue Gaston Pretot à Montbéliard.

III.4. MOYENS HUMAINS :

L'équipe de la SPADA Besançon est actuellement constituée de 9 personnes, soit 6,25 ETP.

ORGANIGRAMME DE LA SPADA (HORS ANTENNES)



Cette année, les professionnels de la SPADA ont pu participer à différentes formations : demande asile niveau 1 (dossier OFPRA) et 2 (recours CNDA), Accompagner la procédure de réunification familiale, Formation de premiers soins en santé mentale, Comprendre les processus de radicalisation, Cycle de formation ANTIGONE.

Une partie de l'équipe participe également à une session mensuelle d'analyse de la pratique professionnelle encadrée par un intervenant extérieur.

IV. CONCLUSION

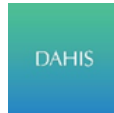
En 2023, la SPADA a connu une nette augmentation des primo-arrivants, surtout sur les derniers mois de l'année, liée à un contexte international en tension. Elle a également enregistré un grand nombre de publics déjà présents sur le territoire devenus Dublin caduques et ayant la possibilité d'instruire une demande d'asile en France sans pouvoir obtenir les Conditions Matérielles d'Accueil (CMA). Ils seront suivis jusqu'à la réponse de l'OFPRA ou de la CNDA par la SPADA. Les réexamens (sans CMA) sont également suivis par la SPADA dans le cadre du nouveau marché (127 en 2023).

Son activité a été également marquée par la poursuite de la dématérialisation des démarches administratives. Des outils ont été déployés sur la SPADA afin de permettre un accès facilité aux droits des usagers (borne OFPRA, tablette). La numérisation reste néanmoins un obstacle supplémentaire dans l'autonomie des publics pour l'accès à leurs droits et nécessite un accompagnement plus soutenu pour les équipes (explications du fonctionnement des applications CAF, Pole Emploi ou CPAM sur smartphone par exemple). L'implication des professionnels de nos services a permis de maintenir la qualité de l'accueil des personnes arrivant sur le territoire, leur garantissant ainsi un accompagnement adapté à leurs besoins, notamment dans ce virage numérique.

2024 se profile avec le renouvellement du marché public OFII-SPADA (2024-2028), le déploiement du Dispositif AGIR sur le département du Doubs (fin des accompagnements BPI dits « Prestation C ») ainsi que la potentielle application de la nouvelle loi immigration discutée actuellement au Parlement. Plusieurs points de vigilance qu'il faudra suivre de près afin de continuer à pouvoir répondre éthiquement et au bénéfice des besoins des personnes accueillies sur la SPADA.



16 RUE GAMBETTA – BP 307
25017 BESANÇON
TEL : 03.81.47.99.15
dahis.cada25@ahs-fc.fr



DIRECTRICE :
MME CLAIRE BRET

CADA 25

I. PRÉSENTATION

CATEGORIE D'ETABLISSEMENT OU SERVICE		Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (établissement social relevant de l'article L.312-1 du CASF)
DATE D'AUTORISATION (CREATION OU RENOUVELLEMENT)		Arrêté Préfectoral du 31/10/2003
AGREMENT OU HABILITATION	DATE DERNIER AGREMENT	Arrêté Préfectoral du 26/04/2023 portant la création de 15 places d'extension
	CAPACITE TOTALE	173 places
	MODALITE D'ACCUEIL	Non concerné
	MODE DE FONCTIONNEMENT	Hébergement complet en semi autonomie
	CATEGORIE DE BENEFICIAIRES	Demandeurs d'asile (enfants et adultes) (mentionnés à l'article L.744-3 du CESEDA)

Etablissement inscrit au CPOM 2023-2027 avec le CADA 70 intégrant les actions subventionnées (HUDA) avec la DREETS BFC en lien avec les DDTESPP 25 et 70.

La capacité du CADA 25 a été portée de 158 à 173 places suite à l'arrêté préfectoral du 26/04/2023.

II. ACTIVITE

II.1. ACTIVITE QUANTITATIVE :

II.1.a. Nombre global de journées :

JOURNEES	N-1	N
Capacité installée	158	173
Nombre de jours d'ouverture	365	365
Journées prévisionnelles AHS-FC	57 670	61 420
Journées réalisées	51 089	52 084
Taux d'occupation	88,6%	84,8%

L'évolution du taux d'occupation est notamment liée aux orientations de l'OFII et l'adéquation avec la typologie des places disponibles, et à l'instance de régulation selon le flux d'arrivée de publics primo-arrivants en Franche-Comté.

L'écart par rapport à la cible de 97% s'explique par :

- ✓ La vacance des places qui correspond à 5,8% du taux d'occupation
- ✓ Le déclassement d'un appartement, à l'origine destiné à l'accueil d'une famille de 6 personnes, en colocation de 3 personnes isolées, soit 1,7% du taux d'occupation
- ✓ Des places non mobilisables en raison des typologies familiales orientées par l'OFII, soit 4,7% du taux d'occupation.

II.1.b. Mouvements des personnes accueillies :

La durée de présence moyenne en CADA est en augmentation, ceci étant dû au délai d'obtention d'un logement social par les personnes bénéficiaires d'une protection internationale.

MOUVEMENTS	N-1	N
Personnes accompagnées au 1 ^{er} janvier	137	143
Entrées de l'année	102	88
Sorties de l'année	96	79
Personnes accompagnées au 31/12	143	152
File active de l'année	239	231
Durée moyenne de séjour des sortants	15,7 mois	20,5 mois

Au 31/12, sur les 21 places vacantes, 11 sont déclarées indisponibles au motif d'une sous-occupation en lien avec les typologies familiales orientées par l'OFII, 3 suite à une nouvelle transformation d'appartement initialement destiné à une famille, en cohabitation de personnes isolées, 7 sont déclarées disponibles.

✓ **Admissions** : 88 personnes (47 ménages) ont été admises au CADA :

- 33 personnes isolées
- 54 personnes représentant 13 familles
- 1 naissance.

Ces personnes (hors naissances) ont été accueillies dans le cadre d'orientations locales et nationales comme suit :

- 31 personnes, soit 19 ménages, ont bénéficié d'une orientation locale
- 56 personnes, soit 27 ménages, ont bénéficié d'une orientation nationale.

✓ **Sorties** : 79 personnes (43 ménages), sont sorties au cours de l'année :

- 31 personnes (13 ménages), ayant obtenu une protection internationale, ont bénéficié de l'attribution d'un logement social (dont 8 personnes isolées)
- 5 personnes réfugiées (1 ménage), ont bénéficié d'une orientation en CPH
- 11 personnes (10 ménages), ont été orientées vers des structures d'insertion spécifique suite à l'obtention d'une protection internationale (dont 9 personnes isolées)
- 2 personnes isolées ont quitté volontairement le CADA suite à l'obtention d'une protection
- 2 personnes (2 ménages) ont quitté volontairement le CADA en cours de procédure (1 personne isolée, l'autre étant la conjointe d'un homme décédé)
- 20 personnes (12 ménages), sont sorties sans solution d'hébergement suite au rejet définitif de leur demande d'asile (dont 8 personnes isolées)
- 1 personne isolée a été orientée vers une structure d'insertion spécifique suite à sa régularisation sanitaire
- 1 famille de 5 a bénéficié de l'aide au retour volontaire organisé par l'OFII
- 2 personnes, dont 1 qui vivait en ménage, sont décédées.

II.2. ACTIVITE QUALITATIVE :

II.2.a. Composition des ménages :

Au 31/12, 152 personnes (72 ménages) sont accompagnées :

- ✓ 45 personnes isolées
- ✓ 107 personnes représentant 27 familles réparties comme suit :

COMPOSITION DES FAMILLES	
6 couple avec 4 enfants	1 famille monoparentale avec 5 enfants
2 couples avec 2 enfants	3 familles monoparentales avec 4 enfants
1 couple avec 2 enfants et 1 aïeul	1 famille monoparentale avec 3 enfants
2 couples avec 1 enfant	3 familles monoparentales avec 2 enfants
1 couple avec 1 enfant et 1 aïeul	5 familles monoparentales avec 1 enfant
2 couples	

Nous observons une hétérogénéité constante des compositions familiales et une surreprésentation des familles composés d'un couple avec 4 enfants en 2023.

II.2.b. Statuts administratifs des personnes accueillies au 31/12 :

STATUTS	N-3	N-2	N-1	N
OFIRA	71	40	40	42
CNDA	37	27	32	25
Statutaires	27	57	43	41
Retour OFII	0	0	0	1
Procédure Dublin	0	0	0	6
Déboutés	9	13	28	37
TOTAL	144	137	143	152

La proportion des publics obtenant le bénéfice d'une protection internationale reste importante en 2023. Cette donnée reste corrélée à l'obtention d'une protection des personnes originaires d'Afghanistan qui représentent 53,7% des bénéficiaires d'une protection internationale.

Concernant l'augmentation de la proportion des publics déboutés en présence induite, nous notons que 6 ménages, soit 24 personnes (représentant 66,7% de ces publics), recherchent une solution de relogement au titre d'une vulnérabilité sanitaire (maladie ou handicap). La vulnérabilité liée au fait d'avoir des enfants en bas âge concerne 3 familles, soit 10 personnes (représentant 27,8% de ces publics).

2023 a par ailleurs été la première année durant laquelle nous avons dû accueillir des personnes en procédure Dublin en CADA, ceci à la demande de l'OFII (6 personnes).

II.2.c. Origine géographique des personnes accueillies :

La file active est composée de 231 personnes accompagnées originaires de 34 pays différents. La proportion importante des publics Afghans reste importante, près d'un quart de la file active.

REPARTITION DES NATIONALITES (EN NOMBRE DE PERSONNES ET EN %)								
AFRIQUE			BALKANS / MOYEN-ORIENT			ASIE / AMERIQUE CENTRALE		
PAYS	NBRE DE PERSONNES	EN %	PAYS	NBRE DE PERSONNES	EN %	PAYS	NBRE DE PERSONNES	EN %
Côte d'Ivoire	10	4,3	Géorgie	24	10,4	Afghanistan	57	24,7
Soudan	10	4,3	Kosovo	8	3,5	Pakistan	12	5,2
Cameroun	9	3,8	Palestine	7	3	Bangladesh	6	2,6
Nigéria	8	3,5	Albanie	6	2,6	Colombie	5	2,2
Mauritanie	7	3	Syrie	6	2,6	Chine (Tibet)	2	0,9
Congo (RDC)	5	2,2	Bosnie	4	1,7	Russie	2	0,9
Djibouti	5	2,2	Turquie	2	0,9	Birmanie	1	0,4
Ethiopie	5	2,2						
Libye	5	2,2						
Rwanda	4	1,7						
Sénégal	4	1,7						
Erythrée	4	1,7						
Somalie	3	1,3						
Angola	2	0,9						
Bénin	2	0,9						
Congo (Brazza)	2	0,9						
Centrafrique	1	0,4						
Gambie	1	0,4						
Mali	1	0,4						
Tchad	1	0,4						

III. MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'ETABLISSEMENT

III.1. PRESENTATION ET BILAN DES ACTIONS MISES EN ŒUVRE :

L'arrêté du 19 juin 2019, qui précise les missions des CADA, indique que ces derniers assurent comme missions principales : « l'accueil, l'hébergement et la domiciliation des demandeurs d'asile, l'accompagnement dans les démarches administratives et juridiques, l'accompagnement sanitaire et social, le développement de partenariats avec les collectivités locales et le tissu associatif, et enfin l'accompagnement à la sortie du CADA, notamment vers le logement ».

Le bilan des actions mises en œuvre par le CADA 25 est présenté selon les 5 objectifs réglementaires actuels :

A. Organiser la prise en charge de la domiciliation, l'hébergement et l'accompagnement social du demandeur d'asile et de sa famille pendant la période d'instruction de sa demande (OFPRA / CNDA en cas de recours) :

Cette mission a concerné l'ensemble des 231 résidents présents au cours de l'année.

B. Accompagner administrativement et juridiquement le demandeur d'asile et sa famille, notamment dans la procédure auprès de l'OFPRA :

Les accompagnements relatifs aux procédures de demande d'asile devant l'OFPRA ont représenté l'aide à la constitution de :

- ✓ 42 dossiers de demande d'asile
- ✓ 34 compléments aux dossiers OFPRA

- ✓ 47 entretiens préparatoires aux convocations à l'OFPRA.

Dans le cadre de l'aide à l'ouverture des droits à la scolarisation et à la santé, l'accompagnement proposé a notamment permis :

- ✓ La scolarisation de 48 enfants
- ✓ La mise en place de 32 suivis avec la PMI
- ✓ L'adhésion et le renouvellement de 116 dossiers à la PUMa/CSS
- ✓ L'aide à la constitution de 8 dossiers MDPH.

C. Donner l'information sur les possibilités de recours auprès de la CNDA et l'aide juridictionnelle dont les demandeurs d'asile peuvent bénéficier :

- ✓ 38 personnes ont été accompagnées pour la constitution de leurs dossiers d'aide juridictionnelle
- ✓ 36 compléments aux dossiers CNDA ont été réalisés en lien avec les avocats des personnes.

D. Inform, préparer et organiser la sortie des personnes hébergées :

79 personnes ont quitté le CADA ; 75 d'entre elles ont vu leur demande d'asile faire l'objet d'une décision définitive (se reporter au § II.1.b).

La préparation à la sortie débute dès l'accueil. Les publics bénéficient d'un accompagnement orienté vers la reconquête de leur autonomie quelle que soit la réponse à la demande d'asile.

Le taux d'obtention d'une protection internationale reste notable (53,2% de la file active) ; les démarches d'insertion sont aussi conséquentes :

- ✓ 33 entités familiales accompagnées pour leur demande de RSA
- ✓ 29 personnes inscrites à Pôle Emploi
- ✓ 8 personnes orientées vers la Mission Locale
- ✓ 31 entités familiales accompagnées pour leur recherche de logement.

Sur le volet de l'insertion professionnelle, 14 personnes ont obtenu un emploi et 21 personnes ont engagé une formation.

E. Inform systématiquement les demandeurs d'asile sur les dispositifs et modalités d'aide au retour volontaire dans leur pays d'origine proposés par la Direction territoriale de l'OFII lorsqu'ils sont déboutés :

Les personnes accompagnées bénéficient de cette information dès leur accueil, lors de la signature du contrat de séjour. Concernant les 13 entités familiales déboutées en 2023, 3 ménages, soit 11 personnes, n'ont pas bénéficié du rendez-vous d'information sur l'aide au retour volontaire organisé par OFII au motif de l'obtention d'un titre de séjour sanitaire. 2 ménages, soit 6 personnes, ont accepté cette aide au retour volontaire.

III.2. EXPRESSION DES USAGERS :

Quatre « réunions d'expression » ont été organisées. Les difficultés administratives récurrents et la dématérialisation des démarches restent des sujets prégnants pour les personnes accompagnées. Les échanges qui en ont découlés ont notamment porté sur le fait de leur assurer notre volonté permanente de les soutenir dans leurs projets et de prendre le temps nécessaire aux accompagnements individualisés. Dans le cadre de notre détermination à favoriser leur participation, nous avons en outre consacré deux nouveaux temps d'échanges sur le fond et la forme de l'enquête de satisfaction, ceci nous ayant par ailleurs permis de recueillir des réponses à cette enquête (§ III-6).

III.3. AUTRES ACTIONS MISES EN ŒUVRE : HUDA 25 :

L'HUDA compte 86 places. La file active, de 141 personnes, représente 27 493 journées soit 87,6% de taux d'occupation. Cet hébergement d'urgence à gestion régionale permet notamment l'accueil de publics en procédure Dublin. Les actions menées sont en conformité avec le cahier des charges précisé dans l'arrêté du 19/06/2019.

La proportion de personnes en procédure Dublin reste significative et identique à 2022 (56,7% de la file active). Les professionnels de terrain sont à ce titre fortement mobilisés : réactivité et adaptabilité organisationnelle pour les accueils, et temps nécessaires aux remises en état et préparation des logements.

Ces activités n'ont pas été intégrées dans les données d'activité du CADA 25 (§ II-1) ; elles font l'objet d'un compte rendu quantitatif et financier auprès de la DDETSPP 25.

III.4. MOYENS TECHNIQUES :

Les lieux d'hébergement sont répartis à Besançon avec 3 modalités d'accueil :

- ✓ Chambres équipées de sanitaires avec cuisines collectives pour le site du centre-ville (rue Gambetta)
- ✓ Appartements dans le quartier de Bregille (rue Chaffanjon)
- ✓ Appartements diffus dans les quartiers de Montrapon, Palente, Orchamps, Bregille et Clairs-Soleils.

III.5. MOYENS HUMAINS :

L'équipe du CADA est composée de 18 professionnels pour 13,10 ETP et se compose de la façon suivante (incluant les 15 places supplémentaires) :

ORGANIGRAMME DU CADA 25

DIRECTEUR - 0.40 ETP
CHEF DE SERVICE - 0.70 ETP
CADRE ADMINISTRATIF - 0.35 ETP
AGENT COMPTABLE - 0.15 ETP
SECRETAIRE - 0.40 ETP
INTERPRETE - 0.10 ETP
EDUCATEUR SCOLAIRE - 0.80 ETP
TRAVAILLEURS SOCIAUX - 7.65 ETP
AGENT DE SERVICE - 1.30 ETP
SURVEILLANTS DE NUIT - 1.25 ETP

Les travailleurs sociaux ont bénéficié d'analyse de la pratique tout au long de l'année, à raison d'une séance par mois. 8 actions de formation ont été organisées en 2023 : Manipulations des extincteurs, utilisation du défibrillateur, sauveteur secouriste du travail, aide à la constitution des dossiers de demande d'asile, réunification familiale, troubles du psycho trauma, santé mentale et comprendre les radicalisations. Les professionnels de l'accompagnement ont eu la possibilité de participer aux séminaires proposés par l'association Antigone : transculturels et considération des publics migrants. Plusieurs membres de l'équipe ont également participé à la visite de la CNDA

III.6. DEMARCHE QUALITE :

Les 41 retours des enquêtes de satisfaction ont permis aux personnes interrogées d'exprimer un réel soutien de la part des travailleurs sociaux ainsi que la possibilité de s'exprimer librement. La prochaine analyse des réponses à cette enquête est programmée pour la mi-2024. Le comité de pilotage DAHIS s'est réuni à 4 reprises pour la mise à jour des documents institutionnels au regard du référentiel de l'HAS ; l'évaluation externe du CADA aura lieu en 2024.

IV. CONCLUSION

Suite à notre remontée d'information auprès de l'état indiquant une augmentation des personnes accompagnées en souffrance physique et psychique, nous avons pu bénéficier de temps infirmier (0,2) et de temps de psychologue (0,2) :

- ✓ 54 personnes ont bénéficié d'entretiens avec l'infirmière qui a identifié des risques et des besoins, donné des explications, orienté vers les partenaires santé et proposé des entretiens réguliers dans les suivis plus lourds et longs. L'infirmière a par ailleurs mis en place deux ateliers de sensibilisation animés avec le CeGIDD : 7 hommes et 6 femmes ont participé.
- ✓ 27 personnes ont bénéficié d'entretiens d'évaluation pour une orientation psychologique ou psychiatrique vers la PASS ou l'EMPP. Deux temps de groupes pour adolescents, menés par la psychologue et les travailleurs sociaux, ont permis à 15 jeunes de créer du lien et aux professionnels de repérer les profils psychologiques.

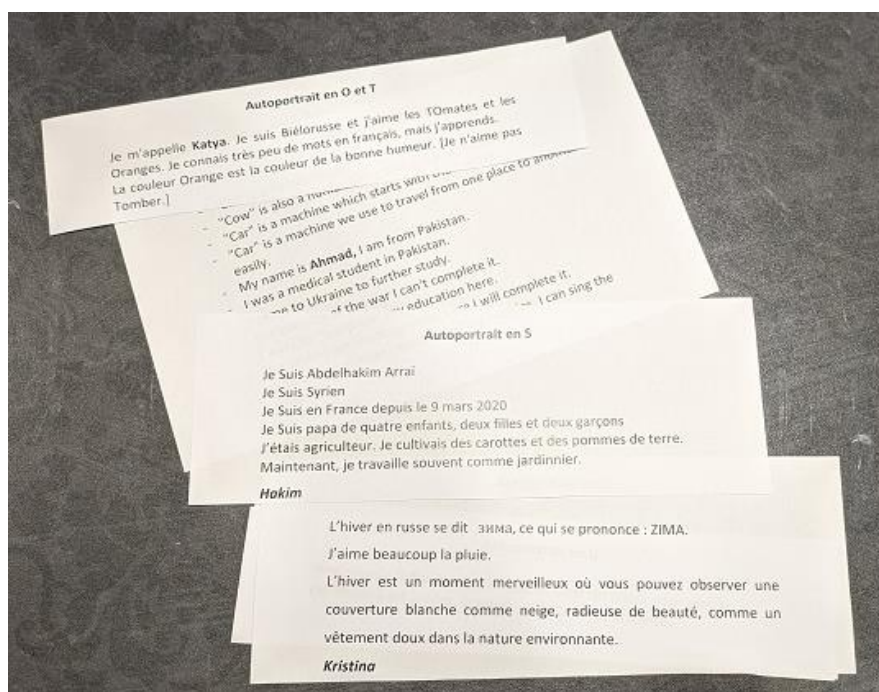
La psychologue et l'infirmière ont participé périodiquement aux réunions d'équipe, pour une élaboration efficiente de l'accompagnement.

Concernant les cours de français, 55 personnes ont bénéficié d'un enseignement en interne. Les personnes qui souhaitent augmenter les heures de cours sont orientées vers le tissu associatif et les Maisons de quartier.

La mise en œuvre de temps socio-culturels perdure avec notamment la célébration de la Journée des réfugiés, les sorties sportives et culturelles, le partenariat avec le Centre Dramatique National et avec le musée des Beaux-Arts, avec lequel les ateliers d'écriture (cf. photo) ont rencontré un franc succès ; une présentation des œuvres a été organisée à l'IRTS de Franche-Comté, avec la participation de personnes accompagnées qui ont pu échanger avec les étudiants de cet institut.

Les enjeux pour 2024 :

- ✓ Poursuivre la recherche de solutions de relogements en alternative à l'offre saturée des bailleurs sociaux
- ✓ Permettre aux personnes accompagnées une familiarisation effective avec les outils numériques, ceci dans le cadre de la dématérialisation des démarches administratives et afin de pallier tout risque de ruptures de droits
- ✓ Matérialiser les conventions de partenariat, avec la CAF et la CPAM notamment, afin de fluidifier nos échanges
- ✓ Finaliser la préparation à la démarche d'évaluation externe
- ✓ Anticiper les décrets d'application de la loi immigration intégration à venir.
- ✓ Finaliser le renouvellement du CPOM des CADA/CPH avec la DREETS BFC



16 RUE GAMBETTA – BP 307
25017 BESANÇON
TEL : 03.81.47.99.15
dahis.cada70@ahs-fc.fr



DIRECTRICE :
MME CLAIRE BRET

CADA 70

I. PRÉSENTATION

CATEGORIE D'ETABLISSEMENT OU SERVICE		Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (établissement social relevant de l'article L.312-1 du CASF)
DATE D'AUTORISATION (CREATION OU RENOUVELLEMENT)		Arrêté Préfectoral du 17/12/2014 portant création de 50 places
AGREMENT OU HABILITATION	DATE DERNIER AGREMENT	Arrêté préfectoral du 24/06/2019 portant extension de 15 places à compter du 01 ^{er} /07/2019 Arrêté préfectoral du 28/05/2021 portant extension de 5 places : 3 places à compter du 22/03/2021 et 2 places à compter du 1 ^{er} /04/2021 5 places à compter du 15/02/2023
	CAPACITE TOTALE	84 places + 5 places en février = 89 places
	MODALITE D'ACCUEIL	Non concerné
	MODE DE FONCTIONNEMENT	Hébergement complet
	CATEGORIE DE BENEFICIAIRES	Demandeurs d'asile (enfants et adultes) mentionnés à l'article 744-3 du CESEDA

Comme annoncé fin 2022, la DDETSP70 a sollicité les opérateurs pour l'ouverture de cinq places ; extension effective en février 2023 portant le dispositif à une capacité de 89 places.

Trois places ont été ouvertes sur Gray : une colocation d'hommes isolés a été mise en place afin de répartir les publics isolés sur l'ensemble de l'équipe. Historiquement, le service de Gray n'accueillait que des publics en famille. Cette modification a été réalisée en concertation avec le Maire.

Les deux autres places se sont ouvertes à Frasne-le-Château avec une possibilité de modularité. Une place (P2) femme isolée avec enfant a été mise à disposition, mais le service s'est à plusieurs reprises adapté afin de répondre au besoin d'orientation en proposant deux places « isolé ».

La répartition entre les deux sites est de 56 à Gray et 33 à Frasne-le-Château.

Le DAHIS compte également 30 places d'hébergement HUDA (Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile) avec 10 places à Frasne-le-Château et 20 à Gray.

II. ACTIVITE

II.1. ACTIVITE QUANTITATIVE :

II.1.a. Nombre global de journées :

JOURNEES	N-1*	N
Capacité installée	84	84/89
Nombre de jours d'ouverture	365	365
Journées prévisionnelles AHS-FC	30 660	32 255
Journées réalisées	27 508	24 592
Taux d'occupation	89,72 %	76,24 %

*NB : Le nombre de journées prévisionnelles 2023 = 32 255 jours
(84 places + 5 places à compter du 15/02)

Le CADA 70 comptait 84 places en début d'année et a augmenté sa capacité d'accueil de cinq places au 15/02. Ces places ont été ouvertes comme suit :

- ✓ Trois places pour public isolé à Gray sur une cohabitation

- ✓ Deux places modulables : femme avec enfant en bas âge ou isolé sur Frasne-le-Château.

Les orientations vers le CADA 70 sont prononcées par l'OFII territorial ou national dans le cadre d'orientation directive. Les places vacantes sont systématiquement mises à jour via l'outil DN@, et des échanges réguliers sont réalisés avec l'OFII. Malgré la présence du CAES et l'ouverture d'un SAS pour réorienter les personnes vivant dans les camps parisiens, nous avons eu peu d'orientations. Ce faible taux s'explique également par :

- ✓ 9 places préemptées et bloquées pour des relocalisées du 18/04 au 02/06/2023
- ✓ Un décalage de quelques jours dans l'ouverture effective des cinq nouvelles places
- ✓ La sous-occupation des places (typologie de cinq personnes sur un P6 par exemple)

Au 31/12, 78 places sont occupées sur les 89 places existantes.

II.1.b. Parcours des personnes accueillies :

MOUVEMENTS	N-1	N
MOUVEMENTS	N-1	N
Personnes accompagnées au 1 ^{er} /01	79	78
Entrées de l'année	56	67
Sorties de l'année	51	65
Personnes accompagnées au 31/12	83	78
File active de l'année	134	143
Durée moyenne de séjour des sortants	14,5 mois	11 mois

Bien que le taux d'occupation soit plus bas qu'en 2022, nous pouvons observer une nette augmentation de l'activité au vue du nombre d'entrées, de sorties et la baisse de la durée moyenne de séjour. L'équipe a multiplié les accueils, les dossiers traités encore plus rapidement que les années précédentes, les ouvertures de droits, même si moins de journées ont été réalisées. Une famille de 5 personnes est sortie entre le 31/12 et le 01/01 de l'année suivante.

La durée moyenne de séjour passe de 15,1 mois à 14,5 mois avec 22 personnes sur les 54 dépassant la moyenne.

- ✓ Les admissions représentent 64 personnes ainsi que trois naissances soit 67 personnes réparties sur 27 ménages :
 - 12 isolés (dont une femme enceinte qui a eu son enfant lors de son séjour)
 - 15 familles regroupant 52 personnes.

COMPOSITION DES FAMILLES	
2 couples	2 couples
2 couples avec 1 enfant	2 couples avec 1 enfant
3 couples avec 2 enfants	3 couples avec 2 enfants
3 couples avec 3 enfants	3 couples avec 3 enfants

- ✓ Les sorties : 65 personnes sont sorties de notre structure :
 - 19 personnes ont obtenu un statut soit 29% des sortants, une forte diminution en comparaison de 2022 ou 52% des sortants avaient obtenu un statut et 40% en 2021.
 - 43 personnes, soit 12 familles dont quatre isolés, ont été déboutés de leur demande d'asile
 - 3 personnes d'une même famille, une femme et ses deux enfants ont bénéficié d'un retour volontaire.

II.2. ACTIVITE QUALITATIVE :

II.2.a. Composition familiale :

Au 31/12, 78 personnes soit 32 ménages sont présentes :

- ✓ 13 personnes isolées
- ✓ 65 personnes représentant 19 familles, soit :

COMPOSITION DES FAMILLES	
3 couples	2 couples avec 1 enfant
4 familles monoparentales avec 1 enfant	3 couples avec 2 enfants
1 famille monoparentale avec 2 enfants	3 couples avec 3 enfants
1 famille monoparentale avec 3 enfants	1 couple avec 4 enfants
1 famille monoparentale avec 4 enfants	

II.2.b. Statuts administratifs des personnes accueillies au 31/12 :

STATUTS	N-1	N
OFPPA	16	25
CNDA	27	18
Statutaires et Protection subsidiaire	13	22
Déboutés	27	13
TOTAL	83	78

Cette année, dans deux entités familiales les enfants ont obtenu une protection et les parents ont été déboutés. Dans ces situations, les délais de sortie sont importants car il faut attendre que les parents obtiennent un titre de séjour parents d'enfants réfugiés pour permettre d'engager les démarches de sortie.

Au 31/12, une personne isolée avec ses 4 enfants est en présence indue dans notre structure, il s'agit de la même famille qu'en décembre 2022.

II.2.c. Origine géographique des personnes accueillies :

Sur l'ensemble de la file active (143 personnes) 21 pays sont représentés :

REPARTITION DES NATIONALITES (EN NOMBRE DE PERSONNES ET EN %)											
AFRIQUE			MOYEN-ORIENT - ASIE			EUROPE			AMERIQUE		
PAYS	PERS	EN %	PAYS	PERS	EN %	PAYS	PERS	EN %	PAYS	PERS	EN %
Cote d'Ivoire	10	7	Afghanistan	27	18,9	Russie	4	2,8	Haïti	4	2,8
Nigéria	10	7	Iran	3	2,1	Géorgie	9	6,3			
Guinée	3	2,1	Bangladesh	6	4,2	Albanie	17	11,9			
Cameroun	3	2,1	Pakistan	5	3,5	Kosovo	9	6,3			
Togo	1	0,7	Yémen	7	4,9	Ukraine	2	1,4			
Tchad	6	4,2				Arménie	3	2,1			
Somalie	8	5,6									
Congo	4	2,8									
Soudan	2	1,4									

Comme l'année précédente, les personnes originaires d'Afghanistan et d'Albanie sont majoritaires, avec une accentuation des publics afghans et des publics venant plus largement du Moyen-Orient et d'Asie. La Cote d'Ivoire est également représentée alors qu'elle n'était pas présente en 2022

III. MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Pour 2023, le CPOM 2018-2022 a été prolongé. Même si les échanges ont commencé sur 2023, il sera contractualisé sur l'année 2024 et intégrera le plan d'action issu du rapport d'évaluation. On notera la pertinence d'un temps d'infirmière (proposition d'ateliers) et de psychologue (entretien individuel et temps de partage en groupe) financés sur des crédits non-reconductibles. Et une forte volonté des équipes de proposer des temps conviviaux et de loisirs malgré le nombre croissant de personnes accueillies.

III.1. PRESENTATION ET BILAN DES ACTIONS MISES EN ŒUVRE :

Les missions du CADA sont définies par l'arrêté du 15 février 2019 suite à la loi n° 2018-778 du 10 septembre 2018. Les CADA assurent comme missions principales : « l'accueil, l'hébergement et la domiciliation des demandeurs d'asile, l'accompagnement dans les démarches administratives et juridiques, l'accompagnement sanitaire et social, le développement de partenariat avec les collectivités locales et le tissu associatif et enfin l'accompagnement à la sortie du CADA, notamment vers le logement ».

Le bilan des actions mises en œuvre par le CADA 70 est présenté selon 4 objectifs :

A. Organiser la prise en charge de la domiciliation, de l'hébergement et l'accompagnement social :

Les 67 personnes entrées dans le dispositif cette année ont bénéficiés de cette prestation.

Les personnes sont accompagnées administrativement et juridiquement notamment dans la procédure auprès de l'OFPPA :

- ✓ 42 dossiers de demande d'asile
- ✓ 82 entretiens préparatoires aux convocations à l'OFPPA et 46 à la CNDA.

Par ailleurs, l'aide à l'ouverture des droits, à la scolarisation et à la santé a notamment permis :

- ✓ La scolarisation de 61 enfants
- ✓ 49 accompagnements d'enfants de moins de six ans avec la Protection Maternelle et Infantile
- ✓ 5 demandes de titre de séjour
- ✓ 58 orientations vers le service PASS
- ✓ 57 ouvertures de droits spécifiques aux bénéficiaires d'une protection internationale (compte ANEF, CAF, Pole Emploi, ANTS, etc.)
- ✓ 29 demandes de logement social
- ✓ 9 demandes de FSL.

A noter également 215 accompagnements aux rendez-vous médicaux, dont 192 depuis Frasne-le-Château. Cela s'explique par l'isolement du site et le manque de transports en commun disponibles.

39 personnes ont bénéficié d'un entretien auprès d'un psychologue (en interne ou en CMP).

B. Informier sur les possibilités de recours (CNDA et l'aide juridictionnelle) dont les demandeurs d'asile peuvent bénéficier :

- ✓ 29 personnes ont été accompagnées pour la constitution de leurs dossiers d'aide juridictionnelle
- ✓ 10 personnes, soit 3 familles, ont fait l'objet de rejets par ordonnance (sans convocation du requérant à une audience) au motif de la faiblesse des éléments nouveaux apportés à leurs dossiers.

C. Informier, préparer et organiser la sortie des personnes hébergées :

37 personnes toutes procédures confondues ont été accompagnées vers une sortie positive au cours de l'année :

- ✓ 28 personnes sont sorties vers le logement autonome représentant neuf entités familiales (dont trois isolés)
- ✓ Une personne isolée a été orienté sur une résidence sociale
- ✓ Une personne isolée sur le dispositif AIR
- ✓ Une personne en CPH
- ✓ Une famille de quatre personnes est allée s'installer dans de la famille dans un autre département
- ✓ Un couple s'est installé au sein de leur communauté religieuse.

D. Informier systématiquement sur les dispositifs et modalités d'aide au retour volontaire (ARV) :

Une rencontre avec l'OFII en vue de recevoir une information sur l'ARV est systématiquement proposée aux personnes déboutées. Cette année, 5 personnes ont accepté de bénéficier de cette information. Suite à cela, une personne isolée de Frasne-le-Château, ainsi qu'une entité familiale de Gray (femme avec deux enfants) ont accepté un retour volontaire

III.2. EXPRESSION DES USAGERS :

Nous n'avons pu organisé de réunion d'expression des usagers habituellement proposées en l'absence d'équipe de cadre. Néanmoins les équipes restent au quotidien à l'écoute des personnes et ont pu proposer différentes activités permettant des temps d'échange informels :

A Gray : Visite du musée Baron Martin de Gray pour l'exposition Dali, Ateliers sur les thèmes de la santé, de l'hygiène dentaire et de l'alimentation menés par l'infirmière.

A Frasne-le-Château : Ateliers collectifs hebdomadaires en lien avec la psychologue et l'animatrice autour d'activités manuelles, nombreuses activités sportives (bowling, randonnées, patinoire, accrobranche, découverte des sports en lien avec les futurs JO, accès à la salle de sport), activités culturelles (Grotte de Moidons, découverte des châteaux de Champlitte et Ray-sur-Saône), quatre ateliers liés au tri sélectif avec visite du centre de tri, atelier réparation vélos, réfection de la peinture du gymnase, ateliers sur la sexualité avec l'association AIDeS, participation à la récolte de la Banque Alimentaire, deux fêtes des réfugiés et l'accès à des cours de français dispensés par un bénévole chaque semaine sur Frasne-le-château.

III.3. AUTRES ACTIONS MISES EN ŒUVRE : HUDA 70 :

L'HUDA (Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile) compte 30 places pour l'accueil de demandeurs d'asile.

En 2023, 8 843 journées ont été réalisées représentant 80,76% d'occupation, taux similaire à l'année 2021 (80,82%). La file active est pourtant plus conséquente, 61 personnes dont 35 sorties (16 entités familiales). Au 31/12, 26 personnes sont accueillies sur ce dispositif. Comme pour le CADA, les orientations sont prononcées par l'OFIL. Les données de l'HUDA font l'objet d'un compte rendu quantitatif et financier auprès de la DDETSPP 70.

III.4. MOYENS TECHNIQUES :

Le CADA 70 est situé sur les communes de Frasn-le-Château et Gray.

- ✓ 57 places sur le site de Gray avec une majorité de logement famille, une colocation de couple et une colocation pour homme isolé
- ✓ 32 places sur le site de Frasn-le-Château réparties sur deux bâtiments en collectif pour des typologies « isolés » ou « couples », deux autres bâtiments proposent des logements familles de trois à six places et le dernier bâtiment est dédié à une colocation femmes avec jeunes enfants.

Sur les deux sites, on retrouve un bureau dédié à l'équipe éducative, une salle d'entretien, une salle d'activité (plus grande à Frasn-le-Château), et sur le site de Frasn-le-Château, le bureau du chef de service. Sur Gray, une réflexion sur la réfection des locaux a été entamée, elle se poursuivra en 2024.

III.5. DEMARCHE QUALITE :

Avec la réforme de l'évaluation de l'HAS, nous avons établi un audit par un prestataire extérieur sur l'ensemble des services. En est ressorti un manque de formalisation mais a été souligné une grande qualité de l'accompagnement proposé.

A l'échelle du DAHIS, un Copil Qualité a été mis en place pour rédiger les procédures manquantes et réaffirmer une dynamique d'amélioration continue.

Un travail sur la refonte du livret d'accueil avait été initié en 2022 et a perduré en 2023 avec l'objectif de créer une trame commune à l'ensemble du DAHIS et d'ajouter les spécificités de chaque service et de chaque territoire.

Le CADA 70 réalisera l'évaluation externe au premier semestre 2024.

III.6. MOYENS HUMAINS :

L'équipe est composée de 9 professionnels pour 6,50 ETP.

ORGANIGRAMME DU CADA 70

1 CADRE - 0.80 ETP
5 TRAVAILLEURS SOCIAUX – 5 ETP
1 AGENT TECHNIQUE - 0.50 ETP
1 CHAUFFEUR - 0.20 ETP

Le temps cadre n'ayant pas été pourvu cette année, un coordonnateur a été nommé en octobre afin de faciliter l'organisation du quotidien et de centraliser les différentes demandes du service.

Formation et analyse de la pratique

L'ensemble des professionnels ont accès, une fois par mois, à de l'analyse de la pratique mutualisé avec le CADA de Besançon.

FORMATIONS	NB DE SALARIES
Comprendre les radicalisations (1 jour)	2
Manipulation des extincteurs	2
OFPPA niveau 1 (2 jours)	2
Banque alimentaire (1 jour)	2
Accès au titre de séjour (2 jours)	1
Formation interne Appartement	2
Outils gestion stress	6

Par ailleurs, deux professionnelles ont pu assister à cinq colloques organisés par l'association Antigone ainsi qu'à une formation.

Une professionnelle a pu visiter la CNDA avec d'autres collègues du DAHIS

IV. CONCLUSION

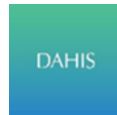
2023 a été marquée par l'extension de 5 places du CADA. Malgré l'adaptation de nos places pour répondre aux différentes typologies de public, les orientations n'ont pas été suffisantes pour nous permettre un taux d'activité optimisé. (chaque mois des places ont été disponibles sur le dn@).

L'équipe, sans cadre de proximité, a su maintenir sa mobilisation et son dynamisme pour proposer un accompagnement social étayant et attentif. La mise en place d'un temps de psychologue et l'intervention d'une infirmière, a permis d'apporter des réponses adaptées auprès de personnes de plus en plus fragilisées sur le plan psychique.

Le renouvellement du CPOM, reporté en 2024, la démarche qualité accompagnée en 2023, la réalisation de l'évaluation externe et la mise en place d'un COPIL Qualité, nous permettra un regard croisé des pratiques entre nos différentes structures et ainsi une amélioration continue du service rendu auprès des publics accompagnés.



16 RUE GAMBETTA – BP 307
25017 BESANÇON
TEL : 03.81.47.99.15
dahis.cph@ahs-fc.fr



DIRECTRICE :
MME CLAIRE BRET

CPH

I. PRÉSENTATION

CATEGORIE D'ETABLISSEMENT OU SERVICE		Centre d'hébergement et de réinsertion sociale spécifique (CAFS L.345-1) (*)
DATE D'AUTORISATION (CREATION OU RENOUVELLEMENT)		Arrêté Préfectoral du 24/04/2023 n°2023-04-24-001 pour autorisation de l'extension de 27 places
2023-04-24-001	CAPACITE TOTALE	77 Places
	MODALITE D'ACCUEIL	Non concerné
	MODE DE FONCTIONNEMENT	Hébergement complet internat en diffus
	CATEGORIE DE BENEFICIAIRES	Personnes reconnues réfugiées Personnes bénéficiaires de la protection subsidiaire

(*) Les étrangers s'étant vu reconnaître la qualité de réfugié ou accorder le bénéfice de la protection subsidiaire en application du livre VII du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile peuvent être accueillis dans des centres d'hébergement et de réinsertion sociale dénommés « Centres Provisoires d'Hébergement ».

La capacité d'accueil du CPH a été portée progressivement de 50 à 77 places suite à l'arrêté préfectoral du 24 avril 2023. Une visite de conformité doit être réalisée dans le cadre de l'autorisation.

II. ACTIVITE

II.1. ACTIVITÉ QUANTITATIVE :

II.1.a. Nombre de journées

NOMBRE DE JOURNEES REALISEES	N-1	N
Capacité installée (au 15/09/2023)	50	77
Nombre de jours d'ouverture	365	365
Journées prévisionnelles AHS-FC	18 250	21672
Journées réalisées	16 708	18 950
Taux d'occupation	91.61%	87,44 %

*Le taux d'occupation est calculé sur la base de la montée en charge = 50 places + 5 places au 01/07 + 8 places au 08/09 + 10 places au 15/09 + 4 places au 26/09 soit une base théorique de 21 672 journées

Les orientations au CPH sont réalisées par l'OFII dans le cadre du dn@.

Le nombre d'isolés accueillis en 2023 est en hausse (11 contre 7 en 2022). Au 31/12, 68 personnes sont présentes, dont 18 isolés. La proportion des isolés passe de 23 % à 27 % en cohérence avec l'augmentation de la file active (88 à 111 personnes).

Les journées non réalisées correspondent principalement :

- ✓ Au passage progressif de 50 à 77 places et à l'arrivée progressive de nouveaux résidents malgré l'acquisition rapide de nouveaux logements au vue de la période estivale et des tensions observées sur l'accès au logement social bisontin.
- ✓ Aux orientations de composition familiale inadaptées (2 personnes dans un appartement de 4), ce qui génère des sous-occupations. La gestion du dn@ a été revue dans ce sens en novembre dernier afin de faire valoir ses sous-occupations, indépendantes de notre volonté.

Il est à noter l'arrivée cette année de 20 personnes sur 3 ménages dans le cadre de l'aboutissement de réunification familiale durant le temps de séjour CPH qui n'ont pu être comptabilisées par l'OFII, elles n'apparaissent donc pas dans l'analyse suivante.

II.1.b. Parcours des personnes accueillies :

MOUVEMENTS	N-1	N
Personnes accompagnées au 1 ^{er} /01	49	52
Entrées de l'année	39	58
Sorties de l'année	36	43
Personnes accompagnées au 31/12	52	68
File active de l'année	88	111
Durée moyenne de séjour des sortants	17.1 mois	15.9 mois

Les jeunes de moins de 25 ans et les personnes en situation de handicap sont prioritaires pour l'accueil en CPH.

Sur les 11 personnes accompagnées :

- ✓ 24 personnes isolées dont 17 jeunes de moins de 25 ans (14 en 2022)
- ✓ 87 personnes représentant 22 familles
- ✓ 4 accompagnées dans une reconnaissance MDPH. Toutes sont en attente de réponse à ce jour.
- ✓ Entrées : 58 personnes, représentant 23 ménages :
 - 11 personnes isolées (1 femme, 10 hommes)
 - 47 personnes représentant 12 ménages soit :

COMPOSITION DES FAMILLES
4 couples avec 2 enfants
1 couple avec 3 enfants
1 couple avec 4 enfants
1 couple avec 5 enfants
1 famille monoparentale avec 1 enfant majeur
2 familles monoparentales avec 1 enfant mineur
1 famille monoparentale avec 4 enfants
1 couple

- ✓ Sorties : 43 personnes :
 - 8 personnes isolées (1 femme, 7 hommes)
 - 35 personnes représentant 8 ménages

COMPOSITION DES FAMILLES
1 fratrie
4 couples avec 2 enfants
1 couple avec 3 enfants
1 couple avec 5 enfants
1 famille monoparentale avec 4 enfants

II.2. ANALYSE QUALITATIVE :

II.2.a. Composition des familles accueillies :

Au 31/12, 68 personnes représentant 31 ménages sont accompagnées par le CPH :

COMPOSITION DES FAMILLES
18 personnes isolées
4 couples avec 2 enfants
1 couple avec 3 enfants
1 couple avec 4 enfants
1 couple avec 5 enfants
1 famille monoparentale avec 1 enfant majeur
2 familles monoparentales avec 1 enfant mineur
1 famille monoparentale avec 2 enfants mineurs
1 famille monoparentale avec 4 enfants
1 couple

Les jeunes de moins de 25 ans isolés représentent plus de 57 % des personnes isolées et plus de 16 % de l'ensemble du public accueilli au 31/12.

II.2.b. Statut administratif des ménages accueillis au 31/12 :

RÉFUGIÉS CONVENTIONNELS	BÉNÉFICIAIRES DE LA PROTECTION SUBSIDIAIRE	AUTRES STATUTS
55 résidents	11 résidents	2 résidents

80,8 % des personnes accueillies au 31/12 bénéficient du statut de réfugié, 16,1 % sont bénéficiaires de la protection subsidiaire (PS). L'écart se creuse de nouveau entre les deux statuts et revient au niveau de 2021, après une réduction de l'écart en 2022 (59,6 % de BPI réfugiés et 36,5% BPI PS). Concernant les autres statuts, il s'agit d'un couple régularisé en tant que parents d'enfants réfugiés.

II.2.c. Origine géographique des personnes accueillies :

Sur les 68 personnes accompagnées, 15 nationalités sont représentées. Les personnes originaires d'Afghanistan sont majoritaires (45 % des ménages accueillis au CPH)

REPARTITION DES NATIONALITES (EN NOMBRE DE PERSONNES ET EN %)								
AFRIQUE			BALKANS / MOYEN-ORIENT			ASIE CENTRALE / ASIE DU SUD		
PAYS	NBRE DE PERSONNES	EN %	PAYS	NBRE DE PERSONNES	EN %	PAYS	NBRE DE PERSONNES	EN %
Somalie	1	1,47	Turquie	2	2,94	Afghanistan	24	35,3
Erythrée	1	1,47	Syrie	9	13,23	Kirghizistan	4	5,88
Guinée	6	8,82	Kosovo	1	1,47	Pakistan	4	5,88
Soudan	5	7,35	Géorgie	2	2,94	Bangladesh	4	5,88
Congo RDC	2	2,94						
Cameroun	1	1,47						
Libye	2	2,94						

III. MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'ETABLISSEMENT

La formalisation du projet d'établissement tiendra compte de l'évolution du cadre législatif et réglementaire, ainsi que des prestations mises en œuvre. Le projet d'établissement présenté lors de la visite de conformité en 2018 est en cours de réactualisation. Les recommandations précisées dans le PV de la visite de conformité seront intégrées comme l'adaptation du document aux publics de -25 ans, le volet promotion de la bientraitance, la formalisation des partenariats. Ce dernier prendra, également en compte les résultats de l'évaluation externe réalisée en 2024 et les fiches actions du CPOM pour la période 2024-2028.

III.1. PRÉSENTATION ET BILAN DES ACTIONS MISES EN ŒUVRE :

Conformément au décret du 2 mars 2016 et à l'information du 18 avril 2019, l'équipe du CPH propose un accompagnement individualisé au regard des besoins des publics dits « prioritaires » : les personnes n'étant pas en capacité de vivre dans un logement autonome, les jeunes de moins de 25 ans et les personnes en situation de handicap physique ou psychique.

Dès l'accueil, une évaluation faite avec les usagers permet de projeter un accompagnement personnalisé avec des points d'étape durant leur séjour pour l'ajustement de ce soutien. Ce travail est effectué dans le cadre des 10 missions propres au cahier des charges des CPH que nous réunissons autour de 4 axes :

A - L'accompagnement dans les démarches administratives et juridiques et le maintien des droits :

Cet accompagnement, commun à l'ensemble des personnes accueillies (soit 111 personnes au titre de la file active 2023) vise à l'ouverture et le maintien des droits :

- ✓ Les procédures liées à la reconstitution des actes d'état civil : état civil de l'OFPPA, modification au TGI lorsqu'un ou plusieurs enfants sont nés en France, demande d'inscription des enfants nés en France sur le livret de famille OFPPA auprès des mairies de naissance
- ✓ Le suivi de l'accès au titre de séjour, aux documents de circulation et titre de voyage
- ✓ L'ouverture d'un compte bancaire
- ✓ Le suivi des droits CAF (RSA, prestations familiales, suivi du paiement de la rétroactivité) et CPAM
- ✓ Le suivi du Contrat d'Intégration Républicaine (CIR) qui comprend l'apprentissage du français
- ✓ La scolarisation en fonction des différentes classes d'âge. 38 personnes ont été scolarisées en 2023 :
 - 10 enfants au sein d'écoles maternelles dans le quartier de Planoise

- 17 enfants en classe de primaire à Planoise
- 9 adolescents au collège
- 2 adolescents en lycée.

1 enfant de moins de 3 ans a bénéficié d'une place en EAJE (établissement d'accueil du jeune enfant). Ces services permettent aux parents de répondre à leur obligation liée à l'apprentissage du français dans le cadre du CIR (contrat d'intégration républicaine).

B - L'accompagnement sanitaire et social :

Les résidents du CPH sont soutenus par l'équipe éducative pour ce qui concerne l'accès aux soins et à la santé.

26 personnes ont bénéficié d'un suivi somatique ou lié à des difficultés psychiques ; 15 d'entre elles ont été orientées en CMP ou autre structure de la santé mentale.

C - La formation linguistique, les actions d'insertion par l'accès à l'emploi et/ou la formation professionnelle selon un projet individualisé :

Comme tous bénéficiaires d'une protection internationale, les personnes sont signataires du CIR, complété au CPH par l'action linguistique interne, renouvelée en 2023 ; 35 personnes ont bénéficié de cours de français intensifs : 4 ont atteint le niveau A1 et 6 ont accédé au niveau B1.

Concernant l'accompagnement au projet professionnel facilitateur d'intégration, l'action Passerelle Emploi Réfugiés a permis à 44 personnes d'accéder à un emploi et à 5 autres d'entrer en formation professionnelle.

Concernant les 20 adultes sortants du CPH, 11 ont concrétisé un parcours d'insertion professionnelle :

- ✓ 7 ont accédé à un emploi
- ✓ 4 en formation linguistique (DFL, PIAL).

D - L'accompagnement vers l'insertion par le logement et la préparation à la sortie :

Afin de préparer les sorties dans le délai de prise en charge, les personnes accompagnées bénéficient d'un accompagnement pour les demandes de logement dès les premières semaines du séjour en CPH.

Les usagers sont sensibilisés aux codes socio-culturels et à la dimension écoresponsable, parfois nouveaux pour eux et qu'il est nécessaire d'intégrer dans le cadre du parcours locatif.

Ils sont en outre aidés par l'équipe du CPH pour faire valoir leurs droits à des aides financières, tout en étant fortement invités à épargner afin de préparer leur installation en logement ; ils bénéficient, si nécessaire, d'un appui explicatif à la gestion de leur budget et aux charges locatives.

Un relais est effectué avec les dispositifs de droit commun (notamment CMS) quand la sortie vers le logement est planifiée. Aussi, le séjour au CPH est une période durant laquelle il est primordial de faciliter aux bénéficiaires l'accès à la culture et aux loisirs, ainsi qu'aux « points clefs de socialisation » comme les maisons de quartier.

93 % des sorties se sont effectuées en logement social dans le cadre d'un bail direct.

Autres actions

L'action MASI (Mesure d'Accompagnement Social d'Intégration), portée depuis 2017, a pour objectif l'accompagnement à l'insertion des populations bénéficiaires d'une protection internationale vivant dans leur propre logement. Rattachée à l'équipe du CPH, cette action est financée par la DDETSP 25, en lien avec le Conseil Départemental du Doubs.

En 2023, l'activité de cette action a de nouveau nettement augmenté : 142 bénéficiaires (contre 114 en 2022 et 72 en 2021), représentant 41 ménages (contre 42 en 2022 et 31 en 2021) ont été accompagnés pendant une période de 6 à 12 mois.

L'action « Passerelle Emploi Réfugiés », financée sur nos excédents en accord avec la DDETSP et portée par le CPH depuis 2020, a été renouvelée en 2023. Ce projet a pour objectif de favoriser l'emploi des réfugiés présents dans le Doubs par la mise en lien des structures accompagnantes et des employeurs. Cette action a pris fin en décembre.

III.2. MOYENS TECHNIQUES :

Les lieux d'hébergement sont répartis en 18 appartements diffus et 18 studios au sein d'une même résidence, situés dans le quartier de Planoise à Besançon à proximité de nos bureaux. Ces locaux de 117 m² sont composés de trois bureaux, une salle d'attente, une salle collective et une salle de cours de français et sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

III.3. MOYENS HUMAINS :

Dans le cadre du passage de 50 à 77 places durant l'été 2023, l'équipe de professionnels est désormais constituée de 14 personnes soit 8 ETP. L'organigramme proposé ci-dessous est celui proposé après ouverture des 27 places supplémentaires (cible CPOM). A cette organisation s'ajoute une prestation du professeur de français équivalent à 0.20 ETP.

ORGANIGRAMME DU CPH

DIRECTEUR - 0.1 ETP	
CHEF DE SERVICE - 0.60 ETP	
SECRETAIRE - 0.40 ETP	COMPTABLE 0.20 ETP
CHARGE DE GESTION LOCATIF – 0.20 ETP	
TECHNIQUE – 0.4 ETP	
VEILLEUR DE NUIT – 0.5 ETP	
TRAVAILLEURS SOCIAUX – 5.4 ETP	

III.4. OUVERTURE SUR L'ENVIRONNEMENT :

Le CPH, en sa qualité de « pôle ressources réfugiés », a activement participé, en lien avec les membres de la commission MASI et l'OFII, à la création d'un temps de présentation sur une journée de la procédure de réunification familiale à destination des travailleurs sociaux des CMS de secteur (2 sur Besançon, 1 Montbéliard) souvent confondues avec la procédure de regroupement familial (OFII). 75 personnes informées.

Accompagner les publics vers l'intégration, c'est aussi les orienter vers l'offre culturelle présente sur leur nouveau territoire. Pour exemple, via un partenariat datant de plus de 10 ans avec l'association du Serious Road Trip, nous proposons aux enfants accompagnés (8 entre 6 et 12 ans) des ateliers cirques pour découvrir cet art. Les enfants sont invités à restituer leur travail lors du festival organisé par nos partenaires début juillet et lors de la fête des réfugiés organisée par le DAHIS.

Il est également à noter que les professionnels du CPH participent régulièrement à des formations, internes ou externes, leur permettant d'actualiser leurs compétences (thèmes : santé mentale, addictologie, réunification familiale). Ils ont également accès à un temps mensuel d'analyse de la pratique professionnelle avec un partenaire extérieur.

III.5. EXPRESSION DES USAGERS :

L'instances de participation intitulée « réunion d'expression » des résidents du CPH s'est réunie en 2 fois en 2023.

Elle se déroule à la Maison de Quartier de Planoise. Les résidents peuvent découvrir un lieu de vie important du quartier où ils résident, le personnel de la MDQ nous présentant à chaque réunion les lieux et la programmation du mois en cours. Le partenariat avec cette structure tend à se développer davantage, favorisant ainsi l'insertion du public sur le quartier : activités ludiques pour les enfants, sorties collectives, journées à thèmes.

Ces moments d'échanges participatifs, préparés en amont avec les résidents, s'articulent autour de la vie du service et des sujets d'actualité, permettant d'échanger sur des problèmes de société, parfois même sur des problèmes locaux.

III.6. DÉMARCHE QUALITÉ :

En sa qualité de centre d'hébergement et de réinsertion sociale spécialisé dans l'accueil et l'accompagnement des bénéficiaires d'une protection internationale, le CPH institue le groupe d'expression. A cette forme de participation s'ajoute l'enquête de satisfaction. Suite aux comités de pilotage s'inscrivant dans le cadre de la démarche qualité, celle-ci a été finalisée et a été présentée lors de la réunion d'expression des résidents du 22/11/2023 où les personnes accompagnées ont pu y répondre à l'aide d'interprètes. 23 ménages ont répondu à cette enquête valorisant, entre autres, un accueil et un accompagnement sur le service très satisfaisant.

Cette enquête de satisfaction est désormais distribuée à chaque signature de contrat de séjour.

Le CPH réalisera son évaluation externe en 2024 conjointement avec les deux CADA. Elle donnera lieu à un plan d'actions intégré dans les fiches action du nouveau CPOM.

IV. CONCLUSION

Une année riche en évolution sur le CPH avec le passage à 77 places réalisé dans de bonnes conditions grâce à la mobilisation de toute l'équipe. Le renfort de deux nouvelles travailleuses sociales pendant l'été a permis l'entrée progressive de nouvelles familles et isolés sur les deux derniers trimestres de l'année.

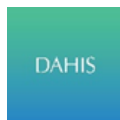
Une année également rythmée par une poursuite de la dématérialisation des démarches d'accès aux droits. Une nouvelle modalité d'accès indispensable à accompagner et à étayer auprès des résidents mais également auprès des travailleurs sociaux. Cette dématérialisation a entraîné une modification dans le traitement des dossiers puisque les partenaires institutionnels ont de fait réduit leur capacité d'ouverture au public. Nous devons veiller à garantir auprès des personnes accompagnées la continuité de leur parcours d'intégration.

Des conventions partenariales sont en cours de discussion avec plusieurs organismes (CPAM, Pôle Emploi, CAF) et devront être signées afin de faciliter l'accès aux droits de nos publics. Dans l'attente, l'équipe, via les applications mobiles existantes, accompagne les personnes dans leurs démarches de maintien de leurs droits.

Les enjeux 2024 sont les suivants : *

- ✓ Intégration du CPH dans le CPOM CADA 2024-2028 en lien avec la DREETS
- ✓ Réalisation de l'évaluation externe et actualisation du projet d'établissement
- ✓ Déploiement du Dispositif AGIR dans le Doubs : nouveau dispositif de soutien pour les personnes dans le cadre de leur parcours d'intégration en sortie de CPH, un nouveau partenaire de l'accompagnement des BPI arrive sur le territoire. Le CPH, dans son action globale pour l'intégration des publics réfugiés, saura travailler de concert avec ce nouvel acteur au profit des personnes accompagnées.





DMNA 25

I. PRÉSENTATION

CATEGORIE D'ETABLISSEMENT OU SERVICE		Dispositif d'accueil pour Mineurs Non Accompagnés (DMNA) Article D.313-13 du CASF (catégorie 177- MECS)
DATE D'AUTORISATION (CREATION OU RENOUVELLEMENT)		Arrêté n° 025-22500019-20170822-STCCP-17-34919-AR du 22/08/2017 (Création) - visite de conformité le 29/11/2017 Arrêté n° 20190221-SOESM-19-41005-AR du 21/02/2019 (extension) Arrêté n°SOEMS19-42189-AR du 18/06/2019 (2 ^{ème} extension)
AGREMENT OU HABILITATION	DATE DERNIER AGREMENT	Habilitation Départementale du Doubs : notification du 22/08/2017
	CAPACITE D'ACCUEIL	Autorisée pour 112 places : - 68 places à Besançon (Site principal) - 30 places à Pontarlier (Site secondaire)
	MODALITE D'ACCUEIL	Hébergement en logement diffus
	MODE DE FONCTIONNEMENT	Accompagnement Global (AG) : 110 places Accompagnement Vers l'Autonomie (AVA) : 2 places
	CATEGORIE DE BENEFICIAIRES	Mineurs Non Accompagnés de 13-16 ans et plus de 16 ans / Jeunes Majeurs (18-21 ans) Jeune Majeur (APJM) Mixte

Etablissement inscrit dans le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec le Département du Doubs pour la période 2018/2022 avec la MECS André Marguet en cours de renouvellement pour la période 2024-2028.

Le DMNA 25 est rattaché au « Dispositif d'Accompagnement, d'Hébergement et d'Insertion Sociale » (DAHIS).

II. ACTIVITE

II.1. ACTIVITE QUANTITATIVE :

Avec les nombreuses arrivées en 2023, le Département nous a demandé de réactiver en avril, les dix places d'AG qu'il nous avait demandé de geler en octobre 2022.

En juin 2023, suite à une rencontre avec les différents opérateurs et le Département, il nous a été demandé d'ouvrir les 12 places AG prévues dans notre autorisation et de transformer nos places AVA en place AG, soit 4 nouvelles places d'AG et maintien de deux places AVA (98 places AG et deux places AVA).

En octobre 2023, au vue de la tension sur les dispositifs de mise à l'abri des jeunes, le Département, nous a demandé de transformer nos 10 places FTB en places AG avec une perspective d'ouverture sur le 1^{er} trimestre 2024.

Portant ainsi l'objectif à 110 places d'AG (30 à Pontarlier et 80 à Besançon) et deux places d'AVA

II.1.a. Nombre de journées :

- ✓ Le calcul des journées prévisionnelles prend en compte cette évolution des places sur l'année 2023 :
- ✓ 01/01/2023 au 30/04/2024 = 120 jours : 72 AG+8 AVA = 8640+960 = 9600 journées.
- ✓ 01/05/2023 au 01/07/2023 = 61 jours : 82 AG+8 AVA= 5002+488 = 5490 journées.
- ✓ 01/07/2023 au 01/08/2023 = 31 jours : 85 AG+8 AVA= 2635+248 = 2883 journées.
- ✓ 01/08/2023 au 01/09/2023 = 31 jours : 90 AG+8 AVA= 2790+248 = 3038 journées.

- ✓ 01/09/2023 au 01/10/2023 = 30 jours : 94 AG+8 AVA = 2820+240 = 3060 journées.
- ✓ 01/10/2023 au 31/12/2023 = 92 jours : 98 AG+2 AVA= 9016+184 = 9200 journées.

Soit un total de 33 271 journées prévisionnelles :

Accompagnement global : 30 903 journées théoriques.

Accompagnement Vers l'Autonomie (AVA) : 2368 journées théoriques.

Familles Tiers Bénévoles (FTB) : Une place facturée par journée réalisée soit 334 jours.

Le tableau des journées réalisées est présenté par action et par territoire :

Accompagnement Global (AG) : 98 places (68 places à Besançon et 30 à Pontarlier)

- ✓ Accompagnement Vers l'Autonomie (AVA) : deux places:

NOMBRE DE JOURNEES	BESANÇON				PONTARLIER				FAMILLES TIERS BENEVOLES		TOTAL	
	ACCOMPAGNEMENT GLOBAL (AG)		ACCOMPAGNEMENT VERS L'AUTONOMIE (AVA)		ACCOMPAGNEMENT GLOBAL (AG)		ACCOMPAGNEMENT VERS L'AUTONOMIE (AVA)					
	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N
Capacité autorisée	55	68	5	1	27	30	3	2	10	10	100	100
Capacité installée	58	69	5	1	24	30	3	1	3	1	93	
Jours d'ouverture	365	365	365	365	365	365	365	365	365	365	365	365
Journées prévisionnelles (*)	19053	21443	1643	1184	7884	9460	986	1184	986	365	30551	33636
Journées réalisées	16891	21409	1705	644	6439	8624	135	216	595	334	25768	31227
% d'occupation	80	99.80	93	54.40	74	91.20	12	18.20	55	91.50	76	92.84

(*) les journées prévisionnelles représentent 90% de la capacité théorique installée.

Au 31/12, la capacité installée est de 100 places pour 112 autorisées. Le différentiel est lié à l'ouverture progressive de la transformation des places FTB qui sont programmées sur le début 2024:

II.1.b. Mouvements des jeunes accueillis :

126 jeunes ont été accompagnés contre 121 en 2022

Au 31/12/2023, 97 sont pris en charge comme suit :

- ✓ 97 jeunes en accompagnement global (67 à Besançon et 30 à Pontarlier).
- ✓ 0 en AVA

MOUVEMENTS DES RESIDENTS	BESANÇON				PONTARLIER				FAMILLES TIERS BENEVOLES	TOTAL	
	ACCOMPAGNEMENT GLOBAL (AG) BESANÇON		ACCOMPAGNEMENT VERS L'AUTONOMIE (AVA)		ACCOMPAGNEMENT GLOBAL (AG) PONTARLIER		ACCOMPAGNEMENT VERS L'AUTONOMIE (AVA)				
	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N			
Présents au 01/01	49	57	2	5	16	16	2	0	1	71	79
Entrées directes	36	32	0	0	14	20	0	0	0	50	52
Sorties directes	18	12	13	8	9	4	3	4	1	44	29
Entrées par mutation interne DMNA	1	0	16	3	0	0	3	4	-	20	7
Sorties par mutation interne DMNA	16	8	0	0	4	4	0	0	-	20	12
Présents au 31/12	52	67	5	0	19	30	0	0	0	77	97
File active	70	79	18	8	28	34	3	4	1	121	126
Durée moyenne du séjour (jours)	657	572	80	155	769	516	123	75	1300	-	-

Les admissions : 59 admissions ont été réalisées de la façon suivante :

- ✓ 52 accueils en AG :
 - 32 en admission directe dont 5 filles à Besançon
 - 20 en admission directe à Pontarlier dont 2 filles

- ✓ 7 accueils en AVA par orientation interne.

Les sorties directes : Au cours de l'année, 29 jeunes majeurs sont sortis du dispositif :

- ✓ 16 à l'issue d'un Accompagnement Global :
 - 2 jeunes sont retournés vivre chez leur mère qui est arrivée sur le territoire français
 - 6 jeunes en logements autonomes
 - 6 jeunes ont bénéficié d'une admission en FJT
 - 1 jeune suite à un non-respect du règlement intérieur du DMNA 25
 - 1 jeune orienté sur un autre opérateur accueillant des MNA sur Montbéliard dans le cadre de son projet professionnel
- ✓ 12 sorties à l'issue d'un Accompagnement Vers l'Autonomie :
 - 8 jeunes en logements autonomes
 - 4 jeunes vers un FJT
 - 1 sortie à l'issue de l'accompagnement FTB sur un logement étudiant
- ✓ 1 sortie à l'issue d'un accompagnement Famille Tiers Bénévole, la jeune fille a obtenu la nationalité française et poursuit aujourd'hui ses études de médecine sur Besançon.

II.1.c. Liste d'attente :

Les jeunes sont admis dans le dispositif par le biais de la commission d'orientation mensuelle pilotée par le Département (SEAMNA).

II.2. ANALYSE QUALITATIVE :

Au 31/12, nous comptons 97 jeunes présents exclusivement en Accompagnement Global (67 sur Besançon et 30 sur Pontarlier).

II.2.a. Profil des personnes accompagnées :

Pour les jeunes présents au 31/12 :

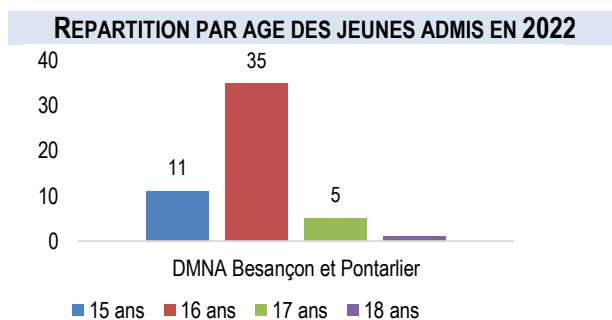
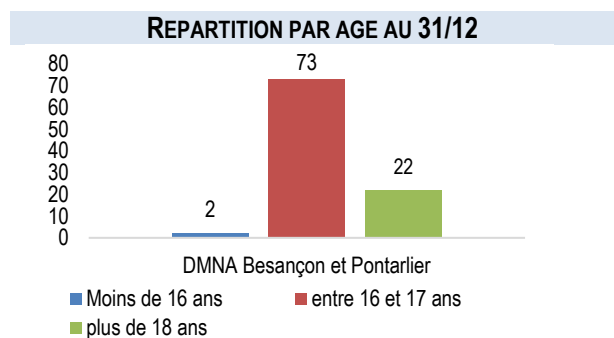
- ✓ 22 ont plus de 18 ans (23 %)
- ✓ 73 ont entre 16 et 17 ans (75%)
- ✓ 2 ont 15 ans (2%)

22 jeunes majeurs ont signé un contrat jeune majeur avec le Département.

Au 31 décembre, nous accueillons 6 filles et 91 garçons.

Sur les 52 admissions directes sur l'année 2023, voici la répartition des âges des jeunes au moment de l'admission :

- ✓ 15 ans pour 11 d'entre eux.
- ✓ 16 ans pour 35 jeunes.
- ✓ 17 ans pour 5 d'entre eux.
- ✓ 18 ans pour 1 jeune.



✓ Origine géographique :

Au 31/12, 11 nationalités sont représentées au sein du dispositif parmi les jeunes accueillis, 94% des jeunes sont originaires d'Afrique.

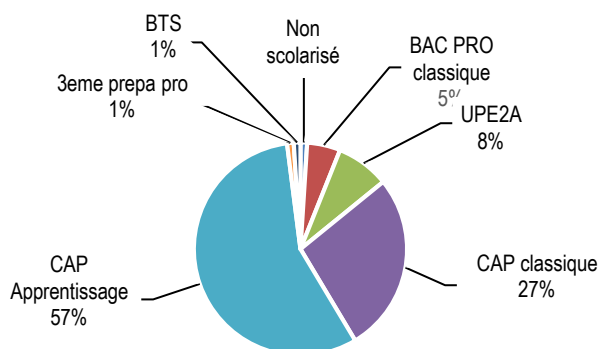
REPARTITION DES NATIONALITES - EN NOMBRE DE PERSONNES ET EN %								
AFRIQUE			BALKANS MOYEN-ORIENT			ASIE		
PAYS	NBRE PERS.	EN %	PAYS	NBRE PERS.	EN %	PAYS	NBRE PERS.	EN %
Sierra Leone	4	4	Albanie	3	3	Afghanistan	1	1
Cameroun	9	9						
Congo (Rép. du)	4	4						
Côte d'Ivoire	38	39						
Gambie	3	3						
Guinée	13	13						
Libéria	2	2						
Mali	19	19						
Sénégal	1	1						
Maroc	0	0						

✓ Scolarisation des jeunes accompagnés :

En 2023, nous constatons une baisse de jeunes scolarisés en UPE2A, 8% contre 20% en 2022 et une entrée en apprentissage plus précoce sur l'année 2023, le nombre de jeunes apprentis a augmenté : 57% contre 45% l'année 2022.

La voie de l'apprentissage reste un choix privilégié par les jeunes.

SCOLARISATION DES JEUNES ACCOMPAGNES



II.2.b. Mesures de protection :

Les jeunes accueillis bénéficient de deux types de mesures de protection :

- ✓ L'Ordonnance de Placement Provisoire (OPP) notifiée par un juge des enfants et/ou dans le cadre d'un jugement de tutelle pour les mineurs
- ✓ Un Contrat d'Accueil Provisoire Jeune Majeur (APJM) à partir de 18 ans signé avec le SEA MNA en fonction des projets individualisés.

Au 31/12, pour les 97 jeunes accompagnés :

- ✓ 22 jeunes majeurs bénéficient d'un APJM contre 16 en 2022
- ✓ 75 mineurs bénéficient d'une mesure de placement contre 61 en 2022.

II.2.c. Evolutions significatives :

Alors qu'en 2022, les jeunes accueillis étaient particulièrement jeunes, en 2023 l'âge moyen d'arrivée était davantage proche des 17 ans.

Nous avons également observé des arrivées de filles et avons rouverts 3 places filles en fin d'année portant à 6 places nos accueils de filles.

III. MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Le projet d'établissement couvre la période 2018/2023.

III.1. PRESENTATION ET BILAN DES ACTIVITES MISES EN ŒUVRE :

III.1.a. Accompagnement Global (AG) :

Les principales missions :

- ✓ Assurer un accompagnement socio-éducatif, scolaire, médical et psychologique.
- ✓ Offrir aux jeunes un environnement sécurisé et des conditions de vie décentes.
- ✓ Promouvoir leurs capacités à être acteur de leur projet de vie en élaborant avec chacun une prise en charge individualisée et adaptée.
- ✓ Soutenir leur parcours d'intégration, développer leurs savoir-faire et savoir-être suffisants qui leur seront utiles quelle que soit la réponse à leur situation administrative ou leur projet migratoire.
- ✓ Accompagner leur demande de régularisation

III.1.b. Accompagnement Vers l'Autonomie (AVA) :

La modalité d'Accompagnement Vers l'Autonomie a été repensée sur l'année 2023. En effet, il nous semblait important d'intervenir plus en amont de la prise en charge pour préparer les jeunes à la sortie du DMNA 25. Un accompagnement davantage axé sur l'insertion sociale est proposé au jeune majeur dans le cadre de l'AG. L'objectif étant d'anticiper et de préparer progressivement la sortie. L'AVA vise à sécuriser la sortie du jeune du DMNA 25. Cet accompagnement peut donc être proposé lorsque les professionnels observent une fragilité chez le jeune, afin de lui apporter le soutien du DMNA 25 au moment d'intégrer son logement autonome et si besoin, de faire le relais avec les acteurs du droit commun.

III.1.c. Familles Tiers Bénévoles (FTB) :

A la demande du Département, les places de Familles Tiers Bénévoles sont modifiées en 10 places d'Accompagnement Global. Cette modification répond davantage aux besoins repérés sur le territoire du Doubs.

III.1.d. Accompagnements transversaux proposés :

Nous avons réitéré/créé différentes actions à destination des jeunes accueillis avec des partenaires extérieur :

- ✓ Atelier avec INFOTUTO, sur l'accessibilité de l'outil numérique.
- ✓ Atelier AIDeS sur la sensibilisation à la vie affective et sexuelle.
- ✓ Atelier avec La Ligue de l'Enseignement sur le thème de la laïcité.
- ✓ Atelier avec la Croix Rouge pour l'apprentissage du français.
- ✓ Atelier avec la police nationale de Pontarlier pour la prévention/sécurité routière (nouvelle action).
- ✓ Atelier avec le CEGGID de Besançon (nouvelle action portant sur la santé sexuelle).
- ✓ Atelier apprentissage du français avec la MPT de Pontalier.

L'accompagnement à la santé :

Les missions principales de l'infirmière :

- ✓ Accompagnement et suivi des jeunes.

Liens avec les différents partenaires : médecin, pharmacie, hôpitaux, podologue, cabinet d'imagerie, dentiste, spécialiste, CDEF, CAMNA, laboratoire, SEA MNA....

Tenue à jour du calendrier vaccinal et vaccination.

Recherche de partenaires, renforcement du réseau santé

Gestion des CMU et des problématiques de facturations de soins (IJ, déclaration AT...).

Tenue des listes médicales à jour

Entretien infirmier individuel

Ateliers de prévention (addictions, hygiène de vie)

- ✓ Temps de réunion d'équipe

Quelques chiffres :

- ✓ 7 Interventions chirurgicales

Consultations :

- ✓ Dentiste : 84
- ✓ Ophtalmo: 35
- ✓ RDV spécialisés (kiné, podologue, médecins spécialistes...) : 146
- ✓ Examens spécialisés (radio IRM scan...) : 49
- ✓ RDV infirmier (explications, prévention, suivi) : 63
- ✓ Vaccinations : 94

Les consultations auprès des médecins traitants ou SOS médecin ainsi que les bilans biologiques ne sont pas comptabilisés.

L'accompagnement psychologique :

Une nouvelle psychologue a pris ses fonctions en début d'année avec une configuration différente de son temps de travail (60% Besançon, 40% Pontarlier). Dans ce contexte, l'enjeu principal était donc de réussir cette transition : création de lien avec les jeunes, découverte du public et de ses particularités psychosociales, expérimentation et installation d'une méthodologie de travail et d'une posture adaptée, mise en place de modalités de coopération avec les équipes.

Activités de la psychologue :

- ✓ Entretiens individuels :

2023	PONTARLIER	BESANCON
Nbre de jeunes reçus	21	50
Suivi	8	17

- ✓ Rencontres lors de temps informels (café partagé au service, jeux, fabrication de gâteaux, balades, repas dans les appartements des jeunes sur invitation, etc.)
- ✓ Participation à des activités organisées par les éducateurs (repas au service ou chez les jeunes, sorties, concert, etc.)
- ✓ Participation à des ateliers collectifs organisés par l'équipe : « goûts et saveurs », « prendre soin de soi »
- ✓ Mise en place et animation d'ateliers collectifs : trois séances d'ateliers type groupe de parole ont été organisées à Pontarlier permettant d'aborder la question des différences culturelles dans les relations sociales
- ✓ Appui et réflexion avec les équipes vis-à-vis des situations des jeunes
- ✓ Rencontre des structures extérieures dans l'objectif d'initier et de développer les partenariats (Maison de l'Adolescent, Consultation transculturelle, Centre régional du psychotraumatisme, psychologues exerçant dans d'autres services accompagnant un public migrant, etc.)
- ✓ Temps administratif : rédaction d'écrits professionnels, préparation des séances, veille documentaire, etc

L'accompagnement à la langue française :

Les usagers bénéficient de cours de langue française dispensés par un professeur :

- ✓ Besançon : 40 jeunes ont bénéficié de cours
- ✓ Pontarlier : 17 en ont bénéficié

Moyenne d'heures de cours par semaine : entre 18 à 20 heures.

Cette année plusieurs actions ont été proposées avec la professeure de français du DMNA 25.

- ✓ Visite du château de Joux
- ✓ Balade en bateau-mouche
- ✓ Ateliers sur les valeurs de la République et Laïcité en lien avec la ligue de l'enseignement.
- ✓ Visite de la saline royale d'Arc-Et-Senans
- ✓ Journée du patrimoine avec visite de la Citadelle et du musée de la résistance et de la déportation

L'accompagnement à visée d'insertion sociale :

Durant toute l'année, les jeunes accueillis participent à des activités physiques, culturelles et artistiques :

- ✓ Randonnée en raquettes, tournoi de foot inter-DMNA, accrobranche, canyoning, pédalo au lac St Point, badminton, escalade, participation à la color run
- ✓ Match de foot à Sochaux, d'handball et de basket
- ✓ Visite de Lyon, Dole, Château de Joux, Gouffre de Poudrey, marché de Noël de Colmar,
- ✓ Concerts
- ✓ Spectacles orchestre et cirque poétique : PIC, Les Rois Vagabonds
- ✓ Sorties à Nigloland, Aquaparc,
- ✓ Des ateliers collectifs au sein du DMNA 25 :
- ✓ Lire et comprendre une fiche de paie
- ✓ Gestion du budget
- ✓ Accès au logement
- ✓ Cuisine
- ✓ Couture
- ✓ Fabrication de produits ménagers
- ✓ Atelier bien-être.

L'année a été marquée par 3 grands projets :

- ✓ Mini-camp de vacances au Lac de Vouglans
- ✓ Mini-camp de vacances à Paris
- ✓ Participation au festival Drôlement Bien de Besançon grâce au partenariat avec NG Production.



Séjour à Paris



Atelier Festival Drôlement Bien



Color Run de Besançon

III.1.e. Situation relative au droit au séjour :

En 2023 :

- ✓ 24 jeunes ont obtenu un titre de séjour en préfecture dont 11 en tant que travailleur temporaire,
- ✓ 13 ont obtenu une carte vie privée familiale.
- ✓ 2 jeunes ont obtenu la nationalité française.

Nous n'avons eu aucun rejet de demande de titre de séjour.

III.2. EXPRESSION ET PARTICIPATION DES USAGERS :

Des réunions d'expression à destination des usagers ont été mises en place. Ces réunions permettent d'expliquer aux jeunes, le rôle de chacun, l'intérêt des ateliers collectifs et aussi de recueillir leurs souhaits/remarques. Cette année une majorité des jeunes ont émis l'intérêt d'avoir des ateliers sur l'histoire de la France et de découvrir des villes. Il y a eu une réunion sur chaque site. Avec une soixantaine de jeunes répartis en 3 groupes à Besançon et une vingtaine à Pontarlier.

III.3. MOYENS HUMAINS :

III.3.a. Organigramme :

En 2023, le DMNA compte 22.70 ETP, le poste de psychologue a été augmenté de 0.20 ETP pour permettre de recruter un temps plein réparti sur 0.60 à Besançon et 0.40 à Pontarlier. Les deux postes d'éducateur socio sportif ont été modifiés pour recruter deux travailleurs sociaux supplémentaires (Cf. organigramme en page suivante).

Un recrutement de travail social est en cours en raison des ouvertures de places supplémentaires.

Recrutements en CDI :

- ✓ Deux travailleurs sociaux sur le DMNA 25 de Pontarlier.
- ✓ Un éducateur spécialisé sur le DMNA 25 de Besançon.

III.3.b. Accueil de stagiaires :

Le DMNA 25 a accueilli deux stagiaires en formation d'éducateur spécialisé et deux stagiaires STAPS.

Nous avons également accueilli un contrat d'apprentissage en 3^{ème} année de formation d'éducateur spécialisé sur le DMNA 25 de Pontarlier (2023/2024).

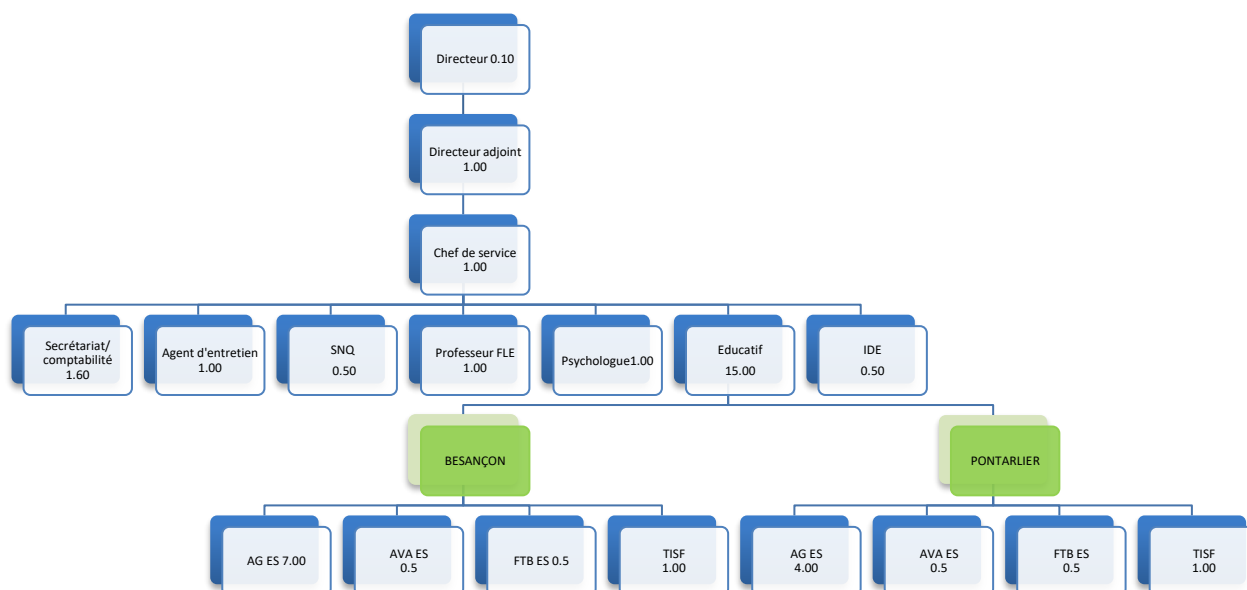
III.3.c. Formations/analyse de la pratique :

Les professionnels du DMNA 25 participent tout au long de l'année :

- ✓ Aux différents séminaires proposés par l'Association Antigone
- ✓ Formation « Majeur... Même pas peur » par le CREAL de Bourgogne Franche Comté
- ✓ Formation « Accompagnement des MNA » proposée par France Terre d'Asile, nous avons invité une professionnelle du SEA MNA, et de la mission locale à y participer
- ✓ Formation maître d'apprentissage
- ✓ Formation prévention incendie
- ✓ Formation utilisation de défibrillateur

A la demande de la majorité des professionnels, l'analyse de la pratique s'est organisée par site, Besançon et Pontarlier. Elle sera reconduite sur l'année 2024 selon les mêmes modalités.

ORGANIGRAMME DU DMNA 25



III.4. EVALUATION / DEMARCHE QUALITE :

A la suite des questionnaires de satisfaction de 2022, des actions de rénovations des logements ont été réalisées.

Dans le cadre de la démarche d'évaluation externe, un COPIL qualité est mis en place au sein du DAHIS. Il a pour objectif de garantir l'amélioration continue des dispositifs. Le DMNA 25 réalisera son évaluation externe pour le troisième trimestre 2024 avec l'organisme AIR. Les équipes ont réalisé leur auto-évaluation avec l'aide d'un prestataire externe.

Le site de Besançon du DMNA 25 a bénéficié d'un accompagnement extérieur durant le dernier trimestre 2023 avec l'Ecole Sociale de Mulhouse (Praxis) avec pour objectif d'accompagner les professionnels à repenser le fonctionnement actuel du service. Cet accompagnement avait été proposé aux équipes compte tenu de la montée en charge du service. Les travaux de restitution seront réalisés au premier trimestre 2024.

Une fiche incident a été transmise au Département conformément à la procédure des EIG concernant une altercation entre deux jeunes du DMNA 25.

IV. CONCLUSION

En 2023, le DMNA 25 a connu une forte augmentation de son activité avec un taux d'occupation de 92% contre 76% en 2022. Cette évolution s'explique par un nombre important d'arrivées de jeunes Mineurs Non Accompagnés sur le Département du Doubs.

Les objectifs pour l'année 2024 :

- ✓ Continuer la démarche de réécriture du projet de service du DMNA 25 en prenant en compte l'évolution des ouvertures des places.
- ✓ Renforcer le partenariat avec les acteurs locaux afin de promouvoir l'intégration des jeunes en France.
- ✓ Accompagner la démarche d'évaluation externe sur le DMNA 25.

Au regard des besoins identifiés sur le département du Doubs et en cohérence avec le projet associatif de l'AHS-FC, le DMNA 25 a su faire preuve d'adaptabilité et de réactivité dans les réponses apportées, tout en préservant un accompagnement de qualité pour chaque Mineur Non Accompagné dans la prise en compte de son projet de vie.



2 RUE SAINT-JOSEPH
70700 FRASNE-LE-CHATEAU
TEL : 03.84.32.48.05
dahis.dmna70@ahs-fc.fr



DIRECTRICE:
MME CLAIRE BRET

DMNA 70

I. PRÉSENTATION

CATEGORIE D'ETABLISSEMENT OU SERVICE		Dispositif d'accueil pour Mineurs Non Accompagnés (DMNA). Article D.313-13 du CASF (cat. 177- MECS)
DATE D'AUTORISATION (CREATION OU RENOUVELLEMENT)		Arrêté 23-086 du 17/08/2023 renouvellement de l'autorisation et habilitation
AGREMENT OU HABILITATION	DATE DERNIER AGREMENT	Arrêté DSSP/2023 n°23-078 du 30/06/2023
	CAPACITE D'ACCUEIL	27 places suite extension de 4 places à compter du 01/07/2023 2 places optionnelles (à la demande de la DSSP du 18/10/2023) soit au total 29 places installées
	MODALITE D'ACCUEIL	Hébergement en logements collectifs et en diffus
	MODE DE FONCTIONNEMENT	365 jours par an, 24 heures sur 24
	CATEGORIE DE BENEFICIAIRES	Mineurs ou Mineures Non Accompagné(e)s âgé(e)s de 16 à 18 ans avec possibilité d'un Contrat Jeune Majeur

Le Dispositif Mineurs Non Accompagnés 70 (DMNA 70) a été autorisé par le Conseil Départemental de Haute-Saône en juin 2018 pour une durée de 15 ans, avec une capacité d'accueil initiale de 28 places.

10 places optionnelles ont été créées en juillet 2019 et se sont réparties sur le site de Frasne-le-Château et sur le site d'Héricourt en lien avec l'ADDSEA (convention). Suite à la crise sanitaire, l'activité a baissé et s'est centralisée sur Frasne.

Une augmentation massive inattendue début 2023 a modifié la capacité autorisée, portant le dispositif à 27 places en juillet. Puis par dérogation, le DMNA 70 a accueilli 2 jeunes supplémentaires soit 29 jeunes au 31 décembre 2023.

Le DMNA 70 est rattaché au DAHIS (Dispositif d'Accompagnement d'Hébergement et d'Insertion Sociale).

Etablissement inscrit dans le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens avec le Département de la Haute-Saône pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2026 qui regroupe le CEP St Joseph, le DMNA 70 et la MECS Pas à Pas.

II. ACTIVITE

II.1. ACTIVITE QUANTITATIVE :

II.1.a. Nombre de journées :

NOMBRE DE JOURNEES REALISEES	N-1	N
Capacité autorisée	23	23/27
Capacité installée	23	29
Nb. jours d'ouverture	365	365
Journées prévisionnelles BE2023	8 395	9131
Journées réalisées	6 049	9086
Taux d'occupation	72,05 %	99.51%%

(*) Calcul du nombre de journées prévisionnelles 2023 : (23 places x 181 jours + 27 places x 184 jours) x 95 %

Les 2 jeunes orientés hors capacité autorisée ont généré 162 journées supplémentaires incluses dans le tableau.

Au 31/12, 29 jeunes sont présents au DMNA 70 :

- ✓ 13 accueillis à Frasne-le-Château
- ✓ 6 à Vesoul (colocation)
- ✓ 10 à Besançon (colocation).

II.1.b. Mouvements des jeunes accueillis :

	N-1	N
Présents au 1 ^{er} /01 (A)	16	19
Entrées directes (B)	14	18
Sorties directes (C)	11	8
Présents au 31/12	19	29
File active (A+B)	30	37
Durée moyenne du séjour (jours)	351,8	525

Ce tableau intègre les 2 jeunes accueillis par dérogation (entrées directes, présents au 31/12 et file active)

La durée de séjour est fortement impactée par la situation de 2 mineurs de 16 ans sur le dispositif cumulant plus de 800 jours de présence chacun.

Les admissions :

Cette année, une forte hausse des arrivées a été constatée sur l'ensemble du pays, se répercutant sur le département de Haute-Saône. Le Conseil Départemental assure l'évaluation effective de la minorité des jeunes et les oriente sur notre structure après un passage en mise à l'abri : 18 jeunes ont été accueillis sur le dispositif et 8 en sont sortis.

En janvier, 5 jeunes ont rejoint le dispositif, passant de 19 jeunes à 24 jeunes en quelques jours.

En Mai, 1 jeune supplémentaire est accueilli pour éviter la séparation sur deux dispositifs différents d'une fratrie (25 jeunes/24). Puis en juillet, le Conseil Départemental a demandé l'ouverture de 4 places (12 places réparties sur les 3 opérateurs), et 2 nouveaux jeunes ont été accueillis. En octobre, une dérogation spéciale fléchée sur 2 jeunes, nous a permis de les accueillir, portant la capacité du dispositif à 29 places.

Les sorties :

Cette année, 8 jeunes sont sortis du dispositif :

- ✓ 2 réorientés sur l'AFSAM à Gray afin de faciliter leur projet professionnel.
- ✓ 3 ont bénéficié d'un temps d'accompagnement transitoire :
 - 1 jeune sur Gy est toujours dans ce dispositif, l'emploi est stable mais la partie logement est toujours en cours de projet
 - 1 jeune sur Besançon, sorti au cours de l'année vers un logement autonome
 - 1 jeune sur Vesoul qui n'a bénéficié que très brièvement de ce dispositif et est sorti rapidement vers un logement autonome
- ✓ 3 jeunes sont sortis vers un logement autonome : 1 à Besançon et 2 sur Vesoul

Avec la baisse des arrivées amorcée en 2021 et la présence de public jeune sur 2022 (18 de moins de 17 ans), peu de jeunes étaient en âge de sortir cette année.

II.1.c. Profil des personnes accompagnées :

29 jeunes sont présents au DMNA 70 au 31/12.

ÂGE DES JEUNES PRÉSENTS AU 31/12



En 2022, 11 jeunes avaient entre 16 et 17 ans au 31/12/2023 ; on les retrouve dans les 18 de plus de 17 ans cette année. Les 5 jeunes entre 17 et 18 ans de 2022, sont sortis au cours de l'année.

Les jeunes accueillis sur le dispositif en 2022 sont tous passés sur des appartements en semi-autonomie. Les nouveaux ont été accueillis sur le collectif de Frasne-le-Château. Nous avons dû augmenter nos places en semi-autonomie sur Vesoul pour permettre aux jeunes de mettre en place leur projet d'insertion.

Origine géographique :

Sur la file active de 37 jeunes, 7 nationalités ont été représentées.

REPARTITION DES NATIONALITES - EN NOMBRE DE PERSONNES ET EN %					
AFRIQUE			ASIE		
PAYS	PERSONNES	EN %	PAYS	PERSONNES	EN %
Côte d'Ivoire	21	57 %	Bangladesh	1	3 %
Mali	5	13 %			
Guinée	5	13 %			
Congo	3	8 %			
Sierra Leone	1	3 %			
Cameroun	1	3 %			



L'ensemble des jeunes africains sont originaires d'Afrique de l'ouest subsaharienne.

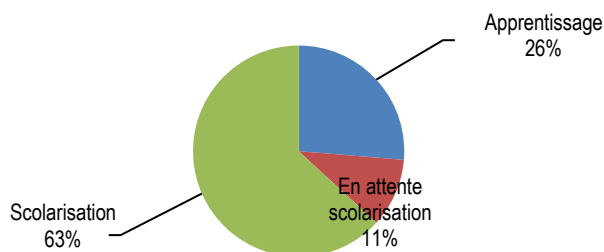
Déjà en 2022, le dispositif n'avait accueilli aucun jeune des Balkans. Un seul jeune (le même qu'en 2022) est d'origine bangladaise, sinon l'ensemble des jeunes accueillis vient du continent Africain avec une très nette hausse des jeunes originaires de Côte d'Ivoire.

Scolarisation des jeunes accompagnés :

La majorité des jeunes, qui en 2022 étaient scolarisés, ont construit leur projet professionnel et sont maintenant en apprentissage :

- ✓ 16 sont en contrat d'apprentissage : cuisine, boulangerie, mécanique, carrelage, travaux publics, électricité, peinture, employé commerce, boucherie
- ✓ 1 en formation de validation des compétences associé à un contrat de travail en façade
- ✓ 3 en prépa-apprentissage
- ✓ 6 sur une scolarité générale avec une option administrative ou cuisine (le plus jeune est au collège)
- ✓ 2 en UPE2A
- ✓ 1 qui n'a pas pu bénéficier d'une place en UPE2A est en cours de français avec l'association POINFOR.

SCOLARISATION DES JEUNES ACCOMPAGNES



II.1.d. Mesures de protection :

Au 31/12, 26 jeunes disposent d'une mesure de tutelle d'état prononcée par un juge des tutelles. Les 3 autres jeunes ont été, dans un premier temps, évalués majeurs. Après un recours, ils ont été reconnus mineurs et ont bénéficié d'un placement provisoire prorogé jusqu'à leur majorité pour deux d'entre eux et d'un jugement d'assistance éducative pour le dernier.

III. MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Suite aux échanges avec le Conseil Départemental dans le cadre de la signature du nouveau CPOM, nous avons défini les objectifs suivants :

- ✓ Maintenir les places socles, principalement pour sécuriser l'organigramme.
- ✓ Consolider l'accompagnement des jeunes en proposant un parcours d'accompagnement.
- ✓ Préparer la majorité.
- ✓ Favoriser l'intégration.
- ✓ Développer des actions liées au civisme, la place de la femme, la sexualité, la prévention des addictions, etc.
- ✓ Développer des offres de répit.
- ✓ Améliorer les actions de prévention et accompagnement.

Le projet d'établissement pour la période 2024-2028 est en cours de rédaction, intégrera les fiches actions du nouveau CPOM.

III.1. PRESENTATION ET BILAN DES ACTIVITES MISES EN ŒUVRE :

L'accueil et l'hébergement :

Pour éviter aux jeunes des périodes de perte de repères, nous avons proposé un parcours :

- ✓ Une première étape, au sein du collectif de Frasne-le-Château qui permet de découvrir le jeune : son caractère, ses fragilités, ses besoins, son autonomie, son projet. C'est aussi la période pour créer du lien et une relation de confiance avec l'équipe et avec les autres jeunes qui pourront être soutien tout au long du parcours.
- ✓ Une deuxième étape, lorsque le jeune a développé son projet et part en apprentissage, sur des appartements à Vesoul ou Besançon en semi-autonomie. Cette période permet d'installer le jeune dans la gestion de son quotidien en autonomie, dans un territoire et de préparer avec lui la majorité et la fin de l'accompagnement.

En décembre 2023, sur les 29 jeunes, 13 sont sur le collectif de Frasne, 7 sont en semi-autonomie sur Vesoul et 9 sur Besançon. Frasne-le-Château étant situé entre Besançon et Vesoul, nous avons, pour multiplier les chances de projet des jeunes, investi ces deux territoires. Travailler sur trois sites est une richesse pour les jeunes, cela implique néanmoins une grande plasticité de l'équipe d'accompagnement. Les périodes de stage sont des périodes de tension sur les appartements car un grand nombre de jeunes habituellement sur Frasne-le-Château, ont besoin d'être très tôt sur leur lieu de stage, impliquant une installation temporaire dans les colocations de Vesoul ou Besançon.

L'accompagnement individualisé :

L'orientation d'un jeune est proposée par le département en lien avec la structure. Lors de l'accueil, le jeune signe un contrat engageant le département, qui reste le responsable légal, la structure à qui le jeune est confié et le jeune lui-même. Les engagements de chacun y sont formalisés et y est annexé le règlement de fonctionnement que le jeune devra également respecter.

L'accueil permet de présenter au jeune les axes sur lesquels la structure va l'accompagner :

- ✓ **La Santé** : L'équipe fait les démarches administratives nécessaires pour ouvrir les droits. En 2023, un partenariat s'est mis en place avec la CPAM permettant de réaliser un bilan de santé complet à la sécurité sociale de Vesoul. Lorsque les droits sont ouverts, un rendez-vous est pris au cabinet médical de Fretigney pour définir un médecin traitant. Tout au long de l'accompagnement, la santé du jeune est suivie de manière individuelle mais également autour d'ateliers collectifs ; cette année, 5 séances animées par Addictions France ont permis de sensibiliser les jeunes à se questionner sur les comportements addictifs, repérer les signes de toutes addictions confondues et identifier les interlocuteurs en cas de besoin.
- ✓ **La Formation (scolarité et apprentissage)** : Chaque jeune rencontre le CIO (Centre d'Information et d'Orientation) pour une évaluation de son niveau scolaire et réfléchir à son orientation. Plusieurs jeunes sont orientés vers des classes UPE2A (Unité Pédagogique pour Elèves Allophones Arrivants) lorsque leur niveau de compréhension du français est trop faible. Peu de places sont disponibles dans ces

classes et les jeunes, malgré l'orientation n'y ont parfois pas accès. Pour que les jeunes ne soient pas inactifs, nous sommes en lien avec le CEP (Centre Educatif et Pédagogique) pour qu'ils soient inclus sur le plateau de jour ayant ainsi accès à des activités et surtout à du lien avec d'autres jeunes. Nous avons également inscrit un jeune à une formation de français intensif (Sierra Leone) qui n'accédait pas à une classe UPE2A. Les jeunes sont souvent impatients de démarrer un apprentissage pour être autonomes financièrement, nous essayons néanmoins de les maintenir suffisamment dans une scolarité, pour leur permettre d'acquérir des bases solides de compréhension. Sur les périodes de vacances scolaires, différents stages sont effectués afin qu'ils affinent leur projet professionnel. 3 jeunes sont cette année en prépa-apprentissage, qui propose un accompagnement vers la recherche d'un apprentissage. L'équipe accompagne l'ensemble des jeunes dans la construction de leur projet professionnel, du diplôme envisagé à la recherche d'un lieu d'apprentissage. Des ateliers collectifs, en complément des temps d'accompagnement individuel, sont proposés pour rédiger un CV, une lettre de motivation, savoir se présenter et également pour du soutien à l'acquisition de la langue ou du soutien scolaire.

- ✓ **L'admission au séjour** : L'équipe va constituer avec le jeune, tout au long de son séjour, son dossier de demande de titre. Les papiers d'identité sont essentiels pour permettre au jeune de prouver son identité (critère impératif d'une demande de titre). Si le jeune n'est pas en possession de documents valables, des démarches sont faites pour permettre de rapatrier des documents du pays et faire les démarches nécessaires auprès des ambassades. Selon les situations (notamment âge d'arrivée sur le territoire), les jeunes peuvent faire différentes demandes de titre. Un conseil par un avocat pour la constitution de leur demande leur est proposé en fonction des situations. L'insertion de plus de 6 mois est également un critère impératif pour demander un titre, d'où l'orientation quasi systématique des jeunes vers de l'apprentissage. Pour chaque jeune, la structure d'accompagnement va soumettre un rapport social apportant un éclairage fin à la préfecture de l'état d'esprit du jeune, de son évolution et de son projet en France.

- ✓ **L'accompagnement vers l'autonomie et l'acquisition des codes sociaux** : L'accueil systématique des jeunes sur le collectif permet à l'équipe d'évaluer le niveau d'autonomie des jeunes et de proposer un accompagnement individualisé (faire des courses, montrer le fonctionnement d'une machine à laver) et des animations collectives. L'équipe va animer des ateliers autour de l'entretien (journée ménage de printemps, confection de produits naturels), de l'alimentation (ateliers cuisine, potager) de la gestion du budget (jeu Créno offert par l'association Belge (cf. photo)) et s'appuyer sur des partenaires pour d'autres thématiques comme la gestion des déchets avec le Sycotom du Val de Saône. Une demi-journée de formation a aussi été animée par un collègue (SSIAP 2) pour être sensibilisé aux risques incendie, connaître les bons réflexes et utiliser un extincteur (cf. photo).

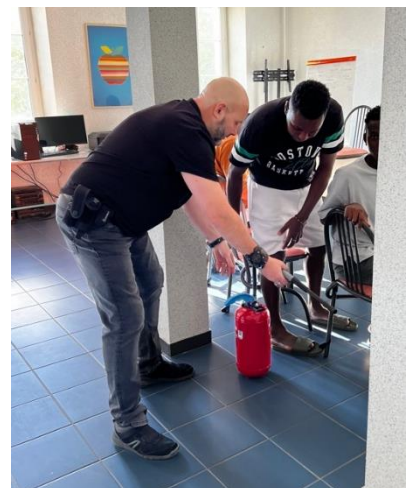


Cette année, en lien avec le Conseil Départemental, 5 ateliers numériques ont été proposés avec à la clé des tablettes pour tous les jeunes (offert par le département).

Toujours en lien avec le département, 15 jeunes ont pu bénéficier du module « Bientôt majeurs ». Un gros travail a été fait sur cette cérémonie afin de la rendre plus accessible et ludique pour les jeunes avec l'intervention d'une compagnie de théâtre.

L'équipe accompagne également au quotidien et autour de journées thématiques, l'acquisition des codes sociaux, le respect, la ponctualité, la laïcité, l'égalité homme-femme et autres valeurs qui semblent essentielles à l'intégration des jeunes.

- ✓ **L'accompagnement psychologique** : Une demi-journée de temps de psychologue est dédiée au service pour soutenir les situations complexes et coordonner l'accès aux soins extérieurs. La psychologue peut participer à des ateliers autour des émotions mis en place et confectionnés en lien avec les jeunes, par la référente du collectif, qui anime de nombreux temps d'échanges pour permettre



aux jeunes de se connaître, de s'écouter, de débattre et d'ajuster leurs réactions (cf photos : jeu force de caractère, Blob Tree et Brise glace).



L'accompagnement c'est aussi des loisirs. Les jeunes sont inscrits dans des clubs : boxe, rugby et foot (8 jeunes) ou en salle de sport (6 jeunes). Nous avons des conventions et des contrats de bénévole avec certains clubs ce qui permet aux jeunes de pouvoir participer aux entraînements ainsi qu'aux matchs du week-end. D'autres loisirs sportifs ou culturels sont également proposés : sorties et tournoi inter-association, cinéma, parcours santé, jeux de société, randonnées, piscine...

III.2. EXPRESSION ET PARTICIPATION DES USAGERS :

Des temps d'échange « réunion d'expression » sont prévus avec les jeunes pour partager leurs interrogations, attentes et besoins. C'est un moment convivial qui permet de faire remonter une demande du groupe, notamment sur le collectif. Cette année l'équipe a fabriqué avec les jeunes, une boîte à idées qui permet de partager ses idées d'activités ou de préparer la réunion d'expression. 3 se sont déroulées cette année avec 10 à 15 jeunes sur chacune d'elle.



III.3. MOYENS HUMAINS :

L'équipe compte 3 travailleurs sociaux étayés de fonctions transverses mutualisées : chef de service, psychologue, agent technique et surveillant de nuit qui relève d'une prestation de gestion.

A noter l'absence de chef de service en 2023, une mission de coordinateur a été mis en place à partir d'octobre 2023.

REPARTITION DES ETP EDUCATIFS	TOTAL
23 places/ 27 places	3/ 3,45

Les 27 places (+ 2 dérogatoires) sont réparties sur Frasne-le-Château, Besançon et Vesoul. Les trajets sont effectués par les professionnels et complétés par une entreprise de transports qui assure les transports scolaires vers Besançon et le samedi matin pour que les jeunes puissent réaliser leurs courses

Formation et analyse de la pratique

Depuis décembre 2022, l'analyse de la pratique est partagée avec les autres opérateurs MNA du département. Elle se déroule alternativement sur le site de chaque association à raison d'une séance par mois.

FORMATIONS	NB DE SALAIRES
Comprendre les radicalisations (1 jour)	2
Manipulation des extincteurs	1
Accès au séjour (2 jours)	2
Majeur même pas peur (1 jour)	1
Mères, bébés, enfants et adolescents dans la guerre	1
Addictions France (4 demi-jour.)	4
Outils gestion stress	3

III.4. EVALUATION / DEMARCHE QUALITE :

Un Copil qualité a été créé sur la fin de l'année 2023. Il reprend, à l'échelle du DAHIS, l'ensemble des documents et protocoles manquants, à améliorer, à faire évoluer ou à uniformiser. Le service du DMNA 70 sera audité en 2027 dans le cadre de l'évaluation externe. Une autoévaluation pourra être envisagée préalablement. Le copil ainsi que la pratique quotidienne ont fait remonter la volonté de faire évoluer dès maintenant certains documents. Par exemple le livret d'accueil a été complètement revisité par l'équipe et soumis aux jeunes pour d'autres évolutions.

Un événement indésirable a été enregistré cette année. Les services de préfecture sollicités ont accompagné cet événement afin de trouver une solution rapidement.

IV. CONCLUSION

Cette année a été marquée par une reprise forte des orientations de Mineurs Non Accompagnés et un dispositif constamment sollicité pour adapter son offre d'hébergement et d'accompagnement.

Le service du DMNA 70 a pu se stabiliser avec la sécurisation de l'organigramme négocié dans le CPOM permettant, grâce à l'engagement du département d'orienter les plus jeunes sur notre service, de mettre en place des parcours cohérents et rassurants pour les jeunes.

Une grande attention a également été portée aux développements de partenariats sportifs, administratifs, inter et intra-associatifs. Ces partenariats sont des leviers pour une bonne intégration des jeunes, tant dans l'accompagnement (ex. Bilan de santé CPAM) que dans l'ouverture sur leur future vie autonome en France en donnant des repères sociaux.

D'autres axes CPOM nécessitent d'être davantage développés, comme l'offre de répit. Un contrat bénévole avec une personne extérieure a permis à deux jeunes d'être accueillis dans une famille et d'autres pistes sont en cours avec des associations caritatives. Ce partenariat a également pour vocation de travailler la notion de solidarité.

L'arrivée du Directeur adjoint en février 2024 en lien avec le coordinateur permettra d'accompagner le DMNA en terme de proximité auprès des jeunes et de l'équipe et de poursuivre les orientations stratégiques et opérationnelles du nouveau CPOM et de finaliser la réécriture du projet d'établissement.



2 RUE SAINT JOSEPH
70700 FRASNE-LE-CHATEAU
TEL : 03.84.32.48.00
cep@ahs-fc.fr



DIRECTION :
MME FABIENCE PETRYKOWSKI

CEP ST JOSEPH

I. PRÉSENTATION

CATÉGORIE D'ÉTABLISSEMENT OU SERVICE		Centre Éducatif et Professionnel
DATE D'AUTORISATION (CRÉATION OU RENOUVELLEMENT)		Arrêté conjoint PJJ/CD70 du 26/01/2018 (Renouvellement)
AGREMENT OU HABILITATION	DATE DERNIER AGREMENT	Habilitation Département de Haute-Saône (ASE) : - CPOM 01/01/2022 au 31/12/2026 - Habilitation justice : notification DTPJJ du 15/04/2019 pour une durée de 5 ans
	CAPACITÉ TOTALE	- Internat : 33 places autorisées - Accueil d'urgence : 4 places autorisées (provisoires, consolidées en CPOM) - Service de suite/PEAD : 35 autorisées / 26 financées - 45 AEMO Modulable autorisées ; 92 installées dans le cadre d'une mutualisation avec la MECS Pas à Pas
	MODALITÉ D'ACCUEIL	Accueil permanent et séquentiel Accueil d'urgence ASE et PJJ
	MODE DE FONCTIONNEMENT	Internat – service de suite et placements à domicile – intervention à domicile
	CATÉGORIE DE BÉNÉFICIAIRES	Jeunes de 10 à 18 ans avec prolongation possible jusqu'à l'âge de 21 ans dans le cadre d'un contrat jeune majeur (1) Pas d'âge minimum concernant l'ISD ou le PEAD

(1) Au titre de l'habilitation PJJ, l'établissement peut recevoir des jeunes confiés au titre des articles 375 à 375-8 du code civil et des jeunes placés au titre de l'ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante.

Au titre de l'habilitation du Conseil Départemental, l'établissement est habilité à recevoir des jeunes sur décision du service de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE).

Le renouvellement du CPOM « Protection de l'enfance » regroupant le CEP St Joseph, le DMNA 70 et la MECS Pas à Pas a donné lieu à des rencontres régulières avec les services de la DSSP et la PJJ. Il a été validé en décembre 2022, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2022 et ira jusqu'au 31 décembre 2026.

Les fiches actions du CPOM intègrent les orientations stratégiques nationales et les objectifs du Schéma Départemental de l'Enfance et de la Famille 2021-2025.

II. ACTIVITÉ

II.1. ACTIVITÉ QUANTITATIVE :

II.1.a. Nombre de journées :

NOMBRE DE JOURNÉES	INTERNAT		SUITE/PEAD		ISD/ MUM		TOTAL	
	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N
Capacité autorisée, CPOM 2022/2026	33 + 4(*)	33 + 4(*)	10	35	35	45	103	117
Capacité installée	37	37	20	26	30	40 ISD 92 MUM	87	155
Jours d'ouverture	365	365	365	365	305	305	365	365
Journées réalisées	11 895	9 487	8540	8 812	9514	12 441	29 949	30 740
Taux d'occupation	88	70	382.9	92.85	85.1			

(*) Intègre les 4 places d'accueil d'urgence en année pleine soit 37 places autorisées.

Base calcul TO 2023 : internat (37x365) ; PEAD (26x365) ; MUM (92x305)

L'activité 2023 prend en compte les éléments significatifs suivants :

- ✓ Le développement de l'activité en PEAD/Service de Suite, pour une capacité installée à 26 places en 2023, dans le cadre du nouveau CPOM, avec possibilité jusqu'à 35 places, en cas de demande.
- ✓ A partir du 1^{er} Janvier 2023, changement majeur pour le service ISD, mise en place de la Mesure Unique Modulable, regroupant les mesures suivantes : AEMO, AEMOR, AED, AEDR. La capacité du service ISD sera de 92 mesures MUM, avec le passage à 4 éducateurs pour ce service.
- ✓ Un renforcement des mesures à domicile suite aux recommandations de la Loi Taquet (2022), sur la recherche systématique de solution en famille, avant d'envisager le placement en Foyer ou auprès d'un/une Assistant(e) Familial(e). La conséquence est une baisse du nombre de journées sur l'internat, renforcé par des admissions différées suite à la présence d'un nombre important de situations complexes.

Le suivi des absences :

HOSPITALISATIONS (AVEC NUITEE)	INTERNAT		SUITE/PEAD		ISD		TOTAL	
	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N
En psychiatrie adulte	-	-	-	-	-	14	-	14
En pédopsychiatrie	30	97	-	115	10	07	40	219
En chirurgie	-	4	-	-	-	-	-	4
TOTAL	30	101	-	115	10	21	40	237

Nous pouvons constater une hausse très importante du nombre de journées de prise en charge en psychiatrie, aussi bien en internat qu'en placement éducatif à domicile, avec deux visions, une vision optimiste avec un meilleur travail de partenariat avec les services de psychiatrie donc une meilleure prise en charge des enfants et une vision pessimiste avec le sentiment d'une dégradation de la santé mentale des jeunes suivis. La vérité se trouvant certainement au milieu de ces deux constats.

En internat : 3 jeunes concernés pour 97 jours d'hospitalisation dont 1 jeune avec un risque suicidaire majeur.

Pour le pôle extérieur : 2 jeunes pour 122 jours d'hospitalisation dont 1 jeune avec un risque suicidaire majeur.

SEJOURS EN COLONIE DE VACANCES (EN NOMBRE)	N-1			N		
	JOURNEES	SEJOURS	PERSONNES CONCERNEES	JOURNEES	SEJOURS	PERSONNES CONCERNEES
Financés par le CEP, réalisés par un organisme	49	7	7	30	4	4
Réalisés et financés par le CEP (« transferts »)	13	3	30	19	7	61
TOTAL	62	10	37	49	11	65

En 2023, les éducateurs ont organisé plus de transferts, en impliquant plus de jeunes avec également un projet croisé entre deux services (Pôle pédagogique + PEAD) favorisant une passerelle de plus entre équipes du CEP.



*Les jeunes ont
pu découvrir
le Mont St Michel,
les Gorges du Verdon,
St Fargeau,
l'Alsace
ou Les Hautes-Alpes.*



Parallèlement, 3 transferts ont été organisés par les éducateurs d'internat, 2 transferts par l'équipe de l'ISD, et un camp par deux éducatrices techniques



Un programme varié, éclectique où chacun a pu s'exprimer son envie de mer, de montagne ou de campagne.



II.1.b. Mouvements des résidents (nombre d'admissions et de sorties) :

MOUVEMENTS DES RESIDENTS	INTERNAT		SUITE/PEAD		ISD		TOTAL	
	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N
Personnes accompagnées au 1 ^{er} janvier (A)	31	32	20	24	23	29	74	85
Entrées de l'année (B)	30	31	20	17	43	52	93	100
Sorties définitives de l'année (C)	29	29	16	16	37	16	82	61
Personnes accompagnées au 31/12 (A+B-C)	32	34	24	25	29	65	85	124
File active de l'année (A+B)	61	63	40	41	66	81	167	185
Durée moyenne de séjour des sortants (en mois)	14	12	15	17	12	07	14	12

Les changements sociétaux observés au cours des deux années écoulées se confirment sur les différentes mesures de l'établissement :

- ✓ Pour l'internat : Un recul de 2 mois de la durée moyenne des séjours, par rapport à l'année précédente. Le CEP a continué à adapter son offre en faveur des décrocheurs scolaires et accompagner les jeunes vers des parcours de professionnalisation, en lien également avec le PEAD pour des offres de répit lorsque cela s'avère nécessaire.
- ✓ Pour le Pôle extérieur, confirmation de la pertinence de la mesure de Placement éducatif à domicile (PEAD) en accord avec le nouveau schéma départemental, et la loi Taquet de 2022. Une augmentation qui a continué à augmenter passant de 15 mois à 17 mois de prise en charge (8 mois en 2021), au domicile dans le cadre du soutien à la parentalité.
- ✓ Pour l'ISD, dans le cadre de la MUM, une baisse de 12 mois à 7 mois de prise en charge, par la nouvelle diversité des mesures.

Parcours des personnes accueillies :

PROVENANCE DES PERSONNES ACCOMPAGNEES TOUS SERVICES CONFONDUS	SITUATION AU 31/12/2023		DONT ENTREES 2023	
	N-1	N	N-1	N
Domicile / Milieu ordinaire	77	161	58	84
Famille d'accueil	3	19	3	1
Etablissement de santé	-	-	-	-
Etablissement médico-social	-	4	-	-
Etablissement social	5	-	2	14
Etablissement pénitentiaire	-	-	1	-
TOTAL	85	184	64	99

Retour en familles :

RETOURS AU DOMICILE POUR LES JEUNES EN INTERNAT	N-1		N	
	FAMILLE	FAMILLE DE PARRAINAGE	FAMILLE	FAMILLE DE PARRAINAGE
Tous les WE	8	-	8	-
2 WE par mois	4	-	7	-
1 WE par mois	1	2	2	10

Les calendriers des retours famille sont co-construits avec les référents ASE de chaque jeune. Les différentes évolutions sont les suivantes :

- ✓ Nous constatons comme les années précédentes une constante évolution des jeunes restants au CEP le week-end : 20 à 25 jeunes sont présents chaque fin de semaine. Ces évolutions impliquent une évolution du ratio d'encadrement éducatif notamment le week-end, pour garantir une bonne prise en charge du collectif.
- ✓ Nous sommes passés d'une organisation de 4 à 6 éducateurs par week-end pour adapter les présences en fonction des modalités d'accompagnement. Le nouveau CPOM a pris en compte ces évolutions en augmentant le nombre d'éducateurs d'internat pour passer de 13 à 15 professionnels, permettant l'adaptation du planning.
- ✓ Actuellement, les travailleurs sociaux des CMS prennent en charge les temps de visites médiatisées (VM), les enfants sont accompagnés soit par un chauffeur soit par un taxi, en fonction des distances

Les entrées :

Dans le cadre de l'internat Nous avons accueilli 15 jeunes en urgence, dont 2 accueils préventifs suite à des fugues (autres départements). Les accueils préventifs ont une durée de 72 heures et visent à sécuriser un mineur.

11 jeunes ont vu leur accueil se pérenniser avec une Ordonnance de Placement Provisoire, suite à une audience.

A noter également qu'en cours de mesure de PEAD, 3 jeunes ont fait l'objet d'un répit au CEP puis par la suite d'un placement au CEP.

Les sortants :

MOTIF DE SORTIE OU DESTINATION DES PERSONNES SORTIES AU COURS DE L'ANNEE TOUS SERVICES CONFONDUS	N-1	N
Hospitalisation	-	-
Domicile / Milieu ordinaire	65	44
Etablissement médico-social	3	0
Etablissement social	12	10
Destination inconnue	2	4
TOTAL	82	58

Comme nous avons pu déjà le remarquer, les jeunes restent plus au CEP que les années précédentes, avec en moyenne peu de retours en famille, ce qui implique un travail quotidien avec les familles des jeunes accueillis, ainsi que les référents ASE, pour sécuriser les parcours et faire évoluer les situations.

Ainsi, pour l'année, 4 jeunes ont été suivis dans le cadre d'un Contrat Jeune Majeur. Nous avons pu travailler sur 2 mises en appartement. Le CEP a sécurisé financièrement le passage en autonomie en lien avec les services de l'ASEF/CMS.

II.1.c. La liste d'attente :

Nous n'avons pas à proprement parler de liste d'attente, au niveau de l'internat, les accueils se font de manière régulière. Les places d'urgence se sont transformées en places pérennes pour 15 jeunes sur 17 accueillis en urgence.

Pour l'ISD, une fois par mois, a lieu une réunion intitulée : « Commission d'orientation », qui permet de donner un avis, avec des regards croisés et d'attribuer les mesures aux 3 différents services travaillant en milieu ouvert. Les mesures/services seront ensuite mandatées par le Tribunal pour enfants pour approbation et signature.

Nous avons continué à avoir des demandes constantes tout au long de l'année pour des Placements Educatifs à Domicile. Le CPOM a pris en compte les nouvelles demandes, nous sommes passés à 26 places en 2023, avec possibilité de passer à 35 places en fonction des demandes, avec le renfort d'un éducateur supplémentaire.

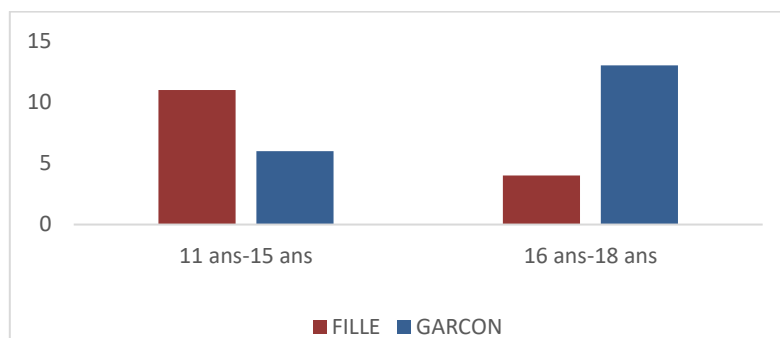
II.2. ANALYSE QUALITATIVE :

II.2.a. Profil des personnes accompagnées :

Pour l'internat : 34 jeunes soit 15 filles pour 19 garçons.

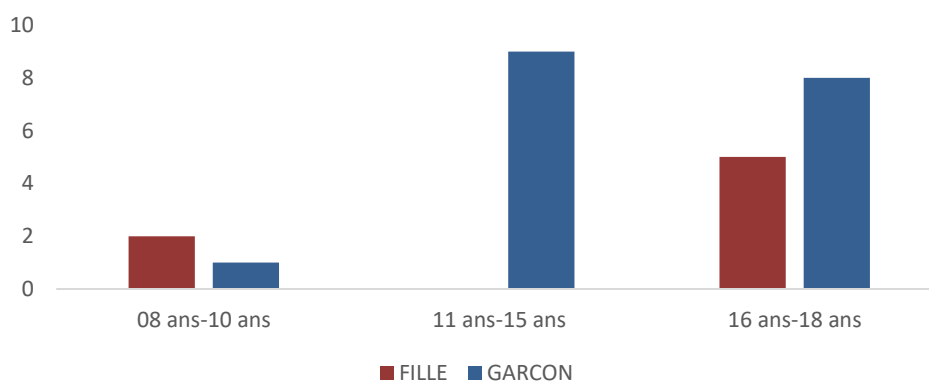
RÉPARTITION PAR ÂGE ET PAR SEXE (INTERNAT)

11 filles âgées de 11 à 15 ans et 4 âgées de 16 à 19 ans. Il est à noter depuis l'année dernière une nette évolution de la population féminine et un rajeunissement qui se confirme. En effet, nous avons une nette évolution de la tranche d'âge des 11/15 ans.



Pour le PEAD/Service de suite : 25 jeunes : 16 garçons et 8 filles au 31/12.

RÉPARTITION PAR ÂGE ET PAR SEXE (SUITE/PEAD)



Ce service a répondu aux besoins du département de la Haute-Saône en terme de mesures de Placement éducatif à Domicile, Service de Suite et Contrat Jeune Majeur. Nous observons une prépondérance pour des jeunes de 15 à 18 ans, plutôt à dominante masculine, avec des difficultés d'insertion sociale et professionnelle.

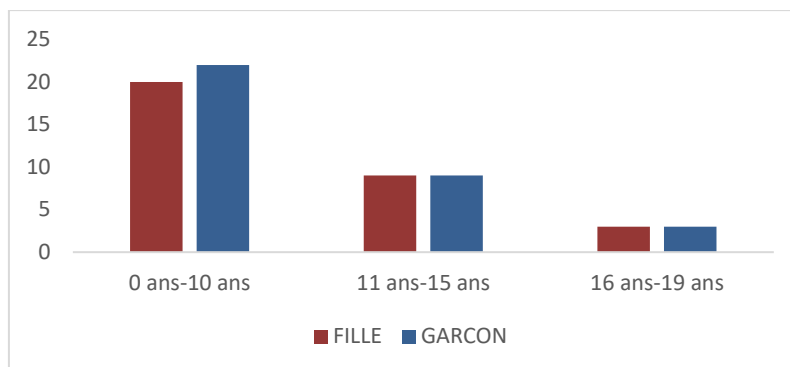
La pandémie a pu mettre en lumière la grande précarité des jeunes issus de l'aide Sociale à l'enfance et de leur devenir à leur majorité.

Pour l'ISD : 65 jeunes.

RÉPARTITION PAR ÂGE ET PAR SEXE (ISD)/

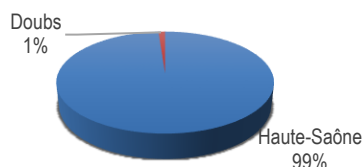
L'essentiel des enfants ont entre 0 et 10 ans, les éducateurs interviennent sur de la guidance parentale.

En 2023, le service ISD a accompagné 37 familles pour un total de 81 enfants.



Ce service accompagne principalement, des enfants dont l'âge moyen se situe entre 11/12 ans, avec des problématiques liées à la guidance parentale.

RÉPARTITION PAR ORIGINE GÉOGRAPHIQUE (TOUS SERVICES)



La Haute-Saône est le principal département dont sont issus les jeunes accueillis (99%), suivant les orientations du Schéma départemental. Le CEP travaille principalement avec les CMS de Vesoul, Gray, Rioz, Héricourt et Jussey.

II.2.b. Mesures de protection:

MESURES DE PROTECTION 31/12	INTERNAT		PEAD		ISD/MUM	
	N-1	N	N-1	N	N-1	N
Article 375 du CC en placement direct (JE)	-	-	-	-	-	-
Article 375 du CC en placement ASE (ASE)	26	30	18	23	20	43
Accueil administratif (ASE)	5	4	-	1	3	22
Contrat Jeune Majeur (ASE)	1	-	3	1	-	-
Ordonnance du 02/02/1945 (PJJ)	-	-	-	-	-	-
TOTAL	32	34	21	25	23	65

Au cours de l'année, 8 jeunes de l'internat ont été suivis par un service de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, en parallèle d'une mesure d'Aide Sociale à l'Enfance. Un jeune a été placé dans le cadre d'une Mesure unique PJJ

II.2.c. Analyse des évolutions significatives du public accueilli :

Sur tous les services, nous observons une parité garçon/fille qui croit de façon continue depuis 2020. De nouvelles problématiques familiales sont identifiées, autour de la séparation du couple parental, avec une instrumentalisation des enfants, des révélations autour de la sexualité qui entraîne des comportements erratiques chez les adolescents. Des mises en danger importantes autour des fugues mobilisant beaucoup d'adultes. Pour exemple, 16 fugues au mois de septembre pour un seul jeune.

Nous avons commencé à expérimenter, d'autres formes de prises en charge, pour répondre au mieux, aux problématiques adolescentes. Le CEP a cette immense chance de travailler en journée avec un Plateau pédagogique, qui nous permet d'apporter des solutions concrètes au décrochage scolaire. Nous pouvons proposer des solutions clef en main, aux jeunes du PEAD, de l'ISD ou de l'internat et du DMNA de Frasne.

Nous travaillons en partenariat avec les référents de l'Aide Sociale à l'Enfance du département de la Haute-Saône pour construire chaque projet des jeunes accueillis au Centre Educatif à diversification des prises en charge.

Nous mettons également l'accent sur la Maison des Vignes, dispositif permettant d'expérimenter la semi-autonomie mais près des éducateurs de l'internat, permettant aussi d'être un lieu répit pour des jeunes du PEAD.

Nous avons également accueilli 5 jeunes porteurs d'un handicap. Le grand défi reste le même, l'articulation entre le projet « soins », la mesure de placement ainsi que la sortie du jeune vers l'autonomie ou vers un autre établissement.

- ✓ Un jeune accueilli en urgence, au CEP vient d'intégrer l'IME de Choye, il bénéficie également de 3 nuits en internat avec cet établissement.
- ✓ Un autre jeune qui était en attente d'un accompagnement en ITEP depuis plusieurs mois, a pu intégrer le dispositif depuis Mars 2023. Dans l'attente, il a pu bénéficier d'un suivi avec le DAPEH (Dispositif d'accompagnement protection de l'enfance et handicap).
- ✓ Nous avons également accueilli à partir de la mi-décembre, tous les week-ends ainsi que les vacances scolaires, un jeune du CMPRO Vaucluse. Jeune avec une double vulnérabilité Protection de l'enfance et Handicap.

III. MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Le projet d'établissement couvre la période 2017-2021, il fera l'objet d'une réécriture intégrant les nouvelles modalités d'accompagnement en lien avec le CPOM 2022-2026.

III.1. ORGANISATION DE L'ÉTABLISSEMENT :

Le CEP a fait évoluer son offre de service et se présente désormais comme un dispositif d'accueil proposant plusieurs modalités d'accompagnement en fonction des besoins de l'enfant :

- ✓ Une offre d'internat classique avec ou sans retour à domicile pour les enfants, située à Frasne le château, avec plusieurs unités de vie favorisant un parcours vers l'autonomie. Cette offre intègre un accueil d'urgence.
- ✓ Un « pôle extérieur » constitué de 2 entités avec un Chef de service arrivé en Avril 2023 et 7 éducateurs, pouvant aller jusqu'à 118 mesures :
 - L'Intervention Soutenue à Domicile (ISD) devenue Mesure Unique Modulable (MUM) depuis le 1er Janvier 2023. Les professionnels interviennent dans le lieu de vie de l'enfant (en famille) avec une continuité de suivi pour les enfants et leurs parents lorsque la mesure à domicile s'assouplit ou se renforce. L'objectif pour chaque professionnel est de 5 mesures soutenues (AEMOR ou AEDR) + 18 mesures classiques (AEMO/AED). Ce service travaille principalement avec les CMS de Gray, Vesoul et Riez. La fréquence d'intervention varie : 1 visite toutes les 3 semaines en classique et 1 à 2 visites chaque semaine en renforcé.
 - Le Service de Placement à Domicile (SPAD), Mesures PEAD et Service de Suite ; en décembre, 28 jeunes sont accompagnés au titre d'une mesure de Placement Educatif à Domicile (PEAD).

III.2. PRESENTATION ET BILAN DES ACTIVITES MISES EN ŒUVRE :

Tout au long de l'année, le CEP, soutenu par la Direction Générale, a renforcé ses partenariats opérationnels avec les services concernés par les jeunes souvent à problématiques multiples : ASE, PJJ, MDPH et Pédiopsychiatrie ; juges des enfants, gendarmerie, Préfecture. L'objectif étant d'apporter une réponse la plus adaptée en cas de crise et de construire un parcours fluide.

III.2.a. Réponses aux besoins des jeunes en matière de santé somatique et psychique :

Le cabinet de médecins généralistes de Gy participe à la prise en charge médicale des jeunes accueillis.

Nous pouvons également, nous adresser au CMP ou CMPP de Vesoul ou de Gray. Nous avons pu créer un réseau de professionnels qui a permis à l'établissement de pallier à des difficultés de recrutement, au niveau des professionnels de santé durant l'année 2023 et ainsi de continuer de répondre aux nombreuses problématiques (somatique et/ou psychique) des jeunes accueillis.

ACCOMPAGNEMENT MEDICAL

Le 0,50 ETP de temps infirmier permet de répondre à une vraie demande de prise en charge rapide des actes médicaux du quotidien. Cette professionnelle a pu créer du lien avec différents professionnels de santé pour un meilleur accompagnement médical des adolescents accueillis (médecins généralistes, dentiste, podologue...). Elle est également en charge du travail de prévention (addictions, sexualité,).

Lorsqu'un adolescent est accueilli au CEP, l'infirmière le reçoit en entretien et lui propose de l'accompagner à l'examen de santé de la Sécurité Sociale permettant un check up médical complet.

L'infirmière est en charge également de coordonner les parcours de soins des adolescents (pose de diagnostics infirmiers avant l'orientation, injections, vaccinations, surveillance ...).

ACCOMPAGNEMENT PSYCHOLOGIQUE

L'année 2023, a été difficile concernant l'accompagnement psychologique suite aux départs des 2 professionnels pour d'autres horizons. Plusieurs mois ont été nécessaires pour recruter deux nouvelles professionnelles. En 2024, un point exhaustif sera fait concernant leur intervention auprès des jeunes.

III.2.b. Réponses aux besoins des jeunes en matière de participation sociale :

ACTIVITES MISES EN ŒUVRE POUR REPONDRE AUX BESOINS D'INSERTION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE

Les ateliers pédagogiques du CEP permettent de répondre aux différentes problématiques des adolescents, notamment le décrochage scolaire. Ce dispositif propose aux jeunes sortis du système scolaire des Ateliers de découverte de différents métiers. Au-delà d'un métier, il s'agit pour eux de reprendre le cours de leur vie avec des horaires fixes, des consignes à appliquer, le respect des autres et du matériel.

Scolarité et apprentissage en internat pour 2023

- ✓ 7 jeunes sont en apprentissage, 4 jeunes en 1^{ère} année et 3 en 2^{ème} année :
Sécurité, Bâtiment, Secrétariat, Petite enfance, et Restauration
- ✓ 20 jeunes sont scolarisés en fonction de leur niveau comme suit :
 - IME de Membrey : 1 jeune
 - Collège de Gy : 8 jeunes
 - Collège Jacques Brel de Vesoul : 3 jeunes en section SEGPA
 - Lycée Fertet Gray : 2 jeunes
 - Lycée Pontarchet : 1 jeune
 - Lycée Luxembourg de Vesoul : 2 jeunes
 - **MFR Rioz, Combeaufontaine et Vercel : 3 jeunes.**
- ✓ En moyenne, entre 8 et 12 jeunes bénéficient des ateliers pédagogiques du CEP/jour.

Les jeunes en décrochage scolaire en recherche d'une formation ou d'un apprentissage peuvent bénéficier du plateau pédagogique du CEP constitué de 5 ateliers :

- ✓ Atelier Restaurant Pédagogique qui accueille des clients les mardis, mercredis et jeudis midi. Deux éducatrices travaillent sur cet atelier, 1 en service, l'autre en cuisine. Des prestations sont aussi organisées à l'extérieur (personnes âgées, tribunal ...).
- ✓ Atelier Espaces Verts qui permet l'embellissement du site. Des nouveaux « habitants » sont venus agrémenter le poulailler (oies, poules, canards) ainsi que la rénovation de la serre.
- ✓ Atelier Métiers du Bâtiment : les jeunes peuvent expérimenter tous les métiers du second œuvre par des exercices exemple : refaire sa chambre (peinture, sol...).
- ✓ Atelier Sport
- ✓ Atelier Accompagnement à la Scolarité.

ACTIVITES MISES EN ŒUVRE POUR REPONDRE AUX BESOINS DES JEUNES A VIVRE DANS UN LOGEMENT ET ACCOMPLIR LES ACTIVITES DOMESTIQUES – SOUTIEN DU PASSAGE EN LOGEMENT AUTONOME

La Maison des Vignes située en face de l'établissement continue à remplir un rôle majeur dans l'accompagnement des jeunes en semi-autonomie ou pour une phase d'évaluation de leur autonomie. En effet, les quatre jeunes de cette maison doivent gérer un budget alimentation, avec le choix de menus et les courses, l'entretien de leur linge ainsi que l'entretien de la maison. Le fonctionnement de la maison a été travaillé avec les jeunes sur le même principe qu'une colocation, chacun devant accomplir sa part du travail.

Ce fonctionnement permet un passage dans un logement autonome de manière plus facile. Trois jeunes ont été accompagnés dans un logement indépendant en 2023, avec l'achat des meubles, de la vaisselle, pour une première installation jusqu'à la constitution du dossier Allocation logement de la CAF.

Fin 2023, il n'y a personne dans la Maison des Vignes suite à des gros travaux de rénovation, notamment la cuisine et deux chambres fortement dégradées par des jeunes.



Début 2024, nous allons expérimenter un nouveau dispositif avec un éducateur dédié sur cette Maison, pour un accompagnement renforcé des jeunes « bientôt majeur ». Nous avons pu observer, cette année, une grande difficulté des jeunes à être et à penser leur majorité, s'exprimant par des comportements déviants. Il s'agit pour le CEP, d'un nouveau défi pour les mois à venir.

ACTIVITES SPORTIVES ET CULTURELLES MISES EN ŒUVRE PAR LES SERVICES

Le recrutement d'éducateurs passionnés par la pratique sportive complète, notamment le soir dans l'internat, la pratique du sport plaisir au quotidien. Ce qui a permis de :

- ✓ Mettre en place plusieurs tournois sportifs en lien avec d'autres établissements favorisant les échanges entre jeunes et professionnels
- ✓ Valoriser l'atelier de réparation de cycles, répondant aux besoins d'entretien des vélos et favorisant le développement de nouvelles compétences pratiques pour les adolescents.



Un professeur de musique complète l'équipe en proposant des cours de musique au CEP pour les jeunes de l'internat le lundi soir. Pour cette activité, nous avons fait l'achat d'un clavier. 3 jeunes participent à cette activité culturelle toutes les semaines.

Un partenariat a également été initié avec le Musée des Beaux-arts de Besançon. Des jeunes de l'internat et du Pôle extérieur ont pu bénéficier de séances de Médiation culturelle tout au long de l'année, le mercredi.

ACTIVITES MISES EN ŒUVRE POUR FACILITER L'AUTONOMIE DANS LES DEPLACEMENTS DES JEUNES

Depuis un an, nous avons fait le choix d'arrêter de proposer des navettes, notamment pour Vesoul et Gray, afin de favoriser l'utilisation des transports en commun existants dans le département par les jeunes dans le cadre de leur projet d'autonomie. L'établissement étant situé en milieu rural, les navettes étaient utilisées comme des recours « faciles » par les jeunes et ne favorisaient pas leur autonomie pour les déplacements du quotidien. Nous devons toujours penser le mot Autonomie, pour ces jeunes souvent très dépendants de nos interventions.

III.2.c. Réponses aux besoins des jeunes en matière d'autonomie :

ACCOMPAGNEMENTS POUR LES ACTES ESSENTIELS

Les accompagnements éducatifs portent en premier lieu sur des actes essentiels : se brosser les dents, changer de vêtements, se doucher chaque jour, utiliser un aspirateur... Les éducateurs sont très vigilants en ce qui concerne l'hygiène quotidienne, l'estime de soi, l'entretien de la chambre.

Les réponses pour favoriser l'autonomie concernent aussi les besoins en lien avec les relations et les interactions avec autrui, ainsi que les besoins pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité.

III.3. OUVERTURE DE L'ÉTABLISSEMENT SUR SON ENVIRONNEMENT :

III.3.a. Besoins des jeunes en matière de participation sociale :

2023 a été l'occasion pour le département de la Haute-Saône d'expérimenter une autre forme d'ateliers, en ce qui concerne le projet « Bientôt majeur ». En effet, le constat a été fait que les jeunes ne se sentaient pas forcément concernés, par les actions en grand groupe. Il a donc été décidé que les actions auraient lieu dans chaque établissement, dans une ambiance plus « cocooning » où chacun aura tout le loisir de pouvoir exprimer ses craintes et ses questions sur la majorité et ce que cela implique. A l'issue des différents ateliers, une tablette numérique sera offerte à chaque jeune proche de la majorité, pour pouvoir favoriser leurs démarches pour l'avenir.

Participation à l'événement « Rêves de Gosse » le 23 mai 2023 à Dôle :

De la même manière que l'an passé, 4 jeunes du CEP ont participé de manière très active au service des repas lors de cette manifestation qui a accueilli 200 personnes sur l'aérodrome de Dôle. Cet événement permet de rassembler des jeunes porteurs de handicap et des jeunes de la Protection judiciaire de la jeunesse et des passionnés d'aviation. Des pilotes amateurs et des pilotes de l'Armée de l'Air permettent aux jeunes d'effectuer un baptême de l'air lors d'un Tour de France aérien (9 dates). Cette action a été soulignée par un courrier du Ministère de la Justice soulignant le professionnalisme des équipes de restauration.



III.4. EXPRESSION ET PARTICIPATION DES USAGERS :

Des groupes d'expression sont organisés dans chaque « Maison » pour favoriser la parole des jeunes au sein de l'établissement. Chaque « Maison » organise une réunion avec les jeunes par semaine, ce qui permet de pouvoir résoudre les problèmes du quotidien et de préparer les activités des soirées et des week-ends.

III.5. MOYENS HUMAINS :

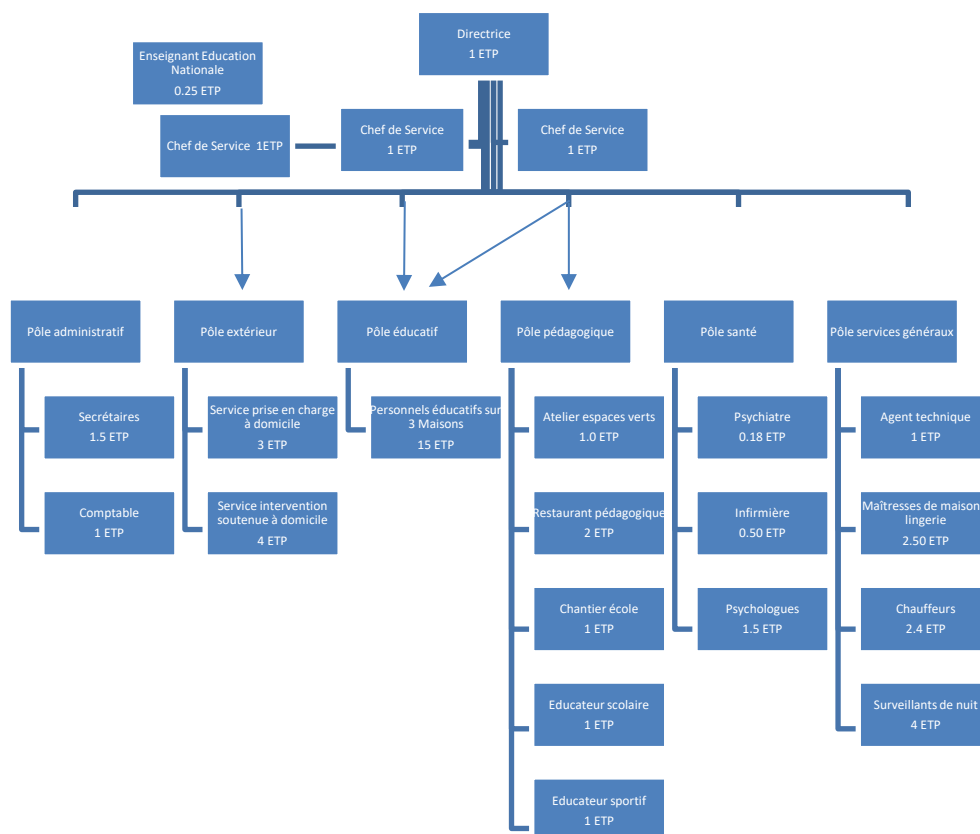
III.5.a. Organigramme du CEP St Joseph :

L'effectif du CEP est constitué de 46,58 ETP (ou 50 personnes) auxquels s'ajoutent une enseignante à 0.25 ETP mise à disposition par l'Education Nationale et 2 contrats de formation en alternance. L'organigramme correspondant est présenté en page suivante

En 2023, nous avons mis en œuvre le nouveau CPOM notamment en ce qui concerne le Pôle extérieur, avec un Chef de Service dédié ainsi que 2 nouveaux éducateurs (1 pour le PEAD, 1 pour l'ISD). Nous avons également fait le choix de la diversité au niveau des diplômes en accueillant 1 EJE et 1 AS. En revanche le Pôle Santé a été fragilisé avec des difficultés de recrutement.

Concernant les entrées et sorties de professionnels, en 2023 12 personnes ont été recrutées en CDI et 11 personnes sont sorties des effectifs. Nous observons donc un taux de rotation plus important que les années précédentes. Le renouvellement a été important, notamment au niveau du Pôle Santé et de l'équipe des Chef(fes) de service.

ORGANIGRAMME DU CEP ST JOSEPH



III.5.b. Formations mises en œuvre :

FORMATIONS	NOMBRES DE PERSONNES
Formation « Prévention de l'agressivité et de la violence »	10 personnes
Formation « Violences sexuelles et Psycho-traumatisme »	2 x10 personnes
Formation « Le travail social centré sur les solutions. »	6 personnes
Formation de Tuteur de stage	2 personnes
Formation de Maître d'apprentissage	1 personne
Formation « Addictions France »	12 personnes
TOTAL	51 personnes

III.5.c. Bilan des séances d'analyse de la pratique :

Les séances d'Analyse de la Pratique ont eu lieu au nombre de 24. Trois groupes ont été constitués, un groupe sur le Pôle extérieur, deux groupes internat + éducateurs techniques. Chaque groupe constitué a donc assisté à 8 séances, sur l'année 2023. Nous avons pu remarquer une assiduité remarquable de la part de l'ensemble des professionnels.

III.5.d. Contribution du CEP à l'accueil des stagiaires :

7 stagiaires ont été accueillis cette année :

- ✓ 3 dans le cadre d'une formation d'éducateur spécialisé
- ✓ 2 en formation de moniteur éducateur
- ✓ 2 dans le cadre d'une Mise en situation professionnelle par le biais de Pôle Emploi.

Deux personnes ont été en contrat en alternance (1 contrat d'apprentissage et 1 contrat de professionnalisation) de Moniteur Educateur 2^{ème} année depuis le 20/09/2021. Une personne a eu son diplôme, pour la seconde salariée, le DC4 n'a pas été validé. Elle va repasser ce domaine de compétences en VAE.

En septembre 2023, nous avons accueilli 2 nouveaux salariés, un en Contrat d'apprentissage 2^{ème} année ME, en internat. Le second salarié sera sur le Pôle extérieur en 3^{ème} année ES.

III.6. EVALUATION / DÉMARCHE QUALITÉ :

Le plan d'action qualité issu des dernières évaluations (EI en 2021 et EE en 2015) a été réactualisé en 2023.

Les axes prioritaires ont porté sur :

- ✓ Echanges et modalités de communication
- ✓ Problématiques de cohérence dans les pratiques
- ✓ Modalités de prises de décision et de leur mise en œuvre
- ✓ Modalités managériales en cas d'évocation d'un problème
- ✓ Réactualisation du DUERP
- ✓ Fiches incidents : 18 fiches Evénement indésirables graves, 2 ont fait l'objet d'un travail avec la CSSCT.

L'évaluation externe dans le cadre du nouveau référentiel HAS a fait l'objet d'un arrêté de programmation fixé par le Département au 31/12/2025.

IV. CONCLUSION

Le CEP a poursuivi son action auprès des jeunes de la Protection de l'Enfance et de la Protection Judiciaire de la Jeunesse dans un contexte toujours en mouvement, avec une adaptation permanente de nos accompagnements.

En 2023, nous avons pu mettre en place le nouveau CPOM à travers les Fiches Action en lien avec le Schéma départemental de la Haute-Saône.

- ✓ Mise en place de la MUM au 1^{er} Janvier 2023.
- ✓ Travail sur les jeunes « Bientôt Majeur ».
- ✓ Consolidation des organigrammes avec un renfort pour l'internat et l'équipe d'encadrement.

En fin d'année, nous avons également pu mettre en place 2 réunions avec l'ensemble des partenaires impliqués dans l'accompagnement des jeunes confiés : Préfecture, juges, PJJ, gendarmerie, ASE. Ces réunions ont eu lieu suite à une alerte de la Préfecture de la Haute-Saône, concernant des jeunes fugueurs auteurs de nombreux passages à l'acte. Elles ont permis de mieux se connaître, comprendre les enjeux des uns et des autres et comprendre comment nous pouvons travailler, tous avec nos contraintes, le mieux possible pour sécuriser les enfants accueillis.

Les liens renforcés avec les différents services du Département et la PJJ ont permis de continuer à améliorer l'accueil des jeunes au CEP et de trouver des solutions lors des situations complexes.

La sociologie des jeunes qui nous sont confiés et que nous accompagnons évolue très vite, demandant une adaptation constante de nos pratiques professionnelles : profils plus jeunes, souvent en décrochage scolaire, parité garçons/filles, jeunes avec moins de retour en famille... Cette année nous avons observé des problématiques liées à la sexualité en forte hausse. Une formation a été proposée aux éducateurs en lien avec ce thème.

Le deuxième enjeu pour un établissement de la Protection de l'Enfance se situe au niveau des Ressources Humaines, avec la difficulté à recruter des profils motivés à travailler au quotidien avec des adolescents en difficultés. Au cours de l'année 2023, nous avons pu recruter 15 professionnels pour l'internat, renouveler l'équipe des chef(fes) de service, le pôle administratif, le pôle santé et le pôle extérieur.

Les enjeux pour 2024 :

- ✓ Réécrire le Projet d'établissement en s'appuyant sur le CPOM ;
- ✓ Consolider la nouvelle équipe cadres, pour travailler au mieux avec les équipes.
- ✓ Continuer le travail de lien avec la MECS Pas à Pas et le DMNA70 par l'ouverture des ateliers pédagogiques aux mineurs non accompagnés ainsi qu'aux jeunes du Pôle extérieur
- ✓ Continuer à améliorer l'accueil des nouveaux salariés dans l'établissement en améliorant son attractivité.
- ✓ Faire que la TRANSVERSALITE soit au cœur des enjeux de 2024
- ✓ Mettre en place de dossier informatisé de l'utilisateur
- ✓ Préparer l'Evaluation en réalisant une démarche d'auto-évaluation.



21 RUE JEANNE D'ARC - TEL : 03.81.39.28.19
 9 RUE DE MORTEAU - TEL : 03.81.46.73.71
 25300 PONTARLIER
marguet@ahs-fc.fr



DIRECTEUR : M. PIERRE AGAMENNONE
 JUSQU'AU 16/12/2022

INTERIM DE DIRECTION ASSURE PAR LA DIRECTION GENERALE

CHEFFE DE SERVICE : MME CHRISTINE MOUCHET

MECS ANDRE MARGUET

I. PRÉSENTATION

CATEGORIE D'ETABLISSEMENT OU SERVICE		Maison d'Enfants à Caractère Social
DATE D'AUTORISATION (CREATION OU RENOUVELLEMENT)		Arrêté préfectoral du 22/08/1978 Renouvelée 03/01/2017
AGREMENT OU HABILITATION	DATE DERNIER AGREMENT	Arrêté modifié avec habilitation départementale du 02/03/2023
	CAPACITE TOTALE	47 places : - 21 places d'internat - 3 places de semi-autonomie - 3 places d'accueil temporaire d'urgence - 20 mandats en Placement Educatif à Domicile (PEAD)
	MODALITES D'ACCUEIL	Accueil d'urgence Accueil permanent Accueil séquentiel
	MODE DE FONCTIONNEMENT	Hébergement complet en internat Hébergement en studio Accompagnement éducatif à domicile Plateau de Jour
	CATEGORIE DE BENEFICIAIRES	Garçons et filles de 4 à 18 ans et 18 à 21 ans

Etablissement inscrit dans le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens avec le Département du Doubs, pour la période 2018/2022, prolongé en 2023, en cours de renouvellement pour la période 2024-2028.

II. ACTIVITE

II.1. ACTIVITÉ QUANTITATIVE :

II.1.a. Nombre de journées :

Dans le cadre du CPOM 2018/2022, le taux d'occupation cible a été fixé à 80% afin de prendre en compte les différentes modalités d'accueil : internat, semi-autonomie, accueil d'urgence et PEAD.

En 2023, le taux d'occupation est de 82 % (82.8 % en 2022).

JOURNEES	INTERNAT		SEMI AUTONOMIE		ACCUEIL URGENCE		PEAD		TOTAL	
	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N
Capacité installée	21	21	3	3	3	3	9/20	20	37/47	47
Nombre de jours d'ouverture	365	365	365	365	365	365	260/365	365	365	365
Capacité théorique		7 665		1 095		1 095		7 300		17 155
Journées cibles CPOM (80%)	6 132	6 132	876	876	876	876	3152	6935	11 036	14 819
Journées prévisionnelles AHS-FC	6 132	6 132	876	876	876	876	3152	6935	11 036	14 819
Journées réalisées	6 504	6 286	1 675	1 161	298	636	2 658	5 820	11 135	13 903
Taux d'occupation	-	82 %	-	106 %	-	58%	-	80%	82,79 %	82 %

L'activité réalisée s'élève à 13 903 journées (+2 768 journées/2022) qui se répartissent comme suit :

L'internat, un total de 8 083 journées (8 477 en 2022) pour 7 884 journées-cibles CPOM :

- ✓ 6 286 journées en Internat (6 504 en 2022) dont 107 nuitées de repli ou accueil séquentiel PEAD
- ✓ 636 journées relatives à l'Accueil d'Urgence (298 en 2022)

- ✓ 1 161 journées en studio semi-autonomie (1 675 en 2022), nous avons expérimenté l'accueil d'une en chambre au Foyer Apat sur l'été 2023 car nous avons besoin d'un studio supplémentaire. Ce qui explique le taux d'occupation de 106%.

Le PEAD : intervention à domicile : 5 820 journées ont été réalisées (2 658 en 2022) soit une augmentation de 3 162 journées liée à la montée en charge des mandats PEAD et à l'effet année pleine. Le mode de calcul a été mis à jour selon le cahier des charges en vigueur en 2023.

L'activité est comptabilisée par « mandat » correspondant à une prise en charge familiale portant sur une fratrie jusqu'à 2 enfants (1 mandat par tranche de 2 enfants d'une même fratrie).

3 jeunes en PEAD ont bénéficié d'un repli dont 1 à la demande du PEC de Pontarlier (PEAD en régie). 4 jeunes dont 1 fratrie de 3 bénéficient d'accueil en internat séquentiel.

Le suivi des absences :

- ✓ Hospitalisations avec nuitées :

HOSPITALISATIONS AVEC NUITEE (EN NOMBRE)	N-1			N		
	JOURNEES	SEJOURS	PERSONNES CONCERNEES	JOURNEES	SEJOURS	PERSONNES CONCERNEES
En psychiatrie	64	6	2	60	1	1
En pédiatrie	9	3	3	93	11	5
TOTAL	73	9	5	153	12	6

1 jeune majeur a été hospitalisé en psychiatrie. 5 jeunes ont été pris en charge en pédiatrie et/ou pédopsychiatrie dans le cadre d'un mal-être exprimé par des comportements de mise en danger physique et psychologique (2 jeunes de plus que l'an passé).

- ✓ Autres séjours intra/inter associatifs :

SEJOURS (EN NOMBRE)	N-1			N		
	JOURNEES	SEJOURS	PERSONNES CONCERNEES	JOURNEES	SEJOURS	PERSONNES CONCERNEES
Financés par la MECS, réalisés par un organisme	31	4	6	56	8	9
Réalisés et financés par la MECS (« mini camps »)	19	5	38	9	3	24
TOTAL	50	9	44	65	11	33

33 jeunes ont bénéficié d'un ou plusieurs séjours de vacances financés par la MECS. Une priorité est donnée aux jeunes qui n'ont aucun droit d'hébergement en famille.

1 jeune ayant des troubles du comportement et une notification MDPH a pu bénéficier d'un séjour vacances de 8 jours qui a été directement financé par le Département.

II.1.b. Parcours des jeunes accueillis :

La file active de 81 entrées/sorties correspondante à 73 enfants différents accompagnés, tous services confondus. En détail, cela représente 60 jeunes en placement internat, semi-autonomie ou PEAD, et 13 accueils d'urgence réalisés. Les placements en urgence nécessitent un accueil spécifique car ils impactent la dynamique du groupe selon le profil des jeunes.

MOUVEMENTS DES RESIDENTS	SEMI-AUTONOMIE/STUDIO		INTERNAT		PEAD		ACCUEIL D'URGENCE		TOTAL	
	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N
Personnes accompagnées au 1 ^{er} /01 (A)	3	4	18	19	9	11	0	0	30	34
Entrées directes de l'année (B)	0	0	4	1	12	25	17	13	33	39
Sorties définitives de l'année (C)	0	2	8	9	11	8	10	8	29	27
Entrées par mutation interne (D)	2	2	7	6	2	0	0	0	11	8
Sorties par mutation interne (E)	1	0	2	2	1	4	7	2	11	8
Personnes accompagnées au 31/12 (A+B+D) – (C+E)	4	3	19	16	11	24	0	3	34	46
File active de l'année (A+B+D)	5	5	29	27	23	36	17	13	63	81
Durée moyenne de séjour des sortants	0	1 an 11 mois	1 an 9 mois	1 an 11 mois	9 mois	11 mois	21 jours	1 mois 15 jours	10 mois	1 an 3 mois

Les admissions : 47 soit 39 entrées directes et 8 entrées par mutation interne :

- ✓ Pour l'internat : 7 entrées
 - 4 mutations du PEAD et 2 mutations accueil d'urgence
 - 1 admission préparée
- ✓ Pour la semi-autonomie : 2 jeunes entrés par mutation interne (projet MECS)
- ✓ Pour l'accueil d'urgence : 13 entrées directes dont :
 - 6 accueils 72 h
 - 2 accueils en mutation vers l'internat
 - 1 accueil d'urgence entré à 2 reprises
 - 4 Accueil sous OPP.
- ✓ Pour le PEAD : 25 entrées dont
 - 19 admissions directes, dont 1 fratrie de 4 enfants, 3 fratries de 3 et 3 fratries de 2
- ✓ 6 jeunes entrés en PEAD.

Les sorties : 27 sorties définitives et 8 mutations internes :

- ✓ 9 sorties définitives issues de l'internat dont 3 majeurs, 1 orientation famille d'accueil, 5 retours en famille et 2 mutations vers les studios.
- ✓ 8 sorties définitives suite à des accueils d'urgence et 2 mutations en internat,
- ✓ 8 sorties de mesure PEAD dont 1 orientation ASE du jura, 2 retours en famille et 4 mutations vers l'internat
- ✓ 2 sorties de studio (accès au droit commun : études et emploi).
- ✓ 1 sortie directe Plateau de Jour (Non décomptée dans le tableau « II.1.b. »)

Provenance des personnes accueillies :

PROVENANCE DES PERSONNES ACCOMPAGNEES AU 31/12 INTERNAT ET STUDIOS	SITUATION AU 31/12/2023	DONT ENTREES DIRECTES 2023
Famille d'accueil ASE	2	
Domicile / Milieu ordinaire	16	1
Etablissement de santé		
Etablissement médico-social	1	
Etablissement social		
Provenance inconnue (*)		
TOTAL	19	1

Modalités de retours en famille :

Les droits d'hébergement ou de visites (visites médiatisées, encadrées ou libres) sont établis par le juge des enfants. Ils se mettent en œuvre en concertation avec le service gardien et les parents, en référence au jugement en assistance éducative ou au contrat d'accueil provisoire, selon un calendrier construit conjointement par la MECS et les parents.

RETOURS AU DOMICILE (POUR JEUNES DE L'INTERNAT PRESENTS AU 31/12)	N-1			N		
	FAMILLE	FAMILLE DE PARRAINAGE	FAMILLE D'ACCUEIL	FAMILLE	FAMILLE DE PARRAINAGE	FAMILLE D'ACCUEIL
Tous les WE	13	1		6		
2 à 3 WE par mois				5		
1 WE par mois	1		1	1		
Accueil pendant les vacances	11		3	1	4	

- ✓ 9 jeunes ont un retour régulier en famille dont 4 avec des retours d'une semaine ou plus pendant les vacances scolaires.
- ✓ 4 jeunes ont bénéficié d'un accueil au sein des familles AFB durant les vacances dont 1 jeune pour 4 séjours.
- ✓ Contrairement à 2022, nous constatons en 2023 une baisse des droits de visites et d'hébergement en familles pour les jeunes accueillis.

II.1.c. La liste d'attente :

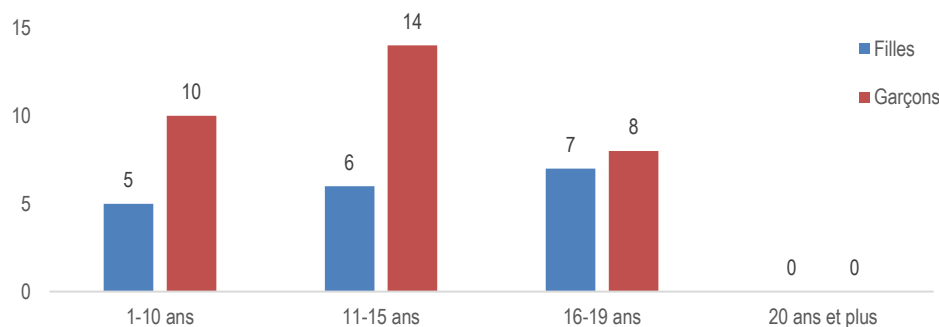
Au 6 février 2024, la liste d'attente s'élève à 2 demandes en internat en cours d'étude et 2 mandats PEAD en attente.

II.2. ACTIVITE QUALITATIVE :

II.2.a. Profil des personnes accompagnées :

Le total des jeunes accompagnés au 31/12 est de 46 jeunes : 19 jeunes en internat, 3 jeunes en studio, 24 jeunes en PEAD. A cela s'ajoute 10 jeunes bénéficiant du Plateau de Jour et 1 jeune bénéficiant du Studio 8.

RÉPARTITION PAR SEXE ET PAR ÂGE TOUS SERVICES CONFONDUS AU 31/12 (23 GARÇONS – 16 FILLES)

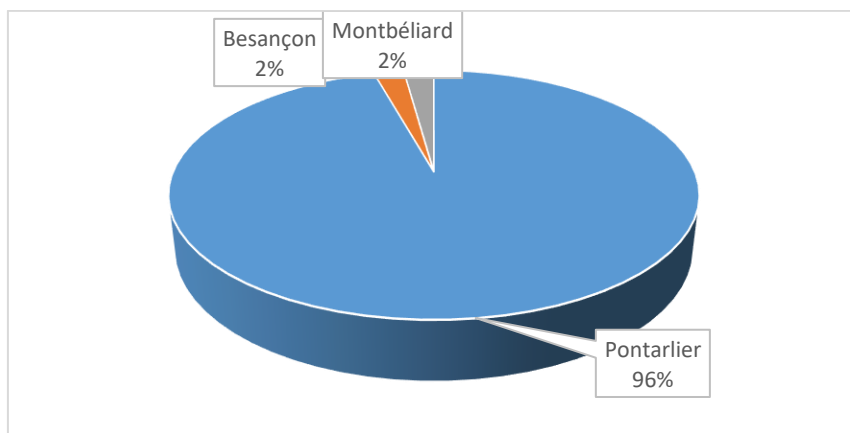


Moyenne d'âge :

- ✓ Des garçons : 12 ans et 3 mois (12,21)
- ✓ Des filles : 13 ans et 1 mois (13,11).

Moyenne globale : 12 ans et 8 mois (12,66), la moyenne est en légère baisse par rapport à 2022 (13,92 ans).

RÉPARTITION PAR ORIGINE GÉOGRAPHIQUE (SECTEURS GEOGRAPHIQUES DES PEC)



II.2.b. Mesures de protection (hors accueil d'urgence) :

MESURE DE PROTECTION 31/12	INTERNAT/STUDIOS		PEAD	
	N-1	N	N-1	N
Mesure de protection judiciaire	17	15	11	24
Mesure de placement administratif (ASE)	1	1	0	0
Contrat Jeune Majeur (ASE)	5	3	0	0
TOTAL	23	19	11	24

II.2.c. Profils des jeunes accueillis par unité de vie :

UNITÉ DE VIE : 9 RUE DE MORTEAU		
EFFECTIF AU 31/12	ORIGINE PAR POLE ASE	SCOLARITE AU 31/12
11 jeunes : 6 garçons et 5 filles de 13 à 18 ans	1 jeune est confié par le Pôle de Besançon 10 jeunes sont confiés et suivis par le Pôle de Pontarlier	2 jeunes en Collège 2 jeunes en Collège SEGPA 3 jeunes en Lycée 1 jeune en Lycée en 3 ^{ème} Prépa 1 jeune en MFR 1 jeune en CFA 1 jeune en Chantier d'Insertion

UNITÉ DE VIE : 21 RUE JEANNE D'ARC		
EFFECTIF AU 31/12	ORIGINE PAR POLE ASE	SCOLARITE AU 31/12
8 jeunes : 2 garçons et 6 filles de 8 à 15 ans	1 jeune est confié par le Pôle de Montbéliard 7 jeunes sont confiés par le Pôle de Pontarlier	4 jeunes en Primaire 1 jeune en Collège ULIS 1 jeune en Collège SEGPA 1 jeune en MFR 1 jeune en Lycée

ACCUEIL EN STUDIOS		
EFFECTIF AU 31/12	ORIGINE PAR POLE ASE	SCOLARITE AU 31/12
3 jeunes : 2 garçons et 1 fille de 17 à 19 ans	3 jeunes sont confiés par le Pôle de Pontarlier dont 2 en CJM	1 jeune en Lycée 1 jeune en apprentissage 1 jeune en emploi

Résultats scolaires de juin :

- ✓ 1 fille a obtenu le Brevet
- ✓ 1 fille a obtenu son Bac Technologique
- ✓ 1 fille a obtenu un CAP Esthétique
- ✓ 1 garçon a obtenu un CAP Electricité.

II.2.d. Profil des jeunes accompagnés en PEAD :

ACCUEIL EN SERVICE EDUCATIF A DOMICILE (PEAD)		
EFFECTIF AU 31/12	ORIGINE PAR POLE ASE	SCOLARITE AU 31/12
24 jeunes : 18 garçons et 6 filles de 0 à 17 ans	24 confiés sont confiés par le Pôle de Pontarlier	10 jeunes en Primaire 1 jeune en Primaire ULIS 6 jeunes en Collège 1 jeune en Lycée Professionnel 2 jeunes en CFA 2 jeunes en MFR 1 jeune non scolarisé 1 jeune déscolarisé

- ✓ 1 garçon a obtenu le Brevet et le CFG
- ✓ 1 garçon a obtenu le Brevet
- ✓ 1 fille a obtenu le Brevet

II.2.e. Evolutions significatives du public accueilli au 31/12 :

L'accueil et l'hébergement de jeunes en situation de handicap (internat) :

4 jeunes relèvent d'une notification de la CDAPH 25 (déficience ou troubles du comportement, orientation scolaire spécifique) dont 3 avec orientation ITEP et une orientation en classe ULIS.

Il y a eu 7 ESS concernant 6 jeunes (*2 ESS pour une jeune.*)

La problématique d'accompagnement des jeunes avec troubles du comportement est de plus en plus préoccupante compte tenu des besoins d'encadrement de 1/1. Nous avons alerté la Communauté 360 et le PEC pour les jeunes en attente d'une prise en charge adaptée en DITEP.

Par ailleurs, nous avons été confronté à des problématiques de jeunes entre 14 et 15 ans avec des comportements délictueux, de violences et de conduites à risque (fugues).

III. MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Le projet d'établissement de la MECS couvre la période 2016/2021. Le travail de réécriture du projet d'établissement fixé en 2023 n'a pas pu aboutir. Le travail sera reconduit sur 2024 avec l'appui d'un prestataire externe.

La MECS poursuit le déploiement du DIU comme site pilote et profite de l'accompagnement de l'Association Ressourcial, mis en place par la Direction Générale.

III.1. PRESENTATION ET BILAN DES ACTIONS MISES EN ŒUVRE :

III.1.a. Réponses aux besoins des jeunes en matière de santé somatique et psychique :

ACCOMPAGNEMENT MEDICAL

Le partenariat engagé avec la Maison Médicale « Simone Veil » de Pontarlier se poursuit. Tous les jeunes bénéficient d'une visite médicale annuelle, ainsi que de rendez-vous médicaux adaptés selon leurs besoins (diététicienne, sage-femme, ostéopathe.)

Ces temps de consultations sont importants pour les jeunes enfants placés, dans le sens où il s'agit d'être à l'écoute de son corps et de signes physiques ou somatiques. Des points sur la puberté, des contrôles staturo-pondéraux sont effectués.

Des ateliers ont lieu au sein même de la Maison Médicale. Les thèmes abordés ont été : les impacts du téléphone et des écrans, le sommeil, les mauvaises habitudes alimentaires, les diverses formes de contraception et les infections transmissibles, l'abond de l'hygiène et les gestes appropriés.

4 jeunes bénéficient d'un traitement médicamenteux régulier à base de neuroleptique, d'anxiolytique, d'antidépresseur et/ou d'hypnotique.

ACCOMPAGNEMENT PSYCHOLOGIQUE

ACTIVITE DU PSYCHOLOGUE

Entretiens individuels et familiaux	202
Visites médiatisées	27
Visites encadrées	12
Temps d'échange collectif (repas / groupe...)	55
Réunions / Rencontres avec les partenaires extérieurs (PEC - CGI – Médecin...)	80

Un premier entretien psychologique est proposé systématiquement pour chaque jeune accueilli à la MECS, que ce soit un accueil préparé, d'urgence ou lors d'une OPP. Cela permet d'une part de se présenter et d'expliquer ses missions et de reprendre avec le jeune sur son vécu du placement, les besoins de « réélaboration » et permet une évaluation de sa souffrance.

L'enfant accueilli peut ensuite spontanément venir solliciter le psychologue, mais cela peut également être motivé par les éducateurs lorsqu'ils relèvent un besoin d'accompagnement. En fonction de la dynamique psychique des jeunes accueillis, il peut être proposé soit des entretiens ponctuels avec le psychologue de la MECS qui répondent à des besoins spécifiques, soit un suivi sur des structures extérieures qui apportent une plus grande régularité ainsi qu'une plus grande « neutralité » par rapport au lieu d'accueil, qui peut être nécessaire pour certains enfants.

Avec l'accord du jeune et de sa famille, le psychologue peut se mettre en lien avec d'autres structures (CMP – CMPP – CAVASEM - CRIAVS...) afin de répondre aux besoins de santé psychique des enfants ou adolescents.

De plus, le maintien du lien avec ces partenaires demeure primordial pour assurer un cadre et une prise en charge qui soit suffisamment contenant afin de recevoir et mettre du sens sur certains mouvements psychiques. Nous accueillons une population infantile qui a subi des traumatismes pour la plupart et pour qui il faut rester constamment vigilant quant aux émotions qui peuvent les animer.

Les temps de rencontres collectives sont également très importants car ils permettent d'être en interaction avec les jeunes accueillis d'une manière différente, plus proche de leur quotidien et de leur rythme. Ces échanges sont également précieux afin de maintenir le lien notamment avec les enfants et ou adolescents qui ont déjà rencontré nombres de psychologues et qui ont une certaine « désillusion » et qui ne veulent plus de suivi.

Les rencontres avec nos multiples partenaires sont toujours l'opportunité de pouvoir porter et/ou soutenir la parole des enfants et adolescents.

En audience, la place du psychologue peut s'avérer parfois pertinente car elle permet de pouvoir focaliser l'attention sur les besoins et dynamiques psychiques des jeunes et de leur famille.

Enfin, la place du psychologue lors des visites médiatisées ou encadrées semble essentielle afin de mettre en travail ce qui a pu faire « scission » dans l'histoire familiale. Les aspects de « reformulation », de remise de sens sont très fréquents afin que chaque partie puisse être dans une dynamique empathique.

III.1.b. Réponses aux besoins des jeunes en matière de participation sociale :

ACTIVITES MISES EN ŒUVRE POUR REPOUDRE AUX BESOINS DES JEUNES DANS LE CADRE DE LEUR ACCES AUX DROITS ET A LA CITOYENNETE

Il n'y a pas eu d'élections de délégués en 2023, elles auront lieu en février 2024. Deux jeunes par lieu de vie seront élus. Ils joueront un rôle d'interface lors de réunions régulières avec l'équipe de direction. Les délégués élus auront toute leur place dans le projet de mise en œuvre d'un comité d'animations de la MECS, autour du « Vivre à la MECS André Marguet ».

ACCOMPAGNEMENT A L'EXPRESSION DU PROJET PERSONNALISE

Les contrats de séjour/DIPC et avenants au contrat de séjour signés par le ou les jeunes, les parents, les éducateurs référents, Direction permettent de décliner le Projet Individuel d'Accompagnement de la MECS.

La mise en place de la signature de contrat de séjour pour chaque enfant accueilli (en Internat et en PEAD) est à l'œuvre. Ce document est annexé Projet Pour l'Enfant qui l'accompagnera tout au long de son parcours au sein de la protection de l'enfance. Il est le support d'une rencontre officielle entre la direction de la MECS et les parents et peut être repris ou questionné dans ses objectifs tout au long de l'accueil à la MECS.

Au 31/12, tous les enfants ont un contrat de séjour. Pour certains, la signature du PIA par les représentants légaux est en attente ainsi que quelques avenants aux contrats de séjour.

ACCOMPAGNEMENT POUR LA PARTICIPATION AUX ACTIVITES SOCIALES ET DE LOISIRS

Nous tenons à ce que chaque enfant accueilli au sein de la MECS puisse bénéficier au cours de l'année scolaire à l'activité de son choix, qu'elle soit sportive (gym, danse, rugby...) ou de loisirs (dessin, musique...) L'objectif étant que les enfants puissent avoir des activités qui leur permettent de rencontrer des jeunes et des adultes extérieurs à la MECS.



Nous favorisons également le maintien d'habitudes de loisirs pendant les vacances si elles étaient mises en place au sein des familles (accueil de loisirs pendant les vacances) ou essayons de les encourager si nous voyons que cela peut être bénéfique pour l'enfant.

Nous profitons également des dispositifs existants sur la ville de Pontarlier pour que les jeunes profitent d'activités selon leurs âges et leurs goûts (chantiers de jeunes de la Ville de Pontarlier, stages...)

L'équipe éducative propose également des transferts sur certaines périodes de vacances afin que les jeunes puissent découvrir d'autres lieux géographiques et profitent d'un espace-temps qui sort de l'ordinaire. Ces temps de séjours sont très appréciés par les jeunes et les éducateurs car ils permettent de découvrir les jeunes dans un autre contexte et de travailler la relation éducative sous une autre forme.

Sur l'été 2023, l'unité du 9 rue de Morteau est partie en Auvergne, tandis que l'unité du 21 rue Jeanne d'Arc est allée à Malbuisson.



ACCOMPAGNEMENT POUR REALISER DES ACTIVITES DE JOUR

31 jeunes ont bénéficié du plateau de jour en 2023 : 17 enfants du 9 rue de Morteau, 9 enfants du 21 rue Jeanne d'Arc et 5 accueils de l'extérieur. Les accueils « extérieurs » sont orientés directement par les établissements scolaires.

Les accueils font suite à une exclusion du collège ou sont consécutifs à un accueil d'urgence en internat sans possibilité de scolarisation. Ils peuvent également être sollicités par les jeunes de l'internat par simple plaisir d'aller travailler au jardin ou de bricoler par exemple. Il y a eu 378 demi-journées d'accueil en 2023 (305 en 2022).

ACCOMPAGNEMENT POUR VIVRE DANS UN LOGEMENT

Cette année, 6 jeunes différents ont pu bénéficier de l'accompagnement en studio :

- ✓ Nous avons eu au maximum 4 jeunes en même temps sur 3 studios. Nous avons dû solliciter un logement au Foyer Apat temporairement.
- ✓ Nous avons fait un test sur l'été 2023 de l'intégration d'un jeune en studio qui n'a pas été concluante. Ce dernier est donc retourné en internat en septembre 2023.
- ✓ 2 studios ont été libérés en septembre 2023 : 1 jeune qui s'est installé dans le Haut-Doubs (fin de l'accompagnement, insertion professionnelle réussie), et 1 jeune qui est parti faire ses études dans le sud de la France.
- ✓ Les jeunes en studio bénéficient toujours de l'accompagnement d'un éducateur référent (passages au studio, accompagnement dans certaines démarches administratives...) et ils peuvent également venir partager des moments avec le groupe du 9 rue de Morteau s'ils en ressentent le besoin ou sur sollicitation de l'équipe éducative.

ACCOMPAGNEMENT DE LA VIE FAMILIALE, DE LA PARENTALITE

7 jeunes ont bénéficié de visites médiatisées ou encadrées à une fréquence variable, en lien avec le PEC de Pontarlier. Les visites ont lieu à la MECS, accompagnées soit d'un éducateur, soit du psychologue. Quand cela le nécessite, la cheffe de service est présente. Les visites médiatisées peuvent se dérouler au sein de la MECS mais également dans un lieu neutre ou lors d'une sortie familiale au cours de laquelle l'intervenant participe à l'ensemble de la sortie.

Les interventions à domicile dans le cadre du PEAD réalisées par les éducatrices spécialisées et du psychologue sont régulières et fréquentes, à raison d'une moyenne pouvant aller jusqu'à 3 interventions par semaine.

La formalisation d'un DIPC/Contrat de séjour s'effectue sur le site du 21 rue Jeanne d'Arc à Pontarlier. Cela officialise et pose un cadre sécurisant et structurant. Les parents et les jeunes, voire la famille élargie et/ou tiers digne de confiance, sont reçus en toute bienveillance, afin d'acter l'ordonnance de placement du juge en charge de la mesure en Assistance éducative.

Le service du PEAD a pu s'installer au 63B rue de Besançon en octobre 2023. Cela a permis de donner un cadre de travail satisfaisant aux professionnels en poste mais aussi de permettre un accueil des enfants plus facile. Les éducateurs peuvent en effet proposer des activités dans la « salle famille » qui est aménagée avec des jeux et une table de réunion pour des rencontres avec les parents ; ils peuvent également profiter de l'espace vert devant la maison pour faire des jeux, des activités motrices et bientôt du jardin.

III.1.c. Réponses aux besoins des jeunes en matière d'autonomie :

ACCOMPAGNEMENT POUR PRENDRE DES DECISIONS ADAPTEES ET POUR LA SECURITE

Les jeunes accueillis à la MECS ne présentent pas pour la plupart de difficultés dans la réalisation des gestes de la vie quotidienne. En revanche, bon nombre d'entre eux ont encore besoin de cet accompagnement particulier dans la gestion de leur linge, le rangement de leur chambre ou l'organisation de leurs affaires scolaires.

Des apprentissages sont nécessaires au niveau des déplacements en trottinette ou vélo : le port d'un casque et des matériels de sécurité est demandé, ainsi que la validation par les parents.

En matière d'autonomie dans les déplacements, l'apprentissage des trajets écoles/MECS est d'actualité pour les enfants qui en présentent toutes les capacités. A défaut, ces trajets sont accompagnés par un professionnel.

III.2. OUVERTURE DE L'ETABLISSEMENT SUR SON ENVIRONNEMENT :

Partenariats institutionnels éducatifs et associatifs :

- ✓ Le partenaire principal de la MECS est le PEC de Pontarlier puisque que c'est la principale instance qui oriente les enfants vers notre établissement. L'instance de régulation du Haut-Doubs est effective. Il y a eu 11 réunions au cours de l'année 2023 ce qui permet de garantir les échanges et de travailler ensemble les situations complexes.
- ✓ Des échanges ont lieu avec les structures de l'éducation populaire et les associations sportives pour permettre aux jeunes d'accéder à des loisirs.
- ✓ Ville de Pontarlier : poursuite du PRE (programme de réussite éducative) pour 2 jeunes.
- ✓ La Police Nationale est en soutien lorsque cela est nécessaire.
- ✓ Les différents lieux de scolarisation, la mission locale, les chantiers de prévention, les services sanitaires (pédiatrie, pédopsychiatrie)

III.3. EXPRESSION ET PARTICIPATION DES USAGERS :

III.3.a. Le Conseil de la Vie Sociale (CVS) :

L'instance n'a pas été activée en 2023 et nous réinterrogeons son fonctionnement dans un établissement comme la MECS. Nous proposerons d'autres modalités de participation aux enfants et à leurs familles (internat/PEAD). Les réunions des délégués jeunes et les réunions de groupe sont actives. Les jeunes sont forces de propositions et surtout d'idées pour mettre en place les projets.

III.3.b. Espaces propices à la rencontre :

La fête de Noël a été organisée au sein de l'Auberge de Jeunesse de Pontarlier. Les jeunes ont pu bénéficier de jeux en bois surdimensionnés. Les 2 groupes d'internat ont donc joué tous ensemble et avec le personnel de la MECS.

Après un buffet dinatoire, les jeunes ont pu profiter de la musique pour danser.



III.4. MOYENS HUMAINS :

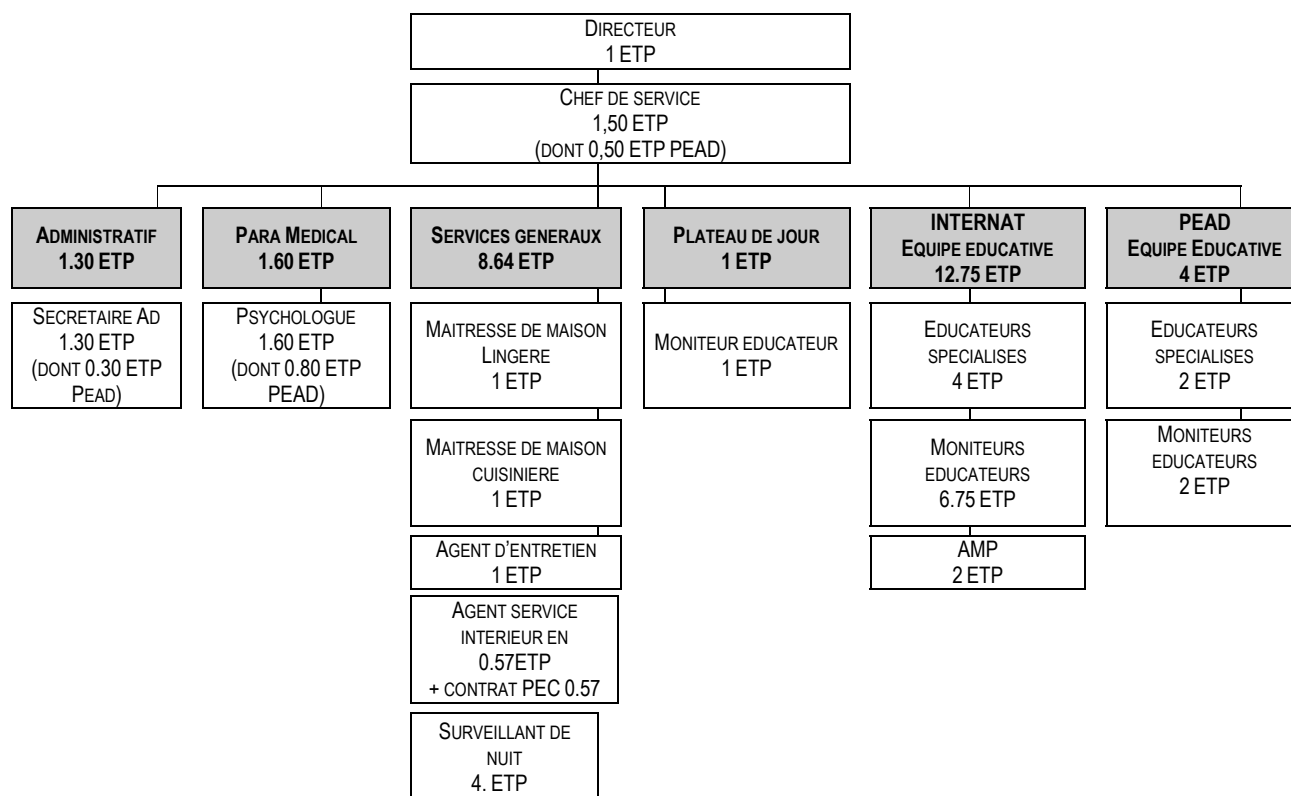
III.4.a. Organigramme :

L'organigramme autorisé de l'établissement est de 33.8 ETP, dont 2 contrats en apprentissage et 1,25 ETP de remplacement.

Les ETP autorisés pour le PEAD sont de 5,60.

L'ensemble constitue un total de 36 personnes qui collaborent sur la MECS.

ORGANIGRAMME DE LA MECS ANDRE MARGUET



4 départs de personnels ont eu lieu :

- ✓ 1 cheffe de service
- ✓ 1 personnel éducatif (fin période essai)
- ✓ 2 ruptures de CDD.

5 embauches en CDI :

- ✓ 2 personnels de Direction
- ✓ 2 personnels éducatifs
- ✓ 1 personne en paramédical.

SECTEURS	SORTIES	EMBAUCHES
Direction	1	2
Educatif	3	2
Thérapeutique	0	1
Services Généraux	0	0
TOTAL	4	5

Poursuite de 1 contrat PEC (Parcours Emploi Compétences) pour le poste d'Agent de Service Intérieur.

III.4.b. Formations :

Formations réalisées en 2023 :

- ✓ Deux contrat d'apprentissage DE ES
- ✓ DE Educateur spécialisé - 2ème + 3ème année
- ✓ 2 formations Surveillants Surveillant de nuit (1 ayant abouti à la qualification, la 2ème : en cours)
- ✓ MAC SST : maintien et actualisation des compétences
- ✓ 4 VAE ES : 2 abouties en décembre 2023.

III.4.c. Accueil des stagiaires :

Accueil de 11 stagiaires au cours de l'année 2023 :

- ✓ 5 stages ES ou ME,
- ✓ 6 stages parcours « découverte » en lien avec la Mission Locale, la MFR ou l'ADDSEA.

III.4.d. Groupe d'analyse de la pratique :

Les séances d'analyse de la pratique ont été réalisées sur l'année 2023 avec une participation des 6 éducateurs pour chaque groupe d'internat et les 3 éducateurs du PEAD.

Deux intervenantes les réalisent : une psychologue pour les équipes d'internat, et une autre psychologue pour le PEAD.

Au niveau de l'internat, il a été décidé, suite au bilan de l'année 2022-2023, de réaliser 2 à 3 séances annuelles d'AP en équipe complète.

III.5. DÉMARCHE QUALITÉ :

Le DUERP a été mis à jour fin 2023 avec l'ajout du service PEAD.

Une nouvelle organisation concernant l'analyse et le suivi des fiches incidents va être mise en place permettant un suivi consolidé des incidents que nous n'avons pu obtenir en 2023.

Une autoévaluation a eu lieu début 2024 avec l'appui d'un prestataire externe. L'évaluation externe est prévue courant mars 2024.

Ces deux éléments vont nous permettre de remettre en place les « Comités de Pilotage Qualité »..

IV. CONCLUSION

L'arrivée d'une nouvelle équipe de direction à l'été 2023 était attendue par les équipes encore fragilisée par la situation de fin d'année 2022.

C'est dans ce contexte qu'un diagnostic RPS a été réalisé en novembre 2023. Le plan d'actions qui en découle est en cours de validation et sera présenté l'équipe fin avril 2024. Il met en évidence l'importance de restaurer un climat de confiance avec la direction pour garantir des conditions de travail sereines et apaisées. Les liens avec le Pôle Enfants confiés requièrent une collaboration étroite compte tenu de l'évolution des enfants et adolescents accueillis.

Pour l'année 2024, les axes de travail seront les suivants :

- ✓ Maintenir le bon partenariat avec le service gardien
- ✓ Recruter un nouveau chef de service, stabiliser l'équipe éducative
- ✓ Faire évoluer l'organigramme pour mieux répondre aux besoins des enfants déscolarisés ou avec peu de temps de scolarité adapté : revoir le ratio d'encadrement éducatif
- ✓ Recourir à du temps infirmier pour mieux coordonner les parcours de soin des enfants et adolescents
- ✓ Travailler la structuration du service PEAD et la mobilisation des 20 mandats octroyés et répondre à l'appel à projet pour l'extension de 10 nouveaux mandats pour le PEAD
- ✓ Réactualiser le Projet d'Etablissement 2024-2028 : avec la mise en place de CoPiL prenant en compte les orientations de la loi du 7 février 2022 de la protection de l'enfance et les axes travaillés dans le cadre du renouvellement du CPOM avec le Département du Doubs.
- ✓ Poursuivre les liens avec la Maison Médicale « Simone Veil » de Pontarlier, les services de la pédopsychiatrie.
- ✓ Poursuivre le projet immobilier de la MECS afin de garantir un accueil de qualité et permettant de développer les missions de la MECS (visites médiatisées, lits repli pour le PEAD)
- ✓ Réaliser la démarche d'évaluation externe en juin 2024 (cette dernière a été reportée compte tenu de la non accréditation de l'organisme)

Nous poursuivons nos missions et nos engagements en faveur de la protection de l'enfance dans un contexte de ressources humaines en tension mais la direction et l'ensemble des professionnels sont engagés pleinement au côté du Pôle Enfants Confiés et des magistrats pour que chaque enfant puisse être accompagné dans son parcours de vie sans nouvelle rupture en lien avec sa famille lorsque cela est possible.



1 RUE DU VIGNIER
70110 MOIMAY
TEL : 03.84.20.50.43
pasapas@ahs-fc.fr



DIRECTEUR :

M. MOROYNE BENMALEK

MAISON D'ENFANTS PAS A PAS

I. PRÉSENTATION

CATEGORIE D'ETABLISSEMENT OU SERVICE		Maison d'Enfants à Caractère Social
DATE D'AUTORISATION (CREATION OU RENOUVELLEMENT)		Arrêté 23-086 du 17/08/2023 renouvellement de l'autorisation et habilitation
AGREMENT OU HABILITATION	DATE DERNIER AGREMENT	Arrêté 23-086 du 17/08/2023 renouvellement de l'autorisation et habilitation
	CAPACITE TOTALE	- 47 places d'accueil en internat dont 2 places d'accueil d'urgence - 10 places de service de suite / Placement Educatif A Domicile - 116 AEMO modulable autorisées ; 69 installées dans le cadre d'une mutualisation avec le CEP - 1 Espace Famille (Lure/Luxeuil) – 600 visites médiatisées / an
	MODALITE D'ACCUEIL	Accueil d'urgence Accueil permanent
	MODE DE FONCTIONNEMENT	Hébergement en Internat Mesure de milieu ouvert (AEMO, AEMO/R + AED, AED/R), mesures service de suite + Placement Educatif A Domicile (PEAD), et Visites médiatisées
	CATEGORIE DE BENEFICIAIRES	Garçons et filles de 0 à 18 ans et 18 à 21 ans

Etablissement inscrit dans le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens avec le Département de la Haute-Saône pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2026 qui regroupe le CEP St Joseph, le DMNA 70 et la MECS Pas à Pas.

II. ACTIVITÉ

II.1. ANALYSE QUANTITATIVE :

II.1.a. Nombre de journées :

JOURNEES	INTERNAT		ISD / MUM		SDS/PEAD		TOTAL	
	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N
Capacité autorisée	47	47	30 ISD	116 MUM	10	10	87	173
Capacité installée au 31/12	47	47	30 ISD	30 ISD/ 69 MUM	10	10	87	87/126
Nombre de jours d'ouverture	365	365	305	305	365	365	365	365
Journées cibles CPOM	16 115	16 115	7 625	NC	2 738	2 738	24 358	NC
Journées réalisées	17 092	17 144	9 761	12 366	4 008	4 452	30 861	33 962
Taux d'occupation (*)	99,63%	99,93%	106,7%		109,80 %	121,97%		

(*) (*) Base calcul Cibles CPOM internat : $(45 \times 365) \times 95\% + (2 \times 365) \times 70\%$.

PEAD : $(10 \times 365) \times 75\% - ISD\ 2022 : 30 \times 305 - MUM\ 2023 : 69\ mesures \times 305$ (monté en charge progressive)

L'activité réalisée s'élève à 33 962 journées soit en augmentation par rapport à 2022 (+ 3101 journées) principalement sur les mesures ISD/MUM :

- ✓ 17 144 journées d'internat pour une capacité de 47 incluant les accueils d'urgence, avec un taux d'occupation de quasiment 100 % ; à noter 11 jeunes accueillis en urgence
- ✓ 12 366 journées ISD/MUM. Cette évolution s'explique par la mise en place de la Mesure Unique Modulable et sa montée en charge progressive vers 69 mesures avec une quotité de 23 mesures par professionnel (19 mesures classique et 4 mesures renforcées). Le service est passé de 32 mesures actives au 31/12/2022 à 52 mesures au 31/12/2023.

- ✓ 4 452 journées « service de suite/PEAD » liées principalement à la hausse des mesures de placement éducatif à domicile, et à la suractivité de ce service. Au 31/12 : 11 jeunes sont suivis : 1 dans le cadre d'un Contrat Administratif (CAA) et 10 dans le cadre d'un PEAD

Un tableau de suivi hebdomadaire des places occupées et vacantes des différents services est transmis à la DSSP chaque vendredi.

L'Espace Famille :

Ce dispositif basé à Lure et Luxeuil a un objectif CPOM de 600 visites par an.

En 2023, l'activité est de 693 visites (715 en 2022) :

- ✓ 492 visites médiatisées dont 95 à l'Espace famille de Luxeuil.
- ✓ 201 visites accompagnées dont 40 à l'Espace famille de Luxeuil.

766 visites étaient prévues, seules 693 ont pu être réalisées pour différents motifs (absence parents, oublis, enfants malades, mobilité, amplitude horaire...). Cela représente une moyenne de 32 situations par mois et 53 enfants.

Le suivi des absences à l'internat :

Hospitalisations avec nuitées :

HOSPITALISATIONS (AVEC NUITEE) EN NOMBRE	N-1			N		
	JOURNEES	SEJOURS	PERSONNES CONCERNEES	JOURNEES	SEJOURS	PERSONNES CONCERNEES
En pédo-psychiatrie				47	5	2
En pédiatrie				5	1	1
TOTAL				52	6	3

Autres séjours :

FINANCES PAR LA ME EN NOMBRE	N-1			N		
	JOURNEES	SEJOURS	PERSONNES CONCERNEES	JOURNEES	SEJOURS	PERSONNES CONCERNEES
Séjours extérieurs	62	3	20	100	16	63
Colonies	228	34	44	102	11	15
En famille de parrainage	199	52	8	158	44	9

II.1.b. Parcours des jeunes accueillis :

MOUVEMENTS DES RESIDENTS	INTERNAT		ISD		SDS/PEAD		TOTAL	
	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N
Personnes accompagnées au 1 ^{er} /01 (A)	47	48	29	32	5	12	81	92
Entrées directes de l'année (B)	7	11	28	33	10	6	45	50
Sorties définitives de l'année (C)	5	9	22	12	9	10	36	31
Entrées par mutation interne (D)	3	3	0	0	6	5	9	8
Sorties par mutation interne (E)	4	6	3	1	0	2	7	9
Personnes accompagnées au 31/12 (A+B+D) – (C+E)	48	47	32	52	12	11	92	110
File active de l'année (A+B+D)	57	62	57	65	21	23	135	150
Durée moyenne de séjour des sortants	2.56	3.91	1.22	1.02	0.8	0.7		

Provenance des personnes accueillies :

PROVENANCE DES PERSONNES ACCOMPAGNEES DANS L'ANNEE (HORS POLE EXTERIEUR)	SITUATION AU 31/12
Domicile / Milieu ordinaire	20
Familles d'accueil	23
Etablissement médico-social	0
Etablissement social	4
Provenance inconnue (*)	47
TOTAL	94

Les admissions :

Pour l'internat : 14 - Moyenne âge : 9 ans :

- ✓ 11 Admissions (5 préparées)
- ✓ 3 jeunes proviennent du service ISD / PEAD

- ✓ Pour les 14 jeunes admis, le placement se réalise dans le cadre :
 - D'une mesure d'assistance éducative : 13
 - D'une délégation de l'autorité parentale (DAP) : 1

Pour le Service de suite : 11 - Moyenne âge : 9,5 :

- ✓ 2 jeunes majeurs sortants de l'Internat de la MECS
- ✓ 9 mesures PEAD

Pour l'ISD/MUM : 33 enfants - Moyenne âge : 12,2 :

- ✓ AEMO Renforcée (judiciaire) : 9 AEMO Simple (judiciaire) : 6
- ✓ AED Renforcée (administrative) : 0 AED Simple (administrative) : 18.

Les sorties :

De l'internat : 15

- ✓ 1 mainlevée de placement avec retour à domicile
- ✓ 6 mainlevées avec retour domicile et mise en place d'un PEAD (3 en mutation interne et 3 provenant d'un autre établissement)
- ✓ 2 fins d'accueil administratif avec retour au domicile
- ✓ 3 fins de mesure suite à la majorité avec un suivi du SDS (mutation interne)
- ✓ 2 fins de mesure suite à la majorité (1 retour à domicile et 1 orientation en établissement)
- ✓ 1 réorientation en famille d'accueil

Du service de suite : 12

- ✓ PEAD : 7 dont 2 provenant de l'internat de la MECS Pas à Pas
- ✓ CJM : 4
- ✓ CAA : 1

De l'ISD/MUM : 13

- ✓ 8 mainlevées des mesures judiciaires ou fin des contrats administratifs
- ✓ 5 mesures de placement dont 1 à la Maison d'Enfants « Pas à Pas ».

Modalités de retours en famille :

RETOURS AU DOMICILE (POUR JEUNES DE L'INTERNAT PRESENTS AU 31/12)	FAMILLE	FAMILLE DE PARRAINAGE
Retour tous les WE + vacances	7	
Retour 2 à 3 WE par mois + ½ vacances	12	4

25 jeunes bénéficient de visites médiatisées et de visites à domicile selon les termes précisés dans le jugement.

En moyenne, 29 enfants sur 47 sont présents pendant les week-ends et lors des vacances, soit plus de la moitié des enfants accueillis représentant un taux de 61.7%. Ce taux de présence a encore évolué par rapport à l'année précédente (58.3%). S'y ajoute l'accueil d'enfants très jeunes, moins autonomes avec de multiples problématiques.

II.1.c. La liste d'attente :

Au 31/12/2023 :

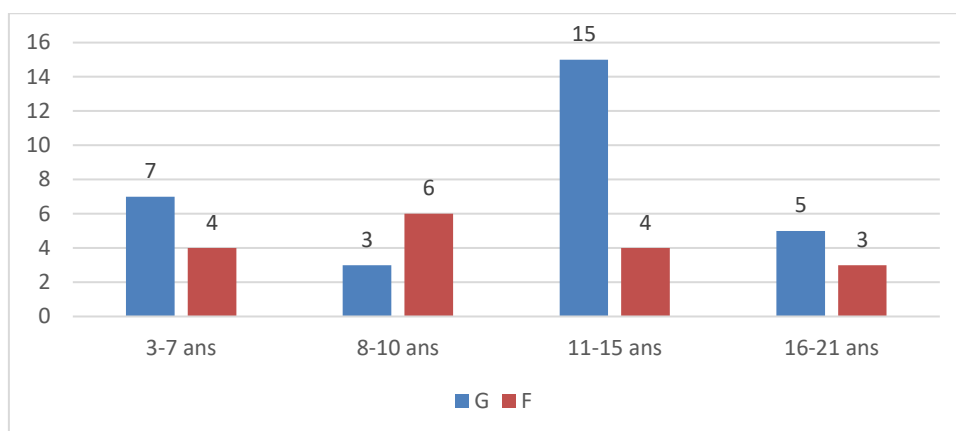
- ✓ 1 demande est à l'étude en internat
- ✓ 7 mesures sont sur liste d'attente pour le service de suite/PEAD

14 mesures en attente dans le cadre de la MUM.

II.2. ACTIVITÉ QUALITATIVE :

II.2.a. Profil des personnes accompagnées :

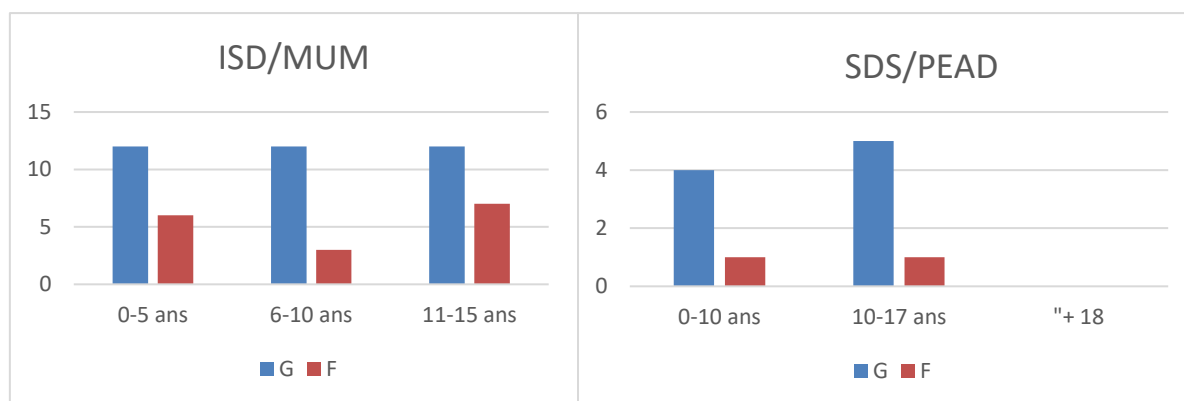
RÉPARTITION PAR ÂGE ET PAR SEXE/ INTERNAT



Soit au 31/12 : 47 jeunes dont 30 garçons, 17 filles.

Moyenne d'âge : Des garçons : 11,9 ans - des filles : 10,9 ans - Moyenne globale : 11,5.

RÉPARTITION PAR ÂGE ET PAR SEXE : POLE EXTÉRIEUR



MUM : Au 31/12 : 52 jeunes accompagnés, 16 filles et 36 garçons pour des âges allant de 1,7 à 16,6 ans

Il y a 13 fratries représentant 35 jeunes des effectifs.

Moyenne d'âge globale : 8,7 ans.

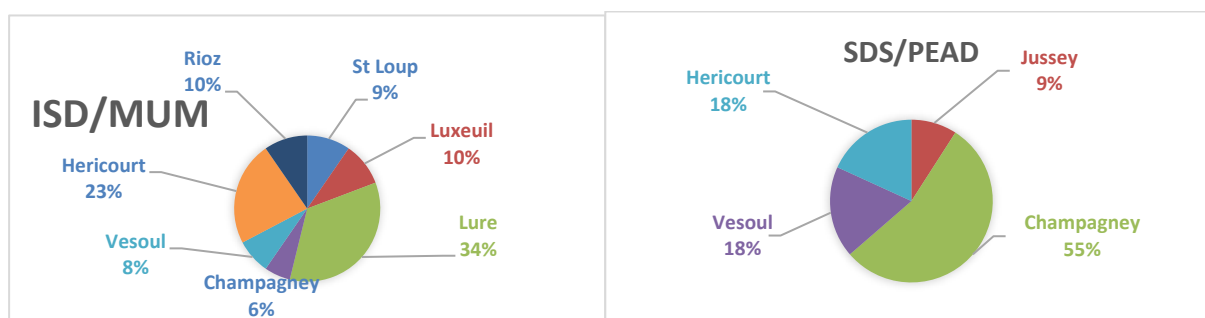
SDS/PEAD : au 31/12 : 11 mineurs et 0 majeur accompagnés, dont 2 filles et 9 garçons allant de 4,7 à 17,2 ans.

Moyenne d'âge globale : 12,2 ans.

RÉPARTITION PAR ORIGINE GÉOGRAPHIQUE / INTERNAT

- ✓ Haute-Saône : 43 jeunes dont 23 proviennent de l'UTAS de Lure (CMS Lure, Luxeuil, Héricourt), 18 de l'UTAS de Vesoul (CMS Montmarin, Rioz, Jussey) et 2 de l'UTAS de Gray
- ✓ Autres départements : 5 jeunes dont 4 proviennent du Département du Doubs et un enfant dépend du Département de la Meurthe et Moselle par ordonnance de dessaisissement du TPE 70 au profit du TPE 54 le 29/12.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE PAR CMS PÔLE EXTÉRIEUR



II.2.b. Mesures de protection :

MESURE DE PROTECTION AU 31/12/22	INTERNAT		SDS/PEAD		ISD	
	N-1	N	N-1	N	N-1	N
Mesure de protection judiciaire	44	45	7 PEAD	10	26 AEMOR	21 clas -14 renf
Mesure de placement administratif (ASE)	3	1	2 CAA	1	6 AEDR	0 clas – 17 renf
Contrat Jeune Majeur (ASE)	1		3 CJM	0		
Tutelle d'état		1				
TOTAL	48	47	12	11	32	52

II.2.c. Profils des jeunes accueillis par unité de vie :

UNITÉ DE VIE : LE CHALET (MOIMAY)		
EFFECTIF AU 31/12	ORIGINE PAR POLE ASE	SCOLARITE AU 31/12/23
13 jeunes : 8 garçons et 5 filles De 7,5 à 17,5 ans Moyenne âge : 11,5	10 ASEF Haute-Saône 2 PEC Doubs 1 ASE de la Gironde	École publique élémentaire : 6 ULIS : 1 Collège : 2 MFR : 1 CAP (CFA et lycée) : 2 Sans : 1

UNITÉ DE VIE : BELLEVUE 16 JEUNES - 2 UNITES DE 8 JEUNES (MOIMAY)		
EFFECTIF AU 31/12	ORIGINE PAR POLE ASE	SCOLARITE AU 31/12
B1 : 8 jeunes : 5 garçons et 3 filles De 6,1 à 15,2 ans Moyenne : 11,5	7 ASEF Haute-Saône 1 PEC Doubs	Ecole publique élémentaire : 3 Classe UEE ITEP : 1 Collège : 3 MFR : 1
B2 : 8 jeunes : 7 garçons et 1 fille De 7,8 à 17,7 Moyenne : 14.	7 ASEF Haute-Saône 1 PEC Doubs	ULIS : 1 IME : 1 Collège : 3 CFA-Lycée- MFR (CAP) : 3

UNITÉ DE VIE : CLAIREJOIE (MOIMAY)		
EFFECTIF AU 31/12/	ORIGINE PAR POLE ASE	SCOLARITE AU 31/12
6 jeunes : 4 garçons et 2 filles De 3 à 6,5 ans Moyenne âge : 5,1	6 ASEF Haute-Saône	Ecole Maternelle : 4 Ecole élémentaire : 2

UNITÉ DE VIE : ZURLO (LURE)		
EFFECTIF AU 31/12	ORIGINE PAR POLE ASE	SCOLARITE AU 31/12
12 jeunes : 7 garçons et 5 filles De 8,3 à 16,8 ans Moyenne : 13.2	8 ASEF Haute-Saône 3 PEC Besançon 1 M. et Moselle	Ecole élémentaire : 2 Collège : 5 Classe ITEP : 1 MFR : 2 Lycée : 2

II.2.d. Evolutions significatives du public accueilli au 31/12 :

Au vu de notre accompagnement singulier et en perpétuel mouvement, nous devons poursuivre la réflexion afin d'élargir nos modalités de réponses éducatives et de partenariat.

Nous notons les évolutions suivantes:

- ✓ L'accueil d'enfants de plus en plus jeunes. Cette réalité se confirme en internat avec une moyenne d'âge de 11 ans en 2023 contre 12 ans en 2022. Aussi, la moyenne d'âge a largement baissé dans le cadre des mesures de milieu ouvert, 10,5 ans en 2023 contre 11,5 ans en 2022.
- ✓ L'augmentation du nombre de journées en hospitalisation, 52 jours en pédopsychiatrie ou en pédiatrie en 2023, contre 0 jours en 2022.
- ✓ Un nombre élevé des placements sans Droit de Visite et d'Hébergement, 29 enfants en 2023 contre 22 enfants en 2022. Ce qui entraîne une présence accrue des enfants lors des weekends et des vacances.
- ✓ Une augmentation d'enfants accueillis provenant de familles d'accueil, cela représente 23 enfants sur 47 soit 50% des enfants admis.
- ✓ De moins en moins d'admissions préparées avec plus d'accueils en urgence. Nous avons effectué 11 accueils en 2023 dont 5 préparés.
- ✓ Une augmentation des temps de transports pour les besoins scolaires, de santé et de visites médiatisées.
- ✓ Une forte augmentation des demandes de PEAD, actuellement à 11 mesures au lieu de 10. La liste d'attente au 31/12/2023 est de 7 situations.
- ✓ Malgré leurs jeunes âges, les derniers enfants arrivés présentent de multiples problématiques et traumas (Violences, comportements sexualisés, énurésies et/ou encoprésies, troubles du langage, difficultés de compréhension, handicaps...) qui multiplient les facteurs de risques et augmentent la charge d'accompagnement.

III. MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Suite à un travail mené avec l'ensemble des professionnels de la MECS, le projet d'établissement finalisée couvrira la période 2024-2028.

III.1. ORGANISATION DE L'ÉTABLISSEMENT :

La MECS a fait évoluer son offre de service et se présente désormais comme un dispositif d'accueil proposant plusieurs modalités d'accompagnement en fonction des besoins de l'enfant :

- ✓ Une offre d'internat classique et d'accueil d'urgence en internat, avec ou sans retour à domicile pour les enfants, répartie sur deux sites : Moimay et Lure
- ✓ Un Service de Suite – Placement Educatif à Domicile (PEAD) dont les mesures correspondent à la continuité de service et donc d'accompagnement à la fin d'un placement dans le cadre d'un Contrat Jeune Majeur (CJM) ou encore un Contrat d'Accompagnement Administratif (CAA). Les mesures PEAD représentent une alternative au placement traditionnel en structure d'accueil
- ✓ Des interventions Soutenue à Domicile (ISD) devenues en 2023 Mesure Unique Modulable (MUM) pour des jeunes dans leur famille. Les mesures ISD n'étaient que de nature renforcée. Le service accompagnera désormais des enfants dans le cadre de mesures classiques (fréquence d'intervention moindre) et renforcées
- ✓ Un Espace Famille, pour la réalisation de visites médiatisées ou visites accompagnées. Il accueille les familles suite à une orientation de l'ASE et une ordonnance par jugement. En effet, lorsque les relations sont difficiles, conflictuelles voire interrompues, l'Espace Famille aide à maintenir et/ou rétablir les liens entre parents et enfants.

La MECS a par ailleurs développé un dispositif interne : « le Service d'Accompagnement à la Scolarité (SAS) » qui vise à soutenir l'accompagnement en journée des jeunes de la MECS. En 2023 ce service a accompagné 16 enfants âgés de 3 à 11 ans (moyenne d'âge 7 ans). 7 enfants bénéficient d'une mesure MDPH. Le temps d'accueil au service varie entre une et 8 heures en fonction des besoins de l'enfant.

III.2. PRESENTATION ET BILAN DES ACTIONS MISES EN ŒUVRE

III.2.a. Réponse aux besoins des jeunes en matière de santé somatique et psychique :

ACCOMPAGNEMENT MEDICAL

Dans le cadre de son placement à la MECS, chaque enfant bénéficie automatiquement d'une rencontre avec l'infirmière et d'une consultation médicale au cabinet médical de Villersexel.

Compte tenu de l'âge des enfants du groupe Clairejoie (3-6ans), un partenariat avec les services de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) a été instauré en 2021. Les visites avec la PMI ont lieu tous les mois pour un enfant de moins de 6 ans et selon les besoins avec le médecin référent de ce dispositif.

L'infirmière se charge de recueillir toutes les informations et de mettre à jour la situation médicale du jeune tout en informant les familles. Elle organise la mise en place des traitements prescrits et leur renouvellement. Elle veille à la mise à jour du calendrier vaccinal, des soins dentaires, orthodontiques et de tous les soins paramédicaux en accord avec les représentants légaux.

L'infirmière travaille également avec les enfants, en individuel ou en collectif sur la prévention (brossage des dents, alimentation, contraception...)

En 2023, 8 jeunes ont eu des traitements neuroleptiques : 3 sous antidépresseur + anxiolytique, 1 sous antipsychotique et 4 un traitement anxiolytique.

ACCOMPAGNEMENT PSYCHOLOGIQUE

Deux psychologues composent l'équipe d'accompagnement psychologique.

A son arrivée à l'internat, l'enfant rencontre de manière systématique une psychologue (au moins 1 séance) afin de créer du lien et envisager le travail à venir. Quand cela est possible, un travail avec les parents est engagé. L'enfant est accompagné à son rythme, en lien avec ses besoins et en fonction de sa problématique.

L'équipe d'accompagnement psychologique assure le lien entre l'établissement et les partenaires de santé : Centre Pédopsychiatrie Infanto-Juvenile de Vesoul, les différents CMP du territoire, les établissements scolaires...

Le champ d'action des psychologues se situe au niveau de l'internat, mais aussi auprès des jeunes pris en charge par les services du pôle extérieur (ISD/MUM, SDS/PEAD, EF). Elles participent aux réunions hebdomadaires de toutes les équipes éducatives tant pour l'internat que pour les autres services de l'établissement. Elles participent aux instances d'élaboration des dossiers MDPH, aux concertations des Projets Personnalisés (PP), et fournissent des écrits dans le cadre d'audience en cas de besoin.

Elles aident les enfants à s'exprimer à travers plusieurs supports tel que la culture et collaborent en ce sens, avec les équipes éducatives et le service d'accompagnement à la scolarité lors des vacances scolaires.

Nous notons une nette augmentation des suivis d'enfants liée à plusieurs phénomènes : saturation des CMP, besoins nouveaux des enfants, augmentation du nombre de mesures des services du pôle extérieur et de l'Espace Famille.

III.2.b. Réponse aux besoins des jeunes en matière d'autonomie :

L'une des missions du travailleur social en MECS est axée sur l'accompagnement éducatif de l'enfant vers l'autonomie : l'autonomie permet à l'enfant de se débrouiller au quotidien, de devenir de plus en plus indépendant et de pouvoir prendre ses propres décisions.

Le besoin d'autonomie évolue pendant toute l'enfance et l'adolescence. Pour les plus petits l'accompagnement à l'autonomie concerne d'abord l'entretien personnel (toilettes, hygiène, repas...) et l'aide aux déplacements.

Devenir autonome, c'est acquérir peu à peu une forme de contrôle sur soi-même et sur sa vie. C'est un élément essentiel de la confiance en soi. Pour y parvenir, l'enfant a besoin d'adultes bienveillants qui l'accompagnent dans cette quête vers l'autonomie. En ce sens, l'éducateur doit donc évaluer l'autonomie des enfants et mettre en place des objectifs de progrès qui peuvent faire partis du projet personnalisé de l'enfant. Nous abordons dans ce cadre les besoins en lien avec les relations interaction avec autrui (famille, amis...), les besoins pour prendre des décisions adaptées à sa sécurité.

L'autonomie est travaillée de manière à prendre en compte l'âge et les capacités de chacun. Nous affinons cet accompagnement à travers les différentes formes de l'autonomie, en l'occurrence l'autonomie physique, l'autonomie mentale, l'autonomie émotionnelle et l'autonomie sociale, qui correspond dans le présent rapport à la participation sociale.

III.2.c. Réponse aux besoins des jeunes en matière de participation sociale :

Pour tous les finalités de cet accompagnement visent à développer des compétences, des savoir-faire et des savoirs être qui permettront d'acquérir la capacité à participer à la vie sociale dans les domaines suivants :

- ✓ L'expression
- ✓ L'intégration du jeune et sa place dans un environnement social et familial.
- ✓ La vie affective et sexuelle
- ✓ L'insertion scolaire et professionnelle : définir un projet en lien avec ses capacités.
- ✓ La socialisation : s'inscrire dans les dispositifs locaux, sportifs, culturels, sociaux et de loisirs.

Pour les plus grands, que cela soit dans le cadre des services extérieurs ou de l'internat, les professionnels interviennent auprès des jeunes dès 16 ans en fonction de la maturité de l'adolescent, ou à l'âge de la majorité sur de nouveaux sujets :

- ✓ Le logement : se trouver un mode d'hébergement adapté à ses besoins et à son projet personnel.
- ✓ La responsabilisation sécurisée : oser se positionner et faire des choix avec des professionnels aidants et rassurants.
- ✓ L'accompagnement à la citoyenneté : prendre sa place dans la société en tant qu'adulte, en se positionnant et en allant vers les dispositifs de droits communs.

Tous les individus, aussi jeunes soient-ils, doivent avoir la possibilité de s'exprimer, de participer à la construction de leur propre vie, d'agir, de faire des choix et de voir leurs opinions respectées et valorisées. En ce sens, nous accordons un droit d'être entendu aux enfants et aux adolescents, en prenant compte leurs opinions et en les intégrant dans le processus de décision.

Plusieurs formes de participation (se reporter au paragraphe III-3 Expression et participation des usagers) sont effectives à la MECS (Commission repas, commission sport, élections des délégués, réunions jeunes...), permettant d'informer les enfants d'une façon adaptée à leur âge, les encourager à exprimer leurs préoccupations, les écouter et leur offrir des espaces d'expression sécurisés.

ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE

Tous les enfants de la MECS doivent être scolarisés. En 2023 seul un adolescent en situation de décrochage scolaire ne l'était pas. Les enfants vont à l'école de manière partielle ou intégrale en fonction de leurs potentialités.

Concernant les enfants en difficultés scolaires, le Service d'Accompagnement à la Sclolarité (SAS) soutient les jeunes qui ont besoin d'une scolarité modulée et d'un Programme Pédagogique de Réussite Educative (PPRE) qui tend à :

- ✓ Accompagner les jeunes en décrochage scolaire ou scolarisés à temps partiel compte tenu de leur problématique comportementale
- ✓ Soutenir les jeunes, en utilisant les technologies de l'information et de la communication notamment, à acquérir des méthodes, des approches susceptibles de faciliter l'accès au savoir
- ✓ Elargir les centres d'intérêt des enfants et adolescents, promouvoir leur apprentissage de la citoyenneté par une ouverture sur les ressources culturelles, sociales
- ✓ Valoriser leurs acquis et compétences psycho-sociales afin de renforcer leur autonomie personnelle et leur capacité de vie collective, notamment par la pratique de l'entraide.

En lien avec les établissements scolaires, des actions sont menées afin d'apporter une réponse adaptée et efficace à la prise en charge de difficultés rencontrées par l'enfant dans l'acquisition des connaissances et des compétences.

ACCOMPAGNEMENT ET MISE EN ACTIVITES SOCIALES, SPORTIVES ET CULTURELLES

25 enfants de l'internat possèdent une licence dans un club de sport du secteur Moimay/Villersexel/Lure. Les pratiques sont très variées : football, basketball, boxe, rugby, handball, judo, gymnastique.

En parallèle, les équipes éducatives proposent et mettent en place différents projets tels que :

- ✓ Boxe éducative, tournoi de foot inter structures, concours de pêche, Animations radio...
- ✓ Ateliers vélo, cuisine, dessins, couture, découvertes et partenariat avec une chèvrerie...

- ✓ Aussi, la Maison d'enfants a développé plusieurs partenariats permettant aux enfants un accès privilégié à certains événements et lieux de sports ou de loisirs : ESBF, GBDH, Besac Basket, Piscine et Base nautique de Lure, Gymnase de Villersexel et Rougemont., Bibliothèques, Cinéma de Lure, les Francas, etc. Chaque partenariat a fait l'objet d'une rencontre avec les Directions et de la mise en place d'une convention.

Des camps sont organisés en interne lors des vacances scolaires mais nous faisons également appel à d'autres organismes qui proposent des temps de loisirs et des activités pour les enfants. Nous avons organisé 27 séjours et colonies pour 78 enfants dans l'année 2023.

ACCOMPAGNEMENT DU LIEN AVEC LES PROCHES

En internat ou pour les services du pôle extérieur, la place de la famille dans l'accompagnement est une préoccupation de plus en plus réelle pour notre institution. Même si les services de l'Aide Sociale à l'Enfance assurent le lien avec les parents, la Maison d'Enfants œuvre afin de les intégrer et les responsabiliser sur l'accompagnement réalisé avec et pour leur enfant. Les équipes travaillent en ce sens avec les parents de manière individualisée et selon les possibilités liées à la situation et aux objectifs de placement.

Aussi grâce à son dispositif Espace Famille, la MECS assure la mise en œuvre des liens sécurisés entre l'enfant confié et sa famille par le biais de visites.

L'espace Famille est situé dans la commune de Lure (avec une antenne à Luxeuil) et est ouvert six jours par semaine du lundi au samedi. C'est un lieu bienveillant et éducatif qui vise à favoriser les rencontres entre les parents et leur(s) enfant(s) confié(s).

L'Espace Famille accueille les familles suite à une orientation de l'ASE et une ordonnance par jugement.

A travers la mise en œuvre des visites, ce service a plusieurs objectifs :

- ✓ Faire une évaluation régulière et ajuster les modalités de visite
- ✓ Mener des actions de soutien à la parentalité
- ✓ Construire de liens consolidés, permettant d'envisager une évolution de la situation
- ✓ Maintenir des contacts quand cela est possible

Cette modalité de visites vise à la fois :

- ✓ La protection de l'enfant de liens potentiellement dangereux ou impropres à son développement
- ✓ Le soutien aux parents dans leur fonction parentale en vue de la mise en place d'un lien d'attachement satisfaisant entre l'enfant et sa famille.

Le temps moyen consacré à chaque visite est de deux heures, comprenant le contact préalable et le temps post-visite avec la famille, le débriefing rapide avec les intervenants ainsi que le temps effectif de rencontre parent enfant.

III.3. OUVERTURE DE L'ÉTABLISSEMENT SUR SON ENVIRONNEMENT :

Partenariats institutionnels éducatifs et associatifs :

- ✓ La Gendarmerie Nationale et l'Adjudant-Chef Adeline PILLOT, Commandant la Maison de Protection des Familles et Référent Égalité professionnelle et Diversité. Mme PILLOT organise plusieurs actions en faveur des enfants et professionnels de la MECS (Informations, formations, préventions, ateliers, animations...).
- ✓ Les correspondants « établissements » de l'ASE : 2 travailleurs sociaux du département collaborent étroitement avec la Maison d'Enfants afin de gérer l'ensemble des situations des jeunes confiés. Un point mensuel est organisé avec chacun des correspondants pour optimiser le suivi des situations avec les familles.
- ✓ Réunions de Direction inter établissements Protection de l'Enfance de Haute-Saône une fois par trimestre. Depuis la fin de la pandémie de Covid, nous organisons en présentiel ces temps d'échanges. Ces espaces ont vocation à nous réunir afin de nous exprimer, réfléchir et nous concerter à propos des évolutions qui touchent et toucheront nos institutions, notre secteur d'activité, nos organisations et nos pratiques éducatives... Enfin, la finalité de nos rencontres s'inscrit dans le cadre d'une démarche constructive avec la DSSP, ayant pour principale visée : l'intérêt supérieur des enfants que nous accompagnons au quotidien.
- ✓ Réunions d'orientation inter établissements Protection de l'Enfance de Haute-Saône une fois par mois. Face à une hausse du nombre de demande d'orientation ou de réorientation et aux difficultés constantes

à trouver des places au sein des établissements, la mise en place de cette commission s'est avérée judicieuse. Les objectifs sont de prévenir les orientations et réorientations, anticiper les sorties, prévenir les situations complexes. L'objectif de la commission n'est pas de piloter le parcours de l'enfant mais de se focaliser uniquement sur l'orientation, veiller à une juste répartition des situations, développer les connaissances inter-établissement, créer de la cohésion et du lien.

- ✓ Rencontres avec l'éducation nationale : nous sommes attentifs au lien avec les établissements scolaires qui accueillent les enfants de la MECS. A cet effet, des réunions trimestrielles se tiennent entre la direction de la Maison et les directions des établissements scolaires. Elles permettent de faire un point sur les compétences scolaires et le niveau du jeune, d'évoquer la dynamique et le comportement de l'enfant, d'échanger autour du projet scolaire ou professionnel du mineur.
- ✓ Liens avec les municipalités : Des échanges formels et informels avec différentes municipalités existent afin d'évoquer l'évolution de la prise en charge de la Maison d'Enfants et les projets en cours. Les idées et les futurs projets sont réfléchis et discutés de manière transparente avec les mairies de Moimay, Lure, Villersexel et Rougemont (chaufferie communale, acquisition de créneaux de salles de sport, location d'appartement, mise à disposition de biens municipaux...).

Partenariats santé :

Sur le plan somatique, un lien régulier et privilégié avec la maison de santé de Villersexel existe. Sur le plan de la santé mentale, les partenariats sont recherchés mais plus complexes compte tenu de ressources mobilisables limitées et souvent saturée, ce qui induit souvent un accompagnement initial via les urgences en situation de crise.

III.4. EXPRESSION ET PARTICIPATION DES USAGERS :

Comme chaque année, les élections des délégués ont eu lieu dans les groupes.

Les équipes éducatives de chaque lieu de vie organisent des réunions d'expression hebdomadaires au cours desquelles sont abordées toutes les questions concernant la vie courante du collectif. C'est au cours de ces réunions que les jeunes peuvent soumettre leurs idées pour l'organisation de la semaine et du week-end à venir. Cet espace peut être destiné à un rappel des règles ou à sensibiliser sur un sujet.

Les commissions « Repas ». Ce temps de rencontre réunit une fois par trimestre 1 délégué jeune et un accompagnant par groupe, les membres de la cuisine et l'équipe de direction. Lors de cette réunion nous évoquons les menus mis en place, les enfants peuvent faire des propositions et soumettre leurs idées. Aussi, nous faisons de l'information sur les règles nutritionnelles, sur la loi Egalim ou encore l'importance des saisonnalités.

La commission « Sport » réunit un référent éducatif et la direction une fois par trimestre afin de construire des projets autour du sport. Aujourd'hui, le sport fait partie intégrante du processus de socialisation des jeunes. En plus d'être bénéfique pour la santé, il est un réel moyen de transmissions de valeurs et de règles sociales. Les enfants participent à la réflexion des projets et à la mise en œuvre.

III.5. MOYENS HUMAINS :

III.5.a. Organigramme :

L'organigramme autorisé au CPOM est de 63,66 ETP soit 70 salariés. Il est présenté en page suivante.

Mouvements de personnel :

SECTEURS	SORTIES	EMBAUCHES
Direction	0	0
Educatif	2	7
Administratif	0	0
Services Généraux	0	5
Paramédical	1	1
TOTAL	3	13

III.5.b. Formations :

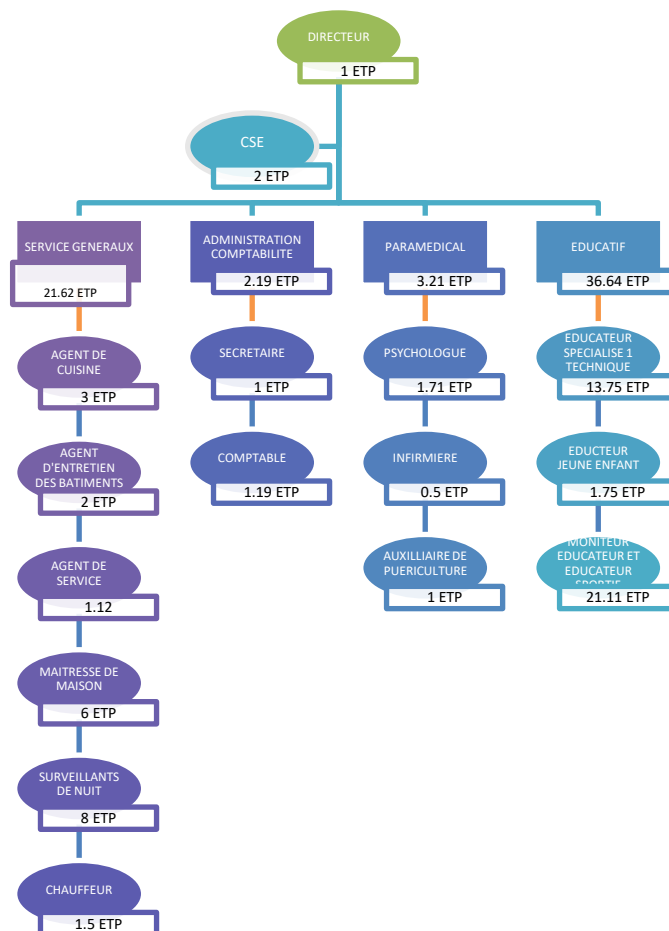
En complément des formations listées ci-dessous, nous avons de nouveau pu compter sur les interventions du Centre Ressources pour les Intervenants auprès des Auteurs de Violences Sexuelles (CRIA VS) de Besançon.

Le DAPEH 70 est intervenu dans plusieurs situations d'enfants de la MECS. A cet effet, l'équipe de ce dispositif est venue faire du lien et présenter ses missions lors de la réunion générale de janvier 2023.

La gendarmerie de Villersexel, en lien avec la Maison de Protection des familles située à Vesoul, vient rencontrer les professionnels autour de différentes thématiques : la procédure de fugue, le placement, les procédures éducatives, etc. Ce partenariat continuera en 2024.

FORMATIONS	NB DE SALARIES
Gérer l'agressivité et les troubles comportementaux	22
Maitresse de Maison / Surveillant de nuit	3
VAE ES ou ME	2
DE Médiateur Familial	1
Contrat de professionnalisation	1
Formation maitres d'apprentissage	1
Accompagnement à l'écriture du projet de service en milieu ouvert	2
Penser et construire la coéducation à partir de l'exercice professionnel en milieu ouvert dans le cadre de protection de l'enfance	5
France Incendie : Evacuation	48
Incendie : EPI	21
Système de Sécurité Incendie Lure	8
Promouvoir la santé par le développement des compétences psychosociales	6
Formation Excel	1
Journées de l'ANMECS	1
Assises de la protections de l'enfance	1
Prévenir le harcèlement sexuel et les agissement sexistes au travail	3
TOTAL	98

ORGANIGRAMME DE LA MAISON D'ENFANTS PAS A PAS



III.5.c. Analyse de la pratique :

Toutes les équipes éducatives bénéficient d'une séance d'analyse de la pratique une fois par mois (40 professionnels). Ces temps proposent un espace d'accueil et de mise en mots du vécu professionnel en lien à la relation éducative et à ses difficultés.

III.5.d. Accueil des stagiaires :

Accueil de 15 stagiaires issus de formations professionnelles diplômantes différentes :

✓ 2 Educateurs spécialisés	✓ 2 Auxiliaire puéricultrice
✓ 6 Moniteurs éducateurs (trices)	✓ 1 Licence Psychologie
✓ 2 Educateurs (trices) Jeunes Enfants	✓ 2 BPJEPS.

III.6. DÉMARCHE QUALITÉ :

Le projet d'établissement 2024/2028 étant validé, nous allons pouvoir nous concentrer sur les fiches actions de celui-ci afin de faire évoluer nos pratiques et améliorer la qualité du service en faveur des enfants. Par ailleurs plusieurs de ses actions sont en corrélation avec le CPOM 2022-2026.

C'est ainsi que nous allons dans le cadre du Plan d'action 2024 :

- ✓ Faire évoluer l'organigramme en fonction des besoins
- ✓ Développer des solutions d'accueil adaptées aux jeunes avec des problématiques multiples
- ✓ Développer le travail avec les familles
- ✓ Impulser et mettre en place une démarche éthique
- ✓ Développer les actions de prévention aux différentes formes d'addictions
- ✓ Améliorer l'accompagnement des futurs majeurs
- ✓ Améliorer l'offre d'activités collectives en internat
- ✓ Créer un nouveau lieu de vie pour les enfants de Clairejoie
- ✓ Mettre en œuvre le Dossier Informatique de l'Usager (DIU)

Point concernant le traitement des Événements Indésirables Graves (EIG) : En 2023, nous recensons 3 EIG. 1 EIG ayant donné lieu à une réorientation suite aux comportements inadaptés d'un jeune sur d'autres jeunes. 2 EIG pour des agressions physiques d'enfants sur des adultes ayant donné lieu à une plainte sans réorientations.

Point concernant la démarche d'évaluation

La MECS réalisera son évaluation externe à partir du nouveau référentiel de l'HAS en 2025, le rapport d'évaluation doit être transmis avant le 31/12/2025 à la DSSP.

IV. CONCLUSION

L'année 2023 a été une année de transition et d'évolution à plusieurs égards. Nous avons travaillé entre les Directions MECS, CEP, DMNA 70 et la DSSP pour mettre en œuvre le CPOM 2022-2026.

L'association sera prochainement propriétaire des locaux de la Maison d'Enfants à Moimay, conduisant au projet d'un nouveau lieu de vie pour le groupe de Clairejoie, avec des propositions de l'architecte assises sur un travail avec les professionnelles de l'équipe concernée, la Direction de la MECS et la Direction Générale de l'association.

Nous poursuivons notre action auprès des enfants de la Protection de l'Enfance dans un contexte dans lequel nous devons encore et toujours nous adapter. Cet accompagnement singulier se définit par les actions communes mises en place pour l'enfant et sa famille.

Il nous faudra donc encore et toujours multiplier les espaces de recherches, de réflexions, d'échanges et de formations, afin de ne pas perdre le sens de notre action et continuer à penser celle-ci.

Nous avons renforcé nos liens avec les établissements de la Protection de l'Enfance en Haute-Saône et la DSSP. Les rencontres sont nombreuses pour réfléchir ensemble les actions à mener dans l'intérêt supérieur de l'enfant.

En 2024 nous continuerons à œuvrer dans ce sens tout en prenant compte des enjeux à venir :

- ✓ Continuer la mise en place de la Mesure Unique Modulable (MUM)
- ✓ Retravailler le cahier des charges des Espaces Famille avec le Département

- ✓ Poursuivre les partenariats existants et la recherche de nouveau partenaire,
- ✓ Mettre en œuvre le Dossier Informatique de l'Usager (DIU)
- ✓ S'adapter et adapter l'organisation des weekend et temps de vacances au vu de l'augmentation du nombre d'enfants sur ces temps
- ✓ Valider le projet de Clairejoie et son plan de financement

Se préparer à la démarche d'évaluation en réalisant une auto-évaluation.



SIGLES ET ABBREVIATIONS

Liste non exhaustive

A	
AAH	Allocation Adulte Handicapé
ACT	Autorités de Contrôle et de Tarification
AEMO	Action Educative en Milieu Ouvert
AES	Accident d'Exposition au Sang
AG	Accompagnement Global
AHS-FC	Association d'Hygiène Sociale de Franche-Comté
AMP/AS	Aide Médico Psychologique/Aide-soignante
ANESM	Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux
ANPF	Association Nationale des Placements Familiaux
ARS	Agence Régionale de Santé
ASE	Aide Sociale à l'Enfance
AVA	Accompagnement Vers l'Autonomie
AVS	Aide à la Vie Scolaire
C	
CADA	Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile
CAE	Contrat dans l'Accompagnement à l'Emploi
CAFS	Centre d'Accueil Familial Spécialisé
CAMSP	Centre d'Action Médico Sociale Précoce
CAO	Centre d'Accueil et d'Orientation
CASF	Code de l'Action Sociale et des Familles
CATTP	Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CDAPH	Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées
CEEDA	Centre d'Education pour Enfants Déficients Auditifs
CEGIDD	Centre gratuit d'information, de dépistage, de diagnostic des infections par les virus de l'Immunodéficience humaine et des hépatites virales et des infections sexuellement transmissibles
CEP	Centre Educatif Professionnel
CER	Centre Educatif Renforcé
CGI	Centre de Guidance Infantile
CHN	Centre Hospitalier Novillars
CHS	Centre Hospitalier Spécialisé
CI	Cas Index
CIR	Contrat d'Intégration Républicaine
CJC	Consultations Jeunes Consommateurs
CLAT	Centre de Lutte Anti Tuberculeuse
CLIS	Classe d'Intégration Scolaire
CLEX	Classe externalisée
CMPP	Centre Médico Psycho Pédagogique
CMPRO	Centre Médico Professionnel
CPH	Centre Provisoire d'Hébergement
CPIAS	Centre de Prévention des Infections associées aux Soins
CPOM	Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens
CRA	Centre de Ressources Autisme
CRF	Centre de Rééducation Fonctionnelle
CSAPA	Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie
CODES	Comité Départemental d'Education pour la Santé
COPIL	Comité de Pilotage
COT	Contrat d'Objectif Triennal
CPH	Centre Provisoire d'Hébergement
CREESDEV	Centre Régional d'Enseignement et d'Education Spécialisés pour Déficients Visuels.
CRIAVS	Centres Ressources pour les Intervenants auprès des Auteurs de Violences Sexuelles
CVS	Conseil de la Vie Sociale
D	
DAEDR	Dispositif d'Action Educative à Domicile Renforcée
DAHIS	Dispositif d'Accompagnement, d'hébergement et d'insertion sociale

DAME	Dispositif d'Accompagnement Médico-Éducatif
DAPEH	Dispositif d'Appui Protection de l'Enfance Handicap
DARI	Document d'Analyse des Risques Infectieux
DAS	Dispositif d'Appui médico social à la Scolarité
DATA	Dispositif d'Appartements Thérapeutiques Relais en Addictologie
DDCSPP	Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
DDPJJ	Direction Départementale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse
DEF	Direction Enfance-Famille
DI	Déficient Intellectuel
DIPC	Document Individuel de Prise en Charge
DIU	Document Individuel Informatique de l'Usager
DIRECCTE	Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
DMNA	Dispositif pour Mineurs Non Accompagnés
DNA	Dispositif National d'Accueil
DRA	Dispositif Répit Autisme
DRJSCS	Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
DSA	Dispositif de Semi Autonomie
DSSP	Direction de la Solidarité et de la Santé Publique
DTSHTD	Direction Territoriale des Solidarités Humaines du Haut-Doubs
DUD	Document Unique de Délégations
DUERP	Document unique d'évaluation des risques professionnels
DO	Déclaration Obligatoire de tuberculose
DTPJJ	Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse

E

EA	Entreprise Adaptée
EAM	Etablissement d'Accueil Médicalisé
EANM	Etablissement d'Accueil Non Médicalisé
EMA	Equipe Mobile Autisme
EMAS	Equipe Mobile d'Appui à la Scolarisation
ETP	Equivalent Temps Plein
EHPAD	Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
ESAT	Etablissement et Service d'Aide par le Travail
ESSMS	Etablissement et Service Social et Médico Social
ESS	Equipe de Suivi de Scolarité

F

FAM	Foyer d'Accueil Médicalisé
FAMI	Fonds Asile Migration Intégration
FJT	Foyer de Jeunes Travailleurs

G

GCSMS	Groupement de Coopération Social & Médico Social
GEVA-SCO	Guide d'EVALUATION des besoins de compensation en matière de SCOLARISATION
GEM	Groupe d'Entraide Mutuelle
GPEC	Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences
GTO	Groupe Technique d'Orientation
GUADA	Guichet Unique d'Accueil pour Demandeurs d'Asile

H

HACCP	Analyse et maîtrise des points critiques pour la sécurité des aliments
HAS	Haute Autorité de Santé
HCSP	Haut Conseil de la Santé Publique
HPV	Infections par papillomavirus humains
HUDA	Hébergement d'Urgence des Demandeurs d'Asile
HUM	Hébergement Urgence Migrants

I

IDE	Infirmière Diplômée d'Etat
IEN ASH	Inspecteur de l'Éducation nationale - Adaptation Scolaire et Scolarisation des Elèves Handicapés
IFSI	Institut de Formation en Soins Infirmiers
IMC	Infirmité motrice cérébrale
IME	Institut Médico Educatif
IMP	Institut Médico Pédagogique
IMPro	Institut Médico Professionnel
IRTS	Institut Régional du Travail Social
ITEP	Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique

ITL	Infection Tuberculeuse Latente
M	
MAS	Maison d'Accueil Spécialisée
MASI	Mesure d'Accompagnement Sociale et d'Insertion
MASP	Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé
MCO	Médecine Chirurgie Obstétrique
MECS	Maison d'Enfants à Caractère Social
MDPH	Maison Départementale des Personnes Handicapées
MIE/MNA	Mineur Isolé Etranger/Mineur Non Accompagné
MUM	Mesure Unique Modulable
O	
OFII	Office Français de l'Immigration et de l'Intégration
OFPPRA	Office Français de Protection pour les Réfugiés et Apatrides
P	
PACQ	Plan d'Amélioration Continue de la Qualité
PADA	Plateforme d'Accueil des Demandeurs d'Asile
PAG	Plan d'Accompagnement Global
PAI	Projet d'Accueil Individualisé
PAP	Projet d'Accompagnement Personnalisé
PAS	Pôle d'Accompagnement Spécialisé
PEAD	Placement Educatif à Domicile
PEAT	Permanence Educative Auprès du Tribunal
PEC	Parcours Emploi Compétences
	Pôle Enfants Confiés
PIA	Projet individualisé d'accompagnement
PIAL	Pôle inclusif d'accompagnement localisé
PMI	Protection Maternelle Infantile
PMO	Prestation Milieu Ordinaire
PMS	Plan de Maîtrise Sanitaire
PPA	Projet Personnalisé d'Accompagnement
PPE	Projet Pour l'Enfant
PPI	Projet Pédagogique Individualisé
PPS	Projet Personnalisé de Scolarisation
PTSM	Projets Territoriaux de Santé Mentale
PREP	Prophylaxie Pré Exposition
PRS	Projet Régional de Santé
R	
RAPT	Réponse Accompagnée Pour Tous
RBPP	Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles
RePPOP-FC	Réseau de Prévention et Prise en charge de l'Obésité Pédiatrique en Franche-Comté
REQUAMS	Réseau Qualité des établissements du secteur médico-social
RFCLIN	Réseau Franc-Comtois de Lutte contre les Maladies Nosocomiales
RQTH	Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé
RSFP	Reconnaissance des Savoirs Faire Professionnels
S	
SAJ	Service d'Accueil de Jour
SAMS	Service d'Accompagnement Médico Social
SAVS	Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
SED	Service Educatif à Domicile
SEGPA	Section d'Enseignement Général et Professionnel Adaptée
SERAFIN-PH	Réforme pour une Adéquation des FINancements aux parcours des Personnes Handicapées
SESSAD	Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile
SSIAD	Services de Soins Infirmiers A Domicile
SPADA	Structure de Premier Accueil des Demandeurs d'Asile
T	
TDC	Tiers Digne de Confiance
TED	Troubles Envahissants du Développement
TISF	Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale
TROD	Tests Rapides d'Orientation Diagnostique
TSA	Troubles du spectre autistique
U	
UE	Unité d'Enseignement

UEM	Unité d'Enseignement Maternelle
UEMA	Unité d'Enseignement Maternelle Autisme
ULIS	Unités localisées pour l'Inclusion Scolaire
UNAFAM	Union Nationale des Amis et Familles de Malades Mentaux
UDAF	Union Départementale des Associations Familiales
UPI	Unité Pédagogique d'Intégration
V W	
VAS	Vie Affective et Sexuelle
VIH	Virus de l'Immunodéficience Humaine
VHA / B / C	Virus responsable de l'hépatite A / de l'hépatite B / de l'hépatite C
WISC	Echelle de mesure Wechsler
...	